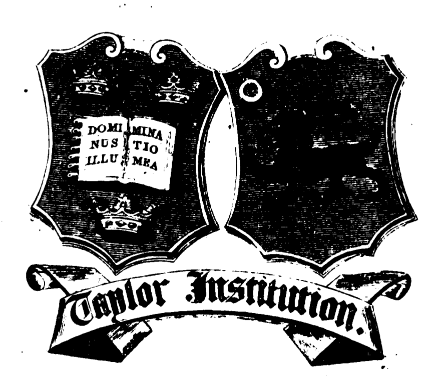



DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.



L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES,

DEPUIS L'ANNÉE 1770 JUSQU'A NOS JOURS.

NOTA. Il y a cinq volumes de cette histoire chronologique avant l'ère chrétienne, et dix-huit depuis l'ère chrétienne jusqu'en 1770; ainsi, ce volume est le vingt-huitième de la collection.

L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES,

DEPUIS L'ANNÉE 1770 JUSQU'A NOS JOURS;

FORMANT LA CONTINUATION OU TROISIÈME PARTIE DE L'OUVRAGE PUBLIÉ, SOUS CE NOM, PAR LES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

CHEZ LHEUREUX LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N°. 37.

IMPRIMERIE MOREAU, RUE MONTMARTRE, N°. 39.

1824.

CONCORDANCE

DES

CALENDRIERS

GRÉGORIEN ET RÉPUBLICAIN.

L'ÈRE républicaine compte de la fondation de la république, qui eut lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour de l'équinoxe d'automne; mais elle n'a été décrétée que le 4 frimaire de l'an 2 (24 novembre 1793). Elle fut mise en usage deux jours après, et fut suivie jusqu'au 10 nivôse de l'an 14 (31 décembre 1805), époque où l'on est revenu au calendrier grégorien; de sorte que le calendrier français ou républicain a été employé pendant douze ans deux mois et six jours.

L'année républicaine comprend douze mois égaux, de trente jours chacun, et de plus cinq jours complémentaires, qui n'appartiennent à aucun mois, et qui ont reçu le nom ridicule de *sanculotides*. Les années 3e., 7e. et 11e. de la république ont un sixième jour complémentaire, nommé *jour sextile*, ou *jour de la révolution*. La période de quatre ans, au bout de laquelle cette addition d'un sixième jour est ordinairement nécessaire, est appelée *franciade*, et la quatrième année de la franciade se nomme *année sextile*.

Chaque mois de l'année républicaine est divisé en trois parties, de dix jours chacune, qui sont appelées *décades*.

Les noms des mois républicains sont : vendémiaire, brumaire et frimaire, pour l'automne ; nivôse, pluviôse et ventôse, pour l'hiver ; germinal, floréal et prairial, pour le printemps ; messidor, thermidor et fructidor, pour l'été.

Les noms des jours de la décade, sont : primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi et décadi.

La première année de la république française a commencé à minuit, le 22 septembre 1792, et a fini au minuit qui sépare le 21 du 22 septembre 1793.

L'usage de la table suivante est facile à comprendre. Je me contenterai de donner un exemple des deux conversions.

Premier exemple. On demande quel jour correspond au 15 frimaire an 6?

On cherchera la page où se trouve le mois frimaire ; on y verra que le 15 frimaire an 6 répond au 5 décembre 1797.

Second exemple. On demande quel jour républicain correspond au 20 février 1799?

On cherchera la page où se trouve le 20 février 1799 ; je dis le 20, parce que le mois de février, comme tous les mois grégoriens, se trouve dans deux pages consécutives. Or le 20 février 1799 est dans la page du mois ventôse, et correspond au 2 ventôse an 7.

VENDÉMIAIRE. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

JOURS DU MOIS.	I. .... 1792. II. .... 1793. III. .... 1794. (Septembre. / Octobre.)	IV. .... 1795. (Septembre. / Octobre.)	V. .... 1796. VI. .... 1797. VII. .... 1798. (Septembre. / Octobre.)	VIII. .... 1799. IX. .... 1800. X. .... 1801. XI. .... 1802. (Septembre. / Octobre.)	XII. .... 1803. (Septembre. / Octobre.)	XIII. .... 1804. XIV. .... 1805. (Septembre. / Octobre.)
1	22	23	22	23	24	23
2	23	24	23	24	25	24
3	24	25	24	25	26	25
4	25	26	25	26	27	26
5	26	27	26	27	28	27
6	27	28	27	28	29	28
7	28	29	28	29	30	29
8	29	30	29	30	1	30
9	30	1	30	1	2	1
10	1	2	1	2	3	2
11	2	3	2	3	4	3
12	3	4	3	4	5	4
13	4	5	4	5	6	5
14	5	6	5	6	7	6
15	6	7	6	7	8	7
16	7	8	7	8	9	8
17	8	9	8	9	10	9
18	9	10	9	10	11	10
19	10	11	10	11	12	11
20	11	12	11	12	13	12
21	12	13	12	13	14	13
22	13	14	13	14	15	14
23	14	15	14	15	16	15
24	15	16	15	16	17	16
25	16	17	16	17	18	17
26	17	18	17	18	19	18
27	18	19	18	19	20	19
28	19	20	19	20	21	20
29	20	21	20	21	22	21
30	21	22	21	22	23	22

BRUMAIRE. — OCTOBRE ET NOVEMBRE.

JOURS DU MOIS.	I....1792. II....1793. III....1794.	IV....1795.	V....1796. VI....1797. VII....1798.	VIII....1799. IX....1800. X....1801. XI....1802.	XII....1803.	XIII....1804. XIV....1805.
1	22 Octobre.	23 Octobre.	22 Octobre.	23 Octobre.	24 Octobre.	23 Octobre.
2	23	24	23	24	25	24
3	24	25	24	25	26	25
4	25	26	25	26	27	26
5	26	27	26	27	28	27
6	27	28	27	28	29	28
7	28	29	28	29	30	29
8	29	30	29	30	31	30
9	30	31	30	31	1 Novembre.	31
10	31	1 Novembre.	31	1 Novembre.	2	1 Novembre.
11	1 Novembre.	2	1 Novembre.	2	3	2
12	2	3	2	3	4	3
13	3	4	3	4	5	4
14	4	5	4	5	6	5
15	5	6	5	6	7	6
16	6	7	6	7	8	7
17	7	8	7	8	9	8
18	8	9	8	9	10	9
19	9	10	9	10	11	10
20	10	11	10	11	12	11
21	11	12	11	12	13	12
22	12	13	12	13	14	13
23	13	14	13	14	15	14
24	14	15	14	15	16	15
25	15	16	15	16	17	16
26	16	17	16	17	18	17
27	17	18	17	18	19	18
28	18	19	18	19	20	19
29	19	20	19	20	21	20
30	20	21	20	21	22	21

FRIMAIRE. — NOVEMBRE ET DÉCEMBRE.

JOURS DU MOIS.	I. 1792. II. 1793. III. 1794.	IV. 1795.	V. 1796. VI. 1797. VII. 1798.	VIII. 1799. IX. 1800. X. 1801. XI. 1802.	XII. 1803.	XIII. 1804. XIV. 1805.
1	21 Novembre.	22 Novembre.	21 Novembre.	22 Novembre.	23 Novembre.	22 Novembre.
2	22	23	22	23	24	23
3	23	24	23	24	25	24
4	24	25	24	25	26	25
5	25	26	25	26	27	26
6	26	27	26	27	28	27
7	27	28	27	28	29	28
8	28	29	28	29	30	29
9	29	30	29	30	1 Décembre.	30
10	30	1 Décembre.	30	1 Décembre.	2	1 Décembre.
11	1 Décembre.	2	1 Décembre.	2	3	2
12	2	3	2	3	4	3
13	3	4	3	4	5	4
14	4	5	4	5	6	5
15	5	6	5	6	7	6
16	6	7	6	7	8	7
17	7	8	7	8	9	8
18	8	9	8	9	10	9
19	9	10	9	10	11	10
20	10	11	10	11	12	11
21	11	12	11	12	13	12
22	12	13	12	13	14	13
23	13	14	13	14	15	14
24	14	15	14	15	16	15
25	15	16	15	16	17	16
26	16	17	16	17	18	17
27	17	18	17	18	19	18
28	18	19	18	19	20	19
29	19	20	19	20	21	20
30	20	21	20	21	22	21

NIVÔSE. — DÉCEMBRE ET JANVIER.

JOURS DU MOIS.	I......1792. 1793. II......1793. 1794. III.....1794. 1795. Déc. Jan.	IV.....1795. 1796.	V......1796. 1797. VI.....1797. 1798. VII....1798. 1799.	VIII...1799. 1800. IX.....1800. 1801. X......1801. 1802. XI.....1802. 1803.	XII...1803. 1804.	XIII...1804. 1805. XIV...1805. 1806.
	Décembre.	Décembre.	Décembre.	Décembre.	Décembre.	Décembre.
1	21	22	21	22	23	22
2	22	23	22	23	24	23
3	23	24	23	24	25	24
4	24	25	24	25	26	25
5	25	26	25	26	27	26
6	26	27	26	27	28	27
7	27	28	27	28	29	28
8	28	29	28	29	30	29
9	29	30	29	30	31	30
10	30	31	30	31	Janvier. 1	31
11	31	Janvier. 1	31	Janvier. 1	2	Janvier. 1
12	Janvier. 1	2	Janvier. 1	2	3	2
13	2	3	2	3	4	3
14	3	4	3	4	5	4
15	4	5	4	5	6	5
16	5	6	5	6	7	6
17	6	7	6	7	8	7
18	7	8	7	8	9	8
19	8	9	8	9	10	9
20	9	10	9	10	11	10
21	10	11	10	11	12	11
22	11	12	11	12	13	12
23	12	13	12	13	14	13
24	13	14	13	14	15	14
25	14	15	14	15	16	15
26	15	16	15	16	17	16
27	16	17	16	17	18	17
28	17	18	17	18	19	18
29	18	19	18	19	20	19
30	19	20	19	20	21	20

PLUVIÔSE. — JANVIER ET FÉVRIER.

JOURS DU MOIS.	III. 1795. II. 1794. I. 1793.	IV. 1796.	VII. 1799. VI. 1798. V. 1797.	XI. 1803. X. 1802. IX. 1801. VIII. 1800.	XII. 1804.	XIV. 1806. XIII. 1805.
1	20 Janvier.	21 Janvier.	20 Janvier.	21 Janvier.	22 Janvier.	21 Janvier.
2	21	22	21	22	23	22
3	22	23	22	23	24	23
4	23	24	23	24	25	24
5	24	25	24	25	26	25
6	25	26	25	26	27	26
7	26	27	26	27	28	27
8	27	28	27	28	29	28
9	28	29	28	29	30	29
10	29	30	29	30	31	30
11	30	31	30	31	1 Février.	31
12	31	1 Février.	31	1 Février.	2	1 Février.
13	1 Février.	2	1 Février.	2	3	2
14	2	3	2	3	4	3
15	3	4	3	4	5	4
16	4	5	4	5	6	5
17	5	6	5	6	7	6
18	6	7	6	7	8	7
19	7	8	7	8	9	8
20	8	9	8	9	10	9
21	9	10	9	10	11	10
22	10	11	10	11	12	11
23	11	12	11	12	13	12
24	12	13	12	13	14	13
25	13	14	13	14	15	14
26	14	15	14	15	16	15
27	15	16	15	16	17	16
28	16	17	16	17	18	17
29	17	18	17	18	19	18
30	18	19	18	19	20	19

VENTÔSE. — FÉVRIER ET MARS.

JOURS DU MOIS.	I. 1793. II. 1794. III. 1795.	IV. 1796.	V. 1797. VI. 1798. VII. 1799.	VIII. 1800. IX. 1801. X. 1802. XI. 1803.	XII. 1804.	XIII. 1805. XIV. 1806.
1	19 Février.	20 Février.	19 Février.	20 Février.	21 Février.	20 Février.
2	20	21	20	21	22	21
3	21	22	21	22	23	22
4	22	23	22	23	24	23
5	23	24	23	24	25	24
6	24	25	24	25	26	25
7	25	26	25	26	27	26
8	26	27	26	27	28	27
9	27	28	27	28	29	28
10	28	29	28	1 Mars.	1 Mars.	1 Mars.
11	1 Mars.	1 Mars.	1 Mars.	2	2	2
12	2	2	2	3	3	3
13	3	3	3	4	4	4
14	4	4	4	5	5	5
15	5	5	5	6	6	6
16	6	6	6	7	7	7
17	7	7	7	8	8	8
18	8	8	8	9	9	9
19	9	9	9	10	10	10
20	10	10	10	11	11	11
21	11	11	11	12	12	12
22	12	12	12	13	13	13
23	13	13	13	14	14	14
24	14	14	14	15	15	15
25	15	15	15	16	16	16
26	16	16	16	17	17	17
27	17	17	17	18	18	18
28	18	18	18	19	19	19
29	19	19	19	20	20	20
30	20	20	20	21	21	21

GERMINAL. — MARS ET AVRIL.

JOURS DU MOIS.	I.....1793. II.....1794. III.....1795.	IV.....1796.	V.....1797. VI.....1798. VII.....1799.	VIII.....1800. IX.....1801. X.....1802. XI.....1803.	XII.....1804.	XIII.....1805. XIV.....1806.
1	21 Mars.	21 Mars.	21 Mars.	22 Mars.	22 Mars.	22 Mars.
2	22	22	22	23	23	23
3	23	23	23	24	24	24
4	24	24	24	25	25	25
5	25	25	25	26	26	26
6	26	26	26	27	27	27
7	27	27	27	28	28	28
8	28	28	28	29	29	29
9	29	29	29	30	30	30
10	30	30	30	31	31	31
11	31	31	31	1 Avril.	1 Avril.	1 Avril.
12	1 Avril.	1 Avril.	1 Avril.	2	2	2
13	2	2	2	3	3	3
14	3	3	3	4	4	4
15	4	4	4	5	5	5
16	5	5	5	6	6	6
17	6	6	6	7	7	7
18	7	7	7	8	8	8
19	8	8	8	9	9	9
20	9	9	9	10	10	10
21	10	10	10	11	11	11
22	11	11	11	12	12	12
23	12	12	12	13	13	13
24	13	13	13	14	14	14
25	14	14	14	15	15	15
26	15	15	15	16	16	16
27	16	16	16	17	17	17
28	17	17	17	18	18	18
29	18	18	18	19	19	19
30	19	19	19	20	20	20

FLORÉAL. — AVRIL ET MAI.

JOURS DU MOIS.	I.....1793. II.....1794. III.....1795.	IV.....1796.	V.....1797. VI.....1798. VII.....1799.	VIII.....1800. IX.....1801. X.....1802. XI.....1803.	XII.....1804.	XIII.....1805. XIV.....1806.
1	20 Avril.	20 Avril.	20 Avril.	21 Avril.	21 Avril.	21 Avril.
2	21	21	21	22	22	22
3	22	22	22	23	23	23
4	23	23	23	24	24	24
5	24	24	24	25	25	25
6	25	25	25	26	26	26
7	26	26	26	27	27	27
8	27	27	27	28	28	28
9	28	28	28	29	29	29
10	29	29	29	30	30	30
11	30	30	30	1 Mai.	1 Mai.	1 Mai.
12	1 Mai.	1 Mai.	1 Mai.	2	2	2
13	2	2	2	3	3	3
14	3	3	3	4	4	4
15	4	4	4	5	5	5
16	5	5	5	6	6	6
17	6	6	6	7	7	7
18	7	7	7	8	8	8
19	8	8	8	9	9	9
20	9	9	9	10	10	10
21	10	10	10	11	11	11
22	11	11	11	12	12	12
23	12	12	12	13	13	13
24	13	13	13	14	14	14
25	14	14	14	15	15	15
26	15	15	15	16	16	16
27	16	16	16	17	17	17
28	17	17	17	18	18	18
29	18	18	18	19	19	19
30	19	19	19	20	20	20

PRAIRIAL. — MAI ET JUIN.

JOURS DU MOIS.	I. 1793. II. 1794. III. 1795.	IV. 1796.	V. 1797. VI. 1798. VII. 1799.	VIII. 1800. IX. 1801. X. 1802. XI. 1803.	XII. 1804.	XIII. 1805. XIV. 1806.
1	20 Mai.	20 Mai.	20 Mai.	21 Mai.	21 Mai.	21 Mai.
2	21	21	21	22	22	22
3	22	22	22	23	23	23
4	23	23	23	24	24	24
5	24	24	24	25	25	25
6	25	25	25	26	26	26
7	26	26	26	27	27	27
8	27	27	27	28	28	28
9	28	28	28	29	29	29
10	29	29	29	30	30	30
11	30	30	30	31	31	31
12	31	31	31	1 Juin.	1 Juin.	1 Juin.
13	1 Juin.	1 Juin.	1 Juin.	2	2	2
14	2	2	2	3	3	3
15	3	3	3	4	4	4
16	4	4	4	5	5	5
17	5	5	5	6	6	6
18	6	6	6	7	7	7
19	7	7	7	8	8	8
20	8	8	8	9	9	9
21	9	9	9	10	10	10
22	10	10	10	11	11	11
23	11	11	11	12	12	12
24	12	12	12	13	13	13
25	13	13	13	14	14	14
26	14	14	14	15	15	15
27	15	15	15	16	16	16
28	16	16	16	17	17	17
29	17	17	17	18	18	18
30	18	18	18	19	19	19

MESSIDOR. — JUIN ET JUILLET.

JOURS DU MOIS.	I. ...... 1793. II. ...... 1794. III. ...... 1795.	IV. ...... 1796.	V. ...... 1797. VI. ...... 1798. VII. ...... 1799.	VIII. ...... 1800. IX. ...... 1801. X. ...... 1802. XI. ...... 1803.	XII. ...... 1804.	XIII. ...... 1805. XIV. ...... 1806.
	Juin.	Juin.	Juin.	Juin.	Juin.	Juin.
1	19	19	19	20	20	20
2	20	20	20	21	21	21
3	21	21	21	22	22	22
4	22	22	22	23	23	23
5	23	23	23	24	24	24
6	24	24	24	25	25	25
7	25	25	25	26	26	26
8	26	26	26	27	27	27
9	27	27	27	28	28	28
10	28	28	28	29	29	29
11	29	29	29	30	30	30
12	30	30	30	Juillet. 1	Juillet. 1	Juillet. 1
13	Juillet. 1	Juillet. 1	Juillet. 1	2	2	2
14	2	2	2	3	3	3
15	3	3	3	4	4	4
16	4	4	4	5	5	5
17	5	5	5	6	6	6
18	6	6	6	7	7	7
19	7	7	7	8	8	8
20	8	8	8	9	9	9
21	9	9	9	10	10	10
22	10	10	10	11	11	11
23	11	11	11	12	12	12
24	12	12	12	13	13	13
25	13	13	13	14	14	14
26	14	14	14	15	15	15
27	15	15	15	16	16	16
28	16	16	16	17	17	17
29	17	17	17	18	18	18
30	18	18	18	19	19	19

THERMIDOR. — JUILLET ET AOUT.

JOURS DU MOIS.	III....1795. II....1794. I....1793.	IV....1796.	VII....1799. VI....1798. V....1797.	XI....1803. X....1802. IX....1801. VIII....1800.	XII....1804.	XIV....1806. XIII....1805.
1	19 Juillet.	19 Juillet.	19 Juillet.	20 Juillet.	20 Juillet.	20 Juillet.
2	20	20	20	21	21	21
3	21	21	21	22	22	22
4	22	22	22	23	23	23
5	23	23	23	24	24	24
6	24	24	24	25	25	25
7	25	25	25	26	26	26
8	26	26	26	27	27	27
9	27	27	27	28	28	28
10	28	28	28	29	29	29
11	29	29	29	30	30	30
12	30	30	30	31	31	31
13	31	31	31	1 Août.	1 Août.	1 Août.
14	1 Août.	1 Août.	1 Août.	2	2	2
15	2	2	2	3	3	3
16	3	3	3	4		
17	4	4	4	5	5	
18	5	5	5	6	6	6
19	6	6	6	7	7	7
20	7	7	7	8	8	8
21	8	8	8	9	9	9
22	9	9	9	10	10	10
23	10	10	10	11	11	11
24	11	11	11	12	12	12
25	12	12	12	13	13	13
26	13	13	13	14	14	14
27	14	14	14	15	15	15
28	15	15	15	16	16	16
29	16	16	16	17	17	17
30	17	17	17	18	18	18

FRUCTIDOR. — AOUT ET SEPTEMBRE.

JOURS DU MOIS.	I.....1793. II.....1794.	III.....1795.	IV.....1796. V.....1797. VI.....1798.	VII.....1799.	VIII.....1800. IX.....1801. X.....1802.	XI.....1803.	XII.....1804. XIII.....1805. XIV.....1806.
	Août.	Août.	Août.	Août.	Août.	Août.	Août.
1	18	18	18	18	19	19	19
2	19	19	19	19	20	20	20
3	20	20	20	20	21	21	21
4	21	21	21	21	22	22	22
5	22	22	22	22	23	23	23
6	23	23	23	23	24	24	24
7	24	24	24	24	25	25	25
8	25	25	25	25	26	26	26
9	26	26	26	26	27	27	27
10	27	27	27	27	28	28	28
11	28	28	28	28	29	29	29
12	29	29	29	29	30	30	30
13	30	30	30	30	31	31	31
14	31	31	31	31	Septembre. 1	Septembre. 1	Septembre. 1
15	Septembre. 1	Septembre. 1	Septembre. 1	Septembre. 1	2	2	2
16	2	2	2	2	3	3	3
17	3	3	3	3	4	4	4
18	4	4	4	4	5	5	5
19	5	5	5	5	6	6	6
20	6	6	6	6	7	7	7
21	7	7	7	7	8	8	8
22	8	8	8	8	9	9	9
23	9	9	9	9	10	10	10
24	10	10	10	10	11	11	11
25	11	11	11	11	12	12	12
26	12	12	12	12	13	13	13
27	13	13	13	13	14	14	14
28	14	14	14	14	15	15	15
29	15	15	15	15	16	16	16
30	16	16	16	16	17	17	17

JOURS COMPLÉMENTAIRES. — SEPTEMBRE.

JOURS COMPLÉM.	I. 1703. II. 1794.	III. 1795.	IV. 1796. V. 1797. VI. 1798.	VII. 1799.	VIII. 1800. IX. 1801. X. 1802.	XI. 1803.	XII. 1804. XIII. 1805. XIV. 1806.
1	17	17	17	17	18	18	18
2	18	18	18	18	19	19	19
3	19	19	19	19	20	20	20
4	20	20	20	20	21	21	21
5	21	21	21	21	22	22	22
6	»	»	»	»	»	»	»
	Septembre.	Septembre.	Septembre.	Septembre.	Septembre.	Septembre.	Septembre.

CONCORDANCE

DES DEUX STYLES,

DEPUIS L'AN XV JUSQU'A L'AN L.

Pour l'an	Correspondant à (De Vendémiaire à Nivôse.)	Correspondant à (De Nivôse à Vendémiaire.)	Suivre l'an
XV.	1806	1807	XI.
XVI.	1807	1808	XII.
XVII.	1808	1809	XIII.
XVIII.	1809	1810	*Idem.*
XIX.	1810	1811	*Idem.*
XX.	1811	1812	IV*.
XXI.	1812	1813	XIII.
XXII.	1813	1814	*Idem.*
XXIII.	1814	1815	*Idem.*
XXIV.	1815	1816	IV*.
XXV.	1816	1817	XIII.
XXVI.	1817	1818	*Idem.*
XXVII.	1818	1819	*Idem.*
XXVIII.	1819	1820	IV*.
XXIX.	1820	1821	XIII.
XXX.	1821	1822	*Idem.*

Pour l'an	Correspondant à		Suivre l'an
	De Vendémiaire à Nivôse.	De Nivôse à Vendémiaire.	
XXXI	1822	1823	XIII.
XXXII	1823	1824	IV*.
XXXIII	1824	1825	XIII.
XXXIV	1825	1826	*Idem.*
XXXV	1826	1827	*Idem.*
XXXVI	1827	1828	IV*.
XXXVII	1828	1829	XIII.
XXXVIII	1829	1830	*Idem.*
XXXIX	1830	1831	*Idem.*
XL	1831	1832	IV*.
XLI	1832	1833	XIII.
XLII	1833	1834	*Idem.*
XLIII	1834	1835	*Idem.*
XLIV	1835	1836	IV*.
XLV	1836	1837	XIII.
XLVI	1837	1838	*Idem.*
XLVII	1838	1839	*Idem.*
XLVIII	1839	1840	IV*.
XLIX	1840	1841	XIII.
L	1841	1842	*Idem.*

On trouvera très-bien exposés, par MM. Regnaud-de-Saint-Jean-d'Angely et Mounier, orateurs du gouvernement, les motifs de la suppression du calendrier républicain, prononcée par Napoléon dans la séance du sénat du 22 fructidor an 13, 9 septembre 1805. Voyez aussi le rapport fait par le sénateur Laplace, le 15 fructidor, 2 septembre, huit jours avant la suppression.

* A l'an IV, qui n'est pas sextile, il faut ajouter le sixième jour complémentaire, correspondant au 22 septembre, pour que l'année sextile, dont il donne la correspondance dans le calendrier grégorien, n'ait pas un jour de moins.

CONTINUATION
DE
L'ART
DE VÉRIFIER LES DATES.

FRANCE.

SUITE DE LA CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES ROIS DE FRANCE.

LOUIS XVIII.

Nous avons vu, dans le premier volume de la troisième partie de l'Art de vérifier les Dates, avec quelle rapidité s'est opérée, en France, la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Enfin Buonaparte triomphe! Il a conquis le pouvoir. A la vérité, il le partage avec deux collègues; mais bientôt il l'exercera seul. Tel est l'objet unique de l'ardente ambition de ce jeune et brillant capitaine. Le même homme, qui, dès sa première jeunesse, embrassa le parti des révolutionnaires, qui marcha et vainquit sous leurs dévorants étendards, et répéta avec eux les accents de la liberté et de l'égalité, aspire à renverser tous les fauteurs de révolutions, à soumettre à son empire les hommes de tous les partis, à n'avoir point d'égaux sur la terre. Ses vœux seront remplis: il règnera! Mais l'ambition, la soif des conquêtes et la tyrannie l'égareront, et la Providence, toujours juste, viendra briser, dans ses mains ensanglantées, l'auguste sceptre qu'il ravit à l'ancienne et illustre famille de saint Louis.

Le 20 brumaire an 8 (11 novembre 1799), les trois consuls, Buonaparte, Sièyes et Roger-Ducos, viennent, à quatre heures du matin, s'installer au palais du Luxembourg, et commencent immédiatement l'exercice de leurs fonctions. Par l'un des premiers actes de leur autorité, Cambacérès, Fouché, Reinhard et Bourdon sont continués aux ministères de la justice, de la police, des relations extérieures et de la marine; le général Berthier est appelé au ministère de la guerre, Gaudin à celui des finances, et Laplace à celui de l'intérieur; le secrétariat-général du gouvernement est confié à Maret et à Lagarde, et le commandement de la garde au général Murat. Le même jour, les consuls rendent un arrêté contre les cinquante-trois individus exclus de la représentation nationale; trente-sept sont condamnés à la déportation dans la Guyane française, et le reste à l'exil dans une des villes du département de la Charente-inférieure. Tous sont menacés de la perte de leurs propriétés, s'ils ne se rendent au lieu désigné pour leur résidence, ou s'ils en sortent sans en avoir obtenu la permission du gouvernement. On ne remarquait parmi les personnes portées sur cette liste, que le général Jourdan et Santhonax; tous les autres étaient d'obscurs et odieux révolutionnaires. Enfin, Buonaparte, agissant déjà comme s'il était l'unique maître de la France, s'empresse de publier une proclamation aux troupes de ligne, aux invalides et aux gardes nationales, pour leur témoigner sa satisfaction sur la conduite qu'ils ont tenue dans la journée immortelle du 19 brumaire. En s'adressant aux grenadiers qui lui ont sauvé la vie, lorsqu'il était près de tomber sous les coups des représentants armés de poignards, il leur dit qu'ils se sont couverts de gloire. En même tems les consuls adressent au peuple français une proclamation, dont nous transcrivons ce fragment: « La constitution de l'an 3 allait » périr; des atteintes multipliées lui avaient à jamais ravi » le respect des Français. L'ordre social marchait rapide- » ment vers une désorganisation complète. Les patriotes » se sont entendus. Tout ce qui pouvait nuire à la nation » a été soigneusement écarté. Tout ce qui était resté pur » dans la représentation nationale s'est réuni sous les ban- » nières de la liberté. La république française, raffermie » et replacée, dans l'Europe, au rang qu'elle n'aurait » jamais dû perdre, verra se réaliser toutes les espérances » des citoyens. Jurez d'être fidèles, avec nous, *à la répu-*

» blique une et indivisible, fondée sur l'égalité et le système » représentatif. »

Le 21 brumaire (12 novembre), le ministre des relations extérieures, Reinhard, écrit aux agents extérieurs de la France, pour leur faire connaître la loi qui a changé le gouvernement français, et l'a remplacé par une commission consulaire. Il les invite à communiquer immédiatement cet événement aux gouvernements près desquels ils résident, et à les assurer que les nouveaux chefs de l'état sont animés du sincère désir de faire, avec toute l'Europe, une paix honorable et solide. Le lendemain, Reinhard notifie aussi aux ministres étrangers, résidant à Paris, la loi du 19 brumaire, en leur tenant à peu près le même langage. On verra bientôt quelle confiance a inspiré aux puissances de l'Europe le nouveau gouvernement de fait introduit en France, et quel cas elles font des assurances qu'il leur donne de ses intentions pacifiques.

Le même jour, 21 brumaire (12 novembre), les chouans *pénètrent* dans la commune de Baugé; ils y restent environ trois heures; ils y veulent piller les caisses publiques; mais elles avaient été vidées trois ou quatre jours auparavant. Ils désarment les citoyens, et emmènent tous les chevaux qu'ils rencontrent. Cependant pas un républicain n'est tué; un seul est blessé : c'est le brigadier de la gendarmerie. Quelques jours auparavant, un autre rassemblement de chouans avait tenté une invasion à Vannes; il avait été promptement dissipé et mis en fuite par les citoyens réunis à la gendarmerie et aux troupes de ligne.

Les consuls avaient invité la commission législative du conseil des cinq-cents à examiner attentivement la loi du 24 messidor précédent (12 juin 1799), relative aux otages, loi qui a produit des effets si funestes. La commission s'est empressée de répondre aux intentions des consuls. Le 22 brumaire (13 novembre), elle déclare, à l'unanimité, que cette odieuse loi est abrogée, que les individus, arrêtés en exécution de ses dispositions, seront sur-le-champ remis en liberté; et que tout séquestre, apposé en vertu de ces mêmes dispositions, sera immédiatement levé.

Lors de la retraite des armées d'Italie et de Naples, en 1799, le général Monnier, à la tête de deux mille hommes environ, entra dans la marche d'Ancône, et ce fut avec cette faible troupe qu'il défendit, pendant six mois, le territoire et la place d'Ancône, contre des forces

six fois plus considérables. D'abord, un grand nombre d'habitants du territoire se révoltèrent; et, dirigés par l'ex-général cisalpin Lahoz, ils se réunirent aux troupes alliées, envoyées contre les Français. Ces troupes se composaient d'Autrichiens, de Russes, de Turcs et de Napolitains. Rassurées par leur nombre, elles vinrent attaquer le général Monnier; celui-ci les battit et les repoussa. Souvent elles revinrent à la charge, et tentèrent de déloger les Français des postes fortifiés qu'ils occupaient aux environs d'Ancône; elles furent toujours mises en déroute. Ces attaques se répétèrent ainsi pendant cinq mois, et sans que d'aussi nombreux assaillants pussent obtenir une seule fois l'avantage sur les Français. C'est à cette époque qu'un corps de huit mille Autrichiens, sous les ordres du général Frœlich, qui venait de faire capituler le général Garnier dans Rome, arriva au secours des assiégeants. Le général autrichien, concertant aussitôt avec eux ses mouvements, dirigea de vives attaques contre la petite armée du brave Monnier; il lui fut impossible de la vaincre. Tous les efforts qu'il fit lui coûtèrent de grandes pertes. Le général français était si actif et si habile, qu'il faisait face à tous ses ennemis. Cependant ses munitions s'épuisaient. Bientôt même il manqua de vivres. Cette fâcheuse position n'abattit point son courage, et il continua de résister à toutes les sommations qu'on lui fit de se rendre. Mais enfin il vint un moment où il ne pouvait plus résister, sans compromettre inutilement la vie des braves qu'il commandait. Le 19 brumaire (10 novembre), l'une des courtines du bastion de la citadelle d'Ancône s'écroule. Outre cet accident malheureux, on n'a plus de munitions pour répondre à l'artillerie des assiégeants. Dans la soirée de cette journée, une dernière sommation est faite à Monnier. Les conditions qu'on lui propose sont honorables; il les soumet à un conseil de guerre; la nécessité contraint à les recevoir. Le 22 brumaire suivant (13 novembre), la capitulation est signée. Elle permet à la garnison de sortir de la place avec les honneurs de la guerre, et de retourner en France par le chemin qu'elle jugera le plus commode; elle accorde au général Monnier une garde d'honneur de quinze cavaliers et de trente carabiniers; enfin elle exprime la promesse que les malades seront soignés dans les hôpitaux, et que nul individu ne sera recherché pour les opinions qu'il aura pu montrer pendant le séjour des Français dans Ancône. La

garnison partit trois jours après. Quand Monnier fut arrivé en France, il fut récompensé de sa belle conduite par le grade de général de division.

Les sages et vigoureuses mesures que les consuls ont prises pour assurer la tranquillité de l'Etat, ont inspiré au public une si grande confiance, que le 23 brumaire (14 novembre) le tiers consolidé monte à 17 francs; six jours auparavant, il était à 11 francs. La rente provisoire passe en même tems de 3 francs à 8. Les Français peuvent enfin respirer après tant d'années de malheurs et de crimes, et se livrer, sans crainte, à toute leur horreur pour les jacobins. Tel était l'ouvrage de Buonaparte. Aussi son nom était-il dans toutes les bouches; il était l'objet de l'admiration universelle; et, sur tous les théâtres, on représentait des pièces où l'on chantait sa gloire.

Depuis quelque tems, l'armée française en Italie, sous les ordres du général Championnet, n'éprouvait plus que des revers. Elle avait perdu, à la bataille de Genola ou *Fossano*, le tiers de ses forces actives, environ huit mille hommes. Championnet ne se trouvait plus qu'à la tête d'un faible corps d'armée, séparé en trois parties. La première partie était sous Coni; la seconde couvrait la retraite des Français par le col de Tende; la troisième, enfin, s'était rassemblée sous Mondovi. Les Autrichiens, voyant la dispersion de l'armée française, redoublèrent de vigueur dans leur poursuite et dans leurs attaques, pour la chasser entièrement du Piémont; assaillie sur tous les points par des forces supérieures, elle perdait journellement du terrain. Vers le milieu du mois de brumaire (novembre), les généraux Lichtenstein et Mitrowski viennent attaquer Mondovi, que conservaient les divisions Lemoine et Victor. En peu d'heures, les Français sont délogés des hauteurs situées en arrière de cette ville; et, lorsque la nuit est venue, ils l'évacuent à la faveur de l'obscurité. Alors le général Championnet opère sa retraite définitive par Gossio. L'arrière-garde de l'armée française, suivie de près par les troupes autrichiennes, se voit attaquée par elles. Le 24 brumaire (15 novembre), elle se retire à la hâte; et ce n'est qu'en faisant de grands efforts de courage, qu'elle parvient à rejoindre le corps d'armée. Le même jour, le général autrichien Bellegarde se rend maître d'Ormea; le général Mélas du camp de Limone, et la division Sommariva, des Barricades, après quoi elle s'établit à l'Argentière.

Le 25 brumaire (16 novembre), le consul Buonaparte va visiter les maisons d'arrêt ; il interroge lui-même les détenus ; il s'assure de la salubrité de leurs prisons, de leur nourriture et de la conduite des geôliers envers eux. Au Temple, il se fait représenter les écrous, et fait élargir sur-le-champ les otages, en leur disant, *qu'une loi injuste les ayant privés de leur liberté, son devoir est de la leur rendre.* Il quitte les autres détenus, en leur promettant de faire examiner promptement les causes de leur arrestation.

Le même jour, 25 brumaire (16 novembre), l'armée française du Rhin attaque l'ennemi sur toute la ligne, entre Philisbourg et le Necker. La première division, commandée par le général de la Borde, se porte sur Neuloshеim, où elle livre un combat très-vif aux Autrichiens, et les culbute sur Waghausel. Elle leur prend cinq pièces de canon, et fait mille prisonniers, qui faisaient partie de de la garnison de Philisbourg. Pendant ce mouvement, la brigade de gauche de la même division, s'étant dirigée sur Weissenthal, chassait toujours l'ennemi devant elle jusqu'à Graben. Le nouveau blocus de Philisbourg est le résultat de cette opération. De son côté, le général Decaen, commandant la deuxième division, attaque l'ennemi sur Roth et le Bulb ; de là, se portant rapidement sur Waghausel, sur Foretz et Bruschall, il en chasse les Autrichiens, et les poursuit jusqu'à Bretten. L'exécution de ce mouvement a été parfaitement secondée par la réserve de cavalerie aux ordres du général d'Hautpoul. Les deux généraux de division Ney et Baraguey-d'Hilliers obtiennent aussi de très-grands avantages sur l'ennemi, le premier, à Waibstall, Épinges et Sintzheim, dont il s'empare après un combat très-opiniâtre; et le second, sur la rive droite du Necker, à Dilsberg et à Langenzel.

Une loi du 10 messidor an 7 (28 juin 1799), avait ordonné un emprunt forcé de cent millions. Cette loi blessait tous les principes de l'ordre social, et avait excité un profond mécontentement dans le peuple; les consuls se hâtent d'en proposer la suppression aux commissions législatives. Cette proposition est adoptée avec empressement, le 27 brumaire (18 novembre). L'emprunt forcé est remplacé par une *subvention extraordinaire de guerre*, portant sur les quatre contributions directes. Vingt-cinq centimes par franc seront levés sur le principal de ces contributions.

Le 1er. frimaire an 8 (22 novembre 1799), Talleyrand-Périgord est nommé au ministère des relations extérieures, en remplacement de Reinhard, démissionnaire; et Forfait, ingénieur-constructeur de la marine, au ministère de la marine et des colonies. Les consuls, dans cette journée, nomment vingt-cinq commissaires, chargés d'aller dans les départements pour observer l'esprit public. Ces commissaires, choisis parmi les députés qui ne font point partie des commissions législatives, se rendent bientôt à leur destination; ils étaient revêtus du pouvoir de révoquer ceux des fonctionnaires publics, dont les principes et la conduite paraîtraient opposés au gouvernement consulaire.

L'archiduc Charles, ayant été informé de l'échec qu'avaient essuyé les troupes autrichiennes sur le Bas-Rhin, et qui avait amené le quatrième blocus de Philisbourg, leur envoya des renforts en cavalerie et en infanterie. Le général Gorger, qui les commandait en chef, fut cassé, et remplacé par le comte de Starray. Les Autrichiens reprirent alors l'offensive. Le 2 frimaire (23 novembre), ils essaient de déborder les deux ailes de l'armée française. Les postes que Lecourbe avait placés entre le Necker et le Mein, sont forcés de se replier. Cette circonstance détermine le général français à concentrer ses forces. Il porte le centre de sa ligne le plus près possible de Sintzheim; et, pour être maître des deux rivières, la Kraich et l'Eltzbach, il se fortifie à Muntzingen et à Weyer.

Le 3 frimaire (24 novembre), les consuls ordonnent la réunion des armées *du Rhin* et *du Danube*, sous le nom d'armée *du Rhin :* elle devra s'étendre depuis Genève jusqu'à Oppenheim. Moreau reçoit le commandement en chef de cette armée. Masséna est en même temps appelé à celui de l'armée d'Italie. On verra bientôt avec quel éclat ces deux généraux illustres ont su justifier le choix du gouvernement.

Dans la même journée, Hédouville, général en chef de l'*armée d'Angleterre*, (on appelait ainsi l'armée destinée à agir contre les émigrés et les Anglais qui les soutenaient dans l'ouest de la France), conclut une suspension d'hostilités avec les principaux chefs des royalistes, MM. de Bourmont, de Châtillon et d'Autichamp, dont les troupes occupaient les départements de l'ouest. Cet armistice est aussitôt annoncé aux chefs royalistes de la Normandie et de la Bretagne, afin que les stipulations en soient communes à ces

provinces. L'intrépide Frotté y donne son adhésion, promettant de faire respecter les personnes et les propriétés par ses subordonnés. Une pareille suspension d'armes est, peu de temps après, conclue entre les royalistes de la rive droite de la Loire et les républicains. C'est alors que le général Hédouville, adressant une proclamation à ses soldats et aux départements de l'ouest, pour leur faire connaître l'existence de la suspension d'armes et le changement qui s'est opéré dans le gouvernement de la république, les invite à se rapprocher, à se réunir et à se persuader que c'est là le seul moyen d'établir une paix solide dans l'intérieur.

Le même jour, 3 frimaire (24 novembre), la commission législative du conseil des cinq-cents fait rendre une loi relative au recouvrement des impositions directes. Cette loi supprime l'agence des contributions, créée par la loi du 22 brumaire an 6 (12 novembre 1797), et établit, dans chaque département, une direction du recouvrement de ces contributions, composée d'un directeur, d'un inspecteur et d'un nombre de contrôleurs proportionné à l'étendue des départements.

Le 5 frimaire (26 novembre), les consuls de la république, informés par le ministre de la justice que le décret du 18 et la loi du 19 brumaire précédent, *ont été accueillis dans toute la France avec une satisfaction générale, et n'ont trouvé de l'opposition que chez quelques hommes prévenus, exagérés ou mal intentionnés*, révoquent l'arrêté du 26 brumaire, par lequel ils condamnaient les députés exclus, les uns à sortir du territoire continental de la république, les autres à se rendre dans le département de la Charente-Inférieure; ils en rendent un nouveau, beaucoup moins rigoureux, qui place ces députés sous la surveillance du ministre de la police, et leur ordonne de se retirer dans telle commune qu'il leur désignera.

Le directoire exécutif avait appliqué l'article XXIV de la loi du 19 fructidor an 6 (5 septembre 1797), à des prêtres qui avaient prêté tous les serments prescrits par les lois, et ne les avaient point rétractés, même contre ceux qui s'étaient mariés. Le 8 frimaire (29 novembre), les consuls révoquent ces arrêtés, et ordonnent que ceux des prêtres qui se trouvent dans la situation de ceux dont nous venons de parler, et qui seraient actuellement détenus soit à l'île de Rhé, soit à l'île d'Oléron, seront mis sur-le-champ en liberté, après avoir justifié de leur droit. Cette dispo-

sition est étendue aux prêtres qui se seraient soustraits à la déportation.

Dans cette journée du 8 frimaire, à une heure du matin, trois frégates anglaises débarquent sur la côte de Penulan, à Billier, quatre pièces de canon, deux obusiers, plusieurs barils pleins d'argent et une grande quantité de fusils neufs. Plusieurs milliers de chouans protégent ce débarquement; 2,000 hommes de marine, qui venaient d'arriver à Vannes, instruits d'un tel événement, partent soudain avec deux pièces d'artillerie légère pour aller surprendre le convoi. L'avant-garde rencontre les chouans près d'une vaste lande sur la route d'Elven, à une demi-lieue de Saint-Nolf. A midi, on est en présence : le combat dure jusqu'à quatre heures. Les soldats royalistes, au nombre de 4 à 500, avec un drapeau blanc, sont débusqués et mis en déroute. Ils se retirent sur Elven. Pendant le combat, leur convoi avait filé vers Plendren. La nuit et le défaut de munitions obligent les républicains de rentrer à Vannes.

Malgré la suspension d'armes conclue avec les soldats de la république, les chouans continuent leurs hostilités ordinaires, et viennent même de jour dans les faubourgs et aux portes d'Angers. Dans la nuit du 11 au 12 frimaire (2 au 3 décembre), ils pillent les habitants de la Motte, département des Côtes-du-Nord. La nuit suivante, ils enlèvent les rôles de Saint-Aaron. Un ordre de leur commandant porte que tout individu de 18 à 40 ans, refusant de marcher, sera fusillé; que la même peine sera infligée à ceux qui auront marché dans les colonnes mobiles, et à tout fonctionnaire qui aura marié un individu au-dessous de 40 ans. Cet ordre porte encore annullation de tout mariage postérieur aux fêtes de Pâques. En vertu d'un tel ordre, les chouans fusillent tous les hommes âgés de 18 à 40 ans, qui refusent de les suivre. Instruit de cette violation du traité, le général Hédouville, commandant en chef l'armée *d'Angleterre*, charge les commandants militaires de regarder comme actes d'hostilités de la part des chouans, et de repousser par la force des armes, tous enrôlements forcés et toutes réquisitions. Il envoie un bataillon dans le département de Loir-et-Cher pour soutenir l'exécution de ces mesures.

D'après les ordres du général comte de Starray, le prince de Hohenlohe et le prince de Lorraine avaient réuni leurs troupes sur les hauteurs qui se trouvent entre Bretten et Eppingen; l'ancien général en chef, Gorger, s'était porté

en même temps sur Goësheim, et une réserve à Bretten. Le 11 frimaire an 8 (2 décembre 1799) la ligne française est partout attaquée; tous ses avant-postes se replient à la hâte. Sintzheim, Weyer, Muntzingen sont successivement évacués par les Français, après des combats vifs et meurtriers. Ils se retirent sur Vissloch et s'arrêtent en avant de ce poste. La nuit vient: les deux partis bivouaquent en présence. Le lendemain, les Autrichiens recommencent leur attaque, chassent les Français de Vissloch, et débloquent ainsi Philisbourg. Lecourbe opère sa retraite sur Schwetzingen; le général Starray continue vivement ses manœuvres pour le resserrer de plus en plus.

L'armée autrichienne, après avoir chassé les Français des environs de Coni, mit aussitôt le siége devant cette ville, et en poursuivit les travaux avec tant d'activité, qu'au bout de huit jours la tranchée fut ouverte. La garnison française, qui défendait Coni, était forte de 2,500 hommes. Elle essaya quelques sorties qui furent sans résultat. Pendant dix-sept jours, elle soutint les efforts des assiégeants, dont le nombre était considérable. Cependant les Autrichiens jetèrent dans la ville tant de bombes et de boulets, que le feu prit presque partout. Les habitants, épouvantés de tant de désastres, s'adressèrent au général autrichien pour le prier de faire cesser un feu si meurtrier, attendu qu'ils ne prenaient aucune part à la résistance qu'il éprouvait. Celui-ci répondit qu'il se conformait aux usages de la guerre, et que, tant que les Français ne se seraient pas rendus, il continuerait le siége avec la même ardeur. Les malheureux habitants de Coni s'adressèrent alors aux Français. Le commandant de la garnison, n'espérant point de renfort, et ne pouvant par conséquent défendre la place de Coni, céda aux prières qui lui furent faites. Le 14 frimaire (5 décembre), il fait proposer au comte de Lichtenstein, commandant des travaux du siége, de lui livrer Coni. Sa proposition ayant été agréée, une capitulation est signée le même jour. La garnison française, en vertu de ce traité, sort de la place avec les honneurs de la guerre; seulement, elle ne peut rentrer en France qu'après avoir été échangée.

La saison s'avançait et devenait chaque jour plus rude. Les vivres commençaient à manquer à l'armée d'Allemagne. Les renforts, attendus de Hollande, n'arrivaient pas. Le général Lecourbe se décida à demander un armistice au général comte de Starray. Celui-ci l'accorda, le 14 frimaire

(5 décembre). D'après cet armistice, la ligne occupée par les troupes françaises, s'appuya au Rhin, et s'arrêta au Necker. Quant à l'armée autrichienne, elle prit ses positions en arrière du Golgemberg, sur la rive droite du Necker, sans qu'elle pût élever aucune fortification sur le Gólgemberg. Cet armistice est aussitôt porté au prince Charles, commandant en chef l'armée autrichienne; mais, comme il ne lui était point avantageux, ce prince lui refuse son approbation. Cependant le général Lecourbe, ayant pressenti le refus du général autrichien, a ordonné à ses troupes de se retirer; et, pendant le temps de la négociation, cette retraite a pu se faire sans désordre et sans perte. Le 20 frimaire suivant (11 décembre), Manheim et les retranchements du Neckerau sont abandonnés aux Autrichiens sans combat. Bientôt les Francais sont parvenus sur la rive gauche du Rhin; là, ils n'ont plus rien à craindre de l'ennemi, et de chaque côté l'on entre en quartiers d'hiver.

Des émigrés, jetés par un naufrage sur les côtes de Calais, le 22 brumaire (12 novembre), avaient été conduits au château du Ham. Les consuls, informés de leur détention, et considérant *qu'ils ne sont dans aucun des cas prévus par les lois sur les émigrés, et qu'il est hors du droit des nations policées de profiter de l'accident d'un naufrage pour livrer, même au juste courroux des lois, des malheureux échappés aux flots*, arrêtent, le 18 frimaire (9 décembre), que ces émigrés seront déportés hors du territoire de la république.

Le général Gouvion-Saint-Cyr avait été chargé de défendre le territoire de la Ligurie contre les généraux Kray et Klenau; il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup d'habileté. Nous sommes obligés d'interrompre un moment l'ordre chronologique, et de revenir sur des faits militaires d'un trop grand intérêt, pour être passés sous silence. Les troupes du général Saint-Cyr étaient poursuivies avec ardeur par un ennemi supérieur en nombre; elles s'arrêtèrent sur les hauteurs de Novi, y prirent position, et, quoiqu'elles n'eussent que quatre pièces d'artillerie, qui même étaient sans attelage, elles attendirent de pied ferme les Autrichiens. Le 14 frimaire (5 décembre), le général Kray, étonné de voir un si petit nombre d'hommes préparés à livrer un combat, attaque les Français sur quatre colonnes. Ceux-ci d'abord, d'après les ordres de Saint-Cyr, rétrogradent un peu; mais, lorsqu'ils sont parvenus sur le terrain où ils peuvent combattre avantageusement, Saint-Cyr se

met à leur tête, et ils se jettent sur les Autrichiens; ils les culbutent jusque dans Novi, les en chassent, leur tuent ou blessent deux mille hommes, et leur font autant de prisonniers. L'ennemi perd aussi quatre pièces de canon. Après cet échec, le général autrichien dirige sa retraite vers Alexandrie, se proposant bien, à la première occasion favorable, de recommencer ses attaques contre la ligne française.

Pendant ce temps, une révolution politique éclatait à Gênes. Deux partis se disputaient l'empire, le parti aristocratique et le parti démocratique. Le premier, ayant à sa disposition plus de moyens de succès, obtint une facile victoire. Il organisa une insurrection; des hommes du peuple et même des soldats français, séduits par l'or qu'on leur offrit, y prirent part. Le directoire de Gênes, aussi faible, aussi inhabile que celui de France, ne fit rien pour arrêter ces troubles. Le général Saint-Cyr, instruit de la révolution de Gênes, assigna des positions à ses troupes pour contenir l'ennemi, et se rendit promptement dans la capitale de la Ligurie. Sa présence dans cette ville et les mesures vigoureuses qu'il prit, y ramenèrent l'ordre. Il changea la forme du gouvernement; il nomma, à la place du directoire, une commission exécutive, à laquelle il donna M. Corvetto pour président. Mais bientôt ce général, qui venait de donner de si grandes preuves de prudence et de fermeté, eut à réprimer un mouvement non moins dangereux que celui qu'il venait d'apaiser. Les troupes, qui composaient la garnison de Gênes, manquant depuis long-temps de vivres, d'habillements, de souliers, et de tout ce qui est nécessaire à la vie, abandonnèrent les postes qu'on leur avait confiés, conservèrent néanmoins quelque ordre dans leurs rangs, et se disposèrent à quitter la place pour s'en retourner en France. Le général Saint-Cyr courut à eux, leur reprocha leur lâcheté, leur parla d'honneur, leur rappela leurs devoirs envers leur patrie, et parvint à leur faire changer de résolution. Les soldats français, pleins de regret d'une action si honteuse, promirent à leur général de la faire oublier dans la première affaire, et reprirent leurs postes. La seule punition que Saint-Cyr leur imposa, fut de les priver de leurs drapeaux momentanément, et jusqu'à ce qu'ils eussent mérité qu'on les leur rendît. Cependant les généraux du corps d'armée aux ordres de Saint-Cyr, attaqués par le général Kray, auquel il était venu des renforts, avaient été obligés d'abandonner leurs positions. Watrin s'était retiré sur

Voltagio, Dombrowski sur Ronciglione, et Miollis sur Savone, où il s'enferma. Bientôt les généraux Kray et Klenau concertèrent une attaque générale contre les Français. Le 19 frimaire (10 décembre), le général Darnaud, assailli dans Nervi par des forces supérieures, est obligé de se retirer jusqu'à une lieue de Gênes, au village de San-Martino d'Albaro. Le même jour, les retranchements de la Bocchetta sont aussi attaqués par les soldats de Kray; mais les troupes qui les défendent, sous les ordres du général Watrin, les mêmes qui naguères avaient voulu abandonner leur chef, fondent impétueusement sur eux, les forcent à la retraite, et, par cette action valeureuse, obtiennent que leurs drapeaux leur soient rendus.

Buonaparte, après s'être emparé, comme on l'a vu, de l'île de Malte, le 11 juin 1798, avait conclu, avec les chevaliers de cet ordre, un traité par lequel ceux d'entre eux qui étaient Français, pourraient rentrer dans leur patrie. Le conseil des cinq-cents, dans sa séance du 23 frimaire (14 décembre 1799), ratifie les dispositions de ce traité; il y ajoute une clause portant que les chevaliers de Malte, rentrés en France, recouvreront la possession de ceux de leurs biens qui n'auront point été vendus. Fort peu de ces valeureux chevaliers profitent de la permission de revoir leur patrie. Presque tous s'étaient empressés de quitter l'île de Malte, et de voler où l'honneur appelait les gentilshommes français, c'est-à-dire, sous les bannières de la dynastie légitime.

Après avoir repoussé les attaques du général Kray, le général Saint-Cyr eut à repousser aussi celles du général Klenau. Ce dernier, ayant avec lui des soldats russes, et soutenu par une escadre anglaise, qui suivait le mouvement de son armée, résolut de marcher contre Gênes, sur deux colonnes; l'une s'avança le long du rivage, et l'autre, celle avec laquelle était Klenau, s'empara du Monte-Faccio. Le 24 frimaire (15 décembre), Saint-Cyr fait les meilleures dispositions pour repousser l'ennemi; il marche contre lui à la tête de quatre bataillons, et d'une brigade aux ordres du général Darnaud. Il était de beaucoup inférieur en nombre. Le général Darnaud engage l'action contre deux bataillons russes et les repousse; mais, s'étant avancé trop loin, il est repoussé à son tour. Le désordre se met dans les rangs de l'armée française; il a bientôt cessé par les dispositions du général Saint-Cyr. Celui-ci fait alors recommencer l'attaque sur toute la ligne ennemie, la charge à la baïonnette, l'enfonce, et lui fait essuyer

de grandes pertes. Trois mille hommes tués, blessés ou pris, et quatre pièces de canon sont les trophées de cette victoire. Le général autrichien court chercher un refuge sur les revers du Monte-Faccio ; il n'y peut rester long-tems, et il ne trouve enfin quelque repos que derrière la rivière de Moyra. La saison était alors fort avancée. Les deux partis cessent de s'attaquer, et prennent des quartiers d'hiver. Saint-Cyr rentra dans Gênes, après le combat de Monte-Faccio ; il y eut long-tems encore sous les yeux le spectacle de la misère ; les convois de munitions et de vivres qu'on attendait de France, contrariés par les vents, n'arrivèrent que fort tard.

Depuis quelque tems, on travaillait assiduement à la nouvelle constitution qui devait régir la république française ; elle était discutée, dans tous ses détails, chez le consul Buonaparte. Cet homme exerçait sur tout le monde un si grand ascendant, que, lorsqu'il s'était prononcé sur quelque point, personne n'osait le contredire. Lorsque la constitution fut achevée, M. Daunou fut chargé d'en soigner la rédaction. La dernière lecture s'en fit au Luxembourg, résidence des consuls, le 16 frimaire (7 décembre). Le 24 frimaire suivant (16 décembre), elle est promulguée. Nous allons faire connaître les principales bases de cet acte constitutionnel, si peu en harmonie avec les principes républicains. Il crée un sénat (nommé *conservateur*, parce que le dépôt de la constitution lui était confié), un corps-législatif, un tribunat et un conseil d'état. Il confie le gouvernement de la république à trois consuls, nommés pour dix ans, indéfiniment rééligibles, élus individuellement, et portant la qualité distincte de premier, de second et de troisième consul. Buonaparte, ex-consul provisoire, est nommé premier consul ; Cambacérès, ex-ministre de la justice, second consul, et Lebrun, ex-membre du conseil des *anciens*, troisième consul.

— Le sénat, composé de quatre-vingts membres nommés à vie, et âgés d'au moins quarante ans, choisit lui-même les membres qui doivent entrer dans sa composition, sur une triple liste présentée par le premier consul, le corps-législatif et le tribunat. Il nomme, sur des listes formées dans les départements, les consuls, les législateurs, les tribuns, les membres du tribunal de cassation et les commissaires de la comptabilité. Les fonctions du sénat sont de maintenir ou d'annuller tous les actes qui lui sont déférés

par les tribuns ou les consuls; ses séances ne sont pas publiques; chaque sénateur, inéligible à tout autre emploi, reçoit un traitement égal au vingtième de celui du premier consul.

— Le tribunat, composé de cent membres, âgés de vingt-cinq ans au moins, et renouvelé tous les ans par cinquième, discute, rejette ou admet les projets de loi qui lui sont soumis; il envoie devant le corps-législatif trois orateurs, pour exposer et défendre ses motifs. Il jouit, en outre, du droit de proposer des améliorations dans les lois et dans toutes les parties de l'administration publique. Chaque tribun touche un traitement de 15,000 francs.

— Le corps-législatif est composé de trois cents membres, âgés au moins de trente ans; il se renouvelle chaque année par cinquième; ses séances, comme celles du tribunat, sont publiques; il délibère, au scrutin et sans discussion, sur les projets de loi qui lui sont présentés par les orateurs du tribunat et du gouvernement. Un traitement de 10,000 francs est alloué à chaque législateur.

— Le second consul et le troisième n'ont, dans toute délibération d'état, que voix délibérative. Ils ne signent les registres du gouvernement que pour constater leur présence; ils peuvent y consigner leur opinion; mais celle du premier consul fait, seule, la délibération. Leur traitement est de 150,000 francs.

— Les juges de paix sont élus immédiatement par les citoyens, mais pour trois ans. Les autres juges sont choisis par le premier consul: ils sont inamovibles. Enfin, d'autres articles placent sous la sauve-garde des lois la liberté individuelle des citoyens, et déclarent que, dans le cas de révolte armée, l'empire de la constitution peut être suspendu dans un lieu et pour un tems déterminés.

Les consuls envoient sur-le-champ l'acte constitutionnel à l'acceptation du peuple français; d'après leurs ordres, deux registres, l'un pour l'acceptation, l'autre pour la non-acceptation, doivent être ouverts dans toutes les administrations centrales et municipales, dans les tribunaux et chez tous les juges de paix. Les registres, après avoir été clos et arrêtés, seront adressés aux ministres de l'intérieur et de la justice. Les consuls adressent, en même tems, aux Français, une proclamation, où on lisait ces mots: « La » constitution qui vous est présentée fait cesser les in- » certitudes que le gouvernement provisoire mettait dans

» ses opérations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; elle est » fondée sur les vrais principes du gouvernement, sur les » droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté. » Les pouvoirs qu'elle institue sont forts, durables et pro- » pres à garantir les droits des citoyens et les intérêts » de l'état. »

Le 25 frimaire (16 décembre), une loi fixe l'organisation de l'école polytechnique. Cette école est destinée à répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques, chimiques et des arts graphiques. Le nombre des élèves est fixé à trois cents. On n'admettra que les Français âgés de seize à vingt ans, porteurs de certificats attestant leur bonne conduite et leur attachement à la république.

Le 30 frimaire (21 décembre), le conseil des cinq-cents rend une loi portant que le domaine national de Crosne (département de Seine-et-Oise), est décerné en toute propriété pleine et entière *au citoyen Sièyes, à titre de récompense nationale.* Les consuls, en proposant une telle loi à la discussion des commissions législatives, leur ont rappelé qu'*après avoir éclairé les peuples par ses écrits et honoré la révolution par ses vertus désintéressées, Sièyes refusa d'abord la première magistrature, et qu'il ne l'accepta ensuite que par le sentiment des dangers dont elle était entourée.*

Dans sa séance du 3 nivose (24 décembre), le conseil dés cinq-cents adopte trois projets de loi, présentés, les deux premiers par le député Bérenger, et le dernier, par Girod-Pouzol. Le premier de ces projets de loi fixe au 4 nivose (25 décembre) l'entrée en fonctions des consuls, dissout les conseils des *anciens* et des *cinq-cents*, et les commissions législatives, quand ils auront eu communication de la nomination des membres du corps législatif et du tribunat, et établit les consuls aux Tuileries, le sénat au Luxembourg; le corps législatif au Palais des cinq-cents, et le tribunat au Palais-*Égalité.* Par le second, une pension de 600 francs est accordée aux militaires Thomas Thomé et Jean-Baptiste Poiret, qui, dans la journée du 18 brumaire, ont couvert de leurs corps et de leurs armes le général Buonaparte, *et l'ont préservé du poignard des assassins.* Enfin le dernier projet porte que l'anniversaire du 14 juillet 1789, *jour de la conquête de la liberté sur le despotisme*, et celui du 1er. vendémiaire an 1er. (22 septembre 1792), époque de la fondation de la république, seront les seules fêtes nationales.

Le 4 nivose an 8 (25 décembre 1799), à quatre heures

après-midi, les individus nommés pour composer le sénat conservateur, se réunissent au palais du Luxembourg. Ils nomment pour leur président l'ex-consul Sièyes, et pour leurs secrétaires Roger-Ducos et Lacépède. Ils procèdent en même temps au remplacement des quatre sénateurs Abrial, Crétet, Regnier et Rœderer, qui ont déclaré ne pouvoir demeurer membres du sénat, parce qu'ils ont été appelés à d'autres fonctions. Le sénat fait alors notifier son existence constitutionnelle aux consuls; puis, se déclarant en permanence, il procède, sans désemparer, à l'élection des membres du corps législatif et du tribunat.

Le sénat conservateur avait été composé d'une partie des membres de la commission des *anciens* et de celle des *cinq-cents*, d'hommes de lettres, de savants et de généraux. MM. d'Estutt de Tracy, de Lacépède, de Laplace, Monge, Volney, Cabanis, Garat, se faisaient remarquer parmi les savants et les gens de lettres; MM. Kellermann, Hatry, Pléville-le-Peley, Lespinasse, parmi les officiers généraux. Tous ces hommes s'étaient rendus recommandables par leurs lumières et leur modération. On pourrait citer encore MM. Casa-Bianca, de Choiseul-Praslin, Daubenton, François de Neuchâteau, Perregaux et le célèbre peintre Vien.

Le même jour, Buonaparte commence l'exercice de ses fonctions de premier consul. L'un de ses premiers actes est une proclamation, où il promet aux Français que tous les actes de son gouvernement seront empreints de cet *esprit de justice, d'ordre et de modération, sans lequel il n'est ni administration ni esprit public, sans lequel il se forme des partis qui engendrent des oppresseurs et des victimes.* Buonaparte nomme, en même temps, à deux ministères. Lucien Buonaparte, son frère, reçoit le portefeuille de l'intérieur, et André-Joseph Abrial, celui de la justice. MM. Maret et Lagarde sont nommés, l'un ministre secrétaire-d'état et l'autre secrétaire-général des consuls.

Le gouvernement conventionnel et le directoire avaient successivement envoyé à Saint-Domingue plusieurs commissaires et des otages, pour qu'ils essayassent de faire rentrer les habitants de cette colonie sous l'obéissance de la métropole. Ils employèrent d'inutiles efforts pour parvenir à ce but. Dans l'année 1797, il se forma deux partis à Saint-Domingue. L'un eut à sa tête le nègre Toussaint-Louverture, qui avait passé dans l'esclavage cinquante ans de sa vie, et que le ciel avait doué d'un caractère ferme et

d'un esprit étendu ; l'autre marcha sous la conduite du mulâtre Rigaud. Les deux partis s'attaquèrent avec furie et se firent une guerre cruelle. Chacun d'eux signala sa vengeance par les plus affreuses barbaries. Il y avait alors dans l'île un agent français nommé Roume. Il fut témoin de cette horrible guerre ; il fit tout pour apaiser les partis, et il n'y put parvenir. Il envoya en France, sur ces entrefaites, le chef de brigade Vincent, pour informer le gouvernement de la situation désastreuse où se trouvait la colonie. On dit que les Anglais contribuèrent beaucoup à l'explosion de la guerre civile qui ravageait Saint-Domingue, qu'ils promirent même au noir Toussaint-Louverture de le faire reconnaître roi d'Haïti, et qu'ils firent tout cela pour soustraire l'île à la domination française. Lorsque le chef de brigade Vincent arriva en France, la révolution du 18 brumaire se préparait. Aussitôt que Buonaparte fut placé à la tête de la république, il s'occupa, de concert avec les consuls Sièyes et Roger-Ducos, des moyens d'apaiser les insurrections de Saint-Domingue. Le 3 nivose an 8 (24 décembre 1799), les trois consuls prennent un arrêté, par lequel ils ordonnent au chef de brigade Vincent, à l'ex-commissaire du directoire à Saint-Domingue Raimond et au général Michel, qui avait déjà servi dans la colonie, de partir sans délai pour Saint-Domingue. Ces députés ont l'ordre de faire inscrire, en lettres d'or, sur tous les drapeaux des bataillons de garde nationale de la colonie, ces mots : « Braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits ; » d'annoncer à Toussaint-Louverture que le gouvernement consulaire le maintient dans son emploi de général en chef de l'armée de Saint-Domingue, et de faire publier dans l'île une proclamation adressée aux citoyens de cette île par les consuls de la république. Ceux-ci, dans leur proclamation, annonçaient aux colonies qu'elles seraient régies par des lois spéciales, attendu que leurs mœurs, leurs habitudes, leurs intérêts étaient différents de ceux de la mère-patrie ; que ces lois seraient l'objet des premiers actes de la prochaine législature ; mais qu'elles devaient être tranquilles ; que la constitution qui leur serait donnée ne violerait point les principes sacrés de la liberté et de l'égalité des noirs. Aussitôt que les députés de la république sont arrivés à Saint-Domingue, Toussaint-Louverture, craignant qu'ils ne soient porteurs de quel[illegible]re contre lui, les fait arrêter ;

mais, lorsqu'il a connu l'objet de leur mission, il ordonne leur élargissement. Cet ambitieux part alors pour le sud de l'île, afin de faire connaître aux habitants sa confirmation dans le grade de général en chef. Le chef de brigade Vincent est aussitôt envoyé auprès du mulâtre Rigaud, pour lui apprendre qu'il devait se soumettre à l'autorité de son adversaire, Toussaint-Louverture. Rigaud ne cède qu'après s'être livré, en présence de l'agent français, aux plus violents transports de fureur. Les colonies reprennent bientôt un état plus calme, et la culture recouvre quelque activité. Cependant, d'après un traité fait à Bâle, en 1797, par lequel l'Espagne cédait à la France la partie espagnole de Saint-Domingue, l'agent français Roume envoie sommer le gouverneur de Santo-Domingo de remettre le commandement de cette ville et de ses dépendances entre les mains de la république. Le général Agé, chef-d'état-major-général de l'armée de Toussaint-Louverture était chargé de cette mission; le peuple s'ameute contre lui; il est *obligé* de fuir promptement. Toussaint-Louverture envoie alors des troupes dans la partie espagnole de Saint-Domingue, pour en prendre possession. Bientôt après le gouverneur de Santo-Domingo, don Garcia, veut en vain opposer de la résistance; il est obligé de s'embarquer avec ceux de sa nation, qui ne se confient point à la générosité du général noir. La réunion des deux parties de l'île donne beaucoup d'étendue à l'autorité de Toussaint. Cette circonstance était favorable à ses desseins ambitieux. Il ne songe plus qu'à se faire des partisans pour se rendre indépendant de la république. Les prêtres sont les premiers hommes auxquels il s'adresse, et qu'il caresse et flatte par prudence, après avoir donné des témoignages publics de son mépris pour la religion.

Le 3 nivose (24 décembre 1799), un arrêté des consuls organise le conseil-d'état. Il est composé de trente à quarante membres. Il ne peut se réunir en assemblée générale, sans l'ordre des consuls. Il est présidé par le premier consul, et, en son absence, par l'un de ses deux collègues. Les ministres ont le droit d'entrer au conseil-d'état; mais ils n'y ont pas voix délibérative. Le conseil-d'état, divisé en cinq sections, est chargé de la rédaction des réglements et des lois proposés par le ministère. Les généraux Dejean, Lacuée, Marmont, Petiet et Brune, MM. de Champagny, de Fleurieu, Cafarelli du Falga, Redon, Lescalier, Defermon,

Boulay de la Meurthe, Rœderer, Bénézech, Crétet, Chaptal, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angély, Fourcroy, étaient au rang des membres les plus distingués du conseil-d'état.

Le 5 nivose (26 décembre), les consuls permettent à un grand nombre d'individus condamnés à la déportation par acte législatif, sans jugement préalable, de rentrer sur le territoire français. Parmi eux figurent Carnot, Barthélemy, Boissy-d'Anglas, Noailles, André (de la Lozère), Viennot-Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Pastoret, Portalis, Muraire, Quatremère de Quincy, Siméon, Barbé-Marbois, Barrère, etc. Peu de jours après, la même faveur est accordée à plusieurs autres déportés, dont les plus connus sont l'abbé Sicard, Suard, Michaud, Laharpe, Fontanes, Grandmaison et Fiévée. Tous ces individus se rendront dans le lieu qui aura été assigné à chacun d'eux, et y vivront sous la surveillance du ministre de la police. Toutes ces mesures, heureux fruits de la politique sage, ferme et éclairée du premier consul, lui conciliaient chaque jour de plus en plus la reconnaissance et l'amour des citoyens.

Le même jour, le premier consul écrit au roi d'Angleterre, pour lui faire connaître ses vues pacifiques. Appelé, dit-il, par le vœu de la nation française à la première magistrature de la république, il croit convenable, en entrant en charge, de lui en faire part directement. Il lui demande si la guerre, qui ravage les quatre parties du monde depuis huit ans, a bien assez duré, et s'il n'est aucun moyen de s'entendre. Il lui témoigne son étonnement de ce que les deux nations les plus éclairées de l'Europe peuvent sacrifier à de vaines idées de grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure et le bonheur des familles. Il finit, en priant le roi d'Angleterre de ne voir dans cette ouverture que son désir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, et en l'assurant que le sort de toutes les nations est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier. Le 14 nivose suivant (4 janvier 1800), le ministre des affaires étrangères d'Angleterre adresse une note au ministre Talleyrand-Périgord, en réponse à la lettre de Buonaparte. Il lui dit que, sans doute, le roi d'Angleterre désirerait ardemment pouvoir opérer la pacification générale, mais que le système de destruction, adopté et opiniâtrement suivi par la France depuis le commencement de la révolution, y mettra toujours un obstacle invincible. Le ministre anglais fait entendre que le gouver-

nement que la république vient de se donner n'est pas encore assez connu, assez bien établi, pour qu'il puisse inspirer de la confiance aux divers cabinets de l'Europe; puis il insinue que, sans prétendre imposer un gouvernement à la France, le roi d'Angleterre verrait avec plaisir les rênes de l'état rendues à des princes dont les ancêtres ont su, pendant plusieurs siècles, maintenir l'indépendance de ce pays, et lui assurer de la considération au dehors; qu'alors il n'hésiterait plus à traiter de la paix avec la France; qu'au reste, tant que la république suivra le funeste système qu'elle a mis en pratique jusqu'à ce jour, et que sa situation intérieure n'offrira pas d'infaillibles garanties de sécurité, il ne faut qu'elle compte pouvoir être en paix, ni avec la Grande-Bretagne, ni avec aucun de ses alliés. Ainsi demeurent sans résultat les démarches qu'a faites Buonaparte pour obtenir la paix avec la Grande-Bretagne.

Le 8 nivose (29 décembre), les consuls, par un arrêté, ordonnent aux troupes d'insurgés rassemblées dans les départements de l'ouest de se dissoudre immédiatement, et à chaque individu, faisant partie de ces attroupements, de se retirer dans sa commune. Ils exigent que les canons et les fusils, qui ont été fournis par les Anglais, soient livrés au général Hédouville. Pour prix de leur prompte soumission, les consuls promettent aux départements de l'ouest une amnistie pleine et entière, relativement aux événements passés: mais ils leur déclarent, en même temps, que les communes qui persisteront dans la révolte, seront mises hors de la constitution, et traitées comme ennemies du peuple français. Cet arrêté foudroyant est accompagné d'une proclamation, où les consuls emploient toutes les voies de la persuasion, pour engager à la soumission et à la confiance les braves et trop malheureux défenseurs des Bourbons.

Peu de temps après la révolution qui avait abattu le trône pontifical, et établi sur ses ruines une nouvelle république romaine, le pape Pie VI fut successivement conduit en Toscane, dans les états de Parme et dans la Sardaigne. Lorsque les Russes marchèrent sur l'Italie, le directoire français, sans égard pour le grand âge et les infirmités du Saint-Père, le fit de nouveau enlever et conduire en France. Pie VI arriva le 26 messidor an 7 (14 juillet 1799), à Valence, où il reçut du peuple les plus vifs témoignages de vénération et d'intérêt. Cet accueil adoucit un peu ses malheurs. Mais le 29 août, un mois et demi après son arrivée à Valence, il

mourut des suites d'une paralysie qui s'était jetée sur ses entrailles. Il avait près de quatre-vingt-deux ans. Son corps fut embaumé et déposé dans la citadelle. Buonaparte, quelques jours après son élévation au consulat, voulut réparer les outrages du directoire. Le 9 nivose (30 décembre), il ordonne, de concert avec ses collègues, que les honneurs de la sépulture seront rendus à Pie VI. L'arrêté des consuls porte que ce vieillard, respectable par ses malheurs, n'a été un moment l'ennemi de la France, que parce que de perfides conseillers l'ont séduit, et qu'il est de la dignité française, et conforme à la sensibilité de son caractère, de donner des marques de considération à celui qui a occupé un des premiers rangs sur la terre (1).

1800. Le 11 nivose an 8 (1er. janvier 1800), le tribunat se constitue, sous la présidence du doyen d'âge; il procède immédiatement à son organisation. M. Daunou est élu président. Les tribuns avaient été choisis parmi les membres de la commission des cinq-cents; on comptait parmi eux plusieurs hommes de lettres et quelques membres des législatures précédentes, distingués par leurs talents. Les membres les plus remarquables du tribunat étaient MM. Benjamin de Constant, Andrieux, de Boisjolin, Lebreton, Chénier, Desrenaude, Ginguené, La Romiguière, Monge, Noël, J.-B. Say, Chabot de l'Allier, Chauvelin, Girardin, de Jaucourt, Sédillez, Thibaud, Trouvé. Le corps législatif commence aussi ses opérations, le 11 nivose (1er. janvier); il choisit pour son président Perrin des Vosges.

Le 15 nivose (5 janvier), on arrête un traité avec la république Batave. Buonaparte lui cède tous les biens possédés, dans l'étendue du territoire batave, par les émigrés français et par ceux des pays réunis à la France, par le clergé français et par celui de la ci-devant Belgique, par l'Electeur-Palatin et par quelques autres princes et seigneurs de l'empire. Buonaparte cède encore à la Hollande quelques enclaves prussiennes et tous les biens ecclésiastiques de quatre nouveaux départements conquis sur la rive gauche du Rhin; mais, pour prix de toutes ces cessions arbitraires, qu'il s'engage à lui faire garantir, à l'époque de la paix générale,

(1) Après le concordat du pape avec la France, la dépouille mortelle de Pie VI fut portée à Rome, et inhumée dans la basilique de Saint-Pierre; le cœur de ce pontife resta à Valence, d'après la demande de cette ville.

il exige qu'elle lui paye la somme de six millions de francs.

Toutes les mesures prises par le gouvernement pour éteindre la guerre civile dans les départements de l'ouest, étaient demeurées inutiles. Les chouans continuaient leurs incursions avec ardeur; ils envahissaient des villes, des villages, y faisaient des levées de tout genre, et se retiraient. Les consuls, voulant à toute force ramener le calme dans ces départements, invitent les gardes nationales, par une proclamation du 21 nivose (11 janvier), à se joindre aux soldats de la république pour arrêter les *brigands* qui troublent la sécurité de leur pays. Par un arrêté du même jour, ils défendent à tous les généraux et fonctionnaires publics de correspondre, sous aucun prétexte, avec les chefs des *rebelles*, et ordonnent que les communes, dont la population excède 5,000 habitants, fourniront des colonnes mobiles, pour secourir les communes d'une moindre population. Cet arrêté condamne à être passés par les armes les habitants des communes où les rebelles auront été reçus, quand ces habitants auront été pris les armes à *la main*.

Le 27 nivose (17 janvier), un arrêté des consuls n'accorde la permission de paraître, pendant la guerre, qu'aux journaux ci-après désignés : le *Moniteur*, le *Journal des Débats et décrets*, le *Journal de Paris*, le *Bien-Informé*, le *Publiciste*, l'*Ami des lois*, la *Clef des Cabinets*, le *Citoyen français*, la *Gazette de France*, le *Journal des hommes libres*, le *Journal du soir*, le *Journal des défenseurs de la patrie* et la *Décade philosophique*. Si quelqu'un de ces journaux se permettait d'insérer des articles contraires au respect dû au pacte social, à la *souveraineté du peuple* et à la gloire des armées, il serait supprimé sur-le-champ.

Enfin le gouvernement a obtenu le fruit de ses terribles mesures contre les départements de l'ouest. Le 29 nivose (19 janvier), la paix est acceptée à Montfaucon par tous les chefs et officiers des chouans de la rive gauche de la Loire. Ils font sur-le-champ leurs dispositions pour que le licenciement de leurs soldats soit effectué le plus promptement possible. Aussitôt que MM. de Châtillon, d'Andigné et de Kainlis, commandants sur la rive droite de la Loire, ont appris cet événement, ils s'empressent d'accepter aussi la paix. Ceux d'entre les chefs de la rive droite, qui viennent sur la rive gauche apporter la nouvelle de la paix, paraissent au spectacle, avec la cocarde tricolore.

Le général Brune, célèbre par son expédition de Hollande, a été choisi par Buonaparte, pour aller remplacer le général Hédouville dans le commandement en chef de l'armée d'*Angleterre*. Ses talents et la vigueur de son caractère l'avaient désigné comme l'homme le plus capable d'étouffer l'insurrection. Ce général vient, le 30 nivose (20 janvier), prendre le commandement de l'armée républicaine, au quartier général d'Angers. Dès ce jour, cette armée change son nom d'*armée d'Angleterre* en celui d'*armée de l'ouest*. Cette mesure était l'effet de la politique du premier consul, qui voulait, par là, donner au gouvernement britannique une marque de déférence pour le déterminer à la paix. Hédouville, loin de s'offenser de son remplacement, consentit avec plaisir à servir sous le général Brune. Ses connaissances locales et son activité contribuèrent beaucoup au succès des mesures du nouveau général en chef. Celui-ci, cependant, se prépare aussitôt à entrer dans le département du Morbihan. Mais, avant de se mettre en campagne, il recommande vivement à ses soldats de poursuivre avec la plus grande ardeur les troupes royalistes, en leur représentant que le repos et le bonheur de la patrie y sont intéressés; puis, adressant une proclamation aux habitants insurgés, il leur promet les meilleurs traitements, s'ils se soumettent; mais il les menace des châtiments les plus sévères, s'ils s'obstinent à demeurer en armes.

Une suspension d'armes avait été conclue entre les soldats républicains et les troupes royalistes qui n'avaient point encore accepté la paix. Elle devait expirer au 1er. pluviose (21 janvier). Le 2 du même mois, se remettant en marche, le général Chabot atteint les chouans, sous les ordres de M. de Bourmont, dans la commune de Melay; il les bat et les met en fuite, malgré leur opiniâtre résistance. Il continuait à les poursuivre avec vigueur, lorsqu'il apprend que la division, commandée par M. de Bourmont, vient de se joindre aux divisions d'Autichamp et de Châtillon, qui s'étaient soumises aux lois de la république, et avaient accepté la paix.

L'armée française en Egypte était considérablement affaiblie; tous les maux qui suivent la guerre, lui avaient enlevé beaucoup d'hommes. La peste avait été l'un des terribles fléaux qu'elle avait eu à combattre. Enfin, il ne restait au général en chef Kléber que huit mille cinq cents hommes pour résister à une armée de quatre-vingt mille

ennemis; encore avait-il été obligé de les diviser en trois corps, dont l'un avait été établi à Katieh, l'autre à Salahieh, et le troisième à Belbeis. Il y avait quinze mille Français disséminés sur tous les points de l'Egypte, pour garder les forteresses dont ils s'étaient emparés. Kléber, sentant qu'il ne pouvait se maintenir long-temps encore dans ses postes, quoiqu'il eût souvent remporté de grands avantages sur l'ennemi, et désespérant de recevoir des secours de la France, recourt aux seules voies de salut qui lui restent. Il propose à l'ennemi d'évacuer l'Egypte. Sa proposition est acceptée par les Turcs et les Anglais. En conséquence, une convention, signée, le 4 pluviose (24 janvier), dans le camp *des Conférences*, près d'El-Arich, statue que l'armée française se retirera avec armes et bagages sur Alexandrie, Rosette et Aboukir, pour y être embarquée et transportée en France; qu'aussitôt après la ratification de la convention, les diverses places, occupées par les Français dans l'Egypte, seront évacuées à des époques fixées, et que les prisonniers faits pendant la guerre, seront réciproquement rendus; enfin, que les troupes françaises des diverses places, qui se replieront avec armes et bagages vers leur quartier-général, ne seront, pendant leur route, ni inquiétées, ni molestées.

Tandis que quelques parties des départements de l'ouest commencent à jouir d'un peu de repos et de tranquillité, fruits heureux de la paix, d'autres sont le théâtre de combats sanglants et acharnés. Le 5 pluviose (25 janvier), une colonne républicaine peu nombreuse, sous la conduite de l'adjudant-général Bribes, campée sur le point de la Ferté-Macé et Magny, ayant découvert aux Forges-de-Cossé une troupe de *chouans* beaucoup plus considérable qu'elle, l'attaque néanmoins, soutient un feu très-vif pendant deux heures, et, secourue, au bout de ce temps, par une autre colonne aux ordres du général Avril, force les *chouans* à la fuite, après leur avoir tué beaucoup de monde. Dans la même journée, les royalistes, réunis en grand nombre dans la commune de Périgné, près du château du Boisguy, sont mis en déroute par une colonne aux ordres du général de brigade Dumoulin; les *chouans*, commandés par du Boisguy, après avoir soutenu intrépidement, durant une demi-heure, le feu des républicains, sont enfoncés à la baïonnette; alors ils prennent la fuite et vont chercher un asile dans la forêt de Fougères, d'où, peu de temps après,

ils sont encore chassés. Le lendemain, 6 pluviose, le général continue de poursuivre les *chouans*. Quelques-uns d'entre eux se jettent dans la Normandie. Leur chef, du Boisguy, avec peu de monde, se retire dans la Bretagne. Cette journée est marquée par deux autres combats. Le premier a lieu près de Grand-Champ sur la route de Vannes. Le général de brigade Olivier Harty avait dirigé, dès le matin, sur Vannes un convoi de grains et de bestiaux, sous la protection de cent hommes. Ce convoi est à peine aperçu des *chouans*, que soudain ils accourent, l'attaquent avec vivacité, et cherchent à s'en emparer. Le bruit de la fusillade attire quelques troupes françaises, et les *chouans*, culbutés, prennent la fuite, laissant sur le champ de bataille un grand nombre d'hommes tués. Le second combat se passe près de la forêt d'Elven. Le général Gency, arrivé sur ce point, à la tête de quelques compagnies, dissipe un parti de royalistes, et en accule un grand nombre dans une rivière. Le lendemain, il les poursuit jusqu'à Vannes, et leur tue bon nombre d'hommes.

Le 15 pluviose an 8 (4 février 1800), l'adjudant-général Dormenent, informé qu'un grand nombre de chefs de *chouans* est rassemblé au château de Lachaux, part, à dix heures du soir, à la tête de 450 hommes, et se dirige sur ce point, à marche forcée. Malgré le mauvais état de la route, malgré leur lassitude extrême, les républicains arrivent, à cinq heures du matin, aux environs du château de Lachaux. Ils s'emparent d'abord de l'entrée principale ; ils attaquent enuite les *chouans* sur tous les points. Ceux-ci font feu, et veulent s'échapper: mais toute retraite leur est fermée; ils périssent presque tous. On ne trouve presque parmi les morts que des barons, des comtes, des marquis. Le baron d'Hergon, décoré de la croix de Saint-Louis, ayant été découvert dans un grenier, est sur-le-champ fusillé. La prise du château de Lachaux met aux mains des républicains une quantité d'effets appartenant aux chefs. Le général de division Lefebvre, en rendant compte de cette action au premier consul, la considère comme étant le dernier effort du parti royaliste dans l'ouest, et comme devant amener la pacification de ce malheureux pays, hors d'état de se défendre plus long-temps.

Le 15 pluviose (4 février), Georges, l'un des principaux chefs des *chouans*, consent à poser les armes; la crainte d'être abandonné des Anglais l'y détermine. Il avait alors

avec lui un agent de l'Angleterre, qui, voyant l'état malheureux où étaient réduits les royalistes, refusait de faire débarquer les secours en armes et en argent qu'il leur avait amenés. Aussitôt que la soumission de Georges est connue, toutes les troupes arrêtent leur marche. Les routes sont couvertes de *chouans*, qui vont déposer leurs armes à la Trinité, à Muzillac, etc. Le 8 pluviose (28 janvier), d'autres chefs des *chouans*, MM. de Comarque et de Frotté, avaient écrit aux généraux de la république qu'ils se soumettaient à ses lois, et leur demandaient une suspension d'armes. On leur avait répondu que, comme il était défendu de correspondre avec eux, on continuerait de les poursuivre jusqu'à ce qu'ils eussent fait la remise de toutes leurs armes. Cependant M. de Frotté, muni d'un sauf-conduit, vint, avec six de ses officiers, à Alençon, pour traiter de sa soumission. Malgré leur sauf-conduit, ils furent arrêtés, et livrés à un conseil de guerre. Le lendemain même de leur arrestation, ils furent tous fusillés (1).

Le 18 pluviose (7 février), le ministre de l'intérieur soumet aux consuls le résultat des votes émis sur la constitution présentée à l'acceptation du peuple. D'après son rapport, le nombre des Français qui ont accepté l'acte constitutionnel est de trois millions et onze mille. Il leur fait observer que dix-huit cent mille citoyens avaient accepté la constitution de 1793, et un million cinquante-sept mille, celle de l'an 3. Il établit ainsi que le nombre des Français acceptant la charte de l'an 8 est beaucoup plus considérable que celui des citoyens réunis qui acceptèrent les deux constitutions dont nous venons de parler. « Une telle unanimité » de sentiments, dit le ministre, prouve évidemment que » le vaisseau de la république, battu long-tems par les tem- » pêtes révolutionnaires, est enfin arrivé au port de salut et » de gloire. » Dans cette journée du 18 pluviose, un ordre

---

(1) Depuis le retour du maréchal Soworow et de son armée en Russie, le prince de Condé s'était d'abord disposé à quitter son quartier-général de Lintz, et à conduire en Moravie le corps des émigrés français. Ceux-ci éprouvaient un sentiment bien pénible, en voyant leur départ pour cette contrée lointaine anéantir leurs espérances et les condamner à l'inaction. Le 2 février 1800, un courrier adressé au prince de Condé par M. Wickam, ministre d'Angleterre en Suisse, qui se trouvait alors à Vienne, suspend leur marche, et le séjour des troupes du prince en Allemagne est indéfiniment prolongé. (*Mémoires de la maison de Condé, tome II, page* 141.)

du jour apprend à la garde des consuls et à toutes les troupes de la république que le fondateur de la liberté américaine, le grand Washington, est mort. En conséquence, le premier consul ordonne que, pendant dix jours, des crêpes noirs seront suspendus à tous les drapeaux et guidons, « pour » honorer un homme dont la mémoire, dit-il, sera tou- » jours chère à tous les peuples des deux mondes, mais » surtout aux soldats français, qui, à l'exemple de ce ver- » tueux citoyen, combattent et versent leur sang pour » l'affermissement de la liberté. »

Le 24 pluviose (13 février), des banquiers, de riches capitalistes se réunissent et constituent la banque de France; leurs fonds s'élevaient à trente millions. Ce précieux établissement, secondé bientôt par la confiance publique, obtint, trois ans après, un décret de la puissance législative, qui lui accordait le privilége exclusif d'émettre des billets de banque.

Le même jour, 24 pluviose (13 février), le général Brune essaye un dernier moyen pour pacifier le département du Morbihan. Il ordonne que, dans chaque commune de ce département, tous les hommes de quatorze à cinquante ans, se présenteront, dans les vingt-quatre heures, devant les autorités civiles et militaires, pour déclarer qu'ils ne sont pas *chouans*, ou qu'ils renoncent à l'être. La même déclaration est prescrite aux chefs des *chouans*. Brune annonce en même temps aux insurgés du Morbihan que ce sont là les seules et dernières conditions de paix qu'il leur offre, et que, s'ils ne les acceptent pas, il n'aura recours désormais qu'aux armes et aux conseils de guerre.

Le 25 pluviose (14 février), les clauses de la pacification, pour les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère, sont arrêtées entre les républicains et les royalistes. Le général en chef Brune exige que les bandes de *chouans* se dissolvent immédiatement, et que leurs armes, les canons et les munitions soient livrés sans restriction. Cet ordre s'exécute avec promptitude. Les *chouans* déposent leurs armes à Auray, à Hennebon, à Vannes, à Locmaria, à Questembert, à Guer, à Josselin, à la Trinité et à Guémené. Peu de temps après, tous les départements de Bretagne se soumettent, et l'on ne voit plus nulle part aucun corps entretenu et armé.

Le général Brune, ayant ainsi pacifié les départements insurgés, se hâte d'y faire publier le rétablissement du régime

constitutionnel. Cependant le désarmement qu'il avait ordonné continuait de s'effectuer avec beaucoup de célérité. Déjà, au 5 ventose (24 février), on comptait dans les magasins plus de dix mille fusils. Le général Brune, adressant alors une dernière proclamation aux habitants du pays qu'il a rendu à la paix, les conjure d'oublier le passé, de retourner à leurs travaux, et de bannir pour jamais de leurs discours le mot *chouan*. Peu de temps après, il quitte l'armée de l'ouest, dont le commandement venait d'être confié au général Bernadotte.

Le 28 pluviose (17 février), le territoire européen de la république est divisé, par une loi, en départements et arrondissements communaux. Chaque département est administré par un préfet, un conseil de préfecture et un conseil-général, et chaque arrondissement par un sous-préfet et un conseil d'arrondissement.

Le 29 pluviose (18 février), les consuls, par un arrêté, rendent la jouissance des droits civils à plusieurs individus vivants en différents lieux sous la surveillance du ministre de la police. On distingue parmi eux MM. Boissy-d'Anglas, Muraire, Noailles, André (de la Lozère), Pastoret, Viennot-Vaublanc, Portalis et Suard. Le lendemain, le gouvernement consulaire s'établit au palais des Tuileries.

Le 5 ventose (24 février), des octrois municipaux et de bienfaisance sont établis sur les objets de consommation locale, dans les villes où les hospices civils n'ont pas de revenus suffisants pour pourvoir à leurs besoins.

La justice des consuls était chaque jour vivement invoquée en faveur des anciens membres de l'assemblée constituante. Ils avaient payé cher leur résistance aux principes révolutionnaires; car, durant les jours de la terreur, la plupart d'entre eux avaient porté leurs têtes sur l'échafaud, ou avaient été contraints de s'exiler. Ceux-ci avaient été inscrits sur les listes d'émigrés. Le 11 ventose (2 mars), les consuls permettent de rentrer sur le territoire français à ceux d'entre eux, qui prouveront, par des attestations authentiques, qu'ils ont voté pour l'*établissement de l'égalité* et l'*abolition de la noblesse*, et que, depuis, ils n'ont rien fait qui démentît ces principes. De plus, ils leur rendent la possession de ceux de leurs biens qui n'ont point été vendus.

Le 17 ventose (8 mars), on met, par une loi, à la disposition du gouvernement tous les Français qui ont terminé

leur vingtième année le 1er. vendémiaire (23 septembre 1799). Les consuls ordonnent immédiatement la formation d'une armée de réserve, dont la destination est de fournir des renforts aux armées d'Allemagne et d'Italie; elle doit être forte de soixante mille hommes et se réunir à Dijon. Berthier la commandera sous le premier consul. Les consuls font alors un appel au peuple français. On voit bientôt les jeunes gens accourir de tous les points de la France, pour s'enrôler dans l'armée de réserve. Les anciens militaires qui ont encore quelques forces s'empressent de répondre à l'appel du gouvernement. En peu de temps l'armée de réserve se trouve composée et réunie. Les premières troupes, rassemblées à Dijon, sont envoyées à Moreau, général en chef de l'armée du Rhin, et le reste est destiné à pénétrer dans l'Italie par les Alpes. Tel est le plan que Buonaparte a conçu pour reconquérir cette contrée, premier théâtre de sa gloire, plan qui va, comme nous le verrons, recevoir une exécution si prompte.

Le corps législatif rend une autre loi, portant que tout réquisitionnaire ou conscrit, dénoncé ou poursuivi comme déserteur, payera une amende de 1500 francs. Le lendemain, les consuls reçoivent le vœu du peuple français, exprimé par le tribunat. « Le peuple français, disent les députés » de ce corps politique, est pénétré des sentiments de » sa gloire; il est résolu à seconder de tous ses moyens l'ac- » tion du gouvernement qu'il s'est donné, et vote pour » que le premier consul revienne victorieux et pacifica- » teur. » (1)

Le 27 ventose (18 mars), l'ordre judiciaire est définiti-

(1) Depuis plusieurs mois, à l'armée du prince de Condé, « les ordres » et les contre-ordres se succédaient avec une telle rapidité, qu'il eût » semblé que le ciel réservât ce nouveau genre d'épreuves à la troupe » héroïque des émigrés. On s'y félicitait du moins de ne plus s'éloigner » du centre de l'Europe, et de conserver l'espoir de se rapprocher de » la France, lorsque, le 10 mars, un courrier russe annonce que l'em- » pereur de Russie veut que le corps de Condé suive la marche de son » armée, et que ses anciens établissements en Wolhynie l'attendent. » La consternation s'empare des esprits; mais les colonnes se mettent » en mouvement. Il n'y avait pas deux heures qu'elles étaient en marche, » lorque, le 20 mars, elles rencontrent un nouveau courrier. Cette » fois enfin, les dépêches qu'il apporte sont positives. Le corps de Condé » cesse entièrement de faire partie de l'armée russe; il passe à la solde » de l'Angleterre. Le prince de Condé reprend son quartier-général de » Lintz. » (*Mémoires de la maison de Condé*, tom. II, p. 142.)

vement organisé. Les juges de paix et les juges de commerce sont conservés. Un tribunal de première instance est créé pour chaque arrondissement communal, et vingt-neuf tribunaux d'appel le sont pour toute la France. Enfin, une cour de cassation, composée de quarante-huit juges, et chargée de prononcer sur les demandes en cassation, est instituée à Paris.

La France et la Porte avaient ratifié la convention conclue par le général Kléber le 4 pluviose (24 janvier); l'Angleterre seule refusa de l'approuver. Lord Keith écrivit à cette occasion au général français une lettre pleine d'insolence et d'orgueil; il lui disait que sa cour n'entendait accorder aucune capitulation à l'armée française, et qu'il ne déposerait son courroux que quand celle-ci aurait posé les armes. Le général français, mortellement blessé d'un pareil procédé, fit connaître à son armée, le 27 ventose (18 mars), la lettre qu'il avait reçue, et lui annonça qu'il fallait y répondre *par des* victoires. L'armée française avait alors son quartier-*général* au Kaire. Déjà le général Kléber, ne suivant que l'impulsion d'une âme franche et loyale, avait remis entre les mains des Turcs quelques-unes des places qu'il avait occupées. Lorsqu'il vit rompre le traité qu'il avait signé, il refusa de livrer aux Turcs la citadelle du Kaire, le seul point fortifié qui lui restât, après Alexandrie, et se prépara à reprendre les hostilités.

Le 29 ventose (20 mars), l'armée francaise, au nombre de quinze mille hommes, y compris la cavalerie, attaque l'armée ennemie composée de soixante mille Turcs sous les ordres du grand-visir en personne. L'ennemi occupait tout l'espace compris entre les villages d'El-Khanka, de Matarieh, et d'Abouzabel, à deux lieues du Kaire, et aux environs d'Héliopolis. Les Français, rangés sur deux lignes, s'étendaient à une demi-lieue vers Boulac. La cavalerie turque essaye d'abord d'enfoncer les rangs français, et n'y réussit point. Ensuite les janissaires attaquent avec assez de courage; mais, manquant bientôt de munitions et mal secondés par l'artillerie turque, ils sont forcés de se replier. L'armée française, malgré l'infériorité de son nombre, fait, vers midi, une attaque impétueuse sur toute la ligne, et met en déroute les soixante mille Turcs; ils fuient, sans que leur généralissime puisse les rallier. Celui-ci se retire dans son camp; il y est poursuivi par les Français: il en est chassé. Bientôt la défaite de son armée est complète. Les fuyards se jettent précipitamment

dans le désert, où ils périssent en grand nombre, soit par le fer des Arabes, soit de fatigue et de besoin.

Le 6 germinal (27 mars), on crée, à Paris, un conseil des prises, destiné à juger les contestations relatives à la validité des prises, et à la qualité des bâtiments échoués ou naufragés.

Le 12 germinal an 8 (2 avril 1800), Carnot, inspecteur-général aux revues, est nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Alexandre Berthier, appelé au commandement de l'armée de réserve.

L'armée d'Italie, étant entrée en quartiers d'hiver, eut mille genres de besoins à endurer; elle ne reçut ni vivres, ni habillements, ni solde; il en résulta des maladies contagieuses qui firent périr beaucoup d'hommes; les officiers ne furent pas plus épargnés que les soldats; le général en chef Championnet, lui-même, succomba au fléau qui poursuivait si opiniâtrement son armée; sa perte fut généralement regrettée. Pour comble de désordre, la désertion se mit dans les rangs; on vit des brigades entières se mettre en route pour retourner en France; des officiers supérieurs même suivirent cet exemple. Masséna fut envoyé pour succéder à Championnet; il déploya beaucoup d'activité pour arrêter les fléaux auxquels l'armée d'Italie était en proie. Ses efforts obtinrent quelques succès. En arrivant dans la Ligurie, il amena des renforts, qui portèrent l'armée à vingt-cinq mille hommes; il s'occupa sur-le-champ de lui assigner des positions; il fut forcé d'étendre sa ligne de défense, pour garder les débouchés de la Toscane, du duché de Plaisance, de la Lombardie et du Piémont. Il confia l'aile droite de son armée au général Soult et l'aile gauche au général Suchet; pour lui, il se tint, avec le centre, au quartier-général établi à la Piétra. Le général Mélas, voyant combien la ligne des Français était étendue, crut pouvoir la rompre, et rejeta Masséna dans Gênes, où il espérait le réduire bientôt. Le 16 germinal (6 avril), il fait attaquer par des forces supérieures tous les postes avancés de la droite des Français; et, malgré l'opiniâtre résistance de ceux-ci, il parvient à les faire rétrograder. L'action dure toute la journée. Le général Soult fait des prodiges de valeur et d'habileté; il tâche de soutenir l'effort de l'ennemi jusqu'à l'arrivée de la nuit. Il se jette alors dans Savone; les Autrichiens y entrent pêle-mêle avec lui; il a le bonheur, avant de

se retirer, de faire entrer dans la citadelle six cents hommes et des vivres, sous la conduite du général Buget. Il gagne ensuite les hauteurs d'Arbizola; cependant l'aile gauche de l'armée, aux ordres de Suchet, a été attaquée le même jour dans la position retranchée du Monte-san-Giacomo, et obligée de rétrograder. Sur quelques autres points, toutefois, les Autrichiens sont battus et repoussés; mais le général Suchet, craignant de voir couper ses communications avec le corps de droite, pousse sa retraite jusqu'à Borghetto, où il fait prendre position à ses troupes. Pendant ce tems, Masséna faisait attaquer, par la division Miollis, le Monte-Faccio et le Monte-Cornua, qui sont dans le voisinage de Gênes. Les Autrichiens sont vivement chassés de ces postes et perdent quinze cents prisonniers; ce succès rend le courage aux Français, et calme l'effervescence qui régnait parmi la population de Gênes.

Le général en chef prend alors toutes les précautions nécessaires pour assurer la conservation de cette ville. *Miollis* est nommé commandant de la place; les forts intérieurs et extérieurs sont pourvus de munitions; la garnison est renforcée. Toutes ces dispositions faites, Masséna forme deux divisions des troupes qu'il a sous la main, puis il se dispose à retourner à l'ennemi. Les jours suivants se passent en combats, livrés aux environs de Gênes, dans lesquels les Français obtiennent des avantages marqués. Cependant le gros de l'armée, séparé de l'aile gauche aux ordres du général Suchet, et réduit, par cette séparation, à dix mille hommes environ, ne peut tenir davantage devant des forces trop considérables, et rétrograde jusqu'à Arenzano, où il s'établit.

Le 1er. floréal (21 avril), les consuls arrêtent l'organisation du territoire maritime de la France. Il est divisé en six arrondissements maritimes. Un préfet maritime est établi pour chacun d'eux. L'arrêté des consuls place ces préfets sous les ordres du ministre de la marine et des colonies, et détermine le genre de service qui leur est confié.

L'aile droite et l'aile gauche de l'armée d'Italie avaient fait, pendant plusieurs jours, des efforts inouis de courage et d'habileté pour se réunir; elles ne purent y parvenir. Le général Soult dirigea les plus vives attaques contre le poste du Monte-san-Giacomo. Les deux corps français, après avoir fait essuyer d'assez grandes pertes aux Autrichiens, furent

enfin contraints de se replier. Bientôt le général en chef Masséna est obligé de rentrer dans Gênes avec les troupes de l'aile droite de son armée ; toutefois il a soin de faire occuper, en dehors de la place, toutes les positions qui lui paraissent tenables. Comme ses forces totales ne s'élèvent pas à plus de douze mille hommes, il se décide à ne plus tenir la campagne loin des murs de Gênes. Les Autrichiens commencent l'investissement de la place, dès le 1er. floréal (21 avril). Masséna est à peine rentré dans Gênes, qu'il s'occupe promptement de la défendre par tous les moyens possibles; surtout il prend la résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité.

Le jour même de la bataille d'Héliopolis, vers trois heures du soir, Nassif-Pacha et d'autres chefs supérieurs des Turcs, accompagnés de dix mille cavaliers, abandonnent le champ de bataille, et se portent sur le Kaire. Chemin faisant, ils recueillent plus de dix mille paysans, qu'ils emmènent avec eux. Arrivés dans la capitale de l'Egypte, ils se hâtent d'y répandre le bruit que les Français ont été taillés en pièces, et exhortent les habitants à s'armer, pour secouer le joug de leur domination. Aussitôt la révolte éclate sur tous les points de la ville. On marche sur la citadelle, défendue par deux mille cinq cents Français; on se porte en même tems contre le palais du général en chef, qui servait de quartier-général, et qui était occupé seulement par deux cents soldats. Ces deux postes sont attaqués avec fureur. Les Turcs et les révoltés sont repoussés avec perte. Cependant les assiégés reçoivent des renforts, et apprennent la victoire que leur illustre général a remportée sur l'armée ottomane. Cette nouvelle redouble leur courage. Bientôt, c'est-à-dire, sept jours après la mémorable bataille d'Héliopolis, Kleber lui-même, à la tête des troupes qu'il a conservées autour de lui, se présente devant le Kaire. Aussitôt il se dispose à l'assiéger; il confie la direction des travaux aux généraux Belliard, Friant et Donzelot. De pressantes sommations sont d'abord adressées aux principaux chefs de la ville; ceux-ci répondent qu'ils se défendront jusqu'à la dernière extrémité. Le fanatisme anime tous les habitants, et leur donne des forces nouvelles pour soutenir leur entreprise. Alors Kleber ordonne l'attaque; ses lieutenants, ceux que nous avons désignés plus haut, la dirigent avec tant d'ardeur et d'habileté, que bientôt une brêche est faite à la muraille d'enceinte. L'assaut est aussitôt exécuté; les

Français sont dans la ville. Mais les ennemis continuent toujours de se défendre avec rage; chaque maison leur sert de retranchement; de là ils font feu sur les Français. Kleber se décide, après avoir sommé de nouveau les Turcs, à ordonner d'incendier les maisons: en peu de jours, les flammes ont consumé quelques quartiers. Les chefs ennemis, voyant que leur position devient à chaque instant plus critique, se déterminent enfin à céder. Des députés sont envoyés auprès de Kleber. Les conditions de la capitulation sont fixées par lui; le traité est signé le 2 floréal (22 avril), et trois jours après, le 5 floréal (25 avril), les Français prennent possession du Kaire. Près de quatre mille habitants ont suivi les troupes turques, dans la crainte de la vengeance des Français, et sans que la promesse d'un pardon général, faite par Kleber, ait pu les retenir.

L'armée du Rhin, sous le commandement en chef du général Moreau, ayant reçu du gouvernement l'ordre d'entrer en campagne, s'ébranle sur toute sa ligne, le 5 floréal (25 avril). Les généraux de division Sainte-Suzanne et Saint-Cyr passent, en même tems, le Rhin, l'un à Kehl, l'autre à Brisack. Sainte-Suzanne rencontre l'ennemi au nombre de quinze mille hommes, et éprouve de sa part une très-vive résistance. Un combat opiniâtre s'engage, dure depuis quatre heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et se termine en faveur des Français: ils parviennent jusqu'à Offembourg, où ils se dirigeaient. Quant à Saint-Cyr, l'ennemi ne lui résiste que faiblement, et il entre à Fribourg à la fin de la journée. Le 7 floréal (27 avril), le corps d'armée, dont le général en chef s'était réservé le commandement direct, effectue son passage, et repousse sur tous les points les Autrichiens. Les jours suivants sont marqués par de nouveaux avantages pour les Français. Enfin, le 12 floréal (2 mai), toute l'armée française a passé le Rhin, et se trouve réunie, à l'exception du corps commandé par le général Sainte-Suzanne. Le quartier-général est établi à Schaffhouse, et tous les corps se mettent immédiatement en marche pour aller combattre l'ennemi, qui paraît prendre la ligne de Stockach. Beaucoup de prisonniers et quelques canons ont été les fruits de ces premiers combats.

Les Autrichiens, repoussés si vigoureusement par l'armée française, s'étaient retirés à Engen; ils y avaient réuni la

majeure partie de leurs forces. Le 13 floréal (3 mai 1800), le général Lecourbe, avec les deux divisions Vandamme et Montrichard, rencontre les Autrichiens en deçà de Stockach, les attaque vivement, les met en pleine déroute, et les poursuit jusqu'au-delà du lieu où il les avait rencontrés. Le général en chef, arrivé en avant d'Engen, y trouve l'ennemi en force; cependant la division Delmas parvient à les chasser de Weiterdengen et du bois, tandis que le général Lorge s'empare de vive force du plateau de Mulhausen. Le général Richepanse, qui s'était fortement engagé à la gauche de Hohenoven, combat avec un acharnement inoui. Enfin, a sept heures du soir, tous les plateaux d'Engen sont emportés, et les Français sont maîtres du champ de bataille. Cette journée a été fatale aux Autrichiens; ils ont perdu plusieurs milliers de prisonniers, quelques canons et beaucoup de magasins et de bagages. Le général en chef de l'armée française, voulant empêcher les Autrichiens de se réunir à leur corps des Grisons, se met à les poursuivre dès le lendemain, et les atteint, le 15, à Moëskirch. Ici une nouvelle bataille s'engage; l'ennemi se défend avec courage, avec opiniâtreté; mais il est enfin forcé de céder à la valeur des troupes françaises et de battre en retraite.

Après les sanglantes batailles d'Engen et de Moëskirch, les Autrichiens, sous la conduite du général Kray, au lieu de se retirer derrière l'Iller, et dans leur camp retranché d'Ulm, se hâtent de gagner, par des marches forcées, la ligne de la Reuss, et de s'emparer des hauteurs qui sont en avant de cette rivière. Le 19 floréal (9 mai), ils sont attaqués dans cette position par le corps d'armée du général Saint-Cyr, et par la réserve. A peine les deux divisions Baraguey-d'Hilliers et Turreau, faisant partie du corps d'armée de Saint-Cyr, se sont-elles montrées, qu'elles culbutent l'ennemi dans le ravin profond que forme la rivière, et qu'elles pénétrent jusques dans Biberach. Le général Richepanse, puissamment secondé par ce mouvement, traverse la Reuss à gué avec ses troupes, et gagne la hauteur presque inaccessible qui domine Biberach. Bientôt sa cavalerie passe la rivière sur un pont, aux portes de la ville, et vient se ranger en bataille derrière l'infanterie autrichienne, qui tenait encore. Cette manœuvre hardie contribue beaucoup au succès de la journée. L'ennemi accablé

prend la fuite, et laisse sur le champ de bataille un grand nombre de prisonniers et de morts (1).

L'aile gauche de l'armée d'Italie, séparée du corps avec lequel Masséna s'était jeté dans Gênes, avait, après la vaine attaque du Monte-San-Giacomo, repris ses positions de Settepani et de Melogno. Elle avait été beaucoup affaiblie par les nombreux combats qu'elle avait soutenus. L'ennemi ne lui laissa point de repos. Il vint, en nombre supérieur, l'attaquer sur la ligne étendue qu'elle occupait, et la força de rétrograder. Tout en se retirant, l'habile et valeureux Suchet se défendait avec opiniâtreté dans tous les postes. Vintimiglia lui ayant paru une bonne ligne de défense, il essaya de la garder; mais ne pouvant tenir long-tems contre les forces considérables que les Autrichiens déployaient, il continua son mouvement de retraite vers le Var. L'ennemi le poursuivit de près; mais, malgré lui, le 22 floréal (12 mai), Suchet fait passer le Var à ses troupes, ne laissant de l'autre côté qu'un corps suffisant pour défendre la tête de pont. Lorsqu'il était passé à Nice, il y avait trouvé quelques faibles renforts. Ces renforts portaient son armée à neuf mille hommes à peu près. Il en forme quatre divisions,

---

(1) Le prince de Condé n'avait pas fait un long séjour à Lintz. Les puissances coalisées méditaient une expédition secrète sur un point de la Méditerranée. Une armée avait été rassemblée en Toscane, et des vaisseaux étaient préparés à Livourne. Le corps de Condé devait faire partie de l'expédition. Le prince, à la tête de ses colonnes, avait déjà traversé l'Autriche, la Styrie, la Carinthie et le Frioul vénitien. Le 9 mai, lord Minto, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, mande au prince que dans quelques jours il lui fera connaître la direction qu'il devra suivre.

Le prince de Condé et le duc d'Enghien, son petit-fils, se rendirent à Venise, pour y rendre leurs hommages au pape Pie VII, qui venait d'être élu dans cette ville. Déjà Louis XVIII, à peine instruit à Mittau de la mort de Pie VI, avait annoncé au collége des cardinaux, par lettre du 24 novembre 1799, sa reconnaissance solennelle du pontife qu'ils auraient choisi. Le prince de Condé était encore à Venise, quand de nouvelles dépêches de lord Minto apportèrent l'ordre d'une marche rétrograde. Le corps de Condé reprit la route qu'il venait de parcourir, remonta jusqu'en Bavière, et rejoignit le général Kray qui concentrait ses forces sur Ulm. Le duc d'Angoulême prit, à Pontéba, le commandement du régiment noble à cheval.

Le prince de Condé établit d'abord son quartier-général à Saltzbourg; mais la variation des mouvements de l'armée autrichienne le força bientôt à des déplacements continuels. (*Mémoires de Condé*, *tome II*, *page* 144).

dont il donne le commandement aux généraux Clausel, Rochambeau, Mangot et Garnier.

L'armée de réserve a quitté Dijon; elle s'avance vers les Alpes. Tous les préparatifs nécessaires à la grande entreprise qu'a résolue le premier consul, ont été faits avec célérité. Marmont, commandant de l'artillerie, a fait creuser des arbres en forme d'auges pour y placer des canons. Des traîneaux ont été construits pour le transport des affûts, des caissons et de tout ce qui compose le matériel de l'armée. Un grand nombre de mulets ont été réunis. le 27 floréal (17 mai), l'avant-garde de l'armée, forte de deux divisions, et commandée par le général Lannes, arrive à Saint-Pierre, village situé au pied du *Grand-Saint-Bernard.* Le chemin, qui mène au sommet de cette montagne, est si étroit, qu'un homme seul y peut passer. Malgré toutes les difficultés auxquelles on s'attend, on se met à gravir sur la neige le *Saint-Bernard*. Les soldats sont remplis d'ardeur. Des paysans mis en réquisition viennent se joindre à eux pour tirer les traîneaux qui portent le matériel de l'armée. Ces grands et difficiles travaux sont couronnés d'un plein succès. L'avant-garde de l'armée de réserve a franchi, au bout de deux jours, l'une des plus hautes montagnes des Alpes. Le reste de l'armée, où se trouve le premier consul, la suit de près, et gravit le *Saint-Bernard* avec les mêmes difficultés, avec les mêmes dangers, et toujours avec le même bonheur. On n'a qu'un très-petit nombre de soldats à regretter. Le 29 floréal (19 mai), le général Lannes réunit sa vaillante avant-garde autour du village d'Etroubles, et se porte de là, à la tête de six bataillons et de quelques pièces de campagne, contre la petite ville d'Aoste, occupée par les Autrichiens. Ceux-ci, aussi effrayés qu'étonnés de l'apparition inattendue des Français, cèdent à une vive attaque à la baïonnette, et abandonnent promptement leur position d'Aoste. Une compagnie de grenadiers français, s'avançant ensuite contre le bourg de Châtillon où se trouvaient 1,500 Croates, s'en empare en peu d'instants. L'ennemi, dans ces deux affaires, a perdu trois cents prisonniers et trois pièces de canon.

Dans le même temps, un corps de 15,000 hommes, détaché de l'armée du Rhin, pénétrait en Italie par le *Saint-Gothard*, le *Simplon*, le *Petit-Saint-Bernard*, le *Mont-Cénis* et le *Mont-Genèvre*, et renversait tous les obstacles que lui présentaient soit les lieux, soit les Autrichiens. Bientôt l'armée

de réserve toute entière a franchi les Alpes, et occupe une ligne qui s'étend de Suze à Bellinzona.

Le 2 prairial (22 mai), à quatre heures du matin, les Autrichiens attaquent impétueusement les ouvrages élevés par Suchet pour la défense du pont du Var; des bâtiments anglais, embossés à l'embouchure de cette rivière, se mettent aussi à les foudroyer. Les Français répondent au feu terrible de l'ennemi par un feu plus terrible encore, et forcent les assaillants de se retirer, après un combat qui a duré tout le jour. Le général Mélas, informé alors que l'armée de réserve menaçait l'Italie d'une prochaine invasion, laissa le général Elsnitz, avec un corps de 15,000 hommes, pour faire face aux troupes de Suchet, et se dirige sur Gênes, à la tête de 6,000 soldats environ. Il court se joindre aux troupes qui assiégeaient Masséna, dans la vue de réduire plus promptement ce général, et de se porter ensuite contre l'armée française qui marche en Italie sous les ordres de Buonaparte.

L'armée de réserve était arrêtée devant la ville et le fort de Bard. Ce fort, situé sur un rocher et muni d'une garnison de 400 Autrichiens et d'un grand nombre de pièces de canon, est inaccessible de tous les côtés, et ferme le seul passage qui mène à Ivrée. Buonaparte, impatienté de cet obstacle, ordonne d'emporter Bard de vive force. La ville est aussitôt attaquée, et bientôt réduite; mais le fort résiste à toutes les attaques. Le général en chef Berthier, convaincu de l'inutilité de plus longs efforts contre ce poste, fait pratiquer des escaliers dans les rochers pour le passage de l'armée. Quant à l'artillerie, on entreprend de la faire passer à la faveur de la nuit, sous le feu même du fort de Bard. Ces deux entreprises réussissent. Un certain nombre de soldats sont victimes de leur dévouement. Lannes se dirige aussitôt sur Ivrée, ville considérée comme la clef qui ouvre les plaines d'Italie. Ivrée était défendue par 4,000 Autrichiens. Les Français l'attaquent avec impétuosité; l'ennemi se défend intrépidement; il est enfin forcé de faire retraite, après avoir essuyé quelques pertes. Cet événement se passe le 5 prairial (25 mai). Les généraux autrichiens avaient toujours, jusques-là, refusé de croire à l'entrée d'une armée française en Italie; mais, lorsque la nouvelle de la prise d'Ivrée leur est parvenue, ils rassemblent à la hâte, dans les plaines du Piémont, un corps de dix mille hommes, pour couvrir la capitale de cet état.

Le 6 prairial (26 mai), le général Elsnitz, avec toute

son armée, attaque les retranchements du pont du Var, et leur cause quelques dommages par le feu de son artillerie. Le combat est soutenu de part et d'autre avec vivacité; il se prolonge jusqu'à dix heures du soir, sans que l'ennemi ait obtenu aucun avantage. Le général Elsnitz ordonne alors à ses grenadiers de s'avancer au pas de charge sur les retranchements. Les Français reçoivent cette nouvelle attaque par un feu si vif d'artillerie et de mousqueterie, que les grenadiers autrichiens se retirent promptement, après avoir perdu un grand nombre des leurs. Le désordre se mit bientôt dans leurs rangs: les ténèbres étaient profondes; ils font feu sur des corps autrichiens qu'ils prennent pour des troupes françaises. Dès le lendemain, le général Elsnitz, malgré la supériorité du nombre de ses troupes, commence son mouvement de retraite.

Après avoir franchi la Chiusella, et avoir chassé les Autrichiens de Chivasso, l'avant-garde, aux ordres de Lannes, a descendu la rive gauche du Pô, pour flanquer l'armée et pour menacer en même tems les places fortes du Piémont. Le général Murat, ayant reçu l'ordre de se diriger de Verceil sur Novare, avec une avant-garde de 1,500 chevaux, entre dans cette dernière ville, le 10 prairial (30 mai); de là, il se porte rapidement sur les bords du Tésin: le premier consul y arrive, le 11, avec quelques divisions. Les Autrichiens avaient déployé sur la rive gauche de cette rivière une nombreuse cavalerie et plusieurs pièces de canon; ils avaient eu la précaution de ne laisser sur la rive droite aucune barque. Aussitôt le général Murat fait établir une batterie, et se met à canonner les Autrichiens. Quelques compagnies de grenadiers, transportées dans une petite île du Tésin sur quatre ou cinq bateaux qu'avaient cachés les habitants de la rive droite, parviennent à chasser l'ennemi de la position qu'il occupait. Alors le passage des troupes françaises s'effectue; il est achevé en peu de tems. Murat, avec l'avant-garde, arrive bientôt à Corbette, à trois lieues de Milan. Il entre dans cette capitale, le 13 prairial (2 juin). Trois heures après, le premier consul y fait son entrée, à la tête de tout l'état-major. Son premier soin est de faire rendre la liberté à un grand nombre d'individus que l'empereur d'Allemagne avait fait incarcérer, pour avoir accepté des places sous le gouvernement républicain. Le lendemain, le général Lannes se rend maître de Pavie. Il y trouve deux cents bouches à feu et beaucoup de munitions de guerre que l'ennemi, dans la précipitation de

sa retraite, n'avait pas eu le temps de faire embarquer sur le Pô. Enfin, partout où se présente l'armée de réserve, elle obtient de brillants succès.

Toute l'Angleterre était occupée d'une des plus précieuses découvertes. La vaccine y avait été connue et éprouvée par les savants. La seule chose difficile était d'en répandre l'usage, et de la faire goûter aux autres nations. La France dut à l'un des émigrés qui avaient obtenu leur radiation, l'importation de la vaccine. M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt apporta à Paris le virus vaccin. Le premier essai de ce vaccin y est fait le 13 prairial (2 juin), et obtient les plus heureux succès. Bientôt une société, dont le but était de propager en France cette bienfaisante découverte, se forme sous les auspices des consuls, et reçoit d'eux toute sorte d'encouragements. Cette honorable association ne tarde point à obtenir la récompense de son zèle. Les effets n'ont jamais cessé depuis de prouver l'excellence de la vaccine.

Malgré la pacification des départements de l'ouest, malgré la soumission du plus grand nombre des chefs de la *chouannerie*, l'Angleterre n'avait pas renoncé à faire la guerre à la république française; cinquante vaisseaux de guerre et vingt de transport, portant environ douze mille Anglais, croisaient dans les parages des côtes occidentales de la France, et se disposaient à chaque instant à de nouvelles attaques, à de nouvelle invasions. Le 15 prairial (4 juin), les Anglais débarquent dans la presqu'île de Quiberon, au nombre de de six à sept cents. Les jours suivants, ils tentent des attaques générales sur Cracy, Port-Navalo, Saint-Gildas, Saint-Jacques, Pennerens et Pene[illegible] réussissent à s'emparer de Port-Navalo; mais ils n'y r[illegible]as long-tems. Le 17 prairial suivant (6 juin), le g[illegible]esbureaux vient les y attaquer avec un petit nomb[illegible]dats, et les force de se rembarquer promptement. Ce[illegible]ant l'apparition des Anglais sur les côtes de la Bretagne a ranimé l'espoir des royalistes. A Grandchamp, à Bignan, du côté de Bery et vers l'embouchure de l'Ars, il s'en assemble un certain nombre, disposés à tenter encore une fois le sort des combats. Mais ils sont bientôt dispersés par les républicains, et forcés de se cacher dans les forêts de Camors et de la Noue. Bernadotte envoie alors des agents auprès des prêtres et des anciens chefs soumis, pour les engager à persévérer dans des sentiments pacifiques; et, par cette mesure, il empêche les royalistes de reprendre les armes.

Masséna était renfermé dans Gênes avec l'aile droite de l'armée d'Italie, et la défendait contre tous les efforts réunis des Autrichiens et des Anglais. Comme depuis le 15 germinal (5 avril) il n'avait reçu aucun secours ni de France ni de Corse, il avait à combattre un fléau plus redoutable que l'ennemi, la famine. Il y avait près d'un mois que ses soldats étaient réduits, pour leur nourriture journalière, à quelques onces de mauvais pain, fait de son et de maïs. Dans une situation si fâcheuse, il se détermina à négocier. A cette époque, le général autrichien Ott avait ordre de suspendre le blocus de Gênes. Le général français, ignorant cette circonstance, capitula pour la reddition de Gênes avec le général Ott et lord Keith, commandant la flotte anglaise. D'après cette capitulation, la garnison française sort des murs de cette ville, avec tous ses bagages, le 16 prairial (5 juin). Aussitôt elle se met en marche pour aller rejoindre en Piémont l'armée d'Italie. Quelques jours avant cet événement, le 11, le général autrichien Elsnitz, qui était dans le comté de Nice, avait tenté de faire sa retraite par le col de Tende; mais Suchet, l'ayant gagné de vitesse, l'avait culbuté de sa position du col de Rau, et contraint de se retirer par Ormea. Le général français était ainsi parvenu à reconquérir la rivière de Gênes jusqu'à Savone.

La journée du 16 prairial (5 juin) est marquée, en Allemagne, par un succès brillant que l'armée du Rhin remporte sur les Autrichiens. Cette armée s'étendait de l'Iller au Lech. Un corps, sous les ordres du général Richepanse, s'était porté sur la rive gauche de l'Iller. Dans cette circonstance, l'ennemi fait un mouvement auquel le général en chef reconnaît qu'il a d[illegible]e tenter une bataille. En effet, quarante mille Autrichiens, conduits par le général Kray, attaquent le corps du général Richepanse; celui-ci, sentant qu'il ne peut combattre avec avantage des forces si supérieures aux siennes, refuse sa gauche, et prend soin d'appuyer fortement sa droite pour défendre les ponts de l'Iller; mais, dès le commencement de l'attaque, son corps avait été coupé en trois parties. Cependant il oppose une résistance opiniâtre. Pendant ce temps, la brigade de droite, commandée par le général Sahuc, était vivement attaquée; elle était faible, et il ne paraissait pas possible qu'elle tînt long-temps. Heureusement un corps aux ordres du général Ney débouche par le pont de Kilmintz, et vient se joindre aux troupes du général Sahuc. Alors tous deux ensemble

fondent sur l'ennemi et le mettent en pleine déroute. En même temps, le général Richepanse, redoublant d'audace et de vigueur, se met à charger les Autrichiens et leur fait quelques centaines de prisonniers, parmi lesquels se trouve le lieutenant-général Sporck. C'étaient seulement deux divisions françaises qui, dans cette journée, avaient soutenu l'effort de toute l'armée autrichienne, et étaient parvenues à la repousser. Celle-ci, la nuit suivante, se retira précipitamment sur le Danube, et coupa plusieurs ponts établis sur ce fleuve.

L'armée autrichienne fuyait devant la petite armée du général Suchet. Celle-ci comptait à peine neuf mille hommes. Le général Elsnitz dirige sa retraite par la rivière du Levant. Son dessein est d'aller se joindre au baron Ott, si Masséna n'est pas encore réduit dans Gênes, ou, s'il l'est, de traverser les Apennins. Ses forces sont encore imposantes. Il se retire sur cette même ligne de Vintimiglia où Suchet n'avait pu se maintenir, et fait occuper tous les postes fortifiés de cette ligne, depuis la mer jusqu'au col de Tende, ce qui fait un espace de vingt-cinq lieues. Le général français s'est élancé sans retard à la poursuite des Autrichiens. Il marche sur trois colonnes; il commande le centre en personne. Malgré l'éloignement des trois colonnes, le plus grand concert règne dans leurs opérations. Suchet cherchait à s'ouvrir le chemin de la rivière du Ponent. Il s'avance hardiment sur la Pieva. Il y atteint l'arrière-garde ennemie, le 6 prairial (5 juin), l'attaque vigoureusement, la culbute, lui prend six canons et lui fait quinze cents prisonniers. Le lendemain, les troupes françaises occupent les positions de Melogno, de Sestepani et de San-Giacomo. Le 18 prairial suivant (7 juin), elles rencontrent, sous les murs de Savone, la garnison de Gênes, conduite par le général Gazan, et se réunissent à elle. Suchet ordonne immédiatement les préparatifs nécessaires pour se rendre maître de Savone, dont la citadelle était entre les mains des Autrichiens.

Tandis que le quartier-général de l'armée de réserve est à Milan, le premier consul adresse aux soldats de cette armée, le 17 prairial (6 juin), une proclamation, où il leur rappelle qu'un département de la France (celui du Var), a été envahi par l'ennemi, que la plus grande partie de la Ligurie, que la république cisalpine gémissent sous les lois tyranniques des Autrichiens; mais qu'ils ont couru aux armes,

qu'ils ont marché, et qu'à leur aspect l'ennemi a pris la fuite. Il leur retrace ensuite la consternation et l'horreur que l'invasion étrangère a portées dans le midi de la France, et les invite à ne point prendre de repos qu'ils ne s'en soient vengés, qu'ils n'aient arraché à l'armée ennemie les lauriers dont elle s'est parée. Pendant ce temps-là, les généraux qui conduisaient l'armée de réserve poursuivaient le cours de leurs exploits et de leurs conquêtes, et déployaient partout une activité infatigable. Les Français passaient l'Adda, l'Oglio, le Tésin, le Pô, s'emparaient de Lodi, de Crema, d'Orsinovi, de Crémone, de Brescia, de Plaisance. Le général Murat, qui marche à la tête de l'avant-garde, remporte chaque jour de nouveaux avantages. Attaqué, le 19 prairial (8 juin), par un corps ennemi dans la ville de Plaisance, il s'avance à sa rencontre, l'enveloppe, le taille en pièces et lui fait un grand nombre de prisonniers. Dans toutes les places dont les Français se sont emparés, ils trouvent une quantité considérable de munitions de bouche et de guerre et des magasins très-bien fournis.

Le général Mélas était à Turin, lorsqu'il apprit que Buonaparte s'avançait rapidement dans les plaines de la Lombardie. Soudain il fit évacuer les places fortes du Piémont, en réunit les garnisons à toutes les troupes qu'il possédait, et leur assigna Alexandrie pour point de ralliement. Le baron Ott, qui avait fait capituler Masséna dans Gênes, et le général Elsnitz, qui avait été envoyé contre Suchet, reçurent l'un et l'autre l'ordre de venir se rallier au général en chef de l'armée autrichienne. Buonaparte résolut de fondre sur le général Mélas, avant qu'il eût pu réunir toutes ses forces. Le 18 prairial (7 juin), il fait franchir le Pô à ses troupes, de concert avec le général en chef Berthier. Deux jours après, le 20 prairial (9 juin), un combat sérieux s'engage entre les deux partis. Le général Ott, avec seize mille hommes, occupait le village de Casteggio, et les hauteurs situées à la droite de ce village. Une seule division, celle du général Watrin, se présente pour combattre les Autrichiens. Elle réussit d'abord à les déloger des hauteurs; ceux-ci, revenant ensuite, renforcés par des troupes fraîches, parviennent à reprendre leur position. Les Français, faisant de nouveaux efforts, les chassent encore une fois des hauteurs. Ils cèdent enfin à la supériorité des forces ennemies et plient en désordre. Mais, dans ce moment même, la division Chambarlhac arrive à leur secours. Le

combat se rétablit, et, en peu de temps, ils sont parvenus de nouveau à chasser les Autrichiens du village et des hauteurs de Casteggio. Ceux-ci vont prendre position à Montebello. Les Français viennent bientôt les y attaquer et les combattent avec tant d'ardeur qu'ils les obligent encore à la retraite. Dans ces deux combats, le général Ott a perdu plus du tiers de ses forces. Après avoir été ainsi défait à Casteggio et à Montebello, ce général passe la Scrivia, et va s'établir à San-Juliano.

Après des combats divers, où les Autrichiens avaient eu constamment le dessous, l'armée de réserve vint se former sur la Scrivia. Buonaparte pouvait mettre en ligne trente mille hommes environ; le général Mélas en pouvait mettre quarante ou cinquante mille, et de plus sa cavalerie était infiniment mieux montée que celle de son adversaire.

Le 24 prairial (13 juin), l'ennemi, posté à San-Juliano, se retire à l'approche de l'armée de réserve, et va prendre position au village de Marengo. Bientôt il y est attaqué par la division du général Gardanne; il plie encore une fois et gagne son pont sur la Bormida, après avoir perdu quelques prisonniers; mais le lendemain, 25, il attaque à son tour la division Gardanne; il se déploie successivement, et débouche par trois colonnes, sur Figarolo, sur Marengo et sur Castel-Ceriolo. Aussitôt le premier consul arrive, et fait ranger l'armée en bataille; l'action s'engage sur tous les points, on se bat avec le dernier acharnement. Le général Gardanne, obligé de changer de position, attaque en flanc la colonne ennemie qui marche sur Marengo, et dirige sur elle une fusillade terrible; elle a chancelé, mais elle a reçu de nombreux renforts, elle continue sa marche. L'aile gauche des Autrichiens s'avance vers Castel-Ceriolo; leur centre, dont les forces ne cessent de s'accroître, arrive enfin à Marengo, s'en empare et fait aux Français quatre cents prisonniers. Quelques-uns de leurs tirailleurs manquent de cartouches; ils plient en désordre. Ce succès redouble l'ardeur de l'ennemi; le général Lannes lui résiste pendant quelques moments avec un courage extraordinaire; mais enfin il déborde le village de Marengo. Les Français sont alors attaqués par des forces supérieures; cependant la division du général Watrin demeure inébranlable; Lannes est forcé de plier. Le premier consul, instruit que la réserve, commandée par le général Desaix, n'est pas encore prête, se porte lui-même à la division Lannes,

pour essayer de ralentir son mouvement de retraite; il veut même, à la tête d'une brigade, attaquer les Autrichiens en flanc. Les soldats oublient alors le danger, pour ne s'occuper que du salut de leur chef; ils crient qu'ils ne veulent point qu'il s'expose. Cependant l'armée française continue sa retraite sous le feu de quatre-vingts pièces de canon qui vomissent la mort dans les rangs. L'ennemi se croit sûr de la victoire. L'armée française arrive à la plaine de San-Juliano; elle y trouve la réserve que commandait Desaix, formée sur deux lignes flanquées. Il était quatre heures du soir. Le premier consul se montre partout aux soldats, et s'expose au feu le plus vif, pour soutenir leur courage. Le général Desaix s'élance avec son impétuosité accoutumée au milieu de l'ennemi; il tombe, frappé d'une balle, et meurt. Ainsi finit ce guerrier qui s'était fait, en Egypte, une réputation brillante par ses connaissances et sa valeur, et qui s'était rendu, par son caractère juste et bienveillant, digne de l'amour et des respects de ses soldats et de ses ennemis même. La mort de ce héros enflamme les Français d'une ardeur nouvelle: ils brûlent tous de venger un chef qui leur est cher, ils se précipitent avec fureur. Un corps de cavalerie, aux ordres de Kellermann, met les Autrichiens en déroute; il leur fait six mille prisonniers. Ils fuient à la hâte; ils se retirent en désordre sur le pont de la Bormida, et n'échappent à une ruine totale qu'à la faveur de la nuit.

Tandis qu'en Italie la fortune de Buonaparte rappelait la victoire sous les drapeaux français, un crime abominable se commettait en Egypte, et ravissait pour jamais à la France cette intéressante colonie. Depuis le moment où le grand visir Jussuf, à la tête d'une armée considérable, avait essuyé la déroute la plus complète à Héliopolis, ce Turc vindicatif nourrissait contre les Français le plus profond ressentiment. On dit que l'agent de l'ambassadeur anglais à Constantinople, nommé Morier, l'affermissait encore dans sa haine. Quoi qu'il en soit, un aga, pour rentrer en grâce auprès du visir, prend la résolution de faire assassiner Kléber. Il suborne à cet effet un jeune turc, nommé Soleyman, auquel il promet de magnifiques récompenses et sa protection pour son père, persécuté par le pacha d'Alep. Le quartier-général de l'armée française était alors au Kaire. Le 25 prairial (14 juin), dans le moment où Kléber traverse une longue terrasse qui mène à son

palais, le jeune Turc, animé par le fanatisme, se précipite sur lui et lui enfonce son poignard dans le cœur. Le meurtrier est arrêté sur-le-champ, ainsi que les principaux chefs de la mosquée, accusés de complicité avec lui ; et, lorsque les Français ont rendu les derniers devoirs à l'illustre général qui possédait toute leur confiance, et qu'ils chérissaient comme un père, ils livrent ces monstres au supplice.

Le lendemain de la bataille de Marengo, Buonaparte ordonne à ses troupes d'attaquer les retranchements des ponts de la Bormida, et de forcer le passage de la rivière. L'action est à peine commencée, qu'un parlementaire, envoyé par le général Mélas, vient demander une suspension d'armes ; Buonaparte l'accorde ; elle est conclue sur-le-champ.

D'après cet armistice qui devra subsister jusqu'à la réponse de la cour de Vienne, l'armée de S. M. I. occupera tous les pays compris entre le Mincio, la Fossa-Maestra et le Pô, et l'armée française tous ceux compris entre la Chiesa, l'Oglio et le Pô. Les châteaux de Tortone, d'Alexandrie, de Milan, de Turin, de Pizzighittone, d'Arona, de Plaisance, de Ceva, de Savone, la place de Coni, la ville de Gênes et le fort Urbin, seront livrés aux Français à différentes époques ; les garnisons de ces diverses places sortiront avec les honneurs de la guerre, et se rendront, avec leurs armes et bagages, par le plus court chemin, à Mantoue.

Le 28 prairial (17 juin), le premier consul Buonaparte, étant à Milan, prend un arrêté par lequel il ordonne qu'une *consulte*, composée de cinquante membres se réunira dans cette ville pour réorganiser la république Cisalpine, et pour rédiger les lois et réglements relatifs aux différentes branches de l'administration publique. Par un autre arrêté du même jour, il crée un ministre extraordinaire de la république française, qui présidera la *consulte*, et sera chargé de toutes les relations avec le gouvernement cisalpin. Un troisième arrêté du premier consul ordonne l'institution d'une commission extraordinaire de neuf membres, qui, chargée de tous les pouvoirs, excepté le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif, proposera à la *consulte* les lois et réglements qu'elle jugera nécessaires. D'après cet arrêté, tous les fonctionnaires publics de la république cisalpine sont maintenus dans leurs places, et un commissaire est mis à la tête de chaque département pour l'administrer.

Buonaparte, après la brillante et heureuse campagne

qu'il a terminée en si peu de temps, retourne à Paris. Avant de partir, il donne à Masséna le commandement en chef de l'armée d'Italie, pour achever la conquête de ce pays, si les négociations qui allaient s'ouvrir avec le cabinet autrichien n'avaient pas pour résultat d'en obtenir la cession. Quelque temps après, Masséna, ayant excité par ses exactions de justes plaintes contre lui, est remplacé par le général Brune : le général Macdonald reçoit alors le commandement de la seconde armée *de réserve* ou *des Grisons*.

Le général Kray occupait une position retranchée sous les murs d'Ulm ; Moreau, pour l'en chasser, fait menacer la Bavière par le général Lecourbe ; mais, ayant vu que ce mouvement n'inquiétait point son ennemi, il ordonne à ses troupes de passer le Danube au-dessus d'Ulm.

Le 30 prairial (19 juin), Lecourbe franchit ce fleuve, culbute les Autrichiens, et s'empresse de rétablir les ponts de Lavingen et de Dillingen, pour faciliter le passage de l'armée française. Ce passage est à peine effectué, que Moreau, à la tête de la cavalerie française, se précipite impétueusement sur la cavalerie autrichienne dans la plaine d'Hochstedt, la met en déroute en peu d'instants et force par là l'armée ennemie à la retraite. Cinq mille prisonniers, vingt pièces de canon et plusieurs drapeaux sont le prix de cette action opiniâtre et sanglante. Obligé par cet échec de quitter sa position retranchée sous les murs d'Ulm, le général Kray se retire sur la Bavière. Moreau a pressenti que son intention est de déboucher par le pont de Neubourg. Il ordonne sur-le-champ au général Decaen de se porter sur Munich, et au général Lecourbe de se porter sur Rhain. Telle est la direction qu'il suit lui-même. Ses pressentiments ne l'ont point trompé. L'armée autrichienne, forte de vingt-cinq mille hommes, passe le Danube à Neubourg et va se poster sur les hauteurs d'Unterhausen et d'Oberhausen. Elle est bientôt attaquée dans cette position par les généraux Lecourbe, Montrichard, Godin et Grandjean. Elle s'y défend opiniâtrement, et se voit enfin forcée de fuir (1). Le gé-

(1) C'est sur la hauteur d'Oberhausen que le brave La Tour-d'Auvergne reçut un coup de lance ; il en mourut immédiatement. Les soldats, en pleurant *le premier grenadier de France* (il avait reçu du premier consul un brevet qui lui conférait ce titre), lui creusèrent une tombe dans le lieu même où il était tombé. L'inscription gravée sur la pierre qui couvrait les restes de La Tour-d'Auvergne, les plaçait sous la protection des braves de tous les pays.

néral Kray, après sa défaite, se hâte d'évacuer Neubourg et de repasser le Danube, et dirige sa marche sur Landshut. Moreau le suit, et va établir son quartier-général à Augsbourg. Quant à Lecourbe, cherchant à s'ouvrir des communications avec l'armée d'Italie, il marche vers le Tyrol, passe le Rhin, rencontre et bat les Autrichiens devant Feldkirch, et, en peu de jours, se rend maître de tout le Vorarlberg et du pays des Grisons. Des succès si brillants et si rapidement obtenus effrayent le général ennemi; il demande à Moreau un armistice; les conditions en sont réglées le 25 messidor (15 juillet), à Parsdorf. Cet armistice devait expirer le 23 fructidor (10 septembre); ce jour venu, une nouvelle suspension d'armes fut signée à Hohenlinden pour quarante-cinq jours (1).

Le 1er. messidor (20 juin), un traité est signé à Vienne entre l'Angleterre et l'Autriche. Les deux puissances prennent l'engagement de conduire vigoureusement la guerre contre la France, et de ne point conclure avec elle de paix séparée. L'une des clauses de ce traité est qu'une somme de quarante-huit millions de francs sera prêtée à l'Autriche par l'Angleterre.

Peu de temps après la convention d'Alexandrie, le comte de Saint-Julien en apporta à Paris la ratification de la part de l'empereur d'Autriche. En même temps, il proposa au premier consul de faire un traité de paix définitif, dans lequel on comprendrait la Grande-Bretagne et le royaume des Deux-Siciles. Buonaparte rejeta cette proposition, et offrit de traiter séparément avec l'Autriche, aux conditions les plus avantageuses pour cette puissance. A cet effet, il fit présenter au comte de Saint-Julien un projet de préliminaires, que celui-ci signa le 9 thermidor (28 juillet). D'après ces préliminaires, les armées françaises devront, jusqu'à la paix définitive, conserver en Allemagne et en Italie, les positions qu'elles y occupent; l'empereur concentrera dans la forteresse d'Ancône toutes les troupes qu'il peut avoir dans les états du pape; suspendra la levée extraordinaire qui se fait en Toscane, et fera tous ses efforts pour empêcher les ennemis de la France de débarquer à

(1) Le quartier-général du prince de Condé était alors à Rosenheim, sur l'Inn. Le duc de Berry y servait comme volontaire dans le régiment noble commandé par le duc d'Angoulême, son frère.

Livourne; le traité de Campo-Formio servira de base pour la pacification définitive; la France conservera la limite du Rhin et du Frickthal; les forts de Cassel, de Kehl, d'Ehrenbreisten et de Dusseldorf seront rasés, et nulle fortification ne pourra être construite sur la rive droite du Rhin, et jusqu'à la distance de trois lieues; enfin, les indemnités que l'empereur devait recevoir en Allemagne, en vertu des articles secrets du traité de Campo-Formio, seront prises en Italie. L'empereur et le premier consul s'engagent, sous leur parole d'honneur, à tenir ce traité secret jusqu'à l'échange des ratifications. Immédiatement après la signature de ces préliminaires de paix, le comte de Saint-Julien se met en route pour Vienne, accompagné de Duroc, aide-de-camp du premier consul. Celui-ci était chargé de l'échange des ratifications; mais, lorsque Duroc est arrivé à Alt-Œttingen, il y trouve une lettre du baron de Thugut, ministre autrichien, qui lui apprenait qu'il ne pouvait se rendre à Vienne. Ainsi l'empereur désapprouvait les préliminaires de paix qu'avait signés le comte de St.-Julien. On ne saurait faire ici un reproche de mauvaise foi au cabinet autrichien; car le signataire du traité dont on vient de lire les principaux articles, n'avait reçu aucuns pleins-pouvoirs de son gouvernement. Bientôt de nouvelles négociations de paix recommencent, mais infructueusement, entre la France et l'Autriche. Celle-ci, sous prétexte qu'elle voulait être fidèle aux engagements qu'elle avait contractés avec l'Angleterre, demandait instamment que cette dernière puissance fût comprise dans le traité; mais la France persistait dans sa résolution de traiter séparément avec l'Autriche.

Peu de temps après que les Français se furent rendus maîtres de l'île de Malte, une flotte, composée de vaisseaux anglais, portugais et napolitains, vint la bloquer; elle était sous les ordres de l'amiral Nelson. Pendant deux ans entiers, le général Vaubois, à la tête d'une faible garnison, se défendit avec beaucoup de courage, malgré le manque de vivres et de munitions, et malgré les dispositions haineuses des habitants à l'égard des Français. Mais l'amiral Nelson étant parvenu à débarquer dans l'île douze cents hommes, et ayant favorisé, par là, l'insurrection des habitants de la campagne, la position de Vaubois devint très-critique; bientôt il eut à combattre, à la fois, un ennemi supérieur, la famine et le typhus. Réduit à de telles extrémités, le général français refusait toujours de se rendre. Plusieurs

sommations, qui lui furent faites dans les termes les plus menaçants, ne purent ébranler sa constance, ni celle de la garnison. La connaissance qu'il eut dans l'an 8 (commencement de 1800), de la révolution du 18 brumaire, vint encore le fortifier dans la résolution de défendre Malte jusqu'à la mort. Vaubois comptait recevoir, d'un moment à l'autre, de puissants secours de France. Buonaparte, en effet, avait fait partir, trois mois après son entrée en pouvoir, une escadre, composée d'un vaisseau de ligne, de trois corvettes et de quelques bâtiments de transport, pour aller secourir la garnison du général Vaubois. Mais lorsque cette petite escadre arriva en vue de Malte, elle fut assaillie par la flotte de Nelson, et fut, ou prise, ou dispersée. Les Français purent contempler, de leurs forts, ce spectacle affligeant. Cependant, la famine, à laquelle était en proie la garnison de Malte, devint si effrayante vers la fin de l'an 8 (1800), que Vaubois proposa à l'ennemi de lui remettre la place. Cette proposition fut accueillie avec empressement. Le 18 fructidor (5 septembre), la capitulation est signée; elle porte que le général Vaubois livrera sur-le-champ le fort, et que son armée retournera en France, en s'engageant à ne point servir jusqu'à l'échange, attendu qu'elle est considérée comme prisonnière de guerre.

Le 19 fructidor an 8 (6 septembre 1800), les consuls arrêtent que tous les individus, déportés à la Guyane française, seront transférés, dans le plus bref délai possible, dans les îles de Rhé et d'Oléron, et qu'ils y demeureront jusqu'à nouvel ordre, sous la surveillance du préfet de la Charente-Inférieure.

Depuis l'an 5 (1797), de graves différends existaient entre le gouvernement français et celui des Etats-Unis d'Amérique; la bonne intelligence qui régnait entre ce dernier état et la Grande-Bretagne, était le motif qui les avait excités. Toutefois, dans le mois de fructidor an 5 (septembre 1798), le directoire exécutif de France ayant témoigné un vif désir de traiter avec les Etats-Unis, le président de cette république nomma, à cet effet, trois ministres pour se rendre à Paris; c'étaient MM. William-Van-Murray, Olivier-Lesworth et William-Richardson-David. Les négociations étaient entamées, et toutes les difficultés étaient à peu près levées, lorsqu'arriva la journée du 18 brumaire. Cet événement n'empêcha point de continuer de traiter. Les nouveaux magistrats de la France nom-

mèrent Joseph Buonaparte et les conseillers d'état Fleurieu et Rœderer, pour transiger avec les ministres américains. Le 8 vendémiaire an 9 (30 septembre 1800), une convention en vingt-sept articles est conclue à Paris entre les ministres des deux états. Cette convention rétablit entre les deux peuples la paix et l'amitié. Chacun des deux états s'engage à restituer à l'autre les bâtiments et les marchandises qu'il a capturés. Les dettes, contractées par l'une des deux nations envers les particuliers de l'autre, sont reconnues. La France jouira de la plus grande liberté de commerce dans les ports des Etats-Unis, et les Etats-Unis dans ceux de la France. L'une des clauses les plus importantes de ce traité est celle qui consacre la neutralité des deux nations dans les guerres maritimes.

Le 16 vendémiaire (8 octobre), le général Berthier est nommé au ministère de la guerre, en remplacement de Carnot.

Buonaparte, par sa vigilance et son habileté, était parvenu à éteindre la guerre civile, à ramener l'ordre public, à rétablir les finances. Ces services éclatants lui avaient concilié la reconnaissance et l'estime de la nation (1). Mais il resta des hommes qui, pénétrant les motifs secrets de la conduite politique du premier consul, n'étaient et ne devaient pas être contents. Ils conçurent une violente haine contre lui. Ces hommes étaient, d'un côté, les royalistes, inflexibles

---

(1) Buonaparte avait même affecté de faire entrer dans son conseil, et d'appeler à des fonctions éminentes des personnages recommandables non-seulement par leurs talents et leurs lumières, mais encore par leurs sentiments royalistes. Quelques-uns de ceux-ci, par suite de leur attachement au monarque légitime, avaient d'abord allégué des motifs pour ne point remplir les emplois qui leur étaient proposés, mais avaient cédé à l'assurance qu'on leur donnait que Louis XVIII, auquel on aimait à croire que Buonaparte rendrait son trône, approuverait leur acceptation. De ce nombre fut M. Bertrand Dufresne, conseiller d'état, qui, avant la révolution, avait occupé une haute place dans l'administration des finances, et que le second consul, Lebrun, sollicita d'y rentrer. Buonaparte le chargea de la direction du trésor public, et Louis XVIII lui écrivit en ces termes : « Je vous sais gré d'avoir accepté » une place dans le conseil. Celui de vos amis qui vous y a décidé n'a » sûrement pas entendu séparer les intérêts de la France de ceux de son » légitime souverain ; votre résistance en cette occasion commandait » mon estime ; votre dévouement vous assure toute ma reconnaissance ». (*Vie de Louis XVIII, par M. Alphonse de Beauchamp, imprimée en 1821, page* 368.)

dans leur opinion, qui ne regardaient comme les légitimes maîtres de la France que les enfants de saint Louis, et d'un autre, les jacobins, profondément irrités de ce qu'un homme avait osé asseoir son autorité sur les ruines d'un gouvernement qu'ils avaient élevé avec tant de peine. Les uns et les autres ne restèrent point tranquilles, et conspirèrent respectivement. Les jacobins commencèrent; ceux d'entre eux qui étaient les plus acharnés à la perte de Buonaparte, étaient les hommes qu'il avait fait déporter après la journée du 18 brumaire, et auxquels il permit ensuite de rentrer dans leur patrie. Les complots contre la vie du magistrat suprême de la république furent concertés avant même qu'il partît pour l'Italie; les précautions de la police empêchèrent qu'ils ne reçussent leur exécution. Lorsque Buonaparte fut de retour, les jacobins renouvelèrent leurs conspirations. On signalait parmi eux les ex-conventionnels Talot et Leignelot, Juvenot, aide-de-camp du général Henriot, un ancien juge du tribunal du 10 août, nommé Pepin-des-Grouettes, et beaucoup d'autres qui s'étaient fait un nom affreux pendant la révolution. Tous ces hommes se réunissaient dans différents lieux, et échappaient à toutes les recherches de la police. Ils construisirent diverses machines pour faire périr le premier consul; ils n'osèrent jamais en faire l'essai, tant ils se voyaient surveillés de près. Le danger, comme on voit, était imminent. La police recourut à une conspiration factice, pour pouvoir connaître les conspirateurs, et les atteindre. Un nommé Harel, à qui l'on donna de l'argent, fut chargé de s'introduire dans les assemblées des jacobins. Celui-ci réussit parfaitement dans son entreprise. Il affecta de parler de Buonaparte d'une manière outrageante devant les jacobins, et gagna leur confiance. Il leur promit les bras de quatre hommes déterminés qui tueraient le premier consul. La police, ainsi éclairée sur les menées des conspirateurs, mit les quatre hommes à la disposition de Harel. Buonaparte, instruit de tout et rassuré, se rend, le 18 vendémiaire (10 octobre), à la représentation de l'opéra des *Horaces*. Deux des jacobins désignés à la police, Diana et Ceracchi, se trouvaient dans la salle; et c'est lorsqu'ils s'attendaient à voir frapper Buonaparte par les quatre hommes dont on leur avait parlé, qu'ils sont arrêtés par eux, et jetés aussitôt dans les cachots du Temple. Quelque tems après, Topino-Lebrun et Arena, connus pour être leurs associés, furent arrêtés, avec d'autres hommes de leur

parti. La police fit promptement répandre la nouvelle qu'on avait saisi des poignards sur Diana et Ceracchi, et qu'ils furent étaient sur le point de frapper le premier consul, lorsqu'ils furent arrêtés. Le lendemain de cette conspiration, imaginée dans la vue d'en prévenir de véritables qui ne pouvaient tarder d'éclater, les grands corps de l'état vinrent féliciter le premier consul sur le bonheur qu'il avait eu d'échapper au poignard des assassins. La nation crut à la conspiration, et s'alarma sincèrement sur les jours d'un homme qui jusqu'alors ne lui était connu que par des bienfaits.

Le 28 vendémaire (20 octobre), les consuls rendent un arrêté par lequel ils éliminent de la liste des émigrés tous ceux qui ont été définitivement rayés par les gouvernements précédents et les administrations qui pouvaient le faire; tous ceux qui exercent une profession mécanique ou vivent dans l'état de domesticité; tous ceux qui étaient mineurs de seize ans au 4 nivose an 8 (25 décembre 1799); les chevaliers de Malte présents à Malte, lors de la capitulation de cette île; tous ceux qui sont sortis de France avant le 14 juillet 1789; enfin, tous les ecclésiastiques qui, condamnés à la déportation, ont obéi à la loi. Les consuls prononcent aussi la radiation des noms des individus qui ont été exécutés d'après les jugements des tribunaux révolutionnaires. Quant aux individus qui ont porté les armes contre la France, qui ont suivi les princes français, ont continué de faire partie de leur maison, et ont accepté d'eux ou des puissances en guerre avec la France des places de ministres, d'ambassadeurs, etc., ils sont maintenus sur la liste des émigrés. Ceux qui ont déjà été rayés, seront obligés de prêter immédiatement le serment de fidélité à la *constitution*; et ceux qui seront rayés à l'avenir, n'obtiendront leur arrêté de radiation, que lorsqu'ils auront prêté ce serment. Tous les émigrés doivent demeurer, pendant la durée de la guerre actuelle, et une année encore après la paix générale, sous la surveillance du gouvernement.

Aussitôt que l'armistice, prolongé par la convention de Hohenlinden, fut expiré, l'armée gallo-batave, commandée par le général Augereau, et composée de trois divisions, entra la première en campagne. Le quartier-général de cette armée était alors à Offenbach. Le 3 frimaire an 9 (24 novembre 1800), le baron d'Albini, commandant les levées mayençaises, devait, en vertu d'une convention, livrer aux Français la place d'Aschaffenbourg; mais, pour

éluder cette convention, le général ennemi vint attaquer l'armée gallo-batave. C'est un avant-poste hollandais qui reçoit le choc; il le repousse avec intrépidité. Le baron d'Albini est mis en fuite, et la place d'Aschaffenbourg est occupée par les Gallo-Bataves, le 4 frimaire (25 novembre). Le lendemain, l'avant-garde de la division Barbou s'avance à la poursuite du général autrichien Simbschen; celui-ci fuit, et les troupes de Barbou entrent immédiatement dans Schweinfurt. Le même jour, Wurtzbourg est investi par la division hollandaise, commandée par le général Dumonceau, et capitule le 9 frimaire (30 novembre). Le commandant qui défendait cette place, se retire dans le château de Marienberg, après être convenu avec le général français que la ville ne tirera point sur le château, ni le château sur la ville. Aussitôt la division Dumonceau forme le blocus de ce château, et quand les précautions sont bien prises pour que l'ennemi ne puisse faire de sorties, le général Augereau passe outre avec le reste de son armée.

L'armée des Grisons, forte de 12 à 13 mille hommes, et destinée, comme on sait, à lier les opérations de l'armée d'Allemagne et d'Italie, occupait, dès le mois de septembre 1800, le Vorarlberg et la vallée de Coire; sa droite était appuyée à Splugen. Le général en chef de cette armée, Macdonald, ayant devant lui une armée de vingt-cinq mille Autrichiens sous les ordres du général Hiller, se disposait déjà à exécuter une attaque générale sur la ligne ennemie, lorsque les hostilités furent suspendues par la convention de Hohenlinden. A peu près vers cette époque, les habitants du grand duché de Toscane s'étant soulevés, et le général en chef de l'armée d'Italie, Brune, ayant été obligé d'envoyer l'aile droite de ses troupes dans ce pays pour le faire rentrer dans l'obéissance, Macdonald, qui déjà coordonnait les mouvements de son armée avec ceux de l'armée d'Allemagne, reçut du premier consul de nouvelles instructions. Il lui fallut dès-lors remplacer les troupes d'Italie dans la Valteline et le Val-Camonica. Ce premier pays fut occupé par son avant-garde dans les premiers jours de brumaire an 9 (octobre 1800). Le 6 frimaire suivant (27 novembre), les premières divisions de l'armée des Grisons arrivent au Splugen, et se disposent à passer cette montagne, l'une des plus hautes des Alpes tyroliennes. Déjà le froid s'y faisait vivement sentir: ce qui rendait surtout le passage d'une difficulté horrible, c'étaient des nuages de neige qui tombaient incessamment, et obstruaient les chemins. Ici se reproduisent

à peu près les mêmes obstacles qui avaient rendu si difficile à l'armée de réserve le passage du Mont-Saint-Bernard. Rien ne rebute le courage des soldats de Macdonald. Les uns vont en avant, cherchent et déblayent les chemins; travail qu'il faut recommencer à chaque instant, puisque la neige ne cesse pas de tomber par flocons. Les autres traînent des pièces de canon dans des traîneaux du pays. Mais, tandis que le passage du Splugen s'effectue avec de si grandes peines, plusieurs périssent, glacés par le froid, écrasés par les avalanches, ou accablés de lassitude et de besoin. Heureusement pour ces malheureux, il existe un hospice au sommet du Splugen, et les plus malades d'entre eux y rétablissent leurs forces et leur santé. Enfin, le 15 frimaire (6 décembre), le Splugen est franchi. L'armée des Grisons prend des cantonnements sur la rive gauche du lac Como, et Macdonald transfère son quartier-général à Chiavenna. Les généraux Verrière, Laboissière, Rey, Vandamme, par leur habileté et leur courage, ont beaucoup contribué à l'exécution de cette difficile et périlleuse entreprise.

Le général Simbschen, à la tête de 12 à 13 mille hommes, occupait une position très-forte au village de Burg-Eberach. Ce village était dominé par deux hauteurs, et le général autrichien y avait fait placer des batteries. Le général de l'armée gallo-batave, ayant reçu l'avis que Simbschen pouvait, d'un moment à l'autre, être renforcé par le corps autrichien du général Klenau, prend la résolution d'attaquer sans délai. Aussitôt il ordonne aux divisions Barbou et Duhesme de se porter sur Geroldshoffen. Le 12 frimaire an 9 (3 décembre 1800), les deux armées se rencontrent et s'attaquent. Le village de Burg-Eberach est emporté en quelques instants par les Français; mais il restait aux Autrichiens les deux hauteurs dont nous avons parlé; ils s'y retirent, et s'y défendent courageusement. Cependant, chassés vivement sur leur front par une brigade de carabiniers, et voyant leur droite et leur gauche rapidement tournées, se persuadant surtout qu'ils ont affaire à l'armée gallo-batave toute entière, ils prennent le parti de la retraite, et vont prendre position vers Pegnitz, aux débouchés de la gorge de Herspruck. Le fruit de la victoire de Burg-Eberach est la prise de Bamberg et de Forcheim, une position excellente sur la Rednitz, et la conservation des communications de l'armée d'Augereau avec la division Dumonceau, restée autour du château de Marienberg.

L'armistice conclu en Allemagne étant rompu, l'archiduc

Jean, nouveau général de l'armée autrichienne, à la place de l'archiduc Charles, qu'une maladie avait obligé de se retirer, ordonna au général Kienmayer de chercher à envelopper Moreau entre l'Inn et l'Iser, et à lui couper la retraite sur Munich. Le général Hiller reçut en même tems l'ordre de déboucher par la vallée du Lech et de s'avancer sur Augsbourg. L'armée française avait un camp retranché au village de Hohenlinden. Cette position lui était avantageuse, en ce que, environnée de toutes parts de rochers escarpés, de ruisseaux et de bois, elle ne permettait point à la cavalerie ennemie de se développer. C'était là le centre de l'armée de Moreau. Le 12 frimaire (3 décembre), les Autrichiens s'avancent contre les Français, et forcent ceux-ci de se replier; mais, lorsqu'ils sont entrés dans un défilé qui conduit à Hohenlinden, ils sont accueillis par une charge à la baïonnnette qui les écrase et les met en déroute. Le premier exploit de cette journée est dû aux troupes sous les ordres des généraux Richepanse et Ney. Pendant ce temps, l'aile droite et l'aile gauche des Autrichiens combattent avec opiniâtreté, ne sachant pas ce qui se passait au centre de leur armée, et obtiennent quelques succès. Mais bientôt il sont accablés par des renforts que Moreau a détachés de son centre, et leur défaite est complète. Une multitude de canons, de chariots, de soldats et d'officiers tombent entre les mains des Français. L'archiduc Jean fuit avec rapidité, et va se poster sur les bords de l'Alza. Cette importante victoire permettant à Moreau l'envahissement de la Haute-Autriche, il se jette sur-le-champ à la poursuite des vaincus, et, après les avoir partout battus, il arrive jusqu'à vingt lieues de Vienne. L'empereur, effrayé de voir l'armée française si près de sa capitale, fait demander un armistice à Moreau. Cet armistice est conclu à Steyers, le 4 nivose suivant (25 décembre). Les places et forts de Wurtzbourg, Braunau, Kuffstein, Schœrnitz, les défilés et les fortifications de campagne du Tyrol sont, en vertu de ce traité, remis entre les mains des Français. Le préambule de cette suspension d'armes porte que l'empereur est décidé à traiter de suite de la paix, quelle que soit la détermination de ses alliés. Par les derniers articles, Moreau promettait de faire conclure également un armistice aux armées des Grisons et d'Italie.

Le général Augereau, ayant été obligé de laisser quatre ou cinq mille hommes dans les diverses places dont il s'était

emparé, n'en avait guère avec lui que dix à onze mille, pour garder la ligne de douze lieues qu'il occupait, et qui s'étendait de Nuremberg à Bamberg. Son quartier-général était à Herzogenaurach. Ayant appris que les généraux Klenau et Simbschen et le prince Guillaume se réunissaient à Amberg pour venir combattre l'armée gallo-batave, Augereau va promptement visiter quelques-unes de ses places, et en tire le plus de troupes qu'il peut, pour renforcer sa ligne de bataille. Le 27 frimaire (18 décembre), le chef de brigade Wathiez, étant sorti de Nuremberg, à la tête d'une avant-garde, est subitement attaqué sur la route d'Altorf par une avant-garde autrichienne composée de hulans; mais il la reçoit avec tant d'intrépidité qu'il la met en fuite, et lui tue près de cent hommes. Dans le même temps, d'autres combats avaient lieu dans la plaine de Nuremberg et à Grafembourg. Sur ce dernier point, une division de l'armée gallo-batave donne dans un piége qui lui a été tendu; mais son courage et l'habileté de ses chefs la tirent de ce danger. Cependant le général Augereau, convaincu qu'avec de si faibles moyens, il ne peut résister aux forces considérables qui lui sont opposées, resserre autant qu'il peut sa ligne, et ordonne à ses troupes de se retirer derrière Nuremberg, entre cette ville et la Rednitz. Le 30 frimaire (21 décembre), le général Simbschen vient l'attaquer de nouveau, et débouche sur trois colonnes, vers la plaine de Neukirchen. Les Autrichiens avaient beaucoup de cavalerie et d'infanterie. Cependant les Gallo-Bataves se défendent avec courage, et se retirent en bon ordre, sans avoir fait de grandes pertes; ils traversent la Rednitz à Vach. Une avant-garde était laissée à Nuremberg. Ce poste paraissait à Augereau important à conserver. Bientôt les victoires de Moreau ayant contraint les Autrichiens, opposés au général Augereau, de se porter sur le Danube, l'armée gallo-batave reprend les positions qu'elle avait perdues, et se borne désormais à une observation passive. Cet état de choses dure jusqu'à l'époque de l'armistice de Steyer, qui comprenait aussi l'armée du général Augereau. Alors, l'armée d'Augereau et celle des Autrichiens conviennent des cantonnements qu'elles doivent prendre respectivement.

L'arrestation de Diana, de Céracchi et de leurs co-accusés, ne déconcerta point les jacobins; ils n'en furent que plus irrités contre Buonaparte, et formèrent de nouveaux complots. Ils firent construire des chevaux de frise pour barricader les

rues, et une machine qui fut justement nommée *infernale*. Cette machine était un baril plein de marrons, de balles et de poudre; ils en firent l'essai, pendant la nuit, derrière la Salpétrière, et son explosion fut telle qu'ils en furent effrayés. Mais la police ne cessait de les surveiller; elle découvrit les chevaux de frise et la machine infernale; les hommes qui les avaient fabriqués furent arrêtés. Cependant les conjurés, s'assemblant tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, continuèrent leurs sinistres complots. Le ministre de la police ne put, malgré l'extrême vigilance de ses agents, parvenir à découvrir leur demeure. Buonaparte ne se laissait plus approcher qu'avec beaucoup de précaution. Le 3 nivose (24 décembre), on donnait à l'Opéra le fameux oratorio de Haydn. A huit heures du soir, le premier consul, accompagné de quelques personnes, monte en voiture pour se rendre à l'Opéra. Lorsque la voiture est parvenue à la rue Saint-Nicaise, il s'y trouve une méchante charette chargée de deux petits barils et attelée d'un cheval, qui obstruait la rue; mais le cocher l'esquive avec adresse. Quelques secondes après, une explosion terrible se fait entendre. Les carreaux de la voiture de Buonaparte se rompent. La charette et le cheval ont sauté en l'air. Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées. Des pans de murs ont été abattus; presque toutes les maisons d'alentour endommagées. C'était évidemment une autre machine infernale qui venait d'éclater. Buonaparte, cependant, feint de la sécurité, et persiste à se rendre à l'Opéra, malgré les représentations des personnes qui l'accompagnent. Cet attentat fut attribué aux jacobins; la chose était présumable d'après les découvertes qu'on avait faites précédemment.

Cet événement fut fatal à Diana, à Céracchi et à leurs co-accusés, toujours renfermés au Temple. Ils furent traduits devant les tribunaux, et, malgré le défaut de preuves, condamnés à mort. Dans le même temps soixante-quinze individus, soupçonnés de jacobinisme, furent déportés, et une commission militaire prononça la peine capitale contre les fabricateurs des machines découvertes avant le 3 nivose (24 décembre).

L'armée autrichienne d'Italie aux ordres du général Bellegarde, était composée de soixante-dix mille hommes, dont dix-huit mille cavaliers. Elle occupait une ligne étendue et très-fortifiée sur les deux rives du Mincio. L'armée

française, inférieure en nombre à celle de l'ennemi, et commandée en chef par le général Brune, occupait une ligne également étendue. Quoique l'armistice eût été dénoncé dès la fin de novembre, d'aucun côté l'on ne songeait encore à attaquer. Les deux généraux avaient, pour différer leurs mouvements, à peu près les mêmes raisons. Ils attendaient que leurs flancs fussent assurés par des renforts qui devaient leur arriver. Le général autrichien, cependant, voulant tromper l'armée française sur des mouvements qu'il préparait et qu'il avait concertés avec les Napolitains, ordonne, dès le 26 frimaire (17 décembre) une reconnaissance générale sur toute la rive droite du Mincio.

Le général en chef Brune, de son côté, donne les mêmes ordres, et bientôt il a chassé les Autrichiens de tous les postes retranchés qu'ils occupaient sur cette même rive. L'aile droite de l'armée française venait d'être renforcée par les troupes du général Dupont. Ce général revenait de la Toscane, où il avait été envoyé pour dissiper les révoltés, et où il avait laissé le général Miollis pour les contenir. Cependant le général Brune se disposait à passer le Mincio; c'était à Mozambano qu'il voulait effectuer cette opération, et, pour la masquer, il avait ordonné aux troupes du général Dupont de tenter une fausse attaque, en jetant un pont sur le Mincio, vis-à-vis de Pozzolo. Le 3 nivose (24 décembre), Dupont exécute cet ordre; mais à peine a-t-il réussi, malgré le feu de l'ennemi, à passer la rivière, qu'il se trouve soudain en présence du gros de l'armée autrichienne, commandée par le général Bellegarde en personne. Heureusement le général Suchet arrive à son secours, et fait de si savantes dispositions, que tous deux, avec des troupes très-inférieures, se maintiennent tout le jour dans Pozzolo. Cependant, vers la fin du jour, les Français, accablés de fatigue et vaincus par le nombre, abandonnent Pozozlo. Au moment où ils allaient faire leur retraite, ils reçoivent un secours inattendu, que leur amenait le général Davout; alors ils reviennent au combat, et attaquent l'ennemi sur toute la ligne avec tant d'impétuosité, qu'il est obligé de céder le champ de bataille. Le surlendemain, le général Brune, avec le gros de l'armée française, exécute le passage du Mincio à Mozambano; et, dès le soir même de cette journée, il occupe toute la rive gauche de cette rivière. En vain l'armée autrichienne a-t-

elle opposé la plus grande résistance; battue partout, elle a été obligée d'aller chercher un nouveau refuge derrière l'Adige : c'est alors que commence l'investissement de Peschiera.

Tandis que l'armée des Grisons traversait les montagnes du Tyrol, le général Macdonald reçut du premier consul des instructions qui soumettaient ses opérations à celles du général en chef de l'armée d'Italie. Peu de tems après, le général Brune invita Macdonald à faire occuper par ses troupes, dans le Val Camonica, Ponte di Legno, et d'autres débouchés du mont Tonal. Pour pouvoir exécuter cette entreprise pleine de difficultés, le général en chef de l'armée des Grisons, charge le général Vandamme de tenter le passage du mont Tonal. Pour lui, il se propose de franchir la passe d'Aïcapriga, pendant que les Autrichiens seront occupés à défendre les abords du Tonal. Le 1er. nivose (22 décembre), le général Vandamme commence l'opération difficile dont il a été chargé; mais, trouvant mille obstacles à surmonter, soit de la part des Autrichiens, qui s'étaient retranchés dans le passage du mont Tonal, soit de la part du sol couvert de glaces, de neige et de précipices, il est obligé de renoncer à son entreprise. Toutefois, il fait sa retraite en bon ordre, et les Autrichiens ne le poursuivent point. Pendant ce tems, Macdonald n'ayant rien à craindre des Autrichiens, occupés ailleurs, parvient à passer dans le Val Camonica. Les jours suivants, l'armée des Grisons emporte les retranchements de Zernetz, sur l'Inn, et ceux de Casa-Nova; c'est en vain que l'ennemi essaye de les défendre; il est constamment repoussé avec perte. Ainsi Macdonald a pu exécuter avec succès un nouveau passage, qui présentait presque autant de difficultés que celui du Splugen; et le 10 nivose (31 décembre), son quartier-général se trouve établi à Breno. Alors le général Vandamme, d'après les ordres de Macdonald, tente une seconde fois le passage du mont Tonal; mais il ne réussit pas mieux que la première.

1801. Quoique la guerre civile fût éteinte dans les départements de l'ouest, et qu'il n'y subsistât plus de corps de troupes régulières, ces départements étaient loin encore de jouir des avantages de la paix; ils continuaient d'être livrés à l'agitation et aux troubles; il s'y était formé des bandes armées, qui, marchant isolément, portaient, sur toutes les routes, l'effroi, la dévastation et le pillage, exerçaient des

vengeances, et attaquaient hardiment les voitures publiques. Au milieu des conspirations dont il était entouré, Buonaparte prit des mesures vigoureuses, pour mettre fin aux rapines et aux meurtres de ces brigands; il ordonna que dans chaque diligence, il y eut quatre soldats, armés de fusils de munition, que deux gendarmes escortassent les voitures où était l'argent du fisc, et que les communes elles-mêmes concourussent à ces mesures. C'est au milieu de ces orageuses circonstances, le 14 nivose an 9 (4 janvier 1801), que le premier consul fait rendre un arrêté qui prononçait la peine de la déportation contre cent trente individus, tous connus par leurs principes anarchiques, et la plupart coupables de grands crimes. Parmi eux étaient plusieurs conventionnels, l'ex-général de l'armée révolutionnaire, Rossignol, et neuf *septembriseurs*.

Résolu d'envoyer à l'armée d'Orient plus de secours qu'il n'avait fait jusqu'alors, le premier consul a fait rassembler à Brest une escadre, forte de sept vaisseaux de ligne, de deux frégates et d'un brick; il a confié à l'amiral Gantheaume le commandement de l'escadre, et au général Sahuguet, celui des troupes de débarquement, qui s'élevaient au nombre de cinq mille hommes. Le 17 nivose (7 janvier), l'escadre de Gantheaume sort de la rade de Brest et va mouiller à celle de Bertheaume. Bientôt l'amiral français remarque qu'il a été aperçu par les vaisseaux croiseurs. Pour dérouter les conjectures de l'ennemi sur l'entreprise dont il est chargé, il revient à son premier mouillage. Quelques jours après, une grande tempête ayant obligé les vaisseaux anglais à gagner le large, il se remet de nouveau en mer, et cingle vers les côtes d'Espagne; mais il a prévu que le vent pourra disperser les vaisseaux de son escadre; il a soin de leur assigner un point de ralliement; c'est le cap Gata, entre Gibraltar et Carthagène. Ce qu'il a prévu arrive; une tempête violente survient et sépare les bâtiments français. L'amiral Gantheaume a le bonheur de les réunir peu de temps après, au lieu où il leur avait donné rendez-vous. Après avoir capturé deux petits bâtiments ennemis, l'escadre française, forçant de voile, se dirige vers l'Egypte. Déjà un grand nombre de vaisseaux anglais croisaient dans les parages de cette contrée. L'amiral Gantheaume, craignant de se trouver engagé avec des forces trop supérieures, renonce, une seconde fois, à une entreprise dont l'objet était si important pour l'armée d'Orient,

et, se dirigeant sur le golfe de Lyon, entre bientôt dans le port de Toulon.

Le 1er. pluviose an 9 (21 janvier 1801), le conseiller d'état Chaptal est nommé au ministère de l'intérieur, en remplacement de Lucien Buonaparte. Il possédait, *par interim*, le portefeuille de ce ministère, depuis le 15 brumaire précédent (6 novembre 1800.)

Après avoir erré de contrée en contrée, expulsé par les républicains, dont les armes triomphaient partout, et par les états eux-mêmes, qui d'abord lui avaient accordé une généreuse hospitalité, Louis XVIII, avec sa suite, était venu, en l'an 5 (1797), s'établir à Blankenbourg, gros bourg situé dans les états de Brunswick; il y avait organisé une cour et même un cabinet; il entretenait une correspondance active avec les royalistes de la France. Ceux-ci, pleins de zèle et d'enthousiasme pour la cause de leur roi, employaient tous les moyens propres à la faire triompher. Nuls dangers, nuls sacrifices ne pouvaient les arrêter; ils faisaient tout pour agiter et soulever les provinces de l'ouest et du midi. Dans la capitale, des agences royales travaillaient constamment l'esprit du peuple, et préparaient dans l'ombre les moyens de renverser le gouvernement directorial; mais tant d'efforts, tant de fatigues et de périls, non-seulement ne produisirent aucun résultat avantageux pour la cause des Bourbons, mais devinrent même très-funestes à ceux qui les avaient essuyés. Plusieurs d'entre eux payèrent de leur vie leur dévouement à la famille royale, d'autres furent condamnés à la réclusion ou au bannissement. Enfin, la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), vint renverser les espérances des malheureux royalistes, et donner une nouvelle force au parti révolutionnaire. La république française acquérait de jour en jour plus de consistance et de considération extérieure. Les souverains de l'Europe, à qui la politique eût dû prescrire de ne pas poser les armes qu'ils ne l'eussent vaincue et forcée à rentrer sous la domination de ses princes légitimes, faisaient des traités avec elle, et semblaient, par là, légitimer les usurpations et les crimes de l'exécrable parti des régicides. C'est à cette époque que le gouvernement directorial osa demander et obtint que Louis XVIII quittât Blankenbourg. Il en coûtait au roi de s'éloigner de cette résidence; il sollicita un asile dans la Saxe; on le lui refusa. Paul Ier., empereur de Russie, touché de ses malheurs,

lui fit offrir l'hospitalité à Mittau, ville capitale de la Courlande. Louis accepta cette offre généreuse. Il partit pour Mittau, le 23 pluviose an 6 (11 février 1798) il y arriva le 30 ventose suivant (20 mars); on lui fit, dans cette ville, une réception magnifique et tout-à-fait digne d'un souverain. Le lendemain, le baron de Fersen, en lui présentant le corps des officiers, lui remit les lettres de l'empereur, son maître. Le czar accordait au roi de France le logement, le chauffage, une pension de six cents mille livres, et une garde de cinquante soldats russes. La cour de Louis XVIII se composait de plusieurs gentilshommes qui l'avaient suivi dans son exil, et lui avaient donné de constantes marques du plus parfait dévouement: c'étaient MM. le comte d'Avaray, le duc de Guiche, capitaines des gardes; le comte de Cossé, le marquis de Jaucourt, ministres d'état sans département; le comte de la Chapelle, ministre de la guerre; le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre; le marquis de Sourdis, beau-frère du comte d'Avaray; le vicomte d'Agoult; le chevalier de Montaignac, le chevalier de Boisheuil, écuyers; l'abbé de Firmont, ce vertueux ecclésiastique qui avait assisté Louis XVI dans ses derniers moments; M. de Guillermy, ancien député aux états-généraux; M. de Courvoisier, maître des requêtes; enfin, trois abbés, à la fois secrétaires et chapelains, et plusieurs gardes-du-corps, destinés à la garde intérieure du palais. Cinquante personnes étaient attachées, tant au service particulier du roi, qu'à celui de ses serviteurs et de de ses officiers. Louis XVIII était aimé et honoré des habitants de Mittau. Depuis qu'une affreuse révolution l'avait forcé de quitter sa patrie, il n'avait jamais trouvé un asile plus paisible et plus doux. Environ dix mois après son arrivée à Mittau, Madame, fille de Louis XVI, vint le rejoindre; leur entrevue fut touchante; ils ne trouvèrent, pour se parler, que des sanglots et des larmes. Le 22 prairial an (10 juin 1799), Madame, autant pour satisfaire les vœux du roi, son oncle, que pour obéir au penchant de son cœur, reçut la main de son cousin, le duc d'Angoulême la cérémonie fut célébrée dans la chapelle des anciens ducs de Courlande, avec le plus simple appareil. Paul Ier. signa le contrat de mariage, et en reçut le dépôt dans les archives de son sénat.

Cependant, l'esprit de conquêtes et d'asservissement qui dirigeait le gouvernement de la république française

avait réveillé les divers cabinets de l'Europe de leur assoupissement. Une seconde coalition se forma sous la direction de l'Angleterre. Les Français furent chassés d'Italie et d'Allemagne ; leur empire fut sur le point de s'écrouler ; mais Buonaparte, revenu d'Egypte, s'empara du gouvernement de la France, lui rendit de la force, de la considération, et la cause royale parut perdue sans ressource. Ce fut alors que Paul Ier., prince d'une bizarrerie extraordinaire, ayant conçu une vive admiration pour Buonaparte, s'allia avec lui, et, pour lui complaire, signifia au roi de France l'ordre de quitter Mittau sans retard. Cet ordre est intimé à Louis XVIII, le 1er. pluviose an 9 (21 janvier 1801). Dès le lendemain, le roi et Madame, qui avait juré de le suivre partout au péril de ses jours, accompagnés du comte d'Avaray, de l'abbé de Firmont, de la duchesse de Sérent et de quelques domestiques fidèles, s'éloignent de Mittau, et prennent le chemin de la Lithuanie. Le 7 pluviose suivant (27 janvier), ils arrivent dans les états prussiens, à Memel, après le voyage le plus pénible et le plus fatigant. Le froid était alors très-vif; la terre était couverte de dix pouces de neige ; les augustes voyageurs avaient été souvent obligés de marcher à pied.

Le 11 nivose an 9 (1er. janvier 1801), l'armée française d'Italie, sous la protection de soixante pièces de canon, établies sur la rive droite de l'Adige, avait franchi cette rivière, sans la moindre opposition de la part des Autrichiens. Le général en chef Bellegarde, épuisé par les combats successifs et meurtriers qu'il avait livrés sur les rives du Mincio, continuait sa retraite avec rapidité. Le 12 nivose (2 janvier), les Français attaquent et emportent à la baïonnette les hauteurs de San-Leonardo et de Taglia-Fermo ; le lendemain, ils entrent à Vérone. Les Autrichiens vont alors s'établir derrière la rivière de l'Agno, dans de fortes positions ; le gros de leur armée prend poste à Montebello ; le général Bellegarde est bientôt, malgré la vivacité de ses efforts, chassé de ses nouvelles positions, et obligé d'abandonner Vicence aux Français. Le 21 nivose suivant (11 janvier), les troupes françaises passent, presque sans obstacle, la Brenta ; rencontrant ensuite les Autrichiens à Ospitale di Brenta, où ceux-ci avaient résolu de se défendre vivement, elles les culbutent et les mettent en fuite. Peu après, Bellegarde parvient à se réunir aux corps d'armée des généraux Laudon et Wuckassowich, qui avaient

échappé à Macdonald dans le Tyrol italien. Cette circonstance l'encourage à prendre position à Castel-Franco; mais l'accroissement de ses forces lui est inutile; le 24 nivose (14 janvier), les troupes aux ordres du général Michaud l'en chassent de vive force. Sur ces entrefaites, le général autrichien, ayant reçu des instructions de la cour de Vienne, fait proposer un armistice au général Brune. Cet armistice, accordé et conclu à Trévise, le 26 nivose (16 janvier), statue que les places de Peschiera et Sermione, les châteaux de Vérone et de Lagnago, la ville et la citadelle de Ferrare, la ville et le fort d'Ancône seront remis en dépôt, jusqu'à la paix, à l'armée française, qui s'engage à les conserver dans leur état actuel; que les garnisons de ces places et châteaux sortiront avec les honneurs de la guerre, et emmèneront leur artillerie et leurs munitions; enfin, que la place de Mantoue restera bloquée par les postes français, sous la condition qu'ils lui laisseront la liberté de faire venir les vivres qui lui seront nécessaires. Le premier consul ayant refusé de ratifier cet armistice, à moins que la place de Mantoue ne fût remise aux troupes françaises, cette remise est consentie par l'Autriche, par suite d'un nouvel armistice, conclu le 6 pluviose (26 janvier). Cependant l'armée des Grisons, après avoir vaincu les Autrichiens en diverses rencontres, et traversé des montagnes de l'abord le plus dangereux, était arrivée à Trente, et en avait chassé l'ennemi. Là, le général Macdonald, ayant eu connaissance de l'armistice de Trévise, arrête la marche de son armée, qui dès-lors compose l'aile gauche de l'armée d'Italie.

Lorsque le roi de Naples, Ferdinand IV, après les victoires signalées des Austro-Russes sur l'armée française d'Italie, fut rentré dans ses états de terre-ferme, son premier soin fut de conclure, avec les Anglais, un traité d'alliance et de commerce, par lequel, en retour des avantages qu'il leur accordait, il reçut d'eux des subsides. Ferdinand ne fit pas d'abord de grands efforts pour s'opposer aux progrès des Français dans l'Italie; mais, lorsqu'il eut appris qu'ils étaient aux prises avec les Autrichiens, sur la rive du Mincio, et que la Toscane n'était occupée que par un faible corps de troupes aux ordres du général Miollis, il donna des ordres pour former une armée. Le général Roger de Damas, émigré français, fut mis à la tête de douze à treize mille Napolitains,

et chargé de concerter ses mouvements avec le généra Sommariva qui commandait un corps de quinze mille soldats.

Une insurrection éclata alors en Toscane, favorisée par l'or des Anglais. Les généraux Roger de Damas et Sommariva entrèrent promptement dans ce pays; ils éprouvèrent d'abord d'assez rudes échecs; mais, comme leurs troupes étaient de beaucoup supérieures à celles du général Miollis, qui ne s'élevaient guère qu'à trois mille hommes, ils forcèrent le général français à évacuer Florence et une partie de la Toscane. Les insurgés toscans s'unirent aux Napolitains et aux Autrichiens. Bientôt Murat, à la tête de dix mille hommes et d'une nombreuse artillerie, pénétra en Italie, et arriva au secours de Miollis. Le comte Roger de Damas s'empressa de se retirer dans les états romains; Murat, se trouvant alors à la tête d'une armée assez imposante, se prépara à envahir le royaume de Naples. Le roi Ferdinand, épouvanté de l'orage nouveau qui allait fondre sur lui, recourut, dans une circonstance si critique, à l'empereur de Russie, Paul Ier., et implora sa médiation auprès du premier consul. Le souverain du Nord, fier de trouver une occasion de montrer son influence, envoya en France le général Lewaschew, pour solliciter le premier consul en faveur du roi de Naples. Buonaparte, ayant égard à la recommandation de l'empereur de Russie, qu'il était intéressé à ménager, permit au général Murat de conclure un armistice avec les Napolitains, jusqu'à ce qu'on traitât de la paix avec eux. Cet armistice, signé, le 17 pluviose an 9 (6 février 1801), au quartier-général de Murat, à Foligno, statue que les états du pape seront évacués par l'armée napolitaine; que l'armée française conservera les positions qu'elle occupe actuellement; que tous les ports de Naples et de Sicile seront fermés aux vaisseaux anglais ou turcs, jusqu'à la paix définitive entre la France et ces deux puissances; enfin, que toute communication entre Porto-Ferrajo et Porto-Longone cessera tant que les Anglais occuperont le premier de ces ports. La publication de cette suspension d'armes est immédiatement suivie d'un embargo, mis sur tous les vaisseaux anglais. Peu de tems après, le premier consul ordonne au général Delmas, qui occupait Rome avec quelques troupes d'arrière-garde, d'évacuer cette ville le plus promptement possible.

Joseph Buonaparte, ministre-plénipotentiaire de la république française, et le comte de Cobentzel, ministre-plénipotentiaire de l'empereur d'Allemagne, poursuivaient activement leurs conférences pour la paix; mais trois grandes difficultés en retardaient toujours la conclusion. La première avait pour objet un dédommagement à accorder en Allemagne au grand-duc de Toscane, pour la perte de ses états; la seconde était relative à la ligne de démarcation à établir en Italie entre les états de la monarchie autrichienne et ceux de la république cisalpine; enfin, la troisième venait de ce que le premier consul de la république française exigeait impérieusement que l'empereur conclût une paix définitive, non-seulement pour les états héréditaires dont il était souverain, mais encore pour l'empire. Il y avait encore une autre condition sans laquelle Joseph Buonaparte prétendait ne pouvoir traiter, c'était que l'empereur prît sur lui de stipuler, non par forme de préliminaires, mais définitivement, la base de la paix avec l'empire. Le comte de Cobentzel, ayant fait part à sa cour de toutes ces difficultés, en reçoit, le 15 pluviose an 9 (4 février 1801), l'ordre de signer. Le traité de paix est donc définitivement conclu à Lunéville, le 20 pluviose suivant (9 février). L'empereur s'engage à faire ratifier le traité par l'empire. Les ci-devant provinces belgiques, le comté de Falkenstein et le Frickthal, ainsi que toutes les possessions de la maison d'Autriche, situées sur la rive gauche du Rhin, entre Zurzach et Bâle, sont cédées à la France; celle-ci se réservant de céder ce dernier pays à la république helvétique. Le Thalweg de l'Adige sera la limite entre la république cisalpine et les parties des ci-devant Etats Vénitiens, conservées à la monarchie autrichienne. Le duc de Modène recevra, en échange de son duché, le Brisgaw, et le possédera aux mêmes conditions que celles sous lesquelles il possédait le Modénois. Le grand-duc de Toscane sera dédommagé de sa renonciation à son grand-duché et à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, par une indemnité pleine et entière, accordée en Allemagne. L'empereur cède les pays et domaines faisant partie de l'empire, qui sont situés sur la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'à l'endroit où ce fleuve entre dans le territoire helvétique. La France restitue Dusseldorf, Ehrenbreitstein, Philipsbourg, le fort de Cassel, ceux de Kehl et de Vieux-Brisach, et les autres fortifications situées vis-à-vis de

Mayence, sur la rive droite du Rhin, sous la condition expresse que ces places ou forts continueront à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation. L'Empire sera obligé de donner aux princes héréditaires, qui se trouvent dépossédés sur la rive gauche du Rhin, un dédommagement qui sera pris dans le sein de l'empire. L'empereur reconnaît l'indépendance des républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne; il renonce à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur les pays qu'il possédait, avant la guerre, en Italie. Le même prince, stipulant au nom de l'Empire, renonce à toute prétention sur les fiefs impériaux qui ont été réunis à la république ligurienne.

Le 16 ventose suivant (7 mars), la majorité de la diète germanique, assemblée par un décret de cour de l'empereur, donne son adhésion au traité qu'avait fait ce prince, approuvant la solidité des motifs qui l'avaient porté à le conclure. Cette ratification est échangée neuf jours après, à Paris, avec celle du premier consul. La paix de Lunéville fut proclamée dans toute la France avec une pompe extraordinaire et donna lieu à plusieurs fêtes brillantes.

La mesure politique, prise contre les cent trente-trois individus dont nous avons parlé plus haut, avait obtenu l'assentiment du sénat, quoiqu'elle fût contraire à la constitution. Buonaparte, peu de tems après, en proposa au corps législatif une autre qui violait bien plus ouvertement encore les principes constitutionnels, et pouvait produire de funestes résultats pour la liberté publique. Il demandait une loi qui permît de distraire de la juridiction des tribunaux ordinaires les prévenus de conspiration et de brigandage. Un citoyen honorable, M. Portalis, fut chargé de soutenir les projets du premier consul devant le corps législatif. Ces projets trouvèrent des adversaires emportés dans le tribunat; parmi eux se distinguèrent les tribuns Daunou et Benjamin Constant. Le projet de Buonaparte passa néanmoins. La loi, rendue le 18 pluviose (7 février), établit un tribunal spécial dans les départements où le gouvernement le jugera nécessaire. Ce tribunal, composé d'un président, de deux juges du tribunal criminel, de trois militaires et de deux autres citoyens aptes aux fonctions de la magistrature, connaît de tous les délits commis par des gens sans aveu, des vagabonds et des condamnés évadés; des conspirations, des attroupements séditieux; de tous les

crimes qui supposent les coupables en état de guerre ouverte avec la société. Le recours seul en cassation est accordé aux condamnés. Les jugements des tribunaux spéciaux doivent recevoir une prompte exécution. Environ un mois après, les consuls font le premier essai de cette institution anti-constitutionnelle, dans vingt-six départements où il y avait encore des troubles. C'est par de telles mesures que Buonaparte parvenait à ramener la paix et la sécurité dans la république, et qu'il donnait, chaque jour, plus d'étendue à son pouvoir.

Tandis que l'amiral Gantheaume essayait, comme nous l'avons vu, avec si peu de succès, d'aller porter du secours à l'armée d'Orient, une expédition nouvelle, ayant le même but, se préparait dans le port de Rochefort. Une division de frégates y avait été réunie sous le commandement du capitaine Saulnier; elle avait quelques troupes de débarquement, commandées par le général Desfourneaux. Cette petite escadre met à la voile, le 24 pluviose an 9 (13 février 1801), et se dirige vers les côtes de l'Egypte. Le lendemain même de son départ, le capitaine Saulnier voit sa division assaillie et séparée par un vent violent, et est obligé de naviguer seul. Il montait la frégate l'*Africaine*, de quarante-quatre canons. Rencontré par deux frégates et un brick anglais, il se prépare à soutenir courageusement le combat. Tous ses soldats, résolus à tenter l'abordage aussitôt qu'il sera possible, veulent, malgré les ordres de leur commandant, rester sur le pont du bâtiment; leur présence gêne la manœuvre; ils essuient plusieurs décharges d'artillerie qui leur tuent un très-grand nombre d'hommes. Le capitaine Saulnier se trouve lui-même au nombre des morts. Enfin, l'*Africaine* est forcée de se rendre. Le commandant anglais, pénétré d'admiration pour la valeur du capitaine français, lui fait rendre les honneurs funèbres.

Peu de jours après que le roi de France eut quitté Mittau, ses fidèles gardes-du-corps, au nombre de cent, reçurent aussi l'ordre de quitter cette ville dans vingt-quatre heures. Ils se dirigèrent sur la route que leur maître avait prise, et arrivèrent à Memel, dans le dernier dénûment. A l'aspect de ces malheureux, accablés de fatigues et manquant de tout, le digne descendant de Henri IV ne put retenir ses larmes. Cet incident l'engagea à différer son départ; il ne voulut point l'effectuer, qu'il n'eût revu et consolé tous ses infortunés com-

pagnons; afin de n'exciter aucun ombrage, il eut soin de les faire partir de Memel, à mesure qu'ils arrivaient; enfin, lui-même et sa petite escorte se mettent en route pour Kœnigsberg, le 4 ventose an 9 (23 février 1801). Aussitôt qu'ils y sont arrivés, Madame, pleine de confiance dans la sensibilité de la reine de Prusse, s'empresse de lui écrire pour lui demander un asile, où le roi et les siens puissent vivre en repos et en sûreté. Le gouvernement prussien fait répondre que le séjour de Louis XVIII sera toléré à Varsovie, sous la condition que son escorte sera réduite, et qu'il ne prendra que le titre de comte de Lille. Le roi arriva dans l'ancienne capitale de la Pologne, à l'époque où Paul Ier. périt d'une mort violente, le 3 germinal an 9 (24 mars 1801). Alexandre, l'aîné des fils de ce bizarre monarque, lui succéda. Ce prince généreux offrit à Louis XVIII la continuation du subside que son père lui avait accordé, mais que le roi rejeta lors de son expulsion de Mittau. L'influence de Buonaparte sur les divers cabinets de l'Europe était alors si puissante, qu'ils reconnurent tous le pouvoir suprême qu'il s'était arrogé. Cette époque fut aussi celle du licenciement de l'armée du prince de Condé; les braves gentilshommes qui la composaient se dispersèrent, avec le chagrin de n'avoir pu replacer leur roi sur son trône. Les ducs d'Angoulême et de Berry, qui servaient aussi sous Condé, se rendirent à Vienne. Le premier de ces princes alla, peu de tems après, rejoindre le roi à Varsovie. Le prince de Condé passa en Angleterre, où la cour de Londres lui avait offert un asile convenable, et où Monsieur, comte d'Artois et le duc de Bourbon étaient retirés. Le duc d'Enghien resta en Allemagne.

Le 18 ventose (9 mars), une loi déclare les départements de la Roër, de la Sarre, de Rhin-et-Moselle et du Mont-Tonnerre, partie intégrante du territoire français. Quinze mois après, un arrêté des consuls supprime, dans ces départements, les ordres monastiques, les congrégations régulières, les titres et établissements ecclésiastiques; il n'y laisse subsister que les évêques, les curés, les chapitres cathédraux et les séminaires. Cet arrêté met, sous la main de la nation, les biens du clergé supprimé, comme ceux du clergé conservé.

Tandis que l'indolent et inhabile Menou, retiré au Kaire, vivait au milieu des fêtes, ne prenant aucune mesure pour

se trouver prêt au moment du danger, les Anglais envoient aux Turcs une flotte considérable, commandée par l'amiral Keith. Mourad-Bey, ancien ami de Kléber et fidèle allié des Français, fit avertir Menou de ce qui se passait; celui-ci fit à son envoyé, le bey Osman, d'insultantes réponses, et poussa même l'impolitique et la sottise jusqu'à menacer Mourad-Bey des plus sévères châtiments, s'il osait contrevenir à ses ordres. Cependant, dès le 10 ventose (1er. mars), la flotte anglaise fut signalée à l'ouest d'Alexandrie. Le danger devenait pressant. Le général Friant, à la tête de quinze cents hommes seulement et de dix pièces de campagne, se trouvait dans cette dernière ville; il se hâta d'informer le général en chef du péril qui le menaçait; Menou ne s'effraya point, et ne songea même pas à envoyer du secours au général Friant. Enfin, le 17 ventose an 9 (8 mars 1801), six mille Anglais débarquent sur la côte, entre l'ouverture du lac Madiéh et le fort d'Aboukir; Friant, malgré le petit nombre de ses troupes, s'avance à leur rencontre, les attaque vivement, et obtient même quelques succès; mais, bientôt menacé par des forces plus que triples des siennes, il fait sa retraite en bon ordre sur Alexandrie, y prend position et s'y défend pendant quelque temps avec la plus rare intrépidité. Menou, tiré de son apathie par un si pressant danger, arrive enfin avec quelques troupes; mais, quand il se trouve en présence de l'ennemi, il éprouve un embarras que l'amour-propre ne lui permet pas d'avouer; il prend les conseils de deux des plus habiles généraux de l'armée, sous prétexte qu'ils connaissent mieux les localités que lui, et se résout à livrer bataille. L'armée ennemie, forte de seize mille hommes d'infanterie, de deux cents chevaux et de quarante-deux pièces de canon, s'étendait du lac Madiéh jusqu'à la mer, et occupait les hauteurs qui se trouvaient sur sa ligne. L'armée française n'avait pas plus de huit mille trois cents cinquante hommes d'infanterie, de treize cent quatre-vingts chevaux et de quarante-six pièces de canon. Le 30 ventose suivant (21 mars), dès quatre heures du matin, les Français se forment en bataille, à deux cents pas en avant du camp qui se trouvait au-delà de la porte de Rosette. Bientôt l'action est engagée. Les généraux Reynier, Lanusse et Rampon portent dans leurs attaques autant de vigueur que d'habileté; ils sont assez heureux d'abord pour faire des prisonniers aux

Anglais et les faire reculer. Menou se promenait, pendant ce temps, derrière les rangs de l'armée française, ne faisant rien, et ne donnant aucun ordre. Un événement, funeste pour ses soldats, vient le tirer de sa léthargie, et c'est pour consommer les malheurs de cette journée. L'armée anglaise, si supérieure en nombre, avait enfin pris le dessus. Les Français fléchissaient. Menou, dans cet instant, ordonne une charge de cavalerie, qui n'obtient d'autre résultat que de perdre les malheureux qui l'exécutent. Dès-lors il commande la retraite ; elle se fait en assez bon ordre, grâce à l'intrépidité de ses soldats et à l'intelligence de ses généraux. L'armée française a perdu, dans cette journée, quatorze cents hommes, tant tués, que blessés ou faits prisonniers.

Le 29 ventose an 9 (20 mars 1801), les consuls annoncent aux Français, par une proclamation, qu'une paix glorieuse vient de terminer la guerre du continent, que les frontières de la France sont reportées aux limites que leur avait marquées la nature, que des peuples, long-temps séparés, se rejoignent à leurs frères, et accroissent d'un sixième la population, le territoire et les forces du peuple français. Les consuls présentent ces divers avantages comme l'heureux fruit du courage des armées françaises, mais surtout du retour à la concorde et à l'union. Les consuls terminent en invitant les Français à se livrer avec ardeur aux arts, à l'industrie, au commerce et à tous les travaux utiles, qui, seuls, peuvent embellir la patrie et fixer son bonheur.

Le 30 ventose (21 mars), Lucien Buonaparte signe, à Madrid, avec Manuel Godoï, prince de la Paix, un traité par lequel Ferdinand III, duc de Parme, résigne à la république française le duché de Parme avec toutes ses dépendances. Son fils, en indemnité de cette cession, reçoit le grand-duché de Toscane, enlevé au frère de l'empereur d'Allemagne par le traité de Lunéville. Le jeune prince sera mis immédiatement en possession de ce pays, et en sera proclamé le souverain, sous le titre de roi d'Etrurie. La possession de ce royaume est assurée à perpétuité à la dynastie espagnole. Pour obtenir cet avantage, le roi Charles IV s'est engagé à céder à la France la Louisiane et le duché de Parme, et à lui donner cinq vaisseaux de ligne et plusieurs millions de francs. Le fils du duc de Parme, âgé de 28 ans, était alors à Madrid. D'après les conseils du prince de la Paix, il se mit en route sur-le-champ pour

se rendre en France. Le but de son voyage était de flatter le premier consul, et de se concilier son affection. Après vingt jours de séjour à Paris, où il avait été traité avec tous les égards dûs à son rang, il se dirigea vers la Toscane. Il fut reçu par le peuple de Florence sans aucune démonstration de joie. Il se fit bientôt couronner roi d'Etrurie dans la capitale de ses états, sous le nom de Louis Ier., et fut successivement reconnu, en cette qualité, par les différentes puissances. Peu de temps après la conclusion du traité de Madrid, le résident de France à Parme, Moreau de Saint-Méry, en avait donné connaissance au duc Ferdinand. Ce prince protesta contre l'arrangement conclu entre la France et l'Espagne. Il vécut dix-huit mois encore à Parme, conservant les honneurs bien plus que la puissance de la souveraineté. Il mourut d'une maladie inflammatoire. Peu après, le résident de France publia une proclamation qui annonçait la réunion du duché de Parme à la république française, et qui faisait connaître qu'il en avait été nommé administrateur général.

Aussitôt après l'explosion du 3 nivose (24 décembre 1800), la police avait fait réunir avec soin tous les débris de la charette et des deux barils, et envoyé tous ses agents à la poursuite des auteurs d'un si funeste attentat. Le ministre de la police soupçonnait que le coup avait été fait par quelques vendéens désespérés. Sa conjecture fut justifiée. L'homme qui avait vendu le cheval, étant venu le reconnaître, donna le signalement de l'acheteur. On parvint ainsi à découvrir le premier auteur du crime. Il fut arrêté dans une maison religieuse, dirigée par madame Duquesne; il avait été amené par mesdames de Goyon et mademoiselle de Cicé, sœur de l'ancien archevêque de Bordeaux. Cet homme se nommait Carbon, et avait servi dans la Vendée. Madame Duquesne, ainsi que mesdames de Goyon et mademoiselle de Cicé, accusées de complicité avec Carbon, furent aussi arrêtées. L'innocence de ces dames fut reconnue lors des débats du procès. Il passa pour constant que madame Duquesne n'avait reçu Carbon dans sa maison, et que mesdames de Goyon et mademoiselle de Cicé ne le lui avaient présenté, que parce qu'elles croyaient toutes qu'il était poursuivi comme émigré et non muni de papiers. Carbon, dans l'espoir d'obtenir sa grâce, désigna comme auteur principal du crime un *chouan*, nommé Saint-Régent. Celui-ci fut accusé d'avoir mis le feu aux

barils. Tous les prévenus furent traduits devant le tribunal criminel. Les débats du procès s'ouvrent le 11 germinal an 9 (1er. avril 1801), et attirent une foule de spectateurs. Les noms des avocats chargés de défendre les accusés excitent une vive curiosité. Ils étaient tous d'un grand talent: c'étaient MM. Bellart, Roussiale, Dommanget, Gairal, Lebon et Lépidor. Saint-Régent et Carbon furent défendus aussi bien que possible; mais leur crime était trop évident; ils furent condamnés à mort. Ils subirent leur châtiment avec un rare courage. Quant aux dames, elles furent déchargées de l'accusation. Comme elles jouissaient d'une excellente réputation, le public s'était intéressé à leur sort; il apprit leur élargissement avec beaucoup de satisfaction.

Le 7 germinal (28 mars), un traité de paix est signé à Florence, entre le plénipotentiaire français Alquier et le chevalier de Micheroux, colonel napolitain, qui déjà avait été chargé de négocier l'armistice de Foligno. Le roi de Naples s'engage à fermer ses ports aux Anglais et aux Turcs, jusqu'à la paix définitive de la France avec ces peuples, et à y traiter les Français de la manière la plus favorable. Le même prince cède à la France Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, et les états des Présides dans la Toscane. De plus, il consent à payer, à titre d'indemnité, une somme de 500,000 fr. pour les agents et citoyens français qui ont été victimes des désordres arrivés dans le royaume de Naples; à réintégrer dans tous leurs droits les Napolitains bannis pour faits relatifs au séjour des Français; enfin, à restituer à la France les statues, les tableaux et les objets d'art enlevés à Rome par les troupes napolitaines. Ce traité, qui était déclaré commun aux républiques batave, cisalpine et ligurienne, contient d'autres articles qui n'ont point été publiés, et d'après lesquels 12,000 Français occuperont la péninsule d'Otrante jusqu'à l'embouchure du Bradano, et 4,000, l'Abbruzze septentrionale jusqu'au Sangro. Les Français conserveront ces destinations jusqu'à ce que la paix soit définitivement conclue entre la France, la Grande-Bretagne et la Porte. Il parut évident, d'après ces mesures, que Buonaparte voulait être à portée, non-seulement de forcer le roi de Naples à l'exécution du traité qu'il lui avait fait signer, mais encore d'envoyer, selon les occurrences, en Egypte, en Dalmatie ou en Grèce, les troupes dont nous venons de relater le nombre. Trois jours après la signature du traité de Florence, le général Soult, commandant l'une des divisions de l'armée de Murat,

se met en route à la tête de 12,000 Français, pour aller occuper les ports et principales places de l'Adriatique.

Le général Belliard était au Kaire, avec fort peu de troupes. Les Anglais étaient sur le point d'arriver devant Boulacq, et les Turcs n'étaient plus qu'à trois lieues du Kaire, sur la route de Belbeis. Dans une situation si alarmante, le général Belliard reçut un secours inattendu: c'était une petite division sous les ordres du général Lagrange, qui, ayant été forcée d'évacuer Rahmaniéh, venait se réunir aux troupes qui défendaient la capitale de l'Egypte. Cette heureuse circonstance rendit le courage aux Français et l'espoir à leur général. Belliard conçut aussitôt la résolution d'attaquer séparément les Anglais et les Turcs, voulant imiter, en cela, la conduite des illustres prédécesseurs de l'ignorant Menou. Trois jours après avoir reçu le faible renfort dont nous venons de parler, le 26 floréal (16 mai), le général français, à la tête de 4,600 hommes d'infanterie, de 900 chevaux et de 24 pièces de canon, s'avance au-devant des troupes turques, commandées par le grand-visir lui-même. Il rencontre, à moitié chemin d'Elkhanka et de Belbeis, neufs cents Turcs et cinq cents Anglais; en peu d'instants il les a culbutés et mis en fuite. Mais, s'étant avancé à la poursuite des fuyards, il aperçoit un corps considérable qui venait du côté de Belbeis. Sa première pensée est de prendre position, de livrer bataille et d'essayer de renouveler la journée d'Héliopolis. Une circonstance inattendue lui fit abandonner un tel désir. Il a remarqué de nombreux partis de cavalerie qui, feignant de manœuvrer sur les côtés de son armée, se sont portés sur la route du Kaire, pour lui en fermer l'entrée. Il ordonne promptement la retraite; elle s'exécute avec ordre et, le lendemain, il rentre heureusement dans la capitale de l'Egypte. Dans le même temps, les Français éprouvaient plusieurs malheurs à la fois. Ils étaient forcés d'évacuer les forts de Damiette, de Lesbeh et de Bourlos, et ils perdirent leur fidèle et courageux allié Mourad-Bey, prince des Mameloucks, emporté par la peste à Beniçouef. Le bey, qui succédait à Mourad, était aussi généreux que lui, aussi attaché à la cause des Français; mais ce prince, ayant observé qu'une plus longue résistance de sa part ne pouvait la faire triompher, et qu'ainsi elle compromettait inutilement le sort des Mameloucks, se soumit à l'obéissance des Turcs, après avoir toutefois assuré les Français qu'il ne porterait point

les armes contre eux. Ces événements ruinaient tout à-fait les espérances des Français, et leur faisaient justement présager que bientôt il leur faudrait évacuer l'Egypte.

A l'époque où une armée française, sous les ordres du général Murat, marchait contre le royaume de Naples, l'amiral anglais Waren, qui croisait dans les parages de Toulon, les quitta promptement pour aller secourir le roi des Deux-Siciles. Le contre-amiral Gantheaume, profitant de l'absence de Waren, remit à la voile pour les côtes d'Egypte. Quand la paix eut été faite entre le royaume de Naples et la république française, l'amiral Waren revint devant Toulon. Il sut que la flotte française était sortie du port; il se mit aussitôt à sa poursuite. Gantheaume, désespérant de pouvoir jamais remplir l'objet de sa mission, y renonça de nouveau, et revint à Toulon. Toutes ces entreprises manquées chagrinèrent vivement le premier consul. Lorsqu'il fut maître de l'île d'Elbe, il donna encore à Gantheaume l'ordre d'essayer une quatrième fois de porter des secours à l'armée d'Egypte. L'amiral français fit cette nouvelle course avec trois vaisseaux et une frégate de moins que la dernière fois; car, lorsqu'il fut arrivé à Livourne, il fut obligé de renvoyer à Toulon ces bâtiments dont les matelots avaient été enlevés par la peste.

Le 19 prairial an 9 (8 juin 1801), la flotte française arrive sur les côtes d'Egypte; le port d'Alexandrie était bloqué par des forces tellement supérieures, que Gantheaume est réduit à chercher, à l'ouest de ce port, un lieu où il puisse opérer le débarquement de ses troupes. Il choisit la plage de Bengazi; mais à peine s'en est-il approché, qu'une multitude d'Arabes accourt sur le rivage et que sa flotte est signalée par les Anglais. Ces deux circonstances l'obligent donc de renoncer encore à l'espoir de débarquer en Egypte. Il prend soudain le large, est poursuivi, capture quelques bâtiments ennemis, en perd deux de transport, et, après une navigation longue et pénible, parvient à regagner la rade de Toulon.

Depuis le 16 prairial (5 juin), vingt mille Turcs, renforcés de l'avant-garde de l'armée anglaise, et commandés par le grand-visir, entouraient la ville du Kaire, où le général Belliard s'était enfermé avec six mille hommes. Ce général, désespérant de triompher d'un ennemi si supérieur en forces, et ayant, d'ailleurs, tout à craindre d'une population considérable, disposée déjà si naturellement à la révolte, fait

proposer au grand-visir de remettre le Kaire en sa possession. Sa proposition est accueillie. Une convention, en conséquence, est signée, le 8 messidor (27 juin), par le brigadier-général Hope, au nom du général Hutchinson; par Osman-Bey, au nom du grand-visir; par Isaac-Bey, au nom du capitan-pacha, et par les généraux Donzelot et Morand et le chef de brigade Tarayre, au nom du général Belliard. Cette convention statue que les troupes françaises, sous les ordres du général Belliard, abandonneront le Kaire et ses forts, et se rendront à Rosette avec armes et bagages, s'y embarqueront pour retourner en France, sur des vaisseaux fournis par les puissances alliées, et recevront de celles-ci un convoi suffisant pour protéger leur retour en France; que toutes les personnes attachées à l'armée française jouiront des mêmes avantages que les militaires; que les habitants de l'Egypte pourront, si cela leur plaît, suivre les troupes françaises; qu'aucun de ces habitants ne sera inquiété pour des relations entretenues avec les Français; enfin, que les militaires malades resteront dans un hôpital, où ils seront soignés par des médecins français, jusqu'à ce que leur rétablissement leur permette de retourner en France. Trois mois environ après cette capitulation, les quatorze mille hommes que ramenait le général Belliard entrèrent dans le port de Toulon.

Une flotte de douze vaisseaux, six français et six espagnols, commandée par le contre-amiral Dumanoir et don Juan Moreno, avait été équipée dans le port de Cadix. L'objet de cet armement était de protéger l'amiral Gantheaume dans la Méditerranée. L'amiral anglais, sir James Saumarez, bloquait Cadix, avec une escadre composée de six vaisseaux de ligne, une frégate et un lougre. Lorsque les trois vaisseaux et la frégate, renvoyés de Livourne à Toulon par Gantheaume, eurent été réparés, et que leur équipage eut été reformé, le contre-amiral Linois reçut ordre d'aller, avec cette division, se réunir à la flotte franco-espagnole de Cadix. Il appareilla de Toulon, le 24 prairial (13 juin), et se dirigea le plus vîte possible vers le lieu de sa destination. Lorsqu'il était sur le point d'emboucher le détroit de Gibraltar, il fut arrêté par la crainte d'un grand danger. Il allait, s'il eût continué sa marche, se trouver pris entre la flotte de James Saumarez, qui croisait devant Cadix, et les vaisseaux que l'amiral Waren avait détachés à sa poursuite. Il se jeta sur-le-champ dans la baie de Gibraltar

et mouilla à la rade d'Algésiras. Cependant, sir James Saumarez, instruit de l'approche du contre-amiral Linois, se hâta de marcher à sa rencontre. Dès le 17 messidor au matin (6 juillet), la flotte anglaise se trouve à l'entrée de la baie de Gibraltar. La division des vaisseaux français était protégée par deux batteries, l'une de sept pièces de canon, établie sur un écueil, appelé l'*Isle-Verte;* l'autre, de cinq, placée sur la côte, dans un lieu nommé Saint-Jacques. L'amiral anglais conçoit la résolution d'imiter la manœuvre qui avait si bien réussi à ses compatriotes à la bataille d'Aboukir, c'est-à-dire, de venir se placer entre l'escadre française et le rivage. Mais il ne peut exécuter cette opération, parce qu'elle a été devinée par le contre-amiral français. Celui-ci, sans hésiter, donne l'ordre d'échouer ses vaisseaux. Alors commence entre les Anglais et les Français un combat terrible. Les premiers cherchent en vain à se rendre maîtres de l'Isle-Verte, située à la droite de l'escadre française ; et à la gauche, ils trouvent une résistance invincible, à laquelle sont venues prendre part sept chaloupes canonnières espagnoles. Après une lutte qui a duré six heures, et où l'amiral James Saumarez a perdu deux vaisseaux l'*Annibal* et le *Pompée*, l'un tombé entre les mains des Français, et l'autre entièrement démâté, la flotte anglaise se retire sous Gibraltar, où elle trouve tous les moyens de se réparer.

Aussitôt après le glorieux combat qu'il a soutenu contre les Anglais, le contre-amiral Linois écrit aux commandants de la flotte franco-espagnole de Cadix de venir promptement l'aider à tirer ses vaisseaux de l'échouage où il les avait mis. Moreno, l'un de ces commandants, après s'être beaucoup fait prier, arrive enfin, le 20 messidor (9 juillet), au secours de l'amiral français, avec six vaisseaux, quatre frégates et un brick. Mais déjà l'escadre anglaise était réparée et était revenue devant Algésiras. Les travaux nécessaires pour remorquer les vaisseaux de Linois, sont aussitôt commencés en présence même de l'ennemi et tout achevés au bout de trois jours. Toute l'escadre franco-espagnole se réunit alors, et se met en marche du côté de Cadix. Le 23 messidor au soir (12 juillet), cette escadre étant parvenue à doubler la pointe del Carnero, non sans de grandes difficultés, Moreno fait mettre en panne à une lieue, sous le vent de l'ennemi, pour attendre que tous ses vaisseaux soient rassemblés ; quelques-uns avaient été retardés, dans

leur marche, par un calme inégal, qui les avait surpris à la hauteur de Gibraltar. Bientôt l'obscurité de la nuit vient déranger l'ordre de la flotte combinée; et l'amiral James Saumarez, à la tête de cinq vaisseaux de ligne, de deux frégates et d'un brick, vient attaquer à onze heures du soir, dans le détroit de Gibraltar, les bâtiments d'arrière-garde de Moreno. Les vaisseaux espagnols, le *Real-Carlos* et l'*Herménégilde* essuient un feu terrible, et deviennent la proie du plus violent incendie; ils sautent à vingt minutes l'un de l'autre, et produisent une détonation si forte, qu'on éprouve dans Cadix tous les effets d'un tremblement de terre. Deux mille hommes étaient à bord de ces deux bâtiments; trois cents seulement s'échappent et sont recueillis par le *Saint-Antoine*, au moment où ce vaisseau, qui avait été démâté, amenait son pavillon aux Anglais. Le lendemain de cette journée funeste, le *Formidable*, commandé par le capitaine français Le Troude, et séparé depuis plusieurs heures de l'escadre combinée, se trouve aux prises avec quatre vaisseaux anglais; il leur oppose, pendant long-tems, une résistance si opiniâtre et si habilement dirigée, qu'il les met dans la nécessité de se retirer Vers deux heures du soir, le capitaine Le Troude entre dans le port de Cadix, aux acclamations d'une population nombreuse, qui avait été témoin de l'intelligence et du courage avec lesquels il avait défendu son bâtiment. Dès le soir de cette même journée, 24 messidor (13 juillet), le reste de l'escadre de Jean Moreno entre aussi dans le port de Cadix.

D'après le traité de paix signé à Lunéville, trois cents mille soldats environ étaient rentrés sur le sol de la république. Une armée si considérable était difficile à conserver en temps de paix. Le premier consul avait à craindre peut-être pour son autorité. Les intérêts de son ambition lui suggèrent la reprise d'un ancien projet, celui d'une descente en Angleterre. Un tel projet fut accueilli en France avec un grand enthousiasme; tout se réunit pour en conseiller la prompte exécution. En conséquence, toutes les ressources de la marine française furent employées pour une expédition dont on semblait attendre les plus heureux résultats. Les arsenaux et les chantiers furent promptement mis en activité; des camps nombreux furent établis sur les côtes de France, depuis les bouches de l'Escaut, jusqu'à celles de la Gironde. Boulogne fut choisi pour être le point

central de tous ces camps. Le 25 messidor (12 juillet), le premier consul ordonne l'organisation d'une flottille de neuf divisions de bâtiments légers. Neuf bataillons, tirés des armées du Rhin et de la Hollande, et plusieurs détachements d'artillerie feront le service sur cette flottille. La Touche-Tréville, officier distingué de l'ancienne marine, est nommé commandant en chef de l'expédition. Aussitôt que la flottille fut préparée, les troupes y furent embarquées; et l'on ne cessa de les exercer aux manœuvres de mer, au service de l'artillerie, aux abordages et aux débarquements.

Le cardinal Chiaramonte avait été élevé à la papauté, le 23 ventose an 8 (14 mars), sous le nom de Pie VII. Le premier consul ayant résolu le rétablissement du culte religieux en France, comme conforme à ses vues politiques, s'empressa d'ouvrir, à ce sujet, des négociations avec le nouveau pape. Pie VII, dans l'intérêt de la religion, crut devoir accueillir les vœux de Buonaparte. Il envoya à Paris trois plénipotentiaires, le cardinal Gonsalvi, l'archevêque Spina et le P. Caselli. Ceux-ci entrèrent en négociation avec Joseph Buonaparte, le conseiller d'état Crétet et le curé Bernier, plénipotentiaires du premier consul.

Le 26 messidor (15 juillet), les deux parties signent la convention qui réglait l'organisation des cultes en France. D'après ce concordat, le culte catholique, apostolique et romain, est reconnu pour la religion de la grande majorité des Français; il sera fait une nouvelle circonscription des diocèses français; trois mois après la publication de la bulle de S. S., le premier consul nommera aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle; les évêques, et les ecclésiastiques même du second ordre sont assujettis au serment de fidélité à la république. Dans toutes les églises catholiques de France, le clergé, à la fin de l'office divin, est tenu de chanter la prière suivante: *Domine salvam fac rempublicam; Domine, salvos fac consules.* Enfin, le pape déclare que, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, ni lui, ni ses successeurs, ne troubleront jamais les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés; et que le premier consul de la république française jouira, auprès de S. S., des mêmes droits, des mêmes prérogatives que l'ancien gouvernement de la France. Le 27 thermidor suivant (15 août), le concordat conclu avec le chef de la république française, est examiné par une con-

grégation de cardinaux, et ratifié par le saint-père. Le pape écrit alors à tous les anciens prélats de la France, la plupart vivant dans l'étranger, pour leur demander leur démission. Cette démarche était nécessaire pour faciliter l'exécution du concordat. Quatorze évêques se refusent à la demande du souverain pontife ; les autres s'y soumettent.

Le gouvernement britannique apprit bientôt les préparatifs immenses qui se faisaient dans les ports de France ; il s'en alarma. Quoique trente vaisseaux de ligne et beaucoup d'autres petits bâtiments fussent occupés à observer les côtes de France depuis le Texel jusqu'au golfe de Biscaye, il ordonna soudain la construction d'un grand nombre de chaloupes canonnières et de bombardes, destinées à bloquer les ports et les rivières de France. Les bâtiments de la compagnie des Indes qui ne servaient point au commerce, furent mis en état de service. Un appel fut fait à tous les corps de volontaires. Les forces de terre furent augmentées. Le duc d'York fut mis à la tête de toutes les armées britanniques. Ainsi, quand les bâtiments qui avaient été armés dans les différents ports de France se mettaient en marche pour se rendre à Boulogne, ils se voyaient à tous moments inquiétés par les Anglais. Ils étaient constamment obligés de serrer la côte, afin d'être protégés par les batteries de terre. Cependant le ministère britannique, non content des moyens de défense qu'il déployait, ordonna un armement secret dans les ports de Sheerness et de Nore. Il avait résolu d'attaquer vigoureusement le port de Boulogne, espérant pouvoir facilement dissiper ou brûler la flottille française. L'amiral Nelson, de retour de l'expédition de Copenhague, contribua beaucoup à faire prendre cette résolution : il fut nommé commandant en chef de l'escadre qu'on envoya contre la France. Cette escadre, composée de quarante voiles de guerre, dont trois vaisseaux de ligne, se réunit dans la rade de Deal ; elle en sortit le 13 thermidor an 9 (1er. août 1801), et se dirigea sur Boulogne. Le premier consul avait été informé de l'armement que l'Angleterre préparait contre la république dans le plus grand secret ; il en donna sur-le-champ avis au contre-amiral La Touche. Déjà celui-ci avait établi, un peu en avant de la rade, une ligne d'embossage de six bricks, deux schooners, vingt chaloupes canonnières et un grand nombre de bateaux plats. Telle est sa position, telles sont les forces qu'il déploie, lorsque, le 14 thermidor (2 août), lord Nelson, à la tête de l'es-

cadre dont nous avons parlé, vient se présenter pour l'attaquer. Le lendemain l'amiral anglais s'occupe à reconnaître l'emplacement des batteries de la côte. Enfin, le 16 thermidor (4 août), après avoir placé ses bombardes dans une position oblique et ordonné aux autres bâtiments de se tenir hors de la portée des batteries, il commence l'attaque de la flottille de Boulogne, dès neuf heures du matin. Celle-ci ne perd qu'une canonnière et un bateau plat coulé bas. Nelson avait envoyé trois vaisseaux assez près de la côte. Cette autre attaque ne lui réussit pas mieux. Le vent étant venu à changer au moment où la marée se retirait, l'amiral Nelson donna promptement l'ordre de la retraite. Ainsi se termina la première attaque dirigée contre la flottille de Boulogne. Le mauvais succès de cette attaque mécontenta beaucoup le gouvernement anglais et produisit sur le peuple une impression fâcheuse.

Le contre-amiral La Touche, après l'attaque qu'il avait heureusement repoussée, avait pris plusieurs mesures de précaution, prévoyant que dans peu il pourrait être attaqué de nouveau; il avait fortifié sa ligne d'embossage de quelques bâtiments, et avait fait construire des batteries sur divers points négligés; enfin, il avait disposé les troupes de terre de manière qu'elles pussent concourir efficacement à repousser les Anglais lorsqu'ils reviendraient attaquer la flottille. Nelson, en effet, plein du désir de venger l'échec qu'il avait essuyé, vint, le 27 thermidor (15 août), mouiller à trois mille toises environ de l'avant-garde de la flottille française. Il avait conçu le projet de la surprendre pendant la nuit. En conséquence il a formé cinq divisions de son escadre, augmentée de trente voiles. La cinquième division, composant sa réserve, est destinée à incendier les bâtiments qui n'auront pu être enlevés à l'abordage. Nelson s'avance avec tout l'ordre que les courants lui permettent de conserver. Vers une heure du matin, la seconde division anglaise arrive la première et engage le combat. L'action devient bientôt générale. Le vigilant La Touche repousse toutes les attaques avec un plein succès. Quatre bâtiments anglais sont coulés bas, un autre amariné; les deux tiers des soldats anglais à bord des péniches sont mis hors de combat, et la division anglaise de réserve, ayant voulu se placer entre la terre et la ligne d'embossage, est foudroyée par les batteries françaises, et contrainte de gagner précipitamment le large. Le combat ne cesse qu'à la pointe du

jour. Nelson donne alors le signal de la retraite générale. Cet amiral essuya de graves reproches de la part de son gouvernement ; il en fut vengé par le témoignage d'estime qu'il reçut de ses compagnons et de l'amiral Saint-Vincent. La nouvelle du succès obtenu par la flottille de Boulogne répandit la joie en France. Le premier consul, dans une revue qu'il passa, distribua des armes d'honneur aux soldats, aux canonniers et aux matelots qui s'étaient distingués au combat du 27 thermidor (15 août).

Par le traité de paix de Lunéville, l'électeur de Bavière avait perdu les belles positions qu'il avait sur la rive gauche du Rhin ; d'un autre côté, pour celles qui lui appartenaien encore sur la rive droite de ce fleuve, l'Angleterre refusai de lui en garantir l'intégrité. L'Autriche elle-même parais sait convoiter une partie de la Bavière, pour donner à se états une frontière militaire plus imposante. L'électeur s trouvait ainsi dans une position fort critique. Ne sachant quelle puissance avoir recours (car il ne pouvait pas no plus compter sur l'appui de la Prusse, qui était alors occu pée de ses propres intérêts et de ceux de la maison d Nassau), il s'adressa à la France. Le premier consul ac cueillit favorablement ses ouvertures. Le 6 fructidor an (24 août 1801), un traité de paix est signé, à Paris, pa M. de Cetto, au nom de l'électeur de Bavière, et pa M. Caillard, au nom de la république française. Ce traité annoncé dans le préambule comme particulier, statue que l'électeur cède à la France toutes ses possessions situées sur la rive gauche du Rhin ; que la république française s'engage à maintenir et à défendre l'intégrité des possessions de S. A. E., sur la rive droite du Rhin, et à employer toute son influence, pour qu'elle obtienne une indemnité territoriale, située, autant que possible, à sa bienséance et équivalente aux pertes que la guerre lui a causées.

Un traité, conclu, le 27 floréal an 3 (16 mai 1795) avec la Hollande, statuait qu'un corps de vingt-cinq mille Français y stationnerait, et y serait entretenu. La Hollande supporta long-tems cette charge, excessive pou ses ressources ; mais enfin, les provinces de la république se trouvant presque épuisées par les dépenses énormes qu nécessitait l'entretien des vingt-cinq mille Français, adress de pressantes réclamations au premier consul de la république française, pour obtenir la diminution du corps d'armée qui l'occupait. Buonaparte, frappé de la justice d'un

telle demande, conclut, le 11 fructidor (29 août 1801), avec la république batave, un traité par lequel il réduit le corps de troupes françaises, stationné en Batavie, à dix mille hommes d'infanterie et à quatre cent quatre-vingt-quinze d'artillerie, et promet de le retirer lors de la paix définitive avec la Grande-Bretagne; mais Buonaparte exige, en même temps, que la république batave, pour prix de la diminution de troupes qu'il lui accorde, paie au gouvernement français la somme de cinq millions de florins, et aux troupes actuellement stationnées en Batavie, tout l'arriéré qui leur est dû par la France, depuis le 1er. vendémiaire (23 septembre 1800).

Le général Menou, auquel fut communiquée la capitulation du Kaire, trouva mauvais qu'un général sous ses ordres eût osé accomplir un tel acte sans son aveu. Il rejeta d'abord une semblable proposition qui lui fut faite pour la ville d'Alexandrie, qu'il occupait avec un assez petit nombre de troupes; il comptait recevoir bientôt du secours de la France; en effet, le premier consul, comme on l'a vu, avait chargé l'amiral Gantheaume de conduire cinq mille hommes en Egypte; mais cette expédition n'ayant pu réussir, et l'amiral français ayant été obligé de retourner en France, le général Menou, convaincu que toute résistance devenait alors inutile et même dangereuse, consentit à rendre Alexandrie. Comme il avait tardé de faire sa soumission, il obtint une capitulation moins avantageuse et moins honorable, que celle du général Belliard. Cette capitulation, signée, le 12 fructidor (30 août), par l'amiral Keith, le général Hutchinson, le capitan-pacha Hussim et Jacques-François Menou, déclarait que les Français n'emporteraient pas les objets qui appartenaient à leur gouvernement, qu'ils laisseraient les manuscrits arabes, les cartes et autres objets d'antiquité et de curiosité qu'ils s'étaient appropriés; qu'ils n'emporteraient que dix pièces de canon de quatre à huit, avec dix charges de poudre pour chaçune, et qu'ils renonceraient à leurs vaisseaux. Tels étaient les articles qui différaient de ceux qu'avait obtenus le général Belliard. Cependant, lorsque les savants français ont appris que la capitulation, au mépris du droit des gens, les dépouillait du fruit de leurs travaux et de leurs recherches, d'objets qui n'appartenaient point au gouvernement français, ils se hâtent d'envoyer quelques-uns d'entre eux auprès du général Hutchinson, pour lui faire sentir l'injustice d'une telle mesure, et l'engager à

la révoquer. Ce que Menou n'avait pu obtenir, les savants français réussissent à l'obtenir du général anglais. Peu de temps après, les troupes françaises s'embarquent successivement pour retourner en France. Menou part du Kaire l'un des derniers. Ainsi finit cette expédition commencée sous de si heureux et de si brillants auspices, et qui devait avoir pour résultats de rappeler l'antique et célèbre Egypte à la civilisation, à la liberté, aux sciences et aux arts dont elle avait été le berceau, et de faciliter à la France les moyens de faire un commerce plus sûr avec les Indes orientales. Si des résultats si avantageux et si séduisants n'ont point couronné cette expédition lointaine, et qui coûta tant de sang, de travaux et d'efforts, c'est que Buonaparte, entraîné par une ambition irrésistible, quitta l'armée qui avait triomphé sous lui; et qu'après l'assassinat de l'illustre Kléber, le commandement en chef fut remis entre les mains inhabiles du général Menou, qui avait été choisi par le conseil des généraux de l'armée, comme le général le plus ancien, pour remplacer le vainqueur d'Héliopolis. On ne conçoit pas que Buonaparte ait pu commettre la faute de sanctionner un choix si mauvais. Quand les Français eurent évacué l'Egypte, les Turcs crurent que cette contrée serait enfin débarrassée des troupes qui la ravageaient; ils se trompèrent; car les Anglais ne la quittèrent définitivement que dans l'année 1803.

Par arrêté du 5 vendémiaire an 10 (27 septembre 1801), les consuls créent, sous le nom de ministère du trésor public, un huitième ministère : Barbé-Marbois est nommé à cette place. Quelques jours après, le 11 vendémiaire (3 octobre), le premier consul appela le contre-amiral Decrès au ministère de la marine et des colonies, en remplacement de Forfait, démissionnaire. Le 14 vendémiaire suivant (6 octobre), un arrêté des consuls établit auprès du gouvernement un conseiller d'état, qui sera chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Le Portugal, malgré les sollicitations impérieuses et successives du directoire et du premier consul de la république française, avait conservé des liaisons de commerce et d'amitié avec la Grande-Bretagne. Buonaparte, irrité du refus que faisait le Portugal d'obéir à sa volonté, contraignit l'Espagne, sur laquelle il exerçait un pouvoir absolu, de déclarer la guerre à un état avec lequel il n'avait aucun sujet raisonnable de querelle. Vainement employa-t-elle les plus vives

instances auprès du cabinet de Lisbonne, pour qu'il cédât aux vœux de Buonaparte, et rompît l'alliance contractée avec l'Angleterre. Ce cabinet ne consentit à ce qu'exigeait l'impérieux chef de la France, que quand la force l'y réduisit. Dans les premiers mois de l'année 1801, l'Espagne, contrainte, par la présence d'une armée française, à déclarer la guerre au Portugal, envahit quelques parties de cette contrée. Cette invasion s'exécuta sans aucune opposition de la part des troupes portugaises, et amena un traité entre l'Espagne et le Portugal, que signèrent à Badajoz, le 17 prairial an 9 (6 juin 1801), le prince de la Paix et don Louis Pinto de Souza Catino. Un tel état de choses n'amenait point encore la paix entre le Portugal et la France, et les troupes françaises, sous les ordres du général Leclerc, demeuraient toujours en Espagne, nourries aux frais de ce pays. La guerre continuait ainsi, sans que, toutefois, il y eût aucune hostilité. Enfin, le cabinet de Lisbonne, cédant aux conseils de la Grande-Bretagne, qui déjà se disposait à traiter avec la France, se détermina à plier sous la volonté de Buonaparte. Un traité de paix est signé à Madrid, le 7 vendémiaire an 10 (29 septembre 1801), entre les deux pays. Lucien Buonaparte représentait la France; et Cyprien Bibeiro Freire, le Portugal. Les communications politiques et commerciales sont rétablies entre les deux puissances. Le Portugal s'engage à fermer immédiatement ses ports aux vaisseaux anglais, et à y faire jouir ceux des Français, des priviléges accordés aux nations les plus favorisées. Le Portugal s'engage, en outre, à garder la neutralité durant la guerre; enfin, le cours de la rivière *Carapanatuba* est reconnu comme ligne de démarcation entre les Guyanes française et portugaise.

Durant le cours de l'an 9 (1800), Buonaparte avait envoyé à Londres M. Otto, pour essayer de conclure avec la Grande-Bretagne un armistice maritime. Toutes les négociations, entamées à ce sujet entre les ministres des deux nations, n'amenèrent aucun résultat; il fut impossible de s'entendre, parce que, de chaque côté, on éleva d'excessives prétentions. Dans cette entrefaite, l'île de Malte tomba au pouvoir des troupes britanniques; dès-lors, il ne fut plus question d'armistice entre la France et l'Angleterre, par ce que la première n'avait plus rien à y gagner. Les négociations continuèrent, et n'eurent plus pour objet que la conclusion définitive de la paix. Les préliminaires en sont arrêtés,

le 9 vendémiaire an 10 (1er. octobre 1801). Ces préliminaires, si vivement attendus par les deux peuples, établissent la paix entre la Grande-Bretagne, la république française et leurs alliés respectifs, annulent toute conquête faite de part ou d'autre, après les ratifications du traité, restituent à la république française, au roi d'Espagne et à la républiqne batave, toutes les conquêtes qu'a faites la Grande-Bretagne, excepté l'île de la Trinité et les possessions hollandaises dans l'île de Ceylan. Le port du cap de Bonne-Espérance sera ouvert au commerce et à la navigation des deux parties contractantes; l'île de Malte sera évacuée par les troupes anglaises, et rendue à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sous la garantie et la protection d'une puissance tierce, qui sera désignée dans le traité définitif; l'Egypte sera restituée à la Porte; les territoire et provinces du Portugal seront maintenus dans leur intégrité; les troupes françaises évacueront le royaume de Naples et l'état Romain, et les troupes anglaises, Porto-Ferrajo, ainsi que tous les ports et îles qu'elles occupent dans la Méditerranée et dans l'Adriatique; la république française reconnaîtra la république des Sept-Isles.

L'empereur de Russie, Paul Ier., cet admirateur enthousiaste des exploits du premier consul, venait de périr victime d'un complot infâme, ourdi et consommé dans son propre palais. Cette catastrophe inattendue ne changea rien aux dispositions pacifiques de l'empire russe à l'égard de la France. La paix de Lunéville avait rompu l'alliance où la Russie était entrée en 1799, et, dès-lors il ne devait plus exister aucun sujet de querelle entre les deux nations. Le comte de Marcoff, envoyé à Paris par Paul Ier., pour négocier la paix, reçut, en conséquence, du successeur et du fils de ce monarque, l'ordre de continuer ses négociations. Le 16 vendémiaire (8 octobre), ce ministre signe la paix entre la France et la Russie, avec le ministre des relations extérieures, Talleyrand-Périgord. Les deux états s'engagent à la neutralité, et se promettent de s'avertir mutuellement des complots qui viendraient à leur connaissance, et qui menaceraient la sûreté de l'un des deux états. Le traité est déclaré commun à la république batave. Deux jours après la conclusion de ce traité, le 18 vendémiaire (10 octobre), une convention est signée entre les deux nations. La Russie et la France, par ce nouveau traité, se promettent d'arranger, de concert, les

affaires en Allemagne et en Italie. La France s'engage à retirer ses troupes du royaume de Naples et à indemniser le roi de Sardaigne de ses pertes; les deux puissances, en reconnaissant et garantissant l'indépendance et la constitution des Sept-Isles-Unies, ci-devant vénitiennes, déclarent que désormais il n'y aura plus de troupes étrangères dans cette république.

Depuis que la république française vivait sous un gouvernement consulaire, le système politique, qui régissait la Suisse, la Hollande et la Lombardie, ne pouvait plus convenir aux vues politiques de Buonaparte; il mit, en conséquence, tous ses soins à préparer, du sein même de la capitale, les révolutions qui devaient changer la forme de ces gouvernements, et les appuya par la force de ses armes.

La Hollande subit, la première, le changement de son gouvernement. La révolution de cette république avait été concertée à Paris, entre l'ambassadeur Schimmelpenninck et le gouvernement français. Une constitution nouvelle fut promptement rédigée et présentée aux deux conseils du corps législatif; ces deux conseils, composés, en grande partie, d'hommes tous dévoués au parti démocratique, la rejetèrent. Le directoire batave, qui eut la bassesse de se prêter aux vues du premier consul de France, prononça la dissolution du corps législatif, ferma le local de ses séances, délia du serment de fidélité le bataillon qui lui servait de garde, et changea tous les chefs de l'administration. Le 25 vendémiaire (17 octobre), la nouvelle constitution est proclamée; elle porte, en substance, que le corps législatif sera composé de trente-cinq membres; que le territoire de la république batave sera divisé en départements; qu'un conseil d'état, composé de douze membres, sera créé, et que le président de ce conseil d'état sera élu tous les trois mois. C'est alors que Buonaparte, satisfait des résultats produits par la révolution de la Hollande, ordonna l'exécution du traité conclu avec cette république, le 11 fructidor précédent (29 août). Peu de temps après, il n'y avait plus, en Hollande, que le nombre de soldats dont on était convenu. Nous verrons bientôt le gouvernement de l'Italie et de la Suisse, changés par l'influence du premier consul.

Quand le traité de paix avec le roi de Naples eut été signé, Murat reçut ordre de se rendre maître de l'île d'Elbe, cédée par ce traité, et occupée alors, en partie, par les

Anglais. Le feu de la révolte embrasait, à cette époque, quelques parties du grand-duché de Toscane, et notamment les pays situés entre Sienne et Massa. Des rassemblements de paysans s'y étaient formés; Murat envoya des troupes contre eux : ils furent bientôt dissipés. Le général français s'occupa ensuite de l'exécution de l'ordre qu'il avait reçu de Buonaparte, relativement à l'invasion de l'île d'Elbe. Le général Thurreau fut chargé de cette expédition, conjointement avec le chef de brigade Mariotti. Ces deux officiers ne débarquèrent d'abord dans l'île d'Elbe, qu'avec un assez petit nombre d'hommes. On avait présumé que le manque de vivres aurait bientôt forcé les Anglais de se rendre : cet espoir fut trompé; on fut obligé d'assiéger régulièrement Porto-Ferrajo. Les Anglais s'y défendirent pendant plus de six mois, avec succès, malgré les renforts que reçurent les Français. Enfin, dans le mois de brumaire an 10 (octobre 1801), le lieutenant-colonel Airup, commandant la garnison anglaise de la capitale de l'île d'Elbe, ayant eu connaissance des préliminaires de paix, signés à Londres, le 9 vendémiaire (1er. octobre), et d'après lesquels les forces anglaises devaient évacuer tous les ports et les îles qu'elles occupaient encore dans la Méditerranée et dans l'Adriatique, consent à remettre la place de Porto-Ferrajo entre les mains des Français. Le général Watrin, qui commandait en chef les troupes françaises dans l'île d'Elbe, donne au commandant anglais des témoignages d'estime pour sa belle défense, en lui offrant tout ce qui était en son pouvoir pour secourir ses troupes.

Lorsque, par l'expulsion des Espagnols, Toussaint-Louverture se vit maître de toute l'île de Saint-Domingue, il convoqua une assemblée générale; il eut soin d'y appeler tous les habitants qu'il croyait le plus attachés à son parti. Cette assemblée rédigea, en quelque sorte, sous la dictée de Toussaint, une constitution, par laquelle elle le nommait président et gouverneur à vie, et lui donnait le droit d'élire son successeur et de nommer à toutes les places. Le chef de brigade Vincent, homme sage, expérimenté, était alors auprès de ce chef noir; il lui représenta énergiquement que, par une telle conduite, il se mettait en état de révolte ouverte contre la métropole, et qu'il appelait sur sa tête et sur celle de ses partisans les plus grands périls. L'ambitieux nègre ne voulut rien entendre; il persista dans la résolution de s'emparer du pouvoir, et prétendit qu'il était le *Buonaparte*

de Saint-Domingue. Peu après, il envoya Vincent en France, pour porter au premier consul l'acte de constitution coloniale. Lorsque le chef de brigade français arriva à Paris, la paix était sur le point de se conclure avec l'Angleterre. Buonaparte ressentit une violente indignation, en apprenant avec quelle audace Toussaint s'était emparé du gouvernement de Saint-Domingue. Il conçut aussitôt la pensée de réprimer par la force des armes la rébellion de la colonie; mais il dissimula quelque temps sa résolution. Lorsqu'enfin il se fut assuré que le cabinet britannique n'y mettrait aucun obstacle, il fit équiper une flotte avec une célérité incroyable. D'énergiques représentations lui furent faites par plusieurs personnages, et notamment par le chef de brigade Vincent, pour le détourner d'une expédition qui ne pouvait avoir que de funestes résultats; elles furent perdues. Buonaparte aurait cru s'avilir aux yeux de la France et de l'Europe, s'il eût souffert qu'un esclave secouât le joug de l'obéissance aux lois de la mère-patrie. La flotte destinée à l'expédition de Saint-Domingue, se réunit à Brest, à Lorient, à Rochefort, au Hâvre et à Toulon; elle se composait de trente-trois vaisseaux de ligne, de vingt-une frégates et d'un grand nombre de petits bâtiments, et les troupes qui devaient y être embarquées, montaient à vingt-un mille deux cents hommes. Le général Leclerc, beau-frère du premier consul, fut nommé commandant en chef de l'armée expéditionnaire. Le 23 frimaire an 10 (14 décembre 1801), une partie seulement des forces destinées à l'invasion de Saint-Domingue, met à la voile; c'était la flotte de Brest, commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse, et composée de dix vaisseaux français, de cinq vaisseaux espagnols aux ordres de l'amiral Gravina, et de neuf frégates ou corvettes, et portant sept mille hommes de débarquement; c'était la petite escadre de Lorient, forte d'un vaisseau de ligne et de deux frégates, où étaient embarqués douze cents hommes; c'était enfin l'escadre de Rochefort, que commandait le contre-amiral la Touche-Tréville, qui se composait de six vaisseaux, de six frégates, de deux corvettes, et portait trois mille hommes de débarquement. On voit, par là, que les premières forces, qui devaient agir contre la colonie révoltée, s'élevaient à onze mille deux cents hommes. Elles devaient être suivies du reste de la flotte préparée pour cette entreprise, à mesure que la chose serait nécessaire. Les escadres de Villaret-Joyeuse

et de la Touche-Tréville, sorties, le même jour, des ports de France, devaient se réunir à Belle-Isle; le vent ayant retardé la marche du premier, le second continue sa route vers l'île Saint-Domingue, et arrive en vue du cap Samana, dix jours avant l'amiral Villaret.

La constitution politique de la république cisalpine n'offrait point au premier consul des garanties suffisantes de son dévouement à sa personne. D'ailleurs, comme il avait permis aux habitants de la Lombardie de se constituer eux-mêmes, il craignait que quelque révolution n'éclatât dans la république, et n'y ramenât l'autorité des Autrichiens. Afin de parvenir plus sûrement au but que se proposait son ambition, il fit rendre, à Milan, un décret par lequel une *consulta extraordinaire* devait se réunir à Lyon, pour y fixer les bases d'une nouvelle constitution. Buonaparte avait inspiré dans cet état un si grand enthousiasme, une si entière confiance, que les personnages les plus distingués sollicitèrent l'honneur de faire partie de la *consulta extraordinaire*. Les députés cisalpins, au nombre de quatre cent cinquante-deux, et nommés par les autorités alors existantes, se réunissent à Lyon, le 10 nivose an 10 (31 décembre 1801), sous la présidence du conseiller d'état Pétiet, ministre extraordinaire de France à Milan. La séance est ouverte avec toute la pompe et la solennité convenables dans une telle occasion. Buonaparte y assistait dans une tribune, ornée de trophées rappelant les victoires mémorables qu'il avait remportées en Italie et en Egypte. Cette première séance se passe en discours, où l'on rappelle l'important objet qui a fait convoquer la *consulta*.

1802. Le 5 pluviose an 10 (25 janvier 1802), une commission de trente membres, choisie dans le sein de la *consulta extraordinaire*, propose à l'acceptation de cette assemblée une constitution portant création d'un corps législatif, d'un conseil d'état et d'un président en qui résiderait le pouvoir exécutif, et fixant tous les autres principes politiques qui constituent la république cisalpine. Cet acte est adopté par la *consulta*, presque sans aucune discussion. Le même jour, la commission italienne expose dans l'assemblée, qu'il est de toute impossibilité que la république acquière jamais, et consistance, et sûreté politique, sans la protection de quelque grand état; elle ajoute qu'il serait très-heureux pour elle que le magistrat suprême de la république française daignât se charger de la direc-

tion de ses affaires, la protéger contre ses ennemis, et la faire reconnaître par les puissances de l'Europe. Aussitôt un décret est rendu, par lequel on arrête qu'on offrira à Buonaparte la présidence de la république. Cette offre est faite au premier consul, dans le jour même, et acceptée. Le lendemain, le premier consul se rend en grand cortége à la *consulta* italienne; il y prononce un discours, où il rappelle ce qu'il a fait et ce qu'il est encore disposé à faire pour les intérêts de la république cisalpine. Ce discours est couronné par de vifs applaudissements. Une demande, ayant pour objet de changer le nom de *cisalpine* en celui d'*italienne*, est faite par tous les membres de l'assemblée; Buonaparte l'agrée : alors on nomme le vice-président de la république italienne, et les autres grands magistrats. La séance est terminée par une scène tout-à-fait propre à réunir les esprits. Buonaparte, ayant fait venir auprès de lui l'ancien comte de Melzi, homme connu par son opposition constante aux vues du premier consul, l'embrasse en présence de toute l'assemblée. Peu de jours après avoir ainsi arrangé les affaires de l'Italie, il quitte Lyon, pour se rendre dans la capitale.

Un bâtiment américain, ayant signalé l'escadre du contre-amiral la Touche, lorsqu'elle arriva en vue du cap Samana, alla sur-le-champ avertir Toussaint. Celui-ci, malgré les avis secrets que les Anglais lui avaient fait passer, n'avait pu croire que la France eût réellement conçu la résolution d'envoyer une flotte contre Saint-Domingue. Il n'avait donc fait aucun préparatif pour repousser une agression inattendue. Il accourut sur le rivage, et vit de ses propres yeux qu'on ne l'avait point trompé. L'armement lui parut considérable, et lui fit justement penser que le gouvernement français avait résolu de réduire les habitants de Saint-Domingue à leur ancien état d'esclavage. Cette idée l'enflamma de colère, et il jura de faire payer cher aux Francais la conquête de l'île. Il envoie aussitôt à tous les postes l'ordre de se préparer à la plus vigoureuse défense, et d'incendier tout ce qu'ils n'auront pu défendre. Pour lui, il reste campé à Samana jusqu'au ralliement général de la flotte française; ce ralliement a lieu le 9 pluviose (29 janvier). Bientôt, l'ayant vue prendre la direction de l'ouest, Toussaint se porte avec rapidité vers le Cap; mais, quelque diligence qu'il fasse, il y est précédé de quarante-huit heures; c'est alors que le capitaine-général

de Saint-Domingue, le général Leclerc, fait toutes ses dispositions pour attaquer l'île. Quatre frégates porteront contre Santo-Domingo mille hommes commandés pa Kerverseau; l'escadre de la Touche, sur laquelle est embarquée la division du général Boudet, forte de trois mill hommes, se dirigera contre le Port-au-Prince. Le généra Rochambeau, à la tête de deux mille cinq cents homme embarqués sur la division navale, aux ordres du capitain de vaisseau Magon, entrera dans la baie de Mancenille, attaquera le fort Dauphin, et de là ira se réunir à la division du général Hardy, forte de quatre mille cinq cent hommes, destinée à l'attaque du Cap.

Le 14 pluviose (3 février 1802), l'escadre du contre amiral la Touche, portant la division Boudet, arrive devan le Port-au-Prince. Le chef de brigade Sabès est envoyé sur le-champ dans la ville, pour y porter les ordres du gou vernement. Les chefs de couleur lui font d'abord un asse bon accueil; mais, lorsqu'il veut retourner sur la flotte fran çaise, il est retenu et gardé à vue par leur ordre. Bient un aide-de-camp du général Agé, chef blanc de l'état-maj général de l'armée coloniale, apporte au général Boud une lettre par laquelle Agé fait connaître, qu'attendu peu d'influence qu'il exerce sur les noirs, il a dû, avant recevoir les Français, prendre les ordres du général no Dessalines, alors absent. Le général français charge l'aid de-camp d'Agé de porter aux chefs de couleur l'ordre de soumettre sur-le-champ. Ceux-ci répondent énergiqueme qu'ils ne peuvent rien faire sans les ordres de leur gouve neur-général Toussaint Louverture, et qu'ils ont fait tout leurs dispositions pour défendre le Port-au-Prince. Alor le général Boudet fait ses préparatifs d'attaque. Le lendemai 15 pluviose (4 février), il débarque, à la tête de ses troupe sur la côte du Lamentin, et l'escadre de la Touche vie prendre sa ligne d'embossage à une portée de fusil du qu de la ville. Aussitôt que les Français ont été mis à terre, i marchent sur le fort Bizoton; mais, d'après les ordres leur brave général, ils s'avancent l'arme sur l'épaule, comme s'ils n'avaient aucun obstacle à rencontrer. La ga nison du fort était d'abord déterminée à se défendre. Lor qu'elle voit avec quelle confiance les Français s'approchent elle les accueille aux cris de *vivent nos frères*! Le génér Boudet, après avoir pris possession du fort Bizoton, et avo incorporé parmi ses troupes une compagnie coloniale, ma

che, sans perdre de temps, sur le Port-au-Prince. Arrivé devant cette ville, il charge deux bataillons de tourner la porte de Léogane, que couvrait une redoute défendue par six pièces d'artillerie; puis il s'avance lui-même contre cette redoute, après avoir ordonné à ses soldats de ne pas tirer un seul coup de fusil. Les Français, cette fois, sont dupes de leur loyauté. L'ennemi ayant feint de vouloir se rendre, ils s'approchent, avec confiance, de la redoute, et essuient une affreuse décharge de mousquetterie et artillerie, qui leur tue cent hommes, et leur en blesse deux cents. La fureur s'empare d'eux; ils marchent la baïonnette en avant, et emportent la redoute de vive force.

Bientôt l'enceinte de la ville est franchie; le fort Saint-Joseph est pris d'assaut, et les troupes coloniales se retirent si précipitamment, qu'elles n'ont point le temps d'exécuter l'ordre qu'elles ont reçu d'incendier le Port-au-Prince, et de massacrer tous les blancs qui s'y trouvent. Aussitôt que le général Boudet est entré dans la ville, il voit venir à lui une foule d'hommes qui le félicitent sur sa victoire, et lui rendent grâce de les avoir délivrés de la vengeance des vaincus. Cependant le général Dessalines, informé trop tard de l'attaque du Port-au-Prince, accourt de Saint-Marc où il a fait mettre le feu. Il ne peut que rallier les fuyards et diriger leur retraite; elle se fait par les hauteurs des Verettes et de l'Artibonite. L'armée coloniale, remplie de fureur, marque partout son passage par l'incendie et le massacre de tous les blancs qu'elle rencontre.

Le 14 pluviose an 10 (3 février 1802), l'escadre principale de la flotte française, celle qui portait le capitaine-général Leclerc, et qui était destinée à agir contre le Cap, arrive en vue de cette ville. Aussitôt deux frégates et un cutter s'approchent de la rade, et le capitaine Lebrun, aide-de-camp de l'amiral Villaret-Joyeuse, se rend dans un bateau au fort Picolet, où se trouvait le général noir Christophe. Il était porteur de dépêches pour le général en chef Toussaint. Christophe exige qu'il lui remette ses dépêches, et le fait garder à vue dans son appartement. Cependant la municipalité, informée de ce qui se passe, et effrayée des suites de la rébellion du général noir, se transporte sur-le-champ auprès de lui, et lui représente vivement à quels dangers il expose la ville, s'il persiste dans sa révolte. Christophe résiste à ses remontrances, à ses prières. Seulement, il permet à une députation, composée du maire et de

quelques notables du Cap, de se rendre à bord de la flotte française. Le capitaine général reçoit cette députation avec bienveillance, et l'assure qu'il n'a point été envoyé par le gouvernement français pour faire rentrer les habitants de la colonie dans l'esclavage, mais pour les protéger contre leurs ennemis. Les députés rapportent ces paroles à Christophe. Celui-ci demeure inflexible, et poursuit avec activité ses préparatifs de défense. Il rassemble sur la place d'armes toutes ses troupes noires, leur fait jurer de vaincre ou de mourir, puis donne l'ordre à tous les citoyens du Cap, qui ne peuvent concourir à la défense de la ville, d'en sortir sur l'heure. Le général Rochambeau venait de réduire le fort Dauphin, et d'en chasser la garnison. Cet événement avait répandu l'alarme dans la plaine. Tous les noirs s'étaient rendus en foule au Cap, et Christophe les avait armés.

Dans la nuit du 16 au 17 pluviose (5 au 6 février), une partie de la garde nationale et tous les blancs se jettent dans les mornes qui dominent la ville. Le général Leclerc, voyant que rien ne pouvait vaincre l'obstination de Christophe, ordonna promptement le débarquement à l'ouest du Cap; il s'effectua à la pointe du Limbé, malgré le feu des batteries placées sur la côte. Les troupes françaises sont bientôt parvenues à s'emparer de ces batteries, et marchent sur la ville. Le cruel général noir se décide alors à la retraite par le Haut-du-Cap et le Morne-aux-Anglais, mais après avoir fait mettre le feu partout. Pendant ce temps, l'escadre française entrait dans le port du Cap. Le 17 pluviose (6 février), les troupes de la république pénètrent dans la ville à la lueur de l'incendie qui la dévorait. C'était la seconde fois que le Cap était la proie des flammes. Ce second incendie n'épargna que soixante maisons; la conservation de ce petit nombre de maisons était évidemment due à la vigilance du maire, qui avait fait avertir les habitants de se pourvoir d'eau.

Toussaint-Louverture ayant quitté le cap Samana, où il était allé s'assurer par lui-même de l'arrivée de la flotte française, avait promptement gagné le Cap. Il se trouvait donc dans cette ville lorsque les Français vinrent pour s'en emparer; mais il crut devoir y cacher sa présence. Lorsque le Cap fut sur le point d'être pris, Toussaint se retira avant les troupes noires, et se rendit en hâte à son habitation d'Ennery, située à trente lieues de là, pour y organiser de nouveaux moyens de résistance. Lors du débarquement des

troupes françaises, l'armée coloniale était forte de vingt mille six cents hommes; mais, depuis qu'elle avait été défaite dans l'est et dans l'ouest, elle était réduite à trois demi-brigades et à la garde d'honneur du gouverneur-général. Toussaint, pour empêcher les corps français de communiquer entre eux, concentra ses troupes dans les hautes vallées qui séparent les cantons du nord et de l'ouest de la partie espagnole. Le général Leclerc, qui n'avait pas à sa disposition des forces assez considérables pour pousser vigoureusement les opérations, songea, en attendant qu'il eût reçu des renforts, à recourir aux voies de conciliation. Une des frégates de la flotte de la Touche-Tréville, avait amené les deux enfants de Toussaint et leur guide, M. Coisnon, directeur de l'institution coloniale établie à Paris. Ces jeunes enfants étaient porteurs d'une lettre de Buonaparte pour leur père. Le premier consul, dans sa lettre à Toussaint, lui recommandait d'assister de ses conseils le capitaine-général Leclerc, cherchait à dissiper toutes ses craintes sur le passé, et lui donnait l'assurance, qu'attendu les talents dont il était doué, et les services qu'il avait rendus à la colonie, la considération, les honneurs et la fortune ne lui manqueraient pas; mais que, s'il tentait de secouer le joug de la soumission à la république, il devait s'attendre aux plus sévères châtiments. Toussaint avait envoyé ses enfants en France, peu de temps avant son élévation, pour y recevoir une éducation conforme à son nouveau rang. Le premier consul avait ordonné lui-même que ces enfants fussent élevés avec soin; et il les avait fait partir pour Saint-Domingue, dans l'espoir qu'ils serviraient à ramener leur père.

Le 18 pluviose (7 février), les enfants de Toussaint débarquent au Cap; ils se rendent sur-le-champ à Ennery, où était le gouverneur-général. A peine celui-ci a-t-il aperçu ses enfants, qu'il les presse sur son sein, les couvre de baisers et de larmes, et laisse voir dans ses traits l'expression de sa joie et de son attendrissement. Bientôt la lettre du premier consul lui est remise; il la lit plusieurs fois avec une grande attention, puis il paraît se livrer à des réflexions profondes. Ses enfants et le directeur Coisnon, auquel Buonaparte avait donné ses instructions, lui représentent alors vivement le danger auquel l'expose sa révolte. Les intérêts de la colonie lui sont plus chers que les siens propres. Aussitôt, dans la crainte d'exciter la défiance des noirs, s'il pro-

fitait d'un bienfait qu'il devait aux Français, il renvoie ses enfants au capitaine-général Leclerc, en lui écrivant qu'il ne peut, comme on l'y a invité, se rendre auprès de lui; mais que, s'il consent à suspendre ses opérations, il suspendra aussi les siennes. Leclerc renvoie à Toussaint ses enfants, et les charge d'une lettre, où il apprend à leur père qu'il lui accorde une trève de quatre jours, et que, si alors il ne s'est pas soumis, il le déclare ennemi de la France et hors la loi. Mais ces menaces n'intimident point Toussaint, et il continue avec ardeur ses préparatifs de guerre.

Le Port-de-Paix, situé à l'ouest sur la côte du nord de Saint-Domingue, avait pour commandant le noir Maurepas, général tout dévoué à Toussaint. Le 20 pluviose (9 février), trois jours après l'occupation du Cap, le général Humbert est envoyé avec un corps de troupes contre le Port-de-Paix. Le général Maurepas, sentant bien que toute résistance de sa part serait sans succès, met le feu à la ville, et se retire dans les mornes des *Trois-Rivières*, excellente position; le général Humbert essaie en vain de l'en chasser. Dans le même temps, deux cent cinquante hommes entraient, sans coup férir, dans le môle Saint-Nicolas, place située à l'extrémité occidentale du nord de Saint-Domingue.

Les troupes noires chassées du Port-au-Prince par le général Boudet, et dirigées, dans leur fuite, par le général Dessalines, cherchèrent à se jeter dans le sud de l'île; les Français leur en fermèrent le passage. Cependant Dessalines, accompagné de quelques noirs intrépides, parvint à y pénétrer par des chemins presque inaccessibles. Le 22 pluviose (11 février), un détachement de la division Boudet arrive devant Léogane. Dessalines l'a précédé dans cette ville; il en a fait sortir la garnison et l'artillerie, l'a livrée aux flammes, et s'est retiré au *Cabaret-Carde*, position fort escarpée. Cependant le général Boudet s'est concilié, dans le Port-au-Prince, la confiance des officiers de couleur isolés, qui y sont restés après la retraite des noirs. L'un d'eux, le capitaine Célestin, se rend auprès du général noir Laplume, commandant un des districts de la partie du sud, et le détermine à la soumission. Celui-ci fait prêter à ses troupes le serment de demeurer fidèles à la France. Bientôt un chef noir, nommé Domage, qui commandait à Jérémie, se soumet aussi. Quant à la partie espagnole de Saint-Domingue, on parvint promptement à la réduire. Paul Louverture, frère de Toussaint, commandait à Santo-Domingo.

Il refuse d'abord de remettre la place aux Français; mais, quand il la voit cernée de toute part, il consent à ce qu'on exige de lui. La soumission de Paul Louverture est presque immédiatement suivie de celle d'un général mulâtre, nommé Clerveaux, commandant à Saint-Yago, au-delà de la rivière Verte.

Pendant les quatre jours de trève accordés à Toussaint, les escadres de Cadix et de Toulon amenèrent au général Leclerc un renfort qui porta son armée à quatorze mille hommes. Le temps de la trève étant passé, et le gouverneur général n'ayant point fait sa soumission, le général Leclerc le déclare dans une proclamation hors la loi, ainsi que son lieutenant Christophe. Il forme alors trois divisions de son armée, en confie le commandement aux généraux Rochambeau, Hardy et Desfourneaux, et leur ordonne de se mettre en mouvement contre les troupes noires, dès le 28 pluviose (17 février). Desfourneaux se dirige sur le canton de Plaisance; le commandant de ce canton, le noir Dumesnil, à la tête d'un bataillon colonial et de deux cents cavaliers, lui livre ce quartier, qu'il avait conservé malgré les ordres qu'il avait reçus de le détruire. Rochambeau, de son côté, s'établit sans éprouver de résistance à Atalaya et à Saint-Miguel, excepté à la Mare-à-la-Roche dont il est obligé de s'emparer par la force. Quant à la division Hardy, elle attaque les postes de Boispin et de Marmelade, et réussit à en chasser Christophe. Pendant ce temps, le général Debelle conduit un secours de douze cents hommes au général Humbert établi au Port-de-Paix. Tous deux, ayant réuni leurs troupes, marchent sur les mornes des *Trois-Rivières*, où le général noir Maurepas s'était retranché; mais, lorsque les soldats français sont arrivés, ils se trouvent si accablés de fatigues, que leurs attaques contre les noirs demeurent sans succès, et qu'ils sont contraints de se retirer dans le Port-de-Paix, où ils parviennent à se maintenir, malgré tous les efforts de Maurepas. Peu après, les généraux Humbert et Debelle ayant reçu un renfort tiré des divisions Hardy et Desfourneaux, marchent une seconde fois contre Maurepas. Celui-ci, se voyant cerné de toute part, annonce que, si l'on veut le faire jouir des avantages promis aux généraux noirs dans les proclamations du capitaine général, il se soumettra à la France. Ses propositions sont acceptées. Il avait avec lui 2,000 hommes de troupes régulières, et sept pièces de canon. Les troupes sont réparties dans l'armée française,

et le général est envoyé au Port-de-Paix pour le commander. Cependant la division Hardy avait poursuivi le général Christophe, et l'avait successivement délogé des habitations *Ennery* et *Bayonnais*. Les divisions Desfourneaux et Rochambeau s'étaient réunies, et avaient marché ensemble contre les noirs jusqu'aux Gonaïves; elles n'y trouvent que monceaux de cendres et que ruines. Elles se portent ensuite contre les plateaux de la Ravine-à-Couleuvres, occupés par Toussaint lui-même, avec un corps de 3,000 hommes, et parviennent en peu d'instants à l'en chasser.

Saint-Marc était le seul poste de la côte de l'ouest de Saint-Domingue, dont les Français ne fussent pas encore maîtres. Le général Boudet, qui avait réduit le Port-au-Prince, laissa le général de brigade Pamphile-Lacroix dans cette ville avec six cents hommes, et s'avança sur Saint-Marc avec le reste de ses troupes. Le 5 ventose (24 février), il arrive devant cette dernière ville. Dessalines y commandait; à l'approche des Français, ce noir féroce livre Saint-Marc aux flammes, et fait massacrer en sa présence deux cents blancs. Tel est l'affreux spectacle offert aux yeux du général Boudet, lorsqu'il entre dans la place. Cependant Dessalines a pris une prompte fuite; et, de concert avec une demi-brigade coloniale venant des sources de la Grande-Rivière, il se dirige contre le Port-au-Prince. Mais ce mouvement ne lui réussit point. Il est obligé de s'en retirer, et la demi-brigade, avec laquelle il marchait, est faite prisonnière. Le général Boudet, instruit de la marche de Dessalines, revenait alors au Port-au-Prince, pour secourir le général Pamphile-Lacroix.

Le fort de la Crête-à-Pierrot, situé au confluent de la Petite-Rivière et de l'Artibonite, fut bâti par les Anglais dans le temps qu'ils étaient maîtres de la partie de l'ouest. Ce fort est à l'abri d'un coup de main. Il est entouré d'un fossé dont la largeur est de douze pieds, et la profondeur de quinze; de plus, il est défendu par une espèce de palissade de bois d'épine et de campêche. Toussaint-Louverture avait rassemblé à la Crête-à-Pierrot tout ce qui lui restait de ses divisions, et, par les dispositions qu'il avait prises, l'avait rendue plus facile encore à défendre. Ce morne fut donc le point contre lequel le capitaine-général Leclerc dirigea tous ses efforts, persuadé qu'après la perte de cet asile, il ne resterait plus aux noirs d'autre refuge que dans la soumission. En conséquence, toutes les divisions de l'armée

française reçurent l'ordre de se réunir au bourg des Vérettes, pour se porter de là ensemble contre la Crête-à-Pierrot. Elles arrivèrent devant ce fort vers le milieu de mars. Elles essayèrent sur-le-champ de s'en emparer de vive force; elles n'y réussirent point : et, comme elles voulurent tenter un second effort, elles essuyèrent d'assez grandes pertes. Le général Leclerc fut obligé de se retirer à quelque distance, et d'attendre que l'artillerie qu'il avait demandée fût arrivée. Dans la nuit du 30 ventose au 1er. germinal (21 au 22 mars), les Français, ayant reçu cette artillerie, s'approchent de la Crète-à-Pierrot, établissent leurs batteries, et le lendemain, toute la journée est employée à canonner le fort. La canonnade est dirigée avec tant d'ardeur et d'adresse, que l'on parvient à éteindre le feu de l'ennemi. Dans la nuit du 3 germinal (24 mars), quand Toussaint voit que l'armée française cerne le fort de toute part, et qu'elle est sur le point de l'emporter d'assaut, il ordonne la retraite; et, malgré l'infériorité de ses troupes, il parvient par son courage, à s'ouvrir un chemin au travers de l'armée française. Pendant l'expédition des Français contre la Crète-à-Pierrot, Toussaint avait fait attaquer la position de Plaisance; mais le général Desfourneaux et le général noir Maurepas qui la défendaient avaient tenu ferme. Cependant, après s'être rendu maître du fort de la Crète, le général Leclerc, songeant à rétablir l'ordre et à organiser les diverses autorités dans la colonie, se retire au Port-au-Prince; mais, auparavant, il a ordonné au général Rochambeau d'aller s'établir à Saint-Marc, et au général Hardy d'aller renforcer la garnison du Cap. Celui-ci ne parvient à sa destination qu'avec les plus grandes difficultés. Il est partout sur sa route inquiété par les cultivateurs qui, croyant que les Français se hâtaient de regagner leurs vaisseaux, en étaient devenus plus hardis à les attaquer. Le général Hardy, en arrivant au Cap, met en fuite le général Christophe qui, depuis vingt jours, ravageait et incendiait les environs de cette ville. C'est à cette époque que les escadres de Flessingue et du Hâvre amenèrent au Cap un renfort de cinq mille soldats. Le général Hardy veut alors marcher contre Christophe; mais celui-ci, retranché dans de fortes positions, résiste à tous ses efforts.

Presque immédiatement après les préliminaires de paix signés à Londres, la Grande-Bretagne et la république Française envoyèrent à Amiens leurs plénipotentiaires respectifs

pour négocier la paix définitive. Joseph Buonaparte, frère du premier consul, représentait la France, et le marquis de Cornwallis, la Grande-Bretagne. Le roi d'Espagne et la république batave envoyèrent aussi des ministres à Amiens; mais ceux-ci ne furent admis aux conférences, que lorsqu'on discuta les intérêts de leurs commettants. Les négociations commencèrent dès le mois de nivose an 10 (décembre 1801), et durèrent quatre mois, à cause des grandes difficultés qui s'élevèrent au sujet des prétentions réciproques. Enfin, après des débats soutenus de part et d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté, on parvient à s'entendre, et la paix est signée le 4 germinal an 10 (25 mars 1802).

Ce traité, qui consacre les principes émis dans les préliminaires de paix (1) signés à Londres, ne fait point mention de la reconnaissance du royaume d'Étrurie, ni des républiques italienne et ligurienne. Il statue que les princes de Nassau recevront en indemnité une compensation équivalente aux pertes qu'ils ont faites par suite de la nouvelle constitution de la Hollande. Le même jour, une convention, conclue entre les plénipotentiaires français et hollandais, garantit à la république batave que l'indemnité promise aux princes de Nassau, ne pourra tomber dans aucun cas à sa charge.

L'horreur de l'esclavage et la crainte de le voir rétablir, avaient excité à la Guadeloupe des troubles et des révoltes. L'autorité de la métropole fut souvent méconnue et insultée dans cette colonie; la division et l'anarchie y firent longtemps sentir leurs horreurs.

Lorsque la certitude d'avoir bientôt la paix avec le gouvernement anglais permit au premier consul de jeter ses regards sur les Antilles, il essaya de rétablir l'ordre à la Guadeloupe, et une administration appropriée à sa situation. Il composa cette administration d'un capitaine général, d'un préfet et d'un commissaire de justice. Nommé à la première de ces fonctions, le contre-amiral Lacrosse partit pour la Guadeloupe. Il trouva cette île dans le plus grand désordre. Il eut des rigueurs à exercer pour faire respecter son autorité, et fut obligé de prononcer la peine de la dé-

---

(1) *Voyez* l'article du 9 vendémiaire an 10 (1er. octobre 1801), où ces préliminaires sont rapportés.

portation contre un certain nombre d'individus qui avaient pris part aux troubles. Vers le commencement de l'an 10 (fin de 1801), le mulâtre Pélage, l'un des plus ardents promoteurs des révoltes qui avaient agité l'île, leva de nouveau l'étendard de la rébellion. Il surprit le capitaine général Lacrosse, qui n'avait à sa disposition que fort peu de moyens militaires, et le força de s'éloigner de la Guadeloupe. Le premier consul ayant eu connaissance de la nouvelle révolte, qui avait éclaté dans cette colonie, résolut de la soumettre par la force; une escadre fut aussitôt équipée. Cette escadre, aux ordres du contre-amiral Bouvet, sort du port de Brest le 15 germinal an 10 (5 avril 1802). Elle était composée de trois vaisseaux de ligne et de quatre frégates; elle portait trois mille cinq cents hommes. Le général Richepanse, déjà connu par de beaux faits militaires, était le chef de l'expédition.

Soixante-dix sept articles organiques accompagnaient le concordat que Buonaparte avait conclu avec le souverain pontife. Ils réglaient le régime de l'église catholique, dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'état, les diverses cérémonies du culte, la circonscription des différents siéges, le traitement des ministres, et les édifices destinés au culte. Le nombre des archevêchés était porté à dix, et celui des évêchés à cinquante. Le traitement des archevêques était de 15,000 fr.; celui des évêques, de 10,000; celui des curés de première classe, de 1,500 fr.; et celui des curés de deuxième classe, de 1,000 fr. Outre ces soixante-dix-sept articles, il y en avait quarante-quatre autres accordant aux églises réformées de France, des pasteurs, des consistoires locaux et des synodes. Le concordat et les divers articles dont nous venons de parler, furent soumis au pouvoir législatif. Le 18 germinal (8 avril), ils sont adoptés, dans le tribunat, par 78 voix sur 85; et dans le corps législatif, par 228 sur 249.

Le 28 germinal (18 avril), le concordat et le traité d'Amiens sont publiés en France en même temps; la promulgation s'en fait le jour de Pâques, avec une grande solennité. Le premier consul choisit cet heureux jour pour se rendre à l'église Notre-Dame, et assister à l'office divin : il était accompagné du légat du pape, le cardinal Caprara, et de tous les grands personnages de la république. La pompe des cérémonies religieuses, qui, après tant d'années d'interdiction, étaient célébrées dans la métropole de Paris, y avait

attiré un nombreux concours de spectateurs, charmés d'avoir recouvré le culte de leurs pères, et bénissant l'homme qui le leur avait rendu.

Le gouvernement, sentant la nécessité de se concilier tous les partis, proposa au sénat-conservateur une mesure politique en faveur des émigrés. Cette mesure parut, au sénat, commandée par l'état actuel des choses, par la justice, par l'intérêt national, et conforme à l'esprit de la constitution : il l'accueillit avec empressement. En conséquence, le 6 floréal (26 avril), il rend un sénatus-consulte par lequel il accorde une amnistie, pour fait d'émigration, à tout individu qui en est prévenu, et qui n'est pas rayé définitivement. Tous ceux des émigrés qui ne sont point en France, seront tenus d'y rentrer avant le 1er. vendémiaire an XI (23 septembre 1802). A leur entrée sur le territoire de la république, ils prêteront, entre les mains de commissaires délégués par le gouvernement, le serment d'être fidèles aux autorités établies par la constitution, et de n'entretenir aucune correspondance avec les ennemis de l'état. Ceux qui sont actuellement en France, prêteront le même serment devant le préfet du département où ils se trouveront. L'amnistie est refusée à ceux qui ont été chefs de rassemblements armés contre la république ; à ceux qui ont eu des grades dans les armées ennemies ; à ceux qui sont demeurés attachés au service des *ci-devant princes français;* aux différents fonctionnaires qui se sont rendus coupables de trahison envers la république ; enfin, aux archevêques et évêques qui ont refusé de donner leur démission. Les émigrés amnistiés seront placés pendant dix années, et même pendant toute leur vie, si la chose est jugée nécessaire, sous la surveillance spéciale du gouvernement. Ils recouvreront la possession de ceux de leurs biens qui sont encore entre les mains de la nation, à l'exception de ceux que la loi du 2 nivose an 9 (23 décembre 1800) a déclarés inaliénables, tels que les forêts, les immeubles affectés à un service public, les droits de propriété sur les grands canaux de navigation, les créances sur le trésor public.

Durant le long et terrible règne de la révolution, l'instruction publique avait été totalement abandonnée. Les écoles centrales établies en l'an IV (1796) avaient commencé à la relever. Buonaparte conçut la sage résolution de la compléter ; mais malheureusement il s'en fit un nouvel instrument pour appuyer son pouvoir. Le 11 floréal (1er. mai)

le corps législatif adopte le projet de loi qui lui a été présenté par le gouvernement, sur cet important objet. La loi établit plusieurs espèces d'écoles, savoir : 1°. des écoles primaires ; 2°. des écoles secondaires ; 3°. des lycées ; 4°. des écoles spéciales ; 5°. une école spéciale militaire. Cette dernière école, qui sera établie dans l'une des places fortes de la république, est destinée à enseigner à une portion des élèves sortis des lycées, les éléments de l'art de la guerre, ainsi que l'histoire des guerres et des grands capitaines. Les trois dernières espèces d'écoles sont entretenues par le gouvernement; c'est le premier consul qui en nomme les professeurs. Le gouvernement se propose d'entretenir à ses frais, dans les lycées, 6,400 élèves, dont 2,400 seront pris parmi les enfants des fonctionnaires civils et militaires. Le 27 fructidor suivant (14 septembre), le premier consul mit à la tête de l'instruction publique le conseiller d'état Fourcroy, célèbre par ses ouvrages et ses cours publics sur la chimie.

Le 18 floréal (8 mai), le sénat conservateur réélit Napoléon Buonaparte, premier consul de la république pour dix ans, au-delà des dix années fixées par l'acte constitutionnel de l'an 8. Le préambule du sénatus-consulte contient les plus brillants éloges sur le génie et les services de Buonaparte. Ce sénatus-consulte est bientôt porté au premier consul.

Voici la réponse prophétique qu'il fait au message du sénat : « La fortune, dit-il, a souri à la république ; mais » la fortune est inconstante ; et combien d'hommes qu'elle » avait comblés de sa faveur, ont vécu trop de quelques » années ! L'intérêt de ma gloire et celui de mon honneur » sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique, » au moment où la paix du monde est proclamée....... Mais » vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice ; je » le ferai, si le vœu du peuple commande ce que votre suffrage autorise. »

L'escadre envoyée contre la Guadeloupe, arrive en vue de la Pointe-à-Pitre, chef-lieu de l'île, le 17 floréal (7 mai). Les habitants, craignant les justes châtiments que leurs révoltes avaient attirés sur leurs têtes, ouvrent leur port aux Français, les accueillent aux cris de *vive la république !* et leur témoignent la plus vive allégresse. Pélage lui-même, qui s'était emparé du gouvernement de la colonie, se rend auprès du général Richepanse, et, pour preuve de sa soumission aux lois de la métropole, lui offre de le seconder

dans tout ce qu'il entreprendra pour le rétablissement de l'ordre. Le général français, après avoir réduit, dans la Grande-Terre, le seul fort qui refusait de se rendre, fait embarquer les troupes coloniales et une partie des siennes, pour aller soumettre la partie de la Guadeloupe, nommée la Basse-Terre, et où les noirs avaient pris une attitude hostile; lui-même il se charge de diriger cette expédition. Le 30 floréal suivant (20 mai), il arrive devant la ville principale de la Basse-Terre, nommée elle-même *Basse-Terre*. Lorsqu'il veut tenter le débarquement, il éprouve une vive résistance de la part des noirs, qui avaient établi des batteries sur la côte. Malgré cet obstacle, les troupes de Richepanse débarquent sur la rive droite de la rivière du Plessis, se rendent maîtresses de l'artillerie des noirs, et se mettent à les poursuivre vigoureusement. Quatre jours après, le siége est mis devant la ville de la Basse-Terre; et le 13 prairial (2 juin), les révoltés l'abandonnent et s'échappent par une poterne. Ils vont s'établir dans une position appelée *Dollet;* les Français courent les y attaquer, et les taillent en pièces. Ces revers, essuyés par les noirs, n'avaient point encore étouffé la révolte dans la Basse-Terre. Trois cents d'entre eux s'étaient retirés dans l'habitation d'Anglemont. Lorsque les troupes françaises viennent pour les en chasser, ils se font sauter avec leurs poudres. Leurs principaux chefs avaient péri dans les actions diverses qu'ils avaient eu à soutenir; cependant ils conservaient encore le fort Saint-Charles; ce fort est emporté à la baïonnette, le 17 prairial (6 juin). Tel est le dernier combat livré aux noirs révoltés de la Guadeloupe. Le général Richepanse s'occupe alors du rétablissement de l'autorité française dans la colonie. Le 17 thermidor (5 août), le capitaine-général Lacrosse rentre à la Guadeloupe. Le même jour, une proclamation annonce aux habitants que le système colonial est rétabli. Cet acte impolitique fut bientôt connu à Saint-Domingue : il doit sans doute être considéré comme le principal motif qui excita de nouveau cette colonie à la révolte. Trois mois après avoir consommé son entreprise, le général Richepanse meurt de la fièvre jaune, le 15 fructidor (3 septembre).

Le capitaine-général Leclerc était revenu au Cap, après avoir distribué ses troupes dans les postes les plus importants. Les renforts, qui étaient venus sur les escadres de Flessingue et du Hâvre, lui permettaient de rouvrir la campa—

gne, quoiqu'ils ne fissent que combler les vides que la guerre avait faits dans les rangs de l'armée française. Mais déjà les noirs étaient dégoûtés, fatigués, et surtout épouvantés de leur révolte. Ils commençaient à témoigner beaucoup de tiédeur à leurs chefs; ils éprouvaient un vif besoin de repos. Le général Christophe fut le premier qui fit des réflexions sur sa conduite, et qui conçut la pensée de se soumettre, s'il pouvait le faire sans péril pour les siens et pour lui. Il écrivit au général Leclerc, et lui demanda s'il pourrait encore jouir des avantages annoncés dans ses proclamations, déclarant qu'à cette condition il consentirait à se rendre. Leclerc lui fit une réponse favorable et très-propre à inspirer de la confiance au général noir. Alors celui-ci, le 21 floréal an 10 (11 mai 1802), se rend au quartier-général du capitaine-général, amenant avec lui 1,200 hommes de troupes coloniales et 2,000 habitants de toute couleur. Peu de jours après, le général en chef des noirs et Dessalines se soumettent aussi, et mettent en la possession des Français *tous* les moyens de résistance qui leur restaient.

L'armée française, à cette époque, comptait douze mille soldats; elle en avait perdu près de cinq mille par le fer des combats, et un nombre presque égal de malades gisait dans les hôpitaux. De tels résultats étaient faciles à prévoir; mais aucune considération humaine ne peut arrêter l'ambition de Buonaparte, ni fléchir ses volontés : il lui faut de la puissance, il lui faut de la gloire, à quelque prix que ce puisse être.

Le 28 floréal (18 mai), une loi porte que 60,000 conscrits seront levés sur les conscriptions de l'an 9 et de l'an 10, pour remplacer les hommes qui doivent être congédiés, et compléter l'armée sur le pied de paix. Les mêmes conscriptions auront encore à fournir un pareil nombre de conscrits, pour former une réserve uniquement destinée à porter l'armée au pied de guerre.

A peine Buonaparte fut-il réélu premier consul pour dix ans, qu'il ne songea plus qu'à consolider son pouvoir par des institutions qui accrussent le nombre de ses partisans. Il conçut celle de la Légion-d'Honneur : elle avait pour objet de récompenser le mérite dans toutes les classes de la société. Buonaparte proposa au tribunat la discussion de sa nouvelle institution; elle fut soutenue par son frère Lucien. Un grand nombre de membres s'opposèrent au projet de loi, comme contraire à l'égalité et à la morale républicaines.

Les tribuns Chauvelin et Savoie-Rollin se firent remarquer le plus parmi les opposants; cependant la loi est adoptée, mais à une faible majorité. La Légion-d'Honneur est composée d'un grand conseil d'administration et de quinze cohortes, dont chacune aura son chef-lieu particulier. Les trois consuls et quatre autres membres forment le grand conseil d'administration, et conservent, pendant leur vie, le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Le premier consul est, de droit, chef de la légion et président du grand conseil. Chaque cohorte est composée de sept grands-officiers, de vingt commandants et de trois cent cinquante légionnaires. Les membres de la Légion-d'Honneur sont à vie. Chaque grand-officier reçoit 5,000 fr.; chaque commandant, 2,000; chaque officier, 1,000; et chaque légionnaire, 250. Chaque individu admis dans la légion, jure, sur son honneur, de défendre la république et les consuls, et de combattre, par tous les moyens possibles, toute entreprise qui aurait pour but le rétablissement du régime féodal. Enfin, dans chaque chef-lieu de cohorte, il sera établi une maison d'hospice pour servir d'asile aux légionnaires qu'atteindraient la vieillesse, les maladies ou la pauvreté. Les autres articles règlent les droits de l'admission dans la Légion-d'Honneur, et la manière dont les nominations se feront.

Le 30 floréal (20 mai), une autre loi statue que, dans les colonies restituées à la France par le traité d'Amiens, l'esclavage sera maintenu, conformément aux lois et réglemens antérieurs à 1789; qu'il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance; que la traite des noirs et leur importation dans ces colonies, auront lieu conformément aux lois et réglements existants avant l'époque de 1789; enfin que, nonobstant toutes les lois antérieures, le régime des colonies sera soumis, pendant dix ans, aux réglements qui seront faits par le gouvernement. Peu de temps après, un arrêté, rendu par les consuls, le 13 messidor (2 juillet), défend aux étrangers d'amener sur le territoire de la république aucuns noirs, mulâtres ou autres gens de couleur, de l'un et de l'autre sexe.

Le 4 prairial an 10 (24 mai 1802), le général Beurnonville signe, à Paris, une convention au nom de la France, avec le marquis de Lucchesini, représentant la Prusse. Il est arrêté, dans ce traité, que le prince de Nassau-Orange-Dillenbourg-Dietz renonce, pour lui, ses héritiers et suc-

tesseurs, à la dignité de stathouder et à tous les droits et priviléges qui en dépendent, de même qu'à tous les domaines et propriétés foncières qu'il possède dans toute l'étendue du territoire de la république batave, mais qu'il conservera les revenus perpétuels et annuels qu'il prétend à juste titre de la part de la république, et recevra, en outre, dans l'empire germanique, une indemnité proportionnée aux pertes qu'il a faites; que les nouvelles possessions de la maison de Nassau, seront mises sous la garantie de la France et de la Prusse; que le roi de Prusse et le prince de Nassau-Orange reconnaissent la république batave; et, qu'enfin, immédiatement après l'échange des ratifications du traité, ces princes pourront entrer en possession des états et pays qui leur sont tombés en partage.

Trois ou quatre mois après la soumission des insurgés de Saint-Domingue, cette colonie présentait un aspect très-animé; les travaux de la culture avaient été repris avec vigueur; le commerce était florissant; la paix et l'ordre régnaient partout. A cette époque où la France semblait assurée de conserver une colonie si importante et si riche, une maladie terrible, la fièvre jaune éclata au Cap et au Port-au-Prince, et y fit d'affreux ravages parmi les colons et les soldats français. L'ex-gouverneur général Toussaint-Louverture, vivait alors retiré sur son habitation d'Ennery. Il apprit avec une vive satisfaction un événement qui affaiblissait le parti des Français, et lui rendait l'espoir de reconquérir la domination de Saint-Domingue. Quoiqu'il eût licencié ses dix-huit cents gardes, ceux-ci ne s'étaient pas tous séparés; un grand nombre d'entre eux étaient demeurés cachés aux environs d'Ennery, prêts à marcher au premier signal d'un chef qu'ils aimaient. Toussaint, même, entretenait une correspondance secrète avec l'un de ses anciens aides-de-camp, son agent au Cap. Deux de ses lettres furent interceptées, et révélèrent ses projets au capitaine-général Leclerc. Celui-ci, fidèle aux instructions que lui avait données Buonaparte, et qui, sans doute, lui prescrivaient l'arrestation du chef des noirs, fut charmé d'avoir trouvé une occasion qui légitimerait aux yeux des hommes le piége qu'il avait résolu de tendre à Toussaint. Il envoya, dans le canton d'Ennery, un grand nombre de soldats, sous prétexte que, dans ce canton, l'air était plus pur et plus salubre. Mais, pour les répartir convenablement dans les divers quartiers, on recourut aux connaissances locales de

Louverture. Il fut invité à venir s'aboucher avec le général Brunet, pour donner son avis sur cet objet. Le 10 juin 1802 (21 prairial an 10), il vient avec vingt gardes. Le général français avait auprès de lui un pareil nombre d'hommes. Les noirs, qui ne s'attendaient point à une surprise perfide de la part des Français, sont promptement désarmés; leur chef est arrêté, et transporté immédiatemeut à bord du vaisseau français *le Héros*. Le malheureux Toussaint est conduit en France. Il est enfermé d'abord au fort de Joux, puis dans la citadelle de Besançon, où il meurt après une captivité de dix mois, le 27 avril 1803 (7 floréal an 11).

Un traité, signé à Paris, le 1er messidor (20 juin), entre M. d'Hauterive, plénipotentiaire de France, et M. le baron de Normann, plénipotentiaire et conseiller privé du duc de Wurtemberg, établit 1°. que le duc de Wurtemberg renonce à ses possessions situées sur la rive gauche du Rhin et dans l'Alsace, ainsi qu'aux seigneuries, fiefs et domaines possédés par les héritiers et successeurs du duc Léopold-Eberhard, dernier duc de Wurtemberg-Montbelliard, et qui sont reversibles à la maison ducale; 2°. que le même duc de Wurtemberg ne fera jamais aucune demande relative aux droits et revenus qu'il avait dans les pays qu'il cède; 3°. que la république française fera obtenir au duc des indemnités territoriales, propres à le dédommager des pertes que lui a occasionées la guerre. Ce traité contient encore quelques articles qui, tous, sont relatifs à l'affaire des dettes et des séquestres.

Lorsque le grand-seigneur eut acquis la certitude que les troupes françaises évacuaient l'Egypte, il envoya l'ordre à son ministre Esseid-Ali-Effendi, qui se trouvait à Paris, de signer des préliminaires de paix avec la France; ce qui eut lieu le 17 vendémiaire an 10 (9 octobre 1801). Environ huit mois après, le 6 messidor an 10 (25 juin 1802), la paix définitive est conclue entre la Porte-Ottomane et la France. D'après ce traité, l'Egypte sera restituée à la Porte, dont les territoires et possessions conserveront le même état qu'ils avaient avant la guerre. La république française reconnaît la constitution de la république des Sept-Iles-Unies et des pays ex-vénitiens situés sur le continent. On mettra de part et d'autre en liberté les agents politiques et commerciaux, et les prisonniers de guerre; et il sera pris des arrangements relativement aux biens des citoyens ou sujets confisqués ou séquestrés pendant la guerre. La républiqu

française jouira, dans toute l'étendue des états ottomans, des droits de navigation et de commerce, dont elle jouissait autrefois. Les deux gouvernements prendront des mesures pour purger de toutes sortes de pirates les mers qui servent à la navigation des bâtiments des deux états. Le grand-seigneur accède à la paix d'Amiens. Enfin les deux états se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions.

Cette question : *Buonaparte sera-t-il premier consul à vie?* a été soumise à la décision du peuple français. Tous les citoyens ont été appelés à consigner leurs votes, à cet égard, sur des registres ouverts aux secrétariats de toutes les administrations. C'est ainsi que Buonaparte fait donner à ses actes l'apparence de la légalité. D'après le résultat constaté dans le procès-verbal de la commission spéciale chargée de vérifier les registres des votes émis par les Français, sur 3 millions 577,259 citoyens, 3 millions 568,885 ont voté l'affirmative. En conséquence, le 14 thermidor an 10 (2 août 1802), le sénat conservateur rend un sénatus-consulte, d'après lequel le peuple français nomme, et le sénat proclame Napoléon Buonaparte premier consul à vie. D'après le même décret, il est ordonné qu'une statue, tenant d'une main le laurier de la victoire, et de l'autre le décret du sénat, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation. Un message est bientôt envoyé par le sénat au premier consul ; ce message était rempli des flatteries les plus exagérées ; voici la réponse qu'y fait Buonaparte : « La vie d'un » citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la » mienne toute entière lui soit consacrée. J'obéis à sa vo» lonté. La liberté, l'égalité, la prospérité de la France » seront assurées. Le meilleur des peuples sera le plus heu» reux. Content alors d'avoir été appelé, par l'ordre de » celui de qui tout émane, à ramener sur la terre l'ordre et » l'égalité, j'entendrai sonner la dernière heure sans regret, » comme sans inquiétude sur l'opinion des générations fu» tures. »

Le 16 thermidor (4 août), un autre sénatus-consulte organique de la constitution, crée des assemblées de canton, des colléges électoraux d'arrondissement et des colléges électoraux de département. Les assemblées de canton désignent deux candidats aux fonctions de juge de paix, et deux candidats aux fonctions de membre du conseil municipal, dans les villes de cinq mille âmes ; les colléges électoraux d'arrondissement élisent un membre par cinq cents habitants ; les

colléges de département, un par mille. Les électeurs sont à vie. Les colléges d'arrondissement proposent deux candidats aux places dans le conseil-général du département, et deux citoyens pour former la liste sur laquelle sont nommés les candidats au sénat. Les colléges d'arrondissement e de département désignent quatre candidats pour le corp législatif. Les consuls sont à vie, sont membres du sénat et le président. Le sénat peut, au moyen de sénatus-consultes organiques, régler ce que n'a point prévu la constitution, déclarer, quand les circonstances l'exigent, des départements hors de la constitution, annuler les jugements des tribunaux, considérés comme attentatoires à la sûreté de l'état, enfin dissoudre le corps législatif et le tribunat. Le sénat nomme les consuls. Les sénatus-consultes sont délibérés par le sénat, sur l'initiative du gouvernement. Le conseil d'état est reconnu comme autorité constituée. Les députés au corps législatif sont rangés en cinq séries renouvelées successivement. Chaque département en fournira un nombre proportionné à l'étendue de sa population. Le tribunat sera réduit à cinquante membres. Il y a un grand-juge, ministre de la justice. Par le dernier article du sénatus-consulte, le premier consul a le droit de faire grâce. Ainsi, pour être souverain, il ne manque plus à Buonaparte que le nom de roi.

Le 8 fructidor an 10 (26 août 1802), le sénat conservateur décrète que l'île d'Elbe est réunie au territoire de la république française, et qu'elle aura un député au corps législatif, ce qui portera les membres de ce corps au nombre de trois cent un.

L'empereur de Russie et le premier consul de la république française s'étaient chargés du rôle de médiateurs dans l'arrangement des affaires allemandes. En conséquence, un plan d'indemnisations relatives aux princes de l'empire germanique, avait été arrêté par leurs ministres respectifs. Immédiatement après la publication de ce plan, chaque prince était entré en possession des états qui lui avaient été assignés. L'empereur d'Autriche avait fait de même; mais il avait outrepassé les lignes de démarcation fixées par le plan dont nous venons de parler, et avait fait occuper aux troupes la ville de Passau, faisant partie des nouvelles possessions adjugées à la Bavière. Cette conduite de l'empereur donna lieu à une convention signée à Paris, le 18 fructidor an 10 (5 septembre 1802), par M. Charles-Maurice de Tal-

leyrand, au nom de la France; par le marquis de Lucchesini, au nom de la Prusse, et par M. Cetto, au nom de la Bavière. Il est arrêté, par cette convention, que le premier consul et le roi de Prusse s'engagent à réunir leurs efforts pour faire accepter le plan d'indemnisation par la diète germanique, et le faire ratifier par l'empereur; que, si l'empereur d'Autriche ne défère point aux sommations qui lui auront été faites de quitter la ville de Passau, la France et la Prusse uniront leurs forces à celles de la Bavière, pour lui garantir la possession de cette ville et celle de tous les états qui lui ont été adjugés en indemnités.

Le 24 fructidor (11 septembre), un nouveau sénatus-consulte réunit à la république française les départements de Marengo, de la Sesia, de la Stura et du Tanaro. Les deux premiers auront deux députés au corps-législatif, et les deux autres, chacun trois.

Le 28 fructidor (15 septembre), les consuls suppriment le ministère de la police générale, et en réunissent les attributions à celles du grand-juge, ministre de la justice.

La guerre que les Français avaient portée en Suisse avait semé la désunion dans cette vieille république, et l'avait divisée en deux partis. L'un, suivant le système unitaire, voulait une parfaite égalité civile et politique entre tous les cantons de la république, et prétendait qu'ils vécussent sous les mêmes lois. Ce parti se composait, en général, d'hommes instruits, éclairés, bien pensants, mais n'ayant pas assez d'expérience pour comprendre que leurs principes de centralisation étaient absolument impraticables dans un pays qui, depuis des siècles, n'avait connu d'autre système politique que celui de la fédération. Le second parti, attaché aux institutions anciennes, avait pour partisans tous les magistrats de la république, les ecclésiastiques de tous les cultes, la plus grande partie des Suisses de la religion catholique, et même les chefs et le peuple des petits cantons démocratiques. L'établissement d'un gouvernement central dans ce pays avait donc de grands obstacles à vaincre, puisque les opposants étaient les plus nombreux; mais les unitaires, appuyés par les troupes françaises qui occupaient alors la Suisse, convoquèrent, dans l'année 1802, une consulte extraordinaire. Une constitution, établissant le régime central, fut arrêtée par les quarante-huit citoyens composant la consulte, fut soumise à l'acceptation du peuple, et n'obtint pas la majorité des voix. Néanmoins le régime central fut déclaré

A cette époque, Buonaparte, sous prétexte de vouloir laisser les Suisses libres de se constituer selon leurs vœux, ordonna à ses troupes de quitter leur pays. Cet événement jeta l'alarme dans les partisans du régime central, et devint le signal de la guerre civile. Les Français eurent à peine quitté la Suisse, que les partisans de l'ancien régime se soulevèrent, s'armèrent et chassèrent de Berne les membres du gouvernement nouveau. Buonaparte, ayant appris les troubles qui avaient éclaté dans la république helvétique, et qui déjà avaient presque anéanti le gouvernement central, à l'établissement duquel il avait, sans doute, puissamment contribué, prit la résolution de s'ériger en médiateur entre les Suisses divisés. Il chargea son aide-de-camp Rapp de leur porter une proclamation qu'il leur adressait, et dans laquelle il leur parlait le langage d'un maître, plutôt que celui d'un médiateur. Le général Rapp apporte cette proclamation à Lausanne, le 12 vendémiaire an 11 (4 octobre 1802). Pour mettre le lecteur à même d'en juger l'esprit, nous en transcrivons ici les passages les plus remarquables, et qui caractérisent le mieux le genre de médiation que le premier consul offrait aux Suisses. « J'avais pris le parti de ne me » mêler en rien de vos affaires; j'avais vu constamment vos » différents gouvernements me demander des conseils, ne » pas les suivre, et quelquefois abuser de mon nom selon » leurs intérêts et leurs passions; mais je ne puis ni ne » dois rester insensible aux malheurs auxquels vous êtes en » proie. Je reviens sur ma résolution, je serai le médiateur » de vos différents; mais ma médiation sera efficace, telle » qu'il convient aux grands peuples au nom desquels je » parle.

» Cinq jours après la notification de la présente procla- » mation, le sénat se réunira à Berne. Toute magistrature, » qui se serait formée à Berne, sera dissoute, cessera de se » réunir et d'exercer aucune autorité. Les préfets se ren- » dront à leurs postes. Toutes autorités qui auraient été » formées, cesseront de se réunir. Les première et deuxième » demi-brigades helvétiques formeront la garnison de Berne. » Les troupes qui étaient sur pied depuis six mois, pourront » seules rester en corps de troupes. Enfin, tous les indi- » vidus licenciés des armées belligérantes, et qui sont » armés aujourd'hui, déposeront leurs armes à la munici- » palité de la commune de leur naissance.

» Le sénat enverra trois députés à Paris. Chaque canton

» pourra également en envoyer. Tous ces citoyens me feront » connaître les moyens de ramener l'union et la tranquil- » lité, et de concilier tous les partis.

» De mon côté, j'ai le droit d'attendre qu'aucune ville, » aucune commune, aucun corps ne voudra rien faire qui » contrarie les dispositions que je vous fais connaître. » Buonaparte termine sa proclamation, en invitant les Suisses à sacrifier leurs passions et leurs préjugés à l'amour de la patrie, et en leur rappelant que la médiation qu'il leur offre est un bienfait de la Providence, et le seul moyen qui leur reste pour sauver leur existence et leur indépendance. Le 26 vendémiaire (18 octobre), le sénat et le conseil exécutif de la république helvétique rentrent à Berne au milieu de la consternation des habitants. Le 21 octobre, le général Ney, à la tête d'une armée française, pénètre en Suisse par Bâle, et se dirige sur Soleure et sur Berne. Alors, la diète rassemblée à Schwitz pour rétablir l'ancien régime, se dissout en déclarant qu'elle proteste contre la violence du premier consul. Bientôt MM. Reding, Herzelet et quelques autres chefs du parti fédéraliste sont arrêtés par les ordres du général français, et enfermés à Aarbourg.

L'enlèvement de Toussaint-Louverture avait excité une révolte dans le canton d'Ennery; mais elle fut peu importante, et fut bientôt réprimée. Cependant, vers la fin de thermidor an 10 (milieu du mois d'août), on apprit à Saint-Domingue que l'esclavage avait été rétabli à la Guadeloupe. Cette nouvelle répandit l'inquiétude et la consternation. Les habitants craignirent un sort pareil; et, pour prévenir un état de choses qui leur semblait pire que la mort, ils coururent aux armes. En peu de temps, le feu de la révolte se ralluma sur tous les points de l'île. Dans les premiers moments, les chefs réguliers des troupes coloniales parurent condamner la rébellion de leurs compatriotes, et travaillèrent de concert avec les Français à l'étouffer. Quelques-uns même d'entre eux se montrèrent d'une inflexibilité inouie envers les révoltés. Mais cette conduite n'était qu'un moyen dont ils se servaient pour mieux déguiser leurs projets. Aussitôt qu'ils trouvèrent des occasions favorables, ils désertèrent la cause des Français, et rejoignirent les drapeaux des insurgés. Le capitaine-général Leclerc déploya la plus grande énergie contre les noirs. Sa première opération fut de concentrer ses forces dans l'ouest, à Saint-Marc et au Port-au-Prince, et dans le nord, au cap et au môle Saint-

Nicolas. Cette opération lui réussit assez bien. Partout les troupes françaises, en abandonnant les postes qu'elles avaient reçu ordre d'évacuer, intimidèrent les noirs, et emmenèrent tous leurs bagages, sans que ceux-ci osassent les attaquer. Mais bientôt leur audace s'accroît avec leur nombre. Le 29 fructidor (16 septembre), trois mille révoltés, conduits par le général Clerveaux, marchent contre le Cap, où les Français n'avaient qu'une très-faible garnison, et sont repoussés avec perte. Dans les premiers jours de brumaire (fin d'octobre), le capitaine-général est attaqué de la fièvre jaune, qui, comme nous l'avons déjà dit, régnait dans l'île depuis plusieurs mois. Leclerc succombe à cette maladie le 11 brumaire suivant (2 novembre). Le général Rochambeau lui succède, comme étant le plus ancien des généraux de division de l'armée. Le nouveau capitaine-général s'occupe sur-le-champ avec ardeur d'organiser ses moyens de défense.

1803. Le 14 nivose an 11 (4 janvier 1803), un sénatus-consulte établit une sénatorerie dans chaque arrondissement de tribunal d'appel. Les sénatoreries possédées à vie, sont conférées par le premier consul sur la présentation du sénat. Les sénateurs, nommés à ces places, jouissent d'un revenu annuel de 20 à 25 mille francs, remplissent les missions extraordinaires que leur confie le premier consul, correspondent directement avec lui, et résident au moins trois mois de l'année dans la maison de leur sénatorerie.

Le 3 pluviose (23 janvier), le gouvernement change l'organisation de l'institut national. Désormais, l'institut sera composé de quatre classes, savoir : 1°. la classe des sciences physiques et mathématiques ; 2°. la classe de la langue et de la littérature française ; 3°. la classe d'histoire et de littérature ancienne ; 4°. la classe des beaux-arts. La première classe aura soixante-trois membres ; la seconde, quarante ; la troisième, quarante ; et la quatrième, vingt-huit.

Pour se conformer aux ordres contenus dans la proclamation du premier consul aux dix-neuf cantons helvétiques, les partisans du régime central envoyèrent à Paris trente-six députés, et ceux du système ancien, quinze. La première assemblée de ces députés eut lieu le 19 frimaire an 11 (10 décembre 1802). Le premier consul avait nommé pour conférer avec eux une commission composée du ministre de la police, Fouché, et des conseillers d'état, Rœderer et Démeunier, et présidée par un homme digne du respect des deux partis, M. Barthélemy. Buonaparte adressa aux députés

suisses une lettre qui dut les étonner tous ; car elle trompa les espérances que chaque parti avait conçues. « La nature, » leur disait-il, a fait votre état fédératif; vouloir la vaincre, » ne peut pas être d'un homme sage. Les circonstances, » l'esprit des siècles passés, avaient établi chez vous des peu» ples souverains et des peuples sujets. De nouvelles cir» constances, et l'esprit différent d'un nouveau siècle, » pleins d'accord avec la raison, ont rétabli l'égalité de » droits entre toutes les portions de votre territoire. La re» nonciation à tous les priviléges est votre premier besoin, » et votre premier droit. » Tels sont les principes que Buonaparte expose dans sa lettre, et qu'il souhaite voir servir de base au nouveau système politique qui régira la Suisse. Ces principes devinrent dans l'assemblée des Suisses l'objet des plus vives discussions. Chaque parti exposait son système avec aigreur, et cédait à l'emportement de la passion. Ainsi, les députés ne purent s'entendre. Buonaparte, lassé à la fin de tant d'inutiles discussions, y met fin le 4 pluviose, an 11 (24 janvier 1803), en invitant la consulte assemblée en corps, à nommer dans chaque parti des commissaires qui viendront recevoir de sa main un projet d'acte de médiation, qu'il a préparé pour le gouvernement de la Suisse.

Le 8 pluviose (28 janvier), le gouvernement ordonne l'établissement de l'école spéciale militaire à Fontainebleau. Les jeunes gens qu'on y admettra seront soldats, et leurs services dateront du jour même de leur admission. Ils devront avoir seize ans au moins, et dix-huit ans au plus.

Le 30 pluviose an 11 (19 février 1803), les commissaires, pris dans les deux partis de la consulte suisse, reçoivent du premier consul, dans une audience solennelle, l'acte de médiation qui régira désormais les dix-neuf cantons helvétiques. Cet acte est divisé en deux parties. La première partie renferme les constitutions accordées aux dix-neuf cantons. Ces constitutions sont de trois espèces, celles des cantons ci-devant démocratiques, celles des cantons ci-devant aristocratiques, et celles des nouveaux cantons. Dans les cantons ci-devant démocratiques, la souveraineté est attribuée à la *Landsgemeine* ou assemblée générale de tous les citoyens âgés de vingt ans ; cette assemblée adoptera ou rejettera les projets de loi qui lui seront présentés par le grand-conseil. Dans les cantons ci-devant aristocratiques, le pouvoir législatif est confié à un *grand-conseil*, et le pouvoir exécutif, à un *petit-conseil*. Les deux conseils seront présidés par deux

chefs qui alterneront d'année en année, et qui porteront le titre d'avoyers ou de bourguemestres. La religion existante et le rachat des dîmes et des cens, sont garantis dans tous les cantons helvétiques.

La seconde partie de l'acte de médiation porte le nom d'*Acte fédéral*. Cette seconde partie fixe les conditions de la confédération entre les dix-neuf cantons, le contingent que chacun d'eux devra fournir pour former une armée de quinze mille deux cents trois hommes, la quote-part qu'il devra payer pour compléter la contribution de 490,507 livres, et les droits réciproques des habitants des divers cantons. Le nombre d'hommes qu'un canton pourra entretenir sera de deux cents. Nul canton ne pourra contracter d'alliance avec un autre ou avec une puissance étrangère. La diète fédérale se réunira tour à tour, et d'une année à l'autre, à Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne. L'avoyer ou bourguemestre du canton directeur fera les fonctions de landammann de la Suisse, présidera la diète, et communiquera avec les ministres étrangers. Deux actes additionnels terminent l'acte de médiation de Buonaparte. Par le premier, il règle la manière dont les nouvelles lois constitutionnelles seront mises en activité, et nomme le canton de Fribourg *canton directeur* pour 1803, et le comte Louis d'Affry, landammann de la Suisse pour la même année. Le canton de Fribourg obtint probablement cette faveur, parce que, dans les troubles de la Suisse, il avait conservé la neutralité; et le comte d'Affry, parce qu'il avait servi comme général dans les troupes françaises. Le second acte additionnel règle la disposition des biens nationaux, et pourvoit à l'acquittement des dettes contractées par le gouvernement central. Cet *acte de médiation*, par lequel le premier consul s'arroge le droit de régir, selon ses vues, une république qui avait si long-temps joui de son indépendance, fut accueilli avec beaucoup de froideur par la plupart des Suisses. Le 14 ventose an 11 (5 mars 1803), le gouvernement central fut dissous, et cinq jours après, le comte d'Affry commença ses fonctions de landammann de la Suisse. Le 15 prairial (4 juin), eut lieu la première assemblée de la diète fédérale.

Le 6 ventose (25 février), le gouvernement de la république ordonne l'établissement d'une école d'arts et métiers, à Compiègne. Cette école a pour but de former de bons ouvriers et des chefs d'ateliers. Les élèves qu'on y admettra seront entretenus aux frais de l'état.

Napoléon Buonaparte exerçait un pouvoir absolu sur la France. Il essaya de le légitimer, en faisant demander à Louis XVIII, résidant alors à Varsovie, sa renonciation et celle de sa famille au trône de France. Il lui offrait des indemnités en Italie et une existence brillante. Un membre du cabinet prussien, M. Haugwitz, se chargea d'être l'organe de Buonaparte auprès du roi de France. Louis repoussa avec fierté la proposition du premier consul; et, le 4 ventose an 11 (26 février 1803), il adressa cette noble réponse au ministre prussien : « Je ne confonds pas M. Buonaparte avec » ceux qui l'ont précédé. J'estime sa valeur, ses talents mi- » litaires. Je lui sais gréde plusieurs actes d'administration; » car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. » Mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes » droits. Loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient » être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. » J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur » moi; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par » le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je rem- » plirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de » saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque » dans les fers; successeur de François Ier., je veux du moins » pouvoir dire comme lui : *Nous avons tout perdu, hors l'hon- » neur.* » Au bas de cette noble déclaration, étaient les mots suivants, tracés de la main même du duc d'Angoulême : « Avec » la permission du roi mon oncle, j'adhère de cœur et d'âme » au contenu de cette note. » L'envoyé prussien ayant observé que Buonaparte exerçait assez d'influence pour faire retirer au roi les subsides qu'il recevait, ce prince répondit : « Je ne crains pas la pauvreté. S'il le fallait, je mangerais » du pain noir avec ma famille et mes fidèles serviteurs; » mais, ne vous y trompez pas, je n'en serai jamais réduit » là. J'ai une autre ressource dont je ne crois pas devoir » user, tant que j'ai des amis puissants : c'est de faire con- » naître mon état en France, et de tendre la main, non au » gouvernement usurpateur, cela jamais, mais à mes fidèles » sujets; et, croyez-moi, je serais bientôt plus riche que je » ne le suis. — Mais, répliqua l'envoyé, vous courez même » le risque d'être chassé du séjour que vous habitez. — Je » plaindrai le souverain, dit le roi, qui se croira forcé de » prendre un parti de ce genre envers moi, et je m'en irai. »

D'innombrables lois sorties du sein des divers gouvernements qui avaient régi la France pendant la révolution, et

toutes empreintes de violence, d'injustice et de folie, avaient jeté la jurisprudence dans un chaos inextricable; le premier consul entreprit de la réformer. Il chargea des commissions de jurisconsultes habiles, de rédiger un code de lois civiles, criminelles et commerciales. M. Tronchet, ce savant et vertueux jurisconsulte, qui s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance des Français, par sa courageuse coopération à la défense de Louis XVI, fut placé à la tête de la commission des lois civiles. Cet hommage public rendu à la vertu, concilia au premier consul l'estime des gens de bien; mais Buonaparte, par un contraste frappant, donna pour collègues à M. Tronchet, deux hommes qui avaient voté la mort du roi. Les commissions commencèrent sur le champ le travail important qui leur était confié. Elles surent concilier avec une grande habileté la législation ancienne avec la législation moderne. La discussion des lois se faisait dans le conseil d'état, et souvent Buonaparte y prenait part. Il ne négligeait aucun soin de donner de lui, à la multitude, l'idée d'un homme universel. Le code civil est celui qui fut rendu le premier exécutoire. Le titre Ier. de ce code est décrété par le corps législatif, le 17 ventose (8 mars), et promulgué dix jours après. Le premier consul donnait ses soin en même temps à toutes les autres parties de l'administration publique : les sciences, les lettres, les arts et le commerce avaient reçu de lui de précieux encouragements. Le Français revenaient peu à peu aux idées et aux habitude qu'ils avaient perdues dans la révolution. Chaque jour l justice et l'humanité reprenaient leur empire ; la littératur refleurissait. Toute l'administration de Buonaparte tendai évidemment à ranimer l'amour des Français pour le gouvernement monarchique.

Les Français possédaient encore, à Saint-Domingue, la plaine du Cul-de-Sac, les quartiers du Mirebalais et du Grand-Bois, le Port-au Prince, Saint-Marc, le môle Saint-Nicolas et le Cap; ils étaient en nombre suffisant pour défendre ces postes avec avantage contre les noirs. Cependant les généraux noirs Dessalines et Christophe, instruits de la mort de Leclerc, sont revenus près du Cap, et dirigent contre cette ville plusieurs attaques qui demeurent sans succès; une seconde fois ils viennent attaquer le Cap, et ils échouent encore. Ces succès enhardissent le capitaine-général Rochambeau; il prend la résolution de faire rentrer en son pouvoir le Port-de-Paix et le fort Dauphin, et il l'exé-

cute avec bonheur ; mais, par ce succès même, il commet l'imprudence d'étendre sa ligne. A cette imprudence il en joint une bien plus grande encore : au lieu de traiter, comme son prédécesseur, les mulâtres avec ménagement, il use, ainsi que ses lieutenants, d'une injuste rigueur à leur égard. Il a bientôt à se repentir d'une telle conduite; les mulâtres, dans le département du Sud, se joignent aux noirs, et marchent avec eux contre le Port-au-Prince. Rochambeau, informé de ces circonstances, s'embarque à la tête de douze cents hommes, le 23 ventose an 11 (14 mars 1803), pour aller combattre les insurgés du sud. En arrivant au Port-au-Prince, il apprend que les noirs occupent le Petit-Goave; il envoie promptement quelques troupes contre eux : cette expédition n'obtient aucun succès. Les noirs viennent bientôt jusque sous les murs de la capitale du sud, et y jettent la consternation. Peu de temps après, le 15 germinal (5 avril), un renfort de deux mille hommes arrive au Port-au-Prince. Rochambeau charge le général Boudet de conduire ces troupes à Jérémie, pour aller ensuite faire jonction avec les troupes du général Laplume, seul noir qui fût resté fidèle à la république. Cette expédition nouvelle est tout aussi malheureuse que celle du Petit-Goave. La jonction ne peut s'opérer; les Français sont forcés d'abandonner tous leurs postes, et de se retirer à Jérémie ; bientôt ils n'ont presque plus rien dans le département du sud. Cependant Rochambeau avait toujours son quartier-général au Port-au-Prince, se proposant, s'il était contraint à la retraite, de le diriger sur le Cap.

Monsieur, frère du roi, le duc de Berry, son fils, et le prince de Condé, étaient en Angleterre, lorsqu'on proposa à Louis XVIII de renoncer au trône de France. Le roi s'empressa de leur donner connaissance de sa déclaration ; les princes, charmés de la noble conduite de leur souverain, font paraître, le 3 floréal an 11 (23 avril 1803), l'acte d'adhésion suivant : « Nous, princes soussignés, frère, neveu et cousin de S. M. Louis XVIII, roi de France et de » Navarre, pénétrés des mêmes sentiments dont notre souverain seigneur et roi se montre si glorieusement animé, » dans sa noble réponse à la proposition qui lui a été faite » de renoncer au trône de France, et d'exiger de tous les » princes de sa maison une renonciation à leurs droits imprescriptibles de succession à ce même trône, déclarons » que, notre attachement à nos devoirs et à notre honneur

» ne pouvant jamais nous permettre de transiger sur nos » droits, nous adhérons de cœur et d'âme à la réponse de » notre roi ; qu'à son illustre exemple, nous ne nous prêterons jamais à la moindre démarche qui pût avilir la » maison de Bourbon, et lui faire manquer à ce qu'elle se » doit à elle-même, à ses ancêtres, à ses descendants; et » que, si l'injuste emploi d'une force majeure parvenait » (ce qu'à Dieu ne plaise!) à placer de fait, et jamais de » droit, sur le trône de France, tout autre que notre roi » légitime, nous suivrons avec autant de confiance que de » fidélité la voix de l'honneur qui nous prescrit d'en appeler, jusqu'à notre dernier soupir, à Dieu, aux Français et à notre épée. » Le roi fut infiniment satisfait, quand il apprit l'adhésion des princes de sa famille à sa déclaration. Il écrivit aussitôt au prince de Condé, pour lequel il professait le plus grand attachement et la plus profonde estime. Louis XVIII se montrait surtout flatté de l'adhésion de son cousin, de ce prince qu'il appelait dans sa lettre, *un connaisseur délicat en matière d'honneur.*

Le 6 floréal (26 avril), une levée de soixante mille conscrits sur les conscriptions de l'an 11 et de l'an 12, est ordonnée pour compléter l'armée sur le pied de paix. Pareille levée est ordonnée aussi sur les mêmes conscriptions, pour porter l'armée au pied de guerre, si cela devient nécessaire.

Par un traité secret, conclu à Saint-Ildefonse, le 1er. octobre 1800, l'Espagne avait cédé à la république française la Louisiane, avec tous ses droits et appartenances. Lorsque la connaissance d'un pareil traité parvint en Amérique et en Angleterre, elle y excita beaucoup d'alarmes. Les États Unis redoutaient par-dessus toute chose le voisinage des Français dont ils connaissaient l'industrie et l'activité, et les Anglais avaient à craindre que la possession du vaste pays de la Louisiane, en leur assurant le commerce des Antilles, ne leur procurât quelque prépondérance sur les mers. En conséquence, les deux peuples prirent la résolution de s'unir pour empêcher les Français de prendre possession de la Louisiane. C'est dans ces circonstances que le premier consul se préparait à fondre sur l'Angleterre; mais il avait besoin d'argent pour exécuter ce dessein ; il résolut, pour se procurer des ressources, et s'éviter des différents avec les Etats-Unis, de leur abandonner la Louisiane. Le 10 floréal an 11 (30 avril 1803), il conclut à Paris un traité, dans lequel il déclare que, désirant donner un témoignage remar-

quable de son amitié aux Etats-Unis d'Amérique, il leur fait cession, au nom de la république française, de tout le territoire de la Louisiane. Pour prix de cette cession, les Etats-Unis s'engagent à accorder les droits de citoyen aux habitants de la Louisiane, à recevoir, pendant douze ans, dans les ports de ce pays, les vaisseaux français et espagnols porteurs des marchandises nationales, et à donner à la France une somme de soixante millions, qu'ils acquitteront par des paiements annuels qui ne pourront être moindres de trois millions. Le même traité dégage la France de toute indemnité à l'égard des citoyens des Etats-Unis, pour des captures illégales antérieures à la convention du 8 vendémiaire an 9 (30 septembre 1800).

A peine le traité d'Amiens eut-il été conclu, qu'il s'éleva entre la France et l'Angleterre de graves différents. Le premier consul se plaignit de ce que le gouvernement britannique souffrait que des articles injurieux, dirigés contre sa personne, fussent journellement insérés dans les journaux anglais. Georges III, de son côté, éleva les mêmes plaintes, et prétendit que le Moniteur universel était plein d'articles où son gouvernement était accusé de perfidie et de trahison. Tous deux étaient fondés dans leurs plaintes. Bientôt les choses prirent une tournure tout-à-fait hostile entre l'Angleterre et la France. La première n'avait point exécuté les articles du traité d'Amiens, qui portaient que le Cap de Bonne-Espérance serait restitué aux Hollandais, que l'Egypte serait évacuée, et l'île de Malte rendue état indépendant entre les mains du grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Des négociations fort suivies commencèrent alors entre les ministres respectifs des deux nations. L'Angleterre donna des prétextes; la France refusa de les admettre. On mit de part et d'autre beaucoup d'aigreur et d'amertume dans les relations. Cependant, au commencement de l'année 1803, les Anglais, pour ôter tout prétexte de plaintes au premier consul de la république française, firent évacuer l'Egypte et le Cap de Bonne-Espérance. Mais Buonaparte n'était pas satisfait, puisqu'ils ne restituaient pas l'île de Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Si l'Angleterre différait cette restitution, c'est que déjà elle avait lu dans l'âme du premier consul, et qu'elle avait deviné que rien ne pouvait jamais contenter son ambition. Il est à présumer que telle est l'une des raisons qui engagèrent le gouvernement britannique à violer l'un des articles

du traité d'Amiens. Déjà, le premier consul exerçait sur le continent une prépondérance redoutable ; la politique de l'Angleterre, la politique même de l'Europe, voulaient qu'elle fût puissamment contre-balancée. Toutefois, voulant essayer encore les moyens de conserver la paix avec la France, le gouvernement britannique fit annoncer au premier consul que ce ne pourrait être que dans le cas d'acceptation du projet de convention suivant :

1°. Le premier consul ne s'opposera point à ce que l'île de Lampedouse soit cédée à la Grande-Bretagne par le roi des Deux-Siciles ; 2°. les troupes anglaises évacueront l'île de Malte, lorsque l'Angleterre aura été mise en possession de l'île de Lampedouse. Un article secret dit qu'elle ne pourra être requise de restituer Malte qu'après l'expiration du terme de dix ans ; 3°. le territoire de la république batave sera évacué par les troupes françaises ; 4°. la Suisse sera aussi évacuée par les mêmes troupes ; 5°. une provision territoriale convenable sera assignée au roi de Sardaigne, en Italie ; 6°. le roi d'Etrurie et les républiques ligurienne et italienne seront reconnues. Ce projet de convention fut, comme il était facile de le prévoir, rejeté avec hauteur par le premier consul. Alors, le 26 floréal an 11 (16 mai 1803), un embargo est mis, en Angleterre, sur tous les bâtiments français et bataves, par ordre de Georges III. Le lendemain même de ce jour, Buonaparte ordonne en France une semblable mesure à l'égard des vaisseaux anglais. Mais il ne s'en tient pas à ces justes représailles. Le 2 prairial (22 mai), il prend un arrêté plein de violence et d'injustice, par lequel il ordonne l'arrestation de tous les Anglais, depuis dix-huit jusqu'à soixante ans, voyageant ou séjournant en France. Il donne pour prétexte qu'ils serviront d'otages pour les Français qui seraient pris pas les Anglais, sur les mers. On peut ici justement reprocher à l'Angleterre d'avoir quelquefois employé cette mesure en pareille occasion ; mais rien ne saurait justifier, aux yeux de l'humanité, le cruel arrêté que prenait Buonaparte.

Buonaparte, ayant repris le projet d'une descente en Angleterre, s'occupa sur-le-champ des moyens de le mettre à exécution. Il fit promptement réparer dans tous les ports les anciennes batteries, et fortifier tous les points exposés aux attaques des Anglais. Le 8 prairial (28 mai), il ordonne la formation de cent compagnies de *canonniers-gardes-côtes*, *mobiles*, et de vingt-huit compagnies de *canonniers-*

gardes côtes, *sédentaires*, lesquelles seront composées, autant que possible, de tous les hommes qui ont appris dans la dernière guerre le service de l'artillerie, et qui se trouvent retirés dans leurs foyers. Buonaparte ordonne en même temps la construction d'une quantité considérable de bâteaux plats et de péniches, destinés à transporter sur les côtes britanniques cent soixante mille soldats. En peu de temps, l'organisation des forces militaires et la construction des bâteaux plats sont achevées. Le trésor manquant des fonds nécessaires pour pourvoir aux frais d'une si vaste entreprise, les dons volontaires y suppléent. Tous les corps de l'état et l'armée elle-même s'empressent de contribuer à une dépense dont l'objet semble si important. Le commandement des troupes de terre fut confié au général Soult, et celui des troupes de mer, au vice-amiral Brueix. Le 5 messidor (24 juin), Buonaparte quitte Paris, et va visiter les ports de l'Océan pour animer par sa présence les travaux qu'il a ordonnés. Il se rend ensuite dans la Belgique et dans la Hollande. Il recueille partout des hommages. Après un voyage qui a duré six semaines, il revient à Paris.

Aussitôt après la rupture de la paix avec l'Angleterre, le premier consul avait ordonné au corps d'armée cantonné en Hollande sous les ordres du général Mortier, d'envahir le Hanovre. Lorsque la marche des Français fut connue, le général Valmoden, à qui le duc de Cambridge avait remis le commandement de l'armée hanovrienne, forte de dix-huit mille hommes, forma sa ligne sur la Hunte aux environs de Diepholtz. L'armée française arrive, chasse l'ennemi, et s'empare de cette ville le 14 prairial an 11 (3 juin 1803). L'armée hanovrienne fuit sur la route de Suhlingen; les Français la poursuivent, et arrivent à la tête du pont de Nienbourg sur le Weser. Les habitants du Hanovre, effrayés des suites d'une occupation forcée de leur territoire, pressent le général Valmoden de céder à la force. Celui-ci conclut alors avec le général français une convention, par suite de laquelle les Hanovriens doivent se retirer derrière l'Elbe, et promettent de ne pas porter les armes contre la France ni contre ses alliés, tant que la guerre existera entre elle et l'Angleterre. Le premier consul ayant refusé de ratifier cette convention, et ayant exprimé la volonté que l'armée hanovrienne se séparât, le général Valmoden assemble son conseil de guerre, pour délibérer sur cette nouvelle circonstance. Il y est décidé, le 15 messidor (4 juillet), que l'armée hanovrienne

sera dissoute, et que tous les soldats rentreront dans leurs foyers. Déjà les Anglais se sont dédommagés de l'occupation du Hanovre par la prise de beaucoup de vaisseaux français qui naviguaient tranquillement dans la mer des Indes. Par cette conduite, l'Angleterre ruinait presque entièrement le commerce de la France et de ses alliés; cependant le sien même souffrait beaucoup de la guerre; car les embouchures du Weser et de l'Elbe, ainsi que les ports de France, d'Espagne et de Hollande, étaient interdits aux vaisseaux anglais. C'était là le commencement de l'exécution du système de blocus continental.

Le gouvernement britannique publie le 28 floréal (18 mai), le manifeste par lequel il déclarait la guerre à la France. Il fit offrir en même temps la neutralité à la république batave. Mais cette république la rejeta, et publia elle-même un manifeste, où elle déclarait qu'elle adoptait la querelle de la France contre l'Angleterre. En conséquence, le 6 messidor (25 juin), elle s'engage, par un traité avec le premier consul, à entretenir pendant la guerre dix-huit mille hommes de troupes françaises, et à y joindre seize mille soldats; elle s'engage, en outre, à fournir un grand nombre de bâtiments capables de transporter vingt-cinq mille hommes.

Le 4 vendémiaire an 12 (27 septembre 1803), les consuls décrètent qu'aucun libraire ne pourra vendre un ouvrage avant de l'avoir présenté à une commission de révision, qui le rendra, s'il n'y a pas lieu à censure. Ce qu'il y a de vraiment dérisoire, c'est qu'on lit dans ce décret, qu'il est rendu pour assurer la liberté de la presse.

Le 4 vendémiaire (27 septembre), le général Ney, commandant les troupes qui occupaient la Suisse, conclut un traité d'alliance défensive avec une commission de la diète fédérale. La république française promet d'employer constamment ses bons offices, pour assurer à la Suisse sa neutralité, et de la défendre même, en cas d'attaque, de ses forces et à ses frais. La Suisse n'accordera point passage sur son territoire aux ennemis de la France, et défendra sa neutralité à main armée. Si le territoire continental de la république française était attaqué, et que le premier consul jugeât nécessaire pour le défendre, *une augmentation de troupes suisses*, les cantons accorderaient une nouvelle levée de gens volontaires, dont le nombre cependant n'ira pas au-delà de huit mille.

Une capitulation militaire, devant durer vingt-cinq ans, est signée le même jour et par les mêmes négociateurs. Elle statue que la France entretiendra à son service seize mille hommes de troupes suisses enrôlés à temps, divisés en quatre régiments, et commandés par un colonel-général nommé par le premier consul.

Le 19 vendémiaire (12 octobre), le gouvernement de la république a créé des conseils de guerre spéciaux pour juger les déserteurs. Chaque conseil sera composé d'un officier supérieur, de quatre capitaines et de deux lieutenants. La désertion *à l'ennemi* et *en faction* sera punie de la peine de mort; la désertion *à l'étranger*, de la peine du boulet; et la désertion *à l'intérieur*, de la peine des travaux publics.

Le légat du pape à Paris avait présenté à l'approbation du gouvernement un acte destiné à ranimer les sentiments religieux en France, et ayant pour titre : *Publicatio indulgentiæ plenariæ in formâ Jubilæi.* Cet acte, qui convenait parfaitement à la politique du premier consul, fut fort bien accueilli. Le 11 brumaire (3 novembre), le conseiller d'état, chargé des affaires concernant les cultes, est autorisé à le transmettre aux archevêques et évêques de la république. Lorsque l'*indulgence plénière en forme de Jubilé* fut publiée en France, cet acte consolant fut reçu par le peuple avec un empressement et une satisfaction extrêmes. Pendant plusieurs mois, les églises demeurèrent constamment remplies de personnes que le repentir ramenait au pied des autels.

D'après un ordre qu'il avait reçu du premier consul, le général Rochambeau évacua le Port-au-Prince, n'y laissant que quelques troupes sous le commandement du général Sarrazin. Un grand nombre d'habitants, effrayés du sort qui les attendait dans cette ville quand les Noirs s'en seraient rendus maîtres, suivirent le capitaine-général au Cap. Bientôt les Français furent chassés de tous les postes qu'ils occupaient encore dans les départements de l'ouest et du sud. Une grande partie fut massacrée ; le reste n'échappa qu'avec peine à la poursuite et aux fureurs des Noirs. A cette époque, les relations pacifiques entre l'Angleterre et la France étaient sur le point de se rompre. Le gouvernement britannique avait même déjà pris une attitude hostile. Des bâtiments anglais vinrent croiser devant les différents ports occupés encore par les troupes françaises ; en sorte que, lorsqu'elles voulurent se retirer, elles eurent mille vexations à essuyer de leur part. Cependant le Môle Saint-Nicolas et le Cap étaient

nement français, le vainqueur de Hohenlinden vivait paisible et presque ignoré dans sa maison de campagne de Grosbois. Lors de la déclaration de guerre contre l'Angleterre, l'armée française avait été rendue à l'état d'activité; tous les généraux avaient reçu des commandements; Moreau seul avait été oublié. Cet oubli dut blesser ce guerrier, et l'indisposer profondément contre les injustices du premier consul. C'est à cette époque que Pichegru, oubliant qu'autrefois Moreau le dénonça au Directoire, malgré l'amitié qui les unissait, envoya auprès de lui un ecclésiastique nommé David et le général Lajolais. Ce dernier réussit dans sa mission, et Moreau consentit à rentrer en relation avec Pichegru: Lajolais, de retour en Angleterre, rendit compte du succès de son entreprise, et porta la joie dans le cœur des conjurés. Ceux-ci partirent aussitôt, pour aller exécuter leur projet, après avoir obtenu l'agrément du gouvernement anglais. Le 25 nivose an 12 (16 janvier 1804), ils débarquent au pied de la falaise de Béville, sur les côtes de l'ancienne province de Normandie. Le 4 pluviose suivant (25 janvier), ils arrivent à Paris par des chemins différents. Pichegru et Georges Cadoudal sont leurs chefs: on remarque parmi eux les deux frères de Polignac, Lajolais, le marquis de Rivière, Bouvet de Lozier et Armand Gaillard. Ils sont au nombre de trente-cinq. Ils cherchent aussitôt à se mettre en communication avec Moreau, par l'intermédiaire de Fresnières, son secrétaire. Pichegru lui-même a deux entrevues avec lui. Dès-lors il n'est pas douteux qu'il ne lui ait fait connaître le secret de la conjuration, et qu'il ne l'ait sollicité d'y prendre part.

Malgré les ombres du mystère dont Pichegru et Georges ont pris soin de s'environner, la police est parvenue à découvrir qu'ils sont dans Paris, et qu'ils ourdissent une conspiration contre Buonaparte. Cependant, les conjurés, ne soupçonnant point qu'on est à leur poursuite, continuent les préparatifs de leur entreprise audacieuse. Chacun d'eux s'est fait faire un uniforme de la garde consulaire, pour échapper plus facilement aux investigations de la police; enfin, le 25 pluviose (15 février), Moreau est arrêté chez lui. Deux jours après, il paraît un rapport du grand juge, où il fait connaître au premier consul toutes les circonstances de la conjuration tramée contre sa personne. Le 8 ventose suivant (28 février), Pichegru est saisi chez un nommé Leblanc, qui ne lui avait donné asile que pour le livrer à la

police. Les plus grandes précautions avaient été prises pour arrêter tous les conspirateurs. Les barrières avaient été fermées; les citoyens n'en pouvaient sortir qu'en produisant des papiers qui les faisaient connaître : on parvient, par ces mesures, à ne laisser échapper presque aucun des conjurés. Buonaparte ordonne qu'on commence sur-le-champ leur procès, et qu'on lui donne tout l'éclat, toute la publicité possibles. Un des chefs du complot, et le plus audacieux, n'avait encore pu être pris : c'était Georges. Le 18 ventose (9 mars), il est reconnu dans un cabriolet. Il ne se rend qu'après avoir tué d'un coup de pistolet l'un des gendarmes chargés de l'arrêter.

Le 5 ventose (25 février), une loi, concernant les finances, établit des droits sur divers objets que ne pouvaient atteindre les contributions directes, tels que les tabacs, les vins, les cidres, les poirés, la bière, les distilleries et les voitures publiques, etc. La perception de ces droits est confiée à une régie, appelée *Régie des droits réunis.* Cette régie est placée sous les ordres d'un directeur-général.

Le 22 ventose (13 mars), des écoles de droit sont créées à Paris, Dijon, Turin, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen, Bruxelles, Coblentz et Strasbourg; le lendemain, des séminaires sont institués dans les arrondissements métropolitains.

Le corps législatif a décrété, dans l'espace de douze mois, les trois livres qui composent le Code civil des Français. Le 24 ventose (15 mars), il décrète le 20e et dernier titre de ce Code; en sorte que vers le milieu de l'an 12 (premiers mois de l'année 1804), le Code civil se trouve entièrement promulgué.

Le duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon, après avoir glorieusement combattu sous le prince de Condé, son aïeul, était venu, en 1804, habiter le château d'Ettenheim, appartenant à l'électeur de Bade, et situé sur la rive droite du Rhin, à quatre lieues de Strasbourg. Depuis cette époque, le duc d'Enghien vivait à Ettenheim, uniquement occupé de son amour pour la princesse Charlotte de Rohan, avec laquelle on croit qu'il avait été secrètement uni, et partageant le temps qu'il ne donnait pas à cette belle princesse, entre la chasse et la culture de son jardin. L'existence de ce jeune prince, dont la valeur et les brillantes qualités donnaient de si hautes espérances, inquiétait vivement Buonaparte; il résolut de le faire enlever dans sa retraite, sans

respect pour la neutralité de l'électorat de Bade. D'après ses ordres, plusieurs détachements de troupes de toutes armes, pris dans la garnison de Strasbourg, passent le Rhin sur plusieurs points, pénètrent dans l'électorat de Bade, et cernent tous les endroits où l'on prétend que résident les *criminels d'état*. On appelait ainsi les émigrés qu'on accusait de conspirer avec les Anglais contre le gouvernement français. Voilà de quel prétexte on se servait pour enlever un prince seul espoir de sa famille, et que Buonaparte brûlait de sacrifier à son horrible politique.

Le général Caulaincourt part pour Offenbourg, d'où devait se rendre à Carlsruhe. Il était porteur d'une lettre où le ministre des relations extérieures de la république française faisait part au ministre de l'électeur de Bade de l'arrestation ordonnée par Buonaparte. Nous croyons devoir donner ici le texte de cette lettre : « Le premier consul, dit » le ministre français, a cru devoir donner à des détache» ments l'ordre de se rendre à Offenbourg et à Ettenheim » pour y saisir les instigateurs de conspirations inouies » qui, par leur nature, mettent hors du droit des gens tous » ceux qui, manifestement, y ont pris part. Le général » Caulaincourt, qui, à cet égard, est chargé des ordres du » premier consul, aura l'honneur de remettre à V. Exc. la » lettre que je suis chargé de lui écrire. » Il est assez présumable que l'infortuné duc d'Enghien était déjà arrêté, lorsque Caulaincourt remit au ministre de l'électeur de Bade la lettre qu'on vient de lire. Quoi qu'il en soit, le général Ordener arrive à Ettenheim, le 24 ventose an 12 (15 mars 1804). Au milieu de la nuit, un détachement de gendarmes pénètre dans le château qu'habite le prince français, et l'arrête avec plusieurs personnes de sa maison. Les prisonniers sont forcés de partir à l'instant, et l'on ne donne pas même au duc d'Enghien le temps de mettre ses bottes. A Strasbourg, le prince est séparé de ses compagnons d'infortune ; il leur donne, en les quittant, tout ce qu'il possède d'effets et d'argent, ne conservant pour lui que quelques louis et deux chemises. Au bout de cinq jours, le digne rejeton du grand Condé arrive à Paris. Il est d'abord enfermé au Temple : il est presque aussitôt tiré de cette prison, pour entrer dans celle de Vincennes. Celle-ci parut plus conforme aux vues du tyran. Dans la chambre obscure où il est jeté, l'infortuné prince ne trouve pour tous meubles que quelques brins de paille. Voilà donc l'af-

freuse situation où se trouve un Bourbon ! Ah ! il faut être du sang de Louis XVI, pour supporter sans effroi une si grande infortune !

Le 30 ventose an 12 (21 mars 1804), le duc d'Enghien est traduit devant une commission militaire, créée par le général Murat, gouverneur de Paris. Cette commission était composée de Hullin, général de brigade, président ; de Guiton, Bazancourt, Ravier, Barrois, Rabbe, colonels ; de d'Autancourt et Molin, capitaines, faisant les fonctions, l'un de capitaine-rapporteur, et l'autre de greffier. Ils s'étaient réunis au château de Vincennes, dans le logement du commandant de la place. Le duc d'Enghien paraît devant ses juges, et répond à leurs questions avec la dignité, le calme et la fierté qui conviennent à un descendant d'Henri IV. Voici les misérables griefs élevés contre lui. Il est accusé : 1°. D'avoir porté les armes contre la république française ; 2°. D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français ; 3°. D'avoir reçu et accrédité près de lui les agents de ce gouvernement ; de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état ; 4°. De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldé par l'Angleterre, formé sur les frontières de France, dans les pays de Fribourg et de Baden ; 5°. D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins ; 6°. D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre les jours du premier consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France. Après avoir entendu l'énoncé de ces prétendus crimes, de ces crimes dont la fausseté ressort assez d'elle-même, la commission militaire condamne, à l'unanimité, le duc d'Enghien à la peine de mort. Ce jugement inique, exécrable, est lu immédiatement à l'auguste accusé ; et cette lecture ne lui arrache pas une larme, pas un soupir, pas un murmure. L'héroïque prince trouve, dans la pureté de sa conscience, dans la fermeté de son âme, et surtout dans la religion, la force nécessaire pour se préparer au sacrifice horrible qu'un barbare a commandé. Quelques heures après sa condamnation, le prince est conduit dans les fossés du château de Vincennes par les gendarmes d'élite ; ce sont eux que le premier consul a chargés de fusiller le dernier fils du grand Condé. Un tel genre de mort a quelque

chose de consolant pour ce cœur magnanime. A l'aspect de l'appareil militaire, d'Enghien se relève avec une fierté imposante; le courage du guerrier éclate dans ses regards Mais il est chrétien avant tout : il s'empresse, à ses derniers moments, d'invoquer les secours de la religion; on lui accorde cette faveur, sous la condition, cependant, qu'il fera sa confession devant témoins. Le prince demande ensuite une autre faveur : c'est que l'on fasse parvenir ses cheveux à madame la princesse de Rohan; on lui en fait la promesse. Quant à la troisième grâce, qu'il implore avec instance, et qui a pour objet de commander le feu lui-même, elle lui est sèchement refusée. Enfin, le moment suprême est arrivé; et, au milieu de la nuit, à la lueur des torches, les farouches soldats de Buonaparte fusillent le duc d'Enghien. Son cadavre est immédiatement jeté dans une fosse creusée, la veille, à l'entrée d'un petit jardin. Ainsi est consommé ce grand crime, que rien ne pourrait justifier, et qui pèsera éternellement sur la mémoire de Buonaparte.

Le 3 germinal (24 mars), on met à la disposition du gouvernement trente mille conscrits, levés sur la classe de l'an 13. Trente mille autres conscrits seront aussi levés sur la même conscription, pour rester en réserve.

Les corvettes le *Géographe*, et le *Naturaliste*, sous le commandement du capitaine Baudin, étaient parties du Hâvre le 27 vendémiaire an 9 (19 octobre 1800), pour une expédition autour du monde, mais principalement aux terres australes. Environ deux ans après, elles se séparèrent. Baudin, avec le *Géographe*, reconnut les côtes de la Nouvelle-Hollande, depuis le 7 jusqu'au 25 prairial an 10 (27 mai jusqu'au 14 juin 1802). Il entra, le 8 messidor suivant (27 juin), dans la baie des Chiens. Il employa le temps qu'il y passa jusqu'au 24 messidor (13 juillet), à faire des observations astronomiques. Pendant ce temps-là, le *Naturaliste* visitait la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande et l'île Rottenest. Le 22 brumaire an 11 (13 novembre 1802), les deux corvettes se rejoignirent à Timor; elles allèrent ensemble reconnaître la terre déjà visitée par d'Entrecasteaux, celle de Diémen. Cinq jours après, elles appareillèrent du port Jackson pour revenir en France. Le 11 germinal an 12 (1er. avril 1804), le *Géographe*, que montait Baudin, séparé par le mauvais temps du *Naturaliste*, arriva à Lorient.

Le 16 germinal (6 avril), Pichegru, enfermé dans la

prison du Temple, est trouvé mort. Six médecins sont envoyés pour examiner son corps. Ils dressent un procès-verbal dans lequel ils déclarent que Pichegru s'est étranglé lui-même, avec sa cravatte. Bien des gens croient, malgré cette déclaration, que Buonaparte, craignant les révélations que Pichegru pourrait faire devant ses juges, a donné l'ordre de le faire périr. On prétend même que cet ordre a été exécuté par quatre mamelouks de la garde consulaire.

Le 6 germinal précédent (27 mars), le sénat, ayant reçu communication des trames *ourdies par la diplomatie anglaise*, avait voté une adresse confidentielle au premier consul. Elle ne fut rendue publique qu'un mois après. Nous croyons devoir rapporter ici quelques-uns des principaux passages de cette adresse, attribuée à François de Neufchâteau; le second consul Cambacérès était l'organe du sénat. « Citoyen premier consul, dit-il, vous êtes pressé par le temps, » par les événements, par les conspirateurs, par les *ambitieux*. Vous seul pouvez enchaîner le temps, maîtriser les » événements, mettre un frein aux conspirateurs, désarmer » les *ambitieux*, tranquilliser l'univers, en acceptant la couronne impériale que la nation vous offre par nos mains. » Soyez-en bien assuré, citoyen premier consul; le sénat » vous parle ici au nom de tous les citoyens; tous vous admirent et vous aiment. Mais il n'en est aucun qui ne » songe avec anxiété à ce que deviendrait le vaisseau de » l'état, s'il avait le malheur de perdre son pilote, avant » d'avoir été fixé sur des ancres inébranlables. Dans les » villes, dans les campagnes, si vous pouviez interroger » tous les Français l'un après l'autre, il n'en est aucun qui » ne vous dît avec nous : *Grand homme, achevez votre ouvrage,* » *en le rendant immortel comme votre gloire. Vous nous avez* » *tirés du chaos passé, vous nous faites bénir les bienfaits du* » *présent; garantissez-nous l'avenir.* » Ce n'est que le 5 floréal suivant (25 avril), après s'être assuré des dispositions du tribunat à son égard, que l'adroit consul répond à l'adresse du sénat. « Vous avez jugé, dit-il, l'hérédité de la » suprême magistrature nécessaire, pour mettre le peuple » français à l'abri des complots de nos ennemis, et des » agitations qui naîtraient d'ambitions rivales. Plusieurs de » nos institutions vous ont en même temps paru devoir être » perfectionnées. A mesure que j'ai arrêté mon attention » sur ces grands objets, je me suis convaincu de la vérité

» des sentiments que vous m'avez exprimés, et j'ai senti » de plus en plus que, dans une circonstance aussi nou» velle qu'importante, les conseils de votre sagesse m'é» taient nécessaires pour fixer mes idées. Je vous invite donc » à me faire connaître *votre pensée toute entière.* »

Buonaparte fut à peine devenu maître du pouvoir, qu'il appliqua tous ses soins à renverser peu à peu les institutions républicaines, à en affaiblir l'amour dans le cœur des Français, et à les ramener insensiblement aux idées, aux habitudes et aux goûts monarchiques. Sa politique fut profonde et habile; elle obtint un plein succès. Quelques hommes honnêtes et confiants avaient cru d'abord que Buonaparte travaillait en secret à rétablir les fils de saint Louis sur le trône de leurs aïeux. Mais cette erreur ne dura pas longtemps, et fut bien cruellement déçue par l'assassinat du duc d'Enghien. Buonaparte n'avait osé jusqu'alors mettre la couronne de France sur sa tête. Il eût craint de compromettre sa fortune par trop de précipitation. La grande conspiration ourdie contre lui par Georges et Pichegru, favorisa ses desseins secrets, en alarmant les Français sur la vie de leur premier magistrat. Dès-lors, il osa manifester son ambition. Il employa auprès des membres du sénat et du tribunat tous les genres de séductions; et il s'y prit avec tant d'adresse, qu il les disposa pour la plupart à entrer dans ses vues. Nous avons déjà fait connaître l'adresse par laquelle le sénat manifestait au premier consul ses bienveillantes dispositions et ses vœux. Les tribuns ne tardèrent point à imiter la conduite des sénateurs. Le 10 floréal (30 avril), lorsqu'on poursuivait activement l'instruction du procès des conspirateurs, un membre obscur du tribunat, nommé Curée, dépose sur le bureau une proposition, dont l'objet était de conférer à Napoléon Buonaparte la couronne impériale, et de la déclarer héréditaire dans sa famille. « Les ennemis de notre » patrie, dit-il, se sont effrayés de sa prospérité et de sa » gloire. Leurs trames se sont multipliées, et l'on eût dit » qu'au lieu d'une nation toute entière, ils n'avaient plus » à combattre qu'un seul homme; c'est lui qu'ils ont voulu » frapper pour la détruire. Avec lui, le peuple français sera » assuré de conserver sa dignité, son indépendance et son » territoire. » Le tribunat nomme immédiatement une commission, pour examiner la proposition de Curée.

Le 13 floréal (3 mai), le tribun Jard-Panvilliers, ora-

teur de la commission nommée pour examiner la proposition de Curée, fait son rapport, et dans un sens tout-à-fait favorable à cette proposition. Dans la même séance, le tribunal émet par acclamation le vœu que Napoléon-Buonaparte, premier consul, soit proclamé *empereur des Français*, et, en cette qualité, chargé du gouvernement de la république; que le titre d'empereur et le pouvoir impérial soient héréditaires dans sa famille, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; qu'en faisant, dans l'organisation des autorités constituées, les modifications que pourra exiger l'établissement du pouvoir héréditaire, l'égalité, la liberté, les droits du peuple soient conservés dans leur intégrité. Cinq ou six tribuns sont les seuls qui se soient opposés à ce vœu. « Je suis loin, a dit Carnot, de vouloir atténuer les » louanges données au premier consul; ne lui dussions-nous » que le code civil, son nom mériterait de passer à la postérité; mais, quelque service qu'un citoyen ait pu rendre » à sa patrie, il est des bornes que l'honneur, autant que » la raison, impose à la reconnaissance nationale. Si Buonaparte a restauré la liberté publique, s'il a opéré le salut » de son pays, sera-ce une récompense à lui offrir que le » sacrifice de cette même liberté ? Ne serait-ce pas anéantir » son propre ouvrage que de faire de ce pays son patrimoine » particulier ? »

Le 14 floréal (4 mai), le sénat, invité par le premier consul, comme nous l'avons vu, à lui faire connaître *sa pensée tout entière*, au sujet de l'offre qu'il lui a faite, au nom du peuple français, de la couronne impériale, vote à l'unanimité l'adresse suivante : « Citoyen premier consul, le sénat » conservateur, après avoir rappelé le passé, examiné le » présent, porté ses regards sur l'avenir; après avoir réuni » et comparé avec soin les résultats des méditations de ses » membres, les fruits de leur expérience, et les effets du » zèle qui les anime pour la prospérité du peuple dont ils » sont chargés de conserver les droits, a pensé que, pour » conserver à jamais nos libertés, les palmes du génie et les » lauriers de la victoire, le gouvernement héréditaire était » nécessaire; que ce gouvernement ne pouvait être confié » qu'à Napoléon-Buonaparte et à sa famille; que la gloire, » la reconnaissance, l'amour, la raison, et l'intérêt de » l'état, tout proclamait Napoléon empereur héréditaire. » Ainsi, plus d'obstacles à l'ambition du premier consul; sa fortune triomphait, et il montait au trône de saint Louis.

Tandis que le sénat et le tribunat rivalisaient de zèle et d'empressement pour combler l'ambition du premier consul, le corps législatif n'était point encore assemblé. La plupart des hommes qui le composaient étaient à Paris; ils jugèrent que, dans une circonstance si importante, ils ne devaient point rester inactifs. Ils se réunissent, en conséquence, dans la salle des séances de la questure, le 20 floréal (10 mai), et signent une adresse où ils déclarent que, lorsqu'il s'agit des plus grands intérêts du peuple français, ils croient devoir à l'honorable mission qu'ils ont reçue de leurs concitoyens, la manifestation solennelle de leurs principes et de leurs sentiments; que, regrettant de ne pouvoir les proclamer à la tribune de la chambre, ils désirent au moins en consigner l'expression individuelle dans un acte authentique qu'ils expriment, en conséquence, le vœu formel que Napoléon-Buonaparte, premier consul, soit proclamé empereur des Français, et que la dignité impériale soit héréditaire dans sa famille.

Le 28 floréal (13 mai), une députation des tribuns admise dans le sénat, donne une communication solennelle à ce corps de la proposition du tribunat, relative à l'élévation du premier consul au trône impérial. Le sénat, présidé en ce moment par le second consul Cambacérès, adopte la proposition à l'unanimité, et décrète immédiatement un sénatus-consulte organique, contenant seize titres, et fixant les bases du nouveau système de gouvernement. Cette constitution nouvelle confie le gouvernement de la république à un empereur qui prend le titre d'*empereur des Français*. Napoléon-Buonaparte, premier consul actuel de la république, est empereur des Français. La dignité impériale est héréditaire dans sa famille, à l'exception des filles. L'adoption est permise à Napoléon; elle est interdite à ses successeurs. Les membres de la famille impériale, dans l'ordre de l'hérédité, portent le titre de *princes français*. Le fils aîné de l'empereur porte celui de *prince impérial*. Le sénat se compose des princes français, des titulaires des grandes dignités, des quatre-vingts membres présentés par les colléges électoraux, et de ceux que l'empereur a nommés à la dignité de sénateur. Les séances du corps législatif se distinguent en séance ordinaire, où il vote sur les projets de loi, et en comité général, où il discute les inconvéniens et les avantages des projets de loi. Le tribunat ne peut jamais discuter les projets de loi en assemblée générale. Tous

les membres de la Légion-d'Honneur sont membres du collége électoral de leur département. Une haute-cour impériale, composée des princes, des grands-dignitaires, du grand-juge, de soixante sénateurs, de quatorze conseillers d'état et de vingt membres de la cour de cassation, est instituée pour connaître des délits commis contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état, par les princes, les grands-dignitaires, les ministres, les sénateurs. Le dernier titre de ce sénatus-consulte soumet à l'acceptation du peuple l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance de Napoléon et dans celle de ses frères, Joseph et Louis. Dans la même journée, le sénat en corps se transporte à Saint-Cloud, où était Napoléon; et, en lui présentant le sénatus-consulte organique qui venait d'être décrété, le consul Cambacérès lui adresse un discours, où il lui donne le titre de Sire et de Majesté impériale. Le passage suivant en fera connaître l'esprit: « Heureuse la nation qui, après tant de » dissensions, a trouvé dans son sein celui qui peut apaiser » la tempête des passions, concilier tous les intérêts, réu- » nir toutes les voix! Heureux le prince qui tient son » pouvoir de la volonté, de la confiance et de l'affection » des citoyens! ». Telle est la réponse que fait le nouvel empereur: « Tout ce qui peut contribuer au bien de la » patrie est essentiellement lié à mon bonheur. J'accepte » le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation. Je » soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. » J'espère que la France ne se repentira jamais des hon- » neurs dont elle environne ma famille. Dans tous les cas, » mon esprit ne sera plus avec ma postérité, le jour où elle » cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande » nation. » En écoutant le discours du second consul, et en y répondant, Napoléon a laissé lire dans ses traits l'agitation et l'émotion de son âme. Malgré l'excessif orgueil et l'insatiable ambition dont il est dévoré, l'éclat du diadême impérial, dont il voyait son front revêtu, a ébloui ses yeux et frappé son esprit d'étonnement. Napoléon, dans la même journée, se hâta de nommer à quelques-unes des grandes dignités. Joseph Buonaparte est créé grand-électeur; Louis Buonaparte, connétable; le consul Cambacérès, archi-chancelier de l'empire; le consul Lebrun, archi-trésorier.

Louis XVIII, frère de l'infortuné Louis XVI, ayant appris que Napoléon venait de placer sur sa tête la couronne

de saint Louis, dont il était le légitime héritier, adresse, le 17 prairial (6 juin), à tous les souverains, une protestation ainsi conçue : « En prenant le titre d'empereur, et » voulant rendre ce titre héréditaire dans sa famille, Buo- » naparte met le sceau à son usurpation. Cet acte ne saurait » sans doute infirmer mes droits; mais, comptable de ma » conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont » pas moins lésés que les miens, comptable à la France, à » ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la » cause commune, en gardant le silence dans cette occasion. » Je déclare donc que, loin de reconnaître le titre impérial » déféré à Buonaparte par un corps qui n'a pas même d'exis- » tence légitime en France, je proteste contre ce titre, et » contre tous les actes subséquents auxquels il pourrait » donner lieu. » On ne saurait rien imaginer de plus noble et de plus conforme à la dignité royale, que la conduite de Louis XVIII, au milieu de ces circonstances, qui consommaient son malheur et celui de son auguste famille. Voici la lettre qu'il écrivit au roi d'Espagne, en lui renvoyant la décoration de l'*ordre de la Toison-d'Or*, que Napoléon avait reçue de ce prince. « C'est avec regret que » je vous renvoie les *insignes* de l'ordre de la Toison-d'Or » que S. M. votre père, de glorieuse mémoire, m'avait » confiés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et » le grand criminel que l'audace et la fortune ont placé sur » mon trône, qu'il a eu la barbarie de teindre du sang pur » d'un Bourbon, le duc d'Enghien. La religion peut m'en- » gager à pardonner à un assassin ; mais le tyran de mon » peuple doit toujours être mon ennemi. Dans le siècle » présent, il est plus heureux de mériter un sceptre que de » le porter. La Providence, par des motifs incompréhen- » sibles, peut me condamner à finir mes jours en exil; mais » ni la postérité ni mes contemporains ne pourront dire » que, dans les temps d'adversité, je me suis montré in- » digne d'occuper jusqu'au dernier soupir le trône de mes » ancêtres. »

Le 29 floréal (19 mai), Napoléon confère la dignité de maréchal de l'empire aux généraux Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessière, Kellermann, Lefebvre, Pérignon et Serrurier. Le même jour, il nomme le sénateur François de Neufchâteau, président du sénat; M. Muraire, premier président de la cour de cassation, et

MM. de Malleville et Vieillart, présidents de la même cour.

Le 7 prairial (27 mai), les sénateurs viennent prêter serment de fidélité entre les mains de l'empereur. Leur président, François de Neufchâteau, porte la parole. « Sire, dit-il, vous n'acceptez l'empire que pour sauver » la liberté. Vous ne consentez à régner, que pour faire » régner les lois. Vous ne fites jamais la guerre, que pour » avoir la paix : ces trois mots de l'oracle semblent avoir » été réunis tout exprès, pour composer votre devise et » celle de vos successeurs. Vous n'avez point eu de modèle, » et vous en servirez toujours. » On sait comment Buonaparte a justifié ces pompeux et serviles éloges.

Le 13 prairial (2 juin), Napoléon signale son avènement à l'empire par des actes d'indulgence et de libéralité. 1°. Il ordonne l'élargissement des individus, condamnés correctionnellement, qui ne sont plus détenus que pour l'amende et les frais; 2°. il exige des ministres du trésor public et des finances un rapport sur la situation des gens emprisonnés à la requête des préposés aux contributions publiques, afin de pouvoir juger quels sont ceux d'entre eux qui méritent leur élargissement; 3°. il ordonne à l'intendant de la liste civile d'acquitter les mois de nourrice, dus au bureau des nourrices par les habitants de Paris et de la banlieue, jugés hors d'état de payer eux-mêmes; 4°. il veut que, par chaque arrondissement communal, une fille pauvre et honnête reçoive une dotation de 600 francs; 5°. enfin, il accorde une amnistie à tous les déserteurs à l'intérieur, qui rejoindront sur-le-champ leurs corps respectifs.

Le 3 ventose (23 février), le sénat avait suspendu, pendant deux ans, les fonctions du jury pour le jugement des crimes d'attentat contre la personne du premier consul. Le lendemain même, une loi avait ordonné que le recèlement de Georges et de ses complices, serait jugé et puni comme le crime principal. On avait institué, en même temps, un tribunal criminel *spécial*, pour juger les prévenus. Ainsi, pour satisfaire sa haine et sa colère, Buonaparte avait violé ouvertement les principes tutélaires de la constitution, et introduit, dans un procès qui l'intéressait personnellement, des formes nouvelles et despotiques. Le 13 floréal (3 mai), Moreau, Georges Cadoudal, et leurs co-accusés, au nombre de quarante-cinq, sont traduits devant le tri-

bunal spécial. L'instruction du procès et l'accusation avaien été confiées à l'ex-conventionnel Thuriot, ancien complice de la tyrannie de Robespierre. Les prévenus étaien divisés en quatre classes. La première comprenait les individus qui, tels que Georges, étaient chargés d'atten ter à la vie de Buonaparte; la deuxième, les individi qui, comme Pichegru, encouragés par les princes fran çais, étaient venus pour rétablir la monarchie sur s anciennes bases; la troisième, les individus qui, comn Moreau, étaient accusés d'avoir eu connaissance de la cor juration, et de ne l'avoir pas dénoncée au gouvernemen enfin, la quatrième classe comprenait les individus q étaient accusés d'avoir donné asile aux conjurés. Georg répondit à ses juges avec une grande assurance. Il avo qu'il avait formé le projet d'enlever Napoléon, mais n de l'assassiner. Les principaux prévenus firent le mê aveu. Quant à Moreau, que l'avocat Bonnet s'était char de défendre, il prononça, pour sa justification, un disco qui produisit sur tout l'auditoire une impression très-pr fonde, et dont la noble simplicité était digne des héros l'antiquité. L'illustre général convint d'avoir eu des ra ports avec Pichegru; mais il nia avoir eu aucune part complot ourdi contre le chef de l'état. Cependant Buon parte, irréconciliable ennemi de Moreau, dont il voul flétrir la gloire rivale de la sienne, avait fait exprimer à s juges le désir qu'ils le condamnassent, afin d'avoir le plais de lui faire grâce. La postérité admirera la belle réponse l'un des membres du tribunal, celle du généreux Clavie *Et qui nous la fera, à nous?* Enfin, le 21 prairial an (10 juin 1804), le tribunal criminel spécial prononça s jugement. Il condamne à la peine capitale les accusés de première et de la deuxième classe, et à une détention deux années ceux de la troisième; quant aux accusés de quatrième classe, ils sont absous, et le tribunal ordon leur mise en liberté. L'issue de ce jugement était attend avec beaucoup d'impatience par une foule nombreuse ra semblée autour du palais. La nouvelle que Moreau éta sauvé transporta de joie tout le monde. On assure que, s eût été condamné, une multitude d'hommes dévou étaient préparés à l'enlever, et qu'ils eussent réussi da cette entreprise, malgré le grand nombre de soldats et canons dont on avait entouré le palais. Lorsque le jugeme a été prononcé, Moreau, pour se dérober aux regards d'u

foule avide de le voir, se jette dans une voiture de place, et se fait [illegible] conduire au Temple, où il [illegible] lui-même son écrou. Le vainqueur de Hohenlinden [illegible] donc subir pendant [illegible] une [illegible] détention. Buonaparte, à la sollicitation de l'épouse et des parents de Moreau, se laissa fléchir, et commua sa peine au général en un bannissement perpétuel. Moreau partit aussitôt pour l'Espagne, escorté par des gendarmes; il passa ensuite aux États-Unis d'Amérique. Buonaparte signala encore son indulgence à l'égard de huit des prévenus condamnés à mort; il commua la peine en une prison de quatre années. Ils comptaient parmi eux deux hommes distingués, qui sont aujourd'hui pairs de France, MM. Armand de Polignac et Charles de Rivière. Ces diverses grâces étaient dues à la vive intercession de l'épouse et de la sœur de Napoléon, mesdames de Beauharnais et Murat. Le despote crut, sans doute, par cette indulgence, atténuer tout ce qu'avait d'odieux l'illégalité de la procédure, et faire oublier l'assassinat du duc d'Enghien.

Le 17 messidor (6 juillet), des commissions militaires spéciales sont établies pour juger les espions et les embaucheurs. Elles seront composées de sept membres au moins, parmi lesquels il y aura un officier supérieur. Leurs jugements seront sans appel. Un décret impérial du même jour change la dénomination des *tribunaux criminels spéciaux* en celle de *cours de justice criminelle spéciale*.

Le même jour, le nouvel empereur nomme les grands-officiers de son empire. Le vice-amiral Bruix est créé inspecteur des côtes de l'Océan; le vice-amiral la Touche-Tréville, inspecteur des côtes de la Méditerranée; le général Songis, inspecteur général de l'artillerie; le général Marescot, inspecteur général du génie; le général Gouvion-Saint-Cyr, colonel général des cuirassiers; le colonel Beauharnais, colonel général des dragons; et enfin le général Junot, colonel général des hussards.

A peine monté au trône de saint Louis, Napoléon s'est empressé de faire part de son élévation aux différents princes avec lesquels il avait des relations d'amitié. Le pape Pie VII, les rois d'Espagne, de Naples, de Prusse et de Danemark, les électeurs de Bavière, de Saxe et de Hesse-Cassel, le prince de Bade, le duc de Wurtemberg et le coadjuteur de Mayence ne tardent point à reconnaître Napoléon en qualité d'empereur des Français; plus tard, les autres monar-

ques reconnaîtront aussi le titre qu'il s'est arrogé. L'Angleterre seule lui refusera une satisfaction si chère à son orgueil, mais qu'il ne voudra pourtant jamais acheter par le sacrifice de la moindre de ses ambitieuses prétentions. Le 19 messidor (8 juillet), il reçoit sur son trône, avec la plus brillante solennité, les lettres de créance des divers ambassadeurs et ministres, qui sont accrédités auprès de lui.

Le 21 messidor (10 juillet), Napoléon rétablit le ministère de la police générale, et lui rend les mêmes attributions qu'il avait, avant d'être réuni au ministère de la justice; par un décret du même jour, le sénateur Fouché est nommé ministre de la police générale. Cet homme s'est fait, pendant la révolution, le honteux instrument des barbaries des autorités d'alors; on lui verra plus d'une fois jouer ce rôle odieux, sous le gouvernement impérial. Le conseiller d'état Portalis est nommé, en même temps, ministre des cultes.

Le 25 messidor (14 juillet), l'inauguration de la Légion-d'Honneur est célébrée dans l'église des Invalides, à Paris, en présence de l'empereur. Les dignitaires lui prêtent serment de fidélité. Le grand-chancelier de la Légion, M. Lacépède, prononce un discours dont nous transcrivons ce passage : « Aujourd'hui, tout ce que le peuple a voulu, » le 14 juillet 1789, existe par sa volonté. Il a voulu l'égalité : elle est défendue par un gouvernement dont elle » est la base. Il a voulu que la prospérité fût sacrée : elle » est rendue inviolable par toutes nos institutions. Répétez » ces mots qui ont déjà été proférés dans cette enceinte ; et » qu'ils retentissent jusqu'aux extrémités de l'empire : *Tout* » *ce qu'a établi le 14 juillet est inébranlable ; rien de ce qu'il* » *a détruit ne peut reparaître.* »

Le 27 messidor (16 juillet), Buonaparte rend un décret, par lequel les élèves de l'École Polytechnique sont casernés, et soumis aux mêmes réglements, à la même discipline que les régiments.

L'armée nombreuse qui couvrait les côtes de la France et surtout celle de la Manche, était remplie d'une grande ardeur. Elle attendait, avec impatience, le moment où elle pourrait traverser l'étroit canal qui la séparait de l'Angleterre. Mais tous les préparatifs de cette vaste entreprise n'étaient point encore achevés. Il n'y avait pas encore assez de bâtiments pour transporter les cent soixante mille soldats destinés à l'invasion de l'Angleterre. Napoléon, du sein d

la capitale, pressait de jour en jour davantage les préparatifs qu'il avait ordonnés. Il lui tardait d'exécuter les desseins gigantesques enfantés par son cerveau. A peine le grand événement de son élévation au trône impérial a-t-il été consommé, qu'il prend la résolution d'aller de nouveau visiter et animer par sa présence l'immense armement préparé contre la Grande-Bretagne. Il s'éloigne de Paris, le 29 messidor (18 juillet); il arrive le lendemain à Boulogne; dans la soirée même de ce jour, il fait manœuvrer sous ses yeux les différentes divisions de la flottille. Il emploie les jours suivants à parcourir la ligne des côtes. Dans tous les lieux, dans tous les camps où il se montre, il est accueilli par les acclamations des citoyens, des soldats et des matelots. Toute l'armée occupait des camps tracés sur les côtes de la mer. Partout, ces camps présentaient l'aspect de véritables cités; les rues y étaient tirées au cordeau; à la place des eaux stagnantes et des dunes, on voyait des jardins potagers et de charmantes pelouses. Ainsi l'industrie se développait parmi les soldats; ils conservaient le goût du travail, et se soumettaient sans peine aux lois de la plus rigoureuse discipline.

Napoléon, après avoir successivement visité tous les camps établis sur les côtes de l'Océan, retourne à Boulogne, dans l'intention d'y faire célébrer le jour anniversaire de sa naissance, et de distribuer, à cette occasion, dans son armée un grand nombre de décorations de la Légion-d'Honneur. Cette belle institution va lui servir à se faire des partisans dans tous les rangs de l'état. Il s'est fait suivre de ses deux frères, Joseph et Louis, des grands dignitaires, des grands officiers civils. et de la plupart de ses ministres. Il est important pour lui de se montrer à son armée, environné de tout l'éclat du rang suprême. Le 27 thermidor (15 août), le soleil se lève radieux et pur. Dès neuf heures du matin, cent mille hommes viennent se ranger en face d'un amphithéâtre, où le trône de Napoléon a été élevé. A midi, le nouveau monarque paraît sur son trône, environné de la suite la plus brillante. Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur ouvre la cérémonie par un discours où il rappelle le but de l'institution de cet ordre, et les différents devoirs qu'il impose. Napoléon, s levant ensuite, prononce le serment que doivent prêter les légionnaires. Alors, les grands officiers, les commandants, les officiers, et les simples légionnaires s'approchent

successivement du trône, et reçoivent la décoration de la Légion-d'Honneur de la main même de Napoléon. La cérémonie terminée, tous les soldats se livrent aux plaisirs. Partout des tables bien servies, des danses, des jeux de toute espèce, des spectacles même, rien n'a été oublié pour faire de ce jour un jour de fête et de bonheur. Tout se passe dans le meilleur ordre, et les soldats font éclater la joie la plus franche et la plus vive. Quelques jours après, Napoléon quitte Boulogne, et dirige sa marche du côté de la Belgique. De là, il va visiter les nouveaux départements sur la ligne du Rhin, examinant tout, et s'informant de tout avec un soin scrupuleux. Il s'arrête quelque temps à Mayence, où son épouse Joséphine est venue le joindre ; puis il revient à Paris le 20 vendémiaire an 13 (12 octobre 1804).

Le 27 fructidor (14 septembre), les ports de Dieppe, de Fécamp et de Granville sont bombardés par les Anglais ; mais ils n'éprouvent presque aucun dommage. Le but des Anglais était évidemment de brûler, dans ces ports, les bâteaux plats et les chaloupes canonnières qu'on y construisait. Le travail des chantiers n'a pas même été interrompu.

Le 10 vendémiaire (2 octobre), la flottille de Boulogne court un grand danger ; une escadre anglaise, forte de cinquante-deux voiles, essaie de l'incendier avec douze brûlots et plusieurs machines ; l'adresse et le courage des marins français parviennent à la garantir de l'incendie. Une seule péniche a coulé bas, parce que ceux qui la montent ont eu l'audace d'attaquer à l'abordage l'un des bâtiments anglais. Peu de temps après, l'ennemi fait d'autres tentatives pour inquiéter les ports de France, mais toujours sans le moindre succès.

Napoléon exerçait tant d'influence sur le cabinet prussien, que Louis XVIII, à Varsovie, était traité avec fort peu d'égards, et qu'il ne pouvait que très-difficilement correspondre avec les amis qu'il avait en Europe et en France. Le cabinet dont nous venons de parler, alla, sur l'injonction de Napoléon, jusqu'à faire arrêter à Bareuth, M. Imbert Colomès et le comte de Précy, commissaires du roi, qui entretenaient une correspondance avec les royalistes de l'intérieur. Cependant, le roi de France, jugeant que la protestation qu'il avait adressée aux divers gouvernements de l'Europe, était insuffisante, désirait voir son auguste frère, Monsieur, comte d'Artois, qui vivait en Angleterre, pour

concerter avec lui un nouvel acte, qui remplît mieux ses vues, et fût plus propre à inspirer de la confiance à ses partisans; mais leur réunion ne pouvait avoir lieu à Varsovie, sans donner de l'ombrage au gouvernement prussien. Le roi assigna pour rendez-vous à son frère la petite ville de Calmar, en Suède. Le comte d'Artois, instruit du désir de son frère, quitta sur-le-champ l'Angleterre, pour se rendre à Calmar. Louis XVIII, accompagné du comte d'Avaray, du marquis de Bonnay, du duc de Piennes et du marquis de Vassé, part de Varsovie le 5 fructidor an 12 (23 août 1804), laissant dans cette ville la reine et Madame royale. Le 13 vendémiaire suivant (5 octobre), le roi de France et Monsieur se réunissent à Calmar. Depuis long-temps, ces deux princes ne s'étaient vus: ils s'embrassent avec de vifs transports de tendresse....; ils ont la douceur de recueillir, dans Calmar, les plus éclatants témoignages de respect et d'amour. Le gouvernement suédois leur a donné des marques évidentes de protection et d'intérêt. Partout, sur leur passage, ils sont reçus avec tous les honneurs dus à leur rang. Louis XVIII jette, à Calmar, les bases d'une déclaration solennelle qu'il fit paraître le 11 frimaire an 13 (2 décembre 1804), et dont dix mille exemplaires furent répandus en Europe. Mais leur introduction et leur circulation en France furent presque impossibles. Cette déclaration, monument de sagesse et de bonté, accordait aux Français toutes les garanties que permettait le système monarchique; elle annonçait une amnistie générale, et promettait la conservation des grades et des emplois. Les deux princes, après avoir séjourné dix-sept jours dans les états du roi de Suède, se séparent avec de vifs regrets. Monsieur retourne en Angleterre; pour le roi, ayant reçu avis que le gouvernement prussien ne voulait plus qu'il habitât Varsovie, il se met en route pour Mittau, cette ville de Courlande qui lui avait déjà servi d'asile sous Paul Ier, et où Alexandre lui offrait une généreuse hospitalité. Comme la saison était avancée, et que le froid avait rendu les chemins presque impraticables, la reine et Madame royale, qui étaient, comme nous l'avons dit plus haut, restées à Varsovie, ne vont rejoindre le roi à Mittau que vers le mois de germinal an 13 (avril 1805).

A peine de retour de son voyage sur les côtes de l'Océan, Napoléon a songé à se faire couronner. C'est dans Paris, et de la main même du chef suprême de l'Eglise, qu'il veut re-

cevoir l'huile sainte. Pour déterminer le pape à se rendre en France, il se hâte de lui écrire une lettre pleine de paroles flatteuses. Il lui représente sa condescendance comme devant consacrer la réconciliation du peuple français avec la monarchie qui est nécessaire à son repos, prévenir tous les prétextes de la guerre civile, aplanir tous les différents qui mènent à un schisme, en établissant d'une manière fixe les rapports de la religion avec l'état, et de l'état avec la religion. A ces puissantes considérations, Napoléon en ajoute une plus puissante encore. Il assure le Saint-Père que son intention est de réparer toutes les ruines de l'Eglise, de rendre au culte son antique splendeur, à ses ministres toute sa confiance, s'il daigne répondre à ses vœux, par l'inspiration du Très-Haut dont il est l'organe sur la terre. Enfin, Napoléon représente au pape les immenses avantages que l'univers chrétien recueillera du voyage qu'il le supplie de faire, et les hommages universels de reconnaissance et de respect qui accompagneront tous ses pas. Pie VII, rempli des intentions les plus droites et les plus pures, pense d'abord que, céder aux vœux de Napoléon, c'est sanctionner une indigne usurpation; mais, bientôt, réfléchissant aux résultats avantageux que sa condescendance peut produire en faveur de l'Eglise et de la religion, il se détermine au grand sacrifice qui lui est demandé. Tout autre intérêt disparaît à ses yeux, devant celui de la cause de Dieu. Le 7 brumaire (29 octobre), il communique, en plein consistoire, la lettre qu'il a reçue de l'empereur des Français, et la résolution qu'il a prise. Il dit que sa santé est faible, que la saison est avancée, et la distance de Rome à Paris considérable; mais, que rien ne saurait l'arrêter, et qu'il se dévoue avec plaisir au bien de l'Eglise. Le 14 brumaire suivant (5 novembre), il part de Rome; et, vingt jours après, il arrive à Fontainebleau. Napoléon s'avance au-devant de lui jusqu'à la croix de Saint-Hérem, et le traite avec tous les égards, avec tout le respect dus à sa dignité. Le pape, sur toute sa route, avait reçu les plus grands honneurs; il avait été accueilli par le peuple avec toutes les marques de la plus profonde vénération.

Le 3 brumaire (25 octobre 1804), la commission spéciale, chargée du recensement des votes émis par le peuple français, sur la proposition relative à l'hérédité de la dignité impériale, procéda à la vérification de ces votes. Le 12 de ce mois, elle dressa un procès-verbal, où elle apprenait à la France

que, sur 3,574,498 personnes qui ont voté sur la proposition dont il s'agit, 3,572,329 avaient émis un vote affirmatif, et que 2,169 seulement avaient émis un vote négatif. En conséquence, le 15 brumaire suivant (6 novembre), le sénat proclama, par un sénatus-consulte, que la dignité impériale était héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime des frères de Buonaparte, Joseph et Louis. Le 10 frimaire an 13 (1er. décembre 1804), le sénat présente ce sénatus-consulte à Napoléon. Voici la réponse du nouvel empereur au discours du président du sénat : « Je monte au » trône où m'ont appelé les vœux unanimes du sénat, du » peuple et de l'armée, le cœur plein du sentiment des » grandes destinées de ce peuple, que, du milieu des camps, » j'ai le premier salué du nom de grand. Depuis mon adolescence, mes pensées tout entières lui sont dévolues; et » je dois le dire ici, mes plaisirs et mes peines ne se composent plus aujourd'hui que du bonheur ou du malheur » de mon peuple. *Mes descendants conserveront long-temps ce* » *trône*. Ils ne perdront jamais de vue que le mépris des lois » et l'ébranlement de l'ordre social, ne sont que le résultat » de la faiblesse et de l'incertitude des princes. »

Toute l'élite de la France, presque tous les princes et les grands personnages de l'Europe, à l'exception de ceux d'Angleterre, s'étaient rendus à Paris pour assister au couronnement de Napoléon. Cette cérémonie devait être célébrée à Notre-Dame, qui, à cet effet, avait été entièrement tendue d'étoffes de soie, où l'on voyait çà et là briller l'or et les armoiries impériales. Le 11 frimaire (2 décembre 1804), l'empereur et son épouse se rendent à Notre-Dame dans un carrosse magnifique, escorté de cinquante voitures d'une grande richesse. Cinquante mille hommes formaient la haie depuis les Tuileries jusqu'à la métropole. Toute la population était accourue sur le passage du fier monarque, pour jouir d'un spectacle si brillant. La cérémonie commença vers midi. Le souverain pontife, après avoir fait une triple onction sur la tête et les deux mains du nouvel empereur, récite une prière que nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs ; « Dieu puissant et éternel, dit-il, qui avez établi » Hazaël pour gouverner la Syrie, et Jéhu, roi d'Israël, en » leur manifestant vos volontés par l'organe du prophète » Élie ; qui avez également répandu l'onction sainte des rois » sur la tête de Saül et de David, par le ministère du prophète Samuel, répandez, par mes mains, les trésors de

» vos grâces et de vos bénédictions sur votre serviteu
» poléon, que, malgré notre indignité personnelle,
» consacrons aujourd'hui *Empereur, en votre nom.* » A
le pape a-t-il achevé cette oraison, que Napoléon, av
mouvement plein de vivacité, prend la couronne imp
sur l'autel, et la pose sur sa tête, comme s'il craign
paraître la tenir de quelque autre que de lui-même. S'as
ensuite sur son trône, et posant sa main sur l'Evang
prononce ce serment : « Je jure de maintenir l'intégr
» territoire de la république, la vente des biens natic
» la loi du concordat, la liberté des cultes, l'institut
» la Légion-d'Honneur; et de gouverner dans la seu
» de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple frai
Aussitôt, le chef des hérauts s'écrie : « Le très-gl
» et très-auguste empereur Napoléon, empereur des
» çais, est couronné et intrônisé. Vive l'empereur
cri retentit avec un vif enthousiasme durant un quart d'
Cette journée, où l'envahissement de la couronne d
Louis a été consommé, se termine par de superbes i
nations dans tous les quartiers de la capitale; grâce à
lance de la police, aucun accident ne l'a troublée.

Le 3 décembre, une fête est donnée aux soldats
trouvaient dans la capitale. Napoléon les réunit au C
de-Mars, et leur distribue des aigles. Il distribue égal
des enseignes aux gardes nationales de l'empire, rep
tées par des députations. Il adresse ensuite à ses troupe
courte harangue : « Soldats, voilà vos drapeaux; ce
» vous serviront de point de ralliement; ils seront p
» où votre empereur les jugera nécessaires pour la d
» de son trône et de son peuple. Jurez de sacrifier vo
» pour les défendre, et de les maintenir constammen
» votre courage, sur le chemin de la victoire. » A
a-t-il fini, que tous les soldats, d'une voix unanim
crient : *Nous le jurons!* Ils tiendront leur serment
chef tiendra-t-il ceux qu'il a prêtés? Le lendemain
troisième fête a lieu dans la capitale; elle est donnée a
ple. On lui distribue abondamment toute sorte de co
bles, et des médailles représentant l'effigie de Nap
avec cette légende : *Napoléon empereur.*

Le même jour, tandis que Paris était le théâtre de ce
l'Angleterre signait, à Stockholm, une convention
quelle elle s'engageait à fournir des subsides à la
pour qu'elle agît hostilement contre la France.

Le 27 décembre, Napoléon fait l'ouverture du corps législatif. Il dit aux députés que, si la mort ne le surprend pas au milieu de ses travaux, il espère laisser à la postérité un souvenir qui serve à jamais d'exemple ou de reproche à ses successeurs. Il ajoute qu'il ne veut point accroître le territoire de l'empire, mais en maintenir l'intégrité ; qu'il n'a pas l'ambition d'exercer en Europe une grande influence, mais qu'il ne veut point décheoir de celle qu'il a acquise. Quatre jours après, le ministre de l'intérieur présente au corps législatif l'exposé de la situation de l'empire. Il lui assure que l'Angleterre arrivera à des sentiments pacifiques, lorsqu'elle sera convaincue de l'impuissance de ses efforts pour agiter le continent, lorsqu'elle saura qu'elle n'a qu'à perdre dans une guerre sans but comme sans motif, lorsqu'enfin elle sera convaincue que la France n'acceptera jamais d'autres conditions que celles d'Amiens.

1805. Après s'être long-temps moqué de l'armement de la France contre l'Angleterre, le gouvernement britannique conçut enfin de sérieuses alarmes. Des prépararatifs de guerre furent promptement ordonnés. On fit des levées en masse ; on disposa de nombreuses troupes sur tous les états de l'Angleterre, et tous les points, qui en furent susceptibles, furent garnis d'artillerie. La terreur était partout répandue; elle était l'effet de la persévérance que Napoléon mettait à faire continuer les préparatifs de la descente qu'il méditait. Napoléon profita de l'état d'inquiétude et d'effroi où se trouvait l'Angleterre, pour engager le roi Georges à la paix. Le 12 nivose an 13 (2 janvier 1805), il lui écrit une lettre, où il lui exprime un vif désir de voir terminer la guerre, qui, depuis long-temps, existe entre leurs états respectifs. « Votre Majesté, dit-il, a plus gagné, » depuis dix ans, en territoires et en richesses, que l'Europe n'a d'étendue. Sa nation est au plus haut point de » prospérité. Que peut-elle espérer de la guerre ? Coaliser » quelques puissances du continent ? Le continent restera » tranquille. Une coalition ne ferait qu'accroître la prépondérance et la grandeur continentale de la France. Renouveler les troubles intérieurs ? Les temps ne sont plus les » mêmes. Détruire nos finances ? Des finances, fondées sur » une bonne agriculture, ne se détruisent jamais. Enlever » à la France ses colonies ? Les colonies sont pour la France » un objet secondaire. Eh! Votre Majesté n'en possède-t-elle » pas déjà plus qu'elle n'en peut garder ? Si Votre Majesté

» veut elle-même y songer, elle verra que la guerre est sans » but, sans aucun résultat présumable pour elle. » Le gouvernement anglais, comme nous venons de le dire, s'étant préparé à tout événement, et ne croyant plus avoir rien à craindre des entreprises de son ennemi, lord Mulgrave adresse, le 24 nivose suivant (14 janvier 1805), au ministre des affaires étrangères de France, une note en réponse à la lettre de son maître. Il lui dit que le roi Georges désire, tout aussi vivement que le chef du gouvernement français, la pacification de l'Europe; mais qu'étant lié par des rapports intimes avec les différents souverains du continent, il ne peut entrer dans aucun arrangement, avant de les avoir consultés. On ne connut à Paris que le 15 pluviose (4 février), la nouvelle démarche que Napoléon avait tentée auprès du roi d'Angleterre, pour en obtenir la paix. Le ministre des relations extérieures reçut alors l'ordre de communiquer aux trois chambres de la législature, la lettre que l'empereur avait écrite à Georges. Il n'y eut aucune des chambres dont les membres n'élevassent beaucoup la *magnanimité* de Napoléon, et surtout sa *modération*.

Le 27 nivose (17 janvier), une loi statue que 60,000 hommes seront levés sur la conscription de l'an 14; 30,000 sont destinés à compléter l'armée sur le pied de son organisation, et 30,000, à porter l'armée au pied de guerre, si les circonstances l'exigent.

La petite ville de la Roche, située sur les bords de l'Yon, au centre de la Vendée, avait été détruite pendant les guerres civiles. Une autre ville fut bâtie sur ses ruines; un décret impérial lui donna le nom de *Napoléonville*. Le 9 pluviose (29 janvier), le gouvernement adopte le plan présenté de la nouvelle cité.

Le 12 pluviose (1er. février), le maréchal Murat, beau-frère de Napoléon, et Eugène de Beauharnais, son fils adoptif, sont créés, le premier grand-amiral de l'empire, et le second, archichancelier d'état et de l'empire.

Napoléon, par un décret du 11 ventose an 13 (2 mars 1805), défend à tous les officiers de l'état civil de l'empire de transcrire sur leurs registres l'acte de célébration d'un *prétendu* mariage que M. Jérôme Buonaparte aurait contracté en pays étranger. L'orgueilleux empereur se fonde sur ce que le mariage d'un mineur, contracté en pays étranger, sans publication et sans le consentement des père et mère, est nul aux termes des lois françaises; et principa-

lement sur ce qu'il appartient au chef du gouvernement d'intervenir dans tous les actes qui touchent à l'état de sa famille, et de prévenir ou de réprimer tout ce qui peut blesser sa dignité personnelle, et offenser la majesté du trône.

Les mêmes moyens que Napoléon avait employés pour obtenir en France le diadême impérial, c'est-à-dire l'intrigue et la corruption, il les employa encore pour se faire déférer la couronne d'Italie. Il était alors si puissant, et il exerçait sur tous les esprits un si grand ascendant, qu'à peine avait-il exprimé un désir, qu'aussitôt on s'empressait de le satisfaire. Une députation italienne, composée de MM. de Melzi, Marescalchi, Caprara, Paradisi, Fenaroli, Costabili, Guicciardi, Carlotti, Dabrowski, Rangone, Calepia, Litta et Salinbeni, se rendit à Paris dans les premiers mois de l'année 1805, pour offrir à Napoléon la couronne d'Italie. Le 26 ventose (17 mars), elle est admise devant lui. Il était sur son trône, entouré des grands dignitaires de l'empire. Le vice-président de la république italienne, M. de Melzi, portant la parole au nom de la députation, lui dit que la constitution de Lyon, donnée à l'Italie, avait tous les caractères du provisoire, que le système monarchique était le seul que la réflexion et l'expérience indiquassent comme capable d'assurer son repos et son bonheur, et que c'était le vainqueur de Marengo que toute la nation italienne désirait pour son monarque. Après son discours, le vice-président lit un décret où était exprimé le vœu que Napoléon fût déclaré roi héréditaire d'Italie; que cette couronne ne pût être réunie à celle de France que sur sa tête; mais qu'il eût le droit de se choisir lui-même, de son vivant, son successeur au trône d'Italie parmi ses enfants légitimes, naturels ou adoptifs; enfin qu'il fût prié de venir prendre la couronne à Milan. L'empereur répond aux députés que, dès les premiers temps où ses armes conquirent l'Italie, il conçut la grande pensée d'assurer son indépendance et sa liberté; que ce fut pour atteindre un tel but qu'il accepta la présidence de ce pays érigé en république, et que c'est dans la même intention qu'il consent aujourd'hui à régner sur les Italiens.

Le 27 ventose (18 mars), l'empereur, accompagné de ses ministres et des grands dignitaires de l'empire, se rend au sénat, où les députés italiens se trouvaient réunis. La séance est ouverte par la communication d'un décret portant concession de la principauté de Piombino à la sœur de Buonaparte,

la princesse Eliza. Le ministre des relations extérieures, Talleyrand-Périgord, monte à la tribune, et adresse à Napoléon un discours où il lui rappelle l'immense moisson de gloire qu'il a recueillie dans les plaines d'Italie, l'amour et la confiance qu'il a inspirés aux peuples de cette contrée, et le vœu qu'ils ont formé de voir en lui leur souverain. Il lui annonce que le sénat voit avec beaucoup de plaisir la couronne d'Italie passer sur sa tête. Le ministre des relations extérieures de la république italienne, Marescalchi, donne alors lecture du décret que nous avons déjà fait connaître, où est exprimé le vœu que Napoléon soit déclaré roi d'Italie. Après cette lecture, l'empereur reçoit le serment de chacun des membres de la députation italienne, et prononce un discours où règne la modération la plus affectée. Il dit qu'ayant conquis la Hollande, les trois-quarts de l'Allemagne, la Suisse et l'Italie tout entière, il n'a retenu de ces conquêtes que ce qui était indispensable pour rétablir l'équilibre général, rompu par le partage de la Pologne, la soustraction de quelques provinces turques, et la conquête des Indes et de presque toutes les colonies. Puis il présente comme une action généreuse, d'avoir restitué à l'Autriche les états de Venise, et d'avoir assuré l'indépendance de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie, en leur donnant des constitutions conformes à leurs besoins, et en acceptant la première magistrature de cette dernière contrée. Napoléon assure ensuite qu'il n'a accepté, et qu'il ne placera sur sa tête cette couronne de fer des anciens Lombards, que pour la retremper et la raffermir. Enfin, il promet qu'aucune province nouvelle ne sera incorporée à son empire, et qu'il ne souffrira jamais qu'on porte atteinte aux constitutions qui régissent la Hollande et la Suisse, et *au premier statut de l'Italie*.

Peu de jours après le couronnement de Napoléon, le sénat, le corps législatif, le conseil d'état, le département de Paris et toutes les cours de justice, allèrent, par ordre de l'empereur, rendre leurs hommages au souverain pontife. Parmi tous les discours qui lui furent adressés, celui de M. Fontanes, président du corps législatif, se fit remarquer par d'adroites louanges données au Saint-Père et à Napoléon. L'honorable président disait, en finissant, que l'empire et la religion, désormais unis par des liens indissolubles, se donneraient toujours la main pour repousser les doctrines funestes qui avaient si long-temps agité l'Europe, et l'a-

vaient menacée d'une subversion totale. A ces inutiles et froids honneurs, Napoléon fit succéder la plus grande indifférence pour le souverain pontife, auquel il avait donné un logement dans son palais. Pie VII fut laissé seul, et n'eut plus d'autre rôle à jouer à Paris, que celui d'un pontife distribuant des chapelets et donnant des bénédictions. Il paraît certain que ce qui lui attira cette froideur de la part de Napoléon, ce fut son obstination à refuser la proposition qui lui avait été faite de céder Rome, et de recevoir, en échange, un état plus riche dans un autre pays. Le pape avait espéré un autre prix de sa complaisance pour le chef de la France. Il s'était attendu qu'on lui rendrait les légations de Bologne et de Ferrare et la Romagne, qui avaient été cédées à la France par le traité de Tolentino, conclu le 19 février 1797. Napoléon n'était pas homme à rendre ce que ses armes avaient conquis, lui qui plaçait dans la conquête toute sa gloire et son bonheur. Le pape, ainsi abusé par l'astucieux empereur, quitte Paris, le 5 avril, pour retourner dans ses états.

Le gouvernement britannique, bien qu'il eût pris toutes les mesures nécessaires à la sûreté des côtes d'Angleterre, n'était pas pleinement rassuré contre les projets de Napoléon. Il usa de tout l'ascendant de sa suprématie maritime, pour susciter des ennemis à son redoutable voisin ; il parvint sans peine à former une troisième coalition contre la France. La Russie y entra la première. Le 21 germinal (11 avril), un traité, à ce sujet, est conclu entre les deux états. La Russie s'engage, moyennant un subside de 200 mille livres sterlings, à mettre sur pied une armée de cent quatre-vingt mille combattants, et à former une coalition dans le but d'arracher le Hanovre à la France, de soustraire à l'influence de cette dernière puissance la Suisse et la Hollande, de faire donner ce qu'on appelait une frontière à l'Autriche, de faire évacuer le royaume de Naples par les troupes françaises, enfin, de remettre le roi de Sardaigne en possession du Piémont. Aussitôt après la conclusion de ce traité, les cabinets d'Angleterre et de Russie font des démarches auprès de François II, empereur d'Autriche, pour l'engager à entrer dans la coalition ; et, pour l'y déterminer plus promptement, ils font entendre à ce monarque que le chef du gouvernement français est dévoré d'une insatiable ambition, qu'il se prépare à se faire proclamer empereur d'Occident, et à exiger, par la force des

armes, foi et hommage-lige des autres souverains de l'Europe. Le 9 août, François II accède à la coalition, et ordonne aussitôt des préparatifs de guerre dans toute l'étendue de ses états.

Napoléon et son épouse, partis de Paris, le 4 avril, pour aller à Milan recevoir la couronne d'Italie, arrivent à Turin le 30 germinal (20 avril). Ils séjournent neuf jours dans cette ville. De là, ils se rendent à Alexandrie. Le 15 floréal (5 mai), Napoléon va sur le champ de bataille de Marengo, et passe en revue quarante mille hommes qu'il y avait fait rassembler. Il leur distribue, dans cette journée, un grand nombre de décorations de la Légion-d'Honneur, et pose ensuite la première pierre d'un monument consacré à la mémoire des braves morts à la bataille de Marengo. Cette promenade militaire, considérée par l'empereur d'Allemagne comme une insulte, fut un nouveau motif d'inimitié contre l'empereur des Français. Enfin, le 18 floréal (8 mai), Napoléon, avec son épouse, fait son entrée à Milan au milieu d'un concours immense de citoyens, *faisant*, disent les journaux du temps, *retentir l'air de cris d'allégresse et de reconnaissance*.

Le 21 nivose an 13 (11 janvier 1805), une escadre, sous les ordres du contre-amiral Missiessy, trompa la surveillance de la croisière anglaise, et sortit de Rochefort, paraissant se diriger vers les Indes-Occidentales; cette escadre, forte de six vaisseaux de ligne et de quelques frégates, et chargée de beaucoup de troupes et de munitions, alla débarquer à Santo-Domingo, et y laissa des renforts pour aider le général Ferrand à repousser les noirs de la partie espagnole. Le 1er. ventose (20 février), elle débarqua à la Martinique des fusils et des munitions de toute espèce. Deux jours après, elle aborda au Roseau, chef-lieu de la Dominique, ayant arboré le pavillon anglais. Le commandant de l'île se laissa surprendre. Ses troupes furent faites prisonnières, et la ville fut obligée de capituler. Le général et quatre cents hommes parvinrent seuls à s'échapper. Le 8 ventose (27 février), l'escadre, emmenant les prisonniers anglais et tout ce qu'il lui avait plû d'enlever, se dirigea sur la Guadeloupe où elle débarqua les munitions et les provisions diverses, destinées à cette colonie. Elle marcha ensuite successivement sur les îles anglaises de Las-Nièves, Saint-Christophe et Monserrat. Elle imposa de fortes contributions sur ces trois îles, et s'empara des garnisons et bâtiments qui les dé-

fendaient. Après avoir achevé aussi heureusement son expédition, l'escadre de Rochefort fait voile pour la France. Le 30 floréal (20 mai), elle rentre dans la Charente, sans avoir rencontré aucune escadre anglaise. De toutes les expéditions maritimes tentées par la France contre les Anglais, c'est la seule qui ait complètement réussi.

Le 24 floréal (14 mai), Napoléon rend un décret, par lequel il met un gouverneur-général à la tête des départements au-delà des Alpes; il confie cette place, dont il détermine les attributions, à son frère Louis, connétable de l'empire. Le 6 prairial (26 mai), les cérémonies du couronnement de Napoléon comme roi d'Italie, sont célébrées à Milan dans l'église de Saint-Ambroise. Lorsque les prières accoutumées ont été faites, il reçoit au pied de l'autel, des mains de l'archevêque, l'anneau, le manteau et l'épée, et les remet au prince Eugène, son fils adoptif. Il prend lui-même ensuite sur l'autel la *couronne de fer*, et la pose avec fierté sur sa tête, en prononçant, d'une voix retentissante, ces paroles consacrées dans le rituel du gouvernement des rois lombards : *Dieu me la donne; gare à qui la touche!* Napoléon, après avoir quitté la couronne de fer, pose également sur sa tête celle d'Italie; et au même moment de vifs applaudissements se font entendre dans toute l'église. Enfin, la messe étant finie, le nouveau roi d'Italie jure, sur l'Évangile, de faire observer les lois et les constitutions du royaume d'Italie.

La république de Gênes, depuis l'invasion des Français, était livrée aux désordres et aux troubles de l'anarchie. Les nobles, les négociants, et tout ce que la république renfermait d'hommes distingués, étaient sans cesse exposés aux fureurs du bas-peuple. Napoléon profita adroitement de cet état de choses pour réunir Gênes à son empire. Il chercha d'abord, et réussit à ranger de son parti les personnages les plus influents et les plus illustres d'entre les Génois. Les Serra, les Doria, les Cambiaso, les Durazzo, les Brignole, tous hommes de la plus haute distinction, fatigués des orages de leur patrie, et aspirant à lui rendre le repos et la sécurité, prêtèrent l'oreille à ses insinuations et à ses promesses. Bientôt, d'après leurs conseils, les Génois manifestent le vœu que la république soit incorporée à l'empire français. Les nobles et les commerçants regardent ce moyen comme le seul qui puisse les affranchir de l'insolence et de la tyrannie de la populace. Une députation nombreuse,

formée du doge, des sénateurs, et de quelques autres citoyens de Gênes, se rend aussitôt à Milan. Le 15 prairial (4 juin), elle est présentée à l'empereur des Français, et lui exprime le vœu de la république qu'elle représentait. Napoléon répond aux députés qu'il consent à réunir les Génois à son grand peuple; puis il les exhorte à retourner vers leurs compatriotes, et à leur dire que les barrières, qui les séparent du continent, seront bientôt levées, et que toutes choses seront remises à leur place. Le 17 prairial suivant (6 juin), Napoléon divise le territoire de la république ligurienne en trois départements, sous les noms de *Gênes*, de *Montenote* et des *Apennins*, et détermine son organisation militaire et civile. C'est à la même époque qu'il crée le prince Eugène, son fils adoptif, vice-roi d'Italie; qu'il institue à Turin une académie composée de neuf écoles et de trente-six professeurs; et qu'il fonde l'ordre de la *Couronne de Fer*, ordre composé de cinq cents chevaliers, de cent commandeurs et de vingt dignitaires, et destiné à récompenser tous les genres de services rendus à l'état.

Le 4 messidor (23 juin), Napoléon reçoit à Bologne une députation de la république de Lucques, composée du gonfalonnier et des anciens de cet état. Ils viennent solliciter une constitution nouvelle. Ils manifestent le vœu que le gouvernement de Lucques soit confié à un prince de la famille de Napoléon, et ils désignent le prince de Piombino comme étant celui qu'ils préféreraient. Napoléon, comme on le pense bien, accueille leur désir avec empressement. Le même jour, il érige en principauté la république de Lucques, et en investit le prince de Piombino, époux de la princesse Eliza, sa sœur. Bientôt il quitte Milan pour se rendre à Gênes; il fait son entrée dans cette dernière ville le 11 messidor (30 juin).

Le 15 messidor (4 juillet), Napoléon ordonne, à Gênes, la publication du Code français dans les trois départements de cette ancienne république; déjà, il avait ordonné la même publication dans ses autres possessions d'Italie. Le même jour, il nomme M. Bureau de Puzy, préfet du département de Gênes, M. Nardon, préfet de celui de Montenote, et M. Roland de Villarceaux, préfet de celui des Apennins. Peu de jours après, Napoléon quitte l'Italie, dont il avait ainsi réduit la plus grande partie sous son obéissance. Le 22 messidor suivant (11 juillet), après quatre-vingts heures de marche faite dans le plus grand

ıíto, et sous le nom du ministre de l'intérieur, il à Fontainebleau.

ı thermidor (21 juillet), un décret impérial fixe l'or-tion administrative des états de Parme, Plaisance et alla, comme étant une dépendance de l'empire fran-Ils sont divisés en quatre arrondissements.

4 thermidor (23 juillet), le contre-amiral Ville-, à la tête d'une flotte de vingt vaisseaux, dont qua-français et six espagnols, rencontre, à la hauteur du inistère, une flotte de quinze vaisseaux anglais, sous ımandement de Robert Calder. Un combat s'engage ɔt. Il faisait un brouillard très-épais. L'amiral fran-ıerd, par ses mauvaises manœuvres, deux bâtiments ıols; il se retire ensuite au Ferrol, où il se joint à ɔtte de quinze vaisseaux.

14 thermidor (2 août), Napoléon part pour Bou-, annonçant l'intention de commencer sans retard pédition coutre l'Angleterre. Sa présence sur les côtes mer renouvelle les alarmes du ministère britannique. nger devenait imminent. Le cabinet de Saint-James e de signifier au gouvernement autrichien d'avoir à ıencer sur-le-champ les hostilités. L'empereur Fran-I faisait alors réunir à la hâte deux grandes armées, en Italie et dans le Tyrol, et l'autre sur le Danube. ne la ligne du Rhin était dégarnie de troupes, c'était côté que l'empereur avait résolu de porter la guerre. léon apprend, de son camp de Boulogne, les im-ɜs préparatifs de guerre qni se font dans les états de ois II; il s'empresse de demander au cabinet autri-une explication à ce sujet, et annonce qu'il regardera ıe une déclaration de guerre la violation du territoire ois. On lui fait immédiatement répondre que l'empe-d'Allemagne n'a pas de plus grand désir que de conti-ses relations amicales avec la France, et que le rassem-ɜnt de troupes, qu'il a ordonné en Italie, est destiné ıntir ses états héréditaires d'une contagion qui règne à ırne. Napoléon, peu satisfait de cette réponse, et ne nfiant point dans les assurances de paix données par riche, demande avec instance de nouvelles et de plus s explications. Le cabinet autrichien persiste dans ses ières déclarations. Mais bientôt l'empereur François, prêt à la guerre, ne dissimule plus ses projets; il se, par son ministère, à celui de France, une note

où il reproduit avec beaucoup de détails tous ses anciens griefs contre le gouvernement français. Peu de jours après cette démarche, les troupes autrichiennes passent l'Inn, et envahissent la Bavière. Le 22 fructidor (9 septembre), elles entrent à Munich. L'armée bavaroise, trop faible pour pouvoir leur résister, s'est promptement retirée à leur approche. A cette nouvelle, Napoléon accourt à Paris, et se prépare à la guerre avec célérité. Sur le champ, les troupes du camp de Boulogne reçoivent l'ordre de traverser rapidement la France, et de se porter sur le Rhin.

Le 22 fructidor an 13 (9 septembre 1805), un sénatus-consulte a ordonné le rétablissement en France du calendrier grégorien, à compter du 11 nivose an 14 (1er. janvier 1806 (1).

Quand la guerre eut éclaté entre la France et l'Angleterre, Napoléon, abusant indignement de la supériorité de sa puissance, à l'égard du roi des Deux-Siciles, fit occuper les Abruzzes par un corps de troupes aux ordres du général Saint-Cyr; mais bientôt, ayant appris la coalition qui venait de se former contre lui, sous la direction du cabinet anglais, il se hâta de conclure avec le royaume de Naples une nouvelle convention. Cette convention, signée à Paris le 4me. jour complémentaire an 13 (21 septembre 1805), entre le marquis de Gallo, ambassadeur de Ferdinand IV, et M. de Talleyrand-Périgord, porte que le roi des Deux-Siciles restera neutre pendant le cours de la guerre actuelle de la France contre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Suède; qu'il repoussera, à main armée, toute atteinte qui serait portée aux droits et aux devoirs de la neutralité; qu'ainsi il ne permettra pas qu'aucun corps de troupes, appartenant à l'une des puissances avec lesquelles la France est en guerre, débarque sur aucune partie de son territoire; qu'il ne confiera le commandement de ses armées à aucun officier appartenant aux puissances belligérantes, ni à aucun émigré français. Pour Napoléon, il prend l'engagement d'ordonner l'évacuation des Abruzzes, de manière qu'elle soit achevée, un mois après l'échange des ratifications. Le chef du gouvernement français fut fidèle à sa promesse, parce qu'il y était intéressé. Les

(1) Quand nous serons parvenus à cette époque, du 1er. janvier 1806, nous ne nous servirons plus du calendrier républicain pour l'énonciation des dates.

Abruzzes furent évacuées avant même le terme fixé. Si le roi de Naples ne tint pas aussi bien ses engagements, c'est que le traité qu'il avait signé était tout-à-fait contraire aux intérêts de ses peuples.

Le 1er. vendémiaire an 14 (23 septembre 1805), Napoléon expose au sénat la conduite hostile de l'Autriche. Il déclare que, dans peu, il sera à la tête de son armée, pour secourir ses alliés. « L'Autriche et la Russie, dit-il, se sont » réunies à l'Angleterre. La méchanceté des ennemis du » continent s'est dévoilée. Ils craignent encore la manifes- » tation de mon amour pour la paix. Mon peuple m'a donné, » dans toutes les circonstances, des preuves de sa confiance » et de son amour. Dans cette circonstance si importante » pour sa gloire et pour la mienne, il continuera de mé- » riter le nom de *grand peuple*, dont je le saluai au milieu » des champs de bataille. » Le sénat a compris les désirs de l'empereur; il se hâte, avec une complaisance qui ne se démentira jamais, de justifier son attente. Dès le lendemain, 2 vendémiaire (24 septembre), il rend trois sénatus-consultes, par lesquels il décrète, 1°. la levée de 80,000 conscrits de l'année 1806; 2°. la mise en activité des conscrits des ans 9, 10, 11, 12 et 13 (1801, 1802, 1803, 1804 et 1805); 3°. la réorganisation des gardes nationales, pour le maintien de l'ordre dans l'intérieur, et la défense des frontières et des côtes.

Toutes les mesures ordonnées par Napoléon pour repousser l'agression de l'Autriche, ont été exécutées avec tant de vitesse, qu'en peu de jours l'armée française se trouve rassemblée sur le Rhin. Le 3 vendémiaire (25 septembre), elle passa ce fleuve en différents endroits. Les maréchaux Soult, Davoust, Ney, Lannes, Murat et Bessières, commandent les grandes divisions de l'armée. Les deux derniers sont, l'un à la tête de la cavalerie, l'autre à la tête de la garde impériale. Un corps de troupes hollandaises, aux ordres de Bernadotte, marche sous les drapeaux de Napoléon. Le 9 vendémiaire (1er. octobre), l'empereur vient se mettre à la tête de son armée, et la conduit immédiatement sur le Danube; voici la proclamation qu'il lui adresse : « Soldats, votre empereur est au milieu de » vous. Vous n'êtes que l'avant-garde du *grand peuple*. Nous » aurons des marches forcées à faire, des fatigues, des pri- » vations de toute espèce à endurer. Quelques obstacles qu'on » nous oppose, nous les vaincrons, et nous ne prendrons

sept pièces de canon et dix-huit caissons. Cependant, les Autrichiens, forcés de battre en retraite, prennent successivement d'excellentes positions à San-Michele et à Caldiero; malgré tous leurs efforts, ils sont, les jours suivants, chassés de leurs positions. Masséna, apprenant dans cette circonstance qu'une division de cinq mille hommes, commandée par le général autrichien Hillinger, était séparée du gros de l'armée ennemie, et qu'elle tentait d'aller le rejoindre par les montagnes, s'avance lui-même contre elle, à la tête de quelques troupes, l'enveloppe de tous côtés, et la force de mettre bas les armes. Il y avait dans cette division un brigadier-général, un colonel, un major et soixante-dix officiers. Masséna leur permet de retourner chez eux, sous la condition de ne pas servir contre la France, avant leur parfait échange. L'archiduc Charles, instruit bientôt de ce nouvel échec, commence son mouvement de retraite, dans la nuit du 10 au 11 brumaire (1er. au 2 novembre). Il se dirige par Montebello sur Vicence. Masséna, s'élançant dès le lendemain à la poursuite de l'ennemi, vient établir son quartier-général à Montebello, le 12 brumaire (3 novembre).

L'échec, essuyé par l'amiral Villeneuve à la hauteur du cap Finistère, n'était que le prélude d'une défaite épouvantable, que son impéritie devait causer, trois mois après, à la flotte combinée des Français et des Espagnols. Il sortit du Ferrol, avec trente-trois vaisseaux. Le 29 vendémiaire (21 octobre), la flotte franco-espagnole, cinglant vers le port de Cadix, où elle allait se joindre à d'autres vaisseaux, est attaquée par l'amiral Nelson, n'ayant que vingt-sept vaisseaux. Les troupes de Villeneuve déploient tout ce que le courage et le dévouement ont de plus brillant et de plus intrépide; mais leurs magnanimes efforts sont rendus inutiles par les mauvaises dispositions qu'a faites leur commandant en chef. Après une action qui a duré cinq heures, le désastre de la flotte combinée est consommé. Elle a perdu vingt vaisseaux, soit pris ou brûlés, soit coulés bas et échoués. Neuf bâtiments regagnent Cadix, quatre seulement peuvent échapper aux Anglais. L'amiral Villeneuve a été fait prisonnier. Les vice-amiraux Magon, Gravina, Alava et Cisnéros, on été, le premier, tué; le second et le troisième, grièvement blessés; et le quatrième, fait prisonnier. Cette victoire a coûté cher aux Anglais; le chef, auquel ils la devaient, l'amiral Nelson, y a perdu la vie; et ils ont eu seize vaisseaux hors d'état de tenir la mer.

Napoléon apprit, au milieu de ses triomphes, le désastre de Trafalgar : cette nouvelle le transporta de fureur.

Le 12 brumaire (3 novembre), l'empereur de Russie et le roi de Prusse concluent une convention additionnelle au traité qu'ils ont signé, un mois auparavant, à Potsdam.

Quatre vaisseaux français, commandés par le contre-amiral Du Manoir, étaient parvenus à échapper aux Anglais, lors de la défaite de Trafalgar. Cette petite escadre, qui n'avait pris aucune part à la bataille, est rencontrée, le 13 brumaire (4 novembre), en vue du cap Villano, par des forces anglaises infiniment supérieures. Elle leur résiste pourtant durant quatre heures; après quoi elle consent à se rendre.

Le maréchal Masséna, ayant réuni ses troupes autour de Montebello, continua rapidement sa marche offensive contre les Autrichiens. Il s'avança sur Vicence. L'archiduc, en fuyant, avait laissé quelques troupes dans cette ville ; les Français les en chassèrent de vive force. De là, se portant sur la Brenta, ils passent cette rivière le 14 brumaire (5 novembre). Le 22 brumaire suivant (13 novembre), ils franchissent le Tagliamento. C'est vainement que l'ennemi essaie de défendre le passage de ces rivières. Peu de jours après, ils passent aussi l'Isonzo; à cette époque, Trieste tombe en leur pouvoir; la garnison, à leur approche, s'est hâtée de prendre la fuite. Ainsi les Autrichiens continuaient avec célérité leur retraite sur tous les points. Un corps l'armée, fort de 7,000 hommes, et commandé par un émigré rançais, le prince de Rohan-Soubise, errait alors dans le Tyrol. Ce corps, séparé de l'armée autrichienne d'Allemagne, par les troupes de la grande armée française, cherchait à percer la ligne de Masséna, pour aller se réunir à la garnison de Venise. Mais tous ses mouvements sont observés par le maréchal français qui a deviné son dessein. M. de Rohan s'avance, le 1er. frimaire (22 novembre), sur Bassano, et de là sur Castel-Franco. Masséna envoie aussitôt contre lui les divisions Regnier et Gouvion-Saint-Cyr. Le 2 frimaire (23 novembre), le corps aux ordres de l'émigré français est complètement battu ; il est fait presque entièrement prisonnier. Cependant, l'armée autrichienne fuyait toujours rapidement devant l'armée française. Celle-ci arrive bientôt à Willach et à Laybach. Ici les opérations de Masséna cessent. Son armée se réunit aux troupes du ma-

réchal Ney à Klagenfurth, et prend la dénomination de huitième corps de la grande armée française.

Les Autrichiens, après avoir essuyé tant de défaites, ont fait leur jonction avec les Russes. Napoléon, plein d'ardeur à poursuivre ses succès, et brûlant d'en venir aux mains avec ces derniers, franchit l'Inn, le 6 brumaire (28 octobre), avec la plus grande partie de ses troupes. Deux jours après, il s'établit dans Braunaw. Le même jour, le maréchal Murat culbute l'arrière-garde de l'ennemi, forte de 6,000 hommes, et le maréchal Bernadotte entre à Saltzbourg, évacué précipitamment la veille par l'électeur, à la tête d'un corps de 6,000 soldats. Les jours suivants sont marqués par de brillants triomphes à Lambach, à Lintz, à Lovers. Le maréchal Murat passe l'Ens, et fait 1,500 prisonniers aux Russes, sur les hauteurs d'Amstetten. Le maréchal Ney, après s'être emparé rapidement du Tyrol, fait 1,500 hommes prisonniers à Scharnitz et à Neustark. Le 16 brumaire (7 novembre), il entre dans Inspruck, et rejette l'archiduc Jean à Lucksthal. Le lendemain, les ennemis, en nombre supérieur, attaqués à Marienzell par l'avant-garde du corps d'armée du maréchal Davoust, font des pertes considérables en hommes et en canons. Le 20 brumaire (11 novembre), 4,000 hommes, commandés par le maréchal Mortier, tiennent tête à l'armée russe à Diernstein, et la mettent en déroute, après lui avoir tué et pris beaucoup de monde. Peu après, ce petit corps, enveloppé dans des gorges difficiles par deux colonnes russes, se fait jour à la baïonnette à travers leurs rangs, et les culbute. Enfin, le 22 brumaire (13 novembre), l'armée française pénètre dans Vienne ; l'empereur l'avait quitté avec sa cour, se dirigeant vers la Moravie. Napoléon va aussitôt s'établir au palais de Schœnbrunn ; il n'y reste pas long-temps, et poursuit l'ennemi jusqu'à Hollabrunn. Là, un armistice lui est demandé ; il le refuse. Un nouveau combat s'engage à Guntersdorf ; les Russes y perdent 2,000 prisonniers et 2,000 hommes tués. Ceux-ci fuient aussitôt vers Brunn, où ils trouvent l'empereur Alexandre. Napoléon, maître d'une grande partie des états de l'empereur d'Autriche, ordonne la levée d'une contribution de 100 millions, qu'il destine à ses soldats, comme une gratification due à leur courage.

Le 6 frimaire (27 novembre), les empereurs de Russie et d'Autriche se réunissent à Pronitz. Trompés par un mouvement de retraite ordonné à dessein par Napoléon,

ils prennent la résolution de lui livrer une bataille générale. Leur dessein est d'attaquer la droite des Français. Les mouvements qu'ils ordonnent en conséquence, font connaître ce dessein à Napoléon, et c'est là la première cause de la déroute qu'il vont bientôt essuyer. Le 10 frimaire (1er. décembre), l'armée ennemie, portée à cent mille hommes par les nombreux renforts qu'elle vient de recevoir, se trouve toute réunie au village d'Austerlitz. Le lendemain, 11 frimaire an 13 (2 décembre 1805), les Austro-Russes, sous le commandement en chef du général Kutuzow, attaquent l'armée de Napoléon. Le centre des Français était appuyé par une réserve de vingt bataillons de grenadiers; Kutuzow, le croyant au contraire très-faible, dirige contre lui la garde impériale russe; mais il la repousse avec intrépidité. Ce mouvement est exécuté par la cavalerie de la garde impériale française. Pendant ce temps, le maréchal Lannes, soutenu, à l'aile gauche, par la cavalerie de Murat, défend vaillamment la position du Santon, force les ennemis de fuir, et leur enlève presque tous leurs équipages, sur la route de Wischau. Le maréchal Soult, à l'aile droite, chasse les colonnes ennemies de Pratzen, Sokolnitz et Ternitz; elles essuient une déroute affreuse. Six mille hommes se noient en traversant l'étang de Sokolnitz, et cinquante pièces d'artillerie, escortées par quatre bataillons russes, sont englouties dans le lac d'Augezd. La fuite de ces malheureuses colonnes entraîne celle de tous les autres corps de l'armée ennemie. Il était alors quatre heures du soir; la nuit vient sauver d'une perte totale l'aile gauche des Austro-Russes. Les alliés, dans cette bataille terrible, ont perdu près de la moitié de leurs troupes, plusieurs généraux, et un grand nombre d'officiers. Durant la bataille d'Austerlitz, la réserve des Français, composée de vingt mille hommes, n'a pas brûlé une amorce.

Le 13 frimaire (4 décembre), l'empereur d'Autriche vient trouver l'empereur Napoléon à Saroschütz. Les deux monarques, après une entrevue de deux heures, conviennent d'un armistice. Cet armistice, signé le surlendemain à Austerlitz, porte que, pendant la durée de la suspension d'armes, l'armée française occupera le cercle d'Austerlitz, les états de Venise, le cercle de Monthabor, une partie de la Moravie, et la ville de Presbourg, capitale de la Hongrie; que l'empereur de Russie se retirera dans ses états; que les levées en masse seront suspendues dans la

Bohème et la Hongrie ; enfin, que les négociateurs pour la paix se réuniront le plus promptement possible à Presbourg. En effet, quelques jours après, M. de Talleyrand pour la France, le prince Jean de Lichtenstein et le général Giulay, pour l'Autriche, se trouvent réunis dans la capitale de la Hongrie, et commencent aussitôt les négociations dont ils sont respectivement chargés.

Le 14 frimaire (5 décembre), Napoléon rend, à Austerlitz, un décret par lequel il accorde une pension de 6,000 fr. aux veuves des généraux morts à la bataille d'Austerlitz ; de 2,400 fr., à celles des colonels et majors ; de 1,200 fr., à celles des capitaines ; et de 800 fr., à celles des lieutenants et sous-lieutenants. Par un second décret du même jour, il adopte les enfants des généraux, officiers et soldats morts à cette bataille, et ordonne qu'ils seront entretenus et élevés à ses frais.

Le 28 messidor an 13 (17 juillet 1805), une escadre, composée de six vaisseaux et de cinq frégates, et commandée par le contre-amiral Allemand, partit de l'île d'Aix pour une expédition. Cent soixante jours après, le 3 nivose an 14 (24 décembre 1805), cette escadre revient au lieu d'où elle était partie, ramenant avec elle un vaisseau de guerre et quarante-cinq autres petits bâtiments, enlevés aux Anglais.

Le 5 nivose an 14 (26 décembre 1805), la paix est signée entre l'empereur d'Autriche et l'empereur des Français. La France continuera de posséder, en toute propriété et souveraineté, tous les territoires au-delà des Alpes, qui, antérieurement au traité, étaient réunis et incorporés à l'empire français ; l'empereur d'Allemagne reconnaît les principautés de Lucques et de Piombino ; il approuve la réunion des états de la république de Venise au royaume d'Italie ; il reconnaît l'empereur Napoléon comme roi d'Italie. Napoléon se réserve de nommer son successeur au trône d'Italie. Ses alliés, les électeurs de Bavière, de Wurtzbourg et de Bade, et la république batave, sont compris dans le traité. Les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, ayant pris le titre de rois, sont reconnus, en cette qualité, par l'empereur François II. La maison d'Autriche cède au roi de Bavière le margraviat de Burgau, le Vorarlberg, le comté de Hohenhem, celui de Kœnigsegg-Rothenfels, les seigneuries de Tetnang et Argen, le territoire de Lindaw, le Tyrol, avec Brixen et

Trente, la principauté d'Eichstedt et une partie de celle de Passau; au roi de Wurtemberg, les villes d'Ehingen, de Munderkingen, de Riedlingen, de Mengen et de Sulgau, les deux comtés de Hohenberg, le landgraviat de Nelleubourg, la préfecture d'Altorff, la partie du Brisgau enclavée dans les possessions wurtembergeoises, les villes de Villingen et de Breunlingen; à l'électeur de Bade, le reste du Brisgau, l'Ortenau, la ville de Constance et la commanderie de Meinau. Les pays de Salzbourg et de Berchtolsgaden sont adjugés à l'empereur d'Autriche. Le grand duc de Toscane possédera la principauté de Wurtzbourg; la dignité de grand-maître de l'ordre teutonique passera dans la maison d'Autriche. L'empereur d'Autriche renonce, pour lui et ses descendants, à toutes prétentions actuelles et éventuelles sur les états des rois de Bavière et de Wurtemberg et de l'électeur de Bade, et *vice versâ*. Les parties contractantes reconnaissent l'indépendance des républiques Batave et Helvétique.

1806. Le roi de Naples, avait reçu dix mille Anglais et quatorze mille Russes dans ses ports. Napoléon apprit cette nouvelle au milieu de ses victoires; elle le transporta de colère contre ce prince. Il mit aussitôt à l'ordre du jour cette proclamation : « La dynastie de Naples a cessé » de régner; son existence est incompatible avec le repos » de l'Europe et l'honneur de ma couronne. Soldats, mar» chez! montrez au monde de quelle manière nous punis» sons les parjures. Ne tardez pas à m'apprendre que l'I» talie tout entière est soumise à mes lois. » En conséquence, dès les premiers jours de janvier 1806, une armée de cinquante mille hommes, commandée en chef par Joseph Buonaparte, et dirigée par le maréchal Masséna, se met en mouvement pour entreprendre la conquête du royaume de Naples. Les avant-gardes de l'armée française sont à peine parvenues aux frontières de cet état, que les Anglo-Russes se retirent à la hâte, et regagnent leurs vaisseaux. En peu de jours, les milices nationales, nouvellement levées, sont totalement dispersées. Les troupes réglées, en petit nombre, demeurent seules fidèles à leurs drapeaux, et sont réparties dans le fort de Naples et les principales places de la Pouille. Mais de tels préparatifs de défense ne rassurent point la cour de Naples contre le danger prochain qui la menace. Le roi Ferdinand recourt aux supplications; elles sont repoussées. Ce malheureux prince, voyant qu'il a affaire à un impitoyable

ennemi, et qu'il ne lui reste plus d'espoir, confie au prince royal, son fils, des pouvoirs illimités; et le 23 janvier, il s'embarque pour aller à Palerme.

En quittant son armée d'Allemagne, Napoléon s'est rendu avec son épouse à Munich. Le 1er janvier 1806, Maximilien-Joseph est proclamé roi de Bavière dans cette capitale. Cet événement donne lieu à de belles fêtes auxquelles assistent l'empereur et l'impératrice. Les 13 et 14 du même mois, ils assistent aussi aux cérémonies du mariage du prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, avec la princesse Auguste, fille du roi de Bavière. C'est dans cette circonstance que Napoléon déclare qu'il adopte pour fils le prince Eugène, et qu'il l'appelle à lui succéder au royaume d'Italie. De Munich, Napoléon et Joséphine vont à Stuttgard; puis ils prennent la route de France. Ils arrivent à Paris, le 26 janvier. Huit jours après, tous les grands corps de l'état vont présenter à l'empereur leur tribut d'admiration et de reconnaissance.

Deux escadres, commandées par les contre-amiraux Leissègues et Villaumez, et composées, chacune, de cinq à six vaisseaux et de quelques autres petits bâtiments, étaient sorties à peu près dans le même temps du port de Brest. L'expédition de ces contre-amiraux fut malheureuse. Le 6 février, l'escadre de Leissègues se voit attaquée, dans le baie de Santo-Domingo, par sept vaisseaux, deux frégates et deux sloops anglais. Elle soutient le combat pendant deux heures. Leissègues perd trois vaisseaux; ses deux autres bâtiments, poussés sur la côte, y échouent, et y sont brûlés. Le contre-amiral Villaumez n'a point essuyé de défaite complète. Après avoir capturé dans les mers d'Europe plusieurs bâtiments chargés de troupes, manquant de vivres et réduit au plus triste état, il a successivement relâché à San-Salvador et à la Martinique, pour y ravitailler et réparer son escadre. S'étant ensuite remis en mer, il a voulu attendre les vaisseaux pêcheurs qui revenaient du Labrador, du Groënland et de l'Islande, pour essayer de s'en emparer. Ce projet a échoué par la désertion d'un vaisseau. Pour comble de malheur, Villaumez a été assailli par une tempête violente, et il n'est parvenu à ramener en France que trois vaisseaux. Le reste a été détruit par la tempête ou par le feu de l'ennemi.

Le prince royal des Deux-Siciles et la reine, sa mère, disposés à opposer à l'armée française la plus vive résistance, ont fait armer les lazzaronis, et annoncent l'intention de

marcher à leur tête. Quelques affidés ont été chargés par eux de soulever les provinces. Les Français, instruits de ces tentatives, hâtent leur marche de tout leur pouvoir. Leur armée était divisée en trois corps. Le 8 février 1806, elle passe le Garigliano; le 13, Naples, Capoue et Pescara lui ouvrent leurs portes. Le 15, le frère de Napoléon fait son entrée dans la ville de Naples. La reine venait de s'enfuir. Elle emportait avec elle tout l'argent que renfermaient les caisses publiques, et tout ce qui pouvait exister de précieux dans les palais royaux. Les Français trouvent dans le port plusieurs vaisseaux richement chargés, et dans l'arsenal, deux cents pièces de canon et deux cents milliers de poudre. Cependant le prince royal était parvenu à organiser, dans la Calabre, une armée de vingt mille hommes. Les Français ont à peine appris cette nouvelle, que le général Regnier s'avance rapidement contre l'armée du prince royal; il la rencontre, le 9 mars, à Campo-Tenase, l'attaque et la met en fuite. Elle laisse deux mille prisonniers entre les mains des Français, et échappe à leur poursuite, en se jetant dans les montagnes; peu après, elle gagne les vaisseaux qui l'attendaient sur le rivage.

Le 19 février, un décret impérial ordonne que la fête de saint Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France soient célébrées dans toute l'étendue de l'empire, le 15 août de chaque année, jour de l'Assomption, époque de la conclusion du concordat. Le même décret ordonne encore la célébration de la fête du couronnement de l'Empereur et de celle de la bataille d'Austerlitz, et la fixe au premier dimanche du mois de décembre.

Le 20 février, un décret impérial consacre l'église de Saint-Denis à la sépulture des empereurs, fonde un chapitre de dix chanoines pour desservir cette église, et porte érection de quatre chapelles, les trois premières destinées aux trois races des rois de France, et la quatrième, aux empereurs. Napoléon ordonne qu'il soit placé, dans chacune des chapelles des trois races, des tables de marbre contenant les noms des rois, dont les mausolées existaient, lors de la révolution, dans l'église de Saint-Denis. Napoléon ordonne en même temps l'achèvement de l'église Sainte-Geneviève, et la rend au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de sainte Geneviève, patrone de Paris; la consacre à la sépulture des grands dignitaires, des grands officiers de l'empire, des sénateurs, des grands officiers de

la Légion-d'Honneur, et des citoyens qui, dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, auront rendu d'éminents services à la patrie.

Le 2 mars 1806, Napoléon fait l'ouverture du corps législatif. Son discours est, comme tous ceux qu'il prononce, plein d'orgueil, d'emphase et de jactance; en voici quelques parties: « Mes armées, dit-il, n'ont cessé de vaincre, que » lorsque je leur ai ordonné de ne plus combattre. J'ai vengé » les droits des états faibles. La maison de Naples a perdu sa » couronne sans retour. La presqu'île d'Italie tout entière » fait partie du *grand empire*. Comme chef suprême de » cette contrée, j'ai garanti les souverains et les constitutions » qui en gouvernent les différentes parties.... Il m'est doux » de déclarer que mon peuple a rempli tous ses devoirs. Au » fond de la Moravie, je n'ai pas cessé d'éprouver un seul » instant les effets de son amour et de son enthousiasme. Ja- » mais il ne m'en a donné des marques qui aient pénétré » mon cœur de plus douces émotions. Français, je n'ai pas » été trompé dans mon espérance. Votre amour, plus que » l'étendue et la richesse de notre territoire, fait ma gloire..... » Rien ne vous sera proposé, qui ne soit nécessaire pour ga- » rantir la gloire et la sûreté de mes peuples. »

Le contre-amiral Linois, à la tête d'une petite escadre composée d'un vaisseau et de trois frégates, porta au commerce anglais les plus terribles coups. Il alla brûler les comptoirs britanniques à Sumatra, à Sillabare; il détruisit ses établissements, et lui prit des vaisseaux de guerre jusque dans ses ports. Dans la guerre qu'il fit aux Anglais, et qui dura trois ans, il leur enleva la valeur de soixante millions. Linois, après tant de courses et de combats, commençant à éprouver de pressants besoins de vivres et d'agrès, prit la résolution de revenir en France. Son voyage se fit assez heureusement. Il revenait avec deux bâtiments seulement; le *Marengo* et la *Belle-Poule*. Il était sur le point de revoir les côtes de France, lorsque, le 13 mars 1806, il tombe au milieu d'une escadre ennemie de sept vaisseaux et de plusieurs frégates. Il veut défendre l'honneur du pavillon français. Pendant quelques moments, il résiste aux Anglais avec intrépidité. La supériorité du nombre le force enfin de se rendre. Lui, son fils et huit autres officiers, ont été blessés grièvement dans ce combat. Tel est le malheureux résultat d'une expédition conduite par le contre-amiral Linois, avec tant de courage et d'activité. A cette époque, les capitaines l'Hermite et Leduc

rtaient de grands avantages sur la marine ennemie. Le er, après une course de onze mois, rentre en France, le riches captures faites sur la côte occidentale d'Afrique. ond, dans l'espace de six mois, a coulé bas, dans la laciale, plus de trente baleiniers, tant russes qu'an- et fait plusieurs centaines de prisonniers.

30 mars, l'archichancelier de l'empire Cambacérès ap- au sénat huit décrets impériaux. Le premier fixe l'état les princes et des princesses de la maison impériale, et tout ce qui concerne leur éducation, et leurs devoirs en- empereur. Par le second décret, Napoléon prononce la on des états vénitiens à son royaume d'Italie, déclare ndamentales de ce royaume le code Napoléon, le sys- monétaire de l'empire français, et le concordat; érige chés, grands fiefs de son empire, les provinces suivantes: lmatie, l'Istrie, le Frioul, Cadore, Bellune, Conegliano, se, Feltre, Bassano, Vicence, Padoue et Rovigo; les inscriptions sur le Monte-Napoléon jusqu'à la con- nce de 1,200,000 francs de rentes annuelles, en faveur énéraux, officiers et soldats, qui ont rendu le plus de es à la patrie; accorde au royaume d'Italie une armée ise, moyennant la somme de deux millions cinq cent francs par mois; détache du même royaume le pays ssa et Carrara et la Garfagnana; et confère à l'héritier mptif du royaume d'Italie le titre de prince de Venise. troisième décret, Napoléon déclare reconnaître pour Naples et de Sicile, son frère Joseph Napoléon, grand- tr de France, et institue dans ce royaume six grands- e l'empire, avec le titre de duché. Par le quatrième , Napoléon transfère en toute souveraineté, à son ère, Joachim Murat, les duchés de Berg et Clèves, par les rois de Prusse et de Bavière, et confère à l'hé- présomptif de ces duchés le titre de duc de Clèves. nquième décret de Napoléon transfère à sa sœur Pau- principauté de Guastalla, et autorise le prince Borg- époux de cette princesse, à porter le titre de prince et e Guastalla. Par le sixième décret, le maréchal Ber- grand-veneur et ministre de la guerre, reçoit, en souveraineté, la principauté de Neufchâtel. Le sep- décret réunit le pays de Massa et Carrara et la Garfa- à la principauté de Lucques, et érige le pays de et Carrara en duché, grand-fief de l'empire. Enfin,

par le huitième décret impérial, trois duchés grands-fiefs sont érigés dans les états de Parme et de Plaisance.

Joseph Buonaparte, ayant reçu, le 13 avril, à Bagnara, le décret impérial qui l'élevait au trône de Naples et de Sicile, se fait proclamer sans retard; il part immédiatement après cette cérémonie, pour aller visiter les provinces méridionales du royaume usurpé sur Ferdinand. Un mois après, Joseph était de retour à Naples.

Du 14 avril au 29 du même mois, les trois livres composant *le code de procédure civile*, sont décrétés; ils sont promulgués le 9 mai suivant.

La Hollande, depuis sa nouvelle constitution politique, entretenait un corps de troupes françaises; elle avait constamment donné à la France des preuves manifestes de son dévouement et de son amitié; elle vivait dans sa dépendance; plusieurs fois elle avait vu le système politique de son administration changé par le gouvernement français: elle s'était soumise à tout. Un tel état de choses ne suffisait point à l'ambition, et ne remplissait pas encore les vues de Napoléon. La Hollande était un point par lequel il craignait de voir son empire attaqué; il prit la résolution d'en faire un royaume, et d'y placer l'un de ses frères, jugeant que c'était là le seul moyen de s'assurer de l'obéissance de la Hollande. Cette résolution fut communiquée aux ministres de la république batave, que l'on crut les plus dévoués aux intérêts de Napoléon. Soit dévouement réel, soit la crainte d'encourir la vengeance d'un souverain puissant, les ministres hollandais entrèrent dans les vues de l'empereur des Français. Les états généraux de la république batave furent, en conséquence, convoqués, au premier avril 1806, pour une session extraordinaire; ils nommèrent une députation composée de sept membres, et présidée par le vice-amiral Verhuel, ministre de la marine, qui jouissait de la confiance de Napoléon. Cette députation était chargée de porter au chef du gouvernement français le vœu de la république batave, de voir un de ses frères assis sur le trône de la Hollande. Elle se rendit bientôt à Paris, et posa, de concert avec M. Talleyrand-Périgord, les bases d'un traité entre la France et la Batavie; ce traité est signé le 24 mai 1806. Le préambule en est assez curieux à connaître; il y est dit que le renouvellement périodique du chef de l'état sera toujours, en Hollande, une source de dissensions, et au dehors, un

onstant de discordes entre les puissances amies ou en-
s de la Hollande; qu'un gouvernement héréditaire
seul garantir au peuple hollandais son indépendance
que et sa liberté civile; que le premier de ses intérêts
se placer sous la protection d'un gouvernement puis-
et qu'à cet égard, la France est la plus intéressée de
les nations à lui accorder cette protection. C'est en
de telles considérations, que Napoléon défère, par le
du 24 mai, au vœu de la Hollande, qui appelle le
Louis Napoléon à régner sur elle, et qu'il permet
frère d'accepter la couronne de Hollande, pour être
lée par lui et sa descendance naturelle, légitime et mas-
, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle
mes et de leur descendance. Le même traité porte qu'en
minorité, la régence appartient de droit à la reine,
défaut de celle-ci, le régent sera choisi par l'empereur
ançais, comme chef perpétuel de la famille impé-
enfin que le roi de Hollande sera à perpétuité grand-
ire de l'empire, sous le titre de connétable. Ce traité
ra secret pendant douze jours; c'est-à-dire, jusqu'au
nt où le changement politique de la Hollande devait
lennellement proclamé.

décret du 5 juin 1806, l'empereur transfère à son
chambellan et ministre des relations extérieures,
rand, la principauté de Bénévent; et au maréchal
lotte, celle de Ponte-Corvo. Dans le message qu'il
le même jour au sénat, à ce sujet, Napoléon lui
d que, les deux principautés de Bénévent et de Ponte-
étant un sujet de litige entre le roi de Naples et la
e Rome, il a jugé convenable de mettre un terme à
cultés, en érigeant ces principautés en fiefs immédiats
empire.

même jour, 5 juin, les ambassadeurs extraordinaires, en-
à Paris par les états-généraux de la Batavie, obtiennent
dience solennelle de l'empereur Napoléon. Le président
députation, le vice-amiral Werhuel, portant la pa-
dit à l'empereur que le peuple hollandais, témoin des
ophes qui ont renversé quelques états, et victime des
res qui les ont tous ébranlés, a senti la nécessité de
cer sous la première des sauve-gardes politiques de
pe; qu'ainsi les députés des états-généraux ont été
s de supplier Sa Majesté de leur accorder, comme chef
ne de la république, comme roi de Hollande, le prince

Louis Napoléon, son frère. Napoléon répond aux députés qu'il a toujours regardé comme le premier intérêt de sa couronne de protéger la Hollande, qu'il adhère à ses vœux, et qu'il proclame roi de Hollande le prince Louis. S'adressant ensuite à son frère, il lui dit d'aller régner sur le peuple hollandais, de protéger ses libertés, ses lois, sa religion, et de ne jamais cesser d'être Français. Louis, dans sa réponse, exprime les regrets qu'il éprouve en se voyant obligé de s'éloigner de Sa Majesté, pour aller régner sur la Hollande; mais il ajoute que, puisqu'elle l'ordonne, et que les Hollandais le désirent, il lui sacrifie sa vie et sa volonté. Le vice-amiral Werhuel part aussitôt pour La Haye, en qualité de commissaire du nouveau roi; il y arrive le 9 juin, et y prend immédiatement possession du gouvernement de la Hollande. Louis y fait son entrée le 23 du même mois.

Les Anglais, ayant résolu de ne pas laisser les Français tranquilles possesseurs du royaume de Naples, s'occupaient avec ardeur des moyens de les en chasser. Déjà ils avaient débarqué dans la Calabre plusieurs milliers de Siciliens, et n'attendaient que le moment où l'insurrection, qu'ils fomentaient parmi les Calabrois, éclaterait, pour commencer une attaque sérieuse contre l'armée française. Le 1er. juillet 1806, dix mille Anglo-Siciliens débarquent vis-à-vis Santa-Euphemia; ils sont aussitôt renforcés par quatre mille insurgés. Le général Regnier marche rapidement à la rencontre de l'ennemi, et fond sur lui avec intrépidité : mais, son corps d'armée étant trop faible, il est battu et forcé de rétrograder; parvenu sur les bords de l'Amato, il court le risque d'être totalement défait. La belle résistance du 23e. régiment de ligne le tire de ce mauvais pas. Le général Regnier se replie sur Cantazaro, et de là il demande des renforts. Il est bientôt assiégé dans cette position par plus de douze mille insurgés; il les tient plusieurs jours en échec. Apprenant alors la marche du corps d'armée du maréchal Masséna, il quitte sa position, se met en marche; et, à travers les nombreux bataillons ennemis qu'il bat dans toutes les rencontres, il parvient à rejoindre Masséna devant la ville de Morano. Lorsque cette jonction est opérée, les Anglais jugent prudent de se retirer en Sicile. Les insurgés, livrés à eux-mêmes, sont bientôt dispersés et anéantis. Les tentatives que les troupes anglaises, sous le commandement en chef du général Stuart, avaient faites contre les îles de Procida et d'Ischia, avaient eu aussi peu de succès que le débarquement dans la Calabre.

Cependant l'Angleterre n'avait point renoncé au dessein de chasser les Français du royaume de Naples; peu de temps après l'expédition dont nous venons de parler, elle recommença de nouveaux efforts pour porter la Calabre à se révolter.

Quand Napoléon eut, par la paix de Presbourg, consolidé et accru sa prépondérance en Europe, il conçut le projet d'anéantir l'antique constitution qui unissait les princes de l'Allemagne à l'empereur François II, et de la remplacer par une confédération des états du Rhin, dont il serait le protecteur. En conséquence, il ouvrit aussitôt des négociations avec les différents princes d'Allemagne, qu'il croyait les plus attachés à sa cause, et les conduisit avec tant de mystère et d'activité, que la connaissance n'en parvint aux grandes puissances de l'Europe, que lorsqu'il ne leur fut plus possible d'en arrêter les effets. L'acte *de la confédération du Rhin* est signé, à Paris, le 12 juillet 1806, entre l'empereur des Français, roi d'Italie, et les rois de Bavière et de Wurtemberg, les électeurs archichancelier et de Bade, le duc de Berg et de Clèves, le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau-Usingen et Nassau-Weilbourg, les princes de Hohenzollern-Hechingen et Hohenzollern-Sigmaringen, les princes de Salm-Salm, et Salm-Kirbourg, le prince d'Isenbourg-Birstin, le duc d'Arenberg, le prince de Lichtenstein et le comte de la Leyen. Nous allons rapporter quelques-unes des dispositions principales de l'acte de la confédération des états du Rhin; elles font mieux connaître la politique de Napoléon. Les états de LL. MM. les rois de Bavière et de Wurtemberg et de LL. AA. SS. les électeurs archichancelier et de Bade, etc..... sont séparés à perpétuité du territoire de l'empire germanique, et unis entre eux par une confédération particulière, sous le nom d'*États confédérés du Rhin*. Toute la législation de l'empire germanique, qui a pu jusqu'à présent concerner et obliger les princes dénommés, est anéantie, sauf les droits des créanciers et des pensionnaires, et l'octroi de navigation du Rhin. Chacun des rois et princes confédérés renonce à ceux de ses titres qui expriment des rapports quelconques avec l'empire germanique, et, le 1er. août 1806, il fera notifier à la diète sa séparation d'avec l'empire. L'électeur archichancelier prendra le titre de prince primat et d'altesse éminentissime; l'électeur de Bade, le duc de Berg et de Clèves, et le landgrave de Hesse-Darmstadt, celui de grand-duc; le chef de la maison de Nassau, celui de duc; et

le comte de la Leyen, celui de prince. Les intérêts communs des états confédérés seront traités dans une diète, dont le siége sera à Francfort, et qui sera divisée en deux colléges, savoir : le collége des rois et celui des princes. Les princes ne pourront prendre de service que dans les états confédérés ou alliés de la confédération; ils ne pourront aliéner quelque partie de leur souveraineté, qu'en faveur de l'un des états confédérés; le prince primat présidera la diète. L'empereur des Français sera proclamé protecteur de la confédération, et, en cette qualité, au décès de chaque prince primat, il en nommera le successeur. Tous les rois et princes que nous venons de nommer, exerceront tous les droits de souveraineté sur les pays adjugés à chacun d'eux. Toute guerre continentale, que l'une des parties contractantes aurait à soutenir, deviendra immédiatement commune à toutes les autres. Dans le cas où une puissance étrangère à l'alliance, et voisine, armerait, les princes confédérés armeront aussi, mais ne le feront qu'après une invitation de l'empereur et roi. Le contingent à fournir par chaque allié sera, pour la France, de 200,000 hommes de toutes armes; pour le royaume de Bavière, de 30,000; pour le royaume de Wurtemberg, de 12,000; pour le grand-duc de Bade, de 8,000; pour le grand-duc de Berg et de Clèves, de 5,000; pour les duc et prince de Nassau, et les autres princes confédérés, de 4,000. Les hautes parties contractantes se réservent d'admettre, par la suite, dans la nouvelle confédération, d'autres princes et états d'Allemagne, qu'il sera de l'intérêt commun d'y recevoir. Bientôt l'empereur d'Allemagne, cédant à la force, se conforme à l'acte de la confédération du Rhin, et quitte son titre d'*empereur d'Allemagne* pour celui d'*empereur d'Autriche*. Le roi de Prusse adhéra d'abord à ce grand changement, mais en manifestant la résolution de faire, à l'exemple de Napoléon, une *confédération du Nord*. L'empereur lui défendit d'y faire entrer les villes anséatiques. Le monarque prussien, se souvenant alors qu'il était du sang du grand Frédéric, se plaignit hautement de l'ambition de Napoléon, et protesta contre la *confédération du Rhin*. Il vit le sort qui l'attendait, et résolut de le prévenir.

Le 22 juillet, un décret impérial organise des conseils de marine à bord des vaisseaux, pour examiner la conduite des officiers-généraux, capitaines de vaisseau, et autres officiers, relativement aux missions qui leur auront été confiées.

M. d'Oubril, envoyé à Paris par l'empereur de Russie, pour négocier la paix, la signa, le 20 juillet. Le 25 août suivant, Alexandre refuse de ratifier le traité signé par son ministre, sous prétexte qu'il s'est écarté des instructions qu'il avait reçues. La Russie était alors en négociations secrètes avec l'Angleterre; il est évident qu'elle était sollicitée de concourir à une nouvelle coalition contre la France. On verra bientôt qu'elle était entrée, en effet, dans les vues du cabinet anglais.

Le ministre anglais, William Pitt, cet adversaire si opiniâtre du gouvernement impérial, étant mort le 23 janvier 1806, Charles Fox, depuis long-temps l'âme de l'opposition du parlement, lui succéda. Il y eut alors beaucoup d'espoir d'un prochain rapprochement entre l'Angleterre et la France; et en effet des négociations s'entamèrent, au mois de mars, entre Fox et M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures. Une seule cause empêche la conclusion de la paix; c'est que le cabinet de Saint-James ne voulait point traiter sans la Russie. Sur ces entrefaites, le nouveau ministre anglais tombe malade; il meurt le 13 septembre, sept mois après son illustre rival, William Pitt. Cet événement rompt tout-à-fait les négociations commencées. Le cabinet de Londres travaille aussitôt à former une quatrième coalition contre la France. L'Autriche, épuisée par ses derniers désastres, la Porte Ottomane et le Danemark refusent seuls d'en faire partie. Le roi de Prusse, quoiqu'il eût déjà 150 mille hommes sous les armes, ordonne des levées considérables. Les troupes de la Hesse et des duchés du nord marcheront les premières avec lui.

Le 25 septembre 1806, est signé à Paris, au nom de l'électeur de Wurtzbourg, un traité par lequel ce prince accède à la confédération du Rhin. Nul prince n'avait encore donné son accession à cette confédération. D'après le traité qu'il conclut avec la France, l'électeur de Wurtzbourg prend le titre de grand-duc et sera admis dans le collége des rois; le contingent, qu'il devra fournir en cas de guerre, est fixé à 2,000 hommes.

Le 6 octobre, quand les armées de la coalition furent prêtes, l'Angleterre rappela l'ambassadeur qu'elle avait envoyé à Paris, lord Lauderdale, et le signal des combats fut donné; les Prussiens entrèrent les premiers en campagne. Ils se jetèrent sur la Saxe et sur le territoire de la confédération du Rhin, puis ils attaquèrent les avant-postes français,

Napoléon, à cette nouvelle, quitte Paris sur-le-champ, et arrive à Bamberg. Le lendemain même, il commence les opérations de la guerre. La réserve du grand-duc de Berg, les corps d'armée des maréchaux Davoust et Bernadotte et la garde impériale, formant le centre, passent la Saale, sans éprouver presque de résistance. La droite et la gauche de l'armée s'ébranlent en même temps. Le 9 octobre, 10,000 Prussiens sont chassés de Schleitz, et perdent 800 hommes; le lendemain, dans un combat engagé à Saalfeld, le prince Louis-Ferdinand de Prusse est tué par le maréchal-des-logis Guindé; six cents hommes restent sur le champ de bataille, et mille sont faits prisonniers. Ces événements plaçaient l'armée prussienne dans une situation critique. Berlin et Dresde n'étaient couverts par aucun corps d'armée, et les Prussiens avaient leur gauche tournée.

Le 14 octobre 1806, les armes prussiennes essuient un revers épouvantable; les deux armées en viennent aux mains sur le plateau d'Iéna; l'affaire est générale. Les maréchaux Soult et Ney se précipitent sur les derrières de l'armée prussienne; Murat, à la tête des cuirassiers et des dragons de la réserve, la charge avec une impétuosité à laquelle elle ne peut résister. Cinq bataillons prussiens sont d'abord enfoncés; bientôt l'ennemi est en pleine déroute; il précipite sa fuite sur la route de Weimar; les Français le poursuivent avec tant d'ardeur, qu'ils y arrivent presque en même temps que lui. Les Prussiens sont aussi battus sur un autre point par le maréchal Davoust, chargé de défendre les défilés de Koesen. A Auerstaedt ce maréchal leur défait cinquante mille hommes. Enfin, dans ces deux batailles, ils ont perdu considérablement de monde; on leur a fait plus de trente mille prisonniers, parmi lesquels se trouvent trente officiers-généraux, et pris trois cents pièces de canon et soixante drapeaux. Le duc de Brunswick, le feld-maréchal Mollendorf, les généraux Schmettau et Ruchel, ainsi que le prince Henri de Prusse, ont été blessés; les deux derniers sont les seuls qui survivent à leurs blessures. Cependant les Français ne prennent point de repos après cette grande bataille; ils s'avancent sur-le-champ à la poursuite des Prussiens. Le 15, ils investissent Erfurt, renfermant une garnison de quatorze mille hommes; le lendemain, ils la forcent de capituler. Le même jour, ils cernent le général Blucher avec six mille chevaux, et battent Kalkreuth au village de Greussen. Le roi et la reine partagent avec leur armée tous les

dangers de la retraite, et courent plusieurs fois le risque de tomber entre les mains des Français. Le 17, vingt-cinq mille hommes de troupes fraîches, commandés par le prince Eugène de Wurtemberg, essaient de défendre le pont et la ville de Halle; ils sont mis en déroute, et fuient, laissant aux mains des Français deux mille morts et cinq mille prisonniers. Enfin le roi de Prusse arrête sa fuite à Magdebourg, pour y rallier les débris de son armée vaincue. Mais le danger devient pressant pour lui; il se hâte de quitter cette ville, dont les fortes murailles n'ont rien qui le rassure contre son ennemi. A la tête de quelques régiments dévoués, il parvient à percer la ligne des Français, dans un endroit où elle était faible, et à leur échapper par une prompte fuite. Il ne recouvre un peu de tranquillité que quand il voit l'Elbe et l'Oder entre l'armée française et les faibles débris de la sienne. Le 25 octobre suivant, la forteresse de Spandau, que défendent douze cents hommes, est forcée de capituler. Le même jour, Napoléon entre dans Potsdam; son premier soin est de visiter le tombeau du grand Frédéric; il saisit avec enthousiasme l'épée de ce prince, le cordon de ses ordres et les drapeaux de sa garde, en disant qu'il les préfère à 20 millions; il les envoie immédiatement à Paris, pour être placés à l'hôtel des Invalides.

Le 26 octobre, Napoléon établit son quartier-général à Charlottenbourg, sur la Sprée; il entre le lendemain à Berlin; l'armée française poursuit ses succès. Dans le moment où le corps du prince de Hohenlohe cherchait à gagner le Mecklenbourg, le 28 octobre, Murat l'atteint à Prentzlaw, le tourne et lui fait poser les armes. Ce combat met entre les mains des Français près de vingt mille prisonniers, presque tous de la garde royale prussienne, parmi lesquels on trouve le général en chef et un des princes de Mecklenbourg-Schwerin. Le 29, l'audacieux Lasalle, à la tête de quelques escadrons, se présente sous les murs de Stettin, forteresse munie d'une formidable artillerie, et la force à capituler. Enfin, le 1er. novembre, le corps du général Béla est culbuté à Anklam, ville de la Poméranie prussienne, par le général Becker; la division du général Drouet écrase, les 6 et 7 novembre, dans Lubeck, qu'elle emporte d'assaut, l'infanterie nombreuse du général Blucher; le 9, Napoléon frappe une contribution de 160 millions dans les états du roi de Prusse et dans ceux de ses alliés. A peu près dans le même temps, les Suédois, défaits à Rostock, sont rejetés dans la Poméranie

suédoise, et perdent cinquante bâtiments. Davoust force Custrin; Ney entre dans Magdebourg, où il fait vingt mille prisonniers; Mortier soumet la Hesse, le Hanovre, et s'empare des places de Hameln, de Niembourg, de Hambourg, de Bremen et de toutes les villes anséatiques. Alors les Anglais perdent leurs grands entrepôts de la Baltique et de la mer du Nord.

Le 12 novembre, Napoléon rend, à Berlin, un décret par lequel il organise les gardes nationales de France; il appelle à en faire partie tous les hommes âgés de vingt à soixante ans, excepté les fonctionnaires publics; il donne le nom de *cohorte* aux bataillons qui composeront chaque légion. Il destine les gardes nationales à un service intérieur et à un service militaire actif; il défère aux préfets, aux sous-préfets et aux maires le commandement du service intérieur, et au général commandant en chef les gardes nationales, celui du service d'activité. Enfin, il soumet à la discipline militaire tous les gardes nationaux. Ce décret dévoile entièrement les desseins ambitieux du chef de l'état.

Le même jour, 12 novembre, un décret impérial supprime les cours martiales maritimes établies dans les ports de Brest, Toulon, Rochefort et Lorient, et les remplace par des tribunaux maritimes. Ces tribunaux, composés de huit juges, connaissent de tous les délits commis dans les ports et arsenaux, relativement, soit à leur police ou sûreté, soit au service maritime.

Le roi de Prusse était réduit à la situation la plus déplorable. Il ne lui restait plus, pour défendre ses états, presque entièrement envahis par les Français, qu'une vingtaine de mille hommes répartis dans les places fortes de la Silésie, et de cette partie de la Pologne qui lui obéissait. Il se réfugie alors à Kœnigsberg. C'est de cette ville que, par le conseil du peu de personnes qui sont demeurées autour de lui, il envoie demander à Napoléon un armistice. Cet armistice lui est accordé; il est conclu à Charlottenbourg, le 16 novembre. Cependant l'empereur de Russie, quoique les projets d'envahissement sur quelques provinces de la Turquie et sur la Dalmatie eussent échoué, envoyait auprès du roi de Prusse pour le rassurer, lui annoncer de prompts secours et le flatter de l'espoir d'une prochaine vengeance. Le malheureux monarque prussien, s'étant laissé séduire par ces brillantes promesses, refuse de ratifier l'armistice qu'il a demandé lui-même avec tant d'instance. A peine Napoléon en

est-il informé, qu'il s'avance sur la Pologne à la tête d'une armée, plus formidable encore qu'au commencement de la campagne. Il venait de recevoir cent soixante mille hommes de renfort. Bientôt l'espérance de recouvrer l'indépendance de leur patrie, attire sous ses drapeaux une foule de soldats polonais. L'empereur Alexandre, étant arrivé à Varsovie avec l'intention apparente de marcher à la rencontre de l'armée française, donne tout à coup à ses troupes l'ordre de battre en retraite sur la Pologne. Ce mouvement était un piége qu'il tendait à son ennemi. Napoléon le voit et l'évite; il ne pousse point les Russes. Alors Alexandre, à la sollicitation même du roi de Prusse qui brûlait de voir la libération de ses états, vint prendre position sur la Narew et le Bug.

Depuis long-temps, une conception vaste et gigantesque mûrissait dans la tête de Napoléon; il prétendait, sans avoir de marine, ruiner le commerce et la puissance de la Grande-Bretagne, en forçant toutes les puissances de l'Europe à suspendre leurs relations de commerce avec ce pays et ses colonies. Ce système était décoré par lui du titre pompeux de système continental. Lui seul, brûlant du désir d'asservir le monde entier à ses lois, ne voyait aucune impossibilité à l'exécution de sa conception funeste; et, pour parvenir au but que se proposait son ambition, il ne redoutait nul sacrifice. Déjà le système continental avait reçu d'assez grands commencements d'exécution. On a vu que, chaque fois qu'un peuple était conquis par ses armes, il ne lui accordait la paix, que sous la condition qu'il fermerait ses ports au commerce anglais. Le premier article par lequel Napoléon fixa les bases de l'absurde système qu'il avait enfanté, fut un décret donné à Berlin, le 21 novembre 1806, au moment où ses armes triomphaient de la Russie et de la Prusse.

Il déclare en état de blocus les îles Britanniques, interdit tout commerce et toute correspondance avec elles, déclare prisonnier de guerre tout Anglais surpris dans les pays occupés par ses troupes, prononce la confiscation des bâtiments et des marchandises appartenant soit à l'Angleterre, soit à ses colonies, et annonce qu'il communiquera son décret aux rois d'Espagne, de Naples, de Hollande et d'Etrurie, et aux autres alliés de son empire. Voici le préambule de ce décret qui a été exécuté avec tant de rigueur, et qui a causé tant de maux aux pays soumis à la domination de Napoléon :
« Considérant que l'Angleterre n'admet point le droit des

» gens, suivi par tous les peuples policés; qu'elle é
» droit de conquête aux bâtiments, aux marchand
» la personne même des individus, appartenant aux 1
» avec lesquelles elle est en guerre; qu'elle déclare l
» des villes, des ports et des côtes devant lesquels e
» point de forces; que cet abus du droit de blocus e
» sible aux communications entre les peuples; qu
» conduite, digne en tout des premiers âges de la ba
» a profité à l'Angleterre, au détriment de toutes les
» puissances; qu'enfin il est de droit naturel d'appl
» l'Angleterre les mêmes usages qu'elle a consacrés
» législation maritime, etc ».

Le 4 décembre, un sénatus-consulte ordonne une l quatre-vingt mille conscrits sur la classe de 1807.

Un décret impérial, rendu le 30 mai 1806, ordo réunion à Paris d'une assemblée de députés israélites. de la réunion de ces députés était de fixer l'organis leurs co-religionnaires de France et d'Italie, relativ l'exercice du culte et à sa police intérieure. La p séance des députés israélites se tint le 26 juillet suiva assemblée, réunie le 18 septembre, arrêta qu'il serait une proclamation aux israélites de France, d'Italie rope, afin de leur annoncer l'ouverture d'un *grand drin*, pour le 20 octobre. Cette ouverture eut en effe jour-là, et les travaux de l'assemblée commencèren diatement. Le 10 décembre, les députés israélites en le rapport d'une commission de neuf membres choisi eux, et adoptent, à l'unanimité, un réglement porta tion d'une synagogue et d'un consistoire israélite dans département, renfermant deux mille individus qui sent la religion mosaïque, et d'un consistoire ce Paris. Nulle synagogue particulière ne peut être étab l'autorisation du gouvernement. Les consistoires mentaux, composés de deux rabbins et de trois isr sont chargés de surveiller l'instruction donnée par bins, de maintenir l'ordre dans l'intérieur des syna et de surveiller l'administration des synagogues parti Le consistoire central est composé de trois rabbins et autres israélites. Il a pour fonctions la correspondar les consistoires des départements, et la surveillance cution du réglement concernant les juifs. Les r dans l'enseignement de la religion mosaïque, doiven former aux décisions doctrinales du grand sanhédr

cher dans les synagogues, et réciter les prières qui s'y font en commun pour l'empereur et la famille impériale.

L'électeur de Saxe, à la sollicitation de la Grande-Bretagne et de la Prusse, était entré dans la quatrième coalition formée contre Napoléon. Le lendemain de la bataille d'Iéna, le chef de l'armée française renvoya dans leurs foyers un corps de 6,000 Saxons, en déclarant qu'il considérait l'électeur de Saxe comme neutre. Ce prince, séduit par un tel procédé, envoya au camp de Napoléon le comte de Bosc, pour consolider cette neutralité par une convention formelle. Le 11 décembre, un traité d'alliance et de paix est signé entre les deux souverains, à Posnanie. L'électeur de Saxe accède à la confédération des états du Rhin; il prendra le titre de roi, et siégera dans le collège des rois. Son contingent, comme membre de la confédération rhénane, est fixé à 20,000 hommes.

Le 15 décembre, un traité de paix est conclu entre l'empereur des Français et les ducs de Saxe-Weimar, Saxe-Gotha, Saxe-Meinungen, Saxe-Hildbourghausen et Saxe-Cobourg. Ces princes accèdent à la confédération du Rhin. Ils siégeront dans le collége des princes. Ils s'engagent à ne permettre, dans aucun cas, que des troupes étrangères traversent leurs états, et à fournir, en cas de guerre, le duc de Weimar, 800 hommes; celui de Gotha, 1,100; celui de Meinungen, 300; celui d'Hildbourghausen, 200; et celui de Cobourg, 400.

Les Français avaient franchi la Vistule, et s'étaient concentrés sur la rive droite de cette rivière. Le 19 décembre, Napoléon arrive à Warsovie, et visite les ouvrages qu'il avait ordonnés en avant du faubourg de Prague. Le 23, il passe le Bug, reconnaît l'Wkra et la position retranchée des Russes, et fait construire en deux heures un pont au confluent des deux rivières. Bientôt l'attaque commence à Czarnowo. Les divisions Morand et Beaumont y mettent en déroute quinze mille Russes, protégés par une artillerie nombreuse. Les maréchaux Ney et Bessières défont l'ennemi sur deux autres points. Enfin, dans l'espace de quelques jours, l'armée russe a été battue à Karmidjen, à Nazielsk, à Gursomb, à Dziaaldow, à Mlewa, à Pultusk et à Golymyn. Elle a perdu dans ces différents combats quatre-vingt canons, plus de douze mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers, et une immense quantité de voitures et de caissons. La nouvelle de ces revers parvient à Kœnigsberg. Le roi et la

reine de Prusse, effrayés, quittent promptement ce séjour, où ils ne se croyent plus en sûreté, et se rendent à Mémel, dont l'éloignement et les fortifications les rassurent un peu contre l'impétuosité française. La guerre durait depuis trois mois, et n'avait presque pas cessé un seul instant. Les Français étaient fatigués. Napoléon, pour leur donner quelque repos, leur fait prendre des quartiers d'hiver, et rentre dans Warsovie. L'empereur Alexandre essaie une nouvelle fois de l'attirer dans les glaces du nord; mais il n'y réussit point. Pendant le séjour de Napoléon à Warsovie, Jérôme, son frère, à la tête d'un corps de troupes alliées, réduisait les différentes places de la Silésie, et dissipait une vaste insurrection fomentée à Brieg par le prince d'Anhalt-Pleiss. En même temps, le maréchal Mortier, avec un assez petit nombre de troupes, faisait une incursion dans la Poméranie suédoise, et y obtenait de grands avantages.

1807. Les Russes étant venus inquiéter les Français dans leurs cantonnements, la guerre recommença avec une nouvelle fureur. Le 25 janvier 1807, les troupes, commandées par le maréchal Bernadotte, quoiqu'elles aient fait seize lieues dans la journée, atteignent une division ennemie sur les hauteurs de Mohrungen, et la forcent de repasser promptement la Passarge. Le 9ᵉ. régiment d'infanterie légère, ayant perdu dans la mêlée l'aigle qui lui avait été confiée, se précipite au milieu des bataillons russes, et la leur reprend. Napoléon, apprenant alors que l'empereur Alexandre attend de nombreux renforts, se hâte de marcher à sa rencontre. Le 31 janvier, il arrive à la tête de sa garde à Willemberg. L'attaque devient aussitôt générale. Le 7 février, le plateau de Preusch-Eylau est enlevé par les Français, et la ville tombe sous leurs armes, après un combat meurtrier qui dura jusqu'à dix heures du soir. Le lendemain 8, une grande bataille s'engage aux environs d'Eylau. Les Russes, au nombre de quatre-vingt mille, et défendus par la plus formidable artillerie, se présentent rangés en bataille à une demi-portée de canon de leur ennemi. Ils font un feu terrible; on y répond par un feu plus terrible encore. Alors toute leur masse se porte en avant. La gauche des Français est un moment compromise. Dans ce moment, l'intrépide Murat, à la tête de sa cavalerie et de celle de la garde impériale, se précipitant sur les derrières de l'armée russe, lui culbute vingt mille hommes d'infanterie. Une manœuvre, habilement exécutée par le maréchal Davoust, achève la déroute des Russes, et

les met en pleine fuite. Il était alors quatre heures du soir. On les poursuit jusqu'à la nuit. Leurs pertes ont été immenses en hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Les Français ont à regretter la mort de plusieurs officiers généraux, parmi lesquels se trouve le général Corbineau ; plus de six mille d'entre eux ont été blessés. Un dégel, survenu tout-à-coup, leur enlève les avantages de cette victoire, et les Russes peuvent, sans être inquiétés par eux, se retrancher devant Kœnigsberg. Napoléon ordonne alors à ses troupes de reprendre leurs cantonnements d'hiver. Elles n'y demeurèrent pas long-temps en repos. Le 15 février suivant, un corps de vingt-cinq mille hommes, sous le commandement du général Essen, venant par les deux rives de la Narew, menace la droite des Français ; mais il est complètement battu à Nowogorod et à Ostrolenka. Tant de revers n'ont point découragé les Russes ; ils reviennent de nouveau attaquer les Français. Ils ont à peine pris position, que les divisions Suchet et Oudinot, guidées par le général Savary, se précipitent sur eux, les culbutent, et les rejettent à plus de trois lieues. La nuit vient alors heureusement les sauver d'une ruine entière. Le fils du célèbre maréchal Suwarow périt dans cette affaire. Quelques jours après, les Russes recommencent leurs agressions et sont encore défaits. Enfin les Français prennent l'offensive à leur tour, et battent les Russes dans toutes les rencontres. En peu de jours, ils ont entièrement balayé la rive droite de la Passarge. Les Russes demeurent quelque temps en repos ; ce repos n'est interrompu que par d'insignifiantes affaires. Les armes françaises obtenaient les mêmes succès dans la Silésie et dans la Prusse orientale.

Le 9 mars 1807, les soixante-onze docteurs de la loi, et notables d'Israël, qui composaient *le grand sanhédrin* convoqué l'année précédente, publient le résultat de leurs travaux. Ils déclarent que leur loi contient des dispositions religieuses et des dispositions politiques ; que les premières sont absolues, mais que les dernières, destinées à régir le peuple d'Israël dans la Palestine, ne sauraient être applicables, depuis qu'il ne forme plus un corps de nation. Nous allons faire connaître les principales doctrines établies par le grand sanhédrin ; on devinera facilement la source d'où elles émanaient. La polygamie, permise par la loi de Moïse, mais n'étant qu'une simple faculté hors d'usage en Occident, était interdite. L'acte civil du mariage devait être fait avant l'acte religieux. En fait de répudiation ou de divorce, les juifs étaient obligés

de se conformer aux lois civiles ; ils pouvaient s'allier avec chrétiens. Les Israélites, d'après la loi de Moïse, devai regarder comme frères les individus des nations qui reconn sent un dieu créateur. Tout Israélite, traité par les lois com citoyen, devait obéir aux lois de la patrie, et se conform dans toutes les transactions, aux dispositions du code qui y est en usage. S'il étoit appelé au service militaire était dispensé, pendant la durée de ce service, de toutes observances religieuses qui ne peuvent se concilier avec Les Israélites devaient exercer de préférence les professi mécaniques et libérales, et acquérir des propriétés fonci comme autant de moyens de s'attacher à la patrie, et retrouver la considération générale. Enfin, l'intérêt légit dans le prêt leur était permis ; mais l'usure leur étoit exp sément interdite.

Le 20 mars, un décret impérial ordonne la forma de cinq légions de réserve, fortes chacune de 1,280 hom Elles sont destinées à la défense des frontières et des de l'empire ; elles doivent être recrutées par la conscrip de 1808. Un décret du même jour nomme colonels de cinq légions les sénateurs généraux de division Cola Sainte-Suzanne, de Mont, Lariboissière et Valence.

Par un décret du 26 mars, Napoléon déclare en éta siége les places de Brest et d'Anvers ; il nomme gou neur de la première le sénateur d'Aboville, et gouver de la seconde, le sénateur Ferino.

Le 7 avril, un nouveau sénatus-consulte ordonne levée de 80,000 conscrits sur la conscription de 1808.

Un corps de troupes françaises, sous les ordres du m chal Mortier, assiégeait depuis quelque temps la ville Stralsund. La garnison de cette place avait tenté plusi sorties qui toutes lui avaient été fatales, notamment qu'elle avait dirigée par Frankenfort. Dans les prem jours d'avril 1807, le maréchal Mortier, jugeant qu'il bien le temps de réduire une place dont la garnison éta peu redoutable, détache une partie de de son corps d'arm et part dans l'intention d'aller presser le siége de Colb Le gouverneur de la garnison de Stralsund, voyant n'a plus affaire qu'à un faible cordon de troupes, se de profiter d'une occasion qu'il croit favorable, pour lever le siége aux Français. Il obtient d'abord quelques su dans son attaque ; il fait plier les assiégeants ; mais le ma chal Mortier, qui a été informé de ce mouvement, arriv

au moment de l'action, fond sur eux à Belling et à Ferdinand-Hoff, et les met en pleine déroute, après leur avoir fait beaucoup de prisonniers. Tous les corps ennemis ayant presque entièrement perdu leur artillerie et leurs magasins, le général en chef des troupes suédoises fait demander une suspension d'armes au général Mortier, le 18 avril. Dans cette même journée, elle est acceptée et signée à Schaltkow. Le roi de Suède, Gustave IV, s'empresse d'y donner son approbation, et de faire exprimer à Napoléon le désir qu'il a de conclure la paix avec lui. Le roi de Suède était celui des princes coalisés, qui avait montré le plus d'éloignement pour le gouvernement de la France.

Le prince de Bénévent, ministre de l'empire français, signe à Varsovie, le 18 avril 1807, cinq traités avec les maisons d'Anhalt, de Schwarzbourg, de Waldeck, de Lippe et de Reuss. Les conditions qui règlent l'accession de ces maisons souveraines à la confédération du Rhin, sont semblables, sur presque tous les points, hors l'article du contingent, à celles qui sont exprimées dans les traités précédents sur le même objet. La maison d'Anhalt fournira un contingent de 800 hommes; la maison de Schwarzbourg, de 650; le prince de Waldeck, de 400; la maison de Lippe, de 650; la maison de Reuss, de 450. Peu de temps après, les ducs de Mecklenbourg-Strelitz, de Mecklenbourg-Schwerin et d'Oldenbourg, accèdent à la confédération rhénane: c'étaient les derniers princes qui devaient en faire partie. Le traité, signé à Paris, statue que le contingent du premier sera de 400 hommes, celui du second de 1,900, et celui du troisième de 800.

Peu de jours après la suspension d'armes conclue avec les Suédois, les troupes du maréchal Mortier, qui venaient de signaler leur patience et leur bravoure dans les travaux du siége de Stralsund, partent pour aller joindre le corps d'armée qui, sous les ordres du maréchal Lefebvre, assiégeait Dantzick. Cette vaste et difficile entreprise était dirigée avec beaucoup d'habileté, et surtout avec beaucoup de courage et de persévérance de la part du commandant et des soldats. Rien n'était plus dangereux que la conduite d'un tel siége, la ville de Dantzick étant environnée de marais, de lacs, de rivières, de canaux et de collines, et possédant des fortifications remarquables par leur solidité et leurs développements. Le maréchal Lefebvre avait, parmi ses troupes, des Français, des Saxons, des Italiens, de Polonais; tous

faisaient leur devoir avec un zèle et une ardeur qu' difficulté ne pouvait ralentir. Le feld-maréchal Kall gouverneur de Dantzick, voyant les Français tou pour un assaut, et en redoutant les suites, fait de des renforts à Beningsen, général en chef des troupes Vingt mille hommes, sous le commandement du Kaminski, partent sur-le-champ pour aller secouri zick; ils se dirigent vers le port de Pilhau. Mais ce renfort de troupes a-t-il débarqué, sous le canon chselmunde, au camp retranché de Newfahrwasser, 12 mai, le maréchal Lannes, à la tête d'une réserve nadiers, se réunit au corps d'armée de Lefebvre. Na informé à temps de la marche de ce corps de ving Russes, s'était hâté d'envoyer aussi du renfort à ses t Le 15 mai, après trois jours d'hésitation, le général K se décide à attaquer; il débouche de son camp sur colonnes. Ses troupes viennent plusieurs fois à la et plusieurs fois sont repoussées avec perte; cependan réuni toutes ses forces, il se précipite sur les Franç une incroyable impétuosité; il est reçu par le m Lannes et le général Oudinot; en peu d'instants il buté. Cinq mille Prussiens, qui étaient avec les mordent aussi la poussière. Tous sont mis en fuit sant sur le champ de bataille un grand nombre de tu prisonniers.

La défaite de Kaminski plaçait le feld-maréchal Ka dans une position désolante. Le commandant de I perdait ainsi l'espérance du seul secours qu'il pût r Toutes ses communications avec les environs de étaient coupées, et les Français gardaient la Vistule plus grand soin. Dans ces circonstances, une corvette de vingt-quatre canons, portant des munitions pour assiégée, ayant essayé de remonter le fleuve, est att prise à l'abordage par les grenadiers de la garde d Cependant, Kalkreuth, pressentant qu'on peut donner d'un moment à l'autre, prend la résolution de le pr il fait une sortie; mais la faible garnison de Dantzic peine montrée hors des remparts, qu'elle est soud butée et forcée de rentrer dans la place. Le maréc febvre, décidé alors à ordonner l'assaut, fait de n sommations au gouverneur. Celui-ci les écoute enfi mande à capituler, le 24 mai. Napoléon signe la con le lendemain à Finkenstein. Deux jours après, Lefeb

tête de son corps d'armée, fait son entrée à Dantzick. Il y avait cinquante-un jours que le siége était devant cette place. Le 28 mai suivant, Napoléon décerne au maréchal Lefebvre la récompense due à la grande habileté avec laquelle il avait conduit le siége de Dantzick. Pour consacrer, par un titre spécial, le souvenir d'un tel événement, il confère au maréchal le titre de *duc de Dantzick;* et il ajoute à cet honorable titre une dotation en domaines situés dans l'intérieur de la France.

La prise de Dantzick était un événement fort avantageux à l'armée française, en ce qu'il délivrait son aile gauche de toute inquiétude. Cependant les puissances alliées ne sont point alarmées de tous les revers qu'elles viennent d'essuyer. Des négociations de paix étaient entamées depuis quelque temps; elles sont tout-à-coup rompues. Les grandes promesses de secours, que l'Angleterre a faites à la coalition, lui rendent toute sa confiance et toute son audace. L'empereur de Russie, surtout, désire avec ardeur reprendre les hostilités: il en trouve bientôt l'occasion dans le débarquement devant Stralsund d'une légion allemande, à la solde des Anglais; aussitôt il donne à ses troupes l'ordre de quitter leurs quartiers d'hiver. C'est le 4 juin 1807, que se donnent les premiers combats; les bords de la Passarge en sont le théâtre. Vingt mille hommes attaquent la tête du pont de Spanden, et s'avancent pour s'emparer d'une redoute: ils sont repoussés jusqu'à sept fois par le maréchal Bernadotte, qui, malgré de graves blessures, ne consent à les faire panser qu'après s'être assuré de la victoire. A Guttstadt, à Wolfesdorf, à Amt et à Altkirken, les troupes du maréchal Ney résistent avec succès à des forces doubles; cependant, ne pouvant espérer de garder leur position, elles se replient sur Deppen; ici elles se rallient, sont attaquées de nouveau par les Russes, et les mettent en fuite. Le 7 juin, Napoléon passe la nuit à Deppen; le 9, il se porte sur Guttstadt avec sa garde, la cavalerie de réserve et les corps de Ney, Davoust et Lannes. On rencontre, à Guttstadt, quinze mille hommes de l'arrière-garde ennemie, sous les ordres du prince Bagration. Murat les chasse de leur position, et le soir même, à huit heures, on entre dans la ville. Le lendemain, l'armée française se dirige vers Heilsberg; elle rencontre de nouveau à midi l'arrière-garde ennemie, et la culbute de nouveau. Une grande partie de l'armée russe était rangée autour de Heilsberg; après de grands efforts pour se maintenir en avant de la

ville, elle est obligée de rentrer dans ses retranche
Le 11, Napoléon visite le champ de bataille, et f
dispositions pour une attaque générale; mais les Rus
fusent la bataille, et passent sur la rive droite de l'A
lendemain, les Français entrent dans Heilsberg, sans ép
la moindre résistance. A l'aile droite de l'armée fra
sur l'Omulew et la Narew, Masséna remporte, dans le
temps, de brillants avantages.

Le 13 juin 1807, Napoléon donne ordre aux co
maréchaux Soult et Davoust, soutenus par la caval
Murat, de manœuvrer sur Koenigsberg pour couper la
à l'ennemi; puis il commande d'autres mesures po
bataille décisive. Le lendemain 14, dès trois heu
matin, un engagement a lieu entre les Français et les
qui débouchent par le pont de Friedland; mais c
qu'à cinq heures et demie du soir que l'action devie
nérale. La gauche de l'armée russe est attaquée par
vision Marchand; quelques-unes de ses colonnes s
culées sur l'Alle. Les divisions Bisson et Dupont se préc
sur le centre, les réserves et la garde impériale de l'e
partout elles les mettent en fuite, et les poursuive
que dans Friedland. Là ils essaient de se rallier; m
sont écrasés par le maréchal Ney, et chassés de la
Cependant le général en chef Beningsen, voulant ten
dernier effort, rassemble le plus de bataillons qu'il
et les ramène au combat; il est reçu et vaincu par le
chal Lannes et les généraux Oudinot et Verdier. Mai
droite de l'armée russe, sous le commandement de
sakow, était encore intacte; elle s'avance contre les F
et les attaque avec impétuosité; le maréchal Mortie
cueille avec sang-froid, la met en déroute et la p
jusqu'à la rivière de l'Alle. La position de Korsakow d
terrible: il faut ou qu'il se rende ou qu'il se jett
la rivière; il prend le dernier parti: plusieurs mill
Russes périssent dans les flots. Cette bataille sang
donnée sous les murs de Friedland, ne finit qu'
heures du soir. L'ennemi y a perdu quinze mille h
tués, et un grand nombre faits prisonniers.

Le lendemain de la bataille de Friedland, Napol
porte sur Wehlau, et le 16 juin, il passe la
Dans cette journée, le maréchal Soult, commanda
troupes qui faisaient le siége de Kœnigsberg, empor
place d'assaut. Les Français y trouvent trois cents gro

seaux chargés de toute sorte de munitions et cent soixante mille fusils que l'Angleterre faisait passer à l'empereur de Russie. C'est aussi dans cette journée que les généraux Lefebvre-Desnouettes et Du Muy détruisent un corps nombreux conduit au secours de Neisse, par le général Keith, et que le général Vandamme se rend maître de cette place. Le 18 juin, les troupes alliées de la France font capituler les forts de Glatz et de Kosel. Ainsi le roi de Prusse ne conservait plus, en Silésie, que le fort de Silerberg sur la Vistule, celui de Grudentz, sur la Baltique, et celui de Colberg, qui, tous, ne pouvaient tenir encore long-temps devant les assiégeants.

Le gros de l'armée française s'avançait à la poursuite de l'ennemi. Le 19 juin 1807, Napoléon entre dans Tilsitt, que venaient de quitter l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Les ennemis étaient alors remplis de découragement. Depuis le commencement de la campagne, ils avaient été constamment battus; ils étaient accablés de fatigue; leur nombre était fort réduit, et nul espoir de vaincre ne pouvait plus relever leur courage. Les Français, au contraire, étaient pleins de confiance, et la pensée des victoires nombreuses qu'ils venaient de remporter, exaltait leur audace et leur énergie. C'est dans de telles circonstances, que l'empereur Alexandre, découragé lui-même par tant de défaites successives, se décide à faire des propositions de paix. Napoléon s'empresse de les accueillir. Un armistice est conclu le 21 juin. Il est stipulé que les places de Colberg, de Graudentz et de Pillau, de même que les places de la Silésie, qui se trouvent entre les mains des Prussiens, demeureront dans leur état actuel. Nul recrutement ne pourra être fait dans la Poméranie suédoise et dans la Silésie, qui sont occupées par les troupes prussiennes. Le 25 juin, une entrevue a lieu sur le Niémen, dans une barque élégamment décorée, entre les empereurs Alexandre et Napoléon. Ces deux souverains, en présence de leurs armées, s'embrassent ou paraissent s'embrasser affectueusement. Le roi de Prusse et la reine son épouse viennent se joindre à eux le lendemain. Pendant ce temps, les négociations pour la paix s'ouvraient entre la France, la Russie et la Prusse. La première de ces puissances était représentée par M. le prince de Bénévent; la seconde par MM. les princes Kourakin et Labanoff; et la troisième, par MM. les comtes de Kalkreuth et de Goltz.

Tandis que les Français écrasaient, sur les bords du Nié-

men, les armées combinées de Russie et de Prusse, l'A
terre, profondément inquiète sur les résultats de ces triom
y préparait une puissante diversion par un traité concl
la Suède, et par lequel elle s'engageait à lui envoyer un
auxiliaire de vingt mille hommes. La moitié de ce corp
en effet, envoyée par le cabinet de St.-James; mais elle
trop tard. La paix était déjà faite entre les puissances b
rantes. Cette paix est signée à Tilsitt, le 7 juillet 1807,
la Russie et la France. La Prusse méridionale, une pa
la Prusse occidentale et de la Prusse orientale, seront r
sous le titre de *duché de Varsovie*, et données en tout
veraineté au roi de Saxe. La ville de Dantzick est rétabli
son indépendance. Une partie de la nouvelle Prusse ori
appelée le département de Bialystock, renfermant une
lation de 183,300 âmes, sera réunie à l'empire russ
ducs de Saxe-Cobourg, d'Oldenbourg et de Mecklenl
Schwerin, seront remis dans la jouissance de leurs
L'empereur des Français accepte la médiation de l'em
de Russie, à l'effet de négocier et de conclure une paix
tive entre la France et l'Angleterre. S. M. l'empere
toutes les Russies reconnaît les princes Joseph, Lo
Jérôme, frères de Napoléon, en qualité de rois de N
de Hollande, et de Westphalie; il cède au chef de ce d
royaume, la seigneurie de Jever, située sur la mer du
et reconnaît la confédération du Rhin, ainsi que les
sous lesquels différents princes y sont entrés, ou pour
entrer par la suite. Le traité est déclaré commun aux r
Naples, de Hollande et de Westphalie, et aux princes
dérés du Rhin.

Le 9 juillet, deux jours après la signature de la paix
la Russie et la France, un autre traité de paix est sign
à Tilsitt entre cette dernière puissance et la Prusse. I
ce traité, Napoléon restitue au roi de Prusse tous les p
villes conquis et dénommés ci-après; savoir: la part
duché de Magdebourg située sur la droite de l'Ell
marche de Brandebourg, excepté le cercle de Cotbut; le
de Poméranie, la Silésie, le comté de Glatz, une par
district de la Netze, la Pomérélie, l'île de Nogat,
le royaume de Prusse, tel qu'il étoit au premier j
1772, avec toutes les places que renferment les pays ci-
dénommés, et en outre la ville de Graudentz. Le r
Prusse reconnaît la confédération du Rhin, et les ro
Naples, de Hollande et de Westphalie. Le même mon

renonce à tous les pays qu'il possédait sur la rive gauche de l'Elbe entre ce fleuve et celui du Rhin; il renonce également aux territoires du roi de Saxe et de la maison d'Anhalt sur la droite de l'Elbe; il ne possédera dans la Pologne que la Wasmie, et une partie de la Prusse occidentale; il reconnaît l'indépendance de la ville de Dantzick. Le port de cette ville restera fermé aux Anglais, pendant la guerre maritime. Nulles relations de commerce ne pourront exister entre la Prusse et l'Angleterre jusqu'à la paix définitive entre cette dernière puissance et l'empire français. Le malheureux roi de Prusse perdait, par le traité de Tilsitt, la moitié de ses états, et se voyait privé, par suite, de presque toute la considération politique dont il jouissait auparavant. Ainsi Napoléon recueillait les fruits de sa vaste ambition; il abaissait une grande monarchie, et il étendait son empire presque jusqu'à la Newa. Le 12 juillet suivant, une convention, conclue à Kœnigsberg, règle tout ce qui a rapport au mode et à l'époque de la remise des places qui doivent être restituées au monarque prussien, ainsi que les détails concernant l'administration civile et militaire des pays dont la restitution a été arrêtée.

L'alliance que l'empereur Napoléon venait de faire à Tilsitt avec l'empereur Alexandre, avait pour but d'établir en Europe deux grandes divisions, dont l'une aurait pour centre la Russie au nord, et l'autre, la France au midi. Napoléon espérait par là parvenir à ruiner l'Angleterre, et la forcer de reconnaître l'autorité dont il jouissait en France. Le gouvernement anglais, craignant les résultats d'un tel ordre de choses, essaie de contraindre le roi de Danemark de faire cause commune avec lui. Ce prince persiste dans la neutralité qu'il avait gardée jusqu'alors; plus tard son peuple et lui en furent cruellement punis. Quant au roi de Suède, Gustave IV, il cède facilement aux propositions des Anglais, et consent, d'après leur sollicitation, à attirer sur lui le corps d'observation français qui couvrait le littoral. En conséquence, il rompt la convention qu'il avait conclue à Schlatkow, et, le 13 juillet 1807, il ordonne à ses troupes de reprendre les hostilités, sans attendre le terme de rigueur après la dénonciation de la rupture de l'armistice.

Le 28 juillet, Napoléon est de retour à Paris. Le soir même, à huit heures, il reçoit les ministres. Le lendemain, les grands corps de l'état viennent lui présenter leurs félici-

tations. Des discours lui sont adressés, et tous respirent la flatterie la plus exagérée.

Le 9 août, un décret impérial nomme le prince de Bénévent, vice-grand-électeur; le prince de Neufchâtel, vice-connétable; M. de Champagny, ministre des relations extérieures, en remplacement du prince de Bénévent; le conseiller-d'état Crétet, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. de Champagny; le général de division Clarke, ministre de la guerre, en remplacement du prince de Neufchâtel; le conseiller-d'état Jaubert, gouverneur de la banque; et le conseiller-d'état Régnault, secrétaire de la famille impériale.

Le 16 août, Napoléon ouvre la session du corps-législatif. Cette cérémonie se fait avec la plus grande pompe. Le pérystile et l'enceinte du palais étaient décorés de tous les emblêmes de la victoire et de la paix. Après avoir reçu le serment des nouveaux membres, l'empereur prononce un discours où l'on remarque les phrases suivantes : « Je désire la » paix maritime. Le ressentiment n'influera jamais sur mes » déterminations; je n'en saurais avoir contre une nation, » jouet et victime des partis qui la déchirent, et trompée sur » la situation de ses affaires, comme sur celle des affaires » de ses voisins. Mais, quelle que soit l'issue que les décrets » de la Providence aient assignée à la guerre maritime, mes » peuples me trouveront toujours le même, et je trouverai » toujours mes peuples dignes de moi. »

Le 19 août, un sénatus-consulte supprime le tribunat, et en admet les membres au corps-législatif, pour en faire partie jusqu'à l'époque où, d'après les constitutions de l'empire, ils devaient cesser leurs fonctions au tribunat. Ce sénatus-consulte confie la discussion préalable des lois à trois commissions, l'une de législation civile et criminelle, l'autre d'administration intérieure, et la troisième de finances. Nul ne peut plus être membre du corps-législatif, avant d'avoir quarante ans accomplis. Le tribunat était le seul corps qui osât encore élever la voix contre le despotisme. Napoléon pouvait-il le laisser subsister ?

Le maréchal Brune commandait le corps d'armée opposé aux troupes suédoises. Le 6 août 1807, il leur livre le premier combat, les met en déroute et les poursuit jusques sous les murs de Stralsund. Gustave se jette précipitamment dans cette place, après avoir couru les plus grands dangers. Les Français commencent aussitôt le siége de Stralsund.

après cinq jours de tranchée ouverte, ils se préparent à la bombarder, à lui livrer l'assaut. Le roi de Suède se hâte alors de demander à entrer en pourparler. Sa demande ayant été rejetée, il se retire avec ses troupes. Les magistrats de la ville viennent ensuite au camp des Français pour solliciter une capitulation; mais le maréchal Brune la leur refuse, et, dans la journée même, le 20 août, il fait son entrée triomphale à Stralsund; il y trouve quatre cents bouches à feu et des approvisionnements considérables en vivres et en munitions.

Gustave IV, après avoir quitté la ville de Stralsund, s'était retiré dans l'île de Rugen; les Français l'y poursuivent bientôt. Ce prince, abandonné par les Anglais qui avaient tourné leurs armes contre les Danois, et presque abandonné par ses soldats même, se voit obligé d'aller ailleurs chercher un plus sûr abri contre les poursuites de son ennemi. A peine a-t-il quitté l'île de Rugen, qu'elle se rend aux Français; ils y entrent le 9 septembre 1807. Cette conquête et celle de la Poméranie suédoise terminent les travaux de la campagne.

Le 11 septembre, une loi fixe à 20,000 francs le *maximum* des pensions des grands fonctionnaires de l'état, et de celles de leurs veuves et enfants.

Le 28 septembre est l'époque de la création d'une cour des comptes. Cette cour, composée de trois chambres, connaît, la première, des comptes relatifs à la recette publique; la seconde, des comptes de la dépense; et la troisième, des comptes et dépenses des départements et des communes. Le novembre suivant, la cour des comptes est installée avec appareil au palais de justice, cour de la Sainte-Chapelle.

Presque toutes les puissances de l'Europe, vaincues par les troupes de Napoléon, avaient été forcées, comme on l'a vu, d'entrer, malgré leurs intérêts, dans le système continental. Le Portugal résistait encore aux volontés de l'ambitieux dominateur de l'Europe, et continuait ses relations politiques et commerciales avec l'Angleterre. Irrité de ce que la maison de Bragance refusait de se plier à ses volontés, Napoléon conçut le dessein de la perdre. En conséquence, le 27 octobre 1807, il conclut avec l'Espagne un traité, par lequel il s'assure de sa coopération, pour opérer le renversement du souverain qui a osé lui résister. Déjà, depuis le commencement de l'année, il avait fait rassembler des troupes à Bayonne. Telles sont les dispositions principales du traité dont nous venons de parler: Le Portugal sera di-

visé en trois portions. La province d'entre Duero et Minho sera donnée, à titre de royaume de la Lusitanie septentrionale, au roi d'Étrurie, en échange de la Toscane que son père avait reçue peu d'années auparavant. La province d'Alentejo et le royaume des Algarves seront l'apanage du prince de la Paix, sous le titre de principauté des Algarves. Le roi de la Lusitanie et le prince des Algarves reconnaîtront comme leur protecteur le roi d'Espagne, sans le consentement duquel ils ne pourront faire ni paix ni guerre. En cas d'extinction de la descendance mâle et féminine de ces princes, le roi d'Espagne disposera de l'investiture de leurs états, de telle manière qu'ils ne pourront être réunis sur la même tête, ni à la couronne d'Espagne. Les trois autres provinces du Portugal, celles de Beira, de Tras-los-Montes et d'Estramadure, seront administrées par le général commandant les troupes francaises; elles pourront être rendues à la maison de Bragance, si l'Angleterre consent à la restitution de Gibraltar et de l'île de la Trinité. L'empereur des Français garantit au roi d'Espagne la possession de ses états de l'Europe, situés au midi des Pyrénées. Le roi d'Espagne prendra, à la paix générale ou, au plus tard, dans trois années, le titre d'*empereur des deux Amériques*. Enfin, les îles, les colonies et possessions portugaises seront partagées entre l'Espagne et la France. Une seconde convention, signée le même jour, statue qu'un corps français de 25,000 hommes d'infanterie et de 3,000 de cavalerie entrera en Espagne, et marchera directement sur Lisbonne; que 8,000 hommes d'infanterie espagnole et 3,000 chevaux se joindront au corps français; que 10,000 Espagnols prendront possession d'entre Duero et Minho, et 6,000, de l'Alentejo et des Algarves; que le reste du Portugal sera administré par les Français; qu'enfin, une seconde armée française, forte de 40,000 hommes, se réunira à Bayonne, et entrera, par l'Espagne, dans le Portugal, dans le cas où il recevrait du secours de l'Angleterre.

Le Danemark, pour avoir refusé de prendre part à la guerre contre la France, s'était attiré la haine du cabinet anglais. Il éprouva les effets de cette haine d'une manière cruelle, dans le mois de septembre 1807. Copenhague fut bombardée pendant trois jours; la moitié de la ville fut détruite. Dans de telles circonstanees, le Danemark, sentant le besoin d'un soutien puissant, se rapprocha de Napoléon. Le 31 octobre 1807, une alliance secrète est conclue, à Fontainebleau,

entre les deux gouvernements. Tout ce que l'on sait du traité, et que les événements ont vérifié, c'est que les îles danoises seraient occupées par les troupes françaises destinées à agir contre la Suède. Cette occupation eut lieu effectivement dans les premiers mois de l'année suivante ; elle fut dirigée par le maréchal Bernadotte, et eut pour résultats d'exclure les bâtiments anglais de la mer Baltique, et de menacer de plus près le fidèle allié de l'Angleterre, le roi de Suède.

L'empereur de Russie ayant traité à Tilsitt avec Napoléon, Louis XVIII jugea que sa présence dans l'empire russe devenait désormais inconvenante, et prit la résolution d'aller chercher un asile dans un pays où il pût jouir de plus de tranquillité. Il choisit l'Angleterre. En conséquence, dans le mois d'octobre 1807, le roi et le duc d'Angoulême quittent Mittau ; ils y laissent la reine et Madame. Ils se rendent d'abord à Gottembourg, où la garnison suédoise les reçoit sous les armes. Ils n'y restent pas long-temps, et s'embarquent pour l'Angleterre sur une frégate que le roi de Suède avait fait mettre à leur disposition. Arrivé à Yarmouth, le roi apprend que le gouvernement anglais, rempli des meilleures intentions pour lui, a fait préparer à Édimbourg, ville capitale de l'Écosse, le palais d'Holirood, et qu'il a fixé son débarquement au port de Leith, pour se rendre de là à sa destination. Cette résidence ne plaisant point au monarque français, il la refuse. Alors, le gouvernement anglais lui permet de prendre terre à Yarmouth, se montrant toujours disposé à le traiter avec les plus grands égards, mais non à favoriser son retour en France. Bientôt le comte d'Artois et les princes qui l'accompagnaient, accourent joindre le roi à Yarmouth. Cependant, un généreux seigneur anglais, le marquis de Buckingham, ayant été informé que le roi de France avait refusé d'aller résider à Edimbourg, s'empresse de lui offrir sa belle habitation de Gosfield-Ham dans le comté d'Essex. Louis accepte avec reconnaissance, et se rend à Gosfield-Ham. Là, enfin, il peut goûter les douceurs du repos, et vivre sans alarmes et sans crainte. Il y est à peine établi, que les habitants de ces lieux s'aperçoivent de sa présence ; car il met tout son bonheur à répandre sur eux les bienfaits et la joie, quoique cependant il ne jouisse, lui et les princes de sa maison, que d'un faible revenu, que l'on fait monter à environ 600 mille livres. L'année suivante, vers la fin de juillet, la reine et Madame, duchesse d'Angoulême, viennent le trouver dans sa paisible

retraite ; ces deux princesses contribuent beaucoup, par leurs soins et leur tendresse, à le consoler de ses peines, et à lui faire oublier les splendeurs du trône.

Le roi de Prusse avait été forcé de céder à la France, par la paix de Tilsitt, les provinces de son royaume, situées sur la rive gauche de l'Elbe. Napoléon, voulant récompenser les Hollandais des services qu'ils lui avaient rendus durant la guerre contre les Russes et les Prussiens, prit la résolution d'ajouter à leur domination quelques débris des provinces dont nous venons de faire mention. Cette cession devint l'objet d'un traité signé à Fontainebleau, le 11 novembre 1807 entre la France et la Hollande. Napoléon, par ce traité abandonne aux Hollandais la principauté d'Ostfrise, située à l'embouchure de l'Ems, sur la mer du Nord, et la seigneurie de Jever. Le premier de ces pays renferme une population de 116,000 âmes, et le second, une population de 15,000. Le traité statue ensuite qu'en échange du territoire de Leermel et de la partie méridionale du territoire d'Eertel, les Hollandais obtiendront la partie septentrionale de celui de Gerstel; que la souveraineté sur les seigneuries de Kniphausen et de Varel est abandonnée à la Hollande ; enfin, que la ville et le port de Flessingue, avec un territoire de 1,800 mètres de rayon, appartiendront à la France.

Lorsqu'on apprit en Portugal les préparatifs qui se faisaient à Bayonne, l'alarme et la consternation s'y répandirent, et y glacèrent toutes les âmes. Le prince régent, effrayé de l'orage qui allait fondre sur ses états, fit offrir à Napoléon de fermer ses ports aux Anglais et de lui donner deux millions de francs par mois durant un certain temps. Mais, dans le moment même où il annonçait le désir de traiter avec la France, il concluait à Londres un traité avec le roi Georges. Napoléon, informé de ces circonstances, rompit soudain les négociations entamées, et donna ordre au général Junot, qu'il avait nommé commandant en chef de l'armée réunie à Bayonne, de pénétrer dans le Portugal sans retard. Dès le 23 octobre, avant la signature des deux conventions que nous avons rapportées, le général Junot franchit les Pyrénées, et dirigea une partie de ses troupes sur Tolosa, l'autre sur Pampelune. Les Français employèrent la force ou la ruse, pour se rendre maîtres de cette place et de celles de Saint-Sébastien, de Figuières et de Barcelonne. Junot, ayant réuni à Salamanque les deux corps de son armée et trouvé à Badajoz une partie du contingent espagnol, pénètre, le 19 novembre 1807, sur le territoire portu-

ais. Le 26, après une route des plus difficiles et des plus pé-illeuses, et où un grand nombre de soldats avaient péri de atigue et de besoin, le général Junot entre à Abrantès; le 29, il arrive à une lieue de Lisbonne. Le prince régent du Portugal, après avoir établi, à Lisbonne, une régence composée de quatre personnes, s'était embarqué pour le Brésil, avec la reine, sa mère, la famille royale, les principaux fonctionnaires, l'armée et le trésor de la couronne. Junot n'avait en ce moment avec lui que 1500 hommes. Une flotte anglaise, établie à la barre du Tage, faisait mine de vouloir entrer dans le port. Malgré le danger auquel sa petite armée pouvait être exposée au milieu d'une population de 360,000 âmes, Junot se décide, le 30 novembre, à entrer à Lisbonne. Bientôt arrivent les colonnes qu'il attendait, mais dans l'état le plus déplorable, et manquant de tout. Son premier soin est de pourvoir à leurs besoins; puis il s'occupe de réparer le matériel de son armée. A peine Lisbonne est-elle occupée par les Français, que les prêtres et tous ceux qu'embrase le feu du patriotisme, cherchent, par tous les moyens possibles, à porter le peuple à la révolte. A force d'efforts, de zèle et de persévérance, ils parviennent à rassembler un assez grand nombre d'hommes. Le 13 décembre, une insurrection éclate à Lisbonne; mais le général prend, dans cette circonstance, des mesures si prudentes et si énergiques, qu'en peu de jours, elle est tout-à-fait calmée. Peu de temps après, Junot, nommé gouverneur général du royaume de Portugal, déclare que le prince régent, en quittant ses états, a renoncé à tous les droits de souveraineté. Le 23 décembre, un décret impérial ordonne la levée d'une contribution de 100 millions de francs sur le Portugal.

Le 8 décembre, Jérôme Buonaparte, le plus jeune des frères de Napoléon, prend les rênes du gouvernement de la Westphalie. Ce royaume était formé des états de Hesse-Cassel, de Brunswick, de Fulde, de Paderborn, de la plus grande partie du Hanovre, et de plusieurs enclaves. Une régence, composée des conseillers d'état, Beugnot, Siméon, Jollivet, et du général La Grange, avait été chargée, par un décret impérial du 18 août précédent de l'organisation et de l'administration de la Westphalie.

Louis de Bourbon, premier roi d'Étrurie, était mort le 2 août 1801, après un règne de deux ans. Son fils, sous le nom de Louis II, lui succéda. La mère de ce jeune prince fut nommée régente du royaume et tutrice de son fils; elle resta

toujours sous la tutelle d'une forte garnison française, jusqu'au traité secret de Fontainebleau, du 27 octobre 1807, qui dépouillait le roi d'Etrurie de ses états, et lui accordait, comme on l'a vu, une indemnité en Portugal. Le 10 décembre suivant, Marie-Louise de Bourbon, reine-régente pendant la minorité de son fils, est obligée de déclarer qu'il renonce à ce royaume. La force seule a pu la contraindre à cet acte. Les troupes françaises prennent immédiatement possession de l'Etrurie. Bientôt ce royaume est donné par Napoléon à la princesse Eliza, sa sœur, sous le nom de *grand duché de Toscane*. Ce qu'il a d'étrange, c'est que l'époux de cette princesse, compatriote de Napoléon, est déclaré commandant militaire de la Toscane.

Après avoir, par différents *ordres*, défendu à tout vaisseau de faire le commerce avec aucun port de la France ou de ses alliés, sous peine d'être pris avec sa cargaison, et avoir prescrit un blocus rigoureux de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, sur le motif que l'ennemi dominait la navigation de ces fleuves, le conseil britannique rendit, le 11 novembre 1807, un nouvel ordre par lequel il assujétissait à la visite des croisières anglaises, à une station forcée en Grande-Bretagne, et à une imposition qui devait être réglée par la législature anglaise, tous les vaisseaux destinés pour les ports de France, ou de ses alliés, ou pour les ports des colonies appartenant aux ennemis de l'Angleterre. Napoléon, en représailles des deux premiers *ordres* du conseil britannique, avait successivement ordonné la confiscation de toutes les marchandises anglaises et des denrées coloniales saisies dans les villes anséatiques, et déclaré que désormais il ne permettrait plus de liaisons politiques ni commerciales des puissances continentales avec l'Angleterre. Se trouvant à Milan, lorsqu'il eut connaissance du troisième *ordre* du conseil britannique, Napoléon rend, le 17 décembre 1807, un décret, par lequel il statue que tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, qui se sera soumis à ce qui est ordonné par l'ordre du conseil britannique du 11 novembre 1807, est, par ce fait même, déclaré dénationalisé et devenu propriété anglaise, et sera, comme tel, confisqué avec sa cargaison, s'il tombe entre les mains des Français ou de leurs alliés; que les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus sur mer comme sur terre, de manière que tout bâtiment, qui serait surpris à faire le commerce avec l'Angleterre, ou avec ses colonies, ou avec les pays occupés par ses troupes, sera de bonne prise, comme contre-

enant à ce décret. Près d'un mois après, le 11 janvier 1808, Napoléon, pour assurer l'exécution des mesures qu'il avait prescrites, promet au dénonciateur, à titre de gratification, le tiers du produit de la vente de tous les bâtiments saisis, en vertu du décret du 17 décembre 1807.

1808. Le 1er. janvier 1808, le *Code de commerce*, dont les quatre livres ont été convertis en lois, les 10 et 11 septembre 1807, commence à être mis en activité. Toutes les anciennes lois, concernant les matières commerciales sur lesquelles le nouveau code statue, ont été abrogées par un décret du corps législatif, du 15 septembre de l'année précédente.

Par un traité conclu à Paris, le 3 janvier 1808, avec Joachim Murat, grand duc de Berg et de Clèves, Napoléon lui cède divers pays ou seigneuries, dont les principaux sont la principauté de Munster, les comtés de Marck, de Teeklenbourg, de Lingen et de Dortmand. Ces nouvelles possessions, ajoutées au grand duché de Berg, portent sa population à 362,000 habitants. Joachim perd, par ce traité, la ville de Wesel qu'un sénatus-consulte du 21 janvier suivant incorpore à la France. Il est juste de dire que l'administration des pays qui avaient pour chef Joachim Murat, fut dirigée avec douceur et modération jusqu'au 15 juillet 1808, époque à laquelle il fut appelé au trône de Naples. Le grand-duché de Berg et de Clèves, quoique donné au fils aîné de Louis, roi de Hollande, passa alors sous la domination immédiate de Napoléon.

Le 21 janvier, un sénatus-consulte met à la disposition du gouvernement quatre-vingt mille conscrits de la conscription de 1809. Un autre sénatus-consulte du même jour, déclare réunies au territoire de l'empire français, les villes de Kehl, Cassel, Wesel et Flessingue.

La pacification de l'Europe avait partout rétabli la tranquillité ; le royaume de Naples même en jouissait presque entièrement. Toutes les troupes envoyées dans la Calabre par la cour de Sicile ou par le cabinet de Saint-James, avaient été battues et forcées à la retraite. Les insurgés étaient entièrement dissipés. Les nombreuses bandes de brigands elles-mêmes étaient détruites en majeure partie. Un grand nombre de ces brigands avaient été passés par les armes. Le reste s'était sauvé dans les montagnes, s'y tenait soigneusement caché, et n'osait plus reparaître. Il ne restait plus, pour assurer au nouveau roi de Naples la paisible possession

de son royaume, qu'à faire la conquête des postes fortifiés de Reggio et de Scylla; ils furent investis dans le mois de décembre 1807. Le 2 février 1808, les troupes françaises et napolitaines se rendent maîtresses de la citadelle et de la ville de Reggio; quinze jours après, elles entrent dans le fort de Scylla.

Le 13 février, le prince Camille Borghèse est nommé au gouvernement-général des départements au-delà des Alpes, érigé en grande dignité de l'empire français, par un sénatus-consulte du 2 du même mois. Le 24 février suivant, Napoléon rend un décret concernant l'organisation de ce gouvernement. Les départements qui le composent seront administrés par un gouverneur-général, un intendant du trésor public, un chef d'état-major et un directeur de la police.

Le 1er. mars 1808, un décret impérial autorise les titulaires des grandes dignités de l'empire, à porter le titre de *prince* et d'*altesse sérénissime*, et leurs fils aînés, à porter celui de *duc de l'empire*. Ce décret confère le titre de *comte* aux ministres, aux sénateurs, aux conseillers d'état à vie, aux présidents du corps législatif et aux archevêques; celui de *baron*, aux présidents des colléges électoraux de départements, aux premiers présidents et aux procureurs généraux des cours de cassation, des comptes et d'appel, et aux maires des trente-sept bonnes villes qui ont le droit d'assister au couronnement de l'empereur; celui de *chevalier*, à tous les membres de la Légion-d'Honneur. Tous ces titres sont transmissibles à la descendance de ceux qui en ont été revêtus. Un décret du même jour règle la manière dont se forment les majorats, et dont ils se transmettent avec les titres qui y sont attachés.

Le 16 mars, un autre décret impérial établit près de chaque cour d'appel, un corps de *juges auditeurs*, composé de quatre ou six membres, nommés par l'empereur, et chargés de suppléer les juges et les procureurs-généraux.

Une loi du 10 mai 1806, ordonnait qu'il serait formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé de l'enseignement public dans tout l'empire. Le 17 mars, un décret impérial organise ce corps. Il n'est permis à personne d'ouvrir une école quelconque, ni d'enseigner publiquement, sans être membre de l'Université et sans l'autorisation de son chef. L'Université impériale comprend autant d'académies qu'il y a de cours d'appel. Les académies se composent des facultés, des lycées, des colléges, des institutions, des

pensions et des écoles primaires. Le chef de l'Université porte le titre de grand-maître ; il est choisi par l'empereur. Il nomme lui-même à toutes les places dans le corps enseignant. Les bases de l'enseignement dans l'Université, sont les préceptes de la religion catholique, *la fidélité à l'empepereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur des peuples, à la dynastie Napoléonienne, conservatrice de l'unité de la France, et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions*, l'exacte observation des statuts du corps enseignant, et l'obéissance au grand-maître de l'Université. Le même décret établit à Paris, sous le nom de *Pensionnat normal*, une école destinée à recevoir trois cents jeunes gens qui y seront formés à l'art d'enseigner les sciences et les lettres. Par un décret du même jour, MM. de Fontanes, président du corps législatif, Villaret, évêque de Casal, et Delambre, secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut, sont nommés, le premier, grand-maître de l'Université impériale; le second, chancelier ; le troisième, trésorier.

Le 17 mars, le grand réglement, adopté par l'assemblée des députés israélites dans l'année 1806, est approuvé par l'empereur. Ce réglement attribuait la nomination des divers consistoires et des rabbins à des assemblées de notables juifs ; mais Napoléon se réserve de nommer, pour la première fois, aux places du consistoire central.

Un homme méprisable et sans talents, Don Manuel Godoï, dit prince de la Paix, jouissait d'un empire absolu sur l'esprit de Charles IV et de la reine, et gouvernait l'Espagne. Il était universellement haï de la nation espagnole, et tous les grands de l'état souffraient impatiemment son insolente domination. Ils s'adressèrent au jeune prince des Asturies, héritier présomptif de la couronne, et parvinrent à lui inspirer pour le prince de la Paix le mépris et la haine dont ils étaient animés. Manuel Godoï, informé qu'il existait un parti contre lui, et qu'il avait pour chef le prince des Asturies lui-même, dénonça ce prince au roi, comme ayant des intentions parricides. Godoï poussa l'insolence jusqu'à faire signer au trop confiant monarque une proclamation, par laquelle Charles IV déclarait son fils coupable de parricide. Tout ce que cet acte renfermait de calomnieux redoubla la haine du peuple contre Godoï ; son palais fut envahi et pillé par la multitude. Il n'y eut d'autre moyen de le soustraire à la rage de ses ennemis, que de l'envoyer en prison. Charles IV, éprouvant alors plus que jamais d'in-

surmontables dégoûts pour la puissance souveraine, abdiqua le trône en faveur de son fils. Quelques personnes croient que le prince des Asturies, qui s'était formé un parti puissant dans l'état, força son père à cette abdication. Cependant, Napoléon, instruit des événements dont l'Espagne était le théâtre, résolut d'en profiter pour accomplir les desseins qu'il avait sur cette monarchie. Il se persuada que les Espagnols n'avaient plus ni amour ni vénération pour la dynastie qui régnait sur eux, et qu'ils lui obéissaient avec peine. Cette funeste erreur fut ce qui l'affermit dans sa résolution, ce qui l'aveugla sur la possibilité de son entreprise, et ce qui attira sur la France et l'Espagne des malheurs inouis.

Dès les premiers jours de mars 1808, une armée de quatre-vingt mille hommes, commandée par Murat, entre en Espagne, sous prétexte d'aller secourir l'armée du Portugal. Les Espaguols, pleins de confiance dans la loyauté de gens qu'ils regardent comme leurs amis, les reçoivent avec une franche cordialité. Le soupçon d'une perfidie est si loin de leur cœur, que toutes leurs places, au moins les plus importantes, sont occupées par l'armée française, avant même qu'ils aient songé à les défendre. Des proclamations de Charles IV les avaient jetés et les maintenaient encore dans leur erreur. Enfin, le 23 mars, Murat fait son entrée à Madrid, à la tête d'une partie de ses troupes; le reste s'établit sur les hauteurs qui couronnent la ville.

Le souverain-pontife, cédant aux volontés de Napoléon, s'était décidé à fermer ses ports aux bâtiments anglais; mais, quand on voulut exiger qu'il contractât une alliance offensive et défensive avec le royaume d'Italie et de Naples, il s'y refusa avec une noble obstination, déclarant qu'une alliance de ce genre était contraire à sa conscience, en ce qu'elle pourrait l'obliger à attaquer; chose que lui défendaient le devoir et l'honneur, comme chef de la religion. Cette résistance du pape lui attira la disgrâce du maître impérieux de la France. Napoléon fit occuper par ses troupes Civita-Vecchia, Ancone et Rome même. Cette mesure tyrannique ne put ébranler la résolution du pape. Des négociations nouvelles s'entamèrent; elles furent encore sans résultat. Alors Napoléon, pour se venger du souverain-pontife, rend, le 2 avril 1808, un décret par lequel il réunit au royaume d'Italie les provinces d'Urbino, d'Ancone, de Macerata et de Camerino. Il dit, dans le préambule de cet acte inique, « que le souverain temporel de Rome s'est continuellement refusé

à faire la guerre aux Anglais, et à se joindre aux rois d'Italie et de Naples, pour la défense de la presqu'île d'Italie; que l'intérêt de ces états et de leurs armées exige que leur communication ne soit plus interrompue par une puissance ennemie; qu'enfin, Charlemagne, *son glorieux prédécesseur*, a donné les pays qui forment l'état de l'Eglise, pour le bien de la chrétienté, mais non pour l'avantage *des ennemis de notre sainte religion.* »

Le lendemain, 3 avril, le légat du pape quitte Paris pour retourner à Rome. Le ministre des relations extérieures, M. de Champagny, chargé de justifier la prise de possession des états romains, fait bientôt publier une pièce où l'on trouve ce passage : « L'empereur ne se départira jamais de » la propositon que l'Italie forme une ligue, afin d'en éloi- » gner la guerre. Si le Saint-Père y adhère, tout est terminé; » s'il s'y refuse, il annonce par cette détermination qu'il ne » veut aucun arrangement, aucune paix avec l'empereur, » et qu'il lui déclare la guerre. *Le premier résultat de la* » *guerre est la conquête, et le premier résultat de la conquête* » *est le changement du gouvernement.* »

A peine les troupes de Napoléon se sont-elles emparées de Madrid, que commencent immédiatement les intrigues qu'il a imaginées, pour faire tomber en son pouvoir tous les princes de la maison d'Espagne. Pour être plus à portée de conduire et de consommer ces monstrueuses intrigues, le conquérant se rend à Bayonne le 15 avril.

Le général Savary, envoyé par Napoléon auprès de Ferdinand VII, pour le déterminer au voyage de Bayonne, a réussi dans sa détestable mission, en assurant le jeune roi que l'empereur était prêt à reconnaître son titre, et qu'il ne venait en Espagne que pour resserrer les liens des deux états. Ferdinand, aussi indignement trompé, quitte bientôt Madrid, et arrive à Bayonne le 20 avril. Le vieux roi Charles IV et les autres princes de la famille royale ont été trompés comme Ferdinand; ils se rendent aussi à Bayonne, peu de jours après ce prince. Mais, au lieu du fidèle allié qu'ils s'attendaient à y voir, ils n'y trouvent qu'un despote perfide qui les traite tous comme des prisonniers.

Quand Napoléon tint à Bayonne, en sa puissance, les princes de la maison d'Espagne, il jeta le masque, et leur fit connaître ses volontés. Il offrit au prince des Asturies, en dédommagement de sa renonciation au trône d'Espagne, le royaume d'Etrurie et la main d'une des princesses de sa

maison. Le prince, fortifié par les conseils de quelques fidèles serviteurs, refusa avec une noble obstination ces propositions avilissantes. Alors, Napoléon s'adresse à Charles IV; il le trouve plus accessible à ses vues. Ce malheureux monarque reçut l'ordre d'engager lui-même son fils à lui faire la cession de ses droits au trône d'Espagne. Napoléon exigeait cette cession, afin de pouvoir traiter avec Charles IV, à qui il pouvait plus facilement imposer ses odieuses volontés. Ferdinand, placé entre la mort et la cession qu'on lui demandait, céda à la force. Le vieux roi, ayant ainsi recouvré son titre, signe, le 5 mai, un traité par lequel il cède à l'empereur Napoléon tous ses droits sur le trône des Espagnes et des Indes, sous la condition que l'intégrité du royaume sera maintenue; que le prince qui régnera sur l'Espagne, sera indépendant; que les limites du royaume ne souffriront aucune altération; que la religion catholique sera la seule tolérée en Espagne. Napoléon s'engage à donner un refuge en France au roi Charles et à tous ceux qui voudront l'y suivre; il promet à ce prince un logement au palais impérial de Compiègne et une liste civile de 30 millions de réaux; et à tous les infants d'Espagne, une rente perpétuelle de 400 mille francs. Napoléon promet aussi à Charles la propriété du château de Chambord. Telles étaient les misérables compensations que le tyran offrait au roi d'Espagne, et que cependant il ne lui accorda jamais.

Il fallut, qu'après avoir cédé ses droits à son père, Ferdinand VII adhérât à la cession que ce monarque avait faite à Napoléon. Le jeune prince voulut encore résister; la force fut encore là pour l'obliger à signer son propre déshonneur. C'est le 10 mai qu'il adhère à la cession de son père, et qu'il prononce sa renonciation aux droits qui lui sont acquis sur le trône d'Espagne, comme prince des Asturies. Le traité porte que Ferdinand jouira, en France, du titre d'altesse royale et ses descendants de celui d'altesse sérénissime; qu'il recevra, en toute propriété, le palais de Navarre et ses dépendances; et qu'il touchera annuellement un million de francs, dont 400 mille francs seront reversibles à ses héritiers. Napoléon accorde, en France, aux infants Don Antoine, Don Charles et Don Francisque, le titre d'altesse royale, la jouissance du revenu de leurs commanderies en Espagne, leur vie durante, et une rente de 400 mille francs reversible à leurs héritiers; le tout, sous la condition qu'ils adhéreront aux traités signés par Charles et Ferdinand. Ces

augustes princes furent bien obligés de faire ce que voulut leur cruel oppresseur. Le 11 mai, Ferdinand et les autres princes envoient à Madrid leur adhésion au traité signé par Charles IV, avec une proclamation, par laquelle ils exhortaient tous les Espagnols à se conformer à ce traité de cœur et d'âme, et les relevaient du serment de fidélité. Le même jour, ils partent tous pour Valençay, lieu désigné pour leur prison. Le 13 mai suivant, le vieux roi se met en route pour Compiègne.

Le 13 mai, des députés de la junte suprême d'Espagne, venus à Bayonne, présentent à Napoléon une adresse où est exprimé le vœu que la couronne des Espagnes et des Indes soit déférée à son frère Joseph. Les jours suivants, les conseils de Castille, de l'inquisition, des Indes et des finances, l'armée espagnole, la ville de Madrid, etc., font parvenir aussi à l'empereur des adresses, dans lesquelles ils lui expriment la même demande. On sait quelle pouvait être la sincérité d'un tel vœu. Le 24, Napoléon adresse aux Espagnols une proclamation, où il leur dit : « Après une longue » agonie, votre nation périssait. J'ai vu vos maux; je vais » y porter remède. Vos princes m'ont cédé la couronne des » Espagnes. Je ne veux point régner sur vos provinces; mais » je veux acquérir des titres éternels à l'amour et à la re» connaissance de votre postérité. Votre monarchie est » vieille; ma mission est de la rajeunir. Soyez pleins d'es» pérance et de confiance dans les circonstances actuelles; » car je veux que vos derniers neveux conservent mon sou» venir, et disent : *Il est le régénérateur de notre patrie.* »

Lorsqu'à Madrid, les Espagnols virent les Français s'emparer du gouvernement, et qu'ils ne purent plus douter de l'horrible trahison dont ils étaient victimes, une profonde indignation s'empara de leurs cœurs; ils se révoltèrent. L'insurrection éclata le 2 mai; Murat l'éteignit dans des flots de sang. Mais rien ne saurait dépeindre les transports de fureur et de haine qu'éprouve la nation tout entière, lorqu'elle apprend l'épouvantable perfidie dont ses malheureux princes ont été victimes à Bayonne. Le cri de guerre retentit d'un bout de l'Espagne à l'autre. Partout des armées se forment, des insurrections s'organisent. Le peuple brûle de combattre et de se venger. Les premiers moments de l'effervescence sont terribles. Tout ce qui est soupçonné de faire cause commune avec les Français, est égorgé sans pitié. Dès le 26 mai, Valence, Séville, Saragosse, les

principaux foyers de l'insurrection, protestent contre les traités de Bayonne, et déclarent qu'elles renoncent à l'obéissance du gouvernement de Madrid. La seconde de ces villes devient le siége d'un gouvernement provisoire; une junte centrale s'y établit, et s'investit d'un pouvoir indépendant, qu'elle exerce au nom de Ferdinand VII. Aussitôt elle publie une proclamation, par laquelle elle appelle à la défense de la patrie toute la nation espagnole. De toute part on répond à son appel. Des conseils provinciaux s'établissent en même temps dans toute l'Espagne. L'Espagne ne pouvait opposer alors aux quatre-vingt mille Français qui l'occupaient, que des troupes peu nombreuses et disséminées soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur du royaume. Mais quelles ressources ne trouve-t-on point dans l'amour de la patrie, dans le courage et le désespoir?

Le 30 mai, un sénatus-consulte réunit à l'empire français, et soumet aux lois qui le régissent, les états de Parme et de Plaisance, sous le nom de département du *Taro;* et ceux de Toscane, sous les noms de départements de *l'Arno*, de la *Méditerranée* et de l'*Ombrone*. Dix-huit députés au corps-législatif sont accordés à ces quatre nouveaux départements de l'empire. Dès long-temps Napoléon a juré la perte des Bourbons; il n'est point d'usurpations qu'il n'accomplisse pour assouvir sa haine et son ambition.

En conséquence du prétendu vœu de la nation espagnole, qui lui a été exprimé par les grands corps politiques de cet état, Napoléon, par un décret du 6 juin, proclame roi des Espagnes et des Indes, Joseph Napoléon, actuellement roi de Naples, et lui garantit l'intégrité de ses états d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Le lendemain, 7 juin, Joseph arrive à Bayonne; il avait quitté Naples avec peine; la nouvelle couronne, que son frère plaçait sur sa tête, quoique plus brillante, ne le séduisait pas. Mais pouvait-il résister à Napoléon? Dans la même journée, Joseph est reconnu en qualité de roi d'Espagne par tous les députés réunis à Bayonne. Leurs discours, composés à la hâte, ont été lus à l'empereur, avant d'être prononcés devant le nouveau roi. Il fallait qu'à toute occasion, Napoléon fît sentir son despotique empire. Bientôt les adresses arrivent à Joseph en foule et de toute part; il serait sans doute superflu de dire comment on les obtint.

On se souvient qu'après la malheureuse bataille de Trafalgar, neuf vaisseaux seulement, quatre espagnols et cinq

français, purent rentrer à Cadix. Le 14 juin, les cinq vaisseaux français tombent au pouvoir des insurgés espagnols, dont le nombre s'accroît prodigieusement chaque jour.

Napoléon avait convoqué à Bayonne une grande junte d'état, pour fixer les bases de la nouvelle constitution qui devait régir l'Espagne. Quatre-vingts individus seulement, pris parmi les différents ordres de l'état, et choisis pour la plupart par le maréchal Murat, se rendirent au lieu de leur convocation. Le 15 juin, ils commencent leurs opérations; leur première séance est consacrée à reconnaître leur nouveau roi dans la personne de Joseph Napoléon, et à lui prêter serment de fidélité.

Napoléon, voulant extirper la mendicité dans le territoire de son empire, avait ordonné que des dépôts de mendicité fussent établis dans les départements, pour y recevoir tous les individus n'ayant aucun moyen de subsistance. Le 5 juillet, il décrète que tous ceux qui seront trouvés mendiants, seront conduits dans le dépôt de mendicité de leur département. Quant aux mendiants vagabonds, ils seront enfermés dans des maisons de détention.

Depuis l'ouverture de la session à Bayonne, la *junte d'état* n'a cessé de s'occuper de l'acte constitutionnel de l'Espagne; elle l'a discuté article par article, et il paraît que Napoléon, malgré sa tyrannie ordinaire, ne l'a point gêné dans cette discussion; tous les députés se sont accordés à le dire. Le 7 juillet, la *junte* tient sa dernière séance. Le président lit la constitution de l'Espagne; elle est à l'instant acceptée. Le serment suivant est ensuite prononcé par le nouveau roi sur les saints évangiles, présentés par l'archevêque de Burgos: « Je jure, sur les saints évangiles, de respecter et de » faire respecter notre sainte religion; d'observer et de faire » observer la constitution; de maintenir l'intégrité et l'in- » dépendance de l'Espagne et de ses possessions; de respec- » ter et de faire respecter la liberté individuelle et la pro- » priété, et de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du » bonheur et de la gloire de la nation espagnole ». Les députés prêtent immédiatement serment de fidélité à Joseph, en ces termes: « Je jure fidélité et obéissance au roi, à la » constitution et aux lois ». Dans cette journée même, la *junte* est déclarée dissoute; mais, avant de se séparer, elle est présentée à Napoléon, et obligée de lui offrir des hom-

mages de reconnaissance. Deux jours après, Joseph, accompagné des grands-officiers de la couronne, part de Bayonne, pour se rendre en Espagne.

Le 15 juillet, Napoléon, étant encore à Bayonne, rend un décret, par lequel il déclare que le trône de Naples et de Sicile, vacant par l'avènement du prince Joseph au trône d'Espagne, sera occupé, à dater du 1er. août 1808, par le prince Joachim Napoléon, grand duc de Berg (Murat), et sera héréditaire dans sa descendance légitime, à l'exclusion des femmes. Six jours après avoir rendu ce décret Napoléon quitte Bayonne; il arrive au palais de Saint-Cloud, le 14 août suivant.

Dès les premiers jours où l'Espagne s'était insurgée, l'armée française, partagée en quatre corps, s'était mise en mouvement. A Burgos, à Ségovie, à Logrono, à Torquemada, à Valladolid, à Saint-Ander, dans la Catalogne, dans la Navarre et l'Aragon, des bandes nombreuses d'insurgés et des troupes réglées sont vivement attaquées, battues, dispersées et presque entièrement détruites. Dans le royaume de Valence, il s'était formé un corps de vingt-cinq mille hommes déjà suffisamment exercés à la guerre; ils sont atteints par le maréchal Moncey, au village de Pesquera, vaincus et poursuivis jusque sous les murs de Valence, après avoir perdu beaucoup de monde sur le pont et dans le défilé de Cabriel. Déjà le maréchal français avait commencé le siége de Valence, et le poursuivait avec ardeur, malgré les efforts de six mille hommes, qui, pour l'obliger à le lever, étaient venus se porter sur la rive droite de Xuxar, lorsqu'il est appelé sur un autre point où le danger est plus pressant. Dans l'Andalousie, la victoire n'était pas aussi fidèle aux drapeaux français. Le général Dupont marchait sur Cadix, lorsque, rencontrant un corps considérable d'ennemis, il est forcé de rétrograder sur Andujar. Une faute du général Védel ayant permis aux Espagnols le passage du Guadalquivir, ceux-ci interceptent les communications des Français, et les placent dans une situation difficile. Le 19 juillet, Dupont n'ayant avec lui que sept mille soldats, cherche néanmoins à s'emparer de Baylen, occupé par quarante-cinq mille Espagnols, sous le commandement du général suisse Reding. Vainement essaie-t-il de les chasser de ce poste. Pendant l'action, une brigade suisse quitte les rangs français. Malgré cette défection, tout

spoir de succès n'est pas perdu. En ce moment, les Es-agnols reçoivent du renfort par la route d'Andujar; les 'rançais en reçoivent aussi un amené par le général Védel. .es deux armées sont disposées de manière que les com-attants ont à dos des adversaires. Le général Dupont voyant l'infériorité de ses forces, propose une capitulation. Cette capitulation est signée trois jours après. Les Espa-gnols, énorgueillis de ce premier succès, ne craignirent point de violer le traité. Au lieu de renvoyer les Français dans leur patrie, ils les transportèrent dans l'île de Ca-brera, où ils leur firent essuyer toute sorte de tourments.

A peu près dans le même temps que les armes françaises essuyaient un échec à Baylen, elles obtenaient un succès glorieux dans le nord de l'Espagne. Une armée régulière, composée de cinquante-six mille hommes, et commandée par le général Cuesta, menaçait de marcher sur Valladolid et sur Burgos, pour intercepter les communications de Ma-drid avec la France. Le maréchal Bessières, à la tête seule-ment de quatorze mille hommes, s'avance contre un ennemi aussi supérieur. Il rencontre les Espagnols, le 14 juillet 1808; ils étaient postés sur les hauteurs de Medina-de-Rio-seco, et avaient en batterie quarante pièces de canon. Bes-ères ordonne l'attaque. Les Français fondent sur les Espa-nols avec une impétuosité qui met d'abord en déroute les rps insurgés, et que les gardes-wallonnes elles-mêmes ne uvent supporter. Tous prennent la fuite, après un com-t de six heures, laissant sur le champ de bataille leur ar-lerie, leurs bagages, leurs munitions et six mille prison-ers. Napoléon, ayant appris la nouvelle de la bataille de edina, la croit décisive. En effet, le 20 juillet suivant, le uveau roi d'Espagne, Joseph Napoléon, fait son entrée Madrid; il est accueilli très-froidement. Dix jours après, est obligé d'aller résider à Vittoria, à cause de l'arrivée général Castanos aux confins de la Manche. Toutes les oupes françaises reçoivent alors l'ordre de rétrograder, de se concentrer sur Burgos. Le siége même de Sara-osse, quoique très-avancé, est abandonné par le général erdier.

L'occupation de l'Espagne et du Portugal par les Français tait trop nuisible au commerce des Anglais, pour qu'ils la regardassent long-temps d'un œil impassible. Aussi ne tar-dèrent-ils point d'organiser des forces militaires pour aller

combattre les Français, de concert avec les Espagnols et les Portugais. Leur premier envoi de troupes fut dirigé vers le Portugal. Le 1er. août 1808, vingt-quatre mille Anglais, commandés par sir Arthur Wellesley, depuis lord Wellington, débarquent dans la baie de Mondigo; ils se réunissent bientôt à 15,000 Portugais et à 5,000 soldats, sous les ordres du général Spencer, venu de Cadix. L'armée française, sur les deux rives du Tage, n'était guère composée que de 15,000 soldats. Elle manquait de beaucoup de choses; elle était dans la plus triste situation. Le général en chef Junot, sachant que l'ennemi attendait encore de nouveaux renforts, prend la résolution de lui livrer bataille sans délai. Le 16 août, il quitte Lisbonne, réunit sa petite armée, et marche sur Vimeira. Le 21, lendemain de son arrivée en ce lieu, il fait commencer l'attaque; les Anglais avaient des forces plus que doubles des siennes. Leur nombreuse artillerie couronnait les hauteurs. Tous les efforts, tout le courage des Français sont inutiles; il leur faut céder au nombre. Après douze heures de combat, ils se replient en bon ordre sur Torres-Vedras, pour essayer de couvrir Lisbonne. Mais bientôt ils sont pressés de toute part par les nombreux bataillons de leurs ennemis. Junot, dans une si pénible circonstance, assemble un conseil de guerre. Tous les généraux sont d'avis d'entrer en pourparlers. Le général Kellermann, chargé de cette mission difficile, s'en acquitte avec la plus rare adresse; il obtient une capitulation des plus honorables; elle est signée le 30 août; elle porte qu'après avoir remis aux Anglais les places et forts du Portugal, dans l'état où ils se trouvent, les troupes françaises se retireront avec armes et bagages, retourneront en France, et auront la liberté de servir; que le gouvernement anglais fournira des moyens de transport à l'armée française qui sera débarquée dans un des ports de France entre Rochefort et Lorient; que l'embarquement des Français aura lieu sept jours après la ratification; que les malades et blessés, qu'il sera impossible de transporter, seront confiés à l'armée anglaise, et traités avec tous les ménagements dus à leur état. Le général anglais, qui avait accordé aux Français une capitulation si avantageuse, sir New Dalrymple, fut blâmé par le roi d'Angleterre. Ce monarque déclara officiellement qu'il n'était pas satisfait des articles de la capitulation.

Le 8 septembre, par une convention arrêtée entre la

France et la Prusse, fixant à 140 millions les arrérages dus par cette dernière puissance, sur ses contributions de guerre, le monarque prussien consent que, pendant dix ans, son armée soit réduite à 40,000 hommes; que les places de Glogau, de Stettin et de Custrin demeurent occupées par 10,000 hommes de troupes françaises, entretenus aux dépens de la Prusse; et que sept routes militaires traversent ses états. De plus, le roi de Prusse cède un territoire environnant Magdebourg, sur la rive droite de l'Elbe. Bientôt la position fâcheuse où la guerre d'Espagne a placé la France, l'oblige à adoucir les conditions dont nous venons de parler. Le 5 novembre suivant, il fut conclu à Berlin une nouvelle convention, par laquelle l'empereur faisait remise à la Prusse de 20 millions, et consentait, non-seulement à recevoir des garanties pour le paiement du reste, mais encore à retirer ses troupes de tous les pays et places, autres que Glogau, Stettin et Custrin.

Le 10 septembre, un sénatus-consulte ordonne la levée de vingt mille conscrits, sur la classe de 1806; de vingt mille sur celle de 1807; de vingt mille sur celle de 1808, et de vingt mille sur celle de 1809. Le même décret ordonne une autre levée de quatre-vingt mille conscrits sur la classe de 1810.

Déjà, plusieurs fois, Napoléon avait tenté de se rapprocher du roi d'Angleterre; mais, comme il n'avait jamais rien voulu rabattre de ses hautes prétentions, il n'avait pu obtenir la paix avec ce monarque. Après les premiers événements de la guerre d'Espagne, il essaya de nouveaux moyens de rapprochement avec l'Angleterre. Il convoqua un congrès à Erfurt; il s'y rendit vers la fin du mois de septembre 1808; une foule de princes y vinrent, tels que l'empereur de Russie, les rois de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, de Westphalie, le grand duc Constantin, frère d'Alexandre Ier., le prince Guillaume de Prusse et beaucoup d'autres princes, avec leurs ministres. Le congrès demeura assemblé jusqu'au 14 octobre. Il avait pour objet les intérêts du roi de Prusse, l'accession du duc d'Oldenbourg à la confédération du Rhin, qui, en effet, eut lieu; les rapports entre la France et l'Autriche; les affaires de la Turquie; mais principalement la paix à faire avec la Grande-Bretagne. Le 12 octobre, les empereurs Alexandre et Napoléon écrivent conjointement au roi d'Angleterre une lettre, dans laquelle ils disent à ce prince, que leur

première pensée est de céder au vœu et aux besoins de tous les peuples, et de chercher, par une prompte pacification avec lui, le remède le plus efficace aux malheurs qui pèsent sur toutes les nations. Ils ajoutent qu'ils se réunissent pour prier S. M. le roi d'Angleterre d'écouter la voix de l'humanité, en faisant taire celle des passions, de chercher à concilier tous les intérêts, de garantir par là toutes les puissances qui existent, et d'assurer le bonheur de l'Europe. M. Canning, ministre de la Grande-Bretagne, répondit peu de temps après aux ambassadeurs de France et de Russie, que le roi, son maître, ne pouvait consentir à faire la paix avec Napoléon, à moins que les rois alliés de l'Angleterre, et dépossédés injustement par lui, ne fussent admis au congrès d'Erfurt. Il est clair, d'après cette réponse, que l'Angleterre voulait que Napoléon renonçât à une grande partie de ses conquêtes, renonciation à laquelle M. Canning sentait bien que le chef du gouvernement français ne consentirait jamais. Le ministre de Russie répliqua au ministre anglais que, l'empereur Alexandre ayant reconnu les souverains nouveaux que Napoléon avait créés, il n'était pas possible d'admettre la demande du roi d'Angleterre. Ainsi furent rompues de nouveau des négociations sur lesquelles Buonaparte comptait pour faire sa paix avec l'Angleterre, et la guerre continua entre la Grande-Bretagne et la France avec plus de vigueur que jamais.

Le 26 octobre, à l'ouverture de la session du corps-législatif, Napoléon prononce un discours dont nous transcrivons ce passage si plein de jactance : « Une partie de mon » armée marche contre celles que l'Angleterre a formées et » débarquées dans les Espagnes. C'est un bienfait particu» lier de cette Providence qui a certainement protégé nos » armes, que les passions aient assez aveuglé les conseils » anglais, pour qu'ils renoncent à la protection des mers, » et présentent enfin leur armée sur le continent.... L'em» pereur de Russie et moi, nous nous sommes vus à Erfurt. » Nous sommes d'accord, et invariablement unis pour la » paix comme pour la guerre..... Bientôt mes aigles plane» ront sur les tours de Lisbonne. » Nous verrons les effets de ces belles prédictions.

Lorsque les Français ont évacué le Portugal, les Anglais se hâtent d'envoyer leurs troupes en Espagne. Vingt mille soldats, sous John Moore, se dirigent sur Salamanque, et sir David Baird descend à la Corogne, avec quinze mille

hommes. A la même époque, le marquis de la Romana, envoyé en 1807, par Charles IV, avec un corps de vingt-cinq mille Espagnols, pour seconder les Français dans le nord, arrive au port de Saint-Ander, venant du Holstein, d'où il s'était échappé, malgré la surveillance de Bernadotte, et ramenant la majeure partie de sa division. Tous ces divers renforts comblent de joie les soldats espagnols, dont le nombre s'élevait à cent quatre-vingt mille. Cependant, Napoléon, après avoir dirigé vers la Castille ses vieilles troupes stationnées dans l'Allemagne, a promptement quitté la capitale; le 5 novembre, il arrive au quartier-général de Vittoria. Le 10, l'avant-garde française rencontre l'armée d'Estramadure rangée en bataille au village de Gamonal, et la met dans une déroute complète. On poursuit les Espagnols jusques dans Burgos; on y entre en même temps qu'eux: on s'empare aussitôt du château. Pendant ce succès, le maréchal Victor détruisait en grande partie, à Espinosa-de-los-Monteros, l'armée de Galice, forte de quarante-cinq mille hommes. Le 23 novembre, Lannes défait à Tudela les généraux Castanos et Palafox qui commandaient, l'un l'armée d'Andalousie, l'autre celle d'Aragon. Le 30, les Français taillent en pièces les Espagnols dans la forte position de Sommo-Sierra. Ce succès est dû à l'intrépidité d'un régiment de cavalerie polonais qui, guidé par son colonel, se précipita sur une batterie qui faisait un mal affreux aux rangs français.

Le 2 décembre, Napoléon paraît devant Madrid. Dès le lendemain, il se dispose à en faire le siége. D'immenses préparatifs avaient été faits pour défendre cette capitale; les Espagnols, jugeant apparemment qu'ils étaient inutiles, envoient le général Morla au quartier du maréchal Berthier, pour solliciter la clémence de l'empereur en faveur des habitants de Madrid. Le 4 décembre, les Français prennent possession de la capitale de l'Espagne. De son côté, le général Saint-Cyr obtenait d'éclatants succès dans la Catalogne; il y avait à peine un mois qu'il avait pénétré dans cette province, et déjà il avait pris l'importante forteresse de Roses, dissipé un grand nombre de rassemblements armés, battu à San-Calonja et sur les hauteurs de Cardadeu seize mille hommes, aux ordres du marquis de Vivès, et débloqué la place de Barcelonne, où le général Duhesme avait peine à se défendre. Le 7 décembre, Napoléon annonce, par une

proclamation émise à Madrid, qu'il traitera l'Espagne en pays conquis, si elle persiste à ne pas reconnaître le roi Joseph. De telles menaces n'ont rien qui intimident les Espagnols; et, s'il s'en trouve qui se soumettent, c'est qu'ils y sont contraints par la force. Le 15 du même mois, des députés de la ville de Madrid étant venus le remercier du pardon qu'il avait accordé aux habitants, il leur répond qu'il a satisfait à ce qu'il devait à sa nation et à lui-même; que la part de la vengeance est faite. Il ajoute qu'il chassera les armées anglaises de la Péninsule; qu'il n'est aucun obstacle capable d'arrêter long-temps l'exécution de ses volontés; que les Bourbons ne peuvent plus régner en Europe; qu'aucune puissance ne peut exister sur le continent, influencée par l'Angleterre; que, s'il en est qui le désirent, leur désir est insensé, et produira tôt ou tard leur ruine. Il termine ce discours, où se réfléchit tout entier son caractère despotique, par ces singulières paroles: « Vos neveux me » béniront comme votre régénérateur; ils placeront au » nombre des jours mémorables ceux où j'ai paru parmi » vous; et de ces jours datera la prospérité de l'Espagne. »

Le général anglais John Moore, cédant enfin aux reproches des Espagnols sur ses lenteurs et ses hésitations, se décide à entrer en campagne. Il marchait sur Valladolid lorsqu'apprenant que Madrid venait de se rendre aux Français, il prend la résolution d'aller combattre le maréchal Soult, qui manœuvrait isolément vers la frontière du royaume de Léon. Il concerte cette entreprise avec le marquis de la Romana. Mais bientôt, étant informé que Soult avait reçu des renforts, et que Napoléon accourait contre lui par la route de Madrid, il se retire promptement. Ce n'est que le 26 décembre 1808, que les premières colonnes françaises atteignent son arrière-garde, devant Benavente, sur le bord de l'Esla. Le général Lefebvre, ayant voulu sur-le-champ passer cette rivière, à la tête de trois escadrons de chasseurs, pour avoir l'honneur de porter aux Anglais les premiers coups, est blessé, démonté et fait prisonnier. Napoléon n'était plus qu'à six lieues de Benavente; John Moore le quitte précipitamment, et se dirige sur Villa-Franca. Le marquis de la Romana met autant de précipitation à fuir que les Anglais. Le 30 décembre, son arrière-garde essuie une déroute au village de Mancilla.

Le 26 décembre, le *Code d'instruction criminelle* est

promulgué. Les deux livres de ce code ont été décrétés dans l'intervalle du 17 novembre au 16 décembre.

1809. Les Anglais fuyaient avec tant de rapidité que les Français les poursuivirent plusieurs jours sans pouvoir les atteindre. Le 3 janvier 1809, ces derniers aperçoivent leur arrière-garde qui, forte de six mille hommes, occupait le défilé de Cacabellos; ils l'ont bientôt débusquée de ce poste; elle laisse 300 morts sur le champ de bataille. Ce succès coûte aux Français la perte d'un de leurs plus braves généraux, l'intrépide Colbert. En exécutant une charge, il est tombé, le front percé d'une balle. Cependant, les Anglais, plus épouvantés encore depuis la défaite de Cacabellos, continuent de fuir avec précipitation. Ils ne font que passer à Villa-Franca; mais ce rapide passage y est marqué par les désordres les plus épouvantables. Tous les liens de la discipline étaient rompus parmi eux, et ils se livraient sans frein aux plus indignes cruautés sur les Espagnols même. Arrivé à Lugo, sir John Moore essaie de rétablir la discipline, et réunit ses troupes. Le général Soult, croyant qu'il voulait lui livrer bataille, fait ses dispositions en conséquence; mais le général anglais s'échappe promptement, et parvient, le 11 janvier, à la Corogne: David Baird y était; il concerte avec lui la défense de la place. Soult arrive, le 14, devant la Corogne, et, le 16, il ordonne l'attaque. Elle commence à deux heures après midi, et ne finit qu'à la nuit, de la manière la plus favorable aux Français. Plus de deux mille Anglais sont tués, parmi lesquels se trouve sir John Moore; David Baird est blessé. Le 17 janvier, sir John Hope, ayant pris le commandement en chef des troupes anglaises, les fait embarquer avant le jour, et retourner en Angleterre. Tel est le résultat de la première expédition des Anglais dans la Péninsule. Le 20, la Corogne capitule; on y trouve deux cents pièces de canon et beaucoup d'autres genres de munitions de guerre. Le 27, les Français entrent dans le Ferrol; les arsenaux de cette place contenaient une énorme quantité d'armes de toute espèce.

Le maréchal Lefebvre écrasait alors, à Almaraz, une nouvelle armée espagnole, formée des débris de celles d'Estramadure et de Castille, et en chassait les débris jusques sur les bords de la Guadiana. Dans le dernier mois de 1808, le maréchal Victor avait gagné à Uclès une bataille considérable, qui avait mis entre ses mains dix mille hommes des

troupes du duc de l'Infantado. Après cette victoire, il était successivement entré dans les provinces de Cuença et de Tolède.

Victor Hugues, gouverneur de Cayenne, n'avait, pour la défendre, que quatre cents hommes de troupes réglées, et six cents de milice. Dans les premiers jours de janvier 1809, l'île de Cayenne est attaquée par 550 hommes de troupes de débarquement, par 80 matelots et quelques soldats de marine, commandés par le capitaine de vaisseau anglais, James-Lucas Yeo, et par le colonel portugais, don Manuel Marques. Ces deux officiers, qui s'étaient concertés à Apronague, dans la Guyane, pénètrent dans l'île de Cayenne par l'embouchure de la rivière de ce nom; les forts Diamant et Grand-Lune tombent bientôt en leur pouvoir. Alors, le gouverneur de l'île est forcé de se rendre. La capitulation, signée le 12 janvier, porte que Victor Hugues cède moins à la supériorité des forces des ennemis, qu'à leur système de donner la liberté à tous les esclaves, qui, réunis aux Portugais, incendiaient toutes les plantations, et menaçaient la colonie d'une destruction entière.

Les Anglais ayant été expulsés de la Péninsule, le roi usurpateur quitta Vittoria pour retourner à Madrid. Il fait sa rentrée dans cette capitale, le 22 janvier, avec toute la pompe et la solennité possibles. Quelques faibles démonstrations de joie éclatent sur son passage. Cet homme, d'un caractère faible et d'un esprit étroit, se persuade, pour cela, que les dispositions des Espagnols à son égard ont changé, et que quelques bienfaits d'administration peuvent faire succéder dans leur cœur l'amour et la confiance à la vengeance et à la haine. Mais il a bientôt lieu de s'apercevoir qu'un tel changement est à jamais impossible; car les insurrections recommencent sur tous les points de l'Espagne, et avec plus de fureur et d'étendue que jamais.

C'est dans la province d'Aragon, surtout, que les insurrections populaires avaient pris un caractère sérieux et alarmant pour les Français. Rien ne le prouve mieux que l'ardeur et la constance que les Espagnols avaient mises à défendre Saragosse, et qui avaient été couronnées du succès : car ils avaient contraint leur ennemi d'en lever le siège. Cependant, le 19 décembre 1808, les Français étaient revenus assiéger la capitale de l'Aragon, et ils continuaient cette entreprise avec une rare persévérance, malgré tous les obstacles qui les arrêtaient à chaque pas. Saragosse était défendue par une armée

quarante mille hommes, dont dix mille soldats de ligne, deux mille cavaliers. Tout le reste était un mélange de paysans, de prêtres et de moines. Palafox commandait en chef cette armée. Il n'y avait sorte de moyens que ce général n'employât avec habileté pour raffermir et soutenir le courage de ses soldats. L'amour de la religion et de la patrie, le sentiment de la haine et de la vengeance, tels étaient les puissants motifs qui conduisaient les Espagnols. Partout les prêtres adressaient au peuple les discours les plus ardents, excitaient son zèle et sa fureur par leur exemple, et lui donnaient l'assurance que Dieu lui accorderait la victoire, comme une récompense de sa piété et de son patriotisme. Les femmes même donnaient à la garnison les plus nobles exemples de courage et de dévouement. Elles avaient formé une compagnie qui, sous les ordres de la valeureuse et belle comtesse de Burita, allait secourir les blessés, et portait des cartouches aux combattants. Enfin, le général Palafox, pour assurer son triomphe, cherchait à ébranler la fidélité des Français, en faisant répandre dans leurs rangs à profusion, des proclamations, où il tâchait de les détacher de leurs chefs. Outre tant de dangers et d'obstacles, les Français avaient encore à combattre de nombreux rassemblements qui les assaillaient de toutes parts, et cherchaient à les envelopper; mais partout ils les repoussent. Cinq mille insurgés sont battus à Belchite par le général Wathiez, et deux mille, à Zuéra, par l'adjudant-commandant Gasquet. Enfin, le maréchal Mortier défait complètement, à Nostra-Senora-di-Magallon, dix mille Aragonais conduits par don François Palafox, frère du gouverneur de Saragosse. L'armée française, qui assiégeait cette place, avait d'abord été de vingt-deux mille hommes; elle n'était plus que de neuf mille. Le maréchal Lannes avait succédé au maréchal Moncey et à Junot, dans le commandement de ce petit nombre de troupes. Tout le matériel de son artillerie consistait en quatre-vingt-dix bouches à feu. Les Français étaient abattus, presque entièrement découragés; l'intrépide Lannes parvient à leur rendre toute leur énergie. Déjà, malgré tous les obstacles, ils avaient franchi les remparts, et pénétré dans la place; mais chaque maison, chaque couvent était un nouveau fort qu'il fallait emporter d'assaut. Étant parvenus à se rendre maîtres du pont qui communique avec la ville, et d'un faubourg près la rive gauche de l'Ebre, ils se mettent, avec 50 pièces d'artillerie, à battre en ruine les maisons qui bordent les quais

La junte envoie alors demander à capituler; mais Lannes exige qu'on se rende à discrétion. Le 21 février 1809, les Français prennent possession de Saragosse, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Cette ville n'était plus qu'un monceau de cendres. Cinquante mille individus de tout sexe et de tout âge périrent dans ce siège mémorable, et tout à la fois si glorieux et si désastreux pour les Espagnols.

La conquête de la Martinique, résolue par le gouvernement anglais, fut confiée au général Bechwith et au contre-amiral Cochrane; ils furent mis à la tête de 11,000 hommes. Ils partirent de la Barbade, le 20 janvier, et peu de jours après ils arrivèrent à la Martinique. La garnison de cette colonie, commandée par le capitaine-général Villaret-Joyeuse, n'était composée que de deux mille quatre cents hommes de troupes de ligne, sept cents matelots et quelques bataillons de gardes nationales. Les forces anglaises dirigent d'abord leur attaque contre les hauteurs de Surcray, et s'en emparent; elles se mettent ensuite à assiéger les forts Bourbon et de Saint-Pierre; peu de jours suffisent pour les forcer à capituler. Les Français, à qui était confiée la défense de la Martinique, étaient trop inférieurs en nombre aux Anglais, pour espérer de leur résister long-temps. Le capitaine-général Villaret-Joyeuse, convaincu de cette vérité, consent, le 25 février 1809, à rendre l'île de la Martinique aux Anglais, demandant que la garnison soit transportée en France; cet article ne lui est point accordé; il est statué, dans la capitulation, que les soldats Français seront traités comme prisonniers de guerre et transportés à la baie de Quiberon pour y être changés homme pour homme; qu'à cause de la haute estime qu'a généralement inspirée le caractère du capitaine-général Villaret-Joyeuse, lui et ses aides-de-camp seront libres et transportés en France.

Le 2 mars 1809, un sénatus-consulte érige en grande dignité de l'empire, sous le titre de *grand-duc*, le gouvernement général de la Toscane. Un décret confère ce gouvernement à la princesse Éliza, princesse de Lucques et de Piombino. Le gouvernement de la Toscane se composera de la grande-duchesse, d'un général de division, commandant les troupes, d'un intendant du trésor et d'un directeur de la police.

Les maréchaux Victor et Soult avaient reçu l'ordre, l'un de pénétrer dans le Portugal par la haute Estramadure; l'autre de se porter sur Braga et sur Oporto. Le maréchal

Mortier, qui avait été chargé de soutenir les différents corps français dans le midi de l'Epagne et sur les frontières du Portugal, se dirige sur la Castille, peu de jours après la prise de Saragosse. Le 4 mars, Soult traverse le Minho à Orensé; le lendemain, il défait, sur les hauteurs d'Orsuna et à Monterey, vingt-cinq mille hommes des troupes qui venaient d'être organisées à Léon, par les soins du marquis de la Romana. Le 6 mars, il bat, à Vérin, quatre mille Portugais, et les rejette au-delà de San-Cipriano. Il prend ensuite Villarelo, sans éprouver de résistance. Le 12, l'avant-garde de l'armée française se rend maîtresse, à la seconde sommation, de Chavès, après avoir battu, à Fexès-de-Abaxo, cinq mille soldats de la garnison de cette place. Après deux jours de repos, les Français s'emparent de vive force des défilés de Ruivaens, de Vandanova, de Salamonde, et le 17 mars, ils occupent les hauteurs de Carvalho. L'armée portugaise était postée sur les montages en avant de Braga. Le général Freire, qui la commandait en chef, ayant voulu, d'après les ordre de la junte suprême, se retirer sur Oporto, ses soldats, persuadés qu'il les trahissait, se jettent sur lui, le massacrent, et lui donnent pour successeur un officier hanovrien, le baron Dében; celui-ci, pour satisfaire aux vœux de son armée, se prépare à livrer bataille; mais le maréchal Soult le prévient, et marche contre lui avec toutes ses forces. Les Portugais, épouvantés, prennent subitement la fuite; les généraux de cavalerie, Lorge et Franceschi entrent à Braga, en même temps qu'eux, et les poursuivent au galop pendant quatre lieues. Soult établit son quartier-général à Braga, et se rend maître bientôt des places de Barcelos et de Guimaraens.

Cependant le maréchal Victor qui, d'après le plan de Napoléon, devait concourir à l'invasion du Portugal, combattait vaillamment l'armée espagnole d'Estramadure, sous les ordres de Cuesta; elle s'était établie sur la rive gauche du Tage, et avait rompu le pont d'Almaras, pour retarder la marche des Français; mais ceux-ci avaient passé le fleuve en d'autres endroits, et avaient vivement poursuivi les Espagnols. Enfin, le maréchal Victor, ayant réuni toutes ses colonnes à Truxillo, s'était avancé vers la Guadiana. Ici, le général Cuesta paraît d'abord vouloir accepter la bataille; mais, ayant bientôt changé d'avis, il se retire derrière la Guadiana, et choisit, le 22 mars, une excellente position en avant de la ville de Médellin. Quatre jours après, les Fran-

çais attaquent les Espagnols dans cette position. L'action dure cinq heures ; au bout de ce temps, l'ennemi, ne pouvant plus résister, est complètement mis en déroute ; il prend précipitamment la fuite, abandonnant sur le champ de bataille huit mille prisonniers, beaucoup de canons et de drapeaux. Ce succès est dû en grande partie aux charges impétueuses exécutées par la cavalerie française. On donna surtout les plus grands éloges à la valeur du général Lasalle. Pendant ce temps, le 4e. corps d'armée, commandé par le général Sébastiani, balayait les défilés de la Sierra-Morena, qu'avait essayé de défendre le duc de l'Infantado, avec quinze mille hommes, échappés au désastre d'Uclès. Il y avait au pied de la Sierra-Morena des dépôts considérables de munitions de guerre ; ils tombent tous entre les mains des Français, peu de jours après la défaite que les Espagnols ont essuyée, les 27 et 28 mars, à Ciudad-Real. De tels revers n'ont point abattu le courage et la constance des Espagnols ; en moins de quinze jours, leur armée se recrute de trente mille combattants. Jamais la junte suprême n'a déployé plus d'énergie. Le maréchal Victor, ayant appris, dans ces circonstances, que les Anglais s'étaient réunis à l'armée portugaise réorganisée, et craignant d'ailleurs que ses communications avec Madrid ne fussent coupées, se décide, au lieu de pénétrer dans le Portugal, à rester dans l'Estramadure.

Le 26 mars, les Français franchissent l'Ave ; l'armée portugaise s'était ralliée sur la rive gauche de cette rivière. Le lendemain, le maréchal Soult, s'étant rendu maître des approches d'Oporto, envoie sommer cette place. Le général Foy, chargé de cette mission, y est retenu prisonnier. Dans la nuit du 28 au 29 mars, une sédition éclate parmi les assiégés ; Soult l'apprend, et se dispose aussitôt à profiter d'une occasion aussi favorable. Dès le matin du 29, à sept heures, il fait commencer l'attaque. Les retranchements d'Oporto sont bientôt emportés, et la ligne portugaise enfoncée. Le combat est continué dans les rues, mais non à l'avantage des assiégés ; il ne finit qu'à huit heures du soir.

Mais, pendant que le maréchal Soult marchait de triomphe en triomphe, les troupes françaises, sur ses derrières, se laissaient battre à Canavès, et les garnisons de Chavès, de Braga et de Guimaraens, étaient forcées de se rendre ; il envoie aussitôt du secours au général Loison, en lui ordonnant de marcher contre le général espagnol Silveyra. Cet ordre est promptement exécuté ; les Portugais sont attaqués, mis en dé-

route au village de Baltar, et rejetés derrière la Tamega. Dans la Galice, le maréchal Ney éprouvait aussi des revers. Trente mille Galiciens, réunis sous les drapeaux de la Romana, le pressaient, le harcelaient de tous côtés, et se rendaient maîtres des diverses places que les Français occupaient. Le maréchal Soult se hâte aussi d'envoyer du secours sur ce point. Le général Heudelet, parti d'Oporto avec une division, a consommé en peu de jours une expédition glorieuse; il s'est emparé de Valencia; il a franchi le Minho, et battu un corps de douze mille insurgés qui bloquaient la ville de Tuy, où était le général La Martillière.

Depuis trois ans, l'Autriche souffrait impatiemment le joug que la paix de Presbourg lui avait imposé; elle n'attendait qu'une occasion pour éclater; cette occasion se présenta lorsque les Français portèrent la guerre au sein de l'Espagne et du Portugal. Ils eurent à peine franchi les Pyrénées, que François II renoua ses liaisons avec le cabinet de Saint-James, et prit l'engagement de combattre la France, de concert avec les troupes anglaises; c'était la cinquième coalition qui se formait contre elle. En conséquence, dès le 9 juin 1808, de nombreux armements furent ordonnés dans tous les états de l'empereur d'Autriche; mais, pour détourner l'attention du gouvernement français, ce prince fit répandre le bruit que de tels préparatifs étaient dirigés contre la Turquie. Quand François II eut réuni une armée de cinq cent mille hommes, il ne déguisa plus ses intentions, et déclara la guerre à la France. Napoléon, revenu promptement de l'Espagne, recourut aux voies de la conciliation, et proposa la médiation de la Russie; mais, comme il ne prétendait pas céder la moindre partie de ses conquêtes, ses démarches furent inutiles. Il se prépara donc aussitôt à la guerre, et prit la résolution de marcher en personne sur le Danube. Les troupes, qu'il avait encore en Allemagne, prirent leurs cantonnements sur le Lech, et les contingents de la confédération se rassemblèrent à la hâte. Bientôt cent quatre-vingt mille combattants furent prêts. Napoléon se rendit au milieu d'eux. Le 9 avril 1809, les hostilités commencent. Les Autrichiens passent l'Inn à Braunau et à Scharding, et la Salza à Burghausen. Le 21 du même mois, après plusieurs actions partielles où les Français ont eu l'avantage, et où ils ont tué à l'ennemi plus de neuf mille hommes, ils se trouvent, Napoléon à leur tête, sous les murs de Landshut. C'est le général Hiller qu'ils ont à combattre; une charge brillante, exécutée

par le maréchal Bessières, commence l'attaque; bientôt la cavalerie hongroise, enfoncée, jette le désordre dans l'armée autrichienne, en s'enfuyant. Les Autrichiens tiennent pourtant quelque temps dans Landshut, qu'ils défendent avec courage; mais ils sont forcés de céder à l'impétuosité des Français: ils cherchent précipitamment leur salut sur l'Inn, et laissent sur le champ de bataille une grande quantité de prisonniers, de canons et de munitions de guerre de toute espèce. Dans le même temps, Davoût attaquait sur la Laber plusieurs corps ennemis, et les débusquait des villages de Leuerndorf et de Schirling.

Le port de Brest était bloqué par une flotte anglaise forte de onze vaisseaux de ligne, de six frégates, de onze corvettes et de trente-deux brûlots; elle était commandée par lord Gambier. Le 21 janvier 1809, une tempête obligea l'ennemi de se retirer. Le contre-amiral Villaumez profita de l'éloignement des Anglais, pour sortir du port de Brest, avec une flotte de onze vaisseaux de ligne, et fit voile pour Lorient, afin de se réunir à l'escadre du capitaine Troude. La marée l'ayant empêché de faire sa jonction, il se retira jusqu'à la rade des Basques ou de l'île d'Aix. L'amiral Gambier est à peine informé de cette circonstance, qu'il se met à la poursuite de la flotte française, dans la résolution de l'incendier. Le 11 avril, il l'atteint, et réussit à lui brûler quatre vaisseaux. Les autres bâtiments français se font échouer sur la côte. Cet événement mécontenta et la France et l'Angleterre. Les amiraux anglais et français furent appelés devant des conseils de guerre, pour y rendre compte de leur conduite.

La ligne des Autrichiens s'étendait depuis Eckmülh jusqu'à Ratisbonne, entre la Laber et le Danube. Le prince Charles, leur généralissime, se résout, dans cette position, à livrer bataille aux Français. Le 22 avril, l'attaque commence. Les maréchaux Davoût et Lefebvre défendent avec succès la position importante qu'ils occupaient. Au bout d'une heure de combat, Napoléon arrive de Landshut à la tête de toutes ses troupes, à l'exception de deux divisions qu'il a lancées à la poursuite du général Hiller. Alors le maréchal Lannes passe la Laber, pour déborder la gauche des Autrichiens. Ce mouvement, combiné avec ceux du maréchal Davoût, détermine le succès de la bataille. Toute l'armée ennemie se livre à une fuite précipitée, se dirige sur Ratisbonne; et quinze mille prisonniers sont les fruits de cette victoire. Le maréchal Da-

oût, qui y avait puissamment contribué, reçoit de Napoléon, comme une récompense, le titre de prince d'Eckmülh. Le prince Charles, craignant d'être acculé au Danube, passe ce fleuve au-dessous de Ratisbonne. Alors s'engage entre les deux armées un combat de cavalerie. Napoléon, pour la première fois de sa vie, y reçoit une légère blessure au pied droit ; c'était une balle amortie qui l'avait frappé. Le maréchal Lannes pénètre aussitôt dans la place de Ratisbonne par une brèche qu'il a remarquée, s'en empare malgré une vive résistance, et fait sept à huit mille prisonniers. Le 24 avril, Napoléon passe son armée en revue, lui distribue un grand nombre de décorations de la Légion-d'Honneur, et lui annonce, par une proclamation, qu'avant un mois elle sera parvenue sous les murs de Vienne. Le gouvernement autrichien, espérant encore pouvoir prendre sa revanche, organisait à la hâte des forces considérables. Le 26, Napoléon part de Ratisbonne, ne laissant que le corps du maréchal Davoût, à qui il a donné ordre de rejeter le prince Charles dans la Bohême, et de s'avancer ensuite, pour former son arrière-garde, sur la rive droite du Danube, dans la direction de l'Inn. De grands avantages étaient alors remportés sur d'autres points. Le corps du général Jellachich était dispersé par le général de Wrède ; le maréchal Lefebvre s'établissait sur l'Ens, et fermait les deux routes qui mènent en Italie ; enfin, les Français entraient à Wels, à Ried, à Dittmaning, à Riédau.

Le 25 avril, un sénatus-consulte met à la disposition du gouvernement trente mille conscrits de la classe de 1810, et dix mille des classes de 1806, 1807, 1808 et 1809.

Le cabinet de Vienne avait dirigé contre l'Italie une armée considérable, commandée par l'archiduc Jean. Ce prince avait d'abord employé tous les moyens imaginables pour porter les Italiens à la révolte, et les disposer à bien recevoir les Autrichiens ; mais cette entreprise ne lui avait point réussi. Cependant, dès le 9 avril, l'archiduc Jean, qui avait réuni ses forces entre le golfe Adriatique et la Sare, commence à attaquer l'armée française d'Italie. Pendant les premiers jours, il obtient, grâce à la grande supériorité de ses forces, quelques succès sur ses ennemis, et les force à la retraite. Le prince Eugène, qui commandait l'armée en personne, se rabat sur le Caldiero, et s'établit sur l'Adige. Dans cette position, il reçoit quelques renforts qu'il attendait de l'intérieur et du royaume de Naples. Alors, il se résout à prendre lui-

même l'offensive, après avoir mis des garnisons dans les places dont il était forcé de s'éloigner. Le 1er. mai, toute son armée se met en mouvement, et se porte à la rencontre des Autrichiens. Le 2, à cinq heures du matin, l'avant-garde française rencontre et bat l'arrière-garde ennemie. L'archiduc Jean avait passé l'Alpon et la Brenta, et avait pris position sur la Piave. L'armée du prince Eugène se présente le 8, pour passer cette rivière. L'archiduc Jean n'inquiète en aucune manière le passage des premiers corps français; il fait même reculer ses grands - gardes; mais bientôt, faisant volte - face, il se précipite sur les Français à la tête de toute sa cavalerie. Le général Desaix reçoit et soutient vigoureusement ce choc; il se défend jusqu'à trois heures du soir avec toutes les peines imaginables. Mais alors, l'armée entière d'Italie ayant passé la Piave, la bataille s'engage sur tous les points, et les Autrichiens sont enfoncés. A huit heures du soir, ils sont débusqués de toutes leurs positions, et mis en fuite. La perte de cette bataille, où tous les corps du vice-roi d'Italie ont manœuvré avec beaucoup de précision, et combattu avec un grand courage, a coûté à l'ennemi près de dix mille hommes, parmi lesquels sont plusieurs généraux.

Les débris des deux corps de l'archiduc Louis et du général Hiller, occupaient, le 3 mai 1809, une forte position à Lintz, lorsque le corps d'armée de Masséna y arrive. Toutefois, craignant d'être tournés, les Autrichiens se disposent à gagner la rive droite du Traun. Dans le moment où ils passent le pont, ils sont assaillis avec vivacité par la division Claparède, et poursuivis jusqu'au bout du pont. Ils sont à peine arrivés à Ebersberg, qu'un incendie violent éclate dans la ville, et consume en peu d'instants les premières arches du pont. Alors la division Claparède se trouve sans communication avec le reste de l'armée française, et exposée aux plus grands dangers. Composée de sept mille hommes, il faut qu'elle résiste à trente-cinq mille ennemis. Elle se défend pendant trois heures avec un courage héroïque; mais enfin elle allait succomber, lorsque quelques cavaliers et quelques régiments d'infanterie, ayant réussi à traverser le Traun, vinrent le délivrer d'une si périlleuse situation. Les Autrichiens, effrayés en voyant arriver ce renfort, se mettent aussitôt en retraite; ils ont perdu à Ebersberg plusieurs milliers d'hommes, tués ou faits prisonniers. Pendant ce temps, le maréchal Bernadotte, commandant en chef les troupes de la Saxe, dissipe à Egra de nombreux rassemblements de la

ndwher, et harcèle, de concert avec Davoût, les derrières u prince Charles, qu'ils cessent de poursuivre lorsqu'il s'est nfoncé dans la Bohême.

Un corps d'armée, sous les ordres de l'archiduc Ferdinand, a été envoyé par le cabinet de Vienne contre le duché de Varsovie. Après un premier engagement en avant de Falleuty, où les troupes polonaises, commandées par le prince Joseph Poniatowski, ont résisté pendant trois jours à l'armée autrichienne qui lui était de beaucoup supérieure en nombre, les deux parties signent une convention, d'après laquelle Varsovie est déclarée ville neutre. Le prince Poniatowski, occupant alors d'excellentes positions sur la rive droite de la Vistule, se dispose à prendre l'offensive. Le 3 mai 1809, les Polonais forcent la tête du pont de Gora, et se rendent maîtres de la place, après avoir tué ou pris aux Autrichiens beaucoup de monde. Ce succès réveille la confiance et l'énergie dans le cœur des Polonais. On voit aussitôt accourir sous leurs drapeaux une foule de combattants remplis d'enthousiasme. En peu de jours, ils forcent les places de Lublin, de Sandomir et de Zamosc, où ils trouvent considérablement de munitions de guerre. Sur tous les points les Polonais triomphent. Les Autrichiens sont battus par le général Dombrowski sur toute leur ligne, qui s'étend depuis Bromberg jusqu'à Czentockow; deux divisions de leur armée sont chassées, l'une jusqu'à Lowiesck, l'autre jusqu'à Sochazew et Pilica. L'archiduc Ferdinand, apprenant, dans de telles circonstances, que la Russie, irritée de ce que l'Autriche avait rejeté sa médiation, envoyait aux Français un corps de troupes auxiliaires, ordonne à toutes ses troupes de battre en retraite, et ne songe plus à revenir à la charge. Les Polonais étaient, à la fin du mois de mai, maîtres des deux Gallicies, occidentale et orientale, et avaient leur quartier général à Brody, sur les frontières de la Volhynie.

Le maréchal Soult, n'ayant pas reçu le secours que devait lui amener le maréchal Victor, ne pouvait espérer de se maintenir long-temps dans le Portugal. D'ailleurs, vers la fin d'avril 1809, dix-huit mille Anglais, conduits par Arthur Vellesley, étaient débarqués dans la Péninsule, et marchaient rapidement à la rencontre des Français. Le 11 mai, le maréchal Soult est attaqué à Oporto par Vellesley; après un combat long et opiniâtre, il ordonne la retraite. Neuf jours lui suffisent pour franchir les montagnes qui aboutissent au défilé de Carvalho. Le chemin était horrible, et le temps

épouvantable. Pour échapper aux dangers pressants qui l'environnaient de toute part, pour pouvoir marcher avec plus d'aisance et de rapidité, Soult détruit son artillerie, ses bagages et ses caissons. Ses soldats ne conservent que leurs aigles, leurs armes et leurs chevaux. Aussitôt qu'il est entré dans la Galice, il se met en devoir, malgré l'état de faiblesse et de dénuement où il est, de marcher à la délivrance de Lugo, où une faible garnison, commandée par le général Fournier, se défendait contre vingt mille Espagnols. Cette tentative lui réussit. Huit jours après, sous les murs même de Lugo, il réunit ses troupes à celles du maréchal Ney et du général Kellermann, qui venaient de battre à plate couture, à Oviédo, le marquis de la Romana, et l'avaient contraint de se rembarquer.

Napoléon, après une marche rapide qu'aucun obstacle n'a arrêtée, arrive le 10 mai, sous les murs de Vienne. Deux fois il fait sommer la ville; l'archiduc Maximilien, enfermé avec seize mille hommes dans l'enceinte de la cité, n'écoute aucune sommation; il a juré de défendre Vienne jusqu'à la dernière extrémité. Alors Napoléon se prépare à l'assiéger, pour couper toute retraite à l'ennemi; il se rend maître du Prater, promenade séparée des faubourgs par un bras du Danube, après avoir fait construire un pont avec les plus grandes difficultés; à huit heures du soir, une batterie de vingt obusiers commence à foudroyer la ville; à minuit, l'incendie y est allumé partout, et répand parmi les citoyens la consternation et l'horreur. Le prince Maximilien, voyant que la résistance devenait désormais inutile, évacue, le onze, la ville de Vienne, après avoir laissé au général Orcilly des pouvoirs suffisants pour capituler. Le lendemain, la capitulation, demandée par ce général, est adoptée et signée; le 13, les Français prennent possession de Vienne. Napoléon n'entre point dans cette capitale, et se rend à Schœnbrunn, d'où il ordonne et surveille avec activité les travaux nécessaires pour le passage du Danube; en quelques jours, tout l'ouvrage est achevé. Le 20, la division de cavalerie légère du général La Salle, ainsi que les deux divisions Molitor et Boudet, passent le fleuve sans être inquiétées.

Quand Napoléon eut ravi au souverain pontife quatre de ses meilleures provinces, il ne borna point là sa vengeance; il l'accabla d'outrages, le chagrina, le vexa de cent manières; il le sépara des cardinaux, ses meilleurs conseillers; il fit désarmer sa garde noble, et ordonna que ses troupes de ligne fus-

sent envoyées dans le nord de l'Italie. Pendant qu'il était à Schœnbrunn, Napoléon mit le sceau à sa conduite infâme envers l'infortuné Pie VII.

Le 17 mai, il rend un décret portant réunion des états du pape à son empire. Ce décret inique déclare Rome ville libre et impériale, constitue sa dette publique dette impériale, augmente les terres et domaines de Pie VII jusqu'à concurrence de deux millions de revenu, les exempte de toute imposition ; enfin, il charge une consulte extraordinaire d'organiser immédiatement le régime constitutionnel dans les états romains. Cette consulte, composée de MM. Miollis, Salicetti, Jeannet, Degerando, del Polzo et de Balbe, devait commencer ses opérations, le 1er. juin suivant. Elle fut à peine établie, qu'elle s'empressa de publier une proclamation aux Romains, qui commençait ainsi : « Romains, la volonté du plus grand » des héros vous réunit au plus grand des empires. Il était » juste que le premier peuple de la terre partageât l'avantage » de ses lois et l'honneur de son nom, avec celui qui jadis le » précéda dans le chemin de la gloire. »

Le prince Charles, revenu de la Bohême et réuni au corps d'armée du général Hiller, s'était approché de Vienne; dès le 16 mai il était au pied du mont Bisamberg, et se disposait à livrer bataille, persuadé que la victoire ne pouvait lui échapper, parce qu'il voyait les troupes françaises adossées au Danube. Son armée se composait de quatre-vingt-dix mille hommes, tandis que celle qui environnait Napoléon en comptait à peine trente mille. Le 21 mai, l'armée autrichienne dirige de vives attaques sur les villages de Gross-Aspern et d'Essling, défendus par l'aile gauche et l'aile droite des Français; bientôt elle est attaquée elle-même par son centre, et n'échappe à un désastre qu'à la faveur de la nuit. Le lendemain l'action recommence sur le même champ de bataille. Les villages de Gross-Aspern et d'Essling sont de nouveau attaqués par les Autrichiens ; ils sont pris et repris jusqu'à cinq ou six fois; pendant ce temps, Napoléon dirige sur le centre de l'ennemi une masse considérable de cavalerie et d'artillerie. Ce mouvement obtient un succès complet; à neuf heures du matin, les Français étaient vainqueurs sur tous les points. Mais, pendant la bataille, les ponts sur le Danube ayant été rompus, les Français avaient perdu leur communication avec l'île de Lobau, et se trouvaient placés dans la situation la plus critique. Napoléon ne se laisse point déconcerter par ce malheur, et or-

épouvantable. Pour échapper aux dangers
vironnaient de toute part, pour pouvoir
d'aisance et de rapidité, Soult détruit so
gages et ses caissons. Ses soldats ne
aigles, leurs armes et leurs chevaux,
dans la Galice, il se met en devoir,
et de dénuement où il est, de m
Lugo, où une faible garnison,
Fournier, se défendait contre
tentative lui réussit. Huit jo
de Lugo, il réunit ses tro
du général Kellermann,
ture, à Oviédo, le mar
traint de se rembarque

Napoléon, après u
arrêtée, arrive le
fois il fait sommer
avec seize mille
aucune somma
dernière ext ...arc
pour coupe ...es, faisait
Prater, pr ...ures qu'il en avait
nube, ap ...emps de la résistance au
difficult , que pour sauver son artiller
siers ...ant, l'armée d'Italie, après s'être em
y est ...ces, avoir franchi l'Isonzo, et enlevé à l
ste ...s positions qui couvrent les frontières de la
l , rencontre, à Schottvien, les premières patrou
grande armée, sous les ordres de Napoléon. Le 2
malgré tous les efforts des Autrichiens pour s'y op
cette armée se réunit au corps d'armée de Dalmatie, com-
mandé par le général Marmont. Dès-lors, elle ne donne au-
cun relâche à l'archiduc Jean; elle le poursuit maintenant
vers la Hongrie. Les premiers jours de juin sont marqués par
divers succès obtenus sur lui. Le 14 de ce mois, le prince
Eugène fait attaquer les Autrichiens sur la Raab, où ils
avaient pris position. Le général Serras, malgré une assez
ferme résistance, emporte d'assaut la ferme *de la Maison-
Carrée*, et fait un grand carnage de l'ennemi. Le village de
Szabadhegy est aussi le théâtre de la lutte la plus sanglante
et la plus opiniâtre; à la fin les Autrichiens en sont chassés.
Ils font précipitamment leur retraite sur Saint-Yvan, après
avoir essuyé des pertes considérables. La place de Raab

avoir des troupes de l'aile gauche,
aguay-d'Hilliers.
alie poursuit si vivement l'archiduc
le si grands échecs, les deux divi-
livrent plusieurs combats, où elles
l'avantage. Elles étaient restées dans
et se trouvaient fort éloignées des
tie. Le général Rusca, qui avait
roliens, les bat plusieurs fois
t des prisonniers, et les met
son côté, le général Brous-
oquait Schelsberg, que le
tre avec des forces con-
prendre position sur la
hait alors à s'établir
hommes et trente
, envoyé contre lui,
complètement en déroute.
fuite précipitée et sans ordre.
où les Français ont obtenu le même
nt dans Gratz, et reprennent le blocus

uréchaux Soult et Ney devant Lugo, en
entôt suivie d'une seconde expédition
ndant le cours du mois de juin, trois
mandés par le général Bouvet, s'empa-
et défont treize mille Espagnols. Le 15
néral Suchet, avec six mille hommes,
spagnol Blacke auprès de Santa-Fé; et
yer une déroute complète à Belchite.
enait d'opérer sa jonction avec l'armée
ion, établi depuis la bataille d'Essling
songeait à reprendre le cours de ses
Dans la nuit du 3 juillet, toute son
be auprès d'Enzersdorf, sans être in-
richiens, auxquels des mouvements
roire qu'elle le passerait au même en-
e fois. Le lendemain, à cinq heures du
nge ses troupes en bataille sur la rive
x environs du village de Wagram; l'ac-
tôt. Le prince Charles, laissant le gros
a ligne, ordonne à quelques divisions
e sa cavalerie d'essayer de déborder la

donne au maréchal Lannes de venir reprendre position entre Gross-Aspern et Essling. Cependant le prince Charles a remarqué l'hésitation subite des Français; il en sait la cause, et en profite; il revient avec toutes ses forces, et recommence le combat. Le maréchal Lannes redouble d'audace et d'intrépidité; partout on le voit au fort du danger. Malheureux guerrier! Cette fois sa vaillance héroïque lui devient fatale; un boulet le frappe au genou, et il meurt bientôt de sa blessure, après avoir reçu les embrassements de Napoléon, dont il emporte les regrets au tombeau. Les communications avec l'île de Lobau étaient alors rétablie; des ponts avaient été reconstruits sur le Danube avec d'incroyables difficultés. Napoléon, sur un frêle esquif, avait gagné Lobau. Le lendemain de cette journée funeste, où la mort avait frappé l'un des plus illustre des lieutenants de Napoléon, les Français repassent tous le Danube; il n'en reste pas un seul sur la rive gauche; cette bataille, où les deux parties avaient perdu également beaucoup de monde, eût pu être bien plus fatale aux Français, si le prince Charles eût su profiter de l'avantage de sa position.

Quelques jours après la bataille de la Piave, l'archiduc Jean, ayant encore essuyé de grandes défaites, faisait sa retraite sur la Carinthie, d'après les ordres qu'il en avait reçus, et n'opposait de temps en temps de la résistance aux troupes qui le poursuivaient, que pour sauver son artillerie et ses bagages. Cependant, l'armée d'Italie, après s'être emparée de plusieurs places, avoir franchi l'Isonzo, et enlevé à l'ennemi toutes les positions qui couvrent les frontières de la Carinthie, rencontre, à Schottvien, les premières patrouilles de la grande armée, sous les ordres de Napoléon. Le 26 mai, malgré tous les efforts des Autrichiens pour s'y opposer, cette armée se réunit au corps d'armée de Dalmatie, commandé par le général Marmont. Dès-lors, elle ne donne aucun relâche à l'archiduc Jean; elle le poursuit maintenant vers la Hongrie. Les premiers jours de juin sont marqués par divers succès obtenus sur lui. Le 14 de ce mois, le prince Eugène fait attaquer les Autrichiens sur la Raab, où ils avaient pris position. Le général Serras, malgré une assez ferme résistance, emporte d'assaut la ferme *de la Maison-Carrée*, et fait un grand carnage de l'ennemi. Le village de Szabadhegy est aussi le théâtre de la lutte la plus sanglante et la plus opiniâtre; à la fin les Autrichiens en sont chassés. Ils font précipitamment leur retraite sur Saint-Yvan, après avoir essuyé des pertes considérables. La place de Raab

le 22 juin, au pouvoir des troupes de l'aile gauche, :es du général Baraguay-d'Hilliers.

s que l'armée d'Italie poursuit si vivement l'archiduc lui fait essuyer de si grands échecs, les deux divisca et Broussier livrent plusieurs combats, où elles :nt constamment l'avantage. Elles étaient restées dans thie et la Styrie, et se trouvaient fort éloignées des l'Allemagne et d'Italie. Le général Rusca, qui avait gé de contenir les Tyroliens, les bat plusieurs fois le Klagenfurth, leur fait des prisonniers, et les met sur la route de Villach. De son côté, le général Brousant appris, tandis qu'il bloquait Schelsberg, que le Giulay marchait à sa rencontre avec des forces con-es, évacua Gratz, et tâcha de prendre position sur la ite de la Muhr. L'ennemi cherchait alors à s'établir ;e de Callsdorf; il avait vingt mille hommes et trente Le 29e. régiment de ligne, seul, envoyé contre lui, e du village, et le met complètement en déroute. :ichiens se livrent à une fuite précipitée et sans ordre. autres combats, où les Français ont obtenu le même e, ils rentrent dans Gratz, et reprennent le blocus

action des maréchaux Soult et Ney devant Lugo, en avait été bientôt suivie d'une seconde expédition Asturies. Pendant le cours du mois de juin, trois ançais, commandés par le général Bouvet, s'empa-Saint-Ander, et défont treize mille Espagnols. Le 15 ie mois, le général Suchet, avec six mille hommes, le général espagnol Blacke auprès de Santa-Fé; et l lui fait essuyer une déroute complète à Belchite.

iée d'Italie venait d'opérer sa jonction avec l'armée agne. Napoléon, établi depuis la bataille d'Essling e de Lobau, songeait à reprendre le cours de ses ns militaires. Dans la nuit du 3 juillet, toute son asse le Danube auprès d'Enzersdorf, sans être in-par les Autrichiens, auxquels des mouvements avaient fait croire qu'elle le passerait au même en-e la première fois. Le lendemain, à cinq heures du Napoléon range ses troupes en bataille sur la rive du fleuve, aux environs du village de Wagram; l'ac-mmence aussitôt. Le prince Charles, laissant le gros armée dans sa ligne, ordonne à quelques divisions erie et à toute sa cavalerie d'essayer de déborder la

droite des Français. Ce mouvement ne lui réussit point. Pendant que le général Masséna s'emparait de Gross-Aspern et d'Essling, le général Macdonald, à la tête de trois divisions, se dirige sur Wagram et le dépasse; bientôt il est forcé de rétrograder. La nuit venue, chaque parti, dans la même position, l'emploie à faire des dispositions pour la bataille prochaine. Le 5 juillet, au point du jour, la canonnade se fait entendre. Le prince de Rosenberg, à la tête de la gauche des Autrichiens, se jette sur la droite de l'armée française; mais le maréchal Davoût, qui la commandait, le reçoit intrépidement, et le repousse ensuite jusqu'à Neusiedel. L'archiduc Charles, de son côté, fait attaquer l'aile gauche et le centre des Français, et se porte lui-même à la tête de trente cinq mille hommes, entre la position de Gross-Aspern et l'armée de Masséna; il fait replier tous les postes qu'il ren contre, et se persuade déjà que la victoire est à lui. Napoléon ordonne alors au maréchal Davoût de marcher sur Wagram, et au général Macdonald de diriger une vive attaque contre le centre de l'ennemi. Ces mouvements, exécutés avec ardeur et précision, mettent les Autrichiens en déroute. Ils fuient ra pidement vers la Moravie, laissant sur le champ de bataille un nombre considérable d'hommes tués, blessés, ou fait prisonniers. Les Français ont à regretter la perte du géné La Salle, l'un de leurs chefs les plus braves et les plus intré pides. Napoléon, après la bataille, distribue des récompen à son armée. Dès le lendemain, il se met à la poursuite de l'ennemi.

Le 11 juin, le pape, indigné de l'odieuse usurpation q Napoléon avait faite de ses états, lança contre lui et ses co pérateurs à l'envahissement de Rome une bulle d'excommu nication. « Que les souverains apprennent encore une fois » disait le saint-père, qu'ils sont soumis par la loi de Jé » Christ à notre trône et à notre commandement: car no » exerçons aussi une souveraineté, mais une souveraineté bi » plus noble; à moins qu'il ne faille dire que l'esprit d » céder à la chair, et les choses du ciel à celles de la terre Quel effet pouvait produire une bulle d'excommunicati sur Napoléon? Lui qui venait de renverser un trône en ronné, depuis tant de siècles, du respect des rois et d peuples. Aussi Napoléon s'en moqua-t-il. Cependant, quel temps après, craignant l'effet des foudres de l'église sur l' prit des peuples, il manifesta sa colère contre le pape, en donnant à ses troupes de s'emparer de sa personne. Dans la n

u 5 au 6 juillet, les soldats du farouche empereur, sans res-
ect pour la dignité, pour les cheveux blancs du pape, l'en-
vèrent du Capitole où il s'était retiré, après avoir lancé sa
ulle d'excommunication. Ils le conduisirent d'abord à Gre-
oble; de là, ils le transfèrent bientôt à Savone, où ils le
ardent à vue, jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'ordre de le trans-
érer dans une autre prison. Toute la chrétienté frémit et
'indigne en apprenant les outrages et les malheurs dont Na-
oléon accablait le souverain pontife.

Les habitants de Santo-Domingo, dernière ville qui restât
la France dans l'île de Saint-Domingue, se révoltèrent con-
re les Français, et se réunirent aux Anglais, sous la conduite
u major-général Carmichael. Les Français, trop faibles pour
ésister à leurs ennemis, capitulent le 7 juillet. Cette perte
st évidemment la triste conséquence de la guerre l'odieuse
ue Napoléon faisait à l'Espagne. Sept jours après, les Anglais
e rendent maîtres de l'établissement français du Sénégal.

L'armée autrichienne, après l'effrayante défaite qu'elle
vait essuyée, s'était retirée en ordre sur la route de Bohême;
lle fut poursuivie par les maréchaux Masséna et Marmont.
e 10 juillet, le premier bat l'arrière-garde des Autrichiens à
ollabrunn, et le second arrive sur les hauteurs de Znaïm,
ù se trouvait le quartier-général de l'archiduc Charles. Ce
rince, établi dans une position désavantageuse, se voit
bligé de livrer bataille le lendemain, contre Napoléon en
ersonne. Pendant le combat, le prince de Lichtenstein s'é-
nt présenté, au nom de l'empereur d'Autriche, pour con-
ire un armistice, Napoléon met fin aux hostilités; et,
ns la nuit du 11 au 12 juillet 1809, l'armistice est conclu
camp devant Znaïm. Les troupes autrichiennes devront,
vertu de cet acte, évacuer les citadelles de Brunn et de
atz, le Tyrol et le Vorarlberg, ainsi que le fort de Sachsen-
urg. En Pologne, les deux armées conserveront la ligne
'elles occupent actuellement. L'armistice durera un mois.
poléon, aussitôt après la conclusion de l'armistice de Znaïm,
nsporte son quartier-général à Schœnbrunn, pour y attendre
résultat des négociations qui allaient s'ouvrir entre la France
l'Autriche. Les troupes françaises occupaient alors plus du
s des états de l'empereur d'Autriche. Napoléon profite de
te occupation pour frapper sur les provinces autrichiennes
e contribution de 196 millions de francs.

Le 14 juillet, Napoléon accorde le bâton de maréchal d'em-
e aux généraux Oudinot, Macdonald et Marmont, dont

la valeur et les talents ont brillé d'un si grand éclat, dans la campagne terminée par la bataille de Wagram.

D'après le traité conclu entre le cabinet de Vienne et celui de Saint-James, le gouvernement anglais avait promis de prendre une part active à la guerre, et d'envoyer des forces contre le royaume de Naples et dans le Nord, pour faire une diversion nuisible aux troupes de Napoléon. En conséquence, il avait fait équiper une flotte de deux cents voiles, parmi lesquelles se trouvaient quelques vaisseaux de haut-bord; cette flotte portait quinze mille Anglo-Siciliens et vingt-cinq mille uniformes destinés à l'habillement des Napolitains qu'on présumait devoir se révolter. Cependant, le roi de Naples, informé à propos de ces préparatifs, avait fait toutes ses dispositions pour repousser vigoureusement l'ennemi; il avait envoyé sur les côtes, pour les garder, le plus grand nombre d'hommes disponibles, sous le commandement du général Partouneaux, et s'était entouré de tous les jeunes gens les plus distingués et les plus nobles de ses états. Bientôt la flotte anglaise se montre en vue des côtes; d'abord, elle ne fait que les longer, faute de trouver un point favorable où elle puisse débarquer. Enfin elle fait une attaque sur l'île d'Ischia. Une frégate et une corvette, sous le commandement du capitaine Bausan, lui opposent une vive résistance, et réussissent à rentrer dans le port de Naples, quoique criblées de coups de canon. Un autre combat s'engage, quelques jours après, entre les Anglais et une flottille napolitaine, composée de trente chaloupes canonnières. Le général Stuart, commandant la flotte anglaise, l'attaque et la disperse; il doit cet avantage à la supériorité de ses forces et à la faveur des vents. Cependant seize chaloupes lui échappent; le reste est fortement endommagé ou détruit. Il se rend maître alors de l'île de Procida, et débarque six mille hommes dans celle d'Ischia, où il essaie vainement de s'emparer des forts; il est battu et repoussé avec perte. La flotte anglaise, après cet échec, erre quelque temps sur les côtes, sans rien entreprendre. Enfin, le 26 juillet 1809, le général Stuart, ayant évacué les îles de Procida et d'Ischia, et ne conservant plus l'espoir de conduire à bien son expédition contre le royaume de Naples où la rébellion avait été promptement étouffée, s'éloigna des côtes et disparut tout-à-fait.

Le 8 août, les maréchaux Soult et Ney, réunis, battent les Espagnols à Arzobispo, village situé sur le Tage, et leur

enlèvent trente pièces de canons. A la même époque, une grave mésentelligence éclate entre les Anglais et les Espagnols, et empêche l'exécution d'une expédition concertée contre Madrid. Cette circonstance oblige bientôt lord Wellington. C'est ainsi qu'on nommait depuis peu sir Arthur Wellesley à faire retraite sur le Portugal. Au commencement du même mois d'août, le corps de Vénégas avait été défait à Almonacid; et le général français Sébastiani avait donné une rude chasse aux guérillas.

Tandis que le gouvernement anglais faisait attaquer si vainement le royaume de Naples, il ordonnait l'exécution d'une expédition dans le nord, dont il faisait les apprêts depuis quatre ou cinq mois. Cette expédition avait pour but de s'emparer de Flessingue, et d'anéantir les chantiers d'Anvers et la navigation de l'Escaut. Les Anglais espéraient beaucoup être secondés dans leur entreprise par les différents princes de l'Allemagne, par les Hanovriens et les Hollandais eux-mêmes, qu'ils supposaient tous, avec juste raison, opposés au nouveau système politique établi en Europe par Napoléon. L'expédition anglaise, composée de six cents voiles, parmi lesquelles on comptait quarante vaisseaux de ligne, et portant un effectif de soixante-dix mille hommes, tant soldats que marins, parut le 29 juillet, devant les côtes de la Zélande; elle était conduite par lord Chatam, frère aîné de Pitt, ministre principal de l'Angleterre. Le lendemain, lord Chatam débarqua dans l'île de Walcheren; en deux jours, il s'empara de toutes les places qu'elle renferme, à l'exception de Flessingue, où les Français vinrent se retrancher. Il se rendit maître ensuite, sans nulle opposition, de l'île de Sud-Beverland. Louis Napoléon, roi de Hollande, informé de ce débarquement, ordonna aussitôt que toutes les troupes disponibles fussent dirigées sur les côtes. On avait tout à craindre pour Anvers; cette ville, ainsi que les rives de l'Escaut, ne présentaient aucun moyen de défense sérieuse. Le 4 août, trois mille Français vont renforcer la garnison de Flessingue dans l'île de Walcheren. Neuf cents hommes se rendent sur les frontières de la Hollande, à Putte, et quinze cents se réunissent sous le général Valletaud, pour former l'armée de la rive droite de l'Escaut. Le 12, le roi de Hollande amène autour d'Anvers six mille hommes, presque tous de sa garde. Le commandement de l'aile droite de l'armée française était confié aux généraux Dallemagne et de Chambarlhac. Le 15, le pavillon

anglais, flottant sur la tour de Flessingue, apprend qu'elle vient d'être réduite à capituler. Les forts étaient mal défendus; l'armée française était en petit nombre, et manquait de beaucoup de choses; enfin, les Anglais faisaient chaque jour des progrès effrayants. Dans cet état de choses, le maréchal Bernadotte, l'un des meilleurs capitaines de la France, vient se mettre à la tête de l'armée. Son premier soin est de passer en revue toutes les troupes qu'on a pu réunir. Il prend ensuite les mesures les plus actives pour armer les forts, et organiser partout une défense vigoureuse. Bientôt, le maréchal Moncey vient prendre le commandement d'un corps d'observation, établi à Gand.

Par lettres-patentes du 15 août, Napoléon confère le titre de duc de *Massa di Carrara* au comte Regnier, grand juge, ministre de la justice; celui de duc de Cadore, au comte Nompère de Champagny, ministre des relations extérieures; celui de duc de Gaëte, au comte Gaudin, ministre des finances; celui de duc d'Otrante, au comte Fouché, ministre de la police générale; celui de duc de Bassano, au comte Maret, ministre secrétaire d'état; et celui de duc de Feltre, au comte Clarke, ministre de la guerre.

Depuis que le maréchal Bernadotte était au milieu de l'armée franco-hollandaise, elle se recrutait chaque jour, prenait une attitude imposante, et se voyait à peu près pourvue de ce qui lui était nécessaire pour se mettre en campagne. Le 23 août, elle comptait vingt-six mille hommes dans ses rangs. Le lendemain, un grand mouvement se fait remarquer parmi les Anglais auprès du fort Batz; lord Chatam venait d'y arriver, et l'on s'attendait de moment en moment à être attaqué. L'ennemi cherche, en effet, à débarquer en quelques endroits, mais, ayant été partout repoussé, il se retire dans l'île de Walcheren, sans laisser un seul bâtiment dans la baie de Saeftingen. Son armée était tombée dans l'état le plus alarmant. Une maladie contagieuse, occasionée par le climat insalubre de la Zélande, s'était déclarée parmi les Anglais, et faisait de jour en jour d'horribles ravages. Dans l'espace de dix à onze jours, cette maladie leur enlève près de onze mille soldats. Lord Chatam, effrayé d'un pareil fléau, et craignant qu'il ne fasse périr son armée entière, se décide à mettre à la voile et à retourner en Angleterre. Il met ce projet à exécution, le 21 septembre. Cette campagne, où il n'y avait pas eu un seul engagement sérieux, avait été presque aussi fatale aux Anglais, que s'ils eussent perdu plusieurs batailles rangées.

Le 1er. octobre, Napoléon nomme au ministère de l'intérieur le comte de Montalivet, conseiller d'état et directeur-général des ponts-et-chaussées.

Le 5 octobre, un sénatus-consulte ordonne une levée de trente-six mille conscrits, sur les classes de 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810.

Peu de temps après l'armistice conclu à Znaïm, les ministres d'Autriche et de France, se rendirent à Attenbourg en Hongrie, pour traiter de la paix. Les négociations commencèrent le 17 août suivant; elles traînèrent en longueur pendant près de trois mois. Le cabinet de Vienne ne voulait apparemment rien conclure avant de savoir quel serait l'effet de l'expédition des Anglais dans la Zélande; mais, lorsque, vers la fin de septembre, il apprit combien cette expédition avait été fatale aux troupes qui l'avaient tentée, il se détermina définitivement à la paix. Le prince Jean de Lichtenstein, chargé de pleins-pouvoirs, se rendit à Schœnbrunn auprès de Napoléon. La paix est enfin signée le 14 octobre 1809. Le traité, déclaré commun aux frères et au beau-frère de Napoléon, rois d'Espagne, de Hollande et de Naples, fixe les cessions diverses que fait l'empereur d'Autriche à Napoléon, pour qu'il en dispose en faveur des princes de la confédération du Rhin et de la Russie. Il détermine ensuite les pays cédés directement à l'empereur des Français; ce sont le Frioul Autrichien, la ville de Trieste, la Carniole, le cercle de Villach en Carinthie, une partie de la Dalmatie et de la Croatie, et la seigneurie de Rüzens. L'Autriche aura la faculté de faire le commerce d'exportation et d'importation par Fiume. Napoléon garantit à l'empereur d'Autriche l'intégrité de ses possessions, dans l'état où les fixe le traité. L'empereur d'Autriche reconnaît tous les changements survenus en Espagne, en Portugal et en Italie; il adhère au système continental, et promet de faire cesser toute relation avec la Grande-Bretagne, en se mettant, à l'égard du gouvernement anglais, dans la position où il était avant la guerre présente.

Le 14 octobre, Napoléon réunit, sous le nom de *Provinces Illyriennes*, le cercle de Villach, la Carniole, la province d'Istrie ci-devant Autrichienne, les provinces de Fiume et de Trieste, les pays connus sous le nom de *Littoral*, la partie de la Croatie et tout ce qui a été cédé à la France sur la droite de la Save, la Dalmatie et ses îles. Un décret impérial du 25 décembre suivant, érige les provinces Illyriennes en gouvernement-général, lequel se composera d'un gouver-

neur-général, d'un intendant-général des finances, d'un commissaire-général de justice, d'un commandant de la marine et d'un trésorier-général.

Le 18 octobre, le général Marchand, attaqué, à Tamanès, par des forces supérieures, fut contraint de se replier. Cet échec fut bientôt vengé. Le 19 novembre, le maréchal Mortier, à la tête de trente-huit mille hommes, bat complètement, dans la plaine d'Ocana, une armée de cinquante mille Espagnols, commandée par le général Arizzaga; il lui fait vingt mille prisonniers, et lui prend cinquante canons et trente drapeaux. Le 23, une armée nombreuse d'insurgés, sous les ordres du duc del Parque, est totalement défaite par le général Kellermann, à Alba-de-Tormès. Le général espagnol perd trois mille hommes et quinze pièces de canon. Peu de jours après, le 10 décembre, la place de Gironne, défendue par une garnison de cinq mille hommes, tombe au pouvoir du maréchal Augereau.

Deux jours après avoir signé la paix avec l'empereur d'Autriche, Napoléon quitta Vienne; il arriva, le 26 octobre, dans sa capitale. Il s'occupa sur-le-champ de fêtes en l'honneur de la paix; il fit inviter plusieurs souverains à y assister. Les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Hollande, de Naples, de Westphalie, le vice-roi d'Italie, le prince Primat, le duc de Bade et d'autres princes encore, se rendirent à son invitation. Le 3 décembre 1809, l'empereur, entouré de tous ces souverains, se rend à l'église Notre-Dame, pour assister à un *Te Deum*. Après cette cérémonie, il va, avec sa brillante escorte, faire l'ouverture du corps-législatif. Dans son discours, où règne cette ridicule jactance qu'on lui a toujours si justement reprochée, il annonce qu'il a soumis l'Aragon et la Castille; qu'il a chassé de Madrid le gouvernement fallacieux, formé par l'Angleterre; que, lorsqu'il marchait sur Cadix et Lisbonne, il a dû revenir sur ses pas, et planter ses aigles sur les remparts de Vienne; que l'Angleterre a terminé ses destins dans les marais pestilentiels de Walcheren. Il parle ensuite de la réunion de la Toscane; puis, pour justifier celle des états romains, il dit que l'influence spirituelle du pape était contraire à la dignité de son trône et à l'indépendance de la France. Napoléon ajoute que, par le traité de Vienne, tous ses alliés ont acquis des accroissements de territoire; que, les frontières de son empire touchant maintenant à celles de l'empire ottoman, il *protégera la Porte*, si elle se sou-

trait à l'influence des Anglais, mais que dans le cas contraire, *il saura la punir*. Enfin, il termine par ces mots : « Lorsque » je reparaîtrai au-delà des Pyrénées, le léopard épouvanté » cherchera l'Océan pour éviter la honte, la défaite et la » mort. Je ne demande à mes peuples aucun nouveau sacri- » fice. » On verra comment il justifiera sa prédiction, et remplira sa promesse.

Le corps-législatif étant allé, quelques jours après son ouverture, présenter à Napoléon son adresse ordinaire de remercîments, l'empereur lui fit une réponse où l'on trouve cette phrase qui faisait connaître clairement ses projets de divorce avec Joséphine : « Moi et ma famille, nous saurons » toujours sacrifier nos plus chères affections aux intérêts et » au bien-être de la grande nation. » Napoléon était alors âgé de quarante-un ans(1). Son épouse ne lui avait pas donné d'enfants, et il était plus que probable qu'elle ne lui en donnerait jamais. Cependant il désirait vivement avoir un fils à qui il pût transmettre sa couronne et ses principes politiques. Il lui était permis de croire aussi qu'un héritier pouvait contribuer à l'affermissement de la puissance et du bonheur de l'empire. A ces raisons d'état, s'en joignait une autre qui, sans doute, n'avait pas moins de puissance sur lui. Madame Joséphine de Beauharnais n'était pas fille de roi. Napoléon, oubliant donc ce qu'il était lui-même, et dévoré de tous les genres d'ambition, sacrifia sa légitime épouse à son orgueil et à sa fatale politique. Il jeta les yeux sur une des filles de l'empereur d'Autriche, l'archiduchesse Marie-Louise. Mais, avant de demander la main de cette princesse, il fallait rompre son mariage. Il s'adressa au sénat dans cette circonstance. Le 16 décembre, cette obligeante assemblée lui aplanit les difficultés par le moyen d'un sénatus-consulte, où elle prononçait la dissolution de son mariage avec Joséphine, et accordait à celle-ci la conservation de son titre et de son rang d'impératrice, ainsi qu'une pension sur le trésor de deux millions de francs.

Joséphine était profondément attachée à Napoléon. La connaissance des projets de son époux fut pour elle un coup de foudre ; elle s'abandonna à la douleur. Elle résista plusieurs jours à ce qu'on exigeait d'elle au nom de la politique. Elle se résigna, quand elle sentit la vanité de sa

(1) Il était né le 5 février 1768

résistance. La pensée qu'un si grand sacrifice pouvait être de quelque utilité au bien de l'état, adoucit un peu l'amertume de ses regrets. Elle signa une soumission terminée ainsi : « Je » crois reconnaître les bienfaits de mon époux, en consen- » tant à la dissolution d'un mariage, qui désormais est un » obstacle au bien de l'état, qui le prive d'être un jour gou- » verné par les descendants d'un grand homme, si évidem- » ment suscité par la Providence pour effacer les maux d'une » terrible révolution, et rétablir l'autel, le trône et l'ordre » social; mais la dissolution de mon mariage ne changera » rien aux sentiments de mon cœur. »

1810. Le 3 janvier, le comte de Cessac, ministre d'état, est nommé ministre-directeur de l'administration de la guerre.

Le 6, un traité est signé à Paris, entre la France et la Suède; il porte que le roi Charles XIII adopte pleinement et entièrement le système continental; qu'en conséquence, il s'engage à fermer ses ports au commerce anglais, à n'y admettre aucunes marchandises anglaises sous quelque pavillon et sur quelques bâtiments qu'elles soient apportées; que Napoléon restitue à la Suède la Poméranie suédoise et la principauté de Rugen, et que l'évacuation s'en fera dans le délai de vingt-cinq jours, à compter de l'échange des ratifications; que le roi de Suède reconnaît les donations faites par l'empereur des Français, en domaines et en revenus, dans les pays restitués; que Napoléon restitue les vaisseaux suédois séquestrés, et qu'il garantit l'intégrité des possessions de la Suède; enfin que, les relations commerciales étant rétablies entre la Suède et la France, celle-ci pourra avoir un entrepôt à Gothembourg. C'est ainsi que toutes les puissances européennes, à l'exception de la Porte-Ottomane, accédèrent au système continental.

Napoléon avait conservé la domination immédiate sur les états que le roi d'Angleterre possédait en Allemagne, dans l'intention de les lui offrir pour l'engager à la paix. Voyant enfin qu'il ne lui restait plus d'espoir de traiter avec le cabinet de Saint-James, il disposa d'une partie des états du roi d'Angleterre en faveur de son frère Jérôme, qu'il avait fait roi de Westphalie. Par un traité signé à Paris, le 14 janvier 1810, Jérôme est autorisé à réunir au royaume de Westphalie le Hanovre, à l'exception de quelques territoires d'une population de quinze cent mille âmes au plus; Napoléon se réserve, sur le Hanovre, un revenu de 4,559,000 francs, pour des dotations à accorder à plusieurs de ses généraux; Jérôme se charge des dettes du Hanovre sans aucune restriction

réserve, et remettra en possession quelques donataires des biens qui leur avaient été donnés par Napoléon; la ville et la citadelle de Magdebourg seront livrées à Jérôme, à charge par lui de payer l'artillerie et les munitions qu'il y trouvera, au prix de l'estimation qui en aura été faite; les contributions, dues par la Westphalie, seront acquittées moyennant le versement de cent soixante bons de 100,000 francs chacun; la liste civile de Jérôme sera portée à 6 millions de francs; les agents que Napoléon a chargés de veiller à l'exécution des lois du blocus continental partout où s'étend sa domination, pourront exercer leurs fonctions à cet égard dans le royaume de Westphalie; le contingent de ce royaume sera de vingt-six mille hommes de toutes armes. Ce traité, qui, d'après sa dernière clause, devait être tenu secret, ne fut publié qu'après la chute du royaume de Westphalie, en 1814.

Le 30 janvier, le sénat fixe la dotation de la couronne; elle se compose de palais, de maisons, de terres, de bois, de parcs, de domaines, de rentes et de manufactures. Ces biens sont inaliénables et imprescriptibles; ils sont administrés par un intendant général. L'empereur a, de plus, un domaine extraordinaire et un domaine privé: le premier, composé des biens acquis par la conquête ou par des traités; le second, provenant de donations, de successions ou d'acquisitions. L'état est chargé du douaire des impératrices et des apanages des princes français. L'état est aussi chargé de l'apanage des princesses, filles de l'empereur régnant ou décédé, mais seulement lorsque celui qui leur est assigné sur les domaines extraordiaire et privé, est insuffisant.

Après les sanglantes défaites qu'ils avaient essuyées à Almonacid et à Ocana, les Espagnols s'étaient retirés dans la Sierra-Morena. Ils en furent chassés, le 20 janvier 1810, et vivement poursuivis jusqu'à Andujar. Le 31 du même mois, le maréchal Victor se rend maître de Séville et des abondantes munitions de guerre qu'elle contenait; immédiatement après, il va mettre le siége devant Cadix. Le général Sébastiani détruisait alors l'armée qui défendait les approches de Malaga.

Le 6 février 1810, les Anglais, sous le commandement de l'amiral Cochrane, s'emparent de la Guadeloupe, où commandait le général Ernouf. Cet officier, de retour en France, fut mis en accusation pour sa conduite à la Guadeloupe; mais, divers événements ayant empêché l'instruction de son procès, il obtint, à l'époque de la restauration, une ordonnance royale qui enjoignait de ne donner aucune suite

à la procédure, attendu que les utiles services, rendus à la patrie par le général Ernouf, lui donnaient droit à l'indulgence.

Du 12 au 20 février, le *Code pénal*, divisé en quatre livres, est décrété par le corps-législatif. La promulgation du dernier livre a lieu le 2 mars suivant.

L'année 1809 avait été toute remplie par la guerre. Le sang allemand avait été versé par des Allemands. Le superbe protecteur de la confédération du Rhin récompensa la fidélité de ses alliés par l'agrandissement de leurs territoires respectifs. Le prince-primat reçut le premier une récompense de ce genre. Un traité, conclu le 16 février 1810 avec ce prince, statue que ses états, réunis à la plus grande partie de la principauté de Fulde et du comté de Hanau, seront érigés en *grand-duché* sous le nom de *Francfort;* que ce grand-duché, après la mort du prince-primat, sera donné en toute souveraineté au prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie; que la principauté de Ratisbonne est cédée à Napoléon par le prince-primat, ainsi que la moitié de l'octroi du Rhin; qu'enfin, le nouveau grand duc de Francfort fournira un contingent de 2,800 hommes. Le 28 du même mois de février, par un traité conclu avec la Bavière, Napoléon lui cède la principauté de Ratisbonne, celle de Baireuth, celle de Berchtolsgaden, le duché de Saltzbourg, le quartier de l'Inn et une partie du quartier dit Hausrück dans la Haute-Autriche. Par le même traité, le roi de Bavière s'engage à céder à Napoléon une partie du Tyrol italien, le plus à sa convenance, et devant renfermer une population de 280 à 300,000 âmes. Des augmentations successives et proportionnées de territoire furent accordées au grand-duc de Wurtzbourg, au roi de Wurtemberg, au grand-duc de Bade, et au grand-duc de Darmstadt.

Le 17 février 1810, le sénat-conservateur sanctionne, par un sénatus consulte, l'odieux décret par lequel Napoléon avait prononcé la réunion des états du pape à l'empire français. Ces états sont divisés en deux départements, celui de *Rome* et celui de *Trasimène*. Douze députés au corps-législatif leur sont accordés. Le prince impérial portera le titre de *roi de Rome*. Les empereurs, après avoir été couronnés à Paris, doivent l'être aussi à Rome, avant la dixième année de leur règne. Le trône impérial est déclaré indépendant de toute autorité sur la terre. Le pape possédera au moins deux palais, l'un à Rome et l'autre à Paris; il jouira d'nne rente annuelle de deux millions. Enfin, le trésor impérial est chargé

de toutes les dépenses du sacré collége et de la propagande. Le 5 août suivant, Napoléon soumet les états romains à un gouvernement général, confié à un prince grand-dignitaire.

Le premier mars 1810, le prince Eugène, fils adoptif de Napoléon, reçoit de lui la souveraineté du grand-duché de Francfort. Le prince-primat, en faveur duquel Francfort avait été érigé en grand-duché, avait, peu de temps après, nommé pour son coadjuteur le cardinal Fesch; mais, les lois de l'empire français ne permettant pas l'alliance de la puissance temporelle avec la puissance spirituelle, Napoléon avait refusé de sanctionner ce choix.

Sous le gouvernement de Napoléon, les prisons d'état étaient pleines d'individus que la politique impériale ne voulait ni traduire devant les tribunaux ni mettre en liberté. Le 3 mars, le despote rend un décret établissant huit prisons permanentes, attribuant au conseil privé le droit de prononcer la détention sur le rapport du ministre de la police ou celui de la justice, et accordant au premier de ces ministres le droit de mettre en surveillance les individus qui lui paraîtraient devoir y être mis.

Le 18 janvier, l'officialité diocésaine de Paris rendit une sentence qui prononçait la nullité, quant au lien spirituel, du mariage de Napoléon avec l'impératrice Joséphine. Cette sentence ne tarda point à être confirmée par l'officialité métropolitaine. Nous laissons à penser quels moyens on employa pour arracher au clergé de Paris de pareils actes. Lorsque toutes ces négociations scandaleuses furent terminées, le maréchal Berthier, prince de Neufchâtel, fut envoyé à Vienne, pour demander à l'empereur d'Autriche, au nom de l'empereur des Français, la main de l'archiduchesse Marie-Louise, sa fille. On doit croire que cette demande fut pour le monarque autrichien un sujet de graves réflexions. Donner sa fille à un soldat parvenu blessait profondément son orgueil; la donner à un despote, blessait bien plus profondément encore son cœur. Mais il était trop dangereux, pour la sûreté de ses états, de refuser la demande de son redoutable voisin. La politique l'emporta sur toutes les considérations. Le 8 mars, le maréchal Berthier ayant été admis en sa présence, il lui dit qu'il regarde la demande en mariage de sa fille comme un gage du sentiment de l'empereur des Français, qu'il fait des vœux pour le bonheur des futurs époux, *et qu'il trouvera dans l'amitié de son gendre de précieux motifs de consolation de la séparation de son enfant*

chéri. Le prince de Neufchâtel, s'étant présenté ens
vant l'archiduchesse Marie-Louise, lui adresse un di
où il l'assure que, si des considérations politiques on
fluer sur la détermination des deux souverains,
mière considération, néanmoins, est celle de son b
« La volonté de mon père, répond la princesse, a c
» ment été la mienne. Mon bonheur restera toujours
» C'est dans ces principes que l'empereur Napoléon 1
» le gage des sentimens que je vouerai à mon épou
» reuse, si je puis contribuer à son bonheur et à cel
» grande nation ! Je donne, avec la permission de m
» mon consentement à mon union avec l'empereu
» léon ». Le 11 mars, le mariage de Napoléon et d
Louise est célébré à Vienne par procuration; et, de
après, l'auguste princesse part pour la France. Le
arrive à Compiègne.

En plaçant son frère Louis sur le trône de Hollan
poléon s'était flatté que le nouveau roi sacrifiera
volontés et à son ambition, tous les intérêts de so
et sa propre dignité. Il en fut autrement; Louis,
sentant à gouverner la nation hollandaise, se dévo
indépendance, à son bonheur, et ne craignit point
trarier les projets de son frère, lorsque ces projet
opposés au bien de son peuple. La division éclata
deux frères, principalement au sujet du commerce
Hollandais étaient accusés de faire avec l'Angleterre
pavillon américain. Napoléon signala son méconten
le 8 septembre 1808, par un décret où il défen
commerce entre la France et la Hollande. Il menaç
de rappeler son frère, et de faire occuper ses états
troupes françaises, si l'Angleterre ne consentait poi
à une paix générale. Louis, pour conjurer l'orag
préparait, et calmer le courroux de son frère, essa
tenir du gouvernement anglais ce qu'exigeait l'en
Ses négociations n'eurent aucun succès; l'Anglet
pondit encore que toute paix était impossible avec
quérant aussi ambitieux que Napoléon. Dès-lors,
pressentir les plus grands dangers pour l'indépend
Hollandais. Louis, effrayé pour sa nouvelle patrie,
mina à un grand sacrifice, fait aux volontés de so
espérant, par là, sauver l'indépendance des Hol
Le 16 mars 1810, le vice-amiral Werhuel, son m
Paris, signe, en son nom, un traité portant que, ju

que le gouvernement anglais ait renoncé à son système maritime contre la France, tout commerce sera interdit entre l'Angleterre et la Hollande; qu'un corps de troupes de dix-huit mille hommes, dont six mille Français, occupera toutes les embouchures des rivières, pour veiller à l'exécution du système continental. Louis, comme nous avons vu, espérait concilier, par un tel traité, l'indépendance des Hollandais avec les vues de Napoléon. Il fut trompé dans ses calculs. La stricte exécution du système continental dans les ports de la Hollande, fit un tort si considérable au commerce du pays, que les habitants se livrèrent au désespoir, puis murmurèrent hautement, puis, enfin, furent sur le point de s'insurger contre les mesures tyranniques de Napoléon. Le conquérant, craignant qu'il n'éclatât des troubles sérieux en Hollande, y fit passer un corps de vingt mille hommes. Cette violation de l'indépendance du peuple sur lequel il régnait, indigna Louis. Le 1er. juillet suivant, il annonça au corps-législatif qu'il abdiquait le pouvoir; puis il alla successivement habiter l'Autriche, la Suisse et l'Italie.

Le 1er. avril 1810, le mariage civil de Napoléon et de Marie-Louise est célébré au château de Saint-Cloud. Le lendemain, ils reçoivent la bénédiction nuptiale, dans la galerie du Louvre. Tous les cardinaux et les prélats, qui assistaient à la cérémonie de ce mariage que le Saint-Père désapprouvait hautement, et qu'ils désapprouvaient eux-mêmes au fond du cœur, avaient l'affliction peinte sur la figure. Le 3 avril, tous les grands corps de l'état vont présenter à l'empereur leurs félicitations. De grandes et magnifiques fêtes, dont la description n'appartient point à un ouvrage chronologique, ont lieu à Paris et dans toute la France, pour célébrer cet événement. L'empereur, à cette occasion, ordonne l'élargissement des individus condamnés correctionnellement, paie toutes les dettes pour mois de nourrice contractées envers le bureau des nourrices, par les habitants du département de la Seine, accorde une amnistie à tous les déserteurs, et des dots de 1,200 et de 600 francs à six mille militaires qui épouseront des filles de leurs communes. Il accorde aussi une amnistie aux Français qui ont porté les armes contre l'empire, au service des puissances continentales avec lesquelles il est en paix, depuis le 1er. septembre 1804. Peu de temps après son mariage, Napoléon, accompagné de sa nouvelle épouse, part de Paris pour aller visiter les provinces belges. C'est pendant ce voyage qu'étant à

Bréda, il fait cette réponse aux ministres du culte réformé qui étaient venus lui présenter leurs hommages. « J'ai toujours trouvé dans les protestants des sujets fidèles; j'en ai soixante mille à Paris, et huit cent mille dans mon empire. Je n'ai point de meilleurs sujets. Je m'en sers dans mon palais, et je vois ici une poignée de Brabançons fanatiques qui voudraient s'opposer à mes desseins. Imbéciles! ils ne savent pas que, si le concordat n'avait pas été adopté, je me serais fait protestant, et que trente millions de Français auraient suivi mon exemple. » Le retour à Paris de l'empereur et de l'impératrice est célébré par des fêtes brillantes qui se prolongent pendant presque tout le cours de l'été. La situation de la France paraissait alors heureuse et florissante. La gloire de Napoléon était chantée sur tous les théâtres.

Le 20 avril, une loi modifie l'organisation de l'ordre judiciaire et de l'administration de la justice. Les cours d'appel changent leur nom en celui de *cours impériales;* leurs présidents et leurs membres, en celui de *conseillers de Sa Majesté;* les juges-auditeurs, en celui de *conseillers-auditeurs*. La loi établit une *cour spéciale extraordinaire* dans le sein de chaque cour impériale. On sait qu'il existait déjà des cours spéciales ordinaires. Les nouvelles cours doivent se transporter dans toute l'étendue du ressort de la cour impériale, pour connaître des crimes de leur compétence.

Le 24 avril, un sénatus-consulte réunit à l'empire français tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin, depuis les limites des départements de la Roër et de la Meuse, jusqu'à la mer. Ces pays sont divisés en deux départements, sous le nom de *Bouches-du-Rhin* et *Bouches-de-l'Escaut*. Ce sénatus-consulte accorde deux députés au premier de ces nouveaux départements, et quatre au second.

Cependant les Français faisaient de rapides progrès dans la Catalogne. Le 7 février 1810, le général O'donnel, ayant voulu attaquer le général français Souham, fut repoussé avec de grandes pertes, malgré la supériorité de ses forces, et laissa entre les mains de son ennemi sept mille prisonniers et près de quatre mille hommes tués. Pendant ce temps, les montagnards d'Alpajarès et ceux de Murcie, étaient dispersés par les généraux Bélair et Dessolles; et un corps de deux mille Espagnols, à Arroyo-del-Puerco, sur les frontières du Portugal, était entièrement défait par le général Foy.

Le 25 mai, le chef de parti, Ballesteros, vint attaquer le général Gazan à Etronquillo; mais ses avant-gardes furent taillées en pièces et forcées à une prompte fuite. Durant le mois d'avril, les Français se rendent maîtres des villes d'Astorga, d'Oviédo et du fort de Montagorda, après quoi ils se disposent au bombardement de Cadix. Vers la même époque, le général Suchet va mettre le siége devant Lérida. Le 23 avril, quinze mille Espagnols, sous le commandement d'O'Donnel, s'étant présentés devant le pont de cette ville, sont reçus vigoureusement par le général Harispe, repoussés, et faits prisonniers en grande partie; la garnison de Lérida est venue inutilement pour les sauver d'un tel désastre. Cette victoire facilite aux Français les moyens de s'emparer de la place qu'ils assiégeaient. Le 14 mai, Lérida capitule; elle renfermait une garnison de huit mille hommes et cent cinquante canons. Dix-huit jours après, le général Suchet s'empare du fort de Mequinenza, regardé comme la clef de l'Ebre. Une armée de soixante mille hommes, destinée à la conquête du Portugal, se rassemblait alors aux environs de Salamanque; le maréchal Masséna en était le général en chef. Cette nouvelle circonstance, jointe aux brillants succès qu'ils avaient obtenus jusqu'alors, fut peut-être ce qui abusa le plus les Français sur la véritable situation de l'Espagne, qu'ils croyaient définitivement soumise.

Le 3 juin, le duc de Rovigo (Savary) est nommé ministre de la police générale de l'empire, en remplacement du duc d'Otrante (Fouché).

Le 9 juillet, Napoléon prononce la réunion de la Hollande à l'empire français. Il accorde à ce pays six sénateurs, six députés au conseil-d'état, vingt-cinq députés au corps-législatif, et deux juges à la cour de cassation. Il confirme tous les officiers de terre et de mer dans leurs emplois; il réunit la garde royale de Hollande à la garde impériale. Le 18 octobre suivant, Napoléon divise la Hollande en neuf départements, et la soumet à un gouvernement général, composé d'un gouverneur général, grand-dignitaire de l'empire, d'un intendant général des finanees et de l'intérieur, d'un maître des requêtes, chargé des digues, des polders et des routes, d'un directeur de la caisse centrale, d'un directeur principal des douanes, d'un directeur de la dette publique et d'un directeur de la police. Il règle les attributions de chacun de ces fonctionnaires. Le 13 décembre, l'archi-trésorier de l'empire, Lebrun, est appelé au gouvernement général de la Hollande. Le même

jour, la réunion de cette contrée est sanctionnée par un sénatus-consulte. Outre la Hollande, ce sénatus-consulte réunit à l'empire les villes anséatiques, le Lauenbourg et quelques autres pays voisins.

Le 3 août, un décret impérial statue qu'à l'avenir il n'y aura qu'un seul journal dans chacun des départements, à l'exception de celui de la Seine. Ce journal, placé sous l'autorité du préfet, ne peut point paraître sans son approbation. Dans les grandes villes, cependant, il est permis aux préfets d'autoriser la publication des feuilles d'affiches et d'annonces concernant les ventes de marchandises. Mais les journaux, exclusivement consacrés à la littérature, aux sciences et aux arts, ne pourront contenir aucun article étranger à leur objet. Par un décret du 14 décembre suivant, Napoléon indique les villes où il permet définitivement la publication d'une feuille d'annonces; elles sont au nombre de vingt-huit.

Pour parvenir à ruiner plus sûrement le commerce anglais, Napoléon n'a jamais voulu établir aucune distinction entre les denrées coloniales et celles qui provenaient du sol ou des manufactures de la Grande-Bretagne. Convaincu enfin, par une expérience qui avait coûté si cher aux peuples soumis à sa domination, de l'absurdité de ce système, il se détermina à changer sa législation concernant les denrées coloniales. Les 5 août et 12 septembre 1810, il rend deux décrets, par lesquels il établit en principe que toutes les productions coloniales, venant par mer, doivent être regardées comme provenant du commerce anglais; qu'en conséquence, s'il n'en prohibe pas absolument l'introduction, il les assujettit à un impôt de 50 pour cent de leur valeur. Par un décret du 1er. novembre suivant, il excepte de cette imposition les denrées coloniales venant de l'Ile-de-France, de Batavia, des autres colonies en son pouvoir, et des Indes orientales et occidentales, mais sous la condition que ces denrées viendront dans les ports de France sur des bâtiments français ou hollandais.

Il est temps de parler de la révolution qui éclata en Suède dans l'année 1809, et qui eut pour résultat de porter au trône de cette nation, un Français, le maréchal Bernadotte, *prince de Ponte-Corvo*. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe IV, avait montré dans toutes les circonstances une grande force de caractère. Toutes les puissances qui environnaient ses états, avaient cédé à la politique de l'empereur des Français. Lui seul se crut assez fort pour résister au dominateur de l'Europe, et continua ses relations avec la Grande-Bretagne.

Cette conduite politique fut blâmée par les Suédois. Quelques hommes sages vinrent faire des représentations au roi, et le supplier de mettre fin aux calamités du royaume. Ce prince, trop enclin à l'emportement, leur courut dessus l'épée à la main. Un des personnages qui étaient présents le désarma, en lui disant ces mots : « Sire, votre épée vous a » été donnée pour la tirer contre les ennemis de la patrie, » et non contre les vrais patriotes qui ne veulent que votre » bonheur et celui de la Suède. » Bientôt, une révolte éclata parmi les troupes stationnées sur la frontière de Norwége. Elles marchèrent sur Stockholm, ayant à leur tête le comte Aldersparre. Le 13 mars 1809, Gustave-Adolphe fut arrêté. Le 29, on le contraignit d'abdiquer la couronne, et d'annoncer la résolution de passer le reste de ses jours dans la retraite. Le duc de Sudermanie, oncle du roi, créé aussitôt régent du royaume, convoqua la diète. Cette assemblée, réunie le 10 mai, accepta la renonciation de Gustave au trône. Nous croyons important de faire connaître à nos lecteurs quelque chose de la décision par laquelle la diète de Suède, composée des quatre ordres de l'état, se dégagea de ses serments d'obéissance : « . . . . D'après » tous ces motifs du plus haut intérêt et ces considérations » importantes, auxquels l'acte d'abdication, dressé volon» tairement et sans contrainte par Sa Majesté le roi, et écrite » de sa propre main, dont lecture nous a été faite aujour» d'hui, *mais que nous ne regardons pourtant pas comme* » *nécessaire pour nos démarches*, donne un nouveau poids, » nous avons pris la résolution ferme et inaltérable qui suit : » *Nous abjurons, par le présent acte, toute fidélité et* » *obéissance que nous devons, comme sujets, à notre roi* » *Gustave-Adolphe IV, jusqu'à présent roi de Suède, et le* » *déclarons, ainsi que ses héritiers déjà nés ou à naître,* » *déchu de la couronne et du gouvernement de Suède.* » Le 6 juin, le duc de Sudermanie fut proclamé par la diète, roi de Suède ; il prit le nom de Charles XIII. L'ex-roi fut banni ; il ne cessa point pourtant d'être honoré. La diète lui assigna une pension de 1,700,000 francs, sans compter les biens et les rentes qu'il pouvait posséder comme particulier dans le royaume. Cependant, Charles XIII était déjà d'un âge avancé, et avait perdu l'espoir d'avoir des enfants. Il voulut se faire nommer un successeur. Charles-Auguste, prince d'Augustenbourg, fut élu prince royal de Suède. Cinq

mois après son élection, ce prince succomba à une maladie subite. Des soupçons d'empoisonnement circulèrent dans le public; ils tombèrent sur le comte de Fersen. La multitude s'ameuta contre lui, et le massacra. Le 21 août 1810, les états de la diète s'assemblent de nouveau, pour élire un autre prince royal. Ils avaient à choisir parmi quatre concurrents : le fils aîné de Gustave-Adolphe, le prince de Holstein, frère aîné du feu prince d'Augustenbourg, le roi de Danemark et le maréchal prince de Ponte-Corvo (Bernadotte). Ils donnent leurs suffrages au concurrent français; le maréchal les devait sans doute à la protection du puissant empereur des Français.

Le 27 août, l'empereur ordonne de brûler toutes les marchandises anglaises, qui existent en France, en Hollande, dans les villes anséatiques, et généralement depuis le Mein jusqu'à la mer. Cet affreux décret reçoit en plusieurs lieux une rigoureuse exécution. Les petits vassaux que Napoléon avait en Allemagne, signalent, dans cette circonstance, leur empressement à suivre ses ordres.

Le 8 juillet 1810, l'île Bourbon tombe au pouvoir des Anglais. Dans cette année, cependant, ils éprouvent quelques revers. Le capitaine français Duperré, à la tête d'une petite division, livre un combat furieux aux frégates anglaises *le Sirius* et *la Magicienne;* en se sauvant, elles échouèrent sur des bancs qui n'étaient point connus de leurs pilotes; les Anglais les livrèrent aux flammes. Deux autres de leurs frégates, *la Néréide* et *l'Iphigénie,* sont prises par les Français, après s'être défendues avec une longue opiniâtreté.

L'armée française, sous le commandement du maréchal Masséna, qui, dès le mois de mai 1810, était entrée dans le Portugal, s'était mise sur-le champ à assiéger les places fortes de Ciudad-Rodrigo et d'Alméida. Elle se rendit maîtresse de la première le 10 juillet, et de la seconde, le [illegible] août. Elle trouva dans Ciudad-Rodrigo une quantité considérable d'armes et de munitions de guerre. Cette place avait une garnison de sept mille hommes.

Le 26 septembre, Masséna rencontre, sur les hautes montagnes de Busaco, position naturellement forte et à la [illegible]ort de laquelle l'art avait encore ajouté, l'armée anglo-portugaise, commandée par lord Wellington; elle comptait soixante-dix mille hommes; son front et ses flancs étaient garnis de quatre-vingts pièces de canon. Le maréchal Fran-

çais, dont les forces ne s'élevaient qu'à cinquante-quatre mille hommes, et dont une telle position rendait la cavalerie et l'artillerie inutiles, prend l'imprudente résolution de livrer bataille à son ennemi. Le lendemain, il fait attaquer l'aile gauche de Wellington par le maréchal Ney, et son aile droite par le général Reynier. Les Français portent dans leur mouvement toute la vigueur, tout le courage dont ils sont susceptibles; mais ils voient bientôt l'inutilité de leurs efforts. Ils sont repoussés, et laissent sur la place plus de quatre mille d'entre eux. Le 29, le maréchal Masséna, pour tâcher de réparer sa faute, fait tourner la position de l'ennemi par Serdao. Wellington s'étant alors retiré derrière le Mondégo, les Français entrent, le 1er. octobre, dans la belle ville de Coïmbre, que les Anglais avaient mise au pillage, avant de la quitter. Après onze jours d'une marche pénible, par le temps le plus abominable, les avant-gardes de Masséna arrivent à Villa-Franca.

Cependant l'armée anglo-portugaise s'était établie sur une nouvelle chaîne de montagnes qui s'étendait depuis Alhandra jusqu'à Torres-Vedras. Cette position était réellement inattaquable; Wellington l'avait fait hérisser de redoutes. Le maréchal Masséna, sentant bien qu'une semblable position ne pouvait être enlevée de vive force, avait fait une espèce de ligne de circonvallation, prétendant par là affamer son ennemi. Mais les Anglo-Portugais recevaient par mer tout ce qui leur était nécessaire; et ce fut l'armée française qui bientôt se trouva en proie au plus affreux dénuement. Un tel état de choses produisit une anarchie complète dans l'armée. Epouvanté des suites que pouvaient avoir l'indiscipline de ses soldats et leur détresse, Masséna quitte les lignes, le 14 octobre 1810, et se replie sur Santarem. Quelque temps après, ayant pris des cantonnements, les deux armées ennemies reçoivent des renforts. Ils étaient amenés aux Anglais par le marquis de la Romana, et aux Francais, par le général Gardanne. Ceux-ci recouvraient, par là, leurs communications.

Le 18 octobre, un décret impérial crée des cours prévôtales et des tribunaux de douanes. Ces cours et tribunaux sont investis du droit de prononcer, même sans recours en cassation, des peines afflictives et infamantes, non-seulement contre les contrebandiers, mais encore contre leurs directeurs, leurs intéressés et leurs complices.

Le congrès des États-Unis d'Amérique avait rendu, le premier mai 1810, un décret par lequel il interdisait l'entrée des ports américains aux vaisseaux de guerre anglais et français. Le 5 août suivant, Napoléon fit déclarer au congrès d'Amérique que les décrets rendus à Berlin et à Milan, le 21 novembre 1806 et le 17 décembre 1807, ne seraient plus exécutés, à compter du premier novembre 1810, si le cabinet de Saint-James consentait à révoquer ses droits de blocus continental, et à ne plus assujétir les neutres à ses réglements, ou bien si les Américains se déterminaient à défendre leur indépendance à main armée. Trois mois après, le 2 novembre, le congrès des États-Unis révoque son acte du 1.er mai, à l'égard de l'empire français.

Louis XVIII vivait tranquille à Gosfield-Ham, entouré des membres de sa famille, et jouissant de leur amour. Un douloureux événement vint troubler son repos; la reine sa femme tomba malade; cette princesse, douée de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, rend le dernier soupir, le 13 novembre 1810. Ses obsèques sont célébrées à Londres avec une pompe toute royale, et ses restes sont inhumés dans l'abbaye de Westminster, à côté de ceux des rois et des princes de la Grande-Bretagne.

Le 3 décembre, la France perd la dernière colonie qui lui reste: l'*Ile-de-France* est obligée de se rendre aux Anglais. La perte de cette île enlève aux Francais leurs postes de Madagascar, et l'espoir de pouvoir désormais avoir un seul vaisseau dans l'Océan indien. Les Anglais trouvent à l'Ile-de-France plusieurs bâtiments et une grande quantité de marchandises et de munitions navales, que des corsaires français leur avaient pris. Tels sont les effets désastreux de ce système insensé que Napoléon, depuis les jours de sa puissance, suit avec tant d'opiniâtreté, et pour lequel il a déjà sacrifié le sang et l'or de tant de peuples.

Par décret du 12 novembre, l'empereur réunit le Valais à l'empire francais, sous le nom de département du *Simplon;* il donnait pour prétexte que ce pays n'avait point tenu les engagements qu'il contracta lorsque commencèrent les travaux de la route du Simplon; que l'anarchie y régnait, et qu'il voulait mettre fin aux prétentions abusives de souveraineté d'une partie de la population sur l'autre. Le sénat sanctionne le décret de Napoléon le 13 décembre suivant. Le même jour, il lui donne une autre pr[illegible]ve de son inta-

rissable et funeste complaisance, en fixant l'apanage de l'ex-roi de Hollande, en sa qualité de *prince français*, à deux millions de revenu, et en ordonnant une levée de cent vingt mille hommes sur la classe de 1811, de 40,000 conscrits marins, pris parmi les jeunes gens de treize à seize ans, dans les cantons littoraux des trente départements maritimes de la France. Écoutons maintenant comment le sénat s'exprime dans son adresse à Napoléon : « Poursuivez, sire, » dit-il, cette guerre sacrée entreprise pour l'honneur du » nom français et pour l'indépendance des nations. Le terme » sera l'époque de la paix du monde. Les mesures, pro» posées par V. M., hâteront ce terme désirable...... Le » cœur paternel de V. M. laisse voir qu'il ne demande ce » tribut (les cent soixante mille conscrits) qu'avec regret.

1811. Tandis que l'armée de Masséna, en Portugal, essuyait les plus cruels revers, les Français pacifiaient l'Andalousie, assiégeaient vivement Cadix, et chassaient de l'Aragon les troupes de Villa-Campa. Le 2 janvier 1811, ils entrent, après treize jours de tranchée ouverte, dans la place de Tortose, défendue par huit mille hommes et par cent soixante-dix-sept pièces de canon. C'est ainsi que finissait la campagne de 1810. Les Français étaient maîtres alors de la plus grande partie de l'Espagne; ils avaient presque entièrement détruit ses armées. Mais bientôt la religion et le patriotisme en font renaître de nouvelles. Ballesteros, Porlier, le Pastor, Mendizabal et Mina parviennent à organiser des corps nombreux en Andalousie, dans le royaume de Léon, dans la Castille, dans la Biscaye et dans la Navarre. De tous ces différents chefs, Mina est celui qui s'est rendu le plus redoutable par la férocité de son caractère et la rapidité de ses mouvements.

Le 19 janvier, un décret impérial porte que l'éducation des enfants trouvés, des enfants abandonnés et des orphelins pauvres, est confiée à la charité publique. Il établit, dans chaque arrondissement, un hospice destiné à les recevoir. Ils demeurent sous la tutelle des commissions administratives jusqu'à l'âge de douze ans; ils sont alors mis à la disposition du ministre de la marine, s'ils sont d'une bonne constitution. Dans le cas contraire, on leur fait apprendre des métiers.

Le 3 février 1811, Napoléon ordonne qu'il soit mis en activité quatre-vingt mille conscrits, pris sur les cent vingt

mille hommes dont l'appel a été décrété par le sénatus-consulte du 13 décembre 1810. Le même jour, il ordonne une levée de deux mille trois cent soixante-cinq conscrits sur la classe de 1810, dans les départements de l'Arno, de la Méditerranée et de l'Ombrone; de mille, dans ceux de Rome et du Trasimène; de six cents, dans ceux des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de-l'Escaut, et dans l'arrondissement de Bréda; et de trois mille, dans les départements de la Hollande.

Après la prise de Malaga et la fuite de Ballesteros, le maréchal Soult marcha sur l'Estramadure. Le 20 janvier, Oporto tomba au pouvoir des Français. Deux jours après, Olivenza, défendue par dix-huit mille Espagnols commandés par le général Mendizabal, subit le même sort. Mendizabal fut obligé de battre en retraite; il se réfugia sous les murs de Badajoz. Le 19 février, le maréchal Soult va l'attaquer dans cette position; il lui prend toute son artillerie, tous ses équipages, et lui fait six mille prisonniers. A la même époque, le maréchal Mortier, sur un autre point de l'Estramadure, faisait raser le fort de Campo-Major, et se rendait maître de celui d'Albuquerque.

Tandis que les Français remportaient de brillants avantages dans l'Estramadure, les Anglais méditaient les moyens de s'emparer des batteries nombreuses qui bombardaient Cadix. Le 21 février, vingt-cinq mille Anglo-Espagnols, guidés par le général Graham, débarquent à Algésiras, et viennent par Tariffa; dans les premiers jours de mars, il se livre entre eux et les Français de petits combats, où ceux-là perdent quelques centaines de prisonniers. Bientôt, au lieu de se tenir sur la défensive, le maréchal Victor envoie contre les Anglo-Espagnols la division Rufin. Ce mouvement réussit; l'ennemi se retire dans Cadix, et les Français rentrent dans leurs retranchements. Le général Rufin avait combattu contre des forces plus que doubles des siennes.

Le 28 février, des troupes françaises, d'après les ordres de Napoléon, entrent dans le duché d'Oldenbourg, et en prennent immédiatement possession. Le duc d'Oldenbourg était attaché à l'empereur de Russie par les liens du sang et de l'amitié; son duché était un patrimoine de la famille dont Alexandre était le chef. Napoléon a dépouillé ce prince de sa souveraineté, sans entrer avec lui dans la moindre négociation, et sans prévenir de ses desseins l'empereur

issie. Ce monarque montra beaucoup de mécontente-
de cette odieuse invasion ; il pouvait la considérer
ie le prélude de la guerre.
position des Français en Portugal, devenait de jour en
lus alarmante et plus critique. Depuis qu'ils s'étaient reti-
Santarem, ils avaient considérablement souffert; il y avait
ois qu'ils manquaient de pain. Masséna résolut pour
raison d'évacuer le Portugal; le 6 mars, il commence
traite; l'armée anglo-portugaise se met aussitôt à sa
uite, et ne lui laisse pas un seul moment de relâche ;
bitants du pays, eux-mêmes, exercent leur vengeance
ous les soldats épars qu'ils rencontrent, et les immolent
pitié. La retraite se faisait néanmoins en bon ordre ; le
chal Ney commandait l'arrière-garde, et prenait toutes
écautions que pouvait suggérer la prudence. Arrivés aux
ons de Coïmbre, les Français se trouvent placés entre
feux; mais ils se sont bientôt fait jour à la baïonnette.
nglais sont forcés, après une action vive, de rentrer dans
ace de Coïmbre, d'où ils étaient sortis pour marcher
e l'armée française. En plusieurs autres endroits, Mas-
est encore attaqué; mais il réussit presque toujours, en
tirant, à repousser son ennemi.
t passant le gué de la Rapoula-de-Coa, les troupes fran-
s sont de nouveau assaillies par les Anglais ; elles se dé-
ent avec tant d'intrépidité dans cette rencontre, qu'elles
nnent encore l'avantage sur leur ennemi, et qu'elles
ent continuer leur mouvement de retraite. Enfin, le 4
, elles franchissent la frontière portugaise.
ır décret du 8 mars, Napoléon accorde la moitié des
lois civils aux militaires mis à la retraite, ou réformés
cause d'infirmités ou de blessures. Nul des décrets im-
ux n'a reçu d'exécution plus exacte. Le même jour, Na-
on donne un autre décret par lequel il inflige à tout in-
icteur de marchandises prohibées, outre les peines
rminées par les lois et les réglements, une amende triple
ı valeur des objets saisis.
e 19 mars, un sénatus-consulte crée deux nouvelles places
rand-officier de l'empire, l'une sous le titre d'*inspecteur-*
ral des côtes de la mer de Ligurie, et l'autre, sous le
d'*inspecteur-général des côtes du Nord.*
e 20 mars, l'impératrice Marie-Louise met au monde un
ce qui reçoit le titre de *roi de Rome.* La naissance de cet
nt comblait les vœux de son père. Napoléon, à cette

époque, était parvenu à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. Les bornes de son empire s'étendaient jusqu'à la mer Baltique, au fond de l'Italie et aux Pyrénées; soixante et quinze millions d'âmes lui obéissaient, et il possédait une armée de neuf cent mille hommes. Il est certain qu'avec plus de sagesse et de modération, Napoléon pouvait assurer le bonheur des peuples qui vivaient sous ses lois, et conserver à jamais le trône de France dans sa famille. Deux jours après la naissance du roi de Rome, Napoléon reçoit sur son trône les félicitations de tous les corps de l'état. Il a la satisfaction d'entendre encore, dans cette circonstance, les discours les plus flatteurs pour son orgueil. Ses réponses sont brèves, et peignent sa confiance dans sa destinée et dans l'amour des Français. Aux sénateurs il dit : « Les grandes destinées de » mon fils s'accompliront. Avec l'amour des Français, tout » lui deviendra facile. » Il répond aux conseillers d'état : « Mon fils vivra pour le bonheur et la gloire de la France. » Vos enfants se dévoueront pour son bonheur et sa gloire. »

Le 17 avril, un décret impérial nomme le duc de Bassano (Maret), ministre des relations extérieures, et le comte Daru, ministre secrétaire d'état.

Lord Wellington, cessant de poursuivre Masséna, avait dirigé sa marche sur l'Estramadure, et avait repris Olivenza, défendue par quinze cents Français. Il avait fait ensuite, de concert avec le général Beresford, une reconnaissance sur Badajoz, ville grande et forte, dont le maréchal Mortier s'était emparé, le 10 mars 1811, après cinquante-quatre jours de siége. Le général Philippon défendait cette place. Le 5 mai, les Anglais ouvrent la tranchée; la garnison fait une sortie; mais, comme ils étaient en nombre supérieur, ils la contraignent de rentrer dans la place. Bientôt, le maréchal Soult étant venu de Séville pour secourir Badajoz, les Anglais se retirent à Alfuéra. Ici s'engage une action terrible. L'ennemi est d'abord culbuté; mais, ayant été soutenu intrépidement par sa réserve, il parvient à se rallier et à arrêter le maréchal Soult. Cependant il est contraint de lever le siége de Badajoz. Le général Brennier faisait alors sauter le fort Almeïda. Napoléon avait prescrit cette mesure; l'ordre en avait été porté à Brennier par André Thillet. Cet intrépide soldat n'était parvenu dans la place, qu'après avoir couru les plus grands dangers.

Les Anglais, forcés, après leur échec à Alfuéra, de lever le siége de Badajoz, étaient bientôt revenus pour le con-

tinuer. L'approche de l'armée de Portugal, dont le maréchal Marmont venait de prendre le commandement, les força de nouveau à renoncer à cette entreprise, et à se rejeter dans le Portugal. Le 18 juin, les maréchaux Soult et Marmont font leur jonction. Celui-ci se met sur-le-champ à la poursuite de Wellington qui, ayant pris position aux environs d'Aronchès, ne veut point essayer le sort d'une bataille. Peu de jours après, le maréchal Soult taille en pièce l'armée de Murcie, et le général Drouet chasse de l'Estramadure les troupes de Ballesteros. Cependant, Wellington continuait de se retirer devant les armées de Marmont et de Soult, sans jamais tenter le combat; c'est à cette tactique qu'il dut souvent les avantages qu'il obtint sur les Français.

Le 22 juin, Napoléon ordonne que les princes de sa famille, qui ont été ou qui seraient appelés, de son consentement, à une couronne étrangère, soient traités, dans toute l'étendue de l'empire, comme princes français; mais il exige, lorsqu'ils y sont, qu'ils portent la cocarde française et le costume de princes français : il leur interdit tout costume étranger.

Depuis deux mois, le général Suchet assiégeait Tarragone; le 28 juin, il lui livre le cinquième assaut, et l'emporte. Il fait aux Espagnols dix mille prisonniers, et trouve dans la place une immense quantité d'approvisionnements divers. Cet important exploit reçut bientôt une brillante récompense. Le général Suchet fut créé maréchal de l'empire.

Depuis son expulsion des états romains, le Saint-Père avait constamment refusé l'institution canonique aux évêques nommés par Napoléon. Le despote, dans le but de régulariser l'ordre de cette institution, convoqua, en 1811, un concile à Paris. Plus de cent évêques de France, d'Italie et d'Allemagne, se rendirent à son appel. Ils ouvrirent le concile, le 11 juin, et commencèrent sur-le-champ leurs délibérations. Le 5 août suivant, ils rendent un décret par lequel ils se reconnaissent compétents pour statuer sur l'institution des évêques en cas de nécessité, et arrêtent que les siéges, d'après les canons, ne peuvent rester vacants plus d'un an, pendant lequel la nomination, l'institution et la consécration doivent avoir lieu; que les évêques nommés s'adresseront au pape pour obtenir l'institution canonique; que, six mois après la nomination, le pape sera tenu de donner l'institution; que, si les six mois se sont écoulés sans qu'il l'ait accordée, elle le sera par le métropolitain ou le

plus ancien évêque de la province. Le 20 septembre suivant, le Saint-Père confirme, par un bref donné à Savone, les décrets du concile de France. Sans doute, par cet acte, Pie VII n'a voulu que gagner du temps; car il continuera de refuser l'institution canonique.

Le 18 octobre, Napoléon fonde, à Amsterdam, *l'ordre impérial de la Réunion*, et supprime *l'ordre royal de l'Union*, établi par l'ex-roi Louis, son frère. Il compose le nouvel ordre d'un grand-chancelier, d'un grand-trésorier, de 200 grands-croix, de 1,000 commandeurs, et de 10,000 chevaliers. Cet ordre doit être donné, en récompense, à tous ceux qui ont rendu des services importants dans des fonctions judiciaires ou administratives, ou dans la carrière des armes; il peut même être obtenu par les étrangers qui ont servi contre la France, avant la réunion de leur pays à cet empire. Tous les membres de *la Réunion* sont tenus de prêter un serment, par lequel ils jurent de se dévouer au service et à la défense de l'empereur des Français et à la conservation de l'empire dans son intégrité, de n'assister à aucun conseil contraire aux intérêts de l'état, et de révéler à l'empereur tout ce qui viendrait à leur connaissance touchant cet objet.

Le général Blacke, chassé de Murcie, étant parvenu à réunir une armée de 20,000 hommes d'infanterie et de 3,000 de cavalerie, s'était posté sur les hauteurs d'El-Peuch. Sa droite était appuyée par une flotte anglaise, et sa gauche s'étendait du côté de Livia. Le 25 octobre, le maréchal Suchet vient attaquer Blacke dans cette forte position. L'action dure tout le jour. Les Espagnols combattent avec une grande intrépidité; mais vers le soir, ne pouvant plus tenir, ils abandonnent le champ de bataille, avec 15 pièces de canon et 4,000 prisonniers. Le lendemain, le maréchal Suchet se rend maître de Murviédro, qu'il assiégeait depuis un mois. Peu avant, à la tête d'un petit nombre d'hommes, il avait culbuté, à la Puébla de Benaguacil, les fortes colonnes espagnoles, conduites par les généraux O'Donnel, Villa-Campa et Saint-Juan.

Le 20 décembre, un sénatus-consulte met à la disposition du ministre de la guerre 120,000 hommes de la conscription de 1812.

1812. Depuis la paix de Schœnbrunn, le cabinet de Saint-Pétersbourg voyait avec une vive inquiétude, que l'Autriche, seule monarchie du premier ordre interposée entre la Russie et la France, dépendît presque uniquement des volontés de Na-

poléon ; une autre cause des alarmes de ce cabinet, c'était le voisinage entre la France et la Turquie, voisinage, qui devait nécessairement contrarier les projets d'agrandissement qu'il pourrait concevoir. D'ailleurs, depuis que la Russie avait fait cause commune avec la France, et qu'elle avait consenti d'entrer dans le gigantesque système continental de Napoléon, son commerce maritime avait considérablement souffert. Tant de motifs réunis brouillèrent Alexandre avec le chef du gouvernement français; leur brouillerie éclata surtout de la manière la plus frappante, lorsque l'empereur de Russie, par un ukase du 31 décembre 1810, permit l'introduction des denrées coloniales : c'était clairement renoncer au système continental. Cet événement excita le courroux de Napoléon. Dès lors, l'alliance entre les deux souverains se rompit tout-à-fait; des négociations pour la paix furent néanmoins entamées, mais ne produisirent aucun résultat; les choses demeurèrent une année entière dans cet état.

Au commencement de l'année 1812, époque où Napoléon faisait rassembler de nombreux corps d'armée à Mayence, rien n'avait transpiré encore dans le public sur la mésintelligence qui avait éclaté entre la France et la Russie. Tout le monde voyait clairement que Napoléon préparait une expédition importante; mais on ne pouvait deviner contre qui elle serait dirigée. On se perdait en conjectures ; une circonstance dessilla tous les yeux ; ce fut la mission du colonel russe Czernichef, à Paris ; dès lors, chacun ne douta plus que ce ne fût avec les Russes que l'armée française allait de nouveau se mesurer.

Le maréchal Suchet avait atteint de nouveau, le 26 décembre 1811, l'armée du général Blacke ; elle occupait une position fortifiée à Quarte, sur la rive droite du Guadalquivir. Les troupes françaises fondent si impétueusement sur les Espagnols, qu'elles les mettent en pleine déroute. Ils abandonnent promptement leur camp, et fuient en désordre ; ils courent immédiatement se renfermer dans la place de Valence, où une nombreuse population s'était rassemblée, dans la résolution de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le maréchal Suchet, sans perdre de temps, franchit le Guadalquivir et va mettre le siége devant Valence ; durant quelques jours, la garnison et les habitants opposent une intrépide résistance ; mais enfin, le 9 janvier 1812, ils sont forcés de se rendre; elle contenait vingt généraux, neuf cents officiers, dix-huit mille soldats, quatre cents bouches à feu et une grande quantité de

munitions ; pendant ce temps-là, Wellington faisait le siége de Ciudad-Rodrigo. Le 19 janvier, il s'empare de cette place.

Le 15 janvier 1812, un décret impérial établit comme écoles spéciales de chimie, pour la fabrication du sucre de betterave, les fabriques situées dans la plaine des Vertus, à Wacheneim, à Douay, à Strasbourg et à Castelnaudary, attache à ces écoles cent élèves, pris parmis les étudiants en pharmacie, en médecine et en chimie, et leur accorde une indemnité de mille francs, lorsqu'ils auront prouvé qu'ils connaissent parfaitement les procédés de la fabrication. Le ministre de l'intérieur est chargé de faire semer de betteraves, cent mille arpents métriques de terrain dans l'étendue de l'empire. Cinq cents licences sont accordées pour la fabrication du sucre de betterave. Enfin, le décret ordonne l'établissement de quatre fabriques impériales pour la fabrication de sa sucre.

Le 16 janvier, M. Colin de Sussy est nommé au ministère des manufactures et du commerce. Ce ministère, créé le 22 juin précédent, avait dans ses attributions les manufactures, les fabriques, le commerce, les subsistances, les douanes, le conseil des prises, et la correspondance avec les consuls de France chez les puissances étrangères, pour les affaires du commerce.

Par un traité signé avec la France, le 6 janvier 1810, la Suède avait accédé au système continental ; cependant, ce pays, ayant plus à souffrir que tout autre d'un pareil système, mais favorisé par sa position pour un commerce interlope, put ainsi continuer ses relations commerciales avec la Grande-Bretagne. Malgré les précautions prises pour le cacher, ce genre de commerce parvint à la connaissance de Napoléon, et l'irrita contre la Suède. Il fit annoncer au roi Charles XIII que, s'il ne déclarait point la guerre aux Anglais, il ferait attaquer ses états par la Russie et le Danemark et même par les troupes françaises. Effrayé de ces menaces, le malheureux roi de Suède déclare la guerre à l'Angleterre, par un manifeste, daté du 17 novembre 1810. Le gouvernement anglais, qui voyait clairement que cette déclaration de guerre était l'effet de la nécessité, n'entreprit rien d'hostile contre la Suède. Bientôt Napoléon prétendit que Charles XIII lui fournît deux mille matelots pour compléter les équipages de la flotte de Brest, qu'il permît l'établissement de douaniers français à Gothembourg, et qu'il entrât dans une confédération du Nord, destinée à former le pendant de la confédération du Rhin. Toutes

ces prétentions furent déclinées, comme étant opposées aux lois constitutionnelles et aux intérêts de la Suède. Irrité des refus qu'il essuyait de la part du monarque suédois, Napoléon ordonna au maréchal Davoût de s'emparer de la Poméranie suédoise. Cet ordre injuste est exécuté, le 27 janvier. Le général Friant, chargé d'une telle expédition, entre en Poméranie, à la tête de quinze à vingt mille hommes, et n'éprouve de la part du gouverneur qu'une très-faible résistance; il était accompagné d'une nuée de douaniers et d'employés de tout genre, qui fondent aussitôt sur le pays, et y portent la désolation. L'île de Rugen tombe aussi au pouvoir des Français; ils y abordent à la faveur des glaces qui la joignaient au continent. Les malheureux Suédois deviennent alors victimes de toute sorte de vexations; ceux qui ont des places les voient donner à des Français; de fortes contributions sont exigées; les bâtiments suédois sont forcés de rester dans le port, et sont de suite armés en course. Enfin, pour comble de tyrannie, on envoie en France comme prisonniers de guerre, les soldats suédois qui avaient servi dans les rangs de l'armée française. Bientôt Napoléon prétend exiger encore que la Suède déclare de nouveau la guerre à l'Angleterre, et n'entretienne plus à l'avenir aucun genre de commerce avec elle. Le prince royal, le maréchal Bernadotte, montra, dans toutes ces circonstances, le plus grand dévouement à la cause de sa nouvelle patrie, et résista avec fermeté à l'impérieux Napoléon.

La Prusse était environnée d'armes; quelques-unes de ses meilleures places étaient occupées par des troupes françaises. Ce qui affligeait surtout de la manière la plus vive le roi Frédéric-Guillaume, c'était le bruit qui courait depuis quelque temps que l'empereur des Français avait résolu de réunir la Prusse à ses vastes domaines. Cet infortuné monarque chargea son ministre à Paris d'offrir ses soumissions au cruel oppresseur de ses états, et de lui proposer une alliance offensive et défensive entre les deux nations. Napoléon, dont les résolutions n'étaient probablement pas encore arrêtées, ne donna que de vagues réponses à ces ouvertures. Toutefois des négociations eurent lieu à ce sujet, durant le cours de l'année 1811. Bientôt des différents, dont nous parlerons plus tard, éclatèrent entre la Russie et la France. La nécessité d'avoir un grand nombre d'alliés pour exécuter les projets de guerre qu'il avait conçus contre la Russie, détermina Napoléon à signer avec le roi de Prusse l'alliance que celui-ci lui avait

demandée. Plusieurs traités et conventions sont signés à Paris, le 24 février 1812, entre la France et la Prusse; quelques-uns demeurèrent secrets. Voici les principaux articles qui sont venus à notre connaissance : Il y aura entre les deux états alliance offensive et défensive, dans toutes les guerres des deux parties en Europe. La Prusse ne sera point tenue de fournir des troupes à la France, lorsque celle-ci fera la guerre au-delà des Pyrénées, en Italie ou en Turquie. L'armée que devra fournir la Prusse, sera composée de vingt mille hommes, avec soixante pièces de canon. Les Prussiens auront quatre mille hommes à Colberg, douze cents hommes à Potsdam, dix mille hommes dans les places-fortes de la Silésie, trois mille hommes dans Graudentz. Glogau, Stettin et Custrin demeureront occupées par les troupes françaises. Enfin tout commerce sera suspendu entre la Prusse et l'Angleterre.—Ainsi Napoléon n'omettait jamais, dans ses traités, les articles relatifs à son système continental. Ce système funeste, sous lequel il cachait la monarchie universelle à laquelle il prétendait, fut le rêve de toute sa vie, et ce qui lui inspira tant de guerres désastreuses, d'opérations impolitiques et de mesures vexatoires. Ce fut pour se montrer fidèle à ses traités avec la France, que le roi de Prusse défendit, peu de temps après, l'introduction de toutes les denrées coloniales venant de Russie, et que, le 9 mai, lorsque la guerre contre la Russie fut près de commencer, le gouvernement de Berlin fut donné au général français Durutte.

Le 13 mars, un sénatus-consulte divise la garde nationale en *premier ban*, en *second ban* et en *arrière-ban;* le premier composé des hommes de vingt à vingt-six ans, qui n'ont point été appelés à l'armée active; le second composé des hommes valides de vingt-six à quarante ans, et enfin l'arrière-ban composé des hommes valides de quarante à soixante ans. Le sénat, par le même décret, ordonne la levée de cent cohortes sur le premier ban de la garde nationale. Un décret impérial du lendemain met en activité quatre-vingt-huit de ces cohortes; il compose chaque cohorte de huit compagnies, et chaque compagnie de cent quarante hommes; les officiers, sous-officiers et soldats mis à la retraite, mais valides encore, sont appelés au commandement des cohortes. Cette nouvelle force militaire est destinée à la garde des frontières, à la police intérieure, et à la conservation des dépôts maritimes, des arsenaux et des places fortes.

itriche avait perdu beaucoup de sa puissance et de ses
rces depuis la paix de Schœnbrunn. On sait qu'elle lui
:oûté un grand nombre de provinces que Napoléon avait
:s à son empire ou aux états de ses alliés. Une telle si-
ı ne lui permettait point de garder la neutralité dans la
: lutte qui allait s'engager entre la France et la Russie.
ınsentit donc à un traité d'alliance offensive et défen-
'ec Napoléon. Ce traité, signé à Paris, le 14 mars 1812,
prince de Schwarzenberg et M. Maret, duc de Bassano,
que les deux alliés se garantissent réciproquement l'in-
de leur territoire ; qu'en cas de guerre, ils s'assisteront
ecours de 30,000 hommes et de 60 pièces de canon ;
s deux parties garantissent l'intégrité du territoire de la
Ottomane en Europe ; qu'elles reconnaissent et garan-
: les principes de la navigation des neutres ; enfin, que
positions ne pourront être communiquées à aucun ca-
que de concert entre les deux parties. Ce traité conte-
ncore d'autres articles, mais qui demeurèrent absolu-
secrets pendant dix-huit mois. D'après ces articles, la
e ne devait point être assistée de l'Autriche dans ses
:s contre la Grande-Bretagne et au-delà des Pyrénées ;
éon garantissait à l'empereur d'Autriche la possession de
licie, dans le cas même où le royaume de Pologne serait
i ; il lui promettait aussi des agrandissements de terri-
pour prix de sa coopération dans la guerre contre la
:, si l'issue en était heureuse. De plus, il s'engageait à
r la Porte-Ottomane à accéder au traité. C'est par de
mesures que Napoléon savait s'assurer des secours puis-
, pour exécuter l'effrayante expédition qu'il préparait
s plusieurs mois contre l'empereur Alexandre.

24 m[illegible]s, un traité d'alliance est signé, à Pétersbourg,
la Russie et la Suède. Il est convenu que le prince-royal
:ttra à la tête d'un corps de troupes russes. La Norwége
'omise à la Suède, comme récompense de son alliance
l'empereur Alexandre. Le 3 mai suivant, la Grande-
gne accède à ce traité. Elle conclut elle-même un traité
ix avec la Suède, le 18 juillet.

s Anglais, au nombre de 50,000, sont venus, le 16 mars,
ger une troisième fois la place de Badajoz. Depuis près
eize mois, le général Philippon la défendait, avec 3,000
çais seulement. Le 6 avril, les Anglais lui livrent l'assaut.
ntrépide général, chassé de la place par des forces su-
:ures, se réfugie dans une église, y soutient encore le

combat pendant quelques moments, et ne se rend que lorsqu'il a entièrement épuisé ses munitions. C'est vers ce temps, que l'armée, dite *du Nord* est dissoute, et que la garde impériale, établie à Valladolid, est rappelée en France. L'éloignement de l'élite de l'armée jeta beaucoup de découragement parmi les soldats qui restaient en Espagne.

Napoléon avait plusieurs fois fait à l'Angleterre des ouvertures de paix; mais ses propositions avaient toujours été telles, que le ministère anglais n'avait pu les accueillir. Dans les premiers mois de 1812, il voulut rouvrir des négociations de paix avec la Grande-Bretagne, et les conditions qu'il présentait étaient encore de nature à ne pouvoir être admises.

Le 17 avril 1812, le ministre secrétaire d'état Maret écrit à lord Castelereagh, que son maître consentait, pour faire la paix avec l'Angleterre, à garantir l'indépendance et l'intégrité du Portugal à la maison de Bragance, et la possession de la Sicile à la maison actuelle de Sicile; mais qu'il persistait à vouloir que son frère Joseph régnât sur l'Espagne, et son beau-frère Joachim sur Naples. Le ministre français ajoutait que, pour rassurer l'Angleterre, la dynastie actuelle d'Espagne serait déclarée indépendante, et que l'Espagne serait régie par une constitution nationale des cortès. De telles conditions parurent dérisoires au ministre anglais. Le 23 avril suivant, il répondit d'un ton plein de dignité et de fermeté, que le roi Georges ne connaissait en Espagne d'autre souverain légitime que Ferdinand VII, et d'autres cortès que celles qui gouvernaient actuellement au nom de ce prince; qu'ainsi, il lui était impossible de recevoir des propositions de paix fondées sur de telles bases.

L'empereur Alexandre, bien résolu à ne plus sacrifier les intérêts de ses peuples aux vues ambitieuses du tyrannique dominateur de l'Europe, fit rassembler des armées nombreuses sur les frontières de son empire. Ce prince se rend, le 26 avril, à Wilna. L'armée russe était divisée en première et deuxième armées de l'Ouest. La première, commandée par le comte Barclay de Tolly, se composait de six corps d'infanterie et de deux corps de cavalerie, formant un ensemble de cent vingt mille combattants. Elle s'étendait depuis Szawl jusqu'à Grodno. La seconde armée, ayant son quartier-général à Slonim, marchait sous les ordres du prince Bagration; elle était forte de quatre-vingt mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Outre ces deux grandes armées, l'empereur de Russie avait douze mille Cosaques à Byalystock, vingt mille

ommes en Volhynie, et vingt mille à Smolensk. Toutes ces 'oupes réunies s'élevaient à deux cent soixante-dix-sept iille hommes. Plus tard, l'armée russe s'augmenta d'un pareil ombre de soldats.

La Russie était en guerre avec la Porte. Le 28 mai, les lénipotentiaires russes signent avec le grand-visir, à Bucharest, des préliminaires de paix, d'après lesquels il est staié que le Pruth formera la limite des deux empires. Napo-!on n'a point connaissance de cet événement; on verra ombien il devait lui être funeste.

Une armée anglo-espagnole faisait avec ardeur le siége e Tarragone. Le maréchal Suchet, qui en fut informé; uitta promptement Valence où il se trouvait, et courut élivrer la ville assiégée. Le 12 juin, il attaque l'ennemi sous Tarragone. Celui-ci, après quelques heures de résistance, ourne le dos, et se retire dans le plus grand désordre, forcé l'abandonner aux Français toute son artillerie.

Cependant les Anglais recevaient journellement de nombreux renforts, et le général Wellington s'avancait contre 'armée de Portugal. Le maréchal Marmont, ayant eu connaissance de la marche des Anglais, abandonne Salamanque, et se retire sur les bords de la Tormès, où il manœuvre durant huit jours. Le 10 juin 1812, l'ennemi s'étant beaucoup approché de lui, il passe le Douero au pont de Tordesillas; après quoi il est rejoint par le général Bonnet qui amenait des Asturies huit mille soldats. Il continue alors sa marche rétrograde, ayant de temps en temps à combattre l'ennemi qui l'attaquait. Le 21, il franchit la Tormès, à trois lieues au-dessous de Salamanque. Le lendemain, la division Bonnet, formant l'avant-garde, s'empara du premier mamelon des Arapiles, d'où elle chasse une colonne portugaise, et d'où l'œil aperçoit toute la plaine jusqu'à Salamanque. Wellington, prévenant les Francais, se rend maître d'un monticule situé vis-à-vis à une portée de fusil. A une heure, l'action commence. Le village des Arapiles est pris par deux régiments de la division Bonnet, malgré tous les efforts des Anglais. Mais bientôt l'armée française perd le fruit de ce succès, par une faute du général Thomière; elle essuie une déroute considérable. Le lendemain, elle est obligée de battre en retraite; et sans la présence d'esprit du général Clausel, elle eût pu être entièrement détruite. Son commandant en chef, le maréchal Marmont, avait reçu une blessure dangereuse. Aussitôt après sa victoire, lord Wel-

: les bords du Bug, et de la Narew. Le 19,
de Dresde, et se met à visiter rapidement
'n, Dantzick, Osterode, Liebstadt, Kreuz-
Pillau. Bientôt après, il marche avec le
t longe le Prégel jusqu'à Gumbinnen.
le général de Narbonne lui apporte
de Russie. Cet *ultimatum* ne le
le nouvelles démarches auprès
ans succès. Alors il se déter-
domine plus que jamais, et
excessives prétentions, ni
ntinental. C'est dans de
son quartier général
ne proclamation, où
pu le traité qu'elle avait
elle place la France entre le
a Russie, ajoute-t-il, est entraî-
s destins doivent s'accomplir. Nous
égénérés! Marchons en avant, passons
tons la guerre sur son territoire. La seconde
ologne sera glorieuse aux armes françaises,
premières. »
armée de Napoléon occupait, le 25 juin, la
Niémen. Deux jours après, elle franchit la
ne députation apporte à Napoléon les clefs de
pitale de la Lithuanie, que l'empereur Alexan-
ée à la hâte. Cette ville est occupée par l'armée
la moindre opposition de la part de l'ennemi.
érale s'assemble aussitôt à Varsovie. Les Polo-
ue l'instant de recouvrer leur patrie est venu;
la joie la plus vive, et comblent de bénédic-
rain dont ils espèrent recevoir la liberté. Un
r à leur cœur est bientôt détruit, ou singu-
ibli, par les réponses évasives et les vagues
Napoléon adresse, le 11 juillet 1812, à la dé-
diète, qui est venue lui soumettre l'acte de la
projetée. Cette confédération consistait à unir
yaume toutes les parties qui composaient l'an-
e. Les Polonais, alors, se livrent à la défiance,
aut que de ce sentiment ils ne passent à la

de Cadix, agissant au nom de Ferdinand VII,
, avait envoyé des députés en Russie. Le 20

lington, à la tête de 80,000 hommes, se dirige sur Madrid. A la première nouvelle du mouvement de l'armée anglaise, Joseph Napoléon a réuni tout ce qu'il avait de troupes disponibles, pour s'avancer au secours du maréchal Marmont; mais, lorsqu'il a appris la fatale issue de la bataille des Arapiles, il renonce à l'espoir de défendre Madrid contre un ennemi si supérieur en forces. Il envoie alors au maréchal Soult l'ordre de lever le siége de Cadix, et d'évacuer même, s'il le fallait, l'Andalousie; puis il quitte la capitale de l'Espagne avec tous ses adhérents. Plusieurs fois, il est inquiété dans sa fuite par des partis anglais et espagnols; mais il réussit, par la bonne conduite du général Treilhard, à échapper à tous les dangers qui l'entouraient.

Quand l'empereur de Russie eut secoué le joug de l'alliance désastreuse qui l'attachait à la France, Napoléon, pour le contraindre d'y rester fidèle, conçut le projet de cette expédition de Russie, dont le souvenir seul fait encore frémir d'épouvante, expédition où périrent de si belles armées et tant de richesses, et qui eut pour résultat le renversement de son orgueilleux et fol auteur.

Napoléon s'occupa, dès la fin de 1811, de composer une armée redoutable, pour exécuter ses funestes desseins. Tous ses alliés du nord, à l'exception de la Suède, vinrent se réunir sous ses drapeaux. Les Français seuls présentaient une masse de deux cent mille hommes. Les Italiens fournirent quarante mille soldats; les Bavarois, trente mille; les Saxons, [illegible] mille; les Wurtembergeois, quatorze mille; les Westphaliens et les autres princes de la confédération, qua[illegible] mille; les Prussiens, vingt mille; les Polonais, soixante mille; les Autrichiens, trente mille. Il y eut aussi à l'[illegible] française des Suisses et des Portugais. Enfin, en y comp[illegible] les ouvriers de tous genres qui suivaient l'armée, Na[illegible] avait, pour entrer en campagne, plus d'un demi-[illegible] d'hommes. Il confia les principaux commandements [illegible] troupes aux maréchaux Ney, Davoût, Oudinot, Vi[illegible] Macdonald, aux généraux Gouvion-Saint-Cyr et Re[illegible], au roi de Naples, au prince Eugène, au prince Poni[illegible] et au prince de Schwarzenberg. Toutes les troupes [illegible] poléon furent prêtes dès le mois d'avril. Elles furent [illegible] vers l'Oder; les corps d'armée bavarois, saxons [illegible] et phaliens le passèrent les premiers. Le 9 mai 1812, N[illegible] quitte la capitale de son empire; six jours après, il [illegible] Dresde. Le prince vice-roi d'Italie marchait alors e[illegible]

et reconnaissait les bords du Bug, et de la Narew. Le 19, l'empereur part de Dresde, et se met à visiter rapidement les places de Thorn, Dantzick, Osterode, Liebstadt, Kreuzbourg, Kœnigsberg et Pillau. Bientôt après, il marche avec le centre de son armée, et longe le Prégel jusqu'à Gumbinnen. C'est dans cette ville que le général de Narbonne lui apporte l'*ultimatum* de l'empereur de Russie. Cet *ultimatum* ne le satisfaisant point, il essaie de nouvelles démarches auprès d'Alexandre; elles demeurent sans succès. Alors il se détermine à la guerre. L'ambition le domine plus que jamais, et ne lui permet pas de renoncer à ses excessives prétentions, ni surtout à son désastreux système continental. C'est dans de telles dispositions, que, le 22 juin, de son quartier général de Wilkowiski, il adresse à son armée une proclamation, où il lui apprend que la Russie a rompu le traité qu'elle avait juré de maintenir, et qu'ainsi elle place la France entre le déshonneur et la guerre. « La Russie, ajoute-t-il, est entraînée par la fatalité. Ses destins doivent s'accomplir. Nous croit-elle donc dégénérés! Marchons en avant, passons le Niémen, portons la guerre sur son territoire. La seconde guerre de Pologne sera glorieuse aux armes françaises, comme les premières. »

L'immense armée de Napoléon occupait, le 25 juin, la rive droite du Niémen. Deux jours après, elle franchit la Wilna. Ici, une députation apporte à Napoléon les clefs de Wilna, ville capitale de la Lithuanie, que l'empereur Alexandre avait quittée à la hâte. Cette ville est occupée par l'armée française, sans la moindre opposition de la part de l'ennemi. Une diète générale s'assemble aussitôt à Varsovie. Les Polonais croient que l'instant de recouvrer leur patrie est venu; ils se livrent à la joie la plus vive, et comblent de bénédictions le souverain dont ils espèrent recevoir la liberté. Un espoir si cher à leur cœur est bientôt détruit, ou singulièrement affaibli, par les réponses évasives et les vagues promesses que Napoléon adresse, le 11 juillet 1812, à la députation de la diète, qui est venue lui soumettre l'acte de la confédération projetée. Cette confédération consistait à unir en un seul royaume toutes les parties qui composaient l'ancienne Pologne. Les Polonais, alors, se livrent à la défiance, et peu s'en faut que de ce sentiment ils ne passent à la haine.

La régence de Cadix, agissant au nom de Ferdinand VII, roi d'Espagne, avait envoyé des députés en Russie. Le 20

juillet, un traité est signé entre les deux parties, à Wéliki-Louki. Elles prennent l'engagement de poursuivre rigoureusement la guerre contre l'empereur des Francais, leur ennemi commun, et de se secourir mutuellement de tous leurs moyens.

Le 14 juillet, l'empereur de Russie est entré à Moscou. Ce prince retournait dans ses états pour activer, par sa présence, les grandes levées qu'il y a ordonnées. Le 18, le premier engagement entre les Francais et les Russes a lieu tout près de Develtovo. Ceux-ci, après avoir brûlé leurs magasins, repassent le pont de la Dwina avec la plus grande précipitation. Le lendemain, le deuxième corps, aux ordres du maréchal Oudinot, se dirige sur Zismori, et le roi de Naples, à la tête de deux corps de cavalerie, se porte entre deux corps russes qui fuient devant lui, et se retirent dans leur camp retranché de Drissa. Le 23 juillet, Bagration, cherchant à faire sa jonction avec Barclay de Tolly, est attaqué de front, et sur ses deux ailes par le maréchal Davoût, est battu à Mohilow, et fait une prompte retraite sur le Dniéper. Le centre de l'armée française suivait alors la direction de Dünabourg, et harcelait l'ennemi sur tous les points. Bientôt les Russes sont rejetés au-delà de la Dwina, et le quartier-général des Francais est transporté à Gloubukoë. A l'extrême gauche de l'armée, le maréchal Macdonald s'empare de toute la Courlande, province qui offrait de grandes ressources; et à la droite, le maréchal Davoût continue de poursuivre le prince Bagration et l'hetmann Platow. L'armée francaise poursuivait ainsi sa marche, sans rencontrer nulle part de résistance sérieuse. On était surpris de tels événements; la surprise devient bien plus grande encore, lorsqu'on apprend que l'ennemi ayant abandonné aux généraux Lefebvre-Desnouettes et Nansouty Disna et Poltosk, a quitté son camp retranché de Drissa, et a précipitamment remonté la Dwina. Le 26 juillet, les Français rencontrent les Russes postés devant Ostrowno, à six lieues de Witepsk; une action assez vive s'engage. L'ennemi, pour la première fois, résiste avec quelque constance; cependant il est bientôt culbuté, et il fuit, après avoir essuyé de grandes pertes. Le lendemain, il est attaqué de nouveau dans une position très-avantageuse entre des bois, et perd néanmoins le champ de bataille.

L'armée francaise, après un combat peu important, entre, le 20 juillet, dans Witepsk. Les Russes, malgré le nombre immense de leur infanterie et de leur cavalerie, continuent

leur retraite sur Smolensk. Toutes les divisions, à l'exception de la garde impériale, se mettent à les poursuivre; mais bientôt elles rétrogradent, et viennent prendre des cantonnements de rafraîchissement aux environs de Witepsk. Malheureusement, le pays, dont cette ville est le chef-lieu, avait été totalement saccagé par les Cosaques; il n'y restait absolument rien, et, pour pourvoir à leur subsistance, les Francais n'avaient d'autre ressource que d'enlever des convois à l'ennemi. Une telle nécessité et l'éloignement de leurs magasins les plaçaient dans une situation alarmante. Cependant, l'armée russe était à tout moment recrutée. L'armée de Moldavie avait cessé ses hostilités contre les Turcs, et s'était aussitôt mise en marche pour venir joindre l'empereur Alexandre. Deux divisions de cette armée, réunies au corps de Tormasow, et formant un ensemble de trente mille hommes, se portent sur Kobrin, où elles font prisonniers deux régiments d'infanterie et deux escadrons sous les ordres du général saxon Klengel. Le général Reynier, étant venu trop tard à son secours, est obligé de se retirer sur Slonim. Cette invasion devenait d'autant plus inquiétante pour les Polonais, que le gros de l'armée française s'enfonçait alors au centre de la Russie. Mais bientôt les Autrichiens et les Saxons, réunis, marchent sur Slonim, et mettent ainsi à couvert le duché de Varsovie. Dans la Volhynie, l'armée russe donnait aussi d'assez graves inquiétudes. Les troupes françaises, destinées à agir contre elle, la combattaient avec une grande ardeur et avec des succès variés. De tous les mouvements qu'elles exécutent, le plus important est celui par lequel le général Davoût parvient à séparer Bagration de Barclay de Tolly, et à rejeter le premier derrière le Dniéper. Sur ces entrefaites, une division du corps prussien commandé par Macdonald, s'étant engagée, à Bahousk, dans une lutte inégale contre les troupes du général russe Lewis, leur fait mordre la poussière, et les chasse au-delà de la rivière d'Ezkau; elles veulent revenir à la charge; elle les culbute de nouveau, et leur fait plusieurs centaines de prisonniers. Le 1er. août, la place de Dünabourg tombe au pouvoir du général Ricard. Le même jour, un engagement terrible avait lieu entre le corps du maréchal Oudinot et les troupes du comte de Wittgenstein. Les Français étaient postés entre Poltosk et la Drissa. Les Russes sont battus à plate couture, et jetés pour la plupart dans la Drissa, après avoir fait de grandes pertes en hommes et en munitions de guerre.

Par un traité de paix et d'union, signé, le 1er. août 1
à Pétersbourg, entre la Russie et la Grande-Bretagne
deux états rétablissent leurs anciennes relations de comı
et d'amitié, et s'engagent à se secourir mutuellement c
toute puissance qui attaquerait l'une ou l'autre.

Le 8 août, une partie de la cavalerie du 3e corps, as
par dix mille hommes de cavalerie ennemie au village
kowo, est forcée à une prompte retraite, et laisse que
canons entre leurs mains. Napoléon lève alors ses quar
et toute l'armée du centre se dirige vers Smolensk; elle m
par la rive gauche du Borysthène, et passe ce fleuve d
nuit du 13 au 14. Le maréchal Ney, ayant, dans la jou
débouché par Krosnoë, avait culbuté cinq mille fantas
deux mille chevaux, logés dans cette ville. Napoléon a
dès le 16, devant Smolensk. Cette ville était fortifié
beaucoup d'art; trente mille Russes la défendaient. Le
serve était postée sur la rive droite du Borysthène. Le l
main, les Français commencent le siége de Smolensk. T
que la cavalerie légère du général Bruyères chasse cel
Russes, et que soixante pièces de canon mitraillent les l
lons épais qui couvrent le bord opposé, le marécha
et les généraux Morand et Gudin, attaquent les postes
cés, et les refoulent dans leurs remparts. Le combat n
qu'avec le jour. Dans la nuit, Smolensk est évacuée pa
nemi; les Français, fort étonnés de cette évacuation, pre
possession de la ville, le 18 août, à une heure du ı
L'armée, ayant aussitôt rétabli les ponts que les Russes a
brûlés, passe le Borysthène à la hâte, et se met à les pou
vivement sur la route de Moscou. Le même jour, le g
Gouvion-Saint-Cyr, successeur du maréchal Oudinot,
grièvement devant Poltosk, dans le commandeme
2e corps, est attaqué à l'improviste, à Dünabourg, par le
de Wittgenstein; mais il lui fait payer cher l'audace c
attaque, et lui enlève une partie de son artillerie. Le 19
l'ennemi, suspendant sa retraite devant les Français,
de défendre le plateau de Valentina, nommé par les l
vites le *Champ sacré*, et regardé, selon une traditio
gieuse, comme inexpugnable; les Russes en sont déb
en peu de temps, et perdent quatre généraux, dont tro
tués, et le quatrième fait prisonnier. La prudence se
prescrire à Napoléon de borner ses conquêtes à la pos
des villes de Witepsk et de Smolensk; mais, ayant appri
que les Autrichiens, sous les ordres du prince de Schwarze
avaient remporté, en Wolhynie, une victoire sur les t

du général Tormasow, et, poussé par un insatiable amour des conquêtes, il se détermine à marcher en avant. Les Français se mettent donc à continuer leur poursuite. Les Russes se retiraient, en ravageant, brûlant, détruisant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage. Ils ne faisaient, en cela, qu'exécuter les ordres exprès qu'ils avaient reçus. L'armée française était divisée en trois colonnes, et occupait, dans sa marche, un espace de six lieues. Elle ne donnait pas un seul instant de repos à l'ennemi, et le débusquait aussitôt des positions où il tentait de se défendre. Le 30 août, les Français entrent dans Viazma, dont les habitants, ainsi que la population entière du pays qu'on traversait, avaient fui vers Moscou. Trois jours auparavant, le général Gouvion-Saint-Cyr, avait reçu, pour prix de son exploit du 18, le bâton de maréchal de France.

Le 1[er] septembre 1812, le sénat ordonne une levée de 120,000 hommes sur la conscription de 1813.

Le général Clausel occupait de nouveau Valladolid; ayant appris l'arrivée des Anglais, il quitte cette place le 5 septembre, et se replie lentement: l'ennemi le poursuit; il l'arrête à chaque pas, et lui livre des combats où il lui fait souvent essuyer d'assez grandes pertes. Enfin, après avoir fait quinze lieues en dix jours, il va prendre position à Briviesca, à sept lieues de Burgos. Les Anglais, commandés par lord Wellington lui-même, se mettent aussitôt à faire le siége du château de cette place. C'est le vaillant Dubreton qui le défend, et qui, par son courage et son habileté, parvient à ruiner tous les travaux qu'ils ont faits. L'opiniâtre et active résistance que ce général oppose pendant trente-cinq jours aux assiégeants, et l'arrivée du maréchal Soult, déterminent lord Wellington à lever le siége. Après avoir fait leur jonction avec les troupes du général Hill, les Anglais passent la Tormès. L'armée française, encouragée par ce mouvement rétrograde, se met à la poursuite de l'ennemi, passe le Duero, le 9 octobre 1812, et s'avance jusqu'à Alba. Wellington est chassé de ses positions; il essaie de s'établir à Célada; il en est aussi promptement expulsé. Dix escadrons de dragons anglais sont poursuivis, pendant l'espace de plusieurs lieues, par quatre escadrons de gendarmes, et le 15[e] régiment de chasseurs. Enfin, l'ennemi essuie une déroute complète; il a perdu cinq mille hommes tués ou pris. Le général anglais fuit rapidement, et va chercher un refuge à Fuente-Guinoldo; il doit aux mauvais temps qui sont survenus, l'avantage de n'être pas entièrement

écrasé ; car il est devenu impossible aux Français de le poursuivre. Les deux armées prennent alors des cantonnements ; et y demeurent dans l'inaction durant tout l'hiver.

En Russie, l'armée française poursuivait l'ennemi avec tant de rapidité, que son avant-garde ne mit qu'une journée pour aller de Viazma à Ghiat ; le quartier-général va bientôt s'y établir. Le 5 septembre, les Russes, occupant une forte position à Ghridneva, en sont chassés, après s'être opiniâtrement défendus. Le lendemain, la division Compans emporte à la baïonnette un mamelon fortifié qui couvrait la gauche de l'armée ennemie. Les Russes sont mis en pleine déroute, et perdent plusieurs milliers de soldats. Les Français, de leur côté, ont à déplorer la perte d'un bataillon entier de mille hommes, qui périt dans la redoute. Les forces des deux armées étaient alors à peu près égales ; chacune d'elles comptait cent trente mille combattants. Les Russes étaient maintenant commandés par le prince Kutusow, qui avait puissamment contribué, par ses victoires, à terminer la guerre contre les Turcs. Ce nouveau général, voulant sauver Moscou, avait ordonné pour le fortifier, tous les retranchements indiqués par l'art de la guerre. Kutusow avait pris en même temps position entre Ghiat et Mojaïsk. A une lieue de cette dernière ville coule la Moskowa, petite rivière qui a donné son nom à la grande bataille dont nous allons parler. Les Français, quoique épuisés de lassitude, se préparaient à combattre avec plus de courage encore que jamais ; car la nécessité ne leur laissait d'autre choix que celui de la victoire ou de la mort. Le 7 septembre avant le jour, tous les régiments de l'armée se rassemblent autour de leurs colonels, et ceux-ci leur lisent une proclamation, où on leur parle de l'abondance que leur procureront de bons quartiers d'hiver, et où on les invite à se conduire comme à Austerlitz, à Friedland, à Witepsk, à Smolensk. A six heures du matin, l'action s'engage par une forte canonnade. Les corps de Davoût et de Poniatowski se mettent en mouvement pour tourner la gauche de l'ennemi ; et la gauche de l'armée française, commandée par le vice-roi d'Italie, emporte à la baïonnette la position de Borodino. A sept heures, le corps du maréchal Ney se porte contre le centre des Russes ; l'action alors devient générale ; mille canons, de part et d'autre, vomissent la mort. Après quatre heures du combat le plus terrible, les Russes, enfoncés, perdent deux de leurs redoutes ; bientôt ils se rallient et reviennent à la charge : ils sont de nouveau culbutés. Il ne restait

s à emporter que les positions de droite ; le général Mo-
d s'en empare. Cependant Kutusow, ramenant toutes les
ces qu'il a pu réunir, se précipite contre le centre des Fran-
s. Il est reçu avec tant d'impétuosité, que ses bataillons
neurent un instant immobiles. Le roi de Naples profite de
te hésitation ; il s'élance contre eux avec toute sa cavalerie,
es met complètement en déroute. Le feu de l'artillerie dure
nmoins jusqu'à la nuit. Cette bataille mémorable a coûté
ennemi quarante mille hommes hors de combat, et beau-
ip de généraux tués ou pris. Les pertes des Français s'élè-
it au moins à la moitié des siennes. Napoléon récompensa
services que le maréchal Ney avait rendus dans cette jour-
, par le titre de *prince de la Moskowa*.
Le lendemain de la grande bataille de la Moskowa, l'armée
nçaise s'avance à la poursuite de l'ennemi. Les Russes, ar-
és à Mojaïsk, s'y établissent et tentent vainement de s'y
fendre; mais ils ne se retirent qu'après avoir saccagé la
le. Le 14 septembre 1812, les Français arrivent devant
scou. A l'aspect de cette ville immense, leur cœur se livre
a joie la plus vive; ils pensent avoir enfin trouvé le terme
leurs longues et fatigantes courses. Quelques milliers
iommes, ayant essayé de défendre Moscou, sont dispersés
r la cavalerie de Murat. A midi, Napoléon fait son entrée
ns la ville, et va s'établir au château impérial du Kremlin ;
e partie de l'armée demeure à l'extérieur ; le reste se répand
ns les maisons. Tous les habitants avaient fui, à l'excep-
n des habitants français qui, malgré les ordres du gou-
rnement, attendaient avec impatience leurs compatriotes.
is à peine Napoléon a-t-il pris possession de Moscou, qu'un
lent incendie éclate dans toute la ville (1). Durant quatre

(1) Cet incendie avait été ordonné par le gouvernement russe. Déjà
marche rapide de l'armée française depuis son entrée en Russie, la
se de Smolensk et les journées sanglantes qui l'avaient suivie avaient
erminé ce gouvernement à adopter ce système désastreux pour son
s, mais qu'il jugeait seul capable d'arrêter dans sa marche un ennemi
érieur par sa tactique et par le nombre de ses troupes, celui de faire
la route des Français un désert continuel et de les combattre par la
ine et les rigueurs du climat. Enfin, par suite de ce système,
Russes, en se retirant de Smolensk, avaient livré aux flammes tout
qui se trouvait sur leur passage. Ce fut aussi ce qui les porta à sacrifier
scou au salut de l'empire, et, en incendiant cette immense cité, à
laisser aux Français pour conquête que des monceaux de cendres.
malfaiteurs, des forçats furent chargés de l'exécution de cette af-

jours, il exerce ses cruels ravages; il dévore trois mille huit cents maisons de pierre, et sept mille cinq cents de bois; c'étaient les neuf dixièmes des habitations. Plus de vingt mille malades ou blessés périssent, consumés par les flammes. Dès le second jour, Napoléon entouré de feux de toutes parts, avait abandonné le palais du Kremlin, et était sorti de Moscou. Il rentre dans cette ville, lorsqu'enfin cet horrible fléau a cessé. Plusieurs corps de l'armée observaient alors les différentes routes qui avoisinent Moscou, et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, sur la Dwina, tenait en échec le comte de Wittgenstein. Cependant Napoléon, effrayé de la périlleuse position où l'avaient précipité l'ambition la plus aveugle et la plus étonnante imprévoyance, envoie proposer à l'empereur de Russie d'entrer en négociation; il en reçoit de trompeuses promesses, et il prolonge son séjour à Moscou. Telle est la seconde cause de tous les malheurs qui attendaient son armée. Elle était accablée de fatigues, et déjà la faim commençait à la presser vivement. Pour comble de disgrâces, elle était cernée de toutes parts par l'armée russe, et par d'immenses nuées de Cosaques qui massacraient, dans les campagnes, tous les fourrageurs qu'ils rencontraient. Enfin, elle était placée dans la position la plus pénible qu'on puisse imaginer. Napoléon espérait toujours pouvoir traiter de la paix. Dans cet état de choses, les Russes se préparaient à poursuivre la guerre avec plus d'activité que jamais. Bientôt un convoi de trente canons, venant de Viazma, tombe entre les mains de quelques hordes tartares.

Les avant-postes de l'armée française étaient sur la route de Kaluga, au-delà de Borrowsk. Le général Lauriston revenait, le 18 octobre, d'une mission dont il avait été inutilement chargé par Napoléon auprès de Kutusow, lorsque tout-à-coup une nuée de Cosaques se précipite sur les Français, et leur enlève vingt pièces de canon. Le roi de Naples, arrivant aussitôt à la tête de la cavalerie, les leur reprend, et les disperse eux-mêmes fort promptement; vainement sont-ils appuyés par l'infanterie russe. Le corps du prince Poniatowski venant alors renforcer les Français, la lutte devient générale et terrible.

---

reuse mesure; et, pour en assurer le succès, le gouverneur de Moscou, en quittant cette capitale, au moment de l'approche des Français, en avait fait emporter les pompes et autres instruments propres à l'extinction des incendies.

Des deux côtés on combat avec acharnement; des deux côtés on fait des pertes déplorables, mais ce sont les Français qui en font le plus. Napoléon, informé au Kremlin de cette subite attaque, ordonne sur-le-champ aux troupes qui l'environnent de se porter sur la route de Kaluga. Avant de parvenir au lieu de leur destination, elles ont considérablement à souffrir. Déjà la disette et les fatigues avaient fait périr un nombre immense de soldats, et réduit ceux qui survivaient, à l'état le plus misérable. Enfin, le 23 octobre 1812, après quarante jours d'occupation, Napoléon évacue Moscou, et le maréchal Mortier fait, d'après ses ordres, sauter l'arsenal, les magasins et le Kremlin, résidence fortifiée des premiers princes moscovites.

Le lendemain, une canonnade terrible dirigée contre la division Delzons, la chasse du plateau de Malo-Jaroslavetz. Le prince Eugène parvient à le reprendre après de grands efforts. Dans ce moment, six mille Cosaques se précipitent impétueusement sur Ghorodina où était établi le quartier-général dans le dessein d'enlever Napoléon. Cette tentative leur est funeste; ils sont attaqués et sabrés par la cavalerie du maréchal Bessières. Dans la nuit du 26 octobre, tous les corps reçoivent l'ordre de se porter sur Borrowsk que le feu dévorait, et qu'ils quittent dès le lendemain à la pointe du jour emmenant les blessés sur des voitures d'ambulance. L'intervalle qui séparait cette dernière ville de Mojaïsk est franchi si rapidement par les Français, que l'ennemi ne peut savoir quelle direction ils ont prise. On trouve la jeune garde à Mojaïsk; là toutes les troupes se réunissent; elles se placent dans le meilleur ordre possible, et se disposent à faire retraite sur Smolensk.

Le même jour où Napoléon évacuait Moscou, une conspiration, tramée, à Paris, par trois généraux obscurs, faillit le renverser du trône. Ces généraux, nommés Mallet, Guidal et Lahorie, partageaient la même prison. Leur haine, connue pour le chef du gouvernement était la cause de leur incarcération. Mallet, ancien mousquetaire, crut que le moment favorable était venu pour assouvir sa vengeance. Il conçut le dessein de s'emparer de l'autorité suprême, en l'absence de Napoléon. Il se concerta avec Guidal et Lahorie. Depuis long-temps, il sollicitait instamment son élargissement; il l'obtint enfin. Il fut à peine libre, qu'il parvint aussi à procurer la liberté à ses deux compagnons. Tous trois se hâtèrent alors de mettre leur complot à exécution. Ils

se formèrent des intelligences avec quelques chefs de la garnison de Paris; puis ils fabriquèrent des ordres du jour, des proclamations, et un sénatus-consulte qui annonçait la mort de Napoléon, et attribuait au général Mallet tous les pouvoirs civils et militaires. Dans la nuit du 22 au 23 octobre, ils font toutes leurs dispositions. Le 23, au point du jour, ils se rendent aux différentes casernes. Trois régiments se laissent persuader, et reconnaissent leur autorité. Alors, ils se séparent. Mallet, à la tête de 150 hommes, se rend à l'état-major de la place; il demande les sceaux de la première division au commandant, le général Hullin; celui-ci les lui ayant refusés, il lui casse la tête d'un coup de pistolet. Pendant ce temps, ses complices conduisaient en prison le ministre de la police et le préfet, et changeaient tous les postes des diverses administrations. Vers huit heures du matin, l'archichancelier, instruit de ces événements, se hâte de faire avertir le ministre de la guerre. Des troupes sont réunies à la hâte. A neuf heures, les conspirateurs sont entre les mains de la justice, et tout est rentré dans l'ordre. Une commission militaire est bientôt organisée. Mallet, Guidal et Lahorie sont traduits devant elle le 28 octobre, et condamnés à mort. Le lendemain, ils subissent leur supplice avec beaucoup de sang-froid.

En Russie, les Français fuyaient. Mais quelle fuite! Tous les fléaux les accablaient à la fois; la famine, les maladies, les fatigues, la privation de tous les objets nécessaires à la vie, le découragement, le froid surtout. La température était alors descendue jusqu'à dix-huit degrés au-dessous de la glace. Les hommes mouraient par centaines, les chevaux par milliers. On n'avait d'autre nourriture que la chair de ces animaux, et d'autre boisson que de la neige fondue. Outre tant de maux qu'aucun langage ne saurait exprimer, les Français étaient harcelés de tous les côtés par l'ennemi, mais surtout par les Cosaques et par des paysans armés, qu'animait le désir de s'enrichir de leurs dépouilles. L'armée n'était plus composée que d'une seule colonne qui marchait tout entière sur la même route; le nombre en était journellement réduit; et, ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que la plupart des soldats s'étaient débandés, et avaient jeté leurs armes; la garde seule avait conservé les siennes. Enfin, pour comble d'horreur, tous les chevaux ayant péri de faim, on avait été obligé d'abandonner les blessés. Si le chef de cette malheureuse armée conservait encore quelque sentiment d'huma-

nité, de quels remords son âme ne devait elle pas être dévorée! Quels reproches ne devait-il point se faire! Enfin, les Français arrivent à Smolensk, le 12 novembre, ayant presque entièrement perdu leurs bagages et leur artillerie. Napoléon venait d'apprendre que les armées de Moldavie et de Volhynie marchaient pour reprendre Witepsk, et qu'elles avaient chassé de Polotsk le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Il ne fallait donc pas espérer de prendre des cantonnements entre Smolensk et Witepsk. Le prince vice-roi, éloigné du gros de l'armée de quelques journées de marche, fuyait alors devant plusieurs milliers de Cosaques auxquels ils était obligé d'abandonner cent pièces de canon. Deux jours après son arrivée à Smolensk, Napoléon part en voiture, escorté par ses chasseurs et par des lanciers polonais de la garde. L'armée se met immédiatement en marche; à peine a-t-elle fait quinze lieues, qu'elle se trouve débordée par l'ennemi qui s'était porté sur Krasnoë. Napoléon déploie aussitôt tout ce qui lui reste de combattants; on marche à l'ennemi, et l'on parvient à se faire jour à la baïonnette. Le 16 novembre, le prince Eugène se trouve dans la même position; il a le bonheur de s'en tirer, à la faveur de la nuit et d'une ruse imaginée par le colonel Kliscki. Bientôt il fait sa jonction, à Krasnoë, avec le gros de l'armée.

Les 1er., 3e. et 5e. corps, formant l'arrière-garde, sous le commandement du maréchal Ney, étaient séparés du gros de l'armée par le prince Kutusow; leur position était des plus périlleuses. Le 17 novembre, Napoléon et le prince vice-roi, à la tête de la garde, s'avancent rapidement pour les délivrer; mais, ayant aperçu les Russes qui filaient sur leurs derrières, ils sont forcés de renoncer à leur entreprise. Cependant, le maréchal Ney soutenait contre l'ennemi des combats continuels, où il faisait de grandes pertes. Tout d'un coup, voulant à tout prix éviter le malheur d'être fait prisonnier, il prend la résolution hardie de passer le Dniéper; il l'exécute avec un grand bonheur. A cette époque, trente mille soldats, cinq cents pièces de canon, trente-un drapeaux et toutes les dépouilles de Moscou étaient tombés entre les mains de l'ennemi. Plus de quarante mille Français étaient morts de faim ou de froid, ou avaient été tués. Il ne restait plus que trente mille hommes, parmi lesquels on n'en comptait que huit mille en état de se défendre.

Napoléon marchait sur Liadouï; il y arrive de nuit, le 18 novembre, après avoir échappé aux plus grands dangers,

après avoir été obligé de combattre à chaque pas des forces considérables. C'est dans ce bourg, le premier où les Français trouvent des habitants, que tous les officiers, qui avaient un cheval, sont réunis pour former un escadron auquel on donne le surnom de *sacré*, et qui est destiné à veiller sur la personne de Napoléon. Cet escadron avait pour commandant le roi de Naples, pour capitaines les généraux Defrance, St.-Germain, Sébastiani, etc., et pour sous-officiers des colonels. Napoléon marchait, toujours entouré de ces braves. Le 19 novembre, l'armée française franchit le Dnieper; le 20, elle entre dans Orcha où elle se repose un jour, et où elle a le bonheur de trouver des vivres qu'avait mis en réserve le général Jomini, gouverneur de la ville. Au milieu de la nuit, dans le moment où l'on s'y attendait le moins, les malheureux débris des corps que conduisait le maréchal Ney, arrivent à Orcha. Ils avaient fait des prodiges de valeur et de constance, pour échapper à l'ennemi, et leur chef avait déployé, dans une circonstance si critique, la plus rare habileté. Tous les soldats du gros de l'armée éprouvent une joie inexprimable, en revoyant leurs camarades.

L'armée française, étant sortie d'Orcha, le 21 novembre, continue sa retraite par Dombrowna, Tolokzin et Bobr. Le même jour, la route de Wilna est coupée par l'armée de Moldavie, sous les ordres de l'amiral Tschitchagow, et cette armée chasse de Borisow le général Dombrowski. Après avoir coupé le grand pont de cette ville, elle se met à garder soigneusement toute la rive droite de la Bérésina. La grande armée venait de recevoir fort à propos du renfort; les corp[illegible] de la Dwina avaient fait leur jonction avec elle. Napoléo[illegible] arrive le 25 novembre, sur les bords de la Bérésina; et pou[illegible] tromper l'ennemi, il paraît vouloir la passer à Borisow. L[illegible] général Partouneaux parvient, sans être vu, à jeter deux ponts[illegible] Le maréchal Oudinot passe aussitôt. Le maréchal Victor demeure sur la rive gauche pour protéger le passage. Le 27[illegible] Napoléon va avec sa garde établir son quartier-général à Zembin. Le lendemain, l'un des ponts étant venu à se rompre, cet événement malheureux jette beaucoup de confusion et de[illegible] désordre parmi les soldats, qui se pressent pour passer sur[illegible] le seul pont qui reste. Pendant ce temps, le général Partouneaux, engagé contre le corps de Wittgenstein, fort de 45[illegible] mille hommes, est forcé de se rendre prisonnier. Ses troupes, qui d'abord s'élevaient à trois mille hommes, avaien[illegible] été réduites à douze cents. Bientôt les immenses colonne[illegible]

de l'ennemi fondent sur les Français. Ceux-ci, sur la rive droite, ayant le maréchal Ney à leur tête, combattent vaillamment, et font mordre la poussière aux Russes. Beaucoup de canons et plusieurs milliers de prisonniers tombent entre leurs mains. Mais, sur la rive gauche du fleuve, les Français sont moins heureux. Tous n'ont pu passer encore, et, tandis qu'ils passent, assaillis par les troupes nombreuses du comte de Wittgenstein, ils essuient un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie. Ils périssent par centaines. Les difficultés du passage leur sont presque aussi fatales que le feu même de l'ennemi. Beaucoup sont écrasés sur le pont; beaucoup tombent et se noient dans la Bérésina. La division Girard, après avoir effectué son passage, ayant fait sauter le pont pour n'être pas suivie sur l'autre rive, cette mesure cruelle, mais indispensable, fait périr encore un grand nombre de Français. Napoléon a perdu, dans ce fatal passage, deux cents pièces d'artillerie, la plus grande partie des bagages qui restaient, et vingt-sept mille hommes, dont sept mille tués, et vingt mille faits prisonniers. Le lendemain, 29 novembre, le lieu où avait bivouaqué l'armée française, est trouvé jonché de cadavres, résultat funeste de la faim et du froid.

Les Français s'arrêtent à Smorghoni, le 5 décembre 1812. Le froid était alors d'une rigueur extrême, et moissonnait à chaque instant un grand nombre de soldats : le thermomètre était descendu jusqu'à 26 et 27 degrés au-dessous de la glace. C'est à Smorghoni, que Napoléon, alarmé sur les dangers que courait en France son autorité, prend la résolution de quitter les déplorables débris d'une armée naguère si florissante. Il laisse le commandement de l'armée à Murat, et part aussitôt, emmenant avec lui les généraux de Caulaincourt, Mouton-Duvernet, Duroc et Lefebvre-Desnouettes. Il vole à Paris, pour demander au sénat une nouvelle armée. Son départ jette l'affliction et l'abattement dans le cœur de ses soldats, que sa présence avait encore un peu soutenus dans leurs infortunes. A Wilna, où il arriva, le 10 décembre, croyant pouvoir jouir enfin de quelque repos, de quelque sécurité, les Français trouvent de nouveau l'ennemi; ils y perdent douze mille hommes, tant généraux qu'officiers et soldats, et tout le reste de leurs voitures. Le 12, l'armée française se trouve rassemblée à Kowno; le 16, elle repasse le Niémen. Des quatre cent mille hommes qui avaient passé ce fleuve au commencement de la campagne, il en restait à peine trente mille.

En entrant dans le duché de Lithuanie, les Français se débandent, et suivent différentes routes. Bientôt un grand nombre d'entre eux se rend à Kœnigsberg, où le roi de Naples, leur commandant en chef, vient établir sa résidence. Les villes de Plock, de Thorn, de Marienbourg, de Marienwerder et d'Elbing sont indiquées par les chefs de corps pour quartiers-généraux. Tels étaient les dernières opérations de l'armée de Russie (1).

Le 20 décembre, Napoléon arrive à Paris. Aussitôt le sénat accourt pour le féliciter sur son retour. « Le sénat, dit le » président, s'empresse de présenter au pied du trône de » V. M. I. et R. l'hommage de ses félicitations sur l'heu» reuse arrivée de V. M. au milieu de ses peuples. L'absence » de V. M., sire, est toujours une calamité nationale; sa » présence est un bienfait qui remplit de joie et de confiance » tout le peuple français. Le sénat, premier conseil de l'em» pereur, et dont l'autorité n'existe que lorsque le monarque » la réclame et la met en mouvement, est établi pour la » conservation de cette monarchie et l'hérédité de votre » trône dans notre quatrième dynastie. La France et la pos» térité le trouveront, dans toutes les circonstances, fidèle » à ce devoir sacré, et tous ses membres seront toujours » prêts à périr pour la défense de ce *palladium* de la sûreté » et de la prospérité nationale. » Nous laissons au lecteur à qualifier cette harangue, et la réponse de Napoléon. « Sé» nateurs, dit-il, ce que vous me dites m'est fort agréable. » J'ai à cœur la gloire et la puissance de la France; mais » nos premières pensées sont pour tout ce qui peut perpé» tuer la tranquillité intérieure, pour *ce trône* auquel sont » attachées les destinées de la patrie..... J'ai demandé à la » Providence un nombre d'années déterminé...... J'ai réflé-

(1) C'est à la suite des désastres de la campagne de Russie, que Louis XVIII, qui, sur une terre étrangère, n'avait jamais cessé de porter le plus vif intérêt, et à la gloire des armées françaises et aux malheurs dans lesquels l'ambition de Buonaparte précipitait la France, écrivit à l'empereur de Russie la lettre suivante : « Le sort des armes a fait tomber » dans les mains de votre majesté impériale plus de cent cinquante mille » prisonniers : ils sont la plus grande partie Français. Peu importe sous » quels drapeaux ils ont servi : ils sont malheureux; je ne vois parmi » eux que mes enfants. Je les recommande à la bonté de votre ma» jesté...... »

» chi à ce qui a été fait aux différentes époques de notre » histoire; j'y réfléchirai encore. »

Aussitôt après son entrée à Wilna, l'empereur Alexandre avait annoncé, par une proclamation, l'affranchissement de l'Europe. Presque tous les souverains, alliés de la France, et soumis à son pouvoir, nourrissaient en secret une si flatteuse espérance; mais, pour arriver à un tel but, ils n'osaient rien tenter. Ils tremblaient encore au seul nom de l'homme qui les avait vaincus si souvent, et qui avait si cruellement froissé leur orgueil et leurs intérêts. De toutes les puissances qui aspiraient à se délivrer du joug d'un empire qui leur était odieux, la Prusse était celle qui en témoignait le plus ouvertement le désir. L'occasion lui semblait favorable; elle voulait en profiter. Les citoyens étaient encore contenus par la présence des troupes françaises: mais les soldats, qui servaient dans les rangs français, réalisent bientôt le vœu de leur pays. Le 29 décembre, le maréchal Macdonald, forcé de lever le siége de Riga, s'étant rendu à Tilsitt, les troupes prussiennes, qui faisaient partie de son corps, et qui étaient restées derrière lui à une journée de distance, font leur jonction avec les russes, après une entrevue du général Yorck, avec le général russe Diebitch. Cet exemple est, peu de temps après, suivi par la brigade du général Massembach, la seule qui fût encore auprès de Macdonald. La défection des Prussiens est couronnée d'un plein succès. Cependant, le roi de Prusse, lorsqu'il est instruit de la conduite de ses généraux, la désavoue hautement, et annonce qu'il enverra à Paris le prince de Hatzfeld, pour se laver du soupçon de trahison; mais la conduite qu'il tint bientôt lui-même, prouve assez clairement qu'un tel soupçon n'était pas sans fondement.

1813. Le 11 janvier un sénatus-consulte ordonne une levée de cent mille hommes sur le premier ban de la garde nationale, de cent mille sur les conscriptions de 1809, 10, 11 et 12, et de cent cinquante mille sur celle de 1814.

Le 15 du même mois, un décret impérial porte à cinq le nombre des écoles impériales vétérinaires, et les établit à Alfort, à Lyon, à Turin, à Aix-la-Chapelle et à Zutphen. Les départements, formant l'arrondissement de chacune de ces écoles, jouissent de quatre à cinq places; le gouvernement s'en réserve vingt pour le service des armées.

Chaque jour les Russes faisaient des progrès dans le Nord; les misérables débris de l'armée de Moscou, étant hors d'état de les arrêter, se retirent derrière la Passarge, et prennent des cantonnements sur la Vistule. Mais bientôt les Cosaques ayant franchi ce fleuve sur la glace, les Français vont, d'après les ordres du roi de Naples, s'établir à Posen, après avoir eu toutefois la précaution de laisser des garnisons dans quelques places, telles que Dantzick, Thorn, Modlin, etc. Sur ces entrefaites, le prince de Schwarzenberg, commandant les troupes autrichiennes, au lieu de fermer aux Russes l'entrée du grand-duché de Varsovie, fuyait devant eux sans combattre. Les généraux français Durutte et Reynier, réunis aux grands de la Pologne, faisaient de vains efforts pour résister à l'ennemi, avec le peu de soldats qu'ils avaient pu réunir. L'armée française est à peine arrivée à Posen, que Murat convoque un conseil de guerre, et lui annonce qu'il quitte le commandement de l'armée, et qu'il le remet au prince Eugène. Celui-ci fait quelques difficultés, mais enfin il est obligé de céder. Le 18 janvier, Murat prend la route d'Italie. Les premiers soins auxquels se livre avec ardeur le prince Eugène, lorsqu'il se voit à la tête de l'armée française, ont pour objet de recomposer son matériel, de rétablir parmi les soldats la confiance, la discipline, et de ranimer leur courage abattu. Aussitôt qu'il a connaissance de la conduite suspecte des Autrichiens, et de la prise de Varsovie par les Russes, pensant bien qu'avec une armée de dix mille hommes il ne peut leur tenir tête, il conçoit le dessein de passer l'Oder, pour aller joindre le maréchal Augereau, dont tous les efforts ne pouvaient plus contenir les citoyens de Berlin. Le 11 février, il quitte Posen, et commence sa retraite sans espérer beaucoup la conduire heureusement. Cependant, après avoir mis en déroute plusieurs escadrons de Cosaques, il parvient à Francfort-sur-l'Oder, où il fait sa jonction avec un corps récemment arrivé d'Italie, et commandé par le général Grenier.

Le pape Pie VII vivait captif à Fontainebleau, depuis le 19 juin 1812. Napoléon essaya de se réconcilier avec lui, pour regagner la confiance des catholiques de France et d'Italie, et les empêcher ainsi de nuire aux promptes levées de conscrits, que ses désastres récents avaient rendues nécessaires. Il fit accepter un concordat au Saint-Père

D'après ce concordat conclu à Fontainebleau, le 25 janvier, Napoléon lui accorde la faculté d'exercer le pontificat en France et en Italie de la même manière que ses prédécesseurs, promet de traiter les agents diplomatiques de Pie VII comme ceux des autres puissances, laisse l'administration des domaines non-aliénés de ce pontife à ses propres agents, les affranchit d'impôts; et, quant aux domaines aliénés, il les remplace par un revenu annuel, pouvant s'élever jusqu'à 2,000,000 de francs. Le pape, en reconnaissance de ces avantages temporels, s'engage à donner l'institution canonique au grand nombre d'évêques nommés par l'empereur, depuis la rupture du Saint-Siége avec le cabinet des Tuileries. Il est convenu, en outre, que la propagande, la pénitencerie et les archives seront établies dans le lieu du séjour du pape, et que l'empereur rend ses bonnes grâces aux cardinaux et évêques qui ont encouru son déplaisir.

Mais bientôt le Saint-Père a connaissance des progrès de la vaste coalition qui s'est formée contre son oppresseur, et il rejette le concordat.

Le 1er. février 1813, Louis XVIII, légitime roi de France, donne à Hartwel, maison de campagne près de Londres, où il s'était retiré après la mort de la reine, une proclamation, dans laquelle il énonce les principes des institutions constitutionnelles qu'il promet de donner au peuple français, s'il plaît un jour à la Providence de le replacer sur le trône de ses ancêtres.

Le 5 février, un sénatus-consulte attribue la régence, en cas de mort ou d'absence de l'empereur, à l'impératrice-reine; au défaut de celle-ci, au premier prince du sang; au défaut de celui-ci, à l'un des autres princes du sang, dans l'ordre de l'hérédité de la couronne; et enfin au défaut de ceux-ci, à l'un des princes grands dignitaires, dans leur ordre hiérarchique. Le conseil de régence se compose des princes du sang et des princes grands-dignitaires. L'impératrice régente ou le prince régent sont astreints au serment de se conformer aux constitutions de l'empire, de remettre fidèlement le pouvoir à l'empereur devenu majeur, de maintenir l'intégrité du territoire de l'empire, etc.

Le 14 février, à l'ouverture de la session du corps-législatif, Napoléon annonce qu'il désire la paix. « Elle est nécessaire au monde, dit-il. Quatre fois, depuis la rupture » qui a suivi le traité d'Amiens, je l'ai proposée dans des

» démarches solennelles ; je ne ferai jamais qu'une paix ho-
» norable et conforme à la grandeur de mon empire. »

Le roi de Prusse, voyant la capitale de son royaume occupée par les Français, et craignant d'avoir à essuyer de leur part quelques vexations, avait quitté Potsdam et s'était retiré à Breslau. Sans doute aussi il avait préféré ce séjour, afin d'être plus à portée d'exécuter les plans qu'il avoit conçus, pour l'affranchissement de ses états. Le 1er. mars 1813, Frédéric-Guillaume conclut à Kalisch, avec l'empereur de Russie, deux traités d'alliance, offensive et défensive. Les deux monarques conviennent que la Russie fournira cent cinquante mille hommes, et la Prusse quatre-vingt mille ; que l'Autriche sera invitée à s'unir le plus tôt possible à la cause commune, et l'Angleterre à fournir aux Prussiens des armes et des munitions. Alexandre et Frédéric-Guillaume arrêtent d'autres articles par lesquels ils reconstituent la Prusse, jurent l'affranchissement de l'Allemagne, prononcent la dissolution de la confédération du Rhin, menacent de la perte de leurs états les princes allemands qui refuseront de faire cause commune avec eux, divisent en cinq sections tous les pays qui s'étendent depuis la Saxe jusqu'à la Hollande, et y ordonnent l'organisation d'une armée de ligne, d'une milice et d'une levée en masse. La dissolution de la confédération rhénane est immédiatement annoncée à l'Allemagne ; la plupart des princes allemands s'empressent de renoncer à la confédération, et de concourir à une ligue qui doit rendre l'indépendance à leurs états. Le roi de Saxe, Frédéric-Auguste, était l'un de ceux dont la coopération pouvait être le plus utile ; ce prince la refusa, sous prétexte qu'il voulait demeurer fidèle à l'homme qu'il considérait comme son bienfaiteur ; le roi de Prusse lui écrivit plusieurs fois avec de vives instances, pour l'engager à entrer dans la coalition contre Napoléon : toutes ses démarches furent inutiles. Quand Frédéric-Auguste apprit que le général Reynier fuyait à travers la Saxe devant les Russes et les Prussiens, prévoyant que bientôt elle allait devenir le théâtre de la guerre, il donna les ordres les plus prompts pour qu'on armât les places de *Magdebourg*, *Wittemberg* et *Torgau*, puis il se retira à Plauen avec sa famille. Cependant Alexandre et Frédéric-Guillaume, tandis que leurs troupes gagnaient du terrain, ne négligeaient rien pour augmenter le nombre de leurs alliés.

Le 3 mars, un traité est conclu à Stockholm, entre la

Suède et l'Angleterre. Le roi Charles XIII s'engager à fournir à la coalition un contingent de trente mille hommes, et le roi de la Grande-Bretagne à employer ses bons offices auprès du roi de Danemark pour en obtenir la cession de la Norwége en faveur de la Suède. De plus, l'Angleterre cède à la Suède l'île de la Guadeloupe, avec un subside de 24,000,000.

Le prince de Schwarzenberg ayant pris possession, d'après une convention conclue avec les Russes, d'un district du grand-duché de Varsovie, voisin des états d'Autriche, le septième corps, sous les ordres du général Reynier, s'était retiré à Kalitsch. Attaqué, le 13 février, par la cavalerie russe, il en est chassé, et forcé de se rejeter dans Prosna. Dès-lors, les troupes saxonnes qui en faisaient partie se dispersent; elles ne se rallient qu'à Glogau. Le prince Poniatowski, instruit de ce malheureux événement, et sachant, à n'en pas douter, que les Autrichiens ne sont plus les auxiliaires de la France, entre dans la Gallicie pour n'être pas enveloppé; mais la cour de Vienne ne veut point l'y souffrir, sous prétexte que sa présence affamait le pays. Cette cour ne déguisait plus que faiblement ses projets hostiles contre l'empire français, et entretenait des relations avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

Vers ce temps, un corps de deux mille Russes, après avoir passé l'Oder et s'être réuni à la cavalerie légère du général Czernischef, marchait sur la capitale de la Prusse. A l'approche de ces troupes, les habitants prennent une attitude menaçante contre les Français; mais le maréchal Augereau, ayant reçu, le 22 février, un renfort de cinq cents chevaux, amené par le vice-roi, parvint à les contenir, et à rétablir la tranquillité. Déjà la cavalerie de Czernischef était établie dans Berlin, à la porte d'Oraniembourg; mais les Français fondent sur elle et la chassent à plus de deux lieues. Cependant les troubles recommencent bientôt dans Berlin, et les Russes reviennent avec de puissants renforts; c'est pourquoi, le 4 mars, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui commandait à la place d'Augereau, se retire à la hâte; mais, quelque diligence qu'il fasse, il est atteint à Bielitz par les Russes qu'il repousse vivement; cet avantage est dû aux gardes d'honneur toscans et piémontais. Les Français continuent d'être inquiétés dans leur retraite, et ne prennent quelque repos qu'au-delà de l'Elbe, à Vittemberg, où ils jettent un pont en arrière de la ville.

Vers la fin de février, le général Reynier est arrivé à Dresde, avec une division composée de deux mille cinq cents hommes. Son premier soin a été d'ordonner différentes mesures pour défendre la ville. Quelques jours après, le maréchal Davoût lui a amené un renfort ; c'était une division bavaroise.

La faible garnison, qui gardait Hambourg, était alors harcelée par les habitants qu'enhardissait l'approche des Cosaques. Le 12 mars, elle est obligée d'évacuer cette ville.

Le 20 mars, instruit que l'armée ennemie n'était plus qu'à deux lieues de Dresde, Davoût, après avoir fait sauter le pont de cette ville, se retire derrière l'Elbe et se porte sur Leipsick. Les troupes du général Reynier, commandées alors par le général Durutté, restent seules à Dresde ; mais le 21, à la suite d'un armistice conclu avec les Russes, elles font leur retraite sur la Saale. Quant aux soldats saxons qui faisaient partie de ces troupes, ils se retirent, la cavalerie à Plauen et l'infanterie à Torgau. Les troupes françaises, dans le nord, s'élevaient, à cette époque, à cinquante mille hommes ; mais la ligne immense qu'elles tenaient ne leur permettait point de se rassembler, pour marcher à la rencontre de l'ennemi. Cependant les Russes et les Prussiens, malgré les efforts des Français pour leur fermer le passage de l'Elbe, franchissent ce fleuve à la faveur de l'embouchure de la Havel ; puis ils se dirigent, la cavalerie légère sur les villes anséatiques, et l'armée sur Zeist Weimar. Le prince Eugène qui d'abord s'éloigna de Magdebourg à leur approche, repasse l'Elbe, le 2 avril, et va se ranger en bataille derrière eux, auprès de Moeckern. L'avantage n'est point pour les Français ; ils sont forcés de battre en retraite après la plus courageuse défense ; ils se portent sur Stassfurt. Le prince Eugène avait, auparavant, envoyé du renfort au maréchal Victor qui défendait contre le général Yorck la ligne de la Saale. Bientôt après, les ennemis passent l'Elbe à Dessau ; puis, dans l'intention de cerner les Français, ils s'avancent par le nord de la Hollande et par la Saxe. Toutefois le prince Eugène garde ses positions, persuadé qu'il recevra bientôt du secours. Pendant ce temps, le général Carra-Saint-Cyr abandonne aux Anglais les bouches du Weser, se replie sur Brême, et marche, avec le général Morand, sur Lunebourg dont il se rend maître après avoir battu les Russes, mais dont il est, peu après, chassé par le général Tettenborn, joint aux Cosaques

de Czernischef. Cette opération avait donné lieu à une sanglante affaire où avait péri le général Morand.

Par lettres-patentes du 30 mars, Napoléon confère à l'impératrice Marie-Louise le titre de régente. Elle peut présider le sénat, le conseil des ministres, le conseil privé et le conseil d'état, pour l'examen des affaires les plus importantes de l'état, et surtout pour l'examen des recours en grâce; mais elle ne peut présenter aucun sénatus-consulte, ni publier aucune loi de l'état. Le 7 avril suivant, le duc de Cadore est nommé secrétaire de la régence.

Le 3 avril, une levée de quatre-vingt mille hommes est ordonnée par un sénatus-consulte sur le premier ban de la garde nationale; et une autre de quatre-vingt-dix mille sur la conscription de 1814. Cet acte ordonne en même temps une levée de dix mille gardes-d'honneur, choisis parmi les fils des hommes les plus distingués et les plus riches de l'empire. Ils doivent s'équiper et se monter à leurs frais. Après douze mois de service, ils obtiennent le grade de sous-lieutenant. Par le même sénatus-consulte, la défense de l'est et du midi et des chantiers maritimes, est confiée aux gardes nationales.

Le 5 avril 1813, un décret impérial organise, dans les arrondissements maritimes de l'empire, des cohortes de grenadiers et de chasseurs de garde nationale. Tous les Français de l'âge de vingt à soixante ans sont susceptibles du service de la garde nationale. Les grenadiers et les chasseurs sont choisis parmi les hommes de vingt à quarante ans; ils peuvent être mis en activité temporairement, mais seulement pour défendre leurs arrondissements respectifs. Chacun des départements, formant un arrondissement maritime, fournit une légion divisée en cohortes.

Le 15 avril, Napoléon quitte sa capitale et se rend à Mayence, où d'immenses recrues s'étaient réunies avec une rare promptitude. Les princes de la confédération du Rhin ne s'étaient point pressés d'envoyer le contingent qu'ils devaient fournir. La conduite de presque tous donnait lieu à de justes soupçons; quant à l'Autriche, il n'était plus douteux qu'elle n'eût rompu l'alliance qui l'attachait à la France. Napoléon espérant, par de nouveaux triomphes, la faire changer de sentiment à son égard, feignait de ne point suspecter sa bonne foi. Malgré cet état de choses, l'armée française comptait cent cinquante mille combattants, et trois cent cinquante bouches à feu : la cavalerie

seule était peu nombreuse : elle n'était que de quatre mille chevaux. Napoléon, ayant passé en revue toute son armée, s'éloigne de Mayence le 24 avril, et se rend successivement à Francfort, à Erfurt et à Weimar. Ce jour-là même, l'empereur de Russie et le roi de Prusse entraient à Dresde; mais, ayant bientôt remarqué que le vice-roi menaçait le flanc droit et les derrières de leur armée, ils repassent la Saale. Le 29 avril, le général Souham, commandant une division uniquement composée de conscrits, chasse le général russe Lanskoï de la position de Weissenfels, et le maréchal Macdonald, à la tête du onzième corps, se rend maître de Mersbourg, où il fait quelques centaines de prisonniers aux Prussiens. Le 1er. mai, Napoléon s'étant porté en avant de Weissenfels, pour forcer le défilé de Rippach, le maréchal Bessières, qui s'était mis à la tête de l'infanterie, reçoit un boulet dans la poitrine. Lorsque le prince Eugène débouche dans la plaine de Lutzen, les Français avaient déjà la victoire. Le lendemain, 2 mai, une grande bataille se donne dans cette même plaine de Lutzen; le comte Wittgenstein, qui avait succédé, dans le commandement en chef de l'armée russe, au prince Kutusow, mort depuis peu de temps, a formé le projet de surprendre Napoléon, et de l'envelopper entre la Saale et l'Elster; en conséquence, après avoir feint de se retirer derrière cette dernière rivière, il la repasse de nuit avec le corps du général Tormosow auquel il s'était réuni, et débouche auprès de Kaya sur plusieurs points : là était le centre de l'armée française. Napoléon fait appuyer aussitôt la gauche du maréchal Ney par le prince Eugène, et se porte, à la tête de toute sa garde, derrière le centre de son armée contre lequel l'ennemi dirigeait les plus grands efforts. Les Russes essaient de déborder la droite des Français du côté de Weissenfels; la division Compans fait échouer cette entreprise. Bientôt l'ennemi est attaqué sur ses derrières et sur sa gauche par le général Bertrand et par le prince Eugène, et cependant la réserve des Russes, renouvelant les plus terribles efforts, parvenait à s'emparer de Kaya; mais, au bout de quelques instants, foudroyée dans sa position par une batterie de quatre-vingts pièces de canon, elle est obligée de l'abandonner promptement, et de se retirer; la jeune garde, commandée par le maréchal Victor, la poursuit avec ardeur. Toute l'armée des coalisés est alors en pleine retraite; les Français ne cessent de la poursuivre qu'à une lieue et demie du champ de bataille.

Elle avait perdu trente mille hommes; on lui avait fait très-peu de prisonniers, parce qu'on manquait de cavalerie.

Le 8 mai suivant, Napoléon entre à Dresde; le roi de Saxe y revient le 12. Voyant alors qu'il ne peut plus compter sur le secours de l'Autriche, Napoléon envoie en Italie son fils adoptif, le prince Eugène, pour y organiser une armée le plus promptement possible.

Le 18 mai, Napoléon rejoint ses troupes devant Bautzen. Le lendemain, par ses ordres, le maréchal Ney, secondé par les généraux Reynier et Lauriston, tourne la droite de l'armée alliée; ce mouvement obtient un plein succès. Le 20, la droite des Russes étant débordée, Napoléon occupait une hauteur en arrière de Bautzen; les maréchaux Oudinot et Soult menaçaient, l'un la gauche de l'ennemi, l'autre sa droite, toutes deux appuyées par des montagnes; et le maréchal Macdonald, avec le maréchal Marmont, passait la Sprée entre ces montagnes et la ville de Bautzen. A midi la canonnade se fait entendre; tous les mouvements ont été exécutés avec bonheur. Le général Compans se rend maître de Bautzen, et le général Bonnet, du plateau qu'occupait le centre ennemi. Mais tous les efforts des Français échouent contre les hauteurs qui protègent la droite des alliés. Le lendemain de cette journée sanglante, une bataille plus terrible encore s'engage entre les deux partis : Napoléon s'est porté en avant de Bautzen, et s'est établi sur des hauteurs. La gauche de l'ennemi est aussitôt attaquée avec une extrême vivacité par les maréchaux Macdonald et Oudinot; et le maréchal Ney, après avoir culbuté les Russes et les Prussiens au village de Klix, et avoir passé la Sprée, emporte le village de Preilitz. Les souverains alliés portent alors sur leur droite toutes les réserves; ce mouvement est paralysé par la prompte arrivée de la vieille garde et de la cavalerie du général La tour-Maubourg, tandis que deux divisions, guidées par le maréchal Mortier, coupent la route de Wurschen à Bautzen; Ney enlève Preïsig, et déborde les alliés. Dès-lors ils se mettent en retraite; les Français fondent sur eux, et consomment leur déroute. Cette bataille, quoique très-funeste à l'ennemi, qui y a perdu près de vingt mille hommes, ne produit cependant pas de résultats fort avantageux pour les Français, qui n'ont pu faire encore que peu de prisonniers. Le jour suivant, le 22 mai, les alliés sont poursuivis, et se défendent à chaque position avec le plus grand acharnement, à Reichenbach surtout, où leur artillerie, établie sur des hauteurs, foudroie les rangs français. Bientôt

ils se forment à Markersdorf; c'est en attaquant cette position que les Français perdent le grand-maréchal Duroc, frappé d'un boulet dans le bas-ventre. Cette mort cause à Napoléon une profonde affliction; c'était le second de ses plus fidèles amis que lui enlevait le sort des combats.

Le 30 mai suivant, le maréchal Davoût et le général Vandamme reprennent Hambourg. Napoléon, par cette conquête, recouvre le territoire situé sur la rive droite du Bas-Elbe, territoire réuni à l'empire français par le sénatus-consulte du 13 décembre 1810.

Les troupes françaises s'étaient affaiblies par les grandes batailles qu'elles avaient livrées successivement. Napoléon, désirant réparer ses pertes, fit proposer un armistice aux souverains alliés; il avait encore d'autres raisons pour souhaiter qu'il fût accepté : il était menacé dans le nord par le débarquement des Suédois, et au sud, par la rupture probable avec l'Autriche. L'empereur de Russie et le roi de Prusse se rendirent à ce vœu; l'armistice était favorable à tous deux : au premier, parce qu'il lui donnait le temps de faire arriver les réserves qu'il attendait de Russie; au second, parce qu'il lui permettait d'achever l'armement de la landwer. Des plénipotentiaires furent donc envoyés de part et d'autre au village de Poischwitz, près Jaüer. Le 4 juin 1813, l'armistice est conclu; il porte, après avoir déterminé la ligne de démarcation des deux armées, que le territoire compris entre cette ligne sera neutre, et ne pourra être occupé par aucune troupe; cet armistice devait durer jusqu'au 20 juillet suivant.

L'usurpateur du trône d'Espagne, Joseph Napoléon, avait pris lui-même le commandement de toutes les troupes qui se trouvaient dans cette contrée. L'armée anglo-espagnole comptait cent cinquante mille hommes; l'armée française en comptait à peine quatre-vingt mille.

Vers la fin de mai 1813, Wellington se prépara à reprendre l'offensive. Aussitôt que les généraux français ont appris qu'il s'est mis en mouvement, ils évacuent Madrid et Valladolid, et se concentrent à Burgos. Le mauvais état des fortifications de cette ville les force bientôt de se retirer sur Pancorbo, petite ville située dans un défilé. A cette époque, le général Clausel allait s'établir sur l'Ebre, à Logrono, et le général Foy occupait la Biscaye, ce qui réduisait l'armée à quarante-cinq ou cinquante mille hommes. Les Anglo-Espagnols, dans les premiers jours du mois de

juin, se rendent maîtres de la rive gauche de l'Ebre, et marchent sur Miranda, malgré la courageuse opposition du général Reille. L'armée française était campée alors dans l'intervalle compris entre le défilé de la Puébla et Vittoria Le 21 juin, l'ennemi rangé en bataille commence l'attaque par une canonnade des plus vives. Il tourne la droite des Français, et réussit à s'emparer des hauteurs qui dominent la Puébla: mais ses succès de ce côté se bornent là; bientôt les généraux Sarrut, Dijeon, La Martinière, l'arrêtent et le repoussent. Pendant ce temps, les Anglo-Espagnols font replier l'infanterie française sur la route de la Puébla, dont l'espace resserré ne permet à la cavalerie de fournir aucune charge. Deux escadrons anglais pénètrent alors dans l'intérieur de la ligne des Français, y répandent le désordre et l'effroi, et achèvent leur déroute; elle devient complète. Presque tous les canons et caissons de l'armée française sont perdus; six mille soldats ont péri. Quoique l'ennemi fût beaucoup plus nombreux que les Français, il est demeuré prouvé que la perte de la bataille de Vittoria a été causée par l'imprévoyance des généraux. Joseph, et le général en chef de ses troupes, sont principalement accusés de ce désastre. Cependant le général Clausel, qui est arrivé trop tard au secours de l'armée française, retourne sur ses pas, et rentre bientôt après en France par Jacca et Oléron. Le général Foy, ayant réuni ses troupes, se retire sur Tolosa, en force le passage, et va camper devant le pont d'Irun. Le 5 juillet, le maréchal Suchet lui-même se porte de Valence sur l'Ebre. Napoléon, ayant été promptement informé des revers que ses armes avaient essuyés en Espagne, se hâte d'y envoyer le maréchal Soult pour les réparer.

Depuis la funeste expédition de Russie, l'état des relations entre l'Autriche et la France était fort altéré. L'empereur François, sollicité d'entrer dans la ligue contre Napoléon, n'avait pris encore aucun parti à cet égard. Il désirait vivement l'affranchissement de l'Allemagne; mais il voulait l'obtenir par la paix. Des négociations en conséquence se suivaient entre le cabinet de Paris et celui de Vienne depuis plusieurs mois. Il s'agissait de conclure d'abord une paix continentale, qui servirait de base à une paix générale en Europe. L'empereur d'Autriche offrait sa médiation. Napoléon souhaitait qu'un congrès s'assemblât à Vienne ou à Prague, ou dans tout autre lieu éloigné du théâtre de la guerre.

Lorsque de part et d'autre on est parvenu à s'entendre sur les points principaux, un ministre autrichien, M. le comte de Metternich, arrive à Dresde; et, le 30 juin, on conclut une convention, portant que l'empereur d'Autriche offre sa médiation pour une paix *continentale* ou *générale;* que l'empereur des Français l'accepte; que les plénipotentiaires français, russes et prussiens se réuniront, avant le 5 juillet, dans la ville de Prague, et que, vu l'insuffisance du temps qui reste à courir jusqu'au 20 juillet, terme de l'expiration de l'armistice de Poischwitz, il sera prolongé jusqu'au 10 août. Cette convention est, peu de jours après, ratifiée par l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Napoléon exprime alors le vœu que l'Angleterre y soit représentée; il offre, en conséquence, le passage par la France; mais, lorsqu'il devient question de la délivrance des passe-ports, il fait naître des difficultés inattendues. Il est évident qu'il craignit qu'il ne s'établît des liaisons trop étroites entre les cours de Vienne et de Londres.

Lorsque la ligue contre Napoléon se forma, le roi de Danemarck, Frédéric VI, fut invité à y entrer; et, pour l'y déterminer, on lui promit une indemnité du côté du Holstein. Mais on exigea en même temps qu'il cédât à la Suède la Norwége, l'une de ses plus importantes provinces. Ce prince, par des considérations dans lesquelles nous ne pouvons entrer ici, refusa de consentir à de pareils arrangements. Ce refus irrita contre lui les souverains coalisés, et particulièrement le roi d'Angleterre, qui se chargea de lui arracher, par la force des armes, la province dont on n'avait pu obtenir de lui la cession par la voie des négociations. Bientôt après, des menaces plus vives furent faites au roi de Danemarck. Il n'écouta rien et persévéra dans son système politique, et dans l'alliance qu'il avait faite avec l'empire français. Il ordonna à ses troupes de se joindre aux troupes françaises. En effet, le 30 mai, Hambourg fut occupé par des soldats des deux nations; il en fut de même de Lubeck, le 3 juin suivant. Le 31 mai, les Anglais réalisèrent leurs menaces; leur flotte parut dans la rade de Copenhague. On répéta à Frédéric VI qu'on allait commencer à l'instant les hostilités contre lui, s'il ne consentait à la cession qu'on exigeait de lui, et s'il ne fournissait à la coalition un corps de vingt-cinq mille hommes, pour aider à conquérir les indemnités qui lui avaient été promises. Le roi de Danemarck répondit, en envoyant en Norwége son cousin, l'héritier présomptif de la

couronne, le prince Christian-Frédéric, pour exciter le dévouement et la fidélité des habitants de cette province, et marcher à leur tête. Peu de temps après, le 10 juillet, lorsque Napoléon était à Dresde, une alliance est conclue entre la France et le Danemarck. Attendu que les vues d'envahissement de la Suède sur la Norwége sont appuyées par l'Angleterre, la Russie et la Prusse, et que la Suède a conçu de telles vues, malgré la connaissance qu'elle avait des traités par lesquels la France garantissait au Danemarck l'intégrité de son territoire, Napoléon et Frédéric VI conviennent entre eux que le Danemarck déclarera la guerre à la Russie, à la Suède et à la Prusse; et la France à la Suède. Conformément à ce traité, le 3 septembre suivant, le Danemarck fit la déclaration de guerre convenue; mais elle demeura sans effet. Bientôt la force des choses, et plus encore peut-être le retour du roi de Danemarck à des principes plus conformes au bonheur de ses peuples, portèrent ce souverain à entrer dans la grande alliance. Ainsi, vers la fin de 1813, Napoléon n'avait plus dans le nord d'autre allié que le roi de Saxe, qu'une aveugle et inutile fidélité entraînait à sa perte. Tous les princes qui, dans les derniers temps, avaient formé la confédération du Rhin, avaient accédé à la coalition.

Le maréchal Soult, envoyé en Espagne, avec ordre de s'y tenir sur la défensive, résistait mal à lord Wellington, dont les forces étaient considérables. Vers la fin de juillet, il soutient contre lui plusieurs combats fort meurtriers. Le 31 du même mois, il est délogé d'une forte position qu'il occupait dans la vallée de Roncevaux, et forcé de se replier sur la Bidassoa. Les Français étaient alors en retraite sur tous les points de l'Espagne. Le 18 août, le maréchal Suchet, forcé d'abandonner Tarragone, en fait sauter toutes les fortifications. Le 6 septembre suivant, le général Rey capitule à Saint-Sébastien, après avoir long-temps défendu cette place. L'ennemi s'en est à peine rendu maître, qu'il y commet tous les excès que peut éprouver une ville prise d'assaut.

Napoléon avait nommé pour ses plénipotentiaires au congrès, MM. de Caulaincourt et de Narbonne; l'empereur de Russie avait nommé pour le sien, M. le baron d'Anstett; et le roi de Prusse, M. le baron Guillaume de Humboldt. Les plénipotentiaires ne se trouvèrent réunis à Prague que le 28 juillet. M. de Caulaincourt s'était fait attendre

plus de quinze jours. On est fort tenté de reconnaître dans cette circonstance une nouvelle preuve de la mauvaise foi de Napoléon. Quoi qu'il en soit, lorsque le congrès est rassemblé, M. le comte de Metternich, chargé de représenter le souverain médiateur, propose de négocier par des conférences ou par des notes écrites qui passeraient par ses mains. Les ministres de Russie et de Prusse ayant dit qu'ils voulaient traiter d'après le second de ces modes, les plénipotentiaires français en témoignent le plus vif mécontentement, et même ils accompagnent leur note d'expressions fort injurieuses pour l'empereur de Russie et pour le roi de Prusse. Ils finissent par déclarer qu'ils désirent traiter d'après les deux modes. Mais les ministres de Prusse et de Russie ayant déclaré de nouveau qu'ils s'en tenaient au second mode, le congrès se dissout, sans avoir rien pu conclure. Le 11 août était arrivé. La trève avait expiré la veille; le lendemain, 12 août, l'Autriche déclare la guerre à la France, accompagnant sa déclaration d'un manifeste, où elle exprime le sincère regret que sa médiation ait été infructueuse. Peu de temps après, l'Autriche conclut, avec l'Angleterre, un traité, par lequel celle-ci s'engageait à fournir des subsides pour l'entretien d'une légion allemande de dix mille hommes. Le 27 juillet précédent, un autre traité avait été conclu entre l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, pendant le temps même que le premier de ces souverains cherchait, en sa qualité de médiateur, à ramener la paix sur le continent. Ce traité portait qu'ils agiraient de concert, pour conquérir l'indépendance de l'Europe, et qu'ils s'aideraient réciproquement d'un secours de soixante mille hommes.

Le congrès de Prague fut à peine dissous, que les souverains alliés se hâtèrent de faire leurs dispositions pour recommencer la guerre. Ils publièrent immédiatement un manifeste, par lequel ils annonçaient qu'il ne leur restait d'autre moyen de rétablir l'équilibre européen, que celui des armes. Napoléon se hâta aussi de faire ses préparatifs. Chaque jour il recevait de France de nouveaux renforts; sa cavalerie était devenue imposante; déjà elle comptait près de trente mille chevaux. Les premiers escadrons de gardes d'honneur se rassemblaient à Mayence. Napoléon avait profité de la prolongation de la trève, pour visiter la rive gauche de l'Elbe, et différentes forteresses, et pour se rendre à Mayence, où était venue l'impératrice Marie-Louise.

10 août, il fait célébrer sa fête, et, le 15, il dirige vers Silésie ses troupes rassemblées à Dresde. Elles compent à cette époque trois cent mille hommes de pied, et nte-deux mille à cheval. Quarante mille soldats étaient partis dans différentes places-fortes, et le reste formait s corps d'observation à Wurtzbourg et à Hambourg. Le i de Bavière avait levé vingt-cinq mille hommes; mais ne pouvait guère compter sur eux. Les Napolitains euxêmes, dont le roi venait de prendre le commandement la cavalerie française, montraient des dispositions assez u favorables à la cause de Napoléon. Les forces de l'enmi étaient doubles de celles des Français. Les souverains liés avaient alors avec eux l'illustre général Moreau, qui, après l'avis du prince-royal de Suède, avait été invité venir contribuer, par ses talents, à conquérir l'indépenince de l'Europe. C'est ce général qui leur avait persuadé choisir la Bohême pour point d'appui de leurs opérations, de diriger leurs premières attaques sur les derrières de armée française.

Le prince Eugène de Beauharnais, accouru en Italie des ords de l'Elbe, est promptement parvenu à rassembler une rmée franco-italienne de cinquante mille hommes. Le 1 août, il ouvre la campagne. Il est d'abord forcé de resrrer sa ligne, et de se retirer sur l'Isonzo; mais cette pération suffisait pour garantir les frontières d'une invasion e la part des Autrichiens. Eugène avait son quartier-général Adelsberg.

Le 24 août, un sénatus-consulte met à la disposition du ouvernement trente mille hommes pris sur les conscripons de 1814, 1813, 1812 et des années antérieures, dans s départements méridionaux de la France. Ils doivent être partis entre les corps de l'armée d'Espagne.

Les alliés, sans attendre le terme de l'expiration de l'aristice, avaient traversé la Silésie. Le maréchal Ney, qui ait à Liegnitz, n'ayant pas assez de forces pour résister, ait rétrogradé sur Hainau. Napoléon, dans le dessein de pousser l'ennemi, se porte, le 20 août, à Lœwemberg; entôt après, il atteint les alliés à Goldberg, et les met mplètement en déroute. En même temps les maréchaux ey et Marmont combattent avec succès, en différents lieux, généraux Sacken et Yorck; les alliés se trouvent ainsi rcés de rentrer dans leurs anciennes positions. Le maréal Oudinot, ayant reçu ordre, pour couvrir la gauche de

l'armée française, de se porter du côté de Berlin, s'avance jusqu'à Trebbin, et, le 22 août, il culbute le corps du général prussien Thumen; mais, le lendemain, à Gross-Beeren, il est battu à son tour avec le général Girard, qui, de la place de Magdebourg qu'il commandait, avait fait une sortie pour venir à son secours. Cependant la grande armée alliée pénétrait en Saxe; dès le 25, ses quatre grandes colonnes étaient sous les murs de Dresde, et se préparaient à attaquer le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui n'avait, pour les repousser, que fort peu de monde avec lui. Le 26, l'armée alliée fond sur les Français, et s'empare de plusieurs postes importants. Napoléon, dans la même journée, accourt à Dresde, et, en peu d'heures, il a délogé l'ennemi des positions retranchées qu'il occupait. Le lendemain, ayant remarqué que l'extrême gauche des alliés ne communiquait point avec le centre, il fait filer sa droite le long du ravin de Plaüen, qui était le point de séparation, et, par cette manœuvre, cerne et détruit en grande partie l'aile gauche de l'ennemi. Aussitôt les alliés se mettent en retraite, et, dans la nuit suivante, reprennent la route de Bohême. Ils avaient perdu quarante mille hommes, dont quinze mille prisonniers. C'est dans cette affaire que le général Moreau fut frappé mortellement du premier coup de canon tiré par les Français. Napoléon s'élance à la poursuite de l'ennemi; l'arrière-garde des alliés se retirait avec de grandes difficultés, à travers les montagnes, et perdait à chaque instant un grand nombre de prisonniers; à Maxen, à Pirna, en beaucoup d'autres endroits, elle veut résister; elle est constamment battue. Sur ces entrefaites, Napoléon se voit obligé d'arrêter sa poursuite, et de rentrer dans Dresde; l'armée qu'il avait envoyée en Silésie, battait en retraite; elle avait perdu quinze mille prisonniers; elle n'avait pu se rallier qu'après avoir passé le Zabaner-Wasser.

Le général Vandamme continuait de poursuivre l'ennemi avec intrépidité; le général russe Tolstoï, après avoir été culbuté par lui, se retire sous Tœplitz, et y prend position le 28 août, bien résolu de se défendre, parce qu'il sait qu'il doit bientôt recevoir du renfort. L'action s'engage, le 29, avec ardeur; les Français ont le dessus; mais, vers le soir, Barclay de Tolly arrive avec trois divisions, et contraint les Français de rétrograder jusqu'auprès de Culm. Le lendemain, Vandamme, attaqué dans cette position, se défend vaillamment. Pendant l'action, un corps de vingt mille Prussiens,

accourant pour renforcer les alliés, se place sur les derrières du général français. Vandamme et ses troupes s'enflamment du plus ardent courage, en voyant un ennemi six fois supérieur à eux. Ils se retournent brusquement du côté des Prussiens, et s'ouvrent par la force un passage à travers leurs bataillons. Malgré tant de bravoure, les Français perdent trente pièces de canon, et sept mille prisonniers, parmi lesquels se trouve leur intrépide général. Les troupes qui devaient venir à leurs secours, étaient encore fort éloignées. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, l'un des généraux chargés de les conduire, n'arrive à Dittersdorf que pour recueillir les malheureux débris de l'armée battue.

Le maréchal Ney, nommé au commandement en chef de l'armée du maréchal Oudinot, avait sur-le-champ repris l'offensive et repoussé l'ennemi en plusieurs endroits. Le 6 septembre 1813, il bat encore les alliés auprès d'Interbock; mais bientôt, accablé par le nombre, il est contraint d'aller chercher un abri derrière Torgaw. Cependant Napoléon, convaincu, d'après tous les événements qui se passaient autour de lui, qu'il ne pouvait tenir plus long-temps en Saxe contre des armées plus que doubles des siennes, prend la résolution de porter la guerre dans la Bohême. Le 15 septembre, il livre, en avant de Culm, un combat qui lui démontre l'impossibilité d'exécuter son dessein; alors il se jette dans la Silésie. Son projet était d'empêcher le général Blucher et le prince royal de Suède de faire leur jonction; mais il est forcé d'y renoncer par l'approche du corps de Sacken, et de changer encore une fois de terrain. Cependant, sur les bords de la Baltique, la garnison de Dantzick, composée seulement de huit mille soldats, résistait à une armée de quarante mille hommes, soutenue par une flotte anglo-russe; et, sur l'Oder, les différentes places qu'occupaient les Français, repoussaient avec autant de succès que de courage toutes les attaques de l'ennemi.

Depuis la déroute de Vittoria, toutes les opérations du général Wellington ont eu pour objet l'envahissement des provinces méridionales de la France. Le 7 octobre, il passe la Bidassoa, à la tête de trois colonnes d'Anglo-Espagnols, et emporte tous les retranchements d'Andaye; mais ses efforts échouent contre ceux de Porto-de-Vera et de l'Hermitage-de-la-Rhune, défendus par le général Clausel. Le 31 octobre, des troupes anglo-espagnoles s'emparent de Pampelune, et en font la garnison prisonnière. Peu de temps après, Wellington, renforcé par ces

troupes, se détermine à passer la Nive. Les colonnes françaises, chargées de défendre ce point, étant de beaucoup inférieures à celles de l'ennemi, ne peuvent conserver leur position, et se retirent sur Bayonne. Elles avaient à leur tête le maréchal Soult. Bientôt, les Basques, ayant appris que l'ennemi s'avançait sur le territoire français, se forment en compagnies sous les ordres du général Harispe, et se disposent à défendre vigoureusement leur pays.

Le 9 octobre, un sénatus-consulte met en activité de service et à la disposition du gouvernement deux cent quatre-vingt mille conscrits, appartenant aux années 1815, 1814 et antérieures. Les départements méridionaux de la France, où une levée de trente mille hommes a été ordonnée le 24 août, ne doivent point concourir à cette dernière levée.

Après avoir quitté Dresde, où il a laissé un corps de trente-cinq mille hommes, sous le commandement du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, Napoléon s'est avancé contre le général Blucher. Celui-ci, instruit de l'approche de l'empereur français, se hâte de faire sa jonction à Dessau, le 9 octobre, avec le prince-royal de Suède. Les souverains alliés, après avoir envoyés contre Dresde les généraux Béningsen et Collorédo, marchaient alors vers les plaines de Leipsick. Le maréchal Augereau, en revenant de la Bavière, culbute, à Withau, une division autrichienne qui voulait lui fermer le passage. Le 12 octobre, il arrive à Leipsick. Napoléon, en même temps qu'il apprend l'arrivée d'un renfort dont il avait si grand besoin, apprend aussi que la Bavière, sans y être forcée par aucune circonstance majeure, vient de s'engager, par un traité conclu avec l'Autriche, à fournir une armée de trente mille hommes à la coalition. Sur-le-champ il renvoie tous les Bavarois qui servaient dans les rangs de l'armée. Cet événement est cause qu'il se rapproche aussitôt du Rhin, dans la crainte que les autres princes de la confédération ne suivent un exemple si funeste à ses intérêts. Il arrive près de Leipsick, le 15 octobre: le lendemain, il paraît sous les murs de cette ville. L'ennemi se dispose sur-le-champ à lui livrer bataille. Il se montre à la fois à Dœlitz, à Wachau, à Liebert-Wolwitz, et déploie trois immenses colonnes. Il commence l'attaque par une effroyable canonnade. Napoléon, pour lui résister, fait avancer la vieille et la jeune garde. Deux autres divisions se portent sur Holzhausen. Ces divers mouvements font plier le centre de l'armée alliée. Alors six mille cavaliers, guidés

par le général Kellerman, culbutent les escadrons ennemis. La colonne autrichienne, aux ordres du prince de Schwarzenberg, était séparée du champ de bataille par la Pleiss. En voulant passer cette rivière, elle éprouve de grandes pertes. Le général Bertrand, du côté de Lindenau, ayant été chassé d'une position qui, seule, pouvait protéger l'armée en cas de retraite, était parvenu à la reprendre. Le maréchal Ney, dans la plaine au nord de Leipsick, avait, seul, été obligé de se retirer derrière la Partha. Sur tous les autres points, l'ennemi était repoussé, et les Français restaient maîtres du champ de bataille. Les coalisés avaient perdu vingt-cinq mille hommes.

Napoléon s'était rapproché de Leipsick, et faisait garder la Saale. Son armée formait presque une demi-circonférence autour de la ville. Le 18 octobre, ses troupes sont attaquées à Doelitz, à Probstheide, à Stolteritz. Les Prussiens, n'ayant pas réussi dans leur attaque contre le village de Probstheide, font avancer contre les Français toute leur artillerie. Ceux-ci, malgré la plus épouvantable mitraille, s'élancent en avant, mais sont bientôt forcés de rétrograder. Pendant ce temps, la défection d'un bataillon saxon contraint le maréchal Ney, qui était aux prises avec les corps de Blucher et du prince-royal de Suède sur les bords de la Partha, de battre en retraite, et de venir appuyer sa droite sur la gauche de Napoléon. C'est alors qu'une brigade saxonne, que sept bataillons, trois batteries aux ordres du général Russel, et une brigade wurtembergeoise, passent du côté des alliés, et menacent de tourner leurs canons contre la division Durutte qui voulait les empêcher. La vieille garde vient aussitôt pour remplacer les Saxons, dont la défection faisait perdre aux Français plusieurs positions importantes. Malgré les plus grands efforts, Napoléon perd encore Sluntz et Sellerhausen. Le faubourg de Rosenthal seul n'est pas emporté. A neuf heures du soir, les Français rentrent dans Leipsick. Le lendemain, comme ils voulaient défendre la ville, ils essuient plusieurs décharges d'artillerie de la part des Saxons qui gardaient les remparts. Cette circonstance affligeante, jointe au nombre immense des troupes qui les assaillaient, les oblige à se mettre en retraite. Ils se portent en foule au pont de Lindenau, et ne le passent qu'avec les plus grandes difficultés. Tandis que vingt mille hommes étaient encore en-deçà, le chef des sapeurs, qu'on avait chargé de miner le pont, le fit sauter, en apercevant quelques tirailleurs russes

Cet événement jeta le désespoir dans l'âme de ceux qu'il exposait au feu terrible de l'ennemi. Les uns lui vendent chèrement leur vie, les autres franchissent la Pleiss, et trouvent la mort, pour la plupart, dans les eaux bourbeuses de l'Elster. Le prince Poniatowski, après avoir combattu avec une vaillance extraordinaire, s'élance sur son coursier dans la petite rivière, la traverse, mais se noie dans le fleuve. Le maréchal Macdonald, plus heureux que lui, parvient à regagner l'autre bord à la nage. Telle est cette mémorable bataille de Leipsick, où les Français ont perdu cinquante mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers, et un grand nombre de généraux, deux cent cinquante bouches à feu et huit cents chariots.

Napoléon, après avoir recueilli et réuni dans la plaine de Lutzen les débris de son armée, faisait sa retraite au milieu des plus grands périls, des obstacles les plus difficiles et des embarras les plus affligeants. Son armée était exténuée de fatigue et de faim, et ne se traînait qu'avec peine sur des routes teintes de son sang, et couvertes des cadavres d'une infinité de ses soldats. En arrivant près de Hanau, les Français rencontrent en avant de cette ville une armée rangée en bataille, et qui avait résolu de leur fermer le passage. C'était celle du général bavarois de Wrède, dont les troupes, après s'être réunies à celles du prince de Reuss, s'étaient promptement mises en marche pour couper la retraite à Napoléon. Le premier jour, 29 octobre, les troupes françaises essuient un échec; mais le lendemain, prenant leur revanche, elles forcent un défilé qui leur fermait l'accès de la plaine, et battent complètement les Bavarois, auxquels était venu se joindre tout récemment un corps nombreux de Cosaques. Le général de Wrède, abandonné, au moment de sa déroute, par ces sauvages cavaliers, éprouve les plus grandes peines à rallier ses soldats, sous la protection de Hanau, derrière le Kinsnig. Bientôt les Français entrent dans la ville, et s'en éloignent immédiatement. Ils avaient tué à l'ennemi six mille soldats, et lui en avaient pris quatre mille; leurs pertes étaient presque égales. Le 2 novembre 1813, ils passent le Rhin à Mayence, ne laissant sur la rive droite que le général Bertrand, qui occupait Cassel et Hochein. Depuis le jour de la bataille de Hanau, une bonne partie de l'armée s'était débandée. Les soldats marchaient presque isolément, et suivaient la direction du Rhin. Quinze mille d'entre eux, réduits à la plus

affligeante situation, parviennent à Mayence, où bientôt eux et les citoyens même, victimes d'une épidémie, meurent dans les plus horribles tourments. Le nombre des morts s'élevait à près de cinq cents par semaine. D'abord on les inhume dans le cimetière de la ville ; mais, lorsqu'il n'en peut plus contenir, on les jette dans le Rhin. Cependant les ennemis étaient arrivés sur la rive droite du fleuve, et y avaient pris des cantonnements.

Le prince Eugène de Beauharnais, en Italie, avait, comme nous l'avons déjà dit, pris toutes les mesures nécessaires à la défense de cette contrée. Dès les premiers jours d'octobre, des troupes autrichiennes, sous le commandement du général Hiller, pénètrent dans le Tyrol, et cherchent à exciter la révolte parmi les habitants de ce pays. Comme elles s'avançaient par la vallée de l'Adige, et qu'elles marchaient sur Trente, l'armée d'Italie abandonne promptement la ligne de l'Isonzo ; et, après s'être réunie au corps du général Grenier qui gardait les défilés de Pontèbes, repasse le Tagliamento et la Piave. Le prince Eugène, en quittant le Frioul, laisse dans Venise une garnison forte de huit mille hommes, commandée par le général Séras. Le 31 octobre, il chasse de Bassano le général autrichien Echart: C'est alors qu'il apprend les désastres de l'armée française en Allemagne. Cette nouvelle contriste toute l'armée d'Italie; elle reprend sur-le-champ sa marche rétrograde. Elle va prendre position derrière l'Adige, où la division de Gifflenga se joint à elle. Le 4 novembre, elle se concentre en avant de Vérone. Ici, Eugène de Beauharnais peut observer à la fois et les mouvements des Autrichiens, et ceux de Murat, dont il commençait à suspecter les intentions.

Aussitôt que l'armée française s'était éloignée de Dresde, soixante mille hommes, commandés par le général Klénau, étaient venus mettre le siége devant la ville. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui commandait la garnison de Dresde, n'avait avec lui que trente-cinq mille hommes, dont vingt-cinq mille seulement étaient en état de combattre ; il était placé dans une situation fort critique ; il manquait de vivres; les habitants se plaignaient hautement; enfin, il n'avait aucun espoir de secours. Dans cette conjoncture, il fait une sortie, résolu de se faire jour à travers les bataillons ennemis, pour aller se joindre aux garnisons de Torgaw, de Wittenberg, de Magdebourg et de Hambourg. Cette tentative,

faite au commencement du mois de novembre, avec tout le courage et toute l'habileté qu'elle exigeait, demeure sans succès. Il est forcé de rentrer dans la place; son audace n'a pu triompher du nombre. Le 11 novembre, il capitule, sous la condition que la garnison de Dresde sera renvoyée en France, en s'engageant à ne pas porter les armes contre les alliés; mais, les souverains ayant refusé de ratifier cette capitulation, elle est emmenée prisonnière. On offre au maréchal Gouvion-Saint-Cyr la liberté de se retirer; il la refuse; il lui semble plus conforme à l'honneur de partager le sort de ses compagnons d'armes. Alors, les généraux Chasteler et Tolstoï se dirigent vers le Rhin, et le prince-royal de Suède marche contre le royaume de Westphalie, dans le dessein de rétablir l'ancien gouvernement du Hanovre, et de forcer le roi de Danemarck à accéder à la coalition. Déjà le grand-duché de Berg était envahi par les alliés, et les généraux Bulow et Winzingerode marchaient sur la Hollande. A peine y sont-ils entrés, qu'ils cherchent à pousser le peuple à la révolte; il y était déjà très-disposé par les vexations qu'il avait souffertes sous l'empire de Napoléon. Le 16 novembre, l'insurrection éclate à Amsterdam, à Leyde, à Rotterdam et dans plusieurs autres villes des plus importantes de la Hollande. Les troupes françaises, qui s'y trouvaient alors disséminées, s'élevaient à peine à six mille hommes. Le général Molitor les commandait; aussitôt il les rallie, et se met en retraite, après avoir jeté de petites garnisons dans les places du Helder. Plusieurs de ces places tombent au pouvoir de l'ennemi, lorsqu'il se présente. La prise d'Utrecht consomme l'invasion de la Hollande. Le prince d'Orange était accouru sur les pas des alliés. Vers la fin du mois de décembre, il entre dans Amsterdam, et prend immédiatement les rênes du gouvernement. Tous les soldats hollandais avaient favorisé l'invasion de leur pays par les alliés, et s'étaient empressés de reconnaître l'autorité du prince d'Orange; l'amiral Werhuel, commandant la flotte du Helder, est le seul qui s'y refuse.

Peu de jours après que son armée fut arrivée sur la rive gauche du Rhin, Napoléon se hâta de la quitter, pour venir demander de nouveaux sacrifices à la France. Il arriva, le 9 novembre, à Saint-Cloud. Le 11, il convoque un conseil extraordinaire. Dans le discours qu'il y tient, il prétend que les levées d'hommes et de contributions ne doivent avoir

ıutres bornes que sa volonté; que lui seul est juge et des
ngers de la patrie et des ressources de la France. Un
embre du conseil ose lui demander s'il est vrai que les
ontières soient menacées. « Elles sont envahies, répond il.
Tous les alliés m'ont abandonné. Les Bavarois m'ont
trahi; ne sont-ils pas venus se placer sur mes derrières
pour me couper la retraite? Aussi, comme on les a massacrés! Non! point de paix que je n'aie brûlé Munich!
Un triumvirat s'est formé dans le nord; point de paix,
qu'il ne soit rompu! Je demande trois cent mille hommes,
et non pas quatre-vingt mille. » Un autre membre s'étant
sardé à lui parler de la Hollande, il lui fait cette terrible
ponse : « La Hollande! plutôt la rendre à la mer, que de
l'abandonner à l'ennemi! Conseillers d'état, il faut que
tout le monde marche. Vous êtes les chefs de la nation;
c'est à vous à lui donner l'élan. On parle de paix! Je
n'entends que ce mot, tandis que tout devrait retentir du
cri de guerre. » Le 15 novembre, le sénat se conforme
x volontés du despote, en ordonnant une levée de trois
nt mille hommes sur les années 1802, 1803, 1804, 1805,
06, 1807 et années suivantes. Le même jour, il rend un
natus-consulte appelant en corps le sénat et le conseil
état à l'ouverture des sessions du corps-législatif, défént à l'empereur la nomination du président de ce corps.
M. de Saint-Aignan, ministre de Napoléon auprès des
ıcs de Saxe, avait d'abord été arrêté comme prisonnier de
ıerre, et conduit ensuite à Francfort où les souverains alliés
aient établi leur quartier-général; il eut, le 9 novembre,
ıe conférence avec plusieurs ministres étrangers. Ceux-ci
i dirent que les puissances alliées étaient disposées à faire
paix avec son maître, mais une paix générale; puis ils
i en exposèrent les conditions. La France se renfermera
ıns ses limites naturelles, qui sont le Rhin, les Alpes et
s Pyrénées. L'Allemagne sera indépendante; la France
exercera aucune influence sur cette partie de l'Europe. Du
ıté des Pyrénées, l'Espagne recouvrera son indépendance
son ancienne dynastie. L'Italie, le Piémont et la Hollande
couvreront enfin leur indépendance. et deviendront des
ojets de négociations, sous le rapport des lignes à établir.
. de Metternich fait observer à M. de Saint-Aignan, que si
apoléon admet ces conditions, les seules sous lesquelles
a puisse faire la paix avec lui, l'Angleterre reconnaîtra la
berté du commerce et de la navigation, à laquelle la

France a droit de prétendre, et qu'on pourra neutraliser, sur la rive droite du Rhin, tel lieu qu'on jugera convenable, où les plénipotentiaires des puissances belligérantes se rendront sur-le-champ, sans que, cependant, les négociations puissent suspendre le cours des opérations militaires. Immédiatement après la conférence où de telles propositions de paix avaient été faites au ministre français, celui-ci se rend à Paris, et s'empresse de les communiquer à Napoléon. Le 16 novembre suivant, le ministre-secrétaire d'état, Maret, adresse au comte de Metternich une réponse fort équivoque; car il ne dit pas un seul mot au sujet des conditions proposées; il se borne à l'assurer que l'empereur désire que Manheim soit désigné pour le lieu de la réunion des plénipotentiaires, et que son ministre, le duc de Vicence, se trouvera dans cette ville au jour indiqué par les puissances alliées. M. de Metternich répondit peu de jours après à M. Maret que les souverains alliés s'empresseraient d'entrer en négociation avec son maître, aussitôt qu'ils auraient appris qu'il admet les conditions de paix qui lui ont été offertes. Le ministre autrichien termine sa note, en priant le ministre français d'engager Napoléon à s'expliquer sur les bases proposées pour la paix, d'une manière claire et positive.

Le 18 novembre, le général de division comte Bertrand est nommé grand-maréchal du palais; et le maréchal duc d'Albuféra, colonel-général de la garde. Le 20, MM. le comte Molé, le duc de Vicence et le comte Daru, sont appelés, le premier au ministère de la justice, le second à celui des relations extérieures, et le troisième à celui de l'administration de la guerre.

Le général Rapp s'était enfermé à Dantzick, avec un corps d'armée composé de Polonais, de Bavarois, de Westphaliens, d'Italiens et de Français; les Français et les Italiens composaient, seuls, un ensemble de quinze mille hommes; l'ennemi bloqua la place dès le 16 janvier 1813. Lorsque Napoléon fut chassé de l'Allemagne, le duc Alexandre de Wurtemberg, chargé de diriger le siége de Dantzick, le poussa avec beaucoup d'activité. L'attaque commence sérieusement le 3 novembre 1813, et dure tout le mois. La garnison, sous la conduite du général Rapp, se défend avec une intrépidité sans exemple; le général ennemi étant enfin parvenu à chasser les troupes de Rapp des ouvrages extérieurs de la place, le général français se décide à la remettre aux Russes. La capitulation,

qui est signée le 30 novembre, porte qu'il pourra se retirer avec les troupes de la garnison de Dantzick. Cette capitulation n'ayant pas été ratifiée par l'empereur Alexandre, il fallut que Rapp se rendît prisonnier. Les Bavarois, les Westphaliens et les Polonais, qui faisaient partie de la garnison, furent renvoyés chez eux; les Français et les Italiens furent emmenés prisonniers. Le 20 décembre, le général français D'Alton, qui défendait Erfurt, fut forcé de capituler par les troupes du général Kleist. Le 22, le général polonais Hank, commandant de Zamosc, livra aux Russes la place et la garnison qui s'élevait à quatre mille hommes. Le 25 décembre suivant, le général russe Kleimmichel força à capituler la place de Modlin que défendaient trois mille hommes; il y avait un mois que Stettin, commandée par le général Grandeau, s'était rendue aux Prussiens; sa garnison était de sept mille cent hommes. Il y avait à peu près autant de temps que Torgau, où il y avait dix mille hommes sous les ordres du général Du Taillis, avait aussi capitulé. Cependant les Français se maintenaient encore dans les places de Hambourg, de Magdebourg, de Custrin et de Glogaw; tous les efforts des alliés n'avaient pu vaincre leur résistance.

Les souverains alliés, réunis à Francfort, ne voulurent point entrer en France, avant d'avoir promulgué, à la face du monde, les vues qui les guidaient dans la guerre contre Napoléon, les principes qui dirigeaient leur conduite, les vœux qu'ils formaient, et les déterminations qu'ils avaient prises. En conséquence, le 1er décembre 1813, ils publient un acte solennel, dans lequel ils expriment les sentiments les plus magnanimes; ils y annoncent que ce n'est point à la France qu'ils font la guerre, mais à la prépondérance que, pour le malheur de l'Europe et de la France elle-même, Napoléon a trop long-temps exercée hors des limites de son empire; ils apprennent à l'univers, que le premier usage qu'ils ont fait de la victoire qui a conduit leurs armées sur le Rhin, a été d'offrir la paix à l'empereur Napoléon, à des conditions qui ne peuvent déshonorer personne et qui sont rassurantes pour tous; ils désirent que la France soit grande, forte et heureuse; mais ils désirent aussi que les puissances jouissent des mêmes avantages; ils veulent un état de paix qui, par la sage répartition des forces, par un juste équilibre, préserve désormais leurs peuples des calamités sans nombre qui ont, pendant vingt ans, pesé sur l'Europe. Ils déclarent enfin qu'ils ne poseront pas les armes, avant d'avoir raffermi l'état

politique de l'Europe sur des principes immuables. C'est ici qu'il convient de faire connaître le nombre des troupes que les alliés avaient armées contre la France; ils avaient trois grandes armées : l'une, dite *armée de Bohême*, commandée par le prince de Schwarzenberg, devait pénétrer en Suisse, pour envahir la Franche-Comté et l'Alsace, et se diriger sur Paris, après s'être assurée le plus promptement possible de l'importante position de Langres; elle devait aussi intercepter les communications de la France avec l'Italie. Cette armée, composée de Russes, d'Autrichiens, de Bavarois, de Wurtembergeois, de Prussiens, de Badois et de Darmstadtois, formait un total de deux cent soixante-un mille six cent cinquante hommes. Les principaux chefs, qui commandaient sous le prince de Schwarzenberg, étaient le grand duc Constantin, les comtes de Wittgenstein et Barclay de Tolly, le prince héréditaire de Hesse-Hombourg, le prince Philippe de Hesse-Hombourg, les comtes de Bubna, Colloredo, de Wrède, Ignace Giulay, le prince royal de Wurtemberg, et les princes Maurice et Aloys de Lichtenstein. La seconde armée, dite de *Silésie*, marchait sous les ordres du feld-maréchal Blucher; elle devait passer le Rhin, au-dessus et au-dessous de Mayence, et se diriger également vers la capitale de la France, en armant les places-fortes qu'elle trouverait sur sa route : elle se composait des deux corps prussiens d'Yorck et de Kleist, des deux corps russes du baron Sacken et du comte de Langeron, et enfin, des quatrième et cinquième corps des confédérés allemands que commandaient le prince électoral de Hesse-Cassel et le duc de Saxe-Cobourg. La force de l'armée de Silésie était de cent trente-sept mille hommes. Enfin, la troisième armée alliée, dite *armée du Nord*, était composée d'Allemands, de Prussiens, de Russes, de Suédois, de Hollandais et d'Anglais, et comptait soixante-quatorze mille hommes : elle était destinée, une partie à agir offensivement contre la France, et le reste à occuper la Hollande et la Belgique. Le prince royal de Suède la commandait en chef, et en son absence, le duc de Saxe-Weimar. Outre ces trois armées, il existait une réserve de deux cent trente-cinq mille hommes, et une armée de quatre-vingt mille Autrichiens, qui, sous les ordres du feld-maréchal comte de Bellegarde, devait agir en Italie. Ainsi, une masse de huit cent quatre-vingt-sept mille hommes allait envahir la France, et venger tous les outrages que l'Europe, depuis vingt ans, avait essuyés de la part des derniers gouvernements de ce pays. Nous ne comprenons point dans ce nombre l'armée de Wellington, composée d'Anglais, d'Es-

pagnols et de Portugais, qui avaient franchi les Pyrénées, ni l'armée du roi de Naples et un corps d'Anglo-Siciliens. Pour résister à des troupes si considérables, Napoléon n'avait qu'une armée très-faible, très-fatiguée, et fort disséminée; les troupes françaises, venues de la Catalogne, formaient l'une de ses meilleures colonnes; elle s'élevait à peu près à deux cent dix mille hommes. La France était défendue, du côté des Pyrénées, par quatre-vingt-dix mille soldats sous les ordres des maréchaux Soult et Suchet; sur le Bas-Rhin, par cinquante-six mille, sous les ordres du maréchal Macdonald; sur le Haut-Rhin, par trente-huit mille, sous les ordres des maréchaux Marmont et Victor; dans les Vosges et le Morvan, par douze mille, sous les ordres du maréchal Ney; dans les départements de la Nièvre, de l'Yonne et de la Côte-d'Or, par douze mille, sous les ordres du maréchal Mortier; et sur le Rhône, par deux mille, sous les ordres du maréchal Augereau; plus tard, les forces de ce maréchal s'élevèrent à plus de trente mille hommes. Nous ne comptons point dans cette énumération, cent mille Français que Napoléon avait laissés pour garder les places au-delà du Rhin, sur l'Elbe, l'Oder, la Vistule, en Hollande, en Italie et en Dalmatie, ni cinquante mille Franco-Italiens, commandés par le prince Eugène.

Comme M. de Metternich avait demandé, au nom des alliés, que Napoléon s'expliquât clairement au sujet des conditions qui lui avaient été offertes, M. de Caulaincourt répondit, le 2 décembre 1813, au ministre autrichien, qu'en admettant sans restriction, comme base de la paix, l'indépendance de toutes les nations, tant sous le rapport territorial que sous le rapport militaire, la France a admis en principe ce que ces alliés paraissent désirer; mais que S. M. l'empereur Napoléon demande toutes les conséquences de ce principe, dont le résultat final doit être une paix fondée sur l'équilibre de l'Europe, sur la reconnaissance de l'intégrité de toutes les nations dans leurs limites naturelles, et sur la reconnaissance de l'indépendance absolue de tous les états; en sorte qu'aucun ne puisse s'arroger sur un autre ni suzeraineté ni suprématie, sous quelque forme que ce soit, ni sur terre, ni sur mer. C'est ainsi que Napoléon autorisait son ministre à annoncer à M. de Metternich qu'il adhérait aux bases générales et sommaires qui avaient été communiquées à M. de Saint-Aignan; qu'elles l'entraîneraient à de grands sacrifices, mais qu'il les ferait sans regret, si l'Angleterre donnait les moyens d'arriver à une paix générale et honorable pour tous. Quelques lettres encore, au sujet de

la paix, furent échangées entre les ministres français et étrangers. Les souverains alliés, en apprenant que Napoléon écoutait enfin les conseils de la sagesse, éprouvèrent une joie sincère, et crurent un moment que la paix était possible. Ils ne tardèrent point à être désabusés. Napoléon les trompait évidemment, en leur faisant de telles déclarations, puisqu'il faisait continuer avec ardeur, les préparatifs de la guerre. La paix était loin de son âme; il eût cru sans doute l'acheter trop cher, en renonçant à ses rêves de gloire et de triomphes. La correspondance entre les alliés et le gouvernement français se termina, pour le moment, par une lettre du 8 janvier 1814, adressée par M. de Metternich à M. de Caulaincourt; M. de Metternich apprenait au ministre français qu'il recevrait bientôt une réponse relative à la proposition qu'il avait faite de se rendre au quartier-général des alliés.

Au midi, à l'est, au nord, partout l'empire français était attaqué; déjà même une partie de son territoire était envahie. Napoléon ouvrit enfin les yeux, et songea à se tirer de la situation où l'avait mis son incroyable et criminelle ambition; l'une de ses premières démarches fut de se rapprocher de Ferdinand VII. Depuis cinq ans et demi, cet infortuné monarque languissait captif au château de Valençay. Le 12 novembre, Napoléon lui écrivit que l'Angleterre cherchait à introduire en Espagne l'anarchie et le jacobinisme, et à y établir une république sur les ruines du gouvernement monarchique; que, touché des malheurs qu'il voyait prêts à fondre sur l'Espagne, il désirait l'en garantir, et que, pour atteindre ce but, il priait S. A. R. d'y contribuer de tout son pouvoir, en travaillant, de concert avec lui, au retablissement des relations amicales entre l'Espagne et la France. Le porteur de cette lettre, M. le conseiller d'état Laforest, était chargé de proposer à Ferdinand, de la part de son maître, de le replacer sur le trône de ses ancêtres. Le prince répondit à Napoléon qu'il était fort reconnaissant de ses bonnes intentions; qu'autant que lui il souhaitait le rétablissement de la paix entre la France et l'Espagne, mais que depuis long-temps, il ne pouvait plus rien sur la nation espagnole, et qu'ainsi il ne lui était pas possible de contracter aucun engagement avec qui que ce fût, sans avoir auparavant entendu l'avis de la régence actuelle d'Espagne. Napoléon, voyant bien par le ton ferme qui régnait dans la lettre de Ferdinand, qu'il ne pouvait traiter avec ce prince qu'au moyen d'un intermédiaire,

envoya auprès de lui le duc de San-Carlos, l'un de ses principaux conseillers, dont il était séparé depuis plusieurs années. On convint qu'il serait conclu un traité entre Ferdinand et Napoléon, et que le roi d'Espagne ne le ratifierait que quand il aurait obtenu l'approbation de la régence. Ce traité, conclu le 8 décembre, porte que Napoléon reconnaît Ferdinand VII roi d'Espagne et des Indes; qu'il reconnaît l'intégrité du territoire espagnol, tel qu'il existait avant la guerre; que le roi d'Espagne s'engage à faire évacuer ses états par les Anglais; que l'indépendance des droits maritimes des deux gouvernements sera maintenue; que tous les serviteurs et adhérents du roi Joseph conserveront les droits et les biens dont ils jouissent. Le duc de San-Carlos partit immédiatement pour aller solliciter l'approbation de la régence. Après le départ de ce ministre, Napoléon fit annoncer au roi d'Espagne qu'il était libre, lui et ses parents, et que, quand il le voudrait, il pourrait retourner en Espagne, sans être obligé de se soumettre à aucune condition. Le duc de San-Carlos arriva à Aranjuez, le 4 janvier 1814. Quand il eut fait connaître à la régence le traité dont il était porteur, elle refusa de l'approuver, parce qu'elle avait contracté l'engagement de ne conclure aucune paix avec la France sans l'intervention de l'Angleterre, et surtout parce qu'elle avait solennellement déclaré que tout acte fait par Ferdinand VII pendant sa captivité, devant être supposé arraché par la violence, serait considéré comme nul. Quand Napoléon reçut cette réponse, il ne révoqua point la résolution qu'il avait prise de délivrer les princes d'Espagne. Ils reçurent leurs passe-ports le 7 mars 1814; et le 20, ils atteignirent la frontière. Ainsi se terminait une captivité de cinq ans et demi: peut-être n'eût-elle fini qu'avec la vie des princes, sans les circonstances où se trouvait leur oppresseur.

Au midi de la France, le maréchal Soult, forcé de rétrograder devant les forces considérables que déployait lord Wellington, avait pris une position entre le confluent de la Nive et de l'Adour, et avait mis tous ses soins à la fortifier. Attaqué bientôt dans cette position, il la défend avec courage. Ayant aperçu une faute qu'avait commise l'ennemi, il l'attaque à son tour le 10 décembre 1813; mais cette tentative n'obtient aucun succès, parce qu'il avait à combattre des troupes presque triples des siennes. Néanmoins il met hors de combat six mille ennemis. Wellington, renonçant alors

à l'espoir de forcer l'armée du maréchal Soult, s'avance, après avoir fait investir Bayonne, pour occuper tout le pays qui est compris entre l'Adour et la Nive.

Les armées alliées faisaient alors de rapides progrès sur le territoire français. Le prince de Schwarzenberg, généralissime des troupes de la coalition, s'avançait par les Vosges et la Franche-Comté. Des corps prussiens et russes traversaient le Rhin en plusieurs endroits. Les maréchaux Marmont et Victor, n'ayant avec eux qu'un fort petit nombre de soldats, ne pouvaient leur opposer de la résistance. L'un se retirait derrière la Sarre; l'autre se bornait à garder les défilés des Vosges.

La session du corps-législatif allait s'ouvrir. Napoléon, pour s'assurer la majorité dans ce corps, et n'en éprouver aucune contrariété, avait provoqué un sénatus-consulte, qui lui donnait, pour président, le grand-juge, le duc de Massa. L'ouverture de la session a lieu le 19 décembre. Pour lui donner plus de solennité, Napoléon réunit au corps-législatif le sénat, le conseil d'état et les grands dignitaires de l'empire. Du haut de son trône, et d'un ton qui décèle l'agitation de son âme, il prononce un discours, où il déclare qu'il vient d'adhérer aux bases préliminaires présentées par les puissances alliées, et que les pièces originales, renfermées au portefeuille du département des affaires étrangères, seront communiquées aux représentants de la nation. Le 22 décembre suivant, les membres du corps-législatif nomment une commission chargée d'examiner les pièces dont nous venons de parler, et de faire, à ce sujet, un rapport à la chambre. Les membres de la commission sont au nombre de cinq; ce sont MM. Lainé, Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran, dont tout le monde connaît les lumières, la sagesse et l'attachement aux libertés de la nation. Le même jour, le sénat nomme une commission pour le même objet; elle se compose de MM. de Fontanes, de Lacépède, de Talleyrand, Saint-Marsan, Barbé-Marbois et Beurnonville. Cependant, malgré le choix que Napoléon a fait du duc de Massa pour présider le corps-législatif, il apprend que tous les membres de ce corps, qui est demeuré si long-temps muet et soumis à ses moindres volontés, sont fermement disposés à soutenir l'indépendance de leurs opinions. C'est en vain qu'il emploie tous ses moyens ordinaires de séduction, pour inspirer aux députés un aveugle dévouement à ses intérêts. Napoléon, voyant l'inutilité de ses efforts pour les ramener au vil rôle

d'esclaves, s'inquiète et s'alarme. Peu de jours après l'ouverture de sa session, le 28 décembre, le corps-législatif s'assemble sous la présidence du duc de Massa, pour entendre le rapport de sa commission. M. Lainé, organe de cette commission, prend la parole. Son discours est remarquable par le ton de dignité qui y règne: mais il est fait pour alarmer le pouvoir; car il renferme la proposition de rassurer les puissances alliées sur les intentions de l'empereur, de repousser, par une déclaration solennelle, leurs accusations d'envahissement, de conquête, et surtout de garantir aux Français le libre exercice de leurs droits politiques. Tels sont les moyens que la commission regarde comme les plus capables de rendre de l'énergie à la nation, et de lui inspirer de la confiance. Aussitôt que M. Lainé a cessé de parler, l'impression de son rapport est demandée. Une violente discussion s'élève à ce sujet. Le lendemain, malgré l'influence du président, l'impression est votée à une grande majorité. Napoléon et ses ministres sont indignés de l'audace des députés. L'arrestation de quelques-uns d'entre eux est proposée dans le conseil privé. Napoléon se borne à ajourner le corps-législatif, et à supprimer, comme incendiaire, l'impression du rapport de la commission. Telle n'a point été la conduite du sénat dans de si graves circonstances. Ce premier corps de l'état persévère dans son aveugle dévoûment, dans sa fatale complaisance. La veille de ce jour, il a entendu le rapport de sa commission, et cette commission n'a proposé que des mesures favorables au gouvernement.

Quand les Suisses apprirent que l'Europe en armes était sur le point de fondre sur la France, ils songèrent à préserver leur pays des grands coups qui allaient se porter. Une diète extraordinaire fut convoquée à Zurich. Cette diète proclama, le 18 novembre, la neutralité de la Suisse, et ordonna que les troupes seraient immédiatement dirigées sur les frontières, pour les garantir de l'invasion. Elle envoya en même temps des députés aux monarques alliés et à Napoléon, pour les instruire de la résolution qu'elle avait prise, et les inviter à la respecter. Napoléon, consentant à la neutralité de la Suisse, ordonne sur-le-champ que les troupes du royaume d'Italie, qui occupaient le canton du Tésin depuis quelques années, se retirassent promptement. Cet ordre fut exécuté vingt-quatre heures après avoir été donné à Paris. Les souverains alliés avaient résolu de rendre le repos à l'univers; ils n'imitèrent point la conduite de Napoléon,

croyant, en cela, remplir un devoir. Ils envoyèrent en Suisse des députés, pour lui faire connaître leurs bienveillantes intentions à son égard. Le 20 décembre 1813, MM. de Lebzeltern et de Schrant remettent au landamman une déclaration officielle, portant que l'intention des souverains alliés est de faire recouvrer à la Suisse son indépendance, et, par le rétablissement de ses anciennes limites, le moyen de la maintenir; mais qu'ils ne peuvent reconnaître une neutralité qui n'existe que de nom; qu'ils ne s'immisceront en rien dans les affaires de la Suisse, mais qu'ils ne permettront pas qu'elle demeure soumise à une influence étrangère; enfin qu'ils reconnaîtront sa neutralité du jour où elle sera libre et indépendante. Les souverains alliés n'exigeaient pas que le corps helvétique prît une part active à la délivrance de l'Europe; ils demandaient seulement qu'il permît le passage aux troupes qu'ils envoyaient contre la France, promettant qu'elles traverseraient le pays en amies, et qu'elles paieraient exactement les fournitures qui leur seraient faites. Déjà, à cette époque, les troupes alliées étaient en pleine marche, et menaçaient de la plus prochaine invasion les provinces septentrionales de l'empire français. Un corps russe, sous le commandement de Winzingerode, s'avançait sur le Rhin et le Wahal. D'autres corps anglais et hollandais débarquaient, en même temps, vers les bouches de l'Escaut. On pressait alors en France, avec toute l'activité possible, les levées extraordinaires ordonnées par le gouvernement. Napoléon, pensant que les Pays-Bas allaient être le théâtre de la guerre, dirigeait sur cette contrée toutes les troupes disponibles, pour renforcer le maréchal Macdonald, qu'il avait chargé de défendre la ligne qui s'étend depuis Cologne jusqu'à Nimègue. Il comptait sur la neutralité de la Suisse. C'est pourquoi il ne craignait pas de dégarnir la ligne du Rhin; mais il se trompait dans ses conjectures. Ainsi le corps austro-bavarois, commandé par le comte de Wrède, pénétra sans difficulté dans les départements du Doubs et du Haut-Rhin.

Le 26 décembre, un décret impérial envoie dans les divisions militaires, des sénateurs ou conseillers d'état, sous le titre de commissaires extraordinaires de l'empereur. Ils sont chargés des levées de la conscription, de l'habillement, de l'équipement et de l'armement des troupes, du complément et de l'approvisionnement des places, et en général de toutes les mesures propres à assurer la défense du territoire

français : leur pouvoir, à cet égard, est sans limites; car ils ont le droit de faire des arrêtés obligatoires pour tous les citoyens.

1814. Le 6 janvier 1814, Joachim, roi de Naples, conclut avec l'Angleterre un armistice, dont l'expiration devra être notifiée trois mois d'avance. Le 11, il s'engage, par un traité avec l'empereur d'Autriche, à agir contre la France avec trente mille hommes, et le monarque autrichien lui garantit le trône de Naples, pour lui et ses héritiers.

Déjà les alliés avaient presque entièrement envahi l'Alsace, les Vosges, la Franche-Comté et la Savoie. Les Bavarois, à la gauche de leur armée, avaient laissé en arrière de leur ligne Huningue, Béfort et New-Brisack, et le prince de Wurtemberg était entré dans Colmar. Des engagements avaient lieu en plusieurs endroits; partout, les troupes françaises, se trouvant en nombre infiniment inférieur, étaient battues et obligées de battre en retraite. Mais les succès de l'extrême gauche alliée étaient plus rapides encore. Besançon était cernée par les Autrichiens; ils bloquaient les forts de Joux, et de Salins, et avaient forcé celui de l'Ecluse. Enfin, le général Bubna avait pénétré dans la Bresse, et s'étendait chaque jour davantage de ce côté. C'est à cette époque que les souverains alliés, instruits des rapides succès de leurs armes, traversent le Rhin près de Lorrach. Le maréchal Marmont, posté entre la Sarre et la Moselle, est contraint de se retirer à leur approche; il se porte sur Metz, puis bientôt il fait sa jonction, sur la rive gauche de la Meuse, avec les corps des maréchaux Victor et Ney. Les coalisés, maîtres de presque toute la Lorraine, étendaient leur ligne depuis Thionville jusqu'à Dijon. Dans la Hollande et la Belgique, où les habitants, fatigués du despotisme de Napoléon, favorisaient leur marche de tout leur pouvoir, le maréchal Macdonald se replie, par Maëstricht, sur Namur; là il réunit toutes ses troupes, dont le nombre s'élevait à quinze mille fantassins, et quatre mille cavaliers. Willemstadt et Bréda ayant été abandonnés par le général Decaen, le général Maison s'avance pour les reprendre, et n'y peut réussir. Enfin, les généraux Castex et Roguet tentent les efforts les plus courageux, l'un pour s'avancer jusqu'à Namur, l'autre pour s'emparer de Bréda; tous deux échouent dans leur entreprise. Un corps anglais débarquait alors à Tholen, et forçait Roguet à se rabattre sur Anvers. Le 13 janvier, les corps de Bulow, de Winzingerode et de sir Thomas Graham, s'étant approchés de cette ville,

se préparent à la bombarder; mais ils sont aussitôt contraints à la retraite par quelques troupes françaises qui accouraient au secours d'Anvers.

Le 23 janvier, tous les officiers de la garde nationale de Paris, mandés par l'empereur, sont introduits dans le palais des Tuileries. Napoléon paraît au milieu d'eux, tenant par la main son épouse et son fils; en les leur présentant, il leur dit, avec l'accent de la plus profonde émotion, qu'il va se mettre à la tête de ses armées, et qu'il confie à la garde nationale parisienne sa femme et son enfant. Tous les officiers, paraissant attendris, jurent à Napoléon de répondre à sa confiance. L'impératrice, les yeux mouillés de larmes et tournés sur son jeune fils, reçoit ensuite leur serment comme épouse, comme mère, et comme souveraine. Cette scène pathétique était sans doute préparée. On connaît le caractère de l'ambitieux empereur, et dès-lors, on peut croire qu'il n'a ainsi joué la sensibilité que pour intéresser davantage à sa cause les officiers de la garde nationale. Dans la même journée, Napoléon confère à Marie-Louise, par des lettres-patentes, le titre de régente, et fait proposer au pape de le rétablir dans son autorité; mais le vénérable pontife et ses cardinaux rejettent avec hauteur une proposition qu'ils regardent, avec raison, comme tardive et forcée.

Lorsque les Autrichiens arrivent sur les bords de la Saône, ils ne rencontrent aucun obstacle; nuls préparatifs n'avaient été faits pour défendre cette rivière. Après s'être emparés de Mâcon, ils se portent immédiatement sur Lyon. Il n'y avait dans cette ville qu'un très-petit nombre d'hommes, commandés par le général Meunier. Le général Bubna les fait inutilement sommer de se rendre, vers le milieu du mois de janvier. Alors, il s'avance vers le faubourg Saint-Clair, attaque et fait replier les Français; mais, la nuit étant survenue, il n'ose encore entrer dans la ville. Le lendemain, deux mille soldats, venus de l'Espagne, étant accourus au secours de la faible garnison de Lyon, avec vingt pièces d'artillerie, mettent l'ennemi en fuite; ils étaient sous le commandement du maréchal Augereau. Le général Bubna se retire sur Châlons, dont il s'empare, malgré l'opiniâtre résistance que lui oppose la garde nationale de cette ville, commandée par le général Legrand. Le corps du général Zeichmester entrait alors dans Chambéri, et menaçait Grenoble; mais les efforts courageux des généraux Marchand et Dessaix l'empêchent de pénétrer dans le Dauphiné. A la

même époque, Dijon et Langres tombaient au pouvoir des alliés. Cette dernière ville n'avait jamais été prise; le maréchal Mortier, qui était chargé de la défendre avec un corps peu nombreux de la vieille garde, l'avait évacuée, pour éviter une inutile effusion de sang, et se conformer aux ordres de Napoléon, qui avait défendu à ses généraux d'engager des affaires partielles. S'étant retiré sur Chaumont, et l'ayant abandonné par les mêmes raisons, il était allé prendre position sur les hauteurs de Bar-sur-Aube. Le 23 janvier, il y est attaqué par le prince royal de Wurtemberg et le général Giulay. Il venait de faire sa jonction avec la division Michel, en sorte que le nombre de ses troupes s'élevait à huit mille fantassins et à deux mille chevaux. D'abord son avant-garde plie; mais cinq mille hommes, arrivant précipitamment sur le champ de bataille, font plier l'ennemi à son tour, et le mettent en déroute. Malgré ce succès, le maréchal Mortier, ayant appris que les alliés avaient reçu de nombreux renforts, se détermine à faire sa retraite sur la ville de Troyes.

Déjà la moitié de l'empire français était envahie par les troupes alliées. Le danger devenait chaque jour plus pressant, et Napoléon était encore dans la capitale. L'armée réclamait sa présence; elle était persuadée qu'elle ne pouvait vaincre que lorsqu'il la commandait, que lorsqu'elle combattait sous ses yeux. Enfin, le 25 janvier, Napoléon part de la capitale; il arrive le lendemain à Vitry; le maréchal Victor, battu à Saint-Dizier et à Ligny, venait de s'y retirer. L'armée française était alors composée de cinq corps, ceux des maréchaux Macdonald, Ney, Victor, Mortier et Marmont; ils formaient ensemble un total de soixante mille hommes: c'était avec des forces si peu imposantes que Napoléon allait, sur la Seine et sur la Marne, combattre les armées combinées de Winzingerode, Blucher et Schwarzenberg, s'élevant à deux cent mille combattants. Aussitôt que Napoléon a pris le commandement de ses troupes, il donne le signal des combats. Les Russes sont attaqués à Perthe, où ils s'étaient concentrés, et sont repoussés jusqu'à Saint-Dizier. Bientôt, après un combat de quelques heures, le maréchal Victor entre dans cette ville.

Le 28 janvier, Napoléon, étant à Saint-Dizier, rend un décret, par lequel il nomme son frère Joseph son lieutenant-général, et lui confie le commandement de toutes les troupes qui se trouvent dans la première division militaire. Joseph,

en qualité de lieutenant-général de l'empereur, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense de Paris et de ses environs.

Vers la fin de janvier, le duc d'Angoulême, accompagné du comte Étienne de Damas, son premier gentilhomme, du duc de Guiche et du comte d'Escars, compagnons fidèles des princes de Bourbon durant leur long exil, arrive à Saint-Jean-de-Luz, quartier-général du lord Wellington. Les habitants de ce lieu reçoivent le prince français avec toutes les marques de la joie la plus sincère. Le premier acte du duc d'Angoulême est une proclamation pleine de sensibilité, qu'il adresse aux soldats français. Après les avoir engagés de la manière la plus pressante à se rallier autour du drapeau blanc, ce drapeau sans tache que leurs pères suivaient autrefois avec tant de transport, il garantit, au nom du roi, son oncle, à tous les généraux, officiers et soldats, la conservation de leurs grades et de leurs traitements. Une telle proclamation pouvait produire un effet décisif sur l'armée française; mais Wellington, obligé de se conformer aux instructions qu'il a reçues, supplie le prince français de ne déployer encore aucun caractère public. Telle était la politique des alliés, qu'ils ne voulaient point se prononcer en faveur des Bourbons, avant d'avoir consulté le vœu des Français. Ce vœu pouvait-il être douteux? Cependant, depuis long-temps, une vaste confédération royaliste embrassait toutes les provinces du sud et de l'ouest de la France; Bordeaux en était le foyer principal. Les chefs les plus distingués et les plus influents de cette confédération étaient MM. le marquis de la Rochejaquelein, Taffard de Saint-Germain, le chevalier de Gombaut, le comte Lynch, les ducs de la Trémoïlle, de Fitz-James et de Duras, etc. Ces différents chefs royalistes avaient préparés les peuples à un soulèvement; chacun d'eux s'était assuré la disposition d'un certain nombre d'hommes qui seraient prêts à marcher, aussitôt que le signal serait donné.

L'armée de Silésie, commandée par le général Blucher, et composée de Russes et de Prussiens, avait pris position autour de Brienne. Napoléon s'avance aussitôt sur cette ville. Le 29 janvier, les alliés sont attaqués avec une fureur extrême. A cinq heures du soir, ils sont chassés du parc et du château; le corps de Sacken fait d'inutiles efforts pour reprendre cette position. Les Prussiens tenaient toujours dans Brienne, et s'y défendaient avec une grande opiniâ-

treté. Napoléon, pour les en chasser, y fait jeter des obus qui l'ont bientôt incendiée. Le lendemain seulement, les Prussiens se retirent. Les Français entrent immédiatement dans la ville; elle n'était plus qu'un monceau de ruines. Le 31, ils vont s'établir aux villages de la Rothière et de Dienville. L'armée de Silésie venait de faire sa jonction avec les troupes du prince de Schwarzenberg. Aussitôt que Napoléon en est instruit, craignant de s'engager contre des forces presque triples des siennes, il songe à se retirer sur Troyes; mais, l'ennemi s'étant approché pour le combattre, il prend la résolution de lui imposer par une attitude courageuse. Soudain il est attaqué par les Bavarois et les Wurtembergeois. Ses soldats déploient le plus grand courage, et ses généraux la plus rare habileté, pour se maintenir dans les villages de la Rothière et de Dienville; mais, quoi qu'ils fassent, ils en sont chassés, et perdent cinquante-quatre bouches à feu et plus de deux mille hommes, tués ou blessés. Napoléon ordonne aussitôt la retraite par le pont de Lesmont; elle est protégée par les maréchaux Ney et Marmont, et le passage sur la rive gauche de l'Aube s'opère avec tout l'ordre possible. Quant au maréchal Marmont, posté sur des hauteurs, il n'abandonne sa position que lorsqu'il se voit tourné, et se dirige sur Rameru, après avoir fait cinq cents prisonniers. Napoléon faisait sa retraite sur Troyes. Pendant ce temps, l'armée de Silésie se séparait du prince de Schwarzenberg, pour aller se réunir aux corps de Bulow et de Winzingerode qui, venant ensemble du nord, se portaient vers Château-Thierry. Napoléon profite de cette faute des alliés, pour leur cacher ses opérations, et essayer de couper leurs colonnes. Le maréchal Marmont, renforcé d'un corps de quinze cents cuirassiers, prenait alors position à Arcis-sur-Aube. L'armée française, étant arrivée à Troyes, y reçoit plusieurs renforts dont elle avait le plus grand besoin; c'étaient des bataillons venus de la Bretagne, de la Normandie et de l'Espagne, et dix mille vieux soldats. Bientôt les Autrichiens, ayant forcé le pont de Clercy, et ignorant la présence de Napoléon dans la capitale de la Champagne, cherchent à se frayer un chemin vers cette ville; mais ils sont promptement repoussés. Cependant Napoléon, ayant reçu des nouvelles fâcheuses qui lui annonçaient que la capitale de l'empire était menacée, sort aussitôt de Troyes et se retire vers Nogent-sur-Seine, avec le gros de son armée. Immédiatement après la retraite des Français, le 7 fé-

vrier, les alliés font leur entrée à Troyes. Ils y sont accueillis par la presque totalité de la population, avec le plus vif enthousiasme. On les appelle les libérateurs de la France, et plusieurs hommes des plus recommandables de la ville, vont leur exprimer le vœu de voir le trône rendu à la dynastie des Bourbons.

Le plénipotentiaire français, M. de Caulaincourt, avait demandé, au nom de Napoléon, que les souverains alliés désignassent un lieu pour la réunion d'un congrès; ils ne le firent que lorsqu'ils eurent envahi une grande partie de la France, persuadés que c'était là le seul moyen de contraindre à la paix l'ambitieux ennemi qu'ils combattaient. Leur choix tomba sur la ville même, d'où le ministre français leur avait adressé sa demande, sur Châtillon-sur-Seine. Le 5 février 1814, le congrès se trouve réuni dans cette ville. Trois ministres représentaient l'Angleterre; c'étaient lords Castlereagh, Cathcart et Aberdeen. La Russie était représentée par le comte de Rasomouffski; l'Autriche, par le comte de Stadion, et la Prusse, par le baron de Humboldt. Les négociations commencent immédiatement; Napoléon y est traité comme l'égal des puissances alliées. On a toute sorte de raisons de croire qu'elles n'avaient point encore pris l'inébranlable résolution de replacer sur le trône de France les augustes fils de Louis XIV.

Les Russes et les Prussiens se dirigeaient rapidement vers Meaux, pour se porter ensuite sur Paris. En même temps, Blucher, précédé du corps de Sacken qui éclairait sa marche, s'avançait vers la plaine des Vertus. Le 10 février, Napoléon, étant encore à Nogent, reçoit la nouvelle de ces mouvements. Sur-le-champ, concevant le projet de couper les colonnes ennemies pour garantir la capitale de leur invasion, il s'avance sur Sézanne, avec le gros de son armée, n'ayant laissé devant Nogent et Montereau que les maréchaux Oudinot et Victor. Il s'engage dans des chemins affreux, dont il sort avec infiniment de peine. Le lendemain, à midi, toute son armée se trouve réunie à Sézanne. Elle avait marché vingt-quatre heures; elle était accablée de fatigues, et vivement pressée du besoin de prendre de la nourriture. Cependant elle se remet immédiatement en route, se dirigeant sur Champ-Aubert. Six mille Russes, sous le commandement d'Alsusiew, destinés à lier les opérations de Blucher avec celles de Sacken et Yorck, étaient postés au village de Baye. A l'approche des Français, ils se concentrent autour de Champ-Aubert, dans

: dessein de se retirer sur Châlons; mais, attaqués subitement par le maréchal Marmont et les divisions La Grange et icard, ils sont en peu d'heures rompus et dispersés. Presue tous prennent la fuite, sourds à la voix de leur général, ui excite l'admiration des Français par la valeur et le sang-oid qu'il déploie. Deux mille grenadiers seulement sont emeurés autour d'Alsusiew; ils sont bientôt forcés de mettre as les armes. En envoyant Marmont à Etoges, Napoléon vait séparé, des corps de Sacken et d'Yorck, l'armée de Bluier qui occupait la plaine de Vertus, et l'avait mise dans impossibilité d'agir. Cet événement, qui était le fruit de la iarche hardie qu'il venait d'exécuter, et la victoire qu'il enait de remporter sur Alsusiew, remplissent ses soldats du lus ardent courage et du plus vif enthousiasme. Pour pro-ter de ces dispositions guerrières, Napoléon va prendre potion à une lieue de Montmirail. Le corps de Sacken ne tarde is à paraître et à se déployer; il dirige sa première attaque sur village de Marchais. Après une lutte de plusieurs heures, s Français ayant abandonné ce village par ordre de Napoon, Sacken, qui ne s'aperçoit point que c'est une ruse, y orte presque toutes ses forces. Pendant ce temps, les maréiaux Ney et Mortier et le général Friant dirigent la plus npétueuse attaque contre la ferme de l'Epine-aux-Bois, potion importante défendue par quarante pièces de canon. Les eux partis sont bientôt si près l'un de l'autre, qu'on ne fait lus usage que de la terrible baïonnette. La mêlée devient freuse. Les Russes sont écrasés; ils sont tournés dans le illage de Marchais, et forcés de se retirer précipitamment, près avoir perdu tous leurs canons et leurs bagages. Les russiens, guidés par le général Yorck, arrivent au secours es Russes; ils sont écrasés à leur tour, et s'enfuient aussi, bandonnant aux Français plusieurs canons et quelques draeaux. Le lendemain, les Prussiens qui formaient l'arrière-iarde de l'armée en retraite, sont encore battus dans toutes es positions qu'ils essaient de défendre. A quatre heures du oir, l'ennemi arrive à Château-Thierry; les Français, se lattant que les habitants de cette ville auraient coupé les onts de la Marne, se proposaient de l'acculer sur la rivière; nais, ces ponts ayant été conservés par les soins du prince uillaume de Prusse, les Russes et les Prussiens peuvent asser sur la rive droite. Le 12 février, au point du jour, armée française entre dans Château-Thierry. Un nouveau ont est rapidement construit sous les yeux et malgré le feu

de l'ennemi; la jeune garde passe la première, et s'élance à la poursuite des fuyards. Bientôt les Français s'arrêtent; leur petit nombre et la fatigue les y contraignent. Cinq mille paysans, s'étant réunis au son du tocsin, et armés de fusils qu'ils avaient trouvés sur le champ de bataille, ramassent en six jours plus de deux mille prisonniers.

Le maréchal Marmont, comme on sait, était resté à Etoges, pour contenir l'armée de Blucher, campée dans la plaine de Vertus, tandis que le gros de l'armée française combattait les corps de Sacken et d'Yorck. Aussitôt que le général prussien a été informé que les Français ont franchi la Marne, il se précipite, le 13 février, sur le corps de Marmont, bien assuré de l'écraser. Celui-ci, après avoir soutenu courageusement une attaque à laquelle il s'attendait à chaque instant, se replie en bon ordre. A Montmirail, il se réunit à Napoléon, qui, informé du mouvement de l'armée de Silésie, est revenu promptement sur ses pas. Le maréchal Marmont, reprenant alors l'offensive, attaque le village de Vauchamps. Dans le même instant, la cavalerie du général Grouchy fond sur les Prussiens, les cerne, leur enfonce plusieurs carrés, et leur fait deux ou trois mille prisonniers. L'armée de Silésie, forte de trente mille hommes, se trouvant environnée de toute part, allait sans doute être entièrement détruite, si le général Grouchy eût pu faire usage de son artillerie; mais, le terrain ne le permettant pas, les Prussiens s'ouvrent un passage par la baïonnette et la mitraille. Ils arrivent à Etoges, et essaient de s'y maintenir; ils y sont chargés, et obligés de se retirer promptement. Enfin la nuit arrive, et délivre l'armée de Silésie. Les divers combats qu'elle venait de soutenir l'avaient réduite d'un tiers. Ainsi, en cinq ou six jours, les Français avaient remporté quatre victoires importantes, à Champ-Aubert, à Montmirail, à Château-Thierry et à Vauchamps. Pendant ce temps, les Suédois, conduits par Bernadotte, se réunissaient aux corps de Woronsow, de Strogonow et de Bulow, et se préparaient à agir de concert avec eux, contre les places de la Flandre et du Brabant. Le dernier de ces généraux, Bulow, commandant un corps prussien, tente une nouvelle attaque contre Anvers, et se dispose à incendier la flotte de l'Escaut; mais, le général Carnot, commandant de cette place, fait échouer l'entreprise du général ennemi par les excellentes mesures qu'il ordonne, et le force de convertir le siége d'Anvers en un simple blocus. Dans le même temps, le général Maison se retirait sur la Marque,

forcé d'abandonner les rives de l'Escaut et Bruxelles qu'il avait défendues le plus long-temps possible.

La ville de Soissons, défendue par une garnison de deux ou trois mille hommes aux ordres du général Rusca, est attaquée, le 14 février, par le corps entier de Winzingerode, qui marchait pour aller se réunir aux débris de l'armée de Blucher. Le général français est tué d'un coup de canon dès le commencement de l'action. Dès lors, la défense, quoique toujours vive et courageuse, n'est plus conduite avec assez d'habileté, et bientôt les Russes se rendent maîtres de Soissons, mais sans pouvoir arrêter la garnison, qui parvient à se faire jour par la route de Compiègne.

Cependant la capitale, qui venait d'être délivrée par la défaite de l'armée de Silésie et des corps de Sacken et d'Yorck, était de nouveau menacée par l'armée alliée aux ordres de Schwarzenberg. Déjà des troupes légères étaient parvenues jusqu'auprès de Sens et de Nogent. La première de ces villes, n'ayant pour sa défense que six cents hommes, commandés par le général Alix, avait résisté pendant douze jours aux nombreuses troupes de Cosaques, guidées par l'hetman Platow, et les avait même obligées de se retirer; mais bientôt, attaquée par douze mille hommes aux ordres du prince royal de Wurtemberg, elle tombe en leur pouvoir après quarante heures de bombardement. Sa petite garnison se retire au-delà de l'Yonne et en fait sauter le pont. Dans le même temps, les troupes françaises, stationnées sur la rive gauche de la Seine, étaient forcées de battre en retraite devant les nombreux corps de l'ennemi. Etant allées successivement se poster au château de la Chapelle et à Nogent, elles n'abandonnent ces positions qu'après les avoir vaillamment défendues. Schwarzenberg, alors, croyant n'avoir rien à craindre de Napoléon, continue de s'avancer vers la capitale. Son armée était forte de cent mille hommes. Les seules forces qui pussent s'opposer à sa marche, étaient les faibles corps des maréchaux Oudinot et Victor. Dès le 16 février, les campagnes environnant Paris, sont couvertes de soldats de toutes les nations; les paysans les désertent, et se réfugient dans la capitale où ils répandent l'effroi. Napoléon, instruit du danger que court Paris, abandonne aussitôt la Marne, et se dirige rapidement vers la Seine. Après une marche de trente-six heures, toutes ses troupes, renforcées des corps de Victor et d'Oudinot, se trouvent réunies à Guignes. Les premières colonnes des alliés, à la nouvelle de la marche rapide de Napoléon, se sont repliées et se

sont concentrées autour du village de Mormant, entre Guignes et Nangis. Mormant est promptement attaqué, tourné, foudroyé et enlevé par la cavalerie des corps de Kellerman et Milhaud, et par la division Gérard. De nombreux carrés ennemis s'étaient formés dans une vaste plaine; en un moment ils sont mis en déroute. Cette action, appelée le combat de Nangis, occasione aux alliés une perte de quatre mille hommes et de plusieurs canons et caissons. Ils ne se dérobent à de plus grandes pertes que par une prompte fuite et par la fatigue qui accablait les Français; ceux-ci n'avaient pris aucun repos depuis la marche de trente-six heures qu'ils avaient faite sans s'arrêter.

Le prince de Schwarzenberg s'était emparé des hauteurs de Montereau et du château de Surville, et y avait laissé deux divisions autrichiennes et dix mille Wurtembergeois. Le 17 février, au point du jour, cette position est vivement attaquée. L'action dure jusqu'à trois heures du soir, sans avoir produit de résultat avantageux pour l'armée française. Napoléon fait alors avancer trente mille hommes et soixante pièces de canon, puis une division de la garde nationale venue du département de l'Ouest. Soudain un combat terrible s'engage. Les coteaux défendus par les alliés sont gravis; ceux-ci prennent promptement la fuite, et repassent le pont de Montereau. C'est dans ce moment qu'ils éprouvent le plus rude échec. Les habitants de la ville eux-mêmes prennent part à l'action, et se vengent avec fureur de tous les maux qu'ils ont endurés pendant l'occupation ennemie. Dans ce combat sanglant, l'armée coalisée perd cinq mille hommes tués ou pris, et plusieurs pièces de canon. A Bray, à Nogent, les troupes françaises combattaient l'ennemi pendant la même journée; ce qui les empêchait d'accourir à Montereau, pour achever la déroute des corps de Schwarzenberg. Dans le voisinage du gros de l'armée française, à Fontainebleau et à Orléans, les alliés étaient aussi attaqués, battus et repoussés. C'est aussi dans le même temps, que dix-sept mille hommes, sous le commandement du maréchal Augereau, chassaient les Autrichiens de Mâcon, de Bourg, et que le général Marchand reprenait sur eux le passage des Echelles et Chambéri.

Dans plusieurs provinces de l'empire, les vœux des Français se prononçaient alors en faveur des Bourbons. Napoléon n'ignorait rien de ce qui se passait; mais, plein de confiance dans sa fortune, il espérait pouvoir bientôt dicter, de son

trône, des conditions à ses ennemis; et c'est ainsi, que son aveuglement et son ambition même ouvraient aux descendants de Louis XIV la route d'un trône qui leur appartenait.

Le 17 février, les plénipotentiaires des souverains alliés communiquent à M. de Caulaincourt les conditions auxquelles ils pourront faire la paix avec son maître. Il fallait que Napoléon renonçât à toutes les conquêtes que la France avait faites depuis le commencement de 1792, et à toute influence constitutionnelle hors de ses anciennes limites; qu'il remît, dans de très-brefs délais et sans exception, les forteresses des pays cédés, et toutes celles que ses troupes occupaient encore en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Italie. Il fallait de plus, que Napoléon remît aux alliés, également dans le plus bref délai, les places de Besançon, Béfort et Huningue, à titre de dépôt, jusqu'à la ratification de la paix définitive. Le lendemain même, Napoléon informé de ces conditions, les rejette avec hauteur, en disant *qu'il est plus près de Munich que l'ennemi ne l'est de Paris*. Son orgueil ne peut se résoudre à fléchir devant la nécessité. Il propose cependant aux alliés un armistice; il leur offre de remettre en leur pouvoir les places qu'il possédait dans les pays qu'il céderait. Les alliés refusèrent toute suspension d'hostilités, jusqu'à la signature des préliminaires de la paix.

La Franche-Comté fut la première province de France, qui eût le bonheur de jouir de la présence d'un prince français. Monsieur, frère du Roi, s'était rendu en Suisse; il la quitte le 19 février, et pénètre en France par Pontarlier. Il parcourt un espace de trente-deux lieues dans la première journée de son entrée sur le territoire français. Partout il voit les habitants des villes et des campagnes accourir sur son passage, pour contempler ses traits, et lui témoigner, par leurs vives acclamations, leur respect et leur amour. Mais c'est surtout à Vesoul, où il arrive le 21 février, que l'enthousiasme éclate avec une incroyable vivacité. La population tout entière de la ville accourt à sa rencontre, et le salue par les cris mille fois répétés de *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* La joie publique est au comble. Des pleurs d'attendrissement coulent de tous les yeux. Certes, on ne peut pas dire que ces cris, ces transports et cette allégresse aient été commandés. Les alliés n'ont encore manifesté nulle part d'intentions favorables au rétablissement des Bourbons. Partout, au contraire, ils ont expressément défendu aux peuples d'arborer aucun signe qui annonce un

changement dans le gouvernement de la France. Mais telle est la haine que tous les Français ont conçue pour leur oppresseur, qu'ils embrassent avec transport l'espérance de rentrer sous l'autorité des Bourbons.

Le ministre de la justice, M. Molé, déclare, le 22 février, attendu que le roi de Naples a déclaré la guerre à la France, que tous les Français, qui se trouvent au service de ce souverain, doivent rentrer sur le territoire de l'empire dans le délai de trois mois, à partir du 17 février 1814.

Napoléon, parti de Montereau, le 20 février, se met sur-le-champ à poursuivre le prince de Schwarzenberg, mais sans jamais lui livrer d'action générale, afin d'accréditer par là le soupçon qui s'était répandu parmi les alliés, qu'il entretenait des intelligences secrètes avec les Autrichiens. Quoi qu'il en soit, les chefs de l'armée combinée éprouvaient alors un grand regret de s'être séparés après la bataille de la Rothière. Ils considéraient cette faute comme la cause principale des revers qu'ils avaient essuyés tour à tour. Pour la réparer, le général Blucher, ayant reçu des renforts nombreux qui portaient son armée à cinquante mille hommes, s'avançait rapidement du côté de Troyes. Arrivé à Méry-sur-Seine, il est attaqué par l'armée de Napoléon, et obligé de fuir précipitamment. Les Français alors traversent la Seine, et marchent sur Troyes, résolus d'en chasser l'ennemi; ils y arrivent le 24 février. Les alliés, en évacuant cette ville, éprouvent de grandes pertes. Napoléon, immédiatement après sa rentrée à Troyes, fait passer par les armes un des principaux habitants, qui avait arboré les décorations de la dynastie des Bourbons. Le même jour, il rend un décret par lequel il prononce la peine de mort contre quiconque imitera cet exemple, ou qui servira dans les armées étrangères. Cependant les généraux alliés, convaincus qu'il leur est désormais impossible de se réunir, prennent la résolution de former à Blucher une armée puissante, à la tête de laquelle il tentera de nouveau de se porter sur Paris.

Tandis que Napoléon luttait en France contre des forces plus que doubles des siennes, le vice-roi, son fils adoptif, défendait sa cause, en Italie, avec un courage et une constance qui doivent lui faire honneur aux yeux de tous les hommes. Concentré entre le Mincio et le Pô, depuis que Murat s'était uni aux Autrichiens, il avait livré à ceux-ci, près de Valleggio, un combat où il leur avait tué ou blessé quatre mille hommes, et fait deux mille cinq cents prison-

niers. Bientôt, les Napolitains s'étant rendus maîtres de Ferrare et de Bologne, il avait fortifié Plaisance, et envoyé un corps de huit mille hommes, aux ordres du général d'Anthouard, pour défendre la ligne du Taro. Dans le même temps, la citadelle d'Ancône, Pise et Livourne étaient tombées au pouvoir de l'ennemi. Peu de jours après la rentrée des Français dans la capitale de la Champagne, le roi de Naples, qui, selon les événements qui se passaient en France, ralentissait ou précipitait sa marche, se retire loin de Plaisance que d'abord il avait menacée. Cependant, les généraux alliés ayant témoigné leur mécontentement de cette retraite, il reprend bientôt l'offensive. Avec un corps de dix mille hommes, il attaque trois mille Franco-Italiens, sous les ordres du général Sévéroli. Ceux-ci, après s'être défendus courageusement, se retirent sur la rive gauche du Taro.

Le maréchal Suchet, qui était encore dans la Catalogne, ne pouvait résister à une population furieuse et à des troupes infiniment supérieures en nombre aux siennes. Quinze mille hommes venaient d'être détachés de son armée, et dirigés sur Lyon. De plus, les généraux d'Éroles et Saartzfeld, étaient passés sur la rive gauche du Llobregat, et les places de Lérida, de Méquinenza et de Tortose avaient été forcées de capituler. La situation du maréchal Soult sur les frontières de la France était presque aussi déplorable. Stationné entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port, il manquait de vivres, tandis que Wellington, maître de tout le pays situé entre les Pyrénées, l'Adour et la Bidouse, se procurait abondamment tout ce qui était nécessaire à son armée. Le 14 février, le général anglais, après deux mois passés dans l'inaction, attaque le maréchal Soult. Celui-ci, après avoir fait toute la résistance possible, se retire successivement derrière la Bidouse, le Gave-d'Oléron, et sur les hauteurs de la ville d'Orthès. Il ne lui restait plus que trente-cinq mille hommes à opposer à l'ennemi. Attaqué, le 27 février, dans cette dernière position, il est encore une fois obligé de céder le terrain, après avoir essuyé une perte de près de trois mille hommes; il se replie d'abord sur Aire, où il soutient un combat avec acharnement, puis sur Tarbes. C'est à cette époque que les royalistes du midi, dont les progrès des Anglais réchauffaient l'antique amour pour les Bourbons, préparaient dans le silence un soulèvement armé, et que le comte d'Artois, arrivant en France par la Franche-Comté, annonçait, au nom de Louis XVIII, son frère, que

désormais il n'y aurait plus de conscription, de droits-réunis, ni d'impôts vexatoires. Ces nouvelles, partout où elles pénétraient, portaient dans tous les cœurs l'espérance et la joie, et les disposaient en faveur des princes légitimes de la France.

Le 27 février, Napoléon ayant appris que l'armée de Blucher menaçait de nouveau la capitale, s'éloigne rapidement de la ville de Troyes. Il faisait un temps affreux; cela n'arrête point son armée. Le général Blucher, informé que l'armée française s'avançait contre lui, prend aussitôt la résolution d'éviter sa rencontre, en traversant la Marne, et en allant se réunir aux corps de Bulow et de Winzingerode qui avaient déjà dépassé l'Aisne. A peine a-t-il achevé son passage, que le corps de Kleist, posté au village de Gué-à-Trêmes, est attaqué par le général Christiani. Une partie des troupes qu'envoyait la capitale se réunissait alors au maréchal Mortier. L'armée de Silésie, ainsi enveloppée, courait le danger d'une destruction totale; mais comme les places de Laon, de La Fère et de Soissons étaient au pouvoir de Bulow et de Winzingerode, il parvient à se dégager de sa position, et à rejoindre ces généraux. Les Russes vont alors se poster sur les hauteurs de Craone, et les Prussiens sur celles de Laon. Bientôt les maréchaux Marmont et Mortier tentent une attaque contre Soissons; mais, leur entreprise n'ayant pas réussi, ils se retirent vers le gros de l'armée.

Le 1er mars 1814, les quatre grandes puissances, résolues de poursuivre vigoureusement la guerre contre Napoléon, s'il refusait les conditions de paix qu'elles lui avaient offertes, et de persévérer dans le système politique qui les avait amenées sur le territoire français, signent, à Chaumont, une alliance offensive et défensive, destinée à resserrer les liens qui les unissaient. Chacun des alliés promet de tenir constamment en campagne contre l'ennemi commun cent cinquante mille hommes, et de ne pas négocier séparément avec celui-ci. La Grande-Bretagne s'engage à fournir, pour le service de l'année 1814, un subside de cinq millions de livres sterling. Dans le cas où les états de l'une des parties contractantes seraient menacés d'une attaque de la part de la France, les autres viendront immédiatement à son secours, chacune avec un corps de soixante mille hommes. La Grande-Bretagne se réserve de fournir son contingent en troupes étrangères à sa solde, ou de payer annuellement une somme d'argent au taux

de vingt livres sterling par fantassin, et de trente par cavalier. La durée de l'alliance est étendue à vingt ans.

Irrité, en voyant les traces de ravage qu'avait laissées l'ennemi dans le pays qu'il avait occupé entre l'Ourcq et la Marne, Napoléon rend, le 5 mars, à Fismes, un décret foudroyant, par lequel il ordonne à tous les Français de courir aux armes et de sonner le tocsin, aussitôt qu'ils entendront le canon de ses troupes s'approcher d'eux, de se rassembler, de fouiller les bois, de couper les ponts, d'intercepter les routes, et de tomber sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi. Napoléon déclare en même temps que tout citoyen français pris par l'ennemi et mis à mort, sera sur-le-champ vengé par la mort en représailles d'un prisonnier ennemi. Un autre décret impérial, du même jour, prononce la peine des traîtres contre les maires, les fonctionnaires publics, ou les habitants qui, au lieu d'exciter l'élan patriotique du peuple, le refroidissent et le dissuadent d'une légitime défense.

L'armée française franchit l'Aisne auprès de Béry-au-Bac, le 5 mars, et s'avance contre les positions occupées par l'ennemi. Le lendemain, les Russes, attaqués sur les hauteurs de Craone, quittent le poste où ils étaient, pour aller s'établir sur une éminence à laquelle on ne pouvait parvenir que par le défilé de Vauclers. Le 7 mars, le maréchal Ney commence l'attaque; malgré l'horrible mitraille que vomit contre lui l'artillerie ennemie, il s'engage dans le défilé, et marche intrépidement. Cependant bientôt il y a un moment d'hésitation : on songe même à la retraite; mais en ce moment, le maréchal Mortier et le général Charpentier accourant pour le soutenir, l'offensive est aussitôt reprise. Les Français se précipitent contre les Russes; la cavalerie des généraux Belliard et Nansouty consomme leur déroute. Dès-lors ils recourent à une prompte fuite, et n'échappent à leurs vainqueurs qu'à la faveur du terrain qui ne permet point aux chevaux de s'avancer. Le lendemain, les Russes, au nombre de huit mille, s'arrêtent au village d'Étouville; ils sont tournés pendant la nuit, et font la retraite la plus précipitée sur Laon. Ils vont se réunir aux Prussiens campés sur le plateau de cette ville. C'est en ce lieu fortifié par la nature et par l'art, qu'ils se disposent à recevoir la bataille.

Le 9 mars, après plusieurs heures de combat, les Français chassent les alliés des villages de Sémilly et d'Ardon. L'atmosphère était alors obscurcie par le plus épais brouillard; mais, lorsqu'il s'est dissipé, ils sont attaqués en même temps

les met en pleine déroute. Tous sont faits prisonniers, à l'exception de huit cents d'entre eux qui sont demeurés sur le carreau. Cet échec, lorsqu'il est connu des alliés, les contriste beaucoup. Dès lors, voyant qu'ils ne peuvent réduire ni par force ni par surprise aucune des places situées dans le nord, ils se bornent à faire garder la ligne de Courtray à Charleroy. Quant aux places situées sur le Rhin, ils ne parvenaient pas mieux à les forcer.

Les plénipotentiaires, rassemblés à Châtillon, continuaient les négociations de la paix, mais sans pouvoir rien finir. Il était évident que le ministre français traînait à dessein le temps en longueur, et que telles étaient les instructions qu'il avait reçues, afin d'établir ses dernières propositions d'après les événements de la guerre. Bientôt les armes françaises obtinrent des succès, et ce qu'on avait soupçonné arriva. M. de Caulaincourt éleva ses prétentions. Cette circonstance démontra clairement aux alliés qu'on ne pouvait compter sur la bonne foi de Napoléon. On annonça à M. de Caulaincourt que le congrès ne demeurerait réuni que jusqu'au 10 mars. Le 10 mars arrivé, le congrès est prorogé jusqu'au 15. Alors enfin, le ministre français s'explique. Ecoutons les orgueilleuses prétentions de Napoléon. Il demandait que le royaume d'Italie, y compris Venise, demeurât au prince Eugène et à ses héritiers; il renonçait à la Hollande; mais il voulait conserver Nimègue, la ligne du Wahal et les Pays-Bas avec l'Escaut; enfin, il exigeait la rive gauche du Rhin, et des établissements pour ses frères Joseph et Jérôme, et pour son neveu Louis, qui renonçaient aux trônes d'Espagne et de Westphalie, et au grand-duché de Berg.

Le 19 mars 1814, M. Maret écrit à M. de Caulaincourt, ministre plénipotentiaire de France au congrès de Châtillon, une lettre qui atteste de la manière la plus évidente combien Napoléon était peu sincère dans ses démonstrations de paix. « L'empereur, dit M. Maret, désire que vous ne preniez » aucun engagement positif à l'égard de tout ce qui concerne » la remise des forteresses d'Anvers, de Mayence et d'Alexandrie, si vous êtes obligé de consentir à leur cession, » son intention étant, même dans le cas où il aurait ratifié le traité, de se régler sur les circonstances militaires. » Attendez jusqu'au dernier moment. En un mot, S. M. désire se trouver, après le traité, encore à même de tirer » parti des circonstances. » Depuis le 15 mars, les conférences de Châtillon étaient rompues. Cette lettre ne put par-

venir à M. de Caulaincourt, et tomba entre les mains des puissances alliées. Elles prirent à l'instant leur parti, et déclarèrent, qu'en continuant la négociation sous de tels auspices, elles eussent manqué à tout ce qu'elles se devaient à elles-mêmes; qu'elles eussent, dès ce moment, renoncé au but glorieux qu'elles s'étaient proposé, et que leurs efforts n'eussent plus tourné que contre leurs peuples. Ainsi, par cette déclaration, les alliés prenaient l'engagement de renverser le gouvernement impérial.

Tandis que le gros de l'armée française combattait sur la Marne, le maréchal Oudinot et le général Gérard, à la tête de quinze mille hommes, rétrogradaient à Bar-sur-Aube devant quarante mille Austro-Russes, au milieu desquels se trouvaient le généralissime Schwarzenberg et le général Wittgenstein. La division Brayer et la cavalerie du général Michaud, battues dans le même temps, à La Ferté, par un corps nombreux aux ordres de Giulay, se retiraient sur Fontette. Bientôt ces différents corps, ayant été ralliés par le maréchal Macdonald, se replient successivement sur Bar-sur-Seine et sur Troyes, opposant partout une résistance opiniâtre, mais obligés partout de battre en retraite devant les troupes considérables qui les poursuivaient. Napoléon, instruit de la marche rétrograde de ces corps, quitte promptement Reims, pour aller combattre les Austro-Russes. Déjà Paris était menacé de près par l'armée de Blucher. Le prince royal de Wurtemberg et Platow marchaient, l'un sur Fontainebleau, et l'autre sur Sézanne. Le 20 mars, Napoléon arrive à Arcis-sur-Aube. Une nombreuse cavalerie occupait les plaines de la rive gauche de l'Aube. Aussitôt les généraux Excelmans et Sébastiani se précipitent contre elle à la tête de leurs escadrons. Soixante pièces d'artillerie les foudroient, et les font plier. Mais, Napoléon, l'épée à la main, se portant à la tête des escadrons, les ramène sur le champ de bataille, et rétablit le combat. L'action se prolonge ainsi jusqu'à la nuit, mais sans produire de résultat décisif. Chaque parti conserve ses positions. Le lendemain, Napoléon, ayant aperçu l'ennemi campé sur des hauteurs, mais avec des forces plus imposantes que la veille, ordonne à ses troupes de repasser l'Aube, et fait sa retraite dans le meilleur ordre sur Vitry et Saint-Dizier. Les corps de Marmont et de Mortier demeuraient ainsi seuls pour couvrir la capitale.

Cependant, le maréchal Augereau étant demeuré longtemps dans l'inaction, le corps de Bianchi et les réserves

cantonnées dans la Bourgogne avaient pu se joindre à l'armée du Sud. Toutes ces troupes, réunies sous le commandement du prince de Hesse-Hombourg, et formant un ensemble de cinquante mille hommes, après avoir chassé les Français des environs de Genève, s'emparent, le 20 mars, de Lons-le-Saulnier, puis se mettent aussitôt à poursuivre Augereau sur la route de Lyon. Arrivé dans cette ville, le maréchal fait ses dispositions pour la défendre. Son premier soin est d'occuper la montagne de Limonest, position excellente. Les alliés paraissent bientôt sur les collines du Mont-d'Or. Leur principale attaque est dirigée contre le village d'Ardilly. Ce village est plusieurs fois pris et repris. Après quelques heures de combat, les Français enlèvent à l'ennemi une batterie de six canons et un bataillon de quatre cents hommes. Malgré ces succès, ils se retirent dans le faubourg de Vaise, ne pouvant tenir plus long-temps contre des forces triples des leurs. Bientôt les alliés jettent des obus dans ce faubourg, et y répandent l'effroi. Dès-lors, le maréchal Augereau, sollicité par les autorités de Lyon, se décide à l'évacuer; il lui restait encore vingt mille hommes, et il en attendait dix mille. Il effectue sa retraite sur le Dauphiné, et va se retrancher derrière l'Isère, où il trouve les généraux Marchand et Desaix, avec lesquels il se dispose à défendre la ligne de cette rivière. A Valence, ayant appris que les Anglais se sont rendus maîtres de Bordeaux, et ayant reçu l'ordre de diriger six mille hommes sur Libourne, il fait couper les ponts de la Drôme et de l'Isère, dans l'intention de se porter sur le pont Saint-Esprit et d'empêcher les alliés de se réunir à Wellington.

C'est vers cette époque que l'empereur d'Autriche, s'éloignant du grand quartier-général, se rend, avec le corps diplomatique, à Dijon. Le 25 mars, il fait afficher dans cette ville un manifeste, dans lequel il annonce aux Français que la souveraineté de Napoléon est incompatible avec la paix de l'Europe. Le prince de Schwarzenberg, apprenant alors, par des dépêches interceptées, que le gros de l'armée française se préparait à prendre le chemin de Joinville, convoque un conseil de guerre, où les chefs alliés conviennent que toute l'armée se portera immédiatement sur Châlons, pour se réunir à celle de Blucher, et marchera avec elle sur Paris.

Quand les souverains alliés ont acquis la certitude que les divers personnages influents du gouvernement français, avec

lesquels ils entretenaient de secrètes intelligences, leur ont aplani, autant que possible, les difficultés qu'ils craignaient de rencontrer dans l'accomplissement de leur projet, les deux armées de Schwarzenberg et de Blucher quittent promptement Vitry, où elles s'étaient réunies, et se portent, en trois colonnes, sur la capitale, après avoir envoyé un corps nombreux à la poursuite de Napoléon, pour lui cacher leur marche. Les maréchaux Marmont et Mortier, ayant reçu l'ordre d'aller rejoindre le gros de l'armée française, suivaient alors la route de Château-Thierry, pour marcher ensuite sur Montmirail et Champ-Aubert. Au-dessus de Vertus, ils rencontrent une colonne considérable, et se replient sur Fère-Champenoise, ayant à leur poursuite l'immense cavalerie du grand-duc Constantin et du général Rayewski. Cette cavalerie, attirée sur un autre point par une colonne de cinq mille hommes venant de Paris, cesse de les poursuivre à Sézanne. Mais, dans cette ville, les deux maréchaux rencontrent une nouvelle barrière. Les généraux prussiens Kleist et Yorck leur ferment le passage. Ici, ils sont forcés de se séparer et de s'enfuir par différents chemins. Ils ne parviennent à se réunir qu'à Brie-Comte-Robert, d'où ils partent ensemble pour Charenton. Pendant ce temps, Schwarzenberg et Blucher marchaient vers Paris, sans perdre un seul moment. Le 27 mars, le premier vient établir son quartier-général à Coulommiers, et le second à La Ferté. Bientôt la division Compans, après avoir résisté en plusieurs endroits à l'avant-garde ennemie, vient prendre position sur les hauteurs de Belleville. Alors, il n'est plus possible de cacher aux habitants de Paris le péril qui s'approche. La terreur se répand partout; les maisons se ferment; chacun tremble pour soi et pour ses propriétés. A chaque instant les alarmes augmentent; l'effroi est surtout porté à son comble, lorsque les Parisiens voient entrer en foule dans leurs murs les paysans qui avaient abandonné leurs villages, et qui venaient chercher un abri dans la capitale. Dans ces moments de consternation et de trouble, la régence s'efforce en vain de calmer les citoyens. Trop souvent ils ont été trompés par le gouvernement, pour pouvoir compter encore sur ses promesses. Cependant, une faible et inutile défense s'organise à la hâte. Six mille gardes nationaux et tout ce que Paris renferme de soldats capables de porter les armes, sortent des barrières, et vont se joindre aux débris des corps de Marmont et de Mortier. Toutes ces troupes réu-

nies formaient une armée de trente mille hommes au plus, dont Joseph Buonaparte prend le commandement.

Les troupes destinées à défendre Paris avaient été placées dans le meilleur ordre possible. Le corps de Marmont et les divisions des généraux Compans et Ornano occupaient les hauteurs de Romainville et de Pantin, et le corps de Mortier, l'espace compris entre le Canal et les hauteurs de Montmartre. Les gardes nationaux, résolus à combattre, formaient la seconde ligne de bataille. La partie de l'enceinte de la capitale, qui n'était point protégée par l'armée, était défendue par le reste des troupes. Enfin, d'autres gardes nationaux gardaient les barrières. Le quartier-général était établi sur les hauteurs de Montmartre. Dans la matinée du 29 mars, le corps russe du général Rayewski s'étant approché de la Villette et du bois de Vincennes, les premiers coups de canon se font aussitôt entendre, et portent le trouble parmi les différents membres du gouvernement. Soudain ils s'assemblent, prennent la résolution de se retirer derrière la Loire, et contraignent Marie-Louise et son fils de s'éloigner de la capitale. Les habitants, effrayés de l'abandon où l'on va les laisser, se livrent aux plus vives alarmes. En vain Joseph leur annonce, par une proclamation, qu'il restera parmi eux pour les défendre; ils connaissent le caractère faible et l'inhabileté de cet homme, et ne se rassurent point.

Le lendemain, 30 mars, toute l'armée alliée s'ébranle, et menace en même temps les hauteurs de Belleville et de Montmartre, considérées comme les plus fortes positions; les villages de Pantin, de Romainville, de la Villette, sont attaqués. Partout les Français sont assaillis; partout ils se défendent avec un rare courage. Les gardes nationaux rivalisent d'ardeur et de sang-froid avec les soldats de la ligne. Dans la matinée, un officier arrivant au quartier-général français, annonce de la part de l'empereur de Russie que l'armée tout entière de la coalition est réunie sous les murs de Paris, et que, s'il vient à être forcé, il est fort exposé au pillage. Joseph, en entendant ces paroles, s'écrie qu'il ne reste plus qu'à parlementer. Bientôt, après avoir autorisé ses lieutenants à capituler, il se hâte de quitter la capitale, dans la crainte de tomber entre les mains des ennemis. Cependant, les souverains alliés, craignant que la lenteur ne fasse échouer leur entreprise, ordonnent une attaque générale, et font avancer toutes leurs troupes. Sur quelques points, les Fran-

iis, à force de valeur, se maintiennent encore quelques mo-
ents; mais enfin, accablés par le nombre, ils sont chassés
: toutes leurs positions. Dans cet instant, le maréchal
armont conclut avec les alliés un armistice de quatre heures,
our traiter de la reddition de Paris. Le maréchal Mortier,
ui défendait encore Montmartre, apprenant cette nouvelle,
rend à la Villette, où se trouvaient les commissaires alliés.
peine a-t-il quitté sa position, que, sans égard à l'armis-
ce, les alliés l'attaquent et parviennent à s'en emparer. Il
y avait plus qu'une butte d'où l'artillerie vomissait la mort
ans les rangs ennemis, c'était celle de Saint-Chaumont,
ont la défense avait été confiée aux élèves de l'école poly-
echnique. Il est à remarquer que pas un d'eux n'avait atteint
a vingtième année. Beaucoup d'entre eux avaient déjà péri
sur leurs pièces, et il est certain que tous allaient subir le
même sort, si quelques troupes, envoyées à leur secours, ne
fussent parvenues à les dégager. Il serait impossible de dire
quelle était alors dans Paris la terreur qui glaçait toutes les
âmes. On voyait que les alliés violaient la suspension d'armes,
et l'on se persuadait qu'ils avaient résolu de saccager la ca-
pitale. Lorsqu'enfin on a appris que le combat a cessé, elle
reprend un aspect un peu plus animé, et la tranquillité y
renaît peu à peu. Les chefs de l'armée française venaient de
conclure avec les souverains alliés un traité de reddition.
D'après ce traité, les Français devaient se retirer avec armes
et bagages, et les alliés ne devaient entrer dans Paris que le
lendemain à sept heures du matin; de plus, la garde natio-
nale était chargée du soin de maintenir la tranquillité publi-
que. Dans la même journée, à onze heures du soir, Napoléon
arrive à Morangis, village situé à quatre lieues de Paris. Il
volait au secours de Marmont et de Mortier. Ayant appris, à
Morangis, que la capitale doit être livrée, le 31 mars, aux
alliés, son premier mouvement est de marcher contre eux;
mais, pressé vivement de n'en rien faire par la plupart des
maréchaux et généraux qui l'environnent, il se décide à
retourner à Fontainebleau, après avoir réuni les troupes qui
avaient défendu Paris.

Le 31 mars, l'empereur de Russie et le roi de Prusse font
leur entrée dans Paris, à la tête de trente-six mille hommes.
Une foule innombrable de citoyens accourt sur leur passage,
fait entendre mille cris d'allégresse, et leur demande le gou-
vernement légitime des Bourbons. Partout, aussitôt, on ar-
bore la cocarde blanche, cette cocarde si long-temps pros-

crite. Enfin, le peuple peut donner l'essor à ses sentiments, à ses vœux, et les exprimer avec liberté. Le magnanime Alexandre, convaincu par ses propres yeux que l'unique désir du peuple français est de rentrer sous la domination de ses anciens rois, fait publier dans cette journée, à trois heures après midi, une déclaration dans laquelle il proclame, au nom des puissances alliées, qu'elles accueillent le vœu de la nation française; qu'elles ne traiteront plus avec Napoléon-Buonaparte ni avec aucun membre de sa famille; qu'elles respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes; qu'elles veulent que la France soit grande et forte; qu'elles reconnaîtront et garantiront la constitution que la nation française se donnera. En conséquence, l'empereur de Russie, dans cette même déclaration, invite le sénat à désigner un gouvernement provisoire, qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple français. Ce généreux monarque ajoute que les intentions qu'il vient d'exprimer, lui sont communes avec toutes les puissances alliées. Cependant, le peuple avait besoin de trouver dans quelque autorité un légal interprète de ses vœux. Le corps-législatif, dissous depuis le 21 décembre précédent, ne pouvait se réunir assez tôt. Quant aux sénateurs, la plupart d'entre eux, agités par la crainte, s'étaient cachés ou enfuis. Le conseil municipal, assemblé à l'Hôtel-de-Ville, ose se faire lui-même l'organe du bon peuple de Paris, et déclare, avant aucune autre autorité, quelque danger qu'il puisse y avoir à le faire, qu'il renonce formellement à toute obéissance envers le dominateur, et qu'il souhaite ardemment que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la personne de Louis XVIII. Il fait paraître ensuite une proclamation au peuple, dans laquelle il trace le plus effrayant tableau des maux que Napoléon a causés à la France, et de ceux qu'il pourrait encore lui causer, et le peint comme un homme odieux, injuste et cruel, seul auteur de la haine que toutes les nations ont vouée aux Français.

Le 1er. avril 1814, les membres du sénat, convoqués extraordinairement par l'empereur Alexandre, se rassemblent dans le lieu de leurs séances, sous la présidence du prince de Bénévent, vice-grand-électeur. Celui-ci ouvre la séance par une courte harangue, où il rappelle aux sénateurs les motifs de leur convocation, et où il leur dit que, si les circonstances sont graves, elles ne sont point au-dessus de leur patriotisme

ferme et éclairé. Diverses propositions sont faites ensuite, et le sénat crée un gouvernement provisoire, chargé de pourvoir aux besoins de l'administration, et de présenter au sénat un projet de constitution qui puisse convenir au peuple français. Les sénateurs nomment aussitôt les membres de ce gouvernement; leur choix s'arrête sur MM. de Talleyrand, prince de Bénévent, le comte de Beurnonville, le comte de Jaucourt, tous deux membres du sénat, le duc de Dalberg, conseiller-d'état, et l'abbé de Montesquiou, ancien membre de l'assemblée constituante.

Le 2 avril, le gouvernement provisoire adresse une proclamation à l'armée française. Il lui apprend que la France a brisé le joug sous lequel elle gémit depuis si long-temps. Il lui représente ensuite tous les maux que la patrie et elle-même ont soufferts sous Napoléon; il l'exhorte, en conséquence, à ne plus combattre, à ne plus marcher sous les ordres d'un homme qui a tout sacrifié à son ambition, et à ne plus songer désormais qu'aux douceurs de la paix. Le gouvernement provisoire termine, en disant aux soldats français qu'ils ne sont plus soldats de Napoléon, et qu'il les dégage de leurs serments. Le même jour, il prend deux arrêtés, par lesquels il ordonne que nul obstacle ne soit mis au retour du pape dans ses états, et à celui de l'infant D. Carlos en Espagne; et que l'un et l'autre soient reconduits jusqu'aux frontières de leur patrie, avec tous les honneurs qui leur sont dus.

Le 3 mai, le gouvernement provisoire nomme aux divers départements du ministère. M. le baron Henrion de Pensey obtient la *justice;* M. le comte de Beugnot, l'*intérieur;* M. le général Dupont, la *guerre;* M. le baron Malouet, la *marine;* M. le baron Louis, les *finances;* M. Anglès, la *police générale*. Le même arrêté crée M. Dupont de Nemours, secrétaire-général du gouvernement provisoire. C'est dans cette journée du 3 avril, que le sénat déclare que Napoléon-Buonaparte est déchu du trône; que le droit d'hérédité est aboli dans sa famille; que le peuple français et l'armée sont déliés du serment de fidélité envers Napoléon. Voici, en substance, quelques-uns des motifs sur lequel ce sénatus-consulte était fondé. Le sénat reprochait à l'ex-empereur d'avoir, contre les lois constitutionnelles, entrepris une longue suite de guerres, rendu plusieurs décrets portant peine de mort, anéanti la responsabilité des ministres, confondu les pouvoirs, détruit l'indépendance des corps judiciaires, soumis la liberté de la

presse à la censure arbitraire de sa police, altéré, dans la publication, les actes du sénat, enfin, d'avoir mis le comble aux malheurs de la patrie, en refusant de traiter à des conditions qui ne compromettaient ni l'honneur ni l'intérêt de l'état. Le corps législatif, s'étant assemblé le même jour, s'empresse d'adhérer à l'acte du sénat, qui prononçait la déchéance de Napoléon-Buonaparte.

Lorsque, le 29 mars, l'impératrice Marie-Louise, le roi de Rome et les membres de la régence s'éloignèrent de la capitale, ils prirent le chemin de Tours. Mais, le premier avril, l'impératrice reçoit des dépêches de son époux, qui fixaient à Blois le siége de la régence. On se rend aussitôt dans cette ville, et des ordres sont promptement donnés pour continuer le recrutement de l'armée avec activité. Quatre cents commis sont employés à cette opération jour et nuit. Les ministres, qui composaient ce gouvernement que l'Europe en armes était venue renverser, n'ignoraient point quels vœux formait la France en faveur des Bourbons, et quelle révolution s'était déjà opérée sur tous les points de l'empire; mais l'ambition ferme leur cœur à la raison, à la justice, à la sagesse, et ils s'obstinent encore à défendre de tout leur pouvoir, non point peut-être le gouvernement impérial, mais les honneurs, les dignités et les richesses qu'ils redoutent de perdre. Ainsi, sous le nom de Marie-Louise, ils persistent à retenir un simulacre de gouvernement, comptant pour rien les dangers et les malheurs que leur obstination peut attirer sur le pays où ils se sont réfugiés. Le 3 avril, une proclamation, signée de Marie-Louise, et destinée à appuyer l'exécution de leurs sinistres projets, est répandue avec profusion; en voici quelques passages : « Français, les événements de la guerre » ont mis la capitale au pouvoir de l'étranger. L'empereur, » accouru pour la défendre, est à la tête de ses armées si » souvent victorieuses. Elles sont en présence de l'ennemi » sous les murs de Paris. Vous serez fidèles à vos serments; » vous écouterez la voix d'une princesse qui fut remise à votre » foi, qui fait sa gloire d'être Française, d'être associée aux » destinées du souverain que vous vous êtes librement choisi. » Mon fils était moins sûr de vos cœurs, au temps de vos » prospérités; ses droits et sa personne sont sous votre sauve- » garde. » Cependant la restauration faisait de jour en jour de rapides progrès. Les frères et les ministres de Napoléon s'effrayent. Les premiers prennent même la résolution de s'éloigner, et prétendent contraindre Marie-Louise à les suivre;

mais elle s'y refuse absolument; et ils consentent à se retirer seuls au-delà de la Loire. Après avoir erré quelques jours aux environs d'Orléans, libres de se choisir un asile, ils se réfugient en Suisse. Bientôt le comte de Schuwalow arrive à Blois, et annonce à l'impératrice qu'il vient, au nom des souverains alliés, la chercher pour la ramener à son auguste père. La princesse et le roi de Rome quittent Blois, sous une escorte militaire, et se dirigent vers Orléans. Aussitôt après leur départ, les ministres de Napoléon, qui avaient sollicité des passeports du comte de Schuwalow, se font ouvrir le trésor impérial, y prennent pour eux et pour leurs amis des gratifications, et se rendent à Paris où ils s'empressent de donner leur adhésion aux actes du gouvernement provisoire. Cependant Marie-Louise rencontre l'empereur François, son père, près de Rambouillet. Ce prince, touché des malheurs de sa fille, lui prodigue les plus tendres consolations. Elle se rend ensuite dans la Suisse, puis dans la Savoie, et, après avoir séjourné quelque temps dans ces deux pays, elle va enfin joindre sa famille, dont elle était séparée depuis quatre ans.

Toutes les troupes françaises ayant été réunies à Fontainebleau, Napoléon leur annonce, dans une courte harangue, le 3 avril, que Paris est tombé au pouvoir des alliés, que les émigrés ont arboré la cocarde blanche, et qu'il n'a pu obtenir la paix, quoiqu'il ait consenti à se borner aux anciennes limites de la France. Il leur demande ensuite s'il peut compter sur leur dévouement, et si elles consentent à marcher avec lui sur Paris. La réponse des soldats est affirmative; mais les chefs de corps, jugeant mieux qu'eux la situation des choses, et convaincus de l'impossibilité d'une plus longue résistance, se rendent auprès de Napoléon, lui apprennent sa déchéance prononcée par le sénat, et le pressent de donner son abdication, la lui faisant considérer comme le seul moyen d'empêcher la ruine entière de la France. L'empereur s'emporte à cette proposition; mais les maréchaux le sollicitent avec tant de vivacité, qu'il consent à renoncer au trône, sous la condition que son fils y montera. Aussitôt il envoie les maréchaux Ney et Macdonald auprès de l'empereur de Russie, pour lui proposer cette abdication conditionnelle. Alexandre reçoit avec affabilité les envoyés de Napoléon; mais, avant de leur donner une réponse définitive, il consulte, au sujet de la réclamation de l'empereur déchu, quelques ministres de la France et de la coalition. Ceux-ci ayant émis, à l'una-

nimité, le vœu que la couronne de France fût rendue à la dynastie des Bourbons, et fait sentir que toute autre conduite serait impolitique, injuste et dangereuse, l'empereur de Russie annonce aux maréchaux Ney et Macdonald, qu'il est impossible d'accueillir les propositions de leur maître, et les charge d'aller porter celles qu'il lui fait au nom de la coalition. Le maréchal Ney, convaincu alors qu'il ne restait plus d'espoir à Napoléon, prend sur-le-champ son parti, et donne son adhésion à la déchéance. Quant au maréchal Macdonald, il retourne auprès de Napoléon, et lui apprend que les alliés ont définitivement résolu de ne point traiter avec lui, et qu'il ne peut espérer de paix avec eux, qu'autant qu'il renoncera, pour lui et ses descendants, aux trônes de France et d'Italie. Macdonald lui apprend en même temps, que les alliés lui offrent, en compensation, la souveraineté de l'île d'Elbe, et une pension annuelle de deux millions. Quelques dures que ces conditions paraissent à Napoléon, il les accepte.

Le 4 avril, le gouvernemeut provisoire arrête que tous les conscrits, actuellement rassemblés, ainsi que toutes les levées en masse, sont libres de retourner dans leurs foyers; que tous les emblêmes, chiffres et armoiries, caractérisant le gouvernement de Napoléon, sont supprimés et seront effacés, partout où ils peuvent exister; mais le gouvernement ordonne en même temps qu'aucune adresse, proclamation, feuille publique ou écrit particulier ne contiendra d'injures contre le gouvernement renversé. Il adresse le même jour une proclamation au peuple français, pour lui apprendre que Napoléon-Buonaparte est déchu du trône, que la patrie n'est plus avec lui, qu'un autre ordre de choses peut seul la sauver.

Sans avoir reçu de mission, ni du peuple français, ni du prince auguste qui, après vingt-deux années d'exil, venait reprendre l'héritage de ses pères, le gouvernement provisoire se hâta de faire rédiger une constitution politique pour le royaume. Une commission de sept membres, prise dans le sein du sénat, fut chargée de ce travail, et l'eut bientôt achevé. La constitution, présentée au sénat dans sa séance du 6 avril, est adoptée par lui le même jour, après une assez courte délibération. Ainsi, un gouvernement qui ne devait durer que quelques jours, s'arrogeait le droit de donner à la nation une constitution, à laquelle le souverain légitime n'avait point concouru. On verra bientôt que Louis XVIII, en digne descendant de Louis XIV, sut user de ses droits avec fermeté, et qu'il donna au peuple français une autre constitution,

ouvrage immortel et sacré de sa sagesse et de ses profondes connaissances politiques. Nous donnons ici les principes fondamentaux de la constitution du gouvernement provisoire. Le gouvernement français est déclaré monarchique et héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Les Français appellent librement au trône Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi. La noblesse ancienne et la noblesse nouvelle conservent leurs titres. La Légion-d'Honneur est maintenue. Le pouvoir exécutif appartient au Roi. Le pouvoir législatif est exercé simultanément par le Roi, le sénat et le corps-législatif. La pairie est inamovible et héréditaire. Le Roi seul a le droit de nommer les pairs. Les sénateurs actuels conserveront la dotation actuelle du sénat et des sénatoreries. Les membres actuels du corps-législatif continueront d'y siéger jusqu'à leur remplacement, et de toucher leur traitement. A l'avenir, les colléges électoraux auront seuls le droit de nommer au corps-législatif. Nul membre, soit du sénat, soit du corps-législatif, ne peut être arrêté, sans l'autorisation préalable du corps auquel il appartient. L'égalité de l'impôt, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'institution des jurés, la liberté de la presse et des cultes, sont maintenues. Le Roi a le droit de faire grâce. Les membres de l'ordre judiciaire et militaire sont maintenus. La personne du Roi est inviolable et sacrée. La dette publique est garantie. La vente des domaines nationaux est irrévocablement maintenue. Nul Français ne pourra être poursuivi à raison de ses opinions politiques. Enfin, le dernier article de cette charte constitutionnelle, où l'on voit que l'intérêt des membres du sénat et du corps-législatif n'a pas été oublié, porte que Louis-Stanislas-Xavier, sera proclamé *Roi des Français*, aussitôt qu'il aura juré solennellement d'observer et de faire observer la constitution improvisée du sénat.

Le 8 avril, le gouvernement provisoire, considérant comme définitive l'abdication de Napoléon-Buonaparte, déclare nul tout ce qu'il a pu faire en qualité d'empereur, depuis le moment où sa déchéance a été prononcée, et envoie aux différents corps d'armée l'acte par lequel on a conclu une suspension d'armes avec les troupes alliées. L'armée rassemblée à Fontainebleau reçoit cet acte dans la même journée, et le corps du maréchal Augereau, peu de temps après. Ce maréchal, après avoir brûlé les ponts de Romans et de Valence, s'était posté derrière l'Isère. Aussitôt il conclut avec le prince de Hesse-Hombourg, une convention, d'après laquelle

chaque parti, jusqu'à nouvel ordre, gardera ses positions. Cependant le fer des combats continuait de moissonner des soldats dans d'autres contrées de la France. Le maréchal Soult, après avoir vainement tenté divers mouvements sur Tarbes et sur Saint-Gaudens, dans l'espoir de se. réunir à l'armée de Catalogne, commandée par le maréchal Suchet, était venu s'établir sous les murs de Toulouse. Il avait à peine commencé à se fortifier, que lord Wellington, à la tête de soixante-cinq mille Anglo-Espagnols, vient prendre position à une demi-lieue de la ville. L'armée que commandait le maréchal Soult s'élevait à peine au quart de ces forces. Le général anglais, sachant que le faubourg Saint-Michel n'était point fortifié, ordonne aux corps des généraux Freyre et Béresford de passer la Garonne sur un pont de bateaux, tandis que celui du général Hill demeurerait sur la rive gauche du fleuve, pour enlever le faubourg Saint-Cyprien. Les deux jours suivants sont employés de la part de l'ennemi à attaquer les postes avancés de l'armée française. Le 10 avril, Wellington déploie toutes ses forces contre elle. Les Français, animés du plus ardent courage par la présence du maréchal Soult, se précipitent sur les rangs espagnols, et en font un grand carnage. Ils étaient moins heureux sur les autres points. Leurs retranchements de droite sont enlevés par les montagnards écossais, et, bientôt après, ils perdent même la redoute de la Pujade. Quand les ennemis se voient maîtres de ces positions importantes, ils essaient de couper la route de Narbonne, la seule par laquelle l'armée française puisse faire sa retraite; mais l'énergie et l'habileté que déploie dans cette circonstance le maréchal Soult, font échouer leur entreprise. Alors ils se mettent en devoir de lancer sur Toulouse des fusées à la congrève pour l'incendier. Cependant, Wellington fait sommer la ville de se rendre. Soult s'y refuse d'abord obstinément; mais, enfin, vaincu par les prières des autorités civiles, il évacue Toulouse à minuit. Il laissait dans les hôpitaux près de deux mille blessés, parmi lesquels se trouvaient quelques généraux. Dès le lendemain, Wellington, à la tête de l'armée anglo-espagnole, fait son entrée à Toulouse dans le plus pompeux appareil, et environné de tout l'éclat de la victoire. Son triomphe lui coûtait cher. Il avait eu six mille hommes tués, douze mille blessés. Aussitôt la cocarde blanche est arborée dans la ville sous les auspices des Anglais; à la vue de ce signe révéré des Français, les Toulousains font éclater les plus vifs trans-

ports de joie. Bientôt on est instruit des événements qui s'étaient passés à Paris, et le maréchal Soult propose à Wellington un armistice; mais le général anglais, croyant l'armée française dans une situation peu propre à la résistance, la fait poursuivre par sa cavalerie. Ce n'est que lorsqu'il a reçu des avis officiels sur la révolution qui précipitait Napoléon du trône, qu'il consent à suspendre les hostilités.

Le 11 avril, les maréchaux Ney et Macdonald, et M. de Caulaincourt, représentant l'ex-empereur Napoléon, signent, à Paris, avec les ministres des puissances alliées, une convention qui règle la destinée de Napoléon et de sa famille. L'ex-empereur renonce, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie. Lui et son épouse conserveront, pendant leur vie, le titre d'empereur et d'impératrice; et les membres de sa famille, les titres dont il les avait revêtus. Napoléon possédera, sa vie durant, l'île d'Elbe en toute souveraineté, et jouira d'un revenu de deux millions et demi en inscriptions sur le grand-livre de France, dont un million sera reversible à l'impératrice. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla seront donnés en toute souveraineté à l'impératrice Marie-Louise, et après elle, à son fils et à sa descendance. La famille de Napoléon jouira de deux millions et demi de revenus, en domaines ou en rentes. Un million de revenu sera payé à Joséphine, première épouse de Napoléon. Eugène de Beauharnais aura un établissement convenable hors de France. Enfin, il est permis à Napoléon d'emmener à l'île d'Elbe avec lui 400 hommes de bonne volonté, pour lui servir de garde.

Ce traité ayant été porté, le même jour, à Napoléon, il donne immédiatement son abdication. Elle était ainsi conçue : « Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Na- » poléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix de » l'Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, » renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et » d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même » celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la » France. » Tel était le dernier acte politique de ce despote superbe, dont la chute n'était due qu'à l'ambition la plus effrénée, et aux plus gigantesques conceptions qui soient jamais entrées dans une âme humaine. Napoléon est à peine précipité du trône, que tous les grands de l'empire et les différents corps de l'état s'empressent d'envoyer leur adhésion à tous les actes du gouvernement provisoire.

Une garde nationale à cheval, composée de gentilshommes

royalistes et destinée à servir de garde à la famille royale, venait de se former rapidement sous les auspices de M. le comte Charles de Damas. Dès le 11 avril, un escadron de cette garde sort de Paris pour aller à la rencontre de Monsieur, comte d'Artois, qui était alors à Livry. Le lendemain même de ce jour, le 12 avril, le prince se met en route pour Paris. Au-delà de la barrière de Bondy, il rencontre un groupe de maréchaux de France qui est venu au-devant de lui. Le maréchal Ney, prenant la parole au nom de ses frères d'armes, lui dit qu'eux et lui ont servi avec dévouement le gouvernement qui leur commandait au nom de la France, et que c'est avec un dévouement plus empressé encore qu'ils serviront le roi légitime. Le comte d'Artois lui répond, avec un ton plein de grâce et d'affabilité, que le Roi revendique tous les exploits des Français qui ont eu pour objet le bien et la gloire de la patrie, et que tout ce qui a été fait pour elle ne lui a jamais été étranger. Lorsque le prince est arrivé à la barrière de Bondy, il est reçu par les membres du gouvernement provisoire, le conseil municipal et de nombreux détachements de la garde nationale. Il est successivement harangué par M. le prince de Talleyrand, président du gouvernement provisoire, et par M. le préfet de la Seine; il leur fait à tous deux les réponses les plus obligeantes et les plus aimables. Le cortége prend, pour entrer dans la capitale, le faubourg Saint-Denis. Une multitude de Parisiens, parés de cocardes et de rubans blancs, était accourue pour jouir de la présence de l'auguste frère de leur Roi. Arrivé sous l'arc de triomphe de la rue Saint-Denis, le comte d'Artois paraît éprouver la plus agréable sensation; le cortége se dirige par cette rue vers Notre-Dame. Toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux blancs; les fenêtres et même les toits étaient remplis de spectateurs qui criaient à chaque instant : VIVE MONSIEUR! VIVE LE ROI! Le cortége étant enfin arrivé à la métropole, toujours à travers la foule la plus nombreuse, le prince, reçu par le clergé de Notre-Dame, est conduit sous le dais jusqu'au chœur de l'église. Là, le prince, s'agenouillant, s'empresse d'offrir ses prières à Dieu, pour le remercier d'avoir délivré ses compatriotes du joug qu'ils avaient si long-temps porté, et de l'avoir ramené parmi eux. Après le *Te Deum*, le *Domine, salvum fac Regem* est chanté, et il n'est pas un spectateur qui ne mêle sa voix reconnaissante à la voix des ministres de Dieu, pour répéter ces mots sacrés. Plusieurs fois, cette belle et touchante cérémonie est interrompue par les cris de

Vive le Roi! Le prince est ensuite conduit aux Tuileries, où, malgré ses fatigues, il se fait un plaisir de recevoir toutes les personnes qui viennent lui offrir leurs félicitations. Le soir, les plus brillantes illuminations éclairent les édifices publics et les maisons particulières. Une très-grande quantité de généraux et officiers alliés prennent part avec empressement à cette fête de famille.

Le 13 avril, le gouvernement provisoire adresse une nouvelle proclamation à l'armée française. Il lui apprend que les princes légitimes de la France sont enfin de retour dans leur patrie, et qu'ils viennent consacrer leur vie au bonheur de tous les Français. Le gouvernement provisoire invite l'armée à bannir toute défiance et toute alarme, et à rester fidèle à ses drapeaux. Nous transcrivons ici un des passages les plus remarquables de cette proclamation : « Tout est changé. » Vous ne périrez plus à cinq cents lieues de la patrie pour » une cause qui n'est pas la sienne. Des princes, nés Français, » ménageront votre sang; car votre sang est le leur. Leurs » ancêtres ont gouverné vos ancêtres. Le temps perpétuait » entre eux et nous un long héritage de souvenirs, d'intérêts » et de services réciproques. Cette race antique a produit des » rois qu'on surnommait les pères du peuple. Elle nous donna » Henri IV, que les guerriers nomment encore *roi vaillant*, » et que les laboureurs nommeront toujours le *bon roi*. » Le même jour, le gouvernement provisoire ordonne que la cocarde blanche, étant redevenue la cocarde française, sera prise par toute l'armée; que le pavillon blanc et la cocarde blanche seront arborés sur les bâtiments de guerre et sur les navires de commerce; que tous les prisonniers de guerre, retenus sur le territoire français, seront rendus sans délai à leurs puissances respectives; enfin, qu'il sera délivré des congés dans tous les corps de l'armée.

Quoique l'autorité royale fût reconnue et proclamée, il y avait encore quelques lieux où les fonctionnaires du gouvernement abattu, regrettant amèrement la puissance qui leur échappait, manifestaient un esprit d'opposition, qui arrêtait l'élan des sentiments royalistes. Le sénat lui-même manifestait ce coupable et funeste esprit d'opposition; car il avait refusé d'assister en corps à la cérémonie religieuse qui avait signalé l'entrée du comte d'Artois dans la capitale, et d'accorder à ce généreux prince le titre de lieutenant-général du royaume. Il fléchit enfin, et déféra à Monsieur le gouvernement de la France, jusqu'à l'acceptation royale de la consti-

tution qu'il avait rédigée. Tel est l'objet d'un décret rendu, par le gouvernement provisoire, le 14 avril. Le sénat va aussitôt, en corps, présenter ce décret à Monsieur, ayant à sa tête le prince de Talleyrand. Monsieur, dans la réponse qu'il adresse au président du sénat, lui dit qu'il a pris connaissance de la constitution, et lui assure que le Roi en admettra au moins toutes les bases. Le premier usage que le comte d'Artois fait de son autorité, est d'envoyer des commissaires dans les divers départements, avec des pouvoirs étendus, pour diriger les autorités locales dans leurs mesures, et pour recueillir, en même temps, d'exactes informations sur la situation du pays et sur les besoins du peuple. Le prince, ayant réuni ces commissaires avant leur départ, leur fait sentir que le grand objet de leur mission est de prêcher partout l'oubli du passé, les sacrifices mutuels, et la franche réunion des vœux et des volontés, pour réparer tant de désordres; puis il leur recommande de consoler le peuple, de lui rendre l'espérance, de rapporter la vérité au Roi, et de répéter jusque sous la chaumière du pauvre que le Roi arrive avec les sentiments d'un père, et qu'il partagera le malheur de ses enfants jusqu'à ce qu'il l'ait réparé.

Le comte d'Artois, plein de vénération pour le chef de l'Eglise, et désirant lui donner une preuve de son zèle et de son dévouement, ordonne, le 19 avril, que les insignes, ornements, sceaux, archives, et généralement tous les objets qui ont été enlevés au souverain pontife, et qui se trouvent au dépôt de Paris, seront sur-le-champ mis à la disposition de Sa Sainteté.

Déjà le Saint-Père était en route pour retourner à Rome, et recevait partout sur son passage les expressions de l'amour et du respect des Français. Mais ce ne fut que le 17 mai qu'il rentra dans sa capitale.

Le 20 avril, l'empereur déchu descend, à midi, dans la cour du palais de Fontainebleau; trois mille hommes de la vieille garde y étaient rassemblés; il leur fait ses adieux en ces termes : « Soyez fidèles au nouveau roi; n'abandonnez » pas cette chère patrie si long-temps malheureuse; ne plai- » gnez pas mon sort; de grands souvenirs me restent; je » serai toujours heureux, quand je saurai que vous l'êtes. » J'aurais pu mourir, mais je suivrai le chemin de l'honneur, » j'écrirai ce que nous avons fait. Soldats, je ne puis pas » vous embrasser tous; mais j'embrasse votre chef. » Il em-

brasse le général Petit; puis, baisant l'aigle de ses grenadiers, il ajoute : « Cher aigle!..... que ces baisers retentissent dans le cœur de tous les braves!...... Adieu, mes » enfants! » Il s'éloigne à ces mots, monte en voiture, et donne le signal du départ. Il était accompagné par les commissaires des quatre grandes puissances. En traversant les provinces méridionales de la France, il court plusieurs fois le danger de la vie. A Avignon, s'il y était entré, douze mille personnes, animées de la plus violente haine contre lui, se disposaient sans doute à le punir de tous les maux qu'il avait attirés sur la France. Enfin, il arrive au port de Saint-Raphaël, où il s'embarque pour l'île d'Elbe.

Monsieur, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, qui était à Paris depuis le 12 avril, et qui désirait vivement de faire jouir les Français des bienfaits de la paix, avant même que les dispositions en fussent déterminées, se hâte de conclure, avec les puissances alliées, le 23 avril 1814, la convention dont nous allons faire connaître les principaux articles. Les hostilités cesseront entre la France et les hautes puissances alliées, aussitôt que les commandants des troupes françaises auront reconnu l'autorité du lieutenant-général du royaume. Les troupes alliées évacueront le territoire français, tel qu'il était le 1er. juillet 1792. Toutes les places et forts, situés hors des limites actuelles de la France, et occupés par les Français, seront évacués par eux et remis aux puissances alliées. Celles-ci feront immédiatement cesser le blocus des places-fortes situées en France. Les troupes françaises en Italie seront sur-le-champ rappelées. Tous les ports français seront débloqués, et la liberté de la pêche et du cabotage leur sera rendue. Tous les prisonniers de guerre et les otages seront rendus immédiatement et sans rançon. L'administration des provinces sera remise à l'autorité royale. Les alliés feront cesser toutes réquisitions militaires. Le gouvernement français se charge de pourvoir aux besoins des troupes alliées, jusqu'au moment où elles évacueront le territoire de la France. Cette journée du 23 avril est marquée par un autre acte qui atteste la justice et la bonté de l'auguste frère du Roi; Son Altesse Royale, ayant été informée qu'un grand nombre d'individus gémissent dans les prisons et dans les bagnes, pour des faits et des délits relatifs à la conscription, ordonne qu'ils seront sur-le-champ mis en liberté. Le noble prince n'excepte de cette disposition géné-

rale que les fonctionnaires publics prévenus d'escroqueries ou de concussion.

Peu de temps après la convention du 23 avril, les garnisons de Hambourg, de Berg-op-zoom et de Magdebourg rentrent en France avec leurs armes et leurs bagages. Toutes les autres garnisons se soumettent successivement aux ordres du gouvernement provisoire. L'amiral Werhuel lui-même qui, pendant six mois, s'était défendu contre les Anglais sur la flotte du Texel, cède aussi à la force des événements. Dans l'Italie, Murat ne s'était décidé qu'après avoir connu les événements de Paris, à marcher contre Plaisance; mais le général Maucune, à la tête de six mille hommes, avait rendu tous ses efforts inutiles. Le gouvernement provisoire ayant alors rappelé les troupes françaises campées sur les bords du Mincio, le prince Eugène, se soumettant à la nécessité, ne met point d'obstacle à leur départ, et emploie les derniers jours de son administration à maintenir l'ordre et la paix. Tous ses soins, toute sa vigilance ne peuvent empêcher les Milanais, auxquels le gouvernement français était devenu en horreur, de se porter aux plus grands désordres, et de livrer à une mort cruelle le ministre Prina. Le prince Eugène, après avoir fait ses adieux au peuple et à l'armée, se rendit à Paris auprès du roi de France, puis en Bavière auprès du roi, son beau-père.

Louis XVIII eut à peine été instruit des grands événements qui avaient renversé le trône impérial, et le rétablissaient dans les droits de ses aïeux, qu'il s'empressa de quitter l'Angleterre, où il avait reçu si long-temps une généreuse hospitalité. Accompagné de Madame, duchesse d'Angoulême, du prince de Condé, du duc de Bourbon, et de quelques autres gentilshommes qui n'avaient jamais voulu l'abandonner au milieu de ses infortunes, Louis XVIII s'embarqua à Douvres sur un yacht royal, magnifiquement orné. Le 25 avril, il touche le sol français; il débarque à Calais, au milieu d'une foule innombrable, accourue, pour le voir, des lieux les plus éloignés. A son aspect, à l'aspect de l'auguste princesse et des princes qui l'accompagnent, les plus vifs transports de joie et de bonheur éclatent de toute part, et se manifestent par les cris cent fois répétés de *vive le Roi! vive Madame!* Louis XVIII est reçu à Calais par toutes les autorités de la ville, par les gardes nationales des environs, et par la garnison de Lille, qui, sous la conduite du lieutenant-général

Maison, a fait vingt-huit lieues en vingt-quatre heures, pour venir rendre hommage à son roi. Le Roi se rend à l'instant dans l'église de Calais pour rendre grâces à Dieu. Le lendemain, il monte avec les princes dans une calèche découverte, et se dirige vers la capitale de son royaume, par Boulogne, Montreuil, Abbeville et Compiègne. Il arrive dans cette ville, le 29 avril, après avoir recueilli sur toute sa route les plus éclatants témoignages de respect et d'amour. De Compiègne, le Roi se rend à Saint-Ouen, et s'y arrête. C'est là que, le 2 mai, il fait promulguer le premier acte public de son autorité. Cet acte est une déclaration solennelle, par laquelle il annonce qu'il a examiné attentivement la constitution rédigée par le sénat, et qu'il y a trouvé un grand nombre d'articles peu en harmonie avec le régime royal. Louis, par ce même acte, convoque, pour le 4 juin suivant, le sénat et le corps-législatif, dans le but de leur communiquer le travail qu'il aura fait avec une commission choisie dans les deux corps. De plus, la déclaration du Roi contenait, comme bases de la constitution qu'il annonçait, les garanties suivantes : la division du gouvernement représentatif en deux corps, le sénat et le corps-législatif; le libre vote de l'impôt; l'inviolabilité de la liberté publique et individuelle; la liberté de la presse, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique; la liberté des cultes; l'inviolabilité des propriétés; l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux; la responsabilité des ministres; l'inamovibilité des juges; l'indépendance du pouvoir judiciaire; l'inviolabilité de la dette publique; la conservation des pensions, des grades et des honneurs, de l'ancienne et de la nouvelle noblesse; le maintien de la Légion-d'Honneur; l'admission de tout Français aux emplois civils et militaires; enfin, le respect pour les opinions et pour les votes. Dans cette même journée, le Roi admet à son audience le sénat, le corps législatif, les maréchaux, beaucoup de généraux, et les députations des différents corps de l'état. Il leur fait à tous le plus gracieux accueil.

Le 4 mai 1814, le Roi part de Saint-Ouen, et se dirige vers la capitale. Il était dans une calèche découverte, attelée de huit chevaux blancs. Il avait à sa gauche Madame, et devant lui le prince de Condé et le duc de Bourbon. Monsieur, comte d'Artois, et le duc de Berry, son fils, marchaient à cheval, à gauche et à droite de la calèche royale. Le cortége était formé des maréchaux de France, des officiers-

généraux de l'armée et des seigneurs de la cour. Une multitude innombrable de personnes de tout âge et de tout sexe s'était portée de bonne heure sur la route de Paris à Saint-Ouen, brûlant d'impatience de voir l'auguste souverain de la France. Le temps était magnifique, le ciel était sans nuage, et le soleil jetait l'éclat le plus pur. Vers onze heures du matin, le cortége du Roi paraît vers la barrière Saint-Denis; à son aspect, les plus vives, les plus touchantes acclamations se font entendre; de toute part retentissent les cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons! vive Madame!* Le Roi est reçu à la barrière par le préfet de la Seine, entouré des douze maires et de tout le conseil municipal. Ce magistrat, après avoir harangué Louis XVIII, lui présente les clés de la ville de Paris. « Je me réjouis, » répond le Roi, de me réunir à mes enfants..... Je touche » les clés de ma bonne ville de Paris; mais je vous les re» mets; je ne puis les laisser en de meilleures mains, et les » confier à des magistrats plus dignes de les garder. » Le cortége royal, entrant ensuite dans le faubourg Saint-Denis, s'avance lentement au milieu d'une double haie, formée de la garde nationale parisienne et de toutes les troupes qui se trouvaient dans la capitale. On voyait des drapeaux blancs flotter à toutes les fenêtres; elles étaient pleines d'hommes, de femmes et d'enfants, qui criaient sans cesse *vive le Roi!* Louis se rend immédiatement à l'église Notre-Dame. Tout le clergé l'attendait à la porte. L'un des vicaires généraux le harangue; puis il s'avance, sous un dais magnifique, jusqu'au chœur. Le *Te Deum* est d'abord chanté, et ensuite le *Domine, salvum fac Regem,* qui est répété par tous les assistants. Vers quatre heures et demie, le cortége se remet en marche pour aller aux Tuileries. Madame y trouve deux cents dames vêtues de blanc, qui lui présentent des hommages et des fleurs, puis une petite fille âgée de six ans, qui lui récite des vers où ses vertus étaient célébrées. Cette scène produit une si profonde émotion sur l'âme de la princesse, qu'elle tombe presque évanouie de bonheur. Cependant une foule innombrable s'était rassemblée dans le jardin des Tuileries, et faisait retentir à tout moment sous les fenêtres du château le cri de *vive le Roi!* L'auguste monarque, attendri de tant de marques d'amour, paraît à un balcon, et, en saluant le peuple, d'une main montre le ciel, et de l'autre touche son cœur. Cette belle et mémorable journée, où le légitime roi de France a recueilli les plus enivrants témoi-

gnages de vénération et de tendresse, est terminée par de magnifiques illuminations.

L'article 8 de la convention du 25 avril, portait que les réquisitions militaires cesseraient dès le moment où les provinces auraient été remises au pouvoir légitime. Cet article fut violé dans beaucoup de départements; des commandants ou intendants des armées alliées levèrent des contributions considérables, et allèrent même jusqu'à faire procéder à des adjudications anticipées de bois et à des ventes de mobiliers appartenant à l'état. Le Roi fut à peine de retour dans sa capitale, qu'étant instruit de ces désordres, il se hâta d'y remédier. Le 5 mai, il défend à toutes les autorités de prêter les mains ou d'obtempérer aux réquisitions qui auraient été faites, postérieurement à la notification des conventions du 23 avril. Par la même ordonnance. le Roi déclarait nulles toutes adjudications de bois et ventes de mobiliers appartenant à l'état, qui avaient été faites postérieurement à cette même époque du 23 avril.

Le 9 mai, le Roi adresse à son peuple une proclamation, toute empreinte de la noblesse et de la bonté de son âme. Il lui exprime avec un touchant abandon, combien il a été ému des acclamations unanimes qui l'ont accompagné depuis les frontières de son royaume jusqu'au sein de sa capitale. Louis annonce ensuite aux Français combien il désire vivement leur faire oublier l'oppression et les misères sous lesquelles ils ont gémi si long-temps; puis il leur assure qu'aucun sacrifice ne lui coûtera, pour atteindre ce but, objet de toute sa sollicitude royale. « Votre roi, leur dit-il, veut que votre » voix lui parvienne et lui expose vos besoins et vos vœux; la » sienne sera toujours celle de l'amour qu'il porte à ses peu- » ples. Les cités les plus vastes et les hameaux les plus igno- » rés sont également sous ses yeux, et il rapproche en même » temps tous ses sujets de son cœur. Il ne croit pas qu'il » puisse avoir des sentiments trop paternels pour des peuples » dont la valeur, la loyauté et le dévouement à leur Roi, ont » fait, durant de longs siècles, la gloire et la prospérité. » Le lendemain, une nouvelle proclamation du Roi, en rappelant aux Français quels sont les besoins actuels de l'état, leur recommande de lui donner une nouvelle preuve de leur dévouement, en acquittant sans délai leurs impositions.

Quatre ordonnances royales, concernant l'organisation de l'armée, sont données, le 12 mai. L'infanterie de ligne sera composée de quatre-vingt-dix régiments, et l'infanterie légère,

de quinze; la cavalerie sera composée de cinquante-six régiments qui porteront le nom de carabiniers, de cuirassiers, de dragons, de lanciers, de chasseurs et de hussards; huit régiments d'artillerie à pied, quatre régiments d'artillerie à cheval, un bataillon de pontonniers, douze compagnies d'ouvriers d'artillerie, et quatre escadrons du train, composeront le corps royal d'artillerie. Il y aura dans le corps royal du génie, trois régiments de sapeurs et mineurs, deux compagnies d'ouvriers et du train, une école d'élèves, trois écoles régimentaires et des gardes du génie. Les corps royaux d'artillerie et du génie auront chacun un état-major-général. — Voici quelques dispositions communes à tous les cadres d'officiers de l'armée; les anciens officiers, qui ont des blessures ou des infirmités, obtiendront une solde de retraite; les autres officiers peuvent servir encore, mais ne pouvant être employés actuellement, seront admis à jouir, dans leurs foyers, d'un traitement égal à la moitié de la solde d'activité. Les deux premiers tiers des grades d'officiers qui viendront à vaquer appartiendront exclusivement aux officiers en non activité; l'autre tiers appartiendra au Roi; ces dispositions s'appliquent aux officiers de tous grades.

Le 13 mai, S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, est nommé colonel-général des gardes nationales de France, dont le lieutenant-général Dessoles venait d'être nommé major-général. Le même jour, 13 mai, le Roi nomme M. Dambray, chancelier de France; M. le prince de Bénévent, ministre des affaires étrangères; M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur; M. le général comte Dupont, ministre de la guerre; M. le baron Louis, ministre des finances; M. le baron Malouet, ministre de la marine; M. le comte Beugnot, directeur-général de la police; M. le comte Ferrand, directeur-général des postes, et M. Bérenger, directeur-général des contributions indirectes.

Le 15 mai, une ordonnance royale porte que Monsieur, comte d'Artois, reprendra le titre de colonel-général des Suisses; le prince de Condé, celui de colonel-général de l'infanterie de ligne; le duc d'Angoulême, celui de colonel-général des cuirassiers et des dragons; le duc de Berry, celui de colonel-général des chasseurs et des chevau-légers-lanciers; le duc d'Orléans, celui de colonel-général des hussards; enfin le duc de Bourbon, celui de colonel-général de l'infanterie légère. Le titre d'inspecteurs-généraux est donné aux généraux

qui occupaient , sous le gouvernement précédent, les places de colonels-généraux.

Le 16 mai, une autre ordonnance royale attribue aux généraux de brigade le titre de maréchaux-de-camp; aux généraux de division, celui de lieutenants-généraux.

Le Roi, guidé par le désir de soulager ses peuples de tout ce que les droits-réunis ont de vexatoire, rend, le 17 mai, une ordonnance portant que les directions générales des douanes et des droits-réunis sont supprimées; que leurs attributions sont réunies sous le nom de *direction générale des contributions indirectes;* et que le chef de cette nouvelle *direction* préparera sans délai le plan de l'impôt à mettre sur les objets de consommation.

Le 18 mai, le Roi confère la dignité d'amiral de France au duc d'Angoulême, et ordonne que les inspecteurs-généraux des côtes du Nord, de l'Océan, de la Méditerranée et de la Ligurie, auront désormais le titre de premiers inspecteurs-généraux de la marine. Sept jours après, le 25, il crée un état-major des gardes du pavillon amiral, lequel pourra demeurer partout où sera l'amiral. Les soixante aspirants de la marine de première classe, qui monteront la garde chez l'amiral, seront commandés par les officiers de cet état-major.

Louis XVIII n'avait jamais cessé de conserver le souvenir des services importants que les gardes-du-corps avaient rendus à ses prédécesseurs; il se rappelait surtout, avec un vif sentiment de reconnaissance, les preuves éclatantes de dévouement qu'ils avaient données au dernier roi, Louis XVI. En conséquence, le 22 mai, il ordonne que le corps des gardes-du-corps du Roi sera rétabli, et qu'il sera composé de six compagnies distinctes et s'administrant séparément. Le Roi, par un sentiment de justice digne de sa belle âme, veut que ses gardes-du corps soient composés surtout des anciens officiers et gardes qui sont encore en état de servir. En général, les places d'officiers dans le corps des gardes-du-corps du Roi, seront données, partie aux officiers-généraux de l'armée, partie aux membres même de ce corps militaire. Quiconque aspirera à une place de garde-du-corps, devra produire les preuves de sa bonne conduite et de la possession de six cents francs de rente.

Aussitôt que S. M. Louis XVIII fut arrivée à Paris, on s'occupa sans relâche de fixer les rapports nouveaux qui al-

laient exister entre la France et les états européens. La négociation d'une paix si nécessaire et si désirable ne pouvait éprouver de difficultés. La franchise et la loyauté de la famille des Bourbons inspiraient aux alliés la plus entière confiance. M. Charles-Maurice de Talleyrand, ministre du Roi, la signe, le 30 mai 1814, avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Le traité rétablit les limites de la France, telles qu'elles existaient au premier janvier 1792, en augmentant son territoire d'une partie de la Savoie, et de quelques cantons ajoutés aux départements des Ardennes, de la Moselle, du Bas-Rhin et de l'Ain. Il confirme la France dans la possession de la principauté d'Avignon, du Comtat-Venaissin, du comté de Montbelliard et d'autres enclaves ayant appartenu autrefois à l'Allemagne. La France recouvre, par ce traité, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre qu'elle possédait, au premier janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie, à l'exception des îles de Tabago, de Sainte-Lucie et de l'Ile-de-France. S. M. le roi de Suède consent à ce que la Guadeloupe soit restituée au roi de France. La France obtiendra les deux tiers des arsenaux, des vaisseaux et de toutes les sortes de munitions qui se trouvent dans les places maritimes, cédées par S. M. très-chrétienne aux diverses puissances de l'Europe. Les puissances contractantes renoncent réciproquement à la totalité des sommes qu'elles pourraient avoir à réclamer, à raison de contrats, de fournitures ou d'avances quelconques, faites dans les différentes guerres qui ont eu lieu depuis 1792. Le gouvernement français, à dater du premier janvier 1814, se trouve dégagé du paiement de toute pension civile, militaire et ecclésiastique, solde de retraite et traitement de réforme, à tout individu qui n'est plus sujet français. Les domaines nationaux, acquis à titre onéreux par des sujets français, dans les pays qui ont fait partie du ci-devant empire français, sont garantis à leurs acquéreurs. Dans le délai de deux mois, les puissances alliées enverront à Vienne des ministres plénipotentiaires pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions de ce traité. Tels sont les principaux articles de cette heureuse paix qui assurait à la France le repos et la stabilité, et lui rendait tous les avantages dont elle avait joui sous l'antique dynastie des Bourbons. Le traité du 30 mai est accompagné d'articles additionnels, particuliers à chacune des puissances alliées. Un seul article addi-

nel est joint au traité de paix avec l'Autriche; il porte nulation des décrets rendus contre des sujets français ou ités français, étant ou ayant été au service des puissances ies. D'après les cinq articles additionnels, joints au traité : la Grande-Bretagne, le roi de France s'engage à unir ses rts à ceux du roi de cette nation, pour faire prononcer l'abon de la traite des noirs; le gouvernement anglais et le gouvement français feront liquider leurs dépenses respectives r l'entretien des prisonniers de guerre; les prisonniers de rre respectifs acquitteront, avant leur départ, leurs dettes ticulières; les différentes propriétés des deux parties contantes ou de leurs sujets seront affranchies du séquestre; raité de commerce sera conclu le plus tôt possible entre la ıce et l'Angleterre. L'article additionnel au traité de paix : la Prusse annule entièrement tous les traités qui ont aits entre cette nation et la nation française, depuis l'an 1795. Enfin, l'article additionnel au traité avec la Russie, ernant le duché de Varsovie, porte qu'une commission iale sera chargée de régler les arrangements relatifs aux entions réciproques. Outre les articles additionnels dont s venons de parler, le traité du 30 mai en contient de ets, par lesquels la France promet de reconnaître le parque feront les puissances alliées des pays conquis ou cé; par lesquels on promet un accroissement de territoire oi de Sardaigne par la réunion de l'état de Gênes; par uels on reconnaît libres la navigation du Rhin et celle Escaut; et par lesquels enfin le roi de France s'engage re faire les perquisitions les plus sévères, pour faire reser à la banque de Hambourg les sommes considérables lui furent enlevées, dans le temps que le maréchal oût commandait à Hambourg.

e traité du 30 mai est à peine signé, que les quatre cent e soldats étrangers, qui inondaient la France, se mettent nouvement pour en sortir. L'affranchissement total du toire s'effectue dans le cours du mois de juin. L'armée aise, sous Wellington, évacue le Languedoc et la Guienne. armées prussiennes prennent le chemin des provinces du l, pour rentrer dans la Belgique. Les armées russes, édées de quatre colonnes de Cosaques, et divisées en cinq ds corps de 40 à 50 mille hommes chacun, se dirigent le Rhin, pour se porter ensuite sur l'Oder, par Cologne, entz, Mayence, Manheim, Stolhoffen et Carlsruhe. Les ées autrichiennes et allemandes, partagées en six corps,

se dirigent aussi vers le Rhin, et ont bientôt effectué leur rentrée en Allemagne. Ainsi la France allait être bientôt délivrée des charges énormes qui pesaient sur elle depuis plusieurs mois. Et cet inappréciable avantage était dû à un roi bienfaisant et magnanime, dont les vertus étaient la plus solide garantie du repos de l'Europe, et du bonheur de son peuple.

Le 4 juin 1814, le Roi, accompagné des princes du sang, des ministres, des maréchaux de France, et d'un grand nombre de généraux et de personnages illustres, vient tenir une séance royale dans la salle du corps-législatif. Les pairs du royaume et les membres de la chambre des députés y étaient réunis. A l'arrivée du Roi, l'assemblée entière se lève aux cris cent fois répétés de *vive le Roi!* Le Roi s'étant assis et couvert, prononce, d'un accent ferme et d'une voix sonore, un discours plein de noblesse et de dignité. Son premier mot est celui du père le plus tendre. Il se félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à son peuple. Il annonce ensuite qu'il a fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté; que le rang que la France a toujours occupé parmi les nations, n'a été tranféré à aucune autre; que la sécurité même, acquise par les autres états, n'a fait qu'ajouter à sa puissance; que la gloire des armées françaises n'a reçu aucune atteinte; que les monuments de leur valeur subsistent, et que les chefs-d'œuvre nous appartiennent désormais par des droits plus sacrés que ceux de la victoire. Le Roi, parlant du commerce, dit que les routes vont être libres, que les manufactures françaises vont refleurir, et les villes maritimes renaître; puis il termine en rappelant aux assistants que la charte constitutionnelle, dont ils vont entendre la lecture, est le fruit de son expérience et de celle de plusieurs hommes renommés par leur sagesse. Le chancelier, M. Dambray, prenant la parole après le Roi, lit un discours où il développe, avec autant de sagesse que de sens, les bienveillantes et paternelles intentions de Louis XVIII. M. Ferrand, ministre d'état, lui succède, et donne lecture de la charte constitutionnelle. Nous offrons aux lecteurs une courte analyse de cette charte immortelle, qui désormais liera le peuple à son roi, et qui, en fixant les droits respectifs de l'un et de l'autre, fera le bonheur de tous deux. La charte garantit au peuple français l'égalité devant la loi, l'admission à tous les emplois, la liberté individuelle, la liberté des cultes

is la religion catholique, apostolique et romaine est dé-
:e la religion de l'état), la liberté de la presse, sauf la
ession des abus qui en pourraient résulter; l'inviolabi-
les propriétés, sans distinction de celles qu'on appelle
onales; l'oubli des opinions et votes émis jusqu'à la res-
ation; enfin l'abolition de la conscription. Le Roi, dont
ersonne est inviolable et sacrée, exerce seul la puissance
utive; il est le chef suprême de l'état et des armées de
: et de mer; il déclare la guerre, fait toutes les espèces
aités, nomme à tous les emplois d'administration pu-
ue, et fait les réglements et ordonnances nécessaires à
cution des lois et à la sûreté de l'état. Le Roi partage la
sance législative avec la chambre des pairs et celle des dé-
s. C'est le Roi qui propose la loi. La loi est discutée et vo-
ibrement par chacune des deux chambres. Les lois sont
tionnées et promulguées par le Roi. La liste civile est fixée
toute la durée du règne. La chambre des pairs, qui est
portion essentielle de la puissance législative, est con-
iée en même temps que celle des députés des départe-
ts. La session de l'une et de l'autre commence et finit en
e temps. Les pairs sont nommés par le Roi; leur nombre
limité. La chambre des pairs est présidée par le chan-
r. Les membres de la famille royale sont pairs de droit;
égent à la chambre après le président, mais ils n'y ont
délibérative qu'à vingt-cinq ans. Les séances de la
nbre des pairs sont secrètes; elle connaît des crimes de
e trahison. Nul pair ne peut être arrêté que de l'autorité
a chambre; il n'est justiciable que d'elle en matière cri-
elle... Les députés sont nommés par les colléges électo-
; leur élection durera cinq ans, et de manière que la
nbre soit renouvelée chaque année par cinquième. Nul
içais ne peut être élu député s'il n'est âgé de 40 ans, et
e paye mille francs de contributions directes. Il faut, pour
cer le droit électoral, être âgé de 30 ans, et payer
francs de contributions directes. Le président de la cham-
les députés, et les présidents des colléges électoraux sont
més par le Roi. Les séances de la chambre des députés
publiques. Nul impôt ne peut être perçu, s'il n'a été
enti par les deux chambres et sanctionné par le Roi.
deux chambres sont convoquées, chaque année, par le
Le Roi peut dissoudre la chambre des députés; mais
doit convoquer une nouvelle dans les trois mois qui
ent sa dissolution. Nul député ne peut être arrêté durant

la session, ni poursuivi en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit. Il n'y a rien de changé dans l'ordre judiciaire, si ce n'est que les juridictions prévôtales pourront être rétablies, si elles sont jugées nécessaires. L'institution des jurés est conservée, ainsi que le code civil et les lois existantes qui ne sont point contraires à la charte. Les biens ne pourront jamais être confisqués. Le Roi peut faire grâce, et commuer les peines. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de celle des députés; ils ont le droit d'y entrer, et de s'y faire entendre; ils peuvent être mis en accusation par la chambre des députés, et traduits devant la chambre des pairs, mais seulement pour fait de trahison ou de concussion. La conservation des grades, des honneurs et des pensions à ceux qui en jouissent actuellement, la garantie de la dette publique, le maintien de la noblesse ancienne et nouvelle et de la Légion-d'Honneur, l'établissement d'un régime particulier pour les colonies; tels sont les derniers articles de cette charte, que le Roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement.—La lecture de la charte achevée, la salle retentit long-temps des plus vifs applaudissements. Le chancelier reprend alors la parole pour donner communication de la liste des personnes que le Roi a choisies, pour faire partie de la chambre des pairs et de celle des députés. Après cette communication, les membres des deux chambres prêtent serment entre les mains de Sa Majesté. Avant de se retirer, Louis XVIII ordonne aux pairs de France de se rendre immédiatement au palais du Luxembourg, pour s'y constituer. Quant à la chambre des députés, elle se constitue aussitôt après le départ du Roi.

Le jour même de la promulgation de la charte constitutionnelle, le Roi, toujours dirigé, dans sa politique, par la bienveillance et la justice, rend une ordonnance en faveur des membres du sénat impérial, pour les récompenser de ce qu'ils ont fait pour hâter son retour dans ses états. Cette ordonnance porte que la dotation actuelle du sénat et des sénatoreries est réunie au domaine de la couronne; que les membres du sénat, nés Français, conserveront une pension de 36,000 francs; que leurs veuves jouiront d'une pension de 6,000, si toutefois il est reconnu que cette pension leur est absolument nécessaire; et qu'au fur et à mesure de la mort des membres du sénat, le traitement dont ils jouissaient, sera réuni au domaine de la couronne. C'est aussi le 4 juin que le Roi nomme cent cinquante-deux pairs à vie;

il appelle à cette haute dignité quatre-vingt-six sénateurs, plusieurs maréchaux et généraux, trois prélats ecclésiastiques, les ducs et pairs reconnus sous Louis XVI, et plusieurs membres de l'ancienne noblesse.

Aussitôt que la chambre des députés s'est constituée, elle s'empresse de voter une adresse de remercîment au Roi. Cette adresse, où la reconnaissance des députés est exprimée dans les termes les plus énergiques et les plus respectueux, est présentée à S. M., le 6 juin. En voici la fin : « ..... Après » avoir sagement balancé les pouvoirs publics, la charte » constitutionnelle promet à la France et la jouissance de » cette liberté politique qui, en élevant les nations, donne » plus d'éclat au trône lui-même, et les bienfaits de cette li- » berté civile qui, en faisant chérir par toutes les classes l'au- » torité royale qui les protége, rend l'obéissance à la fois » plus douce et plus sûre. Aussi avons-nous, Sire, l'intime » confiance que l'assentiment des Français donne à cette » charte tutélaire un caractère tout-à-fait national. La durée » de ces bienfaits, Sire, paraît devoir être inaltérable, lors- » qu'ils arrivent au moment d'une paix que le ciel accorde » enfin à la France. L'armée qui a combattu pour la patrie » et pour l'honneur, et le peuple qu'elle a défendu, recon- » naissent à l'envi que cette paix, signée dès le premier » mois du retour de V. M. dans sa capitale, est due à l'au- » guste maison de Bourbon, autour de qui la grande famille » française se rallie tout entière, dans l'espoir de réparer ses » malheurs. Oui, Sire, tous les intérêts, tous les droits, toutes » les espérances se confondent sous la protection de la cou- » ronne. On ne verra plus en France que de véritables ci- » toyens, ne s'occupant du passé qu'afin d'y chercher d'utiles » leçons pour l'avenir, et disposés à faire le sacrifice de leurs » prétentions opposées et de leurs ressentiments. Les Fran- » çais, également remplis d'amour pour leur patrie, et d'a- » mour pour leur roi, ne sépareront jamais de leur cœur ces » nobles sentiments; et le roi, que la Providence leur a » rendu, unissant deux grands ressorts des états anciens et » des états modernes, conduira des sujets libres et récon- » ciliés à la véritable gloire et au bonheur qu'ils devront à » *Louis-le-Désiré*. » Le Roi répond qu'il est profondément sensible aux sentiments que lui témoigne la chambre des députés; que, dans tout ce qu'ils lui disent, touchant la charte constitutionnelle, il voit le gage de ce concours de volontés entre la chambre et lui, qui doit assurer le bonheur

de la France; que, quant au doux nom de *Louis-le-Désiré*, que les Français, dans leur enthousiasme, lui ont décerné, il le regarde comme l'effet du profond amour qu'ils ont toujours porté à leurs rois, et qu'il l'accepte de tout son cœur.

La compagnie des chevau-légers de la garde avait été supprimée par une ordonnnance du 30 septembre 1787. Le Roi voulant environner le trône de tout l'éclat qui lui appartient, et surtout récompenser d'utiles services, en rétablissant sa maison militaire telle qu'elle existait autrefois, ordonne, le 15 juin, que la compagnie des chevau-légers de la garde sera rétablie; qu'elle sera composée de deux cents hommes, et que les places d'officiers et de chevau-légers seront données à ceux qui servaient autrefois dans cette compagnie, et aux fils des officiers-généraux ou des personnes appartenant aux premières classes de l'état.

Le 21 juin, une ordonnance royale statue que la décoration de la Légion-d'Honneur portera à l'avenir, d'un côté, l'effigie de Henri IV de glorieuse mémoire, avec cet exergue: *Henri IV, roi de France et de Navarre;* et de l'autre côté, trois fleurs de lys, avec cet exergue: *Honneur et patrie.*

Le 22 juin, une autre ordonnance porte que, jusqu'à ce qu'il ait pu être apporté à l'état actuel de l'éducation publique les modifications qui seront utiles, l'université de France observera les réglements actuellement en vigueur.

Par une ordonnance du 29 juin, S. M. arrête que son conseil sera composé des princes de sa famille, du chancelier de France, des ministres-sécrétaires d'état, des ministres d'état, des conseillers d'état et des maîtres des requêtes. Le conseil du Roi est divisé en deux parties, dont l'une prendra le nom de *conseil d'en haut*, et l'autre, celui de *conseil d'état. Le conseil d'en haut*, composé des princes de la famille royale, des ministres-secrétaires d'état, des ministres d'état et des conseillers d'état qu'il plaira au Roi de faire appeler, délibérera, en présence du Roi, sur les matières de haute administration. *Le conseil d'état*, composé des ministres-secrétaires d'état, et de tous les ministres d'état, conseillers et maîtres des requêtes, examinera les projets de lois et de réglements, qui auront été préparés dans les divers comités. Le 5 juillet suivant, le Roi nomme vingt-cinq conseillers d'état ordinaires, quinze conseillers extraordinaires, vingt-quatre conseillers d'état honoraires, cinquante maîtres des requêtes en service ordinaire, vingt-

quatre maîtres des requêtes surnuméraires, et dix-huit maîtres des requêtes honoraires.

Le nom de plusieurs communes de France avait été changé, durant la révolution, par les divers gouvernements qui s'étaient succédés. Lorsque Louis XVIII fut de retour dans ses états, ces communes s'empressèrent de lui demander l'autorisation de reprendre leur ancien nom; elle leur fut accordée par une ordonnance royale, rendue le 8 juillet.

Le 15 juillet, quatre ordonnances royales sont rendues, concernant le rétablissement des gardes-de-la-porte, des cent-suisses, des deux compagnies de gardes-du-corps de Monsieur et de la compagnie des grenadiers à cheval du Roi. La compagnie des gardes-de-la-porte et celle des cent-suisses seront composées, chacune, de cent hommes. Chacune des deux compagnies des gardes-du-corps de Monsieur aura cent cinquante hommes; la compagnie des grenadiers à cheval du Roi en aura cent soixante. Il est expressément ordonné aux capitaines commandants de ces compagnies, de présenter, pour leur formation exacte, surtout les officiers et gardes qui en faisaient autrefois partie, et qui sont encore en état de servir. C'est ainsi que le Roi sait récompenser le zèle et le service des vieux serviteurs de sa famille.

Le 16 juillet, une autre ordonnance statue que des gardes nationales, sous le nom de gardes urbaines et rurales, seront formées dans les villes et dans les campagnes; qu'elles ne pourront jamais être déplacées qu'en vertu d'une loi; que leur service, leur instruction et leur discipline seront réglés par leur colonel-général Monsieur, comte d'Artois; que, dans les cas de trouble, où à défaut de garnison, elles pourront être requises par les maires, les sous-préfets et les préfets; que les projets de lois, d'ordonnances et de réglements relatifs aux gardes nationales, seront préparés par le major-général, M. le comte Dessolle, et approuvés par le prince colonel-général.

Le 20 juillet, don Pedro Gomez Labrador, signe, à Paris, l'accession de Ferdinand VII, roi d'Espagne, au traité du 30 mai, et de plus deux articles additionnels, portant que les propriétés de toute nature, que des Espagnols possédaient en France ou des Français en Espagne, leur seront restituées, telles qu'elles étaient au moment du séquestre ou de la confiscation; qu'il sera conclu le plus tôt possible un traité

commerce entre les deux puissances, et que, jusqu'à la conclusion de ce traité, les relations commerciales entre les deux peuples seront rétablies sur le pied où elles étaient en 1792.

Le traité de paix, conclu entre Louis XVIII et ses alliés, avait laissé à la France les cantons de Dours, de Merbes-le-Château, de Beaumont et de Chimay, qui dépendaient du département de Jemmapes, ainsi que les cantons de Valcour, de Florenne, de Beauraing et de Gédinne, qui faisaient partie du département de Sambre-et-Meuse. Une ordonnance royale du 18 août réunit le canton de Dours au département du Nord et à l'arrondissement de Douay; les cantons de Merbes-le-Château et de Beaumont, au département du Nord et à l'arrondissement d'Avesnes; et les cantons de Chimay, de Valcour, de Florenne, de Beauraing et de Gédinne, au département des Ardennes et à l'arrondissement de Rocroy.

En publiant la charte constitutionnelle, le Roi avait dit que le vœu le plus cher à son cœur était que tous les Français vécussent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne vînt troubler la sécurité qui devait suivre un acte aussi solennel. C'est en conséquence d'un si noble vœu, que, le 21 août, le Roi rend une ordonnance portant que toutes les inscriptions sur les listes d'émigrés, subsistant encore à défaut de radiation ou à quelque autre titre que ce soit, demeurent abolies à compter du jour de la publication de la charte constitutionnelle; qu'ainsi tous les Français, qui pourraient être encore inscrits sur ces listes d'émigrés, peuvent exercer les droits civils et politiques que cette charte leur garantit.

Le 12 septembre 1814, le Roi prononce la suppression des *succursales des Invalides*, établies à Avignon et à Arras, sous le dernier gouvernement. Les invalides qui se trouvent dans ces succursales, seront admis, soit à l'hôtel de Paris, soit à la solde de retraite. Le Roi, dans sa sollicitude pour ces braves militaires, ordonne en même temps que ceux des invalides qui ne sont plus ses sujets, seront rendus à leurs souverains respectifs; mais qu'ils recevront, à leur sortie de France, une gratification calculée d'après la distance qu'ils auront à parcourir depuis les frontières jusques dans leurs foyers.

Le 27 septembre, une ordonnance du Roi porte que les établissements, formés à Paris, aux Barbeaux et aux Loges, pour l'éducation des orphelines de la Légion-d'Honneur, res-

teront affectés à cette noble destination. Toutes les élèves, qui existaient dans ces établissements au 19 juillet précédent, seront conservées jusqu'à l'âge de vingt-un ans. S'il en est parmi elles que leurs parents veuillent faire élever sous leurs yeux, elles auront la faculté de se retirer, et jouiront, jusqu'à l'âge de vingt-un ans, d'une pension de 250 francs.

Le 21 octobre, une loi statue que tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression pourra être publié librement et sans examen, mais que ceux qui seront au-dessous de ce nombre seront examinés, avant d'être livrés à l'impression; que nul ne pourra être imprimeur ni libraire, s'il n'est brévété par le Roi et assermenté, et que son brevet pourra lui être retiré, s'il s'est rendu coupable de contravention aux lois et réglements. Cette loi affranchit de la censure préalable les écrits en langues mortes ou étrangères, les mandements ou autres écrits du clergé en fonctions, les mémoires sur procès, les mémoires des sociétés littéraires ou savantes *autorisées*, les opinions des membres des deux chambres. Quant aux journaux et écrits périodiques, ils ne pourront paraître qu'avec l'autorité du Roi. La loi, dont nous venons de faire connaître les dispositions principales, a été rendue sous l'influence du ministre de l'intérieur, M. l'abbé de Montesquiou, qui, dans cette circonstance, a prononcé un discours plein de pensées fortes et sages. MM. Bedoch, Flaugergues et Raynouard ont vainement combattu le ministre. La loi, proposée par lui, est passée à une majorité de deux cent dix-sept voix contre cent trente-sept.

Le 8 novembre, une autre loi fixe la liste civile à la somme de 25 millions. Le Louvre et les Tuileries sont destinés à l'habitation du Roi. Les châteaux et domaines de Versailles, Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet, Compiègne, Fontainebleau, quelques autres palais et domaines, et plusieurs hôtels situés à Paris; les diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées et autres monuments des arts, tels que les bibliothèques et musées, formeront la dotation de la couronne. Les princes et princesses de la famille royale, recevront, à titre d'apanage, une somme de 8 millions. Cette loi, votée avec empressement par les deux chambres, contient d'autres dispositions relatives à l'administration des domaines royaux et des fonds de la liste civile.

Le 3 décembre 1814, le ministère de la marine et des colo-

nies, devenu vacant par la mort de M. Malouet, est confié à M. le comte Beugnot. Le même jour, M. le duc de Dalmatie (Soult) est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le lieutenant-général comte Dupont.

Le 5 décembre, il est statué par une loi que les biens, séquestrés pour cause d'émigration, qui n'ont point été vendus, seront rendus à leurs anciens propriétaires; mais que ceux-ci n'auront droit à aucune remise des fruits perçus. Les biens affectés à un service public, tel que celui des hospices, maisons de charité et autres établissements de bienfaisance, ne seront rendus, que lorsque, par des mesures législatives, ces établissements auront reçu un accroissement de dotation égal à la valeur des biens qui n'ont été que provisoirement affectés. Les biens, possédés par la caisse d'amortissement, ne seront également rendus, que lorsqu'il aura été pourvu à leur remplacement. Telle est cette loi votée par cent soixante-huit voix sur cent quatre-vingt-douze, et que réclamaient si impérieusement la justice et l'humanité, et la position malheureuse des nobles victimes de la révolution.

Le bien-être des militaires invalides, la bonne éducation des élèves admis dans les écoles, et les intérêts des membres de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, réclamaient des dotations spéciales. Une ordonnance royale, du 12 décembre, pourvoit à ces dotations, en créant une caisse des invalides de la guerre. Cette caisse sera administrée par un directeur et un trésorier nommés par le ministre de la guerre. Tous les officiers de l'armée, quels que soient leurs grades, seront obligés, pour obtenir de l'avancement et des grâces honorifiques, de payer, chacun en proportion de son traitement, une contribution au profit de la caisse des invalides de la guerre.

Le 16 décembre, une loi rétablit la franchise du port et du territoire de la ville de Marseille. Les bureaux de douane, établis pour la perception des droits d'entrée ou de sortie du royaume, seront, en conséquence, replacés aux limites du territoire marseillais, tels qu'ils l'étaient en 1789, sauf les changements ultérieurs qui pourraient être jugés nécessaires.

Par une autre loi du 21 décembre, les sommes, dont le Roi se reconnaît personnellement débiteur envers divers particuliers, sont reconnues dettes de l'État, jusqu'à la concurrence de trente millions. Les dispositions de cette loi, com-

munes aux princes de la famille royale, portent que ces dettes seront acquittées au moyen d'une inscription au grand-livre de la dette publique perpétuelle. Les chambres ont voté cette loi à l'unanimité et avec acclamation; elles ont voulu, par là, donner au Roi et à son auguste famille de nombreux témoignages de leur profond dévouement.

Le 30 décembre 1814, une ordonnance du Roi ajourne les chambres législatives au 1er. mai 1815. Tel est le dernier acte royal de cette année commencée sous de si fâcheux auspices, et terminée au milieu des joies et des douceurs de la paix. L'espérance était rentrée dans toutes les âmes. On croyait enfin au repos et au bonheur, puisque le sceptre de saint Louis était rendu à ses augustes descendants. Malheureuse France! quelle horrible tempête allait encore t'agiter!

1815. Durant le cours de l'année 1814, après la restauration, un grand nombre d'habitants de plusieurs villes et communes du royaume, trompés dans l'espoir mal fondé qu'ils avaient de voir l'entière abolition des droits-réunis, se livrèrent à des désordres, à des excès coupables. Des employés, des fonctionnaires publics furent en butte à leurs outrages, à leurs violences; plusieurs même furent grièvement blessés. Les mutins furent arrêtés, et le désordre cessa. Le Roi ne tarda pas à montrer son indulgence à leur égard. Par une ordonnance du 13 février 1815, il leur accorde une amnistie pleine et entière, et va même jusqu'à leur faire remise des amendes qu'ils ont encourues par leurs rébellions et leurs contraventions aux lois sur les sels, les tabacs et les boissons. Mais quelques-uns de ces habitants égarés avaient versé le sang de leurs semblables; ceux-là sont exceptés de l'amnistie. De tels actes sont criminels; les pardonner serait compromettre le repos des sociétés.

Les 18 et 19 janvier, des fouilles sont faites, en présence de dix personnes, dans les terrains où les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent inhumés. On ne trouve que quelques fragments d'ossements presque entièrement calcinés. Ces précieux ossements sont religieusement recueillis et transférés solennellement à Saint-Denis.

Le 17 février, une ordonnance du Roi statue que les militaires, nés dans les pays détachés du territoire français par le traité du 30 mai 1814, continueront à jouir des pensions de retraite qu'ils ont obtenues sous le gouvernement précédent, mais qu'ils établiront leur domicile dans une com-

mune du royaume, et qu'ils se pourvoiront de lettres de naturalisation. Cette clause, dont la justice est si évidente, est fondée sur ce que le traité du 30 mai décharge la France du paiement de toute pension aux individus qui se trouvent n'être plus sujets français.

Sans doute, en abdiquant le brillant trône où l'avaient élevé l'audace et la victoire, Napoléon Buonaparte ne fit que céder à l'absolue nécessité, et se promit intérieurement d'essayer, quand les circonstances le permettraient, de reconquérir le pouvoir, et de le ravir une seconde fois à ses légitimes possesseurs. A peine fut-il arrivé à l'île d'Elbe, qu'il chercha, par tous les moyens possibles, à réveiller le zèle et le dévouement des partisans qu'il avait en France et en Italie ; et il se trouva des hommes assez ennemis de leur pays et de la paix du monde, pour se prêter à ses vues criminelles, et lui préparer les moyens de remonter sur un trône d'où la Providence l'avait si justement précipité. Il existait en France deux partis essentiellement ennemis des Bourbons, celui des révolutionnaires et celui des buonapartistes. L'un et l'autre, quoique différents de vues, se réunirent pour les perdre encore une fois, et les dépouiller à jamais de l'antique héritage de leurs pères. Ils conspirèrent au milieu même de Paris, et sous les yeux du gouvernement royal. Les ministres avaient fait quelques fautes, et ces fautes étaient presque inévitables dans la situation difficile où la France était placée. Les ennemis des Bourbons exagérèrent ces fautes, et les représentèrent aux yeux du peuple sous des couleurs odieuses. Ils prirent de là occasion de répandre mille calomnies absurdes et atroces contre le gouvernement ; ils lui supposèrent l'intention d'anéantir tous les intérêts nés de la révolution, de rétablir le régime féodal dans toute son étendue, et d'abolir la vente des biens nationaux. Tous ces bruits, dont la générosité connue des Bourbons aurait si bien dû attester la fausseté, acquirent quelque crédit parmi le peuple, et surtout parmi le peuple des campagnes. Ainsi tous les bienfaits du Roi étaient oubliés, et ses intentions généreuses méconnues. Et c'étaient les hommes même, à qui sa bonté avait laissé leurs places, leurs honneurs et leurs fortunes, qui travaillaient si lâchement à lui ravir la confiance et l'amour de son peuple. Carnot, Fouché, Cambacérès, Bassano, Regnault, Savary, Lavalette, sont regardés comme les chefs de la vaste conspiration qui avait pour objet de ramener Buonaparte, et dont

les ramifications s'étendaient dans toute la France. Joseph Buonaparte, établi en Suisse, au château de Prangin, dans le pays de Vaud, était, ainsi que le roi de Naples (Joachim Murat), l'intermédiaire dont les conspirateurs se servaient pour correspondre avec l'île d'Elbe. C'est ainsi que Napoléon apprit du fond de sa retraite tout ce qui se passait en France, et que les secrets les plus importants lui furent révélés. C'est ainsi qu'il put faire passer ses instructions à ses partisans, et qu'il fut exactement instruit des résultats de leurs tentatives.

Des comités d'insurrection furent établis à Paris, à Lyon, à Grenoble, à Metz, à Lille, à Dijon et dans beaucoup d'autres divisions militaires. Plusieurs généraux en firent partie. On s'appliqua à corrompre les soldats et à répandre parmi eux l'esprit de révolte contre l'autorité légitime, afin que, lorsque le moment serait venu, ils se prêtassent facilement au mouvement que l'on préparait. Mais voici la partie la plus habilement combinée du plan de conspiration de Buonaparte, et qui devait en assurer le succès. Depuis son arrivée à l'île d'Elbe, il s'était réconcilié avec son beau-frère, le roi de Naples, et lui avait tracé la conduite qu'il avait à tenir dans les conjonctures actuelles. Celui-ci donc, sous prétexte que les Bourbons préparaient un armement en France et en Espagne pour le chasser du trône, rassembla une armée de quatre-vingt mille hommes, et menaça les états de Louis XVIII d'une invasion. Ces démonstrations hostiles de Joachim Murat ne laissèrent pas d'inquiéter le cabinet de France. Trente mille hommes furent envoyés, par prudence, vers les Alpes, pour garder les frontières. Napoléon obtint, par ce moyen, ce qu'il désirait; c'était de trouver une armée assemblée sur le point où il devait débarquer, et d'en avoir une autre en Italie, disposée à le seconder dans ses projets. Enfin, après onze mois de séjour à l'île d'Elbe, Napoléon, ayant reçu des dépêches du continent, prend tout-à-coup la résolution d'exécuter l'entreprise qu'il a méditée. Le 26 février 1815, il donne une fête dont il charge sa mère et la princesse Borghèse, sa sœur, de faire les honneurs; et, tandis qu'on se livre au plaisir dans sa petite cour, il ordonne inopinément à ses gardes de s'embarquer sur-le-champ. Napoléon les forme en carré, et leur adresse une courte harangue, où il leur promet de l'avancement et des honneurs, et de les conduire l'arme au bras sans tirer un coup de fusil.

très-peu de monde ; mais telles sont la stupeur et la confusion qui s'emparent des autorités, à l'approche de l'usurpateur, que l'on ne songe à prendre aucune des mesures propres à l'arrêter. Tout est frappé de vertige, et le seul point peut-être, où Buonaparte eût pu trouver le terme de sa course, n'est gardé que par cinq hommes armés de sabres : quelques minutes suffisaient pour faire sauter le pont de Sisteron. Quoi qu'il en soit, l'avant-garde de Buonaparte, sous la conduite de Cambronne, arrive au pont de Sisteron, le 5 mars, à une heure du matin, et s'en empare : peu après, Buonaparte entre dans Sisteron. Le sous-préfet et le maire ont la lâcheté d'aller le haranguer, et d'oublier ainsi la foi jurée au légitime souverain de la France. Buonaparte témoigne beaucoup de joie, lorsqu'il a passé le pont de Sisteron. Il avait eu de l'inquiétude jusqu'à ce moment. Aussitôt il fait jeter aux habitants les proclamations, datées du golfe Juan, qu'il adressait au peuple et à l'armée française, et dans lesquelles il les flattait adroitement l'un et l'autre. Dans ces deux pièces, il prodiguait l'insulte aux Bourbons et à leurs nobles défenseurs. Après avoir dit, dans sa proclamation au peuple, que Paris et Lyon ont été ouverts à l'ennemi par les maréchaux Marmont et Augereau, il ajoutait : « Les Français ne furent jamais sur le point d'être plus » puissants, et l'élite de l'armée ennemie était perdue sans » ressource ; elle eût trouvé son tombeau dans ces vastes » contrées qu'elle avait si impitoyablement ravagées..... » Dans ces nouvelles et grandes circonstances, mon cœur » fut déchiré, mon âme resta inébranlable ; je m'exilai sur » un rocher au-delà des mers. Ma vie vous était et devait » encore vous être utile..... Elevé au trône par votre choix, » tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. » Dans sa proclamation à l'armée, Napoléon répétait qu'il n'avait point été vaincu. Il parlait aux soldats de leurs conquêtes, de leur gloire ; il leur disait que, si l'état actuel de la France subsistait, ils perdraient tout le fruit de leurs travaux, et verraient tous leurs lauriers flétris. Enfin, pour achever de les séduire, il les assurait que *son intérêt, son honneur et sa gloire n'étaient autre chose que l'intérêt, l'honneur et la gloire du peuple et des soldats.* Napoléon-Buonaparte répète, à Sisteron, les impostures qu'il a débitées dans tous les lieux où il a passé : qu'il est d'accord avec les puissances alliées ; que l'empereur d'Autriche, son beau-père, doit lui fournir

des troupes; que l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome, son fils, arriveront bientôt en France, etc. Après avoir pris trois heures de repos à Sisteron, il marche sur Gap, où il entre à neuf heures du soir. Son arrivée dans cette ville était si subite, que les habitants n'ont point eu le temps d'organiser la défense qu'ils avaient résolue. Buonaparte se remet presque immédiatement en route, se dirigeant vers le département de l'Isère.

Le 6 mars, le Roi rend deux ordonnances que réclamaient impérieusement les événements critiques qui menaçaient son autorité et la sûreté de l'état. Par la première, il convoque extraordinairement les pairs et les membres de la chambre des députés, leur enjoignant de se rendre à Paris, aussitôt qu'ils auront connaissance de ses ordres. Par la seconde ordonnance, le roi déclare Napoléon-Buonaparte traître et rebelle, pour s'être introduit à main-armée dans le département du Var, et enjoint aux agents de la force armée, aux gardes nationales et même aux simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre. Cette ordonnance prononce la peine de mort contre tous ceux qui ont accompagné Napoléon dans son invasion du territoire français, ou qui lui ont prêté assistance, et même contre ceux qui, par leurs discours, auront contribué à la révolte du peuple et de l'armée.

Le 7 mars, deux jours après le départ de Napoléon, les troupes royales, fortifiées de quelques détachements de citoyens de Marseille, arrivent à Sisteron ; il était trop tard. Quelques efforts qu'ils eussent faits, il leur eût été impossible d'atteindre les troupes de Buonaparte, de cet homme sans foi qu'ils avaient juré d'exterminer. Rien ne pourrait peindre le désespoir de tous ces braves royalistes, en se voyant privés de la gloire de délivrer la France de son plus cruel ennemi.

Le fugitif de l'île d'Elbe marchait sur Grenoble. Le 5 mars, il se tint un conseil dans cette ville. Le baron Fourier, préfet du département, proposa d'aller occuper la forte position du Ponteau; le lieutenant-général Marchand, gouverneur de la division, combattit l'avis du préfet. La délibération eut pour résultat d'expédier à la garnison de Chambéry l'ordre d'accourir au secours de Grenoble. Le lendemain, un détachement de cinq à six cents hommes est dirigé sur La Mure. Cependant, le nommé Emery, émis-

saire de Buonaparte, s'abouchait avec les factieux, et répandait, de concert avec eux, les bruits les plus sinistres, et les plus propres à effrayer les serviteurs du Roi ; mais la fidélité des royalistes était à toute épreuve, et ils annonçaient hautement la ferme résolution de combattre les fugitifs de l'île d'Elbe. Le 7 mars, la garnison de Chambéry, et un régiment de chasseurs à cheval, entrent à Grenoble à onze heures du matin. Les régimens établissent leur bivouacs sur les remparts. Labédoyère, colonel du septième régiment de ligne, se place à la porte de Beaune, du côté par où l'on attendait l'usurpateur. Vers trois heures après midi, cet officier sort de la place à la tête de son régiment, aux cris *de vive l'empereur!* fait briser une caisse d'où l'on tire une aigle, fait arborer la cocarde tricolore, et se met en marche, pour aller au-devant de Napoléon. Déja l'avant-garde, qu'on avait envoyée contre les fugitifs de l'île d'Elbe, avait trahi son Roi, et s'était mêlée parmi eux. Pendant ce temps, le général Marchand demeurait enfermé dans son cabinet, ne donnant aucun ordre, et paraissant ne savoir à quoi se déterminer. Les rebelles étaient à peu de distance des murs. Le gouverneur ordonne seulement de fermer les portes. A huit heures du soir, le général, le préfet et plusieurs chefs de la garnison, voyant qu'elle était trop disposée en faveur de Buonaparte, pour vouloir le combattre, s'éloignent de Grenoble. Bientôt l'avant-garde de Buonaparte arrive à la porte de Beaune. Les soldats du dedans et du dehors, animés par la voix du colonel Labédoyère, brisent la porte à coups de hache, et l'avant-garde pénètre dans la ville. A dix heures, Napoléon fait son entrée dans la place par le faubourg Saint-Joseph, environné de ses soldats et de la populace de Grenoble. Au lieu de descendre à la préfecture, il descend à l'auberge des Trois-Dauphins, lieu connu pour avoir servi d'asile aux émissaires de l'île d'Elbe. Buonaparte se trouvait maître alors d'un parc de cinq cents pièces de canon, de soixante mille fusils et d'une armée de six mille hommes. Le lendemain, il passe la revue de ses troupes, fait répandre avec profusion ses proclamations du golfe Juan, et rend plusieurs décrets par lesquels il confirme tous les fonctionnaires militaires de la septième division, tous les fonctionnaires de l'ordre civil, judiciaire et administratif des Hautes et Basses-Alpes, de l'Isère, du Mont-Blanc et de la Drôme, à l'exception des préfets Harmand et Fourier.

Le même vertige, la même stupeur, qui avaient frappé toutes les autorités sur la route parcourue par Napoléon, semblaient avoir aussi frappé les ministres. Ils étaient dans l'incertitude; ils perdaient le temps en vaines délibérations, et n'agissaient point. Les conseils du ministre de la guerre, ne contribuaient pas peu à prolonger ce funeste état d'inertie. Dans un ordre du jour, du 8 mars, ce ministre dit *que la plus brave armée de l'Europe sera aussi la plus fidèle.* Il ne cessait de soutenir qu'il ne restait de sûreté pour le Roi qu'au milieu de l'armée française. Alors, sur sa proposition, le Roi rend, le 9 mars, une ordonnance, par laquelle il rappelle sous les drapeaux tous les officiers, sous-officiers et soldats de toutes armes, qui sont en semestre ou en congé. Ils devront se rendre sans le moindre retard au chef-lieu de leurs départements respectifs, pour y être organisés en régiments par les commandants des départements. Les officiers, qui n'auront pu être employés dans la formation des corps, sont destinés, soit à commander les gardes nationales, soit à composer des compagnies d'élite, sous la dénomination de *gardes du roi.* Telles sont les funestes mesures qui sont suggerées à Louis XVIII, et qui ne doivent aboutir qu'à offrir à Buonaparte les moyens de grossir son escorte. Déjà celui-ci était entouré d'une armée imposante.

Les soldats, composant la garnison de Lyon, étaient résolus de reconnaître leur ancien chef, et attendaient impatiemment son arrivée. La garde nationale, réduite à deux mille hommes armés et habillés, montrait une disposition plus favorable à la cause royale. Le 4 mars, le comte de Chabrol, préfet de Lyon, proposa plusieurs moyens de défense au lieutenant-général Brayer, commandant le département en l'absence de son loyal et brave gouverneur, le comte Roger de Damas. Brayer refusa tous les moyens proposés par le préfet, sous prétexte que, dans une conjoncture si délicate, il ne devait agir qu'en vertu d'ordres ministériels. Le 8 mars, le comte d'Artois et le duc d'Orléans arrivent à Lyon. Ils passent sur-le-champ la revue des troupes composant la garnison; ils en sont accueillis avec tant de froideur, qu'ils voient clairement qu'on ne peut compter sur elles, qu'elles sont totalement égarées par l'esprit de révolte. Vainement emploie-t-on tous les moyens imaginables pour les ramener au devoir. Déjà les soldats annoncent hautement leurs dispositions. Le 10 mars,

le maréchal duc de Tarente, et d'autres généraux, sincèrement attachés au gouvernement royal, passent la garnison en revue; ils essaient aussi de la rappeler à des sentiments d'honneur et de fidélité. Leur tentative est également inutile. Alors, les princes et les généraux, convaincus de l'impossibilité de conserver Lyon au Roi, et le désespoir dans l'âme, s'éloignent de Lyon dans la soirée même du 10 mars. Napoléon était alors arrêté à Bourgoing; ses émissaires vont aussitôt lui apprendre tout ce qui se passe à Lyon. L'usurpateur, craignant de trouver dans cette ville quelque résistance armée, avait déjà ordonné divers préparatifs, pour se jeter avec ses troupes dans la Bresse. Bientôt son avant-garde se présente devant Lyon; elle est reçue avec enthousiasme par la garnison; à cinq heures du soir, les soldats de l'avant-garde et de la garnison, réunis, marchent à la rencontre de Buonaparte. Il était nuit, lorsqu'il fait son entrée dans la ville. Il trouve, sur le pont de la Guillottière, le maire et le commandant de la gendarmerie, qui sont venus pour lui présenter les clefs de Lyon. Il pénètre dans la ville avec infiniment de peine; toute la populace qui l'entourait était nombreuse et pressée. C'est avec cette escorte, parmi laquelle figuraient une foule d'officiers à demi-solde, qu'il se rend au palais de l'archevêché. Il est à observer que jusqu'alors Napoléon avait fait son entrée de nuit dans toutes les villes qui lui avaient ouvert leurs portes. Toute la nuit se passe dans le plus affreux désordre. Des troupes de forcenés et de bandits, armés de torches, la rage dans le cœur, l'injure et la menace à la bouche, se répandent dans les différents quartiers de la ville, et répandent partout le trouble et l'effroi. Les maisons, soupçonnées de renfermer des royalistes, sont en butte à leurs fureurs et à leurs violences. Le maire, vêtu de son costume, accourt à la tête d'un détachement de la garde nationale, et les somme de se disperser. La présence des magistrats et de la force armée ne leur impose point; la rage les égare; ils ne connaissent plus ni frein ni autorité. Napoléon, instruit de ces désordres, en est lui-même effrayé. Le lendemain, à neuf heures du matin, accompagné d'une brillante et nombreuse suite de généraux et d'officiers, il se rend à la place Bellecour, pour y passer la revue des troupes qui se trouvaient à Lyon. Elles étaient au nombre de huit mille hommes. A l'arrivée de leur ancien chef, elles font éclater les plus vifs transports d'enthousiasme. Napoléon, enivré de tant d'amour et de dévoue-

nent, descend de cheval, parcourt les rangs, et adresse à haque instant la parole aux officiers et aux simples soldats. C'est alors que, d'un ton de satisfaction très-marquée, il lit qu'il comptait aller à Paris, *les mains dans ses poches*. La revue passée, il retourne dans son palais, et reçoit successivement les diverses autorités de Lyon. Il accorde aussi audience à une foule d'officiers et de particuliers qui viennent, es uns pour lui offrir leurs services, les autres pour lui demander des grâces. Pendant son séjour à Lyon, Buonaparte end plusieurs décrets, par lesquels il confisque les biens les Bourbons, bannit à perpétuité les émigrés rentrés avec eux, abolit la noblesse, se réservant seulement le droit d'en confirmer les titres, supprime la maison militaire du Roi, abolit les décorations et les ordres royalistes, annule les nominations faites, depuis la restauration, dans les tribunaux, dans la Légion-d'Honneur et dans l'armée, prononce la dissolution des chambres, et ordonne la réunion de tous les électeurs dans la capitale, en assemblée extraordinaire du Champ-de-Mai, à l'effet de *corriger et modifier les constitutions de l'empire, et d'assister au couronnement de l'impératrice et du prince impérial*. C'est aussi pendant son séjour à Lyon, que Buonaparte rend un décret par lequel, accordant une amnistie à tous ceux qui ont concouru au renversement du trône impérial, il en excepte MM. Lynch, de La Roche-Jaquelein, de Vitrolles, Alexis de Noailles, le duc de Raguse, Sosthène de la Rochefoucauld, Bourienne, Bellart, le prince de Bénévent, le comte de Beurnonville, le comte de Jaucourt, le duc de Dalberg et l'abbé de Montesquiou. En même temps, l'usurpateur confie le commandement de la division au général Dessaix, et la préfecture du Rhône à ce même baron Fourier, préfet de l'Isère, qui avait quitté Grenoble, et qu'il destitua bientôt après, à cause de la modération de son caractère. Le bruit se répandait alors dans Paris que le duc d'Orléans avait marché contre Napoléon, et qu'il l'avait repoussé jusqu'à Bourgoing. Les journaux s'étaient faits l'organe de cette nouvelle. Que le public fut cruellement détrompé, quand on vit rentrer dans Paris le comte d'Artois et sa suite, l'affliction peinte sur le visage!

Quelques généraux infidèles, partisans forcenés de Buonaparte, avaient formé un complot monstrueux, qui avait pour objet de soulever les garnisons des places du nord de la France, et de marcher à leur tête sur Paris, dans l'intention de se rendre maîtres de la famille royale, et de la livrer à

son plus grand ennemi. On remarquait, parmi ces généraux, le comte d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes et les frères Lallemand. Après avoir soulevé les chasseurs de France, en garnison à Cambray, ils marchent, le 10 mars, sur La Fère, pour s'emparer de l'arsenal. Mais c'est en vain qu'ils déploient l'étendard de la trahison aux regards de la garnison de cette ville; elle demeure inébranlable dans ses sentiments de fidélité pour le Roi. Les généraux rebelles se rendent alors successivement à Chauny, à Noyon; ils y reçoivent le même accueil. Le 11 mars, ils entrent à Compiègne; ils essaient de corrompre et d'attirer à la révolte les chasseurs de Berry, qui s'y trouvaient; ceux-ci, sous la conduite de chefs pleins d'honneur, se rangent en bataille sur la place, et prouvent aux rebelles qu'ils sont incorruptibles. Après le mauvais succès de leurs tentatives criminelles, les généraux Lefebvre et Lallemand sont abandonnés par le peu de soldats qui avaient consenti à les suivre, et qui se repentaient alors sincèrement de leur conduite. Le général d'Erlon est arrêté à Lille, et les généraux dont nous venons de parler le sont bientôt eux-mêmes. Ils échappèrent au châtiment dû à leur trahison, par l'arrivée subite de Buonaparte.

Le 11 mars, Louis XVIII adresse aux Français une proclamation pleine d'énergie. Il leur rappelle qu'il leur a donné une constitution destinée à garantir leurs droits et ceux du trône, à assurer leur repos et leur bonheur, uniques objets de toutes ses pensées et de tous ses vœux. Il les invite à repousser courageusement les provocations des traîtres, et les assure que, s'ils s'empressent d'unir leurs efforts aux siens, ils verront bientôt la fidélité triompher de la rébellion, et le roi de France, de l'usurpateur. Deux ordonnances royales sont rendues le même jour; l'une convoque extraordinairement les conseils-généraux des départements, pour qu'ils aient à prendre immédiatement toutes les mesures de sûreté publique, réclamées par les circonstances et convenables aux localités; l'autre porte que les soldats qui passeront à l'ennemi, et ceux qui les provoqueront à la révolte, seront punis de mort. Le lendemain, Louis XVIII adresse une proclamation aux soldats français. On ne peut rien lire de plus noble et de plus touchant à la fois. On croirait entendre Henri IV lui-même parlant à ses soldats; c'est le même langage, le même feu, la même franchise, la même effusion de cœur. Nous transcrivons ici un passage

de la proclamation de Louis XVIII : « Soldats, c'est votre
» amour que j'invoque ; c'est votre fidélité que je réclame.
» Vos aïeux se rallièrent jadis au panache du grand Henri :
» c'est son petit-fils que j'ai placé à votre tête ; suivez-le
» fidèlement dans les sentiers de l'honneur ; défendez avec
» lui la liberté publique qu'on attaque, la charte constitu-
» tionnelle qu'on veut détruire. Défendez vos femmes, vos
» pères, vos enfants, vos propriétés, contre la tyrannie qui
» les menace. L'ennemi de la patrie n'est-il pas aussi le
» vôtre ? N'a-t-il pas spéculé sur votre sang, trafiqué de
» vos fatigues et de vos blessures ? N'est-ce pas pour satis-
» faire son insatiable ambition qu'il vous conduisait, à tra-
» vers mille dangers, à d'inutiles et meurtrières victoires ? »
Le même jour, 11 mars, le portefeuille de la guerre est retiré au maréchal Soult, et confié au général Clarke, duc de Feltre. Tout le monde applaudit à ce choix du Roi. Le duc de Feltre était un administrateur habile ; et, quoiqu'il eût servi avec zèle le gouvernement impérial, il avait vu avec plaisir le rétablissement des Bourbons, et s'était attaché sincèrement à leur cause.

Le départ de Napoléon de l'île d'Elbe et son débarquement sur les côtes de France, furent bientôt connus au congrès de Vienne. A cette nouvelle, le feu des discussions diplomatiques s'apaisa ; tous les intérêts, toutes les prétentions se turent ; tous les esprits ne furent plus occupés que des dangers nouveaux où la nouvelle révolution de la France exposait la tranquillité de l'Europe. Le 13 mars 1815, les quatre grandes puissances alliées déclarent, par un acte solennel, qu'en rompant la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Napoléon-Buonaparte a détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée ; qu'il s'est placé hors des relations civiles et sociales, qu'ennemi et perturbateur du repos public, il s'est livré à la vindicte publique. Les puissances alliées annoncent ensuite qu'elles sont résolues à maintenir intactes les dispositions arrêtées à Paris et à Vienne, et celles qui pourront l'être par la suite ; que leur intention est de réunir tous leurs efforts, pour empêcher que la paix générale ne soit troublée, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions. Le 18 mars, cette déclaration est apportée à Strasbourg, et y est imprimée. Peu après le 20 mars, le gouvernement usurpateur s'efforça de répandre dans le public des doutes

sur l'authenticité d'un tel acte. Mais, lorsqu'on eut fait l'expérience qu'il n'était plus possible de tromper les Français à cet égard, une commission, composée de MM. de Fermond, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Boulay et Andréossy, présidents du conseil d'état, fit, dans le conseil des ministres, un rapport sur la déclaration des alliés. Elle reconnut effectivement que cet acte avait été officiellement envoyé de Vienne; mais elle essaya de le faire considérer comme l'ouvrage de la légation française, auquel les plénipotentiaires des autres puissances n'auraient eu nulle part. Napoléon fut représenté, dans ce rapport fallacieux, comme étant venu délivrer la France de ses oppresseurs.

Buonaparte avançait avec des forces imposantes. L'inquiétude générale augmentait à chaque instant. Qui serait le sauveur de la patrie? Tous les regards se portèrent sur le maréchal Ney, sur cet illustre guerrier qui, par sa bravoure et ses talents, était parvenu aux premières dignités de l'armée. On n'espéra plus qu'en lui, et il sembla d'abord vouloir justifier la haute opinion que l'on avait de son dévouement. Le 7 mars, il se présenta aux Tuileries, obtint une audience du Roi, et lui dit, en lui baisant respectueusement la main, *qu'il espérait ramener Buonaparte dans une cage de fer*. Le monarque lui répondit qu'il comptait sur sa fidélité. Le maréchal quitte aussitôt la capitale, et arrive, le 9 mars, à Besançon, chef-lieu de son gouvernement militaire. Besançon et sa garnison paraissent animées des sentiments les plus favorables à la cause des Bourbons; et, malgré les mauvaises dispositions qu'on pouvait remarquer dans plusieurs petites villes voisines, telles que Gray, Gy, Vesoul, Baume-les-Dames, on peut dire que la majorité des habitants du gouvernement de Ney, était fermement disposée à marcher contre Buonaparte. L'un des lieutenants du maréchal, le comte de Bourmont, venait de faire partir quatre mille hommes et quelques pièces de canon, avec ordre d'aller joindre l'armée de Monsieur. Cette mesure est approuvée par Ney; mais, le lendemain, ayant appris les événements de Grenoble et de Lyon, il donne l'ordre aux troupes expédiées par Bourmont, de s'arrêter à Bourg, afin d'éviter, annonce-t-il, qu'elles aient aucun point de contact avec les troupes de Napoléon, et de pouvoir promptement concentrer toutes ses forces, si la chose devient nécessaire; puis il transfère son quartier-général à Lons-le-Saulnier. Dans tous les lieux où il passe, les magistrats lui offrent avec

empressement le secours d'une foule de volontaires royaux dévoués; il rejette ce secours sous divers prétextes. Déja il avait fait de même à Besançon. Arrivé à Lons-le-Saulnier, le maréchal répète devant les chefs de corps de son armée, qu'il brûle d'aller combattre Buonaparte, qu'il ne peut habiter la même terre que cet usurpateur, et tient contre lui mille propos qui expriment son mépris et sa haine pour son ancien chef. Qui eût pu penser qu'un maréchal de France, dont la renommée jusqu'alors avait été celle d'un guerrier loyal, impétueux et bouillant, méditait et préparait, sous les apparences du dévouement le plus parfait à la cause du Roi, la plus lâche et la plus odieuse des trahisons? Le 13 mars, dans la nuit, deux émissaires de Napoléon sont introduits auprès de lui, et lui apportent les ordres de leur maître. Ney, aussitôt après cette entrevue, prépare la proclamation qu'il doit adresser à ses troupes. Le lendemain, 14 mars, il convoque ses troupes pour une revue; il entraîne avec lui sur la place les généraux Lecourbe, Bourmont et d'autres, auxquels il a communiqué ses desseins, et qui les ont vainement combattus de tout leur pouvoir; et, en présence même de ces braves et fidèles guerriers, il lit à ses troupes une proclamation qui commence par ces mots: *Soldats, la cause des Bourbons est à jamais perdue*, etc.; il la termine par le cri de *vive l'empereur!* Les généraux dont nous avons parlé plus haut, et une foule d'officiers, indignés d'une si noire trahison, s'empressent de quitter Lons-le-Saulnier. Quant à Ney, il s'occupe aussitôt de diriger ses troupes sur Dôle et Dijon.

Napoléon, en quittant Lyon, emporta tout l'argent des caisses publiques. Le général Brayer, à la tête des troupes, précédait son maître. L'usurpateur entra, le 13 mars, à Villefranche; il trouva dans cette ville une foule considérable de paysans accourus de tous les lieux voisins pour le voir. Dans la soirée même, à neuf heures, il arriva à Mâcon, où le peuple entier, à l'exception de ce que la ville renfermait de gens riches et bien nés, l'accueillit avec beaucoup de transport. Le préfet, le maire et le général avaient fui. Il se plaignit à l'adjoint du maire, M. Brunet, de ce que Mâcon avait, en 1814, reçu l'ennemi dans ses murs, sans opposer la moindre résistance. Le lendemain, 14 mars, il fit son entrée à Châlons; il reçut le même accueil qu'à Mâcon, et de la part des mêmes gens. Il loua les Châlonnais d'avoir défendu long-temps le passage de la Saône contre les Autri-

chiens. Ce fut à Châlons que le général Veaux vint apprendre à Napoléon que Dijon s'était déclaré en sa faveur. Ce général reçut le commandement de la 18e. division militaire, et retourna à Dijon. Le lendemain, Buonaparte se rend à Autun, où, jusqu'au moment de son arrivée, les royalistes avaient tenu les rebelles en respect, et avaient conservé l'autorité. Napoléon, irrité de cette opposition, fait venir le maire d'Autun, et l'apostrophe avec la plus grande violence. Le fidèle exécuteur de ses volontés, Brayer, destitue en même temps plusieurs officiers de la garde nationale. Napoléon apprend, à Autun, la défection du maréchal Ney, et la révolte de plusieurs villes de Bourgogne contre l'autorité royale. Le département de la Nièvre était alors le théâtre de mouvements séditieux, et l'autorité de l'usurpateur était proclamée, à Nevers, par le peuple et les régiments qui y passaient. Dans le même temps, les factieux essayaient de pousser le peuple de Paris aux mêmes agitations, aux mêmes mouvements; mais, là, les royalistes avaient pris une attitude si ferme, que toutes leurs intrigues étaient inutiles. C'est dans ces circonstances que la trahison de Fouché éclata dans tout son jour. La renommée de son talent le fit rechercher du gouvernement royal. Voici la réponse astucieuse qu'il fit, dit-on, à un des capitaines des gardes du Roi: *Sauvez le Roi; je me charge de sauver la monarchie.* On vit clairement qu'on ne pouvait compter sur lui; on voulut l'arrêter : il trouva le moyen d'échapper à la police.

L'entreprise de Napoléon sur Antibes avait échoué; il en avait été de même de celle qne tentèrent de perfides généraux, dans le nord de la France, sur Lille, La Fère et Cambray. Le 15 mars, les chambres déclarent, par une loi, que les garnisons des places que nous venons de nommer ont bien mérité de la patrie, et qu'il leur sera décerné une récompense nationale. Les maréchaux ducs de Trévise et de Tarente partagent le même honneur, pour avoir, par leur courage et leur fermeté, porté ces garnisons à demeurer fidèles à leur devoir. Les chambres, en même temps, déclarent que les arrérages dus à tous les militaires membres de la Légion-d'Honneur, quel que soit leur grade, leur seront payés en entier sur le pied de 1813. De son côté, le Roi ordonne le même jour que les fonctionnaires publics qui quitteront leurs places pour marcher contre l'ennemi, continueront d'en toucher les appointements, et qu'à leur retour ils en reprendront possession. Ainsi, dans les premiers

moments du danger, les chambres montrèrent un attachement plein d'enthousiasme à la cause des Bourbons, qui était aussi celle de la patrie. Cependant, elles mirent des bornes à leur zèle; car, lorsqu'un député vint à proposer, dans la chambre, de voter une récompense à celui qui tuerait Buonaparte, il ne se trouva presque personne qui osât appuyer sa motion.

Quand on sut à Paris que Napoléon avait franchi une distance de plus de cent lieues, sans rencontrer aucun obstacle, et que partout les soldats séduits, soit par l'amour qu'ils portaient à leur ancien chef, soit par l'attrait des récompenses et de l'avancement, couraient se réunir à lui, la cour et le public commencèrent à s'alarmer sérieusement. On arrêta que les volontaires royaux et les gardes nationaux se joindraient au corps d'armée du maréchal duc de Tarente, et que toutes ces forces seraient commandées par le loyal maréchal, sous le duc de Berry. En conséquence, toutes les troupes de la première division militaire et de la garnison de Paris se rassemblèrent sur-le-champ à Melun, à Fontainebleau, à Vincennes et au Champ-de-Mars. C'est au milieu de ces grands mouvements que, le 16 mars, l'infortuné roi de France assiste à une séance royale, entouré des princes de sa famille, des grands dignitaires de sa couronne, des pairs et des députés du royaume. On ne peut rien imaginer de plus noble et de plus touchant que le discours que prononce Louis XVIII, dans cette auguste assemblée; en voici un fragment: « Je ne crains rien pour » moi, dit-il; mais je crains pour la France. Celui qui vient » allumer parmi nous les torches de la guerre civile, y ap» porte aussi le fléau de la guerre étrangère. Il vient mettre » notre patrie sous son joug de fer; il vient détruire cette » charte constitutionnelle que je vous ai donnée.... Rallions» nous autour d'elle; qu'elle soit notre étendard sacré. Les » descendants de Henri IV s'y rangeront les premiers. Que » le concours des deux chambres donne à l'autorité toute la » force qui lui est nécessaire, et cette guerre vraiment na» tionale prouvera, par son heureuse issue, ce que peut un » grand peuple uni par l'amour de son roi et la loi fon» damentale de l'état. » Lorsque le Roi a cessé de parler, Monsieur et le duc de Berry, se levant avec vivacité, prêtent le serment de vivre et de mourir fidèles au Roi et à la charte. L'accent animé avec lequel ces généreux princes ont pro-

noncé ce serment solennel, produit sur l'assemblée une impression impossible à décrire. Au même instant, tous les assistants se lèvent, et répètent plusieurs fois le noble cri de *vive le Roi!* Cette séance royale, si remarquable par les preuves nouvelles de dévouement et d'amour qu'y reçoit le légitime maître de la France, est terminée par un discours de M. Lainé, président de la chambre des députés. Ce généreux citoyen invoque avec chaleur l'union de tous les cœurs et le secours de tous les bras, pour soutenir et défendre la France si malheureuse, appelle sur le Roi l'hommage de vénération et de piété dû à ses hautes vertus, à ses illustres infortunes, et finit en traçant un tableau effrayant des malheurs auxquels seraient exposés les Français, amis de leur patrie et de leur Roi, s'ils n'accouraient se ranger sous les drapeaux de l'honneur et de la fidélité. Dans cette mémorable journée, le comte d'Artois, ayant convoqué au château les officiers supérieurs de la garde nationale, leur adresse une harangue, où il dit qu'il sera fier de marcher à la tête des braves qui voudront concourir avec lui à la défense du trône et de la patrie, mais qu'il n'en voudra point à ceux que d'impérieuses circonstances empêcheraient de répondre à son appel. Monsieur va ensuite, dans différents quartiers, passer la revue de la garde nationale de Paris. Il est accueilli par elle avec enthousiasme. Plusieurs des gardes répondent à l'appel du prince ; ils sont aussitôt dirigés sur les points divers où le maréchal de Tarente a réuni ses troupes.

Buonaparte, parti d'Autun, le 16 mars, arriva dans la soirée même à Avallon, et le lendemain à Auxerre. Le préfet de l'Yonne le reconnut ; il n'en fut pas ainsi du général Gudin ; ce fidèle et brave officier partit de la ville à l'approche de l'usurpateur. C'est à Auxerre que le maréchal Ney vint se joindre à Napoléon. Aussitôt qu'il fut près de lui, il se jeta à ses pieds, les larmes aux yeux, et s'écria : *Est-ce bien vous, sire, que je vois?* Napoléon, le relevant aussitôt, lui serra affectueusement la main, et lui dit: *Ce n'est pas à mes pieds que vous devez être, c'est dans mes bras.* Napoléon, voulant attendre que ses troupes soient arrivées, passe la journée du 18 mars à Auxerre. Il réunit à dîner le maréchal Ney, les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, Brayer et Alix, et les colonels Labédoyère et Jermanowski. Ce dîner est remarquable par la conversation qui se tint entre l'usurpateur et ses lieutenants, et dans laquelle il explique

tous les ressorts de la conspiration qui le ramenait en France, et remettait sur sa tête la couronne de saint Louis. Informé, à Auxerre, que le gouvernement royal a préparé les moyens de lui opposer de la résistance, Buonaparte se résout promptement à marcher en avant. Il donne l'ordre d'occuper les ponts de Montereau et de Melun; et, le 19 mars, il continue sa marche sur Paris. Il passe successivement, et sans s'arrêter, à Joigny et à Sens. Tout avait été préparé dans ces deux villes pour le recevoir. A Pont-sur-Yonne, un malheur arrive presque sous ses yeux; soixante soldats, embarqués sur la rivière, se noient pour avoir voulu braver les dangers d'une navigation nocturne. Napoléon apprend cet événement, et passe outre, sans donner le moindre signe de regret. L'ambition, la soif de l'autorité possèdent tout son cœur, et n'y laissent point de place à l'humanité. Il n'est occupé que de l'idée de ressaisir la couronne qu'il a perdue.

Le 19 mars, le gouvernement royal songeait encore à défendre la capitale, espérant pouvoir repousser l'ennemi. Une proclamation du Roi à l'armée montre que cet espoir n'était pas perdu. On y lisait ces belles paroles : *J'ai répondu de votre fidélité à toute la France; vous ne démentirez point la parole de votre roi.* Les ministres, abusés par les faux rapports qu'on leur faisait sur la disposition du soldat, se persuadaient qu'il combattrait pour la bonne cause. Ainsi l'on préparait sérieusement tous les moyens d'une vigoureuse résistance. Tous les postes du Louvre et des Tuileries sont doublés; ils sont confiés à la garde nationale. Les Suisses ont été réunis à l'armée dont le centre était à Villejuif, et la maison militaire du Roi s'est rassemblée au Champ-de-Mars. A onze heures du matin, quelques détachements de volontaires, parmi lesquels se font remarquer de vieux officiers de marine, résolus à sacrifier le reste de leur sang à la cause du Roi et de la France, viennent dans la cour des Tuileries, sont passés en revue, et répartis dans les salles du château. Bientôt le Roi, accompagné de Monsieur et du duc de Berry, se rend au Champ-de-Mars, pour passer la revue de sa maison militaire. A son aspect tous les cœurs sont émus, transportés; des cris de *vive le Roi!* partent de tous côtés. Les braves gardes du Roi attendaient avec une vive et noble impatience l'instant de combattre l'ennemi des Bourbons, et de mourir pour eux. Cet honneur leur sera refusé. Des nouvelles si-

nistres arrivent. On apprend à la fois que Napoléon continue d'avancer sans obstacles, que les gardes-du-corps et les compagnies rouges, envoyés en éclaireurs, sont poursuivis par les cuirassiers qui étaient à Melun, que l'armée entière, rassemblée pour défendre Paris, brûle d'embrasser le parti de son ancien empereur, et qu'elle témoigne même hautement ce funeste désir. Dès lors le Roi, dont le cœur se soulève à la seule pensée des malheurs qu'un combat attirerait sur la capitale, renonce à la défense qu'il avait préparée, et prend la résolution de se retirer. Après avoir délibéré sur ce dessein, il fut arrêté que la retraite se ferait par le nord. Les ordres sont aussitôt donnés. A minuit, Louis XVIII, précédé d'un huissier portant un flambeau, paraît, appuyé sur le comte de Blacas et le duc de Duras, monte en voiture, et s'éloigne. Tous les gardes nationaux, toutes les personnes qui se trouvaient alors au château, ne peuvent retenir leurs larmes, ni s'empêcher d'exprimer leur désespoir, en voyant cet infortuné monarque, forcé par la trahison de s'exiler de ses états. Bientôt le comte d'Artois et le duc de Berry partent aussi, suivis de près par les équipages de la cour. A une heure du matin, les corps de la maison militaire du Roi quittent le Champ-de-Mars, et se dirigent sur Beauvais, où ils avaient ordre de se rendre. La route de Paris à Saint-Denis, couverte de voitures et d'équipages, offrait le spectacle de la plus affreuse désolation. Tous les étrangers qui se trouvaient à Paris, les familles anglaises surtout, s'empressaient également de quitter une ville où la terreur allait bientôt régner. Dans cette journée du 19 mars, le Roi adresse aux Français une nouvelle proclamation, où il se plaint de la défection d'une partie de la force armée qui avait juré de défendre le trône. Il leur annonce qu'il se retire pour éviter à sa bonne ville de Paris les horreurs d'une bataille; mais que, convaincu que les soldats français égarés ne tarderont pas à rentrer dans le devoir, il reviendra bientôt dans la capitale, et ramènera avec lui le repos et le bonheur de la France. Cette proclamation est accompagnée d'une ordonnance, par laquelle il convoque une nouvelle session des deux chambres au lieu qu'il aura choisi pour le siége provisoire du gouvernement. En même temps, il déclare nulle toute assemblée des chambres qui aurait lieu sans son autorisation.

Nous voici parvenus à la journée du 20 mars, à cette

journée fatale, dont plusieurs années de repos et de paix n'ont pu effacer encore le souvenir. Les troupes, destinées d'abord à la défense de la capitale, avaient reçu l'ordre de battre en retraite. Deux régiments suisses, forts de dix-huit cents hommes, et quelques autres détachements de volontaires royaux, sont les seuls corps militaires qui soient restés fidèles. Cependant le lieutenant-général Maison s'était rendu à Saint-Denis, chargé de se mettre à la tête des troupes qui s'y trouvaient, et de diriger leur retraite dans le nord. Mais plusieurs généraux, voués à l'usurpateur, sont venus à Saint-Denis pour soulever ces troupes, et leurs intrigues sont couronnées de succès. Les soldats égarés poussent la révolte au point de vouloir massacrer le général Maison; mais heureusement ce fidèle serviteur du Roi parvient à leur échapper. Ils tournent alors leur fureur contre les équipages du duc de Berry, qu'on faisait filer par Saint-Denis, et les ramènent à Paris. Cette ville était alors le théâtre d'un épouvantable désordre. Une populace immense et furieuse couvrait le Carrousel et tous les lieux d'alentour; des soldats, des rebelles armés étaient répandus parmi elle. Tous ensemble assiégeaient les grilles des Tuileries, et prétendaient qu'elles leur fussent ouvertes. Les braves gardes nationaux, qui étaient dans les cours, résistaient courageusement à leurs menaces. Cependant, vers le milieu du jour, les soldats révoltés, qui revenaient de Saint-Denis, conduits par le général Excelmans, arrivent aux Tuileries; ils veulent entrer; on s'y oppose. Les gardes nationaux se rendent enfin, persuadés par le général Excelmans, et, à l'exemple de leur nouveau commandant, M. de Montesquiou, arborent la cocarde tricolore. Alors les soldats de l'usurpateur s'emparent de tous les postes du château. Vers deux heures, le drapeau tricolore flotte sur les Tuileries, à la place du drapeau blanc. Bientôt on voit arriver au château tous les personnages qui, l'année précédente, composaient le gouvernement impérial, et que des fonctions attachaient à la maison de Buonaparte. Chacun d'eux reprend aussitôt son poste; en sorte que le gouvernement et la maison de l'empereur usurpateur se trouvent rétablis, avant même qu'il ait fait son entrée dans la capitale. Il était arrivé à Fontainebleau à quatre heures du matin. A sept heures, il apprend le départ du Roi et des princes. Il n'y avait plus rien qui s'opposât à son entrée dans Paris. Mais il n'y veut point entrer pendant le jour. Il est autorisé à se défier d'un peuple dont il

est haï, et qui déplore tout haut le malheur de son roi. Il part donc de Fontainebleau assez tard, escorté et précédé par une armée considérable. A six heures du soir, il trouve aux environs d'Essonne des voitures élégantes que lui amenaient d'officieux courtisans; il les refuse, et continue sa route dans la pesante berline qui l'avait mené de Fontainebleau à l'île d'Elbe. Enfin il entre dans Paris; il était neuf heures et demie du soir, et la foule, rassemblée autour du palais, était si nombreuse, qu'il a peine à passer. Arrivé sous le vestibule des Tuileries, il se dispose à monter les degrés; mais plusieurs généraux et officiers, que sa présence animait du plus inconcevable enthousiasme, lui font un brancard de leurs bras, et le portent ainsi jusqu'au fond de ses appartements. Il y trouve réunis une foule d'hommes et de dames qui étaient accourus pour lui offrir leurs hommages. Une partie des troupes bivouaque autour du château.

Dès le lendemain du jour où Buonaparte a ressaisi le sceptre des Bourbons, les agents de l'usurpateur s'en vont partout répandant, à Paris, les nouvelles les plus fausses et les plus absurdes; que la paix ne sera point rompue, que Napoléon était d'accord avec les alliés, que la révolution qui vient de s'opérer s'est faite avec leur agrément, qu'ainsi l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome vont bientôt arriver à Paris; et de telles nouvelles trouvent d'abord quelque crédit parmi des gens crédules. Napoléon, pour compléter l'effet que son arrivée a produit sur l'armée, vient, à midi, passer en revue toutes les troupes qui étaient à Paris. Elles s'étaient réunies, partie sur la place du Carrousel, partie dans la cour des Tuileries. Après avoir visité tous les rangs, Napoléon fait former le carré, et prononce une harangue que les soldats accueillent avec un vif enthousiasme. On y remarquait ces passages: « Soldats, je suis venu avec onze cents hommes en France, » parce que je comptais sur l'amour du peuple et sur le » souvenir des vieux soldats; je n'ai pas été trompé dans » mon attente. Soldats, je vous en remercie; la gloire de » ce que nous venons de faire est tout entière au peuple » et à vous; la mienne se réduit à vous avoir appréciés..... » Soldats, le trône impérial peut seul garantir les droits » du peuple, et surtout le premier des intérêts, celui de » notre gloire. Nous allons marcher pour chasser du terri- » toire ces princes auxiliaires de l'étranger. La nation non-

» seulement nous secondera de ses vœux, mais même suivra » notre impulsion. Le peuple français et moi, nous comptons sur vous. Nous ne voulons pas nous mêler des affaires » des autres ; mais malheur à qui se mêlerait des nôtres ! » Lorsque la revue est finie, ainsi que la harangue de Napoléon, le bataillon de l'île d'Elbe, ayant à sa tête le général Cambronne, arrive et déploie aux yeux de l'armée les anciens aigles. A cette vue, les soldats ne peuvent retenir les transports de leur enthousiasme et de leur joie.

Dès son retour à Paris, Napoléon a créé son ministère. Le duc de Gaëte est nommé ministre des finances; le duc Decrès, de la marine et des colonies; le duc d'Otrante, de la police générale ; le comte Mollien, du trésor impérial; le maréchal prince d'Eckmülh, de la guerre; le duc de Vicence, des relations extérieures; Carnot, de l'intérieur; et le duc de Bassano reprend sa place de ministre-secrétaire d'état. Le portefeuille de la justice est provisoirement confié à l'archi-chancelier Cambacérès. L'usurpateur triomphant s'empresse, en même temps, de dissoudre les conseils-généraux des départements convoqués par l'ordonnance du 11 mars, ainsi que les corps de garde nationale mobilisés par l'ordonnance du 9. Les jours suivants sont marqués par divers décrets nommant aux autres grandes places de l'empire, et rétablissant les choses telles qu'elles existaient avant le 1er. avril 1814.

Le Roi, accompagné du maréchal duc de Tarente et de quelques autres fidèles serviteurs, était arrivé, le 22 mars, à Lille. C'est le lendemain de son arrivée dans cette ville, le 23, qu'il rendit cette ordonnance vigoureuse, par laquelle il défend à tous les Français d'obéir à aucune des prétendues lois émanées de Napoléon-Buonaparte, ou des autorités établies sous lui, et à tous les officiers de l'ordre civil et militaire de les faire exécuter ; la même ordonnance porte que tout Français, que l'on voudrait contraindre à s'enrôler sous les drapeaux de Buonaparte, est autorisé à s'y soustraire, même à main armée; que tous les officiers de l'armée, qui ont adhéré au parti de l'usurpateur, seront privés de tout traitement d'activité ou de pension de retraite, à moins qu'ils ne rentrent dans leur devoir à l'instant; enfin que tous les officiers et soldats, qui ont passé sous le commandement momentané de Buonaparte, sont licenciés, et qu'il leur est ordonné de rentrer sur-le-champ dans leurs foyers.

Le Roi avait dessein de fixer son séjour à Lille, et d'y concentrer toutes les troupes que la fidélité appellerait sous ses drapeaux. Mais la trahison n'était point lasse encore de le poursuivre, et il lui fallut renoncer à ce plan. A son entrée dans Lille, il avait été accueilli par les habitants avec tous les témoignages du respect et de l'attachement le plus profond. La garnison seule demeure froide et silencieuse à l'aspect de son roi. Bientôt même elle murmure tout haut; elle brûle de rentrer sous les lois de l'usurpateur. Un plus long séjour était donc impossible dans Lille. Le Roi, pénétré d'une si cruelle nécessité, s'éloigne de cette place, se dirige sur Dunkerque, et arrive, le 24 mars, à Ostende. C'est ici que l'infortuné monarque apprend que Monsieur et le duc de Berry sont arrivés à Ypres, accompagnés d'une poignée de braves qui n'avaient point voulu se séparer d'eux. Cette nouvelle calme les inquiétudes de Louis, et adoucit ses chagrins. Cependant la maison militaire du Roi, après avoir accompagné les princes jusqu'aux frontières, était rentrée en France, et s'était enfermée en grande partie dans Béthune. Bientôt elle y fut cernée, et obligée de se conformer au décret impérial, du 13 mars, qui la licenciait. Chevaux, armes, effets, tout lui fut enlevé. Elle fut dispersée ensuite, et chacun rentra dans ses foyers. Ainsi, les provinces du nord furent soumises à la domination de l'usurpateur; la soumission de celles de l'est lui fut aussi bientôt assurée. Mais, si Buonaparte voyait son empire rétabli sur la plus grande partie de la France, d'un autre côté, la fortune lui portait le coup le plus sensible; nous voulons parler de l'arrivée tant annoncée depuis son retour, de sa femme et de son fils. N'ayant pu obtenir, comme on le pense bien, que l'empereur d'Autriche les lui renvoyât, il avait envoyé à Vienne plusieurs de ses agents les plus sûrs, pour essayer de les enlever. L'enlèvement fut en effet tenté avec beaucoup d'audace, mais ne réussit point. Le 19 mars, au moment où Marie-Louise et le jeune Napoléon se disposaient à quitter le château de Schœnbrunn, sûrs de trouver des voitures toutes prêtes et des relais sur leur route jusqu'au Rhin, ils furent arrêtés, eux et les personnes de leur suite, par ordre de l'empereur François. Le complot, on ne sait comment, avait été découvert. Dès le lendemain, le jeune prince, séparé de sa mère, fut transféré au palais impérial par le comte Urbna; et sa gouvernante française fut remplacée par une gouvernante allemande. Quant à

Marie-Louise, elle alla habiter à la Chancellerie impériale. Des mesures sévères furent prises pour garder le fils et la mère, et leur ôter la possibilité de tenter une nouvelle évasion. On conçoit combien Napoléon, en apprenant une telle nouvelle, dut être contrarié. Selon le plan nouveau de politique qu'il s'était formé, la présence de sa femme et de son fils était devenue de la plus grande nécessité. Aussi se garda-t-on bien de rien laisser transpirer dans le public de cette évasion manquée.

Les quatre grandes puissances qui, en 1814, avaient renversé Napoléon, se hâtent de renouveler, par un traité, les engagements qu'elles avaient pris à Chaumont. Ce traité est signé le 25 mars. Les alliés promettent solennellement de réunir toutes leurs forces respectives, pour garantir l'Europe contre toute attaque, nommément contre les plans de Napoléon Buonaparte. Ils promettent d'agir en commun et dans le plus parfait accord, afin de mettre hors d'état de troubler le monde à l'avenir l'usurpateur du trône des Bourbons. En conséquence, ils conviennent de mettre chacun sur pied cent quatre-vingt mille hommes, et s'engagent à ne pas poser les armes, qu'ils n'aient réussi à empêcher Buonaparte de s'emparer de l'autorité suprême en France. Ils arrêtent enfin, qu'on invitera toutes les puissances de l'Europe, et principalement S. M. T. C. le roi de France, à accéder au traité. Mais, tandis que de généreux souverains signaient l'alliance dont nous venons de rapporter les principales dispositions, Napoléon - Buonaparte consommait sa criminelle entreprise, et forçait le roi de France de quitter ses états. Cet événement funeste empêche Louis XVIII de pouvoir accéder à l'alliance des souverains alliés. Toutes les puissances chrétiennes de l'Europe donnèrent successivement leur accession au traité du 25 mars; les rois d'Espagne et de Suède, seuls, refusèrent la leur : le premier, sous prétexte que la dignité de la couronne et l'importance des services que ses sujets avaient rendus à la cause européenne, ne lui permettaient pas d'accéder à une alliance, s'il n'y était pas considéré comme partie principale; le second, sous prétexte qu'il était occupé à consolider la réunion de la Norwége, et à guérir les plaies que ses états avaieut éprouvées. Néanmoins Ferdinand VII ne laisse pas de se préparer à prendre une part active à la guerre contre Buonaparte. Le même jour où les souverains alliés renouvelaient le serment de reprendre les armes pour poursuivre le perturbateur du monde, celui-ci rendait un décret

par lequel il remettait en vigueur les lois des assemblées nationales applicables aux Bourbons. Le despote poursuit ces malheureux princes jusque dans leurs fidèles serviteurs. Il ordonne que tous ceux qui auraient accepté des fonctions ministérielles sous le gouvernement de Louis XVIII, ainsi que ceux qui auraient fait partie de sa maison militaire et civile, ou de celles des princes de sa famille, s'éloigneront immédiatement de la ville de Paris, à trente lieues de poste, et prêteront le serment voulu par les lois. Il les soumet, en cas de refus, à la surveillance de la haute police. Le lendemain, 26 mars, l'usurpateur se déclare, par un décret, commandant en chef de la garde nationale de la ville de Paris, et nomme le comte Durosnel commandant en second.

Par un décret du 28 mars, Buonaparte appelle tous les sous-officiers et soldats qui ont quitté l'armée, par quelque raison que ce soit, à rejoindre leurs corps, et à courir à la défense de la patrie; il leur donne la promesse spéciale qu'aussitôt que la paix actuelle sera consolidée, ceux qui auront rejoint en conséquence du décret, seront les premiers qui obtiendront des congés pour rentrer dans leurs foyers.

Le 29 mars, un autre décret impérial abolit la traite des noirs; il n'accorde aucune expédition pour le commerce, ni dans les ports de France ni dans les colonies; il ordonne la confiscation du bâtiment et de la cargaison contre les contrevenants; il excepte seulement de cette peine les armateurs qui auraient fait partir des expéditions pour la traite avant la publication du décret; il leur permet de vendre le produit de leur commerce dans les colonies de la France.

Le 30 mars 1815, Buonaparte rétablit l'université, telle qu'elle était organisée par le décret du 17 mars 1808. Le comte de Lacépède est nommé grand-maître, M. Villaret chancelier, et M. Delambre trésorier de l'université. Le décret nomme en même temps les conseillers titulaires et honoraires; ils sont au nombre de vingt-deux: M. de Lacépède n'accepte point la place de grand-maître.

Le duc et la duchesse d'Angoulême etaient à Bordeaux, et la ville se disposait même à célébrer l'anniverdu 12 mars (1), lorsqu'on y apprit le débarquement du fugitif de l'île d'Elbe. Le duc d'Angoulême prit aussitôt la résolution de marcher contre l'usurpateur; il laissa Madame dans Bordeaux, lui confiant la défense de cette

(1) Jour où le duc d'Angoulême était entré à Bordeaux en 1814.

ville; il partit pour Nîmes dans la nuit du 9 au 10 mars. Le prince fut à peine arrivé dans le département du Var, qu'il se hâta de faire un appel au peuple de ce département et de tous les départements voisins. Dans les contrées méridionales, le royalisme est si général et si ardent, que de toutes parts les gardes nationales répondirent à l'appel du neveu de leur roi, et vinrent en foule se ranger sous ses drapeaux. Le mal fut qu'on manqua d'armes et de toutes les choses nécessaires à la guerre; mais le dévouement à la cause royale était absolu et sans bornes, et les obstacles même ne firent qu'accroître l'énergie et le zèle des royalistes. Le duc d'Angoulême forma trois corps de son armée; il confia le commandement du premier corps au lieutenant-général Ernouf, et se chargea de commander le deuxième en personne; le troisième corps reçut pour chef le général Compans. Les deux premiers devaient marcher, l'un sur Grenoble, par Sisteron et Gap; l'autre sur Lyon, par Montélimart et Valence. Le corps de Compans, composé des neuvième et dixième divisions militaires, qui avait ordre de venir se former à Clermont, ne devait agir que lorsque l'armée royale se serait emparée de Lyon; le corps du général Ernouf se composait de deux mille hommes de troupes de ligne et de cinq cents gardes nationaux; celui du prince était à peine fort de quatre mille hommes, et n'avait pour toute artillerie que dix pièces de quatre. Lorsque des préparatifs suffisants eurent été faits pour entrer en campagne, une petite avant-garde, composée d'une quarantaine de volontaires à cheval, de cinquante chasseurs montés, de cent cinquante hommes du premier régiment étranger et de cent cinquante gardes nationaux, partit, dès le 26 mars, sous la conduite du vicomte d'Escars, et se dirigea successivement sur Pierrelatte, Donzère et Montélimart. L'entrée des royalistes dans ces différents lieux sème d'abord l'agitation et l'effroi; mais, lorsqu'ils ont pu montrer au peuple dans quels sentiments ils marchent, l'ordre renaît peu à peu. Cependant le général Debelle, qui commandait dans le département de la Drôme pour l'usurpateur, instruit de l'approche des troupes royales, rassemble à la hâte sept à huit mille gardes nationaux buonapartistes, et, le 30 mars, marche à leur tête contre ce qu'il appelle les révoltés. Debelle envoie d'abord sommer le chef de l'avant-garde des royalistes de se retirer, sur-le-champ, de Montélimart, et de se soumettre au gouvernement impérial, s'il ne veut être

écrasé par les troupes considérables qui vont de tous côtés s'avancer contre lui. Les royalistes répondent immédiatement à cette injurieuse sommation par des coups de fusil. L'action devient chaude et dure depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi. Le champ de bataille reste enfin aux royalistes, et Debelle est obligé de se retirer. Bientôt le duc d'Angoulême arrive à Montélimart, et passe ses troupes en revue; elle s'élevaient à peine à deux mille quatre cents hommes.

Tandis que le duc d'Angoulême combattait vaillamment les soldats de l'usurpateur, son auguste épouse, Madame, essuyait, à Bordeaux, un vif chagrin. Elle était dans cette ville depuis le débarquement de Buonaparte. Elle y resta, dans l'espoir de la conserver au Roi. Vers la fin de mars, le général Clausel, à la tête d'un fort détachement de gendarmes, arrive pour prendre possession de Bordeaux au nom de son maître. A l'aspect des rebelles, les braves Bordelais sont transportés de fureur; cinq ou six cents d'entre eux, faisant partie de la garde nationale, se déterminent à périr pour leur Roi. Ils marchent contre les troupes de Clausel. Mais bientôt un ordre du gouverneur même de Bordeaux les rappelle, et enchaîne leur courage. Déjà les généraux et les officiers de la garnison lui avaient communiqué leur funeste esprit de révolte. Elle montrait les dispositions les plus hostiles. Cependant, la duchesse d'Angoulême, avant de renoncer à la défense d'une ville qui lui est si chère, veut entreprendre de rappeler la garnison à son devoir. Accompagnée de généraux et d'officiers qui ne lui donnent aucune espérance, parce qu'ils sont eux-mêmes les secrets partisans de l'usurpateur, elle se rend aux casernes. Elle harangue les soldats; elle leur parle avec énergie des serments qu'ils ont faits de mourir pour la cause royale. Ils demeurent silencieux; ils ne font entendre aucun cri, aucune parole, qui atteste leur fidélité. Alors, la princesse se retire désespérée. Mais, si elle n'a pu obtenir la moindre marque de dévouement d'une soldatesque égarée, combien n'en est-elle pas dédommagée par les témoignages de vénération et de regrets qu'elle reçoit de la population entière de Bordeaux! Le danger devenait à chaque instant plus pressant. Clausel menaçait; la garnison se montrait ouvertement disposée à le recevoir. Tout-à-coup, à un signal donné par le lieutenant de Buonaparte, le drapeau tricolore est arboré sur les tours du Château-Trompette. Il n'y a plus à

hésiter; il faut que l'illustre princesse quitte les fidèles Bordelais. Le 1[er]. avril, à huit heures du soir, elle part, accompagnée par plusieurs gardes nationaux à cheval; elle arrive le lendemain, 2 avril, à Pauillac, où elle s'embarque pour Saint-Sébastien, après avoir reçu de son escorte de nouveaux témoignages d'amour et de vénération. C'est dans cette même journée que Clausel entre à Bordeaux, et que cette ville, toute dévouée à ses maîtres légitimes, a le malheur de passer sous la domination de l'usurpateur. Peu de jours après, Toulouse et la plupart des villes du Languedoc, maîtrisées par leurs garnisons, sont forcées aussi de subir le joug de Buonaparte.

Le général Debelle, battu devant Montélimart, était allé prendre position derrière la Drôme, résolu à défendre Valence. Le 2 avril, dès cinq heures du matin, les troupes royales, commandées par le duc d'Angoulême en personne, s'avancent contre les soldats de l'usurpateur. Elles rencontrent leur avant-garde à la hauteur de Mirmande. Les tirailleurs l'attaquent; elle se retire sur les hauteurs de Loriol, et paraît vouloir s'y défendre. Elle en est bientôt chassée. Le duc d'Angoulême entre à Loriol : ses troupes y prennent des rafraîchissements, que le maire avait eu soin de faire préparer; elles reçoivent des habitants l'accueil le plus cordial. Etant sorties du village, les troupes royales retrouvent les rebelles établis sur les hauteurs de Loriol, qui regardent la Drôme; elles les attaquent avec tant de vivacité, qu'en peu d'instants elles se sont emparées de sept mamelons, ont chassé l'ennemi de tous ses postes, et l'ont obligé de repasser la Drôme. Il était midi, et l'on était arrivé aux environs de Livron. Debelle, avec ses troupes, occupait les hauteurs de ce village. La défense du pont avait été confiée à un bataillon du 42[e]. régiment de ligne, qui avait avec lui deux pièces de huit. Les royalistes n'hésitent pas un seul instant à la vue du danger. La présence du valeureux prince qui les guide les remplit d'enthousiasme et d'ardeur. Vingt-cinq voltigeurs ouvrent la marche, et se jettent sur le pont, tandis que quelques troupes passent la rivière à un quart de lieue au-dessus du pont, pour tourner les rebelles. Cette manœuvre obtient un plein succès. Les soldats de Debelle sont mis en déroute. Trois cent soixante d'entre eux et leurs deux pièces de huit, tombent entre les mains des royalistes. Les rebelles sont traités avec les plus grands égards, d'après les ordres même du duc d'Angoulême, qui avait montré

dans le combat la plus brillante valeur. Debelle, ayant pris la fuite avec ses soldats, essaie de les rallier ; il les trouve sourds à sa voix. Les gardes nationaux de l'Isère et de la Drôme, qu'il avait contraints à marcher avec lui, jettent leurs armes, et s'enfuient avec la plus grande précipitation. Cependant les troupes royales, après avoir poursuivi quelque temps les fuyards, considérablement fatiguées de la marche qu'elles avaient faite, vont bivouaquer au village de la Paillasse. Le lendemain, elles marchent sur Valence. Le duc d'Angoulême est reçu au faubourg Saulnier par le maire et le conseil municipal. Il entre ensuite dans la ville ; il s'occupe sur-le-champ de nommer un commandant et un préfet. Son choix tombe sur le général baron de Damas et sur le sous-préfet de Montélimart, M. de la Boissière. S. A. R. se remet ensuite en route avec ses troupes, et se porte au pont de Romans, dont elle se rend maîtresse, sans éprouver de résistance. Le prince voulait, dès le lendemain, franchir l'Isère; mais, sur la représentation qu'on lui fait que ses troupes ont besoin d'un jour de repos, il retourne le soir à Valence, où sa présence excite la joie la plus vive et la plus franche.

Le 4 avril, Napoléon écrit aux souverains une lettre, où il représente le départ des Bourbons, et son retour en France, comme l'effet d'une puissance irrésistible. On y remarque le passage suivant : « Je suis venu, et, du point où j'ai touché » le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au » sein de ma capitale..... Après avoir présenté au monde le » spectacle de grands combats, ne serait-il pas plus doux » de ne reconnaître désormais d'autre rivalité que celle des » avantages de la paix, et d'autre lutte que la lutte sainte » de la fidélité des peuples? La France se plaît à proclamer » avec franchise ce noble but de tous ses travaux; et la » cause de son indépendance, le principe invariable de sa » politique, seront le respect absolu pour l'indépendance » des autres nations. » Le même jour, M. de Caulaincourt, ministre des affaires étrangères de l'usurpateur, écrit aux ministres des principales puissances européennes que, par un mouvement universel et spontané, la France a invoqué, comme son libérateur, l'empereur Napoléon, le considérant comme le seul homme capable de lui assurer la garantie de son indépendance et de ses libertés. Le ministre français annonce que son maître a pour jamais abjuré ce

malheureux système politique, qui a causé tant de malheurs en Europe, et qu'il n'a plus d'autre désir que de payer l'affection que lui porte le peuple français, en lui procurant tous les avantages d'une perpétuelle tranquillité, et en maintenant la paix avec tous les cabinets de l'Europe. La lettre de l'usurpateur et celle de son ministre sont immédiatement expédiées; aucune cour ne veut les recevoir. On a trop appris combien sont fausses les promesses du perturbateur du monde, pour pouvoir s'y fier encore. D'ailleurs, les souverains ont juré de maintenir sur le trône de France l'auguste famille des Bourbons; ils seront fidèles à leur serment.

Buonaparte et ses partisans conçurent de sérieuses alarmes, quand ils apprirent les progrès rapides que les troupes royales faisaient dans le Midi, sous la conduite du duc d'Angoulême. Les mesures les plus promptes furent prises pour arrêter le prince français dans sa marche triomphante. Des troupes furent dirigées en poste sur Lyon; cette ville fut mise en état de siége; Mouton-Duvernet en fut nommé commandant. Il fut bientôt rendu à son poste: sa haine contre les Bourbons lui donna des ailes. Il s'occupa aussitôt de soulever Lyon et les campagnes contre l'auguste neveu du Roi. Il fit un appel à toutes les gardes nationales, et surtout aux habitants du faubourg de la Guillottière. Buonaparte envoya, pour commander les troupes qui devaient marcher contre le duc d'Angoulême, deux généraux actifs et connus par leur attachement à sa personne, Grouchy et Piré. L'inquiétude qu'il avait conçue était sérieuse: il avait ordonné des levées en masse dans tous les départements qui avoisinent Lyon. Cependant le prince se voyait arrêté tout-à-coup dans sa marche. L'un des corps de son armée, qui s'était rassemblé à Sisteron, sous le commandement du lieutenant-général Ernouf, venait de passer à l'ennemi, avec les généraux Gardanne et Chabert. Ernouf avait confié à chacun d'eux le commandement d'une division, et ils avaient usé de leur influence sur les soldats pour les entraîner à la révolte. Gap avait été le théâtre de leur criminelle tentative. Toutes les troupes de ligne les avaient suivis. Deux mille hommes de bataillons francs de Marseille étaient le seul corps qu'on n'eût pu séduire. Le lieutenant-général Ernouf se retira avec eux à Sisteron, où il établit son quartier-général. Le duc d'Angoulême, informé de cette odieuse trahison, tandis qu'il était à Valence, sentit sur-le-champ

qu'il ne fallait plus, du moins pour le moment, songer à la conquête de Lyon. Néanmoins il espérait pouvoir se maintenir sur l'Isère; les marques d'amour et de dévouement qu'il recevait à chaque instant de ses braves troupes, le confirmaient dans cette espérance; mais, le 4 avril, le malheureux prince reçoit des nouvelles bien autrement accablantes que celles de la défection qui s'était opérée à Gap. Toujours bon, toujours confiant, il avait cru aux protestations de fidélité qu'il avait reçues de Gilly, général habile et secrètement dévoué à Napoléon; il lui avait confié le commandement de la seconde ligne de son armée, qui devait se réunir à Nîmes et à Montpellier. Gilly, en attendant que ces troupes fussent rassemblées, se retira dans une terre qu'il possédait près de Nîmes; il affecta d'y mener une vie très-solitaire, mais ce fut pour mieux cacher les intrigues criminelles auxquelles il se livrait. Il entretint des intelligences secrètes avec des hommes renommés par leurs principes révolutionnaires. Le commissaire-général Teste et le général Churtrand furent les principaux moteurs de la révolte qu'on préparait, et qu'on voulait étendre depuis Toulouse jusqu'à Nîmes, afin de fermer toute retraite aux troupes royales et au prince généreux qui les commandait. Leurs funestes projets réussirent pleinement. La révolte éclata d'abord à Mende, et de là se communiqua rapidement aux autres villes. Alors Gilly, levant le masque, parut à Nîmes, y proclama le gouvernement impérial, y publia les proclamations de Napoléon et celles qu'il adressait en son nom aux gardes nationales et aux troupes de ligne, et vint ensuite se mettre à la tête des révoltés. Il dirigea aussitôt des détachements sur le pont Saint-Esprit.

Le duc de Bourbon avait été chargé de défendre les départements de l'ouest contre les soldats de Napoléon; ce valeureux prince accepta cette mission avec tout le plaisir que peut donner l'espoir de sauver la patrie. Le 14 mars, il arriva à Angers. Plusieurs hommes renommés par leur bravoure, et dont quelques-uns même portaient un nom qu'ils avaient rendu célèbre dans les guerres de la Vendée, vinrent se ranger autour de ce prince. On remarquait parmi eux, MM. de Suzannet, de Sapinaud, Auguste de La Rochejaquelein et d'Autichamp. Les généraux qui se trouvaient sous le commandement du duc de Bourbon, s'empressèrent aussi de se rendre près de lui pour recevoir ses ordres; des conseils furent tenus. On délibéra beaucoup, et l'on ne fit rien.

Lorsqu'on connut, à Angers, l'entrée de l'usurpateur dans Paris, cette nouvelle redoubla l'audace des factieux, et il ne fut plus possible de contenir les troupes de ligne nulle part. Le séjour d'Angers était devenu dangereux pour le prince; il le quitta le 22 mars, et se rendit à Beaupréau, résolu de soulever la Vendée contre les troupes de Buonaparte. Des ordres furent promptement donnés; ils furent presque aussi promptement révoqués. La défection s'étendait chaque jour davantage dans les départements de l'ouest, et, dans un tel état de choses, il était absolument impossible que la Vendée tînt plus long-temps pour le Roi, manquant de tout pour commencer la guerre, et étant environnée de toutes parts de troupes prêtes à fondre sur elle. Le duc de Bourbon reçut alors une lettre du colonel de gendarmerie, Noireau, qui lui exposait, dans les termes les plus respectueux, la situation du pays, et lui faisait sentir que la moindre résistance lui serait très-préjudiciable. Bientôt les officiers même du prince viennent lui dire la même chose, et lui donnent l'avis de s'éloigner. Le duc y consent à regret, désolé de ne pouvoir conserver à son Roi un pays où il avait tant de serviteurs fidèles et enthousiastes. Tous les chefs à qui le duc de Bourbon avait donné sa confiance, se dispersent aussitôt, et rentrent dans leurs foyers Pour lui, il s'embarque au rivage de Nantes, le 6 avril, et fait voile pour l'Espagne. Bientôt toute la Bretagne et toute la Normandie furent soumises au joug de l'usurpateur.

Deux décrets impériaux, rendus le 8 avril, portent, l'un que tous les fonctionnaires publics et tous les employés qui reçoivent un traitement de l'état, prêteront, dans la huitaine, le serment suivant : « Je jure obéissance aux constitutions de » l'état, et fidélité à l'empereur. » L'autre que le droit de circulation sur les boissons et le droit de consommation générale sur l'eau-de-vie, seront supprimés à partir du premier juin 1815.

Le duc d'Angoulême, se voyant de toutes parts environné d'ennemis, prend toutes les précautions nécessaires pour assurer la retraite de son armée derrière la Durance, seul point par lequel il puisse aller se réunir aux braves Marseillais. Le 7 avril, dès la pointe du jour, on s'éloigne de Valence. Avec quel serrement de cœur les royalistes ne revoient-ils point les lieux témoins de leurs premiers succès! Ils arrivent à Montélimart, et y prennent quel-

que repos. Pendant ce temps, on apporte au duc d'Angoulême deux nouvelles désespérantes. Les royalistes laissés à Sisteron pour garder ce point important, en avaient été chassés par les rebelles. Les canonniers qui avaient la garde du pont, avaient refusé de tirer. D'un autre côté, Avignon était en pleine révolte. Le parti royaliste, quoique nombreux dans cette ville, avait été contraint de céder aux révolutionnaires joints aux officiers à demi-solde. Ainsi donc tout passage était fermé aux troupes royales, et les rebelles en grand nombre s'avançaient sur elles de tous les points. Toutefois il restait une issue au prince à travers les Hautes-Alpes; ses officiers le conjurent, le pressent de s'enfuir. Le duc d'Angoulême leur répond avec vivacité qu'il serait indigne d'un petit-fils de Henri IV d'abandonner de braves gens qui ont tout quitté pour le suivre. Les officiers redoublent leurs instances; mais le prince demeure inébranlable dans la noble résolution de partager le sort de son armée. Lorsqu'il est arrivé au village de Pierrelatte, le 8 avril, il prend la résolution généreuse de se dévouer pour ses troupes, c'est-à-dire, de traiter avec les rebelles. Il charge de cette mission le baron de Damas. Ce général se rend aussitôt au Pont-St.-Esprit, auprès du colonel Saint-Laurent, et conclut avec lui une convention, d'après laquelle le prince pourra se rendre à Marseille pour s'embarquer, après avoir licencié ses troupes. Le duc d'Angoulême, dans sa marche sur la Pallud, reçoit cette convention, y fait quelques changements et la renvoie ensuite au Pont-Saint-Esprit. Sur ces entrefaites, Gilly arrive avec ses troupes par la route d'Avignon. Il a connaissance de la capitulation accordée au prince, la désapprouve et en dicte une autre, où il change le port où devait s'embarquer S. A. R. Le 9 avril, à sept heures du matin, M. de Damas apporte à la Pallud la nouvelle convention. Elle portait que l'armée royale serait licenciée; que les gardes nationaux, après avoir déposé leurs armes, rentreraient dans leurs foyers; que les troupes de ligne seraient dirigées sur les garnisons qui leur seraient désignées; que S. A. R. se rendrait au port de Cette, et s'y embarquerait avec sa suite pour telle destination qu'il lui plairait de choisir. Dès le même jour, le duc d'Angoulême licencia les gardes nationaux et les volontaires royaux. Tous s'éloignent du prince en manifestant la plus vive douleur. Le licenciement continue ainsi jusqu'à la fin du jour. Un général de l'usurpateur se présente dans la même journée pour passer en revue le dixième régiment

de ligne, et lui nommer un nouveau colonel. A neuf heures du soir, le prince, accompagné des officiers de sa maison, MM. le duc de Guiche, le vicomte d'Escars, le baron de Damas et le vicomte de Lévis, se met en route pour se rendre à sa destination. Sa voiture était escortée par vingt-cinq chasseurs envoyés par Gilly. Mais le prince n'était point encore au terme de ses peines. Grouchy et Corbineau, aides-de-camp de Napoléon, étaient arrivés au quartier-général des rebelles. La capitulation est une seconde fois violée. Gilly essuie de vifs reproches de la part des envoyés de l'usurpateur. Bientôt le duc d'Angoulême reçoit de Grouchy une lettre par laquelle celui-ci le prie ou de s'arrêter au Pont-Saint-Esprit, ou de se rendre à petites journées à Cette, *jusqu'à ce que les ordres de Napoléon soient arrivés;* et, presque en même temps, il est conduit dans la maison du maire du Pont-Saint-Esprit, qu'on avait préparée. Il y est gardé à vue pendant plusieurs jours avec les précautions les plus humiliantes et les plus pénibles pour lui. Mais toutes les vexations dont on l'accable, ne lui arrachent pas une seule plainte. Il est Bourbon, il sait souffrir; il ne plaint que les officiers qui partagent son sort. Enfin les ordres de l'usurpateur sont arrivés le 14 avril. Le général Corbineau fait proposer au prince de lui rendre immédiatement la liberté, s'il prend l'engagement formel de faire restituer les diamants de la couronne. La réponse du duc d'Angoulême est qu'une telle restitution ne dépend pas de lui, attendu que le Roi seul est le maître, mais qu'il consent à lui en faire la demande. Les choses ainsi réglées, le prince part le lendemain pour Cette. Sur toute sa route, il reçoit de la population entière les plus signalés témoignages de respect. Le 16 avril, il arrive à sa destination. Le soir même, il s'embarque, avec toutes les personnes de sa suite, sur le vaisseau suédois *la Scandinavie.* Le 18, après une traversée de trente-cinq heures, le duc d'Angoulême arrive à Barcelonne. Le marquis de Campo-Sagrado, capitaine-général de la province, rend au prince français tous les honneurs dus à son rang. Cependant, l'un des corps de l'armée royale, celui du lieutenant-général Ernouf, était parvenu à se jeter dans la Provence. Ernouf avait l'espoir qu'il pourrait s'y maintenir; mais combien son espoir fut cruellement déçu! En arrivant aux portes de Marseille, il apprit que cette ville était soumise au gouvernement usurpateur. Cela n'empêcha point qu'il n'entrât dans Marseille avec ses soldats, et qu'il ne fût accueilli par les habitants

avec les plus grandes démonstrations de joie. Il dispersa aussitôt ses braves compagnons, et chacun d'eux put conserver ses armes. Bientôt la Provence entière fut assujétie. Après la dispersion de l'armée royale commandée par le duc d'Angoulême, les troupes de Buonaparte se répandirent dans toutes les villes du midi. Partout elles exercèrent les plus cruelles vexations sur les habitants, et particulièrement sur les fidèles royalistes qui avaient marché sous les drapeaux du digne petit-fils de Henri IV. Mais, à Marseille, toute leur rage expira contre le courage et la fermeté des gardes nationaux. En dépit d'eux, la ville ne fut point désarmée.

Le 10 avril, Buonaparte, par un décret, appelle tous les Français de l'âge de vingt à soixante ans, à faire partie de la garde nationale. Les grenadiers et les chasseurs, pris parmi les hommes de vingt à quarante ans, sont destinés à la défense des places fortes. Ce décret, qui compromettait l'existence et le repos de la population entière de la France, porta la désolation dans le sein des familles, et refroidit singulièrement le zèle de ceux même qui s'étaient montrés le plus fermement disposés à soutenir la cause du despote. Par un autre décret du même jour, Napoléon ordonne aux employés à l'extérieur, en qualité d'agents politiques, de faire leur déclaration avant le 1er. mai, et de rentrer en France dans le délai de deux mois, sous peine de voir le séquestre apposé sur leurs biens.

La plupart des diverses fonctions publiques étaient encore occupées par des hommes dévoués au gouvernement des Bourbons, et qui, par conséquent, auraient pu contrarier les opérations de Buonaparte. Pour assurer l'exécution de ses ordres, celui-ci envoya dans toutes les divisions militaires des commissaires extraordinaires. Son décret, rendu le 20 avril, porte qu'à leur arrivée dans les départements, ces commissaires procéderont sur-le-champ, d'après la proposition des préfets, au renouvellement des sous-préfets, des maires, des adjoints, des conseillers municipaux, des officiers des gardes nationales, des membres des conseils généraux de département et d'arrondissement, et même des fonctionnaires attachés aux différentes administrations, qui seraient absents de leurs postes. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle promptitude ces proconsuls exécutèrent les ordres de leur maître.

Le 22 avril 1815, est publiée, sous le nom d'*acte additionnel aux constitutions de l'empire*, une suite d'articles sup-

plémentaires aux constitutions de l'empire, aux sénatus-consultes des 14 et 16 thermidor an 10 (2 et 4 août 1802), et à celui du 28 floréal an 12 (18 mai 1804). Cet acte additionnel crée une chambre de pairs héréditaires, et une chambre de représentants élus par le peuple, suivant deux degrés d'élection. Le nombre des pairs est illimité; celui des représentants est de 629. La constitution de Buonaparte se ressentait beaucoup des temps de trouble et de désordre où elle était donnée. Si elle ressemblait, en plusieurs points, à la charte octroyée par le monarque légitime, elle en différait beaucoup dans les principaux, dans ceux qui paraissent être la plus solide base de la tranquillité des états. La chambre des représentants était renouvelée en entier tous les cinq ans. Tout individu, âgé de vingt-cinq ans, quels que fussent son rang, ses lumières et sa fortune, pouvait être élu représentant. Les représentants recevaient, pour frais de voyage et durant la session, l'indemnité décrétée par l'assemblée constituante. Vingt-trois individus devaient représenter à la chambre l'industrie et la propriété commerciale et manufacturière. De tels principes avaient été évidemment dictés à Buonaparte, par le désir d'augmenter parmi le peuple le nombre de ses partisans. Le dernier article de l'acte additionnel est une monstruosité. Napoléon fait dire au peuple français, que, dans la délégation qu'il a faite de ses pouvoirs, il n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux et seigneuriaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'irrévocabilité de la vente des domaines nationaux. Le rusé dictateur se montre tout entier dans ce dernier article. C'est dans une intention perfide qu'il associe les Bourbons au régime de la féodalité; il prétend, par là, les rendre un objet d'horreur pour le peuple. Mais la ruse et l'habileté de l'usurpateur ne tromperont personne. La famille des Bourbons est connue et chérie de tous les bons Français; et l'on sait que, pleine de justice et de lumières, elle n'a jamais songé à faire revivre l'ancien régime. Napoléon présente son *acte additionnel aux constitutions* à l'acceptation du peuple français, et aux armées de terre et de mer; et convoque pour le 26 mai suivant, l'assemblée du *Champ-de-Mai*. Cette as-

semblée se composera de tous les colléges électoraux de département et d'arrondissement de l'empire, et des députations qui seront nommées par tous les corps des armées de terre et de mer.

Napoléon, avant même de débarquer en France, avait eu l'idée de soumettre l'île de Corse à son pouvoir. Il y avait envoyé, dès les premiers jours de mars, plusieurs émissaires, avec des instructions précises. Ces émissaires, parmi lesquels on remarquait le colonel Ordioni, le lieutenant-colonel et le colonel Poli, les sieurs Ottavi de Bastelica, Ortoli de Talano, l'abbé Renucéi, Casella et Tavera, furent à peine débarqués en Corse, que, fidèles aux ordres de leur maître, ils se répandirent dans les montagnes et dans les villages, prêchant partout l'insurrection, et exhortant les habitants à substituer les couleurs de l'usurpation à celles de la légitimité. Leurs instructions portaient qu'une junte d'insurrection serait établie à Corte. Ils tentèrent donc aussitôt de se rendre maîtres de cette place, à la tête de quatre à cinq mille montagnards qu'ils étaient parvenus à rassembler; mais ils furent vigoureusement repoussés par la garnison qui était restée fidèle au Roi. De là, ils se portèrent sur Bastia. Ils avaient su se ménager des intelligences secrètes avec le maire de cette ville et le général qui y commandait; et ainsi ils purent bientôt s'établir dans Bastia, où ils s'empressèrent d'arborer le drapeau tricolore. Ils dirigèrent ensuite leurs efforts sur Ajaccio, sur cette ville qui avait donné naissance à Napoléon. Mais cette ville, défendue par le 16e. régiment léger, leur opposa une résistance qui dura cinquante-six jours. Cette belle défense était dirigée par le brave Stiéler, colonel de ce régiment. Cependant, les insurgés corses, ayant résolu d'emporter Ajaccio d'assaut, se tenaient dans les montagnes qui l'avoisinent; ils y étaient hors de la portée du canon de la place. Le colonel Stiéler a senti tout le danger de sa position, et, le 11 avril, il fait une sortie qui lui réussit pleinement. Les montagnards sont taillés en pièces, et mis en fuite. Le fidèle colonel rentre ensuite dans la place. Quinze jours encore, il conserve Ajaccio au Roi; mais enfin, les habitants même de cette ville étant devenus d'autres ennemis à combattre, il cède à la force, et les insurgés entrent triomphants dans la capitale de la Corse, le 26 avril. Les autres villes de l'île furent bientôt réduites au pouvoir des buonapartistes. Peu

de temps après, Arrighi, commissaire de l'usurpateur, arrive en Corse, et tout le pouvoir, exercé jusqu'alors par un comité d'exécution, est déposé entre ses mains. Le colonel Stiéler et le reste de son brave régiment venaient de quitter le port d'Ajaccio. Ils arrivent à Marseille dans le courant de mai, et y sont accueillis comme de courageux royalistes. Mais le gouvernement usurpateur s'empresse d'ôter au 16me. léger son colonel et son major. Stiéler est mandé à Paris, et mis aux arrêts de rigueur : ils ne cessèrent qu'après la bataille de Waterloo.

Napoléon était pressé par les circonstances. La guerre civile, à peine terminée dans les provinces du midi, menaçait d'éclater bientôt dans celles de l'ouest. On savait que les puissances alliées se préparaient activement à la guerre, et que déjà leurs troupes commençaient à se mettre en mouvement. Cependant, avant de commencer la guerre, Napoléon voulait faire célébrer sous ses yeux cette cérémonie du *Champ-de-Mai*, qu'il avait résolue, et ouvrir la session de la chambre des représentants. Le 30 avril, il décrète que les colléges électoraux se réuniront dans les premiers jours de mai, pour procéder à l'élection des députés à la chambre des représentants. Il décrète en même temps que les députés, nommés par les colléges électoraux, se rendront à Paris, pour assister à l'assemblée du *Champ-de-Mai*.

Le 9 mai, Buonaparte, sur la proposition de Fouché, rend un décret qui renouvelle les lois contre l'émigration, et qui met le comble à toutes ses mesures iniques contre les Français qui se sont voués à la cause des Bourbons. Il ordonne à tous ceux qui sont au service ou auprès de ces princes, excepté ceux qu'il a proscrits par son décret du 12 mars, de rentrer en France dans le délai d'un mois. Il prononce en même temps la peine de mort contre les Français qui entretiendraient des relations avec le Roi, les princes de sa famille ou leurs agents, et qui arboreraient des signes de ralliement autres que la cocarde nationale. Enfin, quiconque aura osé enlever le drapeau tricolore placé sur quelque monument public, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende.

Tandis que Napoléon déployait la plus étonnante activité pour se faire de nouvelles armées, ses agents, ses émissaires, formaient, sous le nom de fédérations, des ligues révolutionnaires, destinées à défendre à main armée le

trône impérial, et à contraindre, par la terreur, tous les citoyens à concourir à cette défense. Tout ce que la capitale renfermait d'impur et de misérable, fut appelé à se fédérer. Le gouvernement usurpateur recourut à tous les moyens imaginables, pour remuer, pour soulever la multitude. Tel était l'appui qu'était réduit à rechercher Napoléon, cet empereur naguère si puissant, qui avait tenu l'Europe sous son joug, qui avait planté ses aigles dans tant de capitales. La première réunion des fédérés de Paris eut lieu le 14 mai. Dès le matin de cette journée, une grande foule, uniquement composée d'ouvriers de la dernière classe du peuple, se rassemble sur la place de la Bastille, et de là, sous la conduite de chefs qu'elle s'est choisis, se dirige, par les boulevards du nord, vers le palais des rois. Aussitôt qu'elle s'est rangée dans la cour des Tuileries, Napoléon paraît à la tête de sa garde. Voici un passage de la harangue qu'il adresse aux fédérés : « Soldats fédérés, je suis » revenu seul en France, parce que je comptais sur le pa- » triotisme des paysans de toute la France et des ouvriers » des grandes ville. Ma confiance n'a pas été trompée, je » vous vois avec plaisir autour de moi.... Tranquille sur le » sort de la capitale, je me porterai sur les frontières, pour » faire manœuvrer l'armée, si les rois osent nous attaquer.... » *Vive la nation!* »

Qui eût jamais pensé que le fier dominateur de l'Europe pourrait un jour s'abaisser jusqu'à flatter de vils ramas d'hommes sans aveu ? L'ignoble parade, que nous venons de rapporter, fut comme un signal donné aux révolutionnaires de France. Partout ils furent appelés à se fédérer par les commissaires impériaux. Les départements même de la Bretagne et de la Basse-Normandie, où les Bourbons étaient si chéris, eurent aussi leurs fédérations. Chaque fédération eut une organisation, des chefs et un comité central particuliers.

Le général Morand avait reçu l'ordre de parcourir la Vendée à la tête de colonnes armées. Partout les habitants furent indignement traités, et cette conduite à leur égard les disposa encore plus à la révolte. Quand on crut la tranquillité bien rétablie dans la Vendée, le général Morand s'éloigna avec ses troupes, et se rendit dans les départements de l'est. Il fut à peine parti, que des symptômes de révolte se firent partout apercevoir. Les chefs des royalistes se concertèrent, et jurèrent de ne point laisser Na-

poléon paisible possesseur du trône qu'il avait usurpé. Ils délibérèrent sur le jour où l'étendard de la rébellion serait levé. Le 15 mai fut choisi, comme étant l'époque où l'on croyait que commenceraient les hostilités au dehors. Le gouvernement, ayant été informé de ce qui se passait dans la Vendée, envoya au lieutenant-général Travot les quinzième et seizième régiments de ligne, avec ordre de parcourir le pays, et d'employer tous les moyens possibles, pour prévenir la guerre civile. Travot se mit immédiatement en marche, et réussit en effet à dissiper quelques attroupements; mais il ne put s'emparer d'aucun des chefs royalistes. Les principaux d'entre eux étaient MM. de Sapinaud, de Suzannet, d'Autichamp, et les frères La Rochejaquelein. Cependant le moment approchait où toute la Vendée allait courir aux armes, et le gouvernement usurpateur n'avait, pour comprimer un tel mouvement, que quatre à cinq mille hommes, répartis dans les villes de Chollet, de Bourbon-Vendée, de Nantes, d'Angers, de Saumur, de Parthenay, de Niort, de Fontenay et des Sables. Il était présumable que vingt-cinq mille royalistes au moins pourraient combattre. A la vérité les deux tiers seulement de ce nombre avaient des armes; mais c'étaient ces même hommes qui, en 1793, avaient commencé la guerre avec des fourches et des bâtons. D'ailleurs, on comptait sur des munitions que devait envoyer l'Angleterre, et que M. le marquis de La Rochejaquelein avait été solliciter. On sut bientôt par le frère de cet intrépide royaliste, M. Auguste de La Rochejaquelein, qu'une escadre anglaise, portant des armes et des munitions, était arrivée en vue des côtes de la Bretagne, et qu'elle n'attendait pour débarquer qu'une occasion favorable. M. le marquis de La Rochejaquelein était sur cette escadre; cette heureuse circonstance doubla le courage des Vendéens, et leurs chefs s'occupèrent sur-le-champ de les rassembler. Le 15 mai, le tocsin est sonné dans toutes les paroisses, le drapeau blanc remplace le drapeau tricolore, et de nombreux rassemblements se forment sur tous les points. Dans la journée même, les Vendéens s'emparent des Quatre-Chemins, de Saint-Jean-de-Mont, de Notre-Dame-de-Mont et de la Barre-de-Mont. L'un des rassemblements, fort de trois cents hommes, et conduit par M. Robert, se porte à Croix-de-Vic, s'en rend maître, et, le lendemain matin, se trouve arrivé sur le rivage, pour protéger le débarquement du marquis de La Ro-

chejaquelein qui amenait des munitions de guerre. Vainement une troupe de deux cents douaniers vient essayer d'empêcher le débarquement ; elle est aussitôt mise en déroute.

Lorsque Joachim Murat eut appris que son beau-frère avait débarqué sur le territoire français, et que chaque jour il y faisait de rapides progrès, il se mit sur-le-champ en marche, pour envahir la Haute-Italie. L'état pontifical fut d'abord occupé par deux divisions de son armée. Dès le 14 mars, il fait connaître publiquement ses projets ; il annonce que l'armée napolitaine va remplir de grandes destinées ; il ordonne la mise en activité des gardes nationales, défère la régence de ses états à la reine son épouse, diminue les impôts d'un tiers, puis il part pour Ancône. Il arrive, le 19 mars, dans cette ville ; il y établit son quartier général ; c'est de ce séjour qu'il adresse à la nation italienne une proclamation emphatique, où, après lui avoir rappelé qu'autrefois elle fut libre, et qu'elle a expié cette liberté par vingt siècles d'oppression, il l'exhorte à prendre les armes, et à venir s'unir à lui pour conquérir son indépendance. Bientôt Murat s'avance à la tête de son armée, sur Modène, Reggio, Ferrare, Plaisance, et sur toute la ligne du Pô ; il l'avait partagée en cinq corps ; elle comptait quarante mille hommes d'infanterie, et huit mille de cavalerie. Le 4 avril, les troupes napolitaines entrent dans Modène, après avoir enlevé de vive force une forte position, défendue par les Autrichiens, sur les bords du Panaro ; peu de jours après, Reggio et Florence tombent sous les armes du roi de Naples. Ces premiers succès remplissent d'enthousiasme les révolutionnaires d'Italie, et inspirent quelque effroi aux souverains alliés. L'empereur d'Autriche, lui-même, effrayé des progrès que Murat avait faits, envoie un négociateur lui proposer d'entrer dans la coalition contre Napoléon, et lui assurer qu'à cette condition le trône lui sera conservé ; et, pour appuyer cette négociation, des troupes autrichiennes arrivent en poste en Italie. Murat refuse les propositions qui lui sont faites, et poursuit activement ses opérations militaires ; une partie de son armée se dirige sur Ferrare ; son plan est de s'emparer du Bas-Pô, et de procurer aux peuples de la Lombardie et du pays vénitien la facilité de s'insurger contre l'autorité autrichienne. Mais cette opération a exigé que Murat étendît sa ligne : le général Bianchi a vu la faute, et en profite habilement. Le 19 avril, il prend l'offensive à

Occhio-Bello, et met les Napolitains en déroute. L'armée de Murat opère alors sa retraite sur toute sa ligne. Joachim s'effraye à son tour; il envoie demander au général autrichien un armistice, qui lui est refusé. Le 2 mai suivant, Murat est attaqué de nouveau à Tolentino et à Macerata, et il essuie une déroute complète : ses soldats, jettant leurs armes, s'enfuient et se dispersent; l'artillerie, les bagages, les trésors de l'armée, la voiture même de Murat, tout tombe entre les mains des Autrichiens. Joachim, accompagné de quelques détachements lombards, français et corses, reprend précipitamment le chemin de sa capitale. Il y est à peine entré, le 19 mai, que l'ennemi arrive; il envoie de nouveaux négociateurs; les Autrichiens refusent de traiter avec lui. Un traité d'alliance offensive et défensive unit, depuis quelque temps, les deux cours d'Autriche et de Palerme. Le lendemain, l'ex-roi de Naples, suivi seulement de trente personnes, gagne la mer, s'embarque sur un bâtiment marchand, et, après une traversée de quatre jours, arrive en France; quant à son épouse, elle s'embarqua avec sa suite et les richesses qu'elle avait pu sauver, sous la protection de la flotte anglaise. Napoléon, désespéré de la catastrophe de Murat, ne lui permit point de venir à Paris, et le relégua à Toulon.

Le 20 mai, par une convention signée, à Zurich, entre la diète suisse et les plénipotentaires de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, la confédération suisse adhère à l'alliance contractée par les quatre grandes puissances contre la France, et s'engage à tenir constamment en campagne un corps de troupes suffisant pour garantir sa frontière contre les entreprises de l'ennemi commun; il est convenu, en même temps, que, dans le cas où il serait nécessaire que les troupes alliées traversassent la Suisse, on recourra à l'autorisation de la diète.

Le vaste Champ-de-Mars était le lieu destiné à la cérémonie de l'assemblée du *Champ-de-Mai*. On dressa un trône magnifique vis-à-vis de l'Ecole-Militaire, et en face de ce trône un autel; on forma une enceinte demi-circulaire, capable de contenir dix-huit mille personnes; enfin on inscrivit sur l'entablement de la rotonde les noms des quatre-vingt-sept départements de la France. Cependant les électeurs et les différents députés qui devaient assister au *Champ-de-Mai*, étaient arrivés à Paris; chaque députation se réunit dans un local particulier; une commission centrale de députés s'assembla au palais Bourbon pour procéder au recen-

sement des votes émis sur *l'acte additionnel*. Le 1er. juin 1815, tous les individus appelés à l'assemblée du *Champ-de-Mai*, viennent prendre place dans l'enceinte disposée pour eux; une armée de cinquante mille hommes était rangée dans l'intérieur du Champ-de-Mars, et deux cent mille spectateurs couronnaient les tertres qui règnent des deux côtés. Napoléon, entouré de ses frères et d'un grand nombre de dignitaires et de généraux, s'étant assis sur son trône, l'archevêque de Tours célèbre le saint office de la messe; la commission centrale des électeurs est ensuite annoncée au pied du trône; l'orateur de cette commission, M. Dubois (d'Angers), adresse à l'usurpateur une harangue, où il prodigue l'insulte et la menace aux alliés; l'archichancelier de l'empire proclame alors que *l'acte additionnel aux constitutions de l'empire* a été accepté par un million trois cent mille individus, et rejeté par quatre mille deux cent six, puis il prête, le premier, serment de fidélité à *l'empereur et aux constitutions de l'empire*; toute l'assemblée répète : *Nous le jurons !* Napoléon, ayant reçu l'*acte additionnel* des mains de son frère Joseph, prononce un discours plein de nouvelles flatteries pour le peuple, et où, en se comparant à Codrus, il dit que, comme ce roi, il s'est sacrifié, et qu'à l'impuissante rage de ses ennemis il n'oppose que l'amour des Français; après ce discours, il jure, la main posée sur les saints Évangiles, d'observer et de faire observer les constitutions de l'empire. Napoléon, se rendant alors sur une estrade élevée au milieu de la plaine, y distribue des aigles à la garde nationale et aux troupes. Toutes ces cérémonies étant achevées, les troupes défilent devant Buonaparte, et profèrent, avec un rare enthousiasme, le cri de *vive l'empereur !*

Le 2 juin, Napoléon nomme cent dix-huit pairs; on voit figurer parmi eux la plupart de ces hommes qui se sont fait un nom si malheureusement célèbre dans la révolution, et ces courtisans d'un caractère flexible qui chérissent tout pouvoir dont ils reçoivent des faveurs, et la plupart de ces militaires qui devaient leur élévation à Buonaparte.

A la première nouvelle du débarquement du marquis de La Rochejaquelein, le général Travot, ayant réuni à la hâte deux mille deux cents hommes, marche rapidement du côté de la mer, dans l'espoir d'enlever un convoi de munitions que conduisaient les royalistes. Il les rencontre à une lieue en avant de Saint-Gilles, et les attaque vivement;

mais deux caisses d'armes et quelques barils de poudre sont tout ce qu'il peut enlever. Le convoi parvient à faire sûrement sa retraite. Bientôt, tous les Vendéens qui se trouvaient rassemblés, accourent au-devant de ce convoi pour se procurer des armes; et l'insurrection, devenue générale dans la Vendée, s'étend même jusques sur la rive droite de la Loire. La nouvelle des événements dont les deux rives de la Loire étaient le théâtre, vient porter l'effroi dans l'âme de Napoléon. Le général Lamarque est promptement envoyé avec huit mille hommes, pour apaiser une révolte si dangereuse. Ces forces, réunies à celles qui se trouvaient déjà dans la Vendée, formaient un ensemble de douze mille hommes. Le lieutenant-général Travot et le général Brayer deviennent les lieutenants de Lamarque. Tous les chefs de l'armée impériale s'étant rassemblés pour délibérer sur l'état des choses, sont d'avis que des négociations pourraient être entamées avec succès. Cet avis, transmis à Paris, excite l'attention du ministre de la police. Il se réjouit de la possibilité de terminer une guerre civile par les seuls ressorts de la politique, par des moyens qui augmenteraient son influence. Il cherche aussitôt des hommes propres à bien diriger une telle négociation. Ce sont des royalistes même qu'il choisit. MM. de Malartic, de Flavigny et de la Bénardière, séduits par les impostures qu'il leur débite, acceptent la mission qu'il leur confie. Le 20 mai, ils partent de Paris pour se rendre à Angers. Arrivés sur le théâtre de la guerre, ils s'abouchent d'abord avec les généraux de l'usurpateur, puis ils vont trouver les chefs des Vendéens. Le premier d'entre eux, auxquels ils s'adressent, M. le marquis de La Rochejaquelein, s'indigne de leur proposition, et répond qu'il ne composera jamais avec ses devoirs. Les envoyés de Fouché s'adressent ensuite à d'autres chefs, MM. de Sapinaud, de Suzannet et d'Autichamp, et parviennent à leur persuader qu'il est de l'intérêt même des Vendéens de déposer les armes en ce moment. Ceux-ci, dont on a troublé l'esprit par mille bruits alarmants pour la cause qu'ils défendent, se réunissent et prennent conjointement un arrêté, par lequel ils licencient momentanément leurs soldats, fondant une telle mesure sur l'arrivée de troupes considérables envoyées par Buonaparte, sur l'accablement des Vendéens exténués par des marches forcées, et surtout sur la pénurie des vivres. La connaissance de cet arrêté remplit le marquis de La Rochejaquelein d'indignation, mais ne l'abat point, et il

continue avec vigueur ses opérations de guerre. Le 2 juin, il se rend à la tête d'une division à Croix-de-Vic, pour protéger un second débarquement de munitions. Mais bientôt le général Travot accourt, avec quinze cents hommes, pour le combattre. Une action vive s'engage à Saint-Gilles, et dure une partie de la nuit. Le lendemain, un autre combat s'engage à Saint-Jean-de-Mont. Les royalistes sont défaits, et le marquis de La Rochejaquelein est tué d'un coup de feu. Les Vendéens, désespérés de la mort de leur chef, reprirent la route du Bocage, et la guerre, si elle ne fut point éteinte, fut du moins suspendue pour quelque temps.

La chambre des représentants se trouvait composée d'anciens révolutionnaires décriés, d'agents de la police et d'hommes nouveaux qui, pour sortir de l'obscurité où ils étaient nés, avaient besoin d'anarchie. On voyait cependant dans cette chambre, quelques républicains honnêtes et quelques hommes que leurs mœurs et leurs talents rendaient dignes de l'estime publique. Au reste, on ne comptait dans la totalité des députés qu'un douzième de propriétaires de terres. La chambre devait donc être presque entièrement démocratique, et l'on peut penser que la légitimité n'y avait que des ennemis. Le 7 juin, Napoléon vient faire l'ouverture de la session. Qu'il dut paraître différent de lui-même! Au lieu de ce ton impérieux et fier qu'il eut toujours avec les chambres précédentes, il prend aujourd'hui un ton humble. La chambre des pairs et celle des représentants étaient assemblées dans le même local. Il leur dit qu'il vient commencer la monarchie constitutionnelle ; qu'à l'égard des puissances, il ne veut que les stipulations du traité de Paris et la paix avec le monde entier. Adressant ensuite aux pairs et aux représentants de vives exhortations au courage et à la fermeté, il leur recommande de ne pas survivre au déshonneur, de préférer la mort, et d'assurer par là le triomphe de la *sainte cause de la patrie*. Les premiers actes, les premières propositions des députés furent d'évidentes attaques dirigées contre la puissance impériale. Ils déférèrent la présidence à M. Lanjuinais, ancien sénateur, homme intègre à la vérité, mais qui était demeuré fidèle à ses opinions républicaines. Les premières séances furent vives et remarquables par les propositions hardies qui y furent faites. Les uns demandèrent la suppression de tous les titres qu'une vaine subtilité avait distingués des dénominations féodales, et qu'elle leur avait substitués. D'autres réclamèrent plus de latitude

pour le droit de pétition. Enfin, il y eut des représentants qui eurent la malignité de proposer qu'on donnât à Buonaparte le titre de héros, de père, de sauveur de la patrie, bien convaincus qu'un tel titre lui serait refusé, jusqu'à ce qu'il l'eût mérité. Déjà la chambre avait montré les dispositions dont elle était animée envers l'usurpateur, dans l'adresse qu'elle lui avait présentée. Les députés y avaient donné à *entendre* qu'ils seconderaient de tout leur pouvoir les mesures de l'empereur pour la défense de la patrie, s'il protégeait de tout le sien les lois dont ils étaient les organes.

Napoléon, dans un conseil où il a appelé les généraux qu'il croyait les plus dévoués au triomphe de sa cause, a pris la résolution de prendre l'offensive, de fondre inopinément sur les Prussiens, persuadé qu'il les écrasera facilement avant qu'ils aient été secourus par les Anglais. Ce plan a reçu l'approbation du conseil. Enfin, après avoir formé une régence composée des ministres et de ses frères, et placée sous la présidence de Joseph, Napoléon quitte Paris le 12 juin; il traverse rapidement Soissons, Laon et Avesnes, et arrive le lendemain même à Beaumont; il y établit son quartier-général. Il trouve son armée dans les meilleures dispositions; depuis plusieurs jours elle brûle de commencer l'attaque, et de laver dans le sang de l'ennemi les affronts cruels dont elle croit sa gloire souillée. Donnons ici un aperçu des forces respectives des alliés et des Français. Commençons par exposer l'état des forces totales des uns et des autres. Toutes les puissances de l'Europe, à l'exception de la Suède et de la Porte-Ottomane, étaient entrées dans la coalition qui avait juré le renversement de l'usurpateur du trône de France. Les Autrichiens devaient fournir trois cent mille hommes; les Russes, trois cent soixante et quinze mille; les Prussiens, deux cent soixante et quinze mille; les Bavarois, soixante mille; les divers princes souverains de l'Allemagne, cent cinquante mille; les Pays-Bas, cinquante mille; les Anglais, cinquante mille; les Espagnols, quarante mille; les Sardes, vingt mille; les Suisses, trente mille; enfin, les Portugais, quinze mille. Toutes ces troupes réunies eussent formé un ensemble d'un million trois cent soixante-cinq mille hommes. Tel était le nombre prodigieux de soldats que Buonaparte avait à terrasser pour conserver la puissance suprême, et auxquels il n'avait à opposer que dix corps d'armée assez faibles, faisant un ensemble de deux cent douze mille huit cent soixante hommes. Outre cette armée,

deux cent quatre bataillons de gardes nationales, s'élevant en tout à cent quarante-six mille huit cent quatre-vingts hommes, avaient été mis en activité; ils étaient destinés à former la garnison des diverses places de l'empire. Voyons maintenant quelle est la force des troupes de Napoléon et de celles des alliés, qui vont se mesurer dans les plaines de la Belgique. Cent quinze mille soldats environ composaient l'armée *du Nord*, celle avec laquelle Buonaparte allait exécuter le plan hardi, et pourtant le seul bon à suivre, qu'il avait arrêté; le reste de ses forces était réparti sur les divers points de la France, qui avaient à craindre l'invasion. Cette armée était divisée en quatre corps. Le centre était à Beaumont, la gauche à Laire et à Solre-sur-Sambre, et la droite en avant de Philippeville. Quant aux troupes ennemies, elles forment deux grandes armées. L'une, dite Anglo-Hollandaise, forte de cent mille hommes, et commandée par le duc de Wellington, a son quartier-général à Bruxelles; l'autre, composée uniquement de Prussiens, a le sien à une distance de seize lieues, à Namur. Elle compte cent vingt mille combattants, et marche sous les ordres du général Blucher. Ainsi, cent quinze mille Français vont avoir affaire à deux cent vingt mille ennemis, pourvus d'artillerie et d'une cavalerie nombreuse.

Trente mille Prussiens, commandés par le général Ziéthen, étaient établis sur la Sambre, pour défendre cette partie de la frontière belgique. Ziéthen n'avait laissé sur la rive droite de la rivière, que deux bataillons. Le 15 juin 1815, l'armée française, traînant après elle près de trois cents bouches à feu, s'ébranle au bruit d'une musique guerrière, et se dirige vers la Sambre. Jamais les soldats n'ont montré tant d'ardeur pour les combats. Le souvenir de leurs derniers affronts les a remplis de tant de haine contre les Prussiens, qu'ils font à tout moment entendre ces mots terribles : *Des cartouches et des Prussiens!* L'ennemi avait des avant-postes à Thuin, à Lobbes et sur quelques autres points. Ces avant-postes sont attaqués avec une si étonnante vivacité, qu'ils sont mis en déroute en un instant, et se retirent en désordre sur Marchiennes. Ils y sont poursuivis; ils veulent se former devant la ville; ils ont à peine exécuté ce mouvement, qu'ils sont de nouveau défaits. Tout est pris ou tué; deux cents hommes seulement parviennent à s'échapper. Dans le même temps, le général Pajol, s'élançant à la tête de la cavalerie légère, balayait tous les autres avant-postes

qui se trouvaient sur la rive droite de la Sambre. Vers midi, il arrive devant Charleroy. Les Prussiens veulent défendre le pont; mais l'artillerie française les incommode à tel point, qu'ils sont obligés d'abandonner la ville. Ils vont se poster sur les hauteurs voisines; ils en sont presque aussitôt chassés. A cinq heures du soir, l'aile gauche entre à Gosselies; une heure après, le maréchal Ney, suivi du général Reille, vient y établir son quartier-général. Cependant le général Ziéthen avait rassemblé des troupes aux environs de Fleurus. La journée était déjà fort avancée. Napoléon vient attaquer lui-même l'ennemi dans sa position; il le fait aussitôt tourner. Les Prussiens ne résistent presque pas et s'enfuient, du côté de Sombref, laissant un millier de prisonniers au pouvoir des Français. Cette journée a été également fatale à une brigade de l'armée des Pays-Bas, formant l'avant-garde de l'armée anglaise. Elle était postée à Frasnes, au-dessus de Gosselies. Attaquée avec impétuosité, elle n'a opposé qu'une faible résistance, s'est mise en fuite sur la route de Bruxelles, et s'est retiré à la ferme des *Quatre-Bras*.

Aussitôt que le maréchal prince Blucher eut connaissance de l'impétueuse attaque de l'armée française, il envoya courriers sur courriers au duc de Wellington pour lui en porter la nouvelle, et l'inviter à lui envoyer de prompts secours. Le généralissime anglais assistait à une fête chez la duchesse de Richemont, lorsqu'il reçut les dépêches de son collègue. Il sortit aussitôt et fit promptement rassembler ses troupes. Le lendemain, à dix heures du matin, l'armée anglaise avait entièrement évacué Bruxelles. Cependant, le maréchal Blucher avait réuni à la hâte trois corps d'armée, formant un total de quatre-vingt mille hommes. Il avait fait occuper les hauteurs du moulin de Bussy, et les villages de Ligny et de Saint-Amand. Le front de son armée était presque entièrement couvert par le ruisseau de la Ligne. C'est dans cette position qu'il avait résolu de tenter les plus grands efforts pour arrêter la marche de Napoléon. Le 16 juin, avant le jour, toute l'armée française s'est ébranlée. L'aile gauche, sous les ordres du maréchal Ney, prend la route de Bruxelles, pour tenir l'armée anglo-belge séparée des Prussiens. Le centre, commandé par Napoléon en personne, marche dans la direction de Fleurus, et l'aile droite, conduite par Grouchy, sur Sombref, à une demi-lieue sur la droite de Fleurus. Ce dernier chef a ordre d'observer la gauche de l'ennemi, et de la tenir en échec. Napoléon emploie presque tout le

jour à faire les préparatifs d'une grande bataille. Toutes ses dispositions étant achevées à trois heures du soir, il donne le signal de l'attaque. Le corps de Vandamme marche contre Saint-Amand, et celui de Gérard contre Ligny. L'artillerie et la mousquetterie commencent aussitôt leurs ravages. Les deux villages, vivement attaqués, sont vivement défendus. Ils sont, durant plusieurs heures, le théâtre du plus affreux carnage. L'ennemi s'obstine à vouloir s'y maintenir. Le jour est arrivé à son déclin. Napoléon veut vaincre, à quelque prix que ce puisse être. Il donne ordre de faire avancer sur-le-champ quelques troupes de la garde et les cuirassiers des généraux Letort et Michaud. L'action devient alors terrible. Les cuirassiers se précipitent avec impétuosité à travers le village de Ligny. Bientôt l'armée ennemie est prise à dos. Cette violente attaque la déconcerte; elle fuit aussitôt, laissant vingt-cinq mille hommes sur le champ de bataille, tant tués que blessés ou faits prisonniers. Le maréchal Blucher dirige lui-même la retraite sur Tilly dans la direction de Bruxelles. La consternation était répandue dans cette ville dès le matin; Napoléon y avait fait semer à dessein le bruit de la défaite totale de Wellington, afin de mieux disposer, par là, les Belges à embrasser sa cause. Cependant l'armée française, accablée de fatigues, ne peut poursuivre les fuyards, et couche sur le champ de bataille. Elle avait perdu quinze mille hommes. Une autre bataille, fort meurtrière aussi, mais accessoire, avait été engagée sur un autre point, aux environs de la ferme des *Quatre-Bras*, entre l'aile gauche de l'armée française et les Anglo-Belges; la bataille avait duré tout le jour; et, quoique les Français eussent fait de grands efforts de courage, ils n'avaient pu chasser l'ennemi de ses positions.

Le 17 juin, au point du jour, Napoléon, impatient de combattre les Anglais, se porte à la tête de ses troupes dans la direction de Bruxelles. Grouchy, chargé de suivre et d'observer les Prussiens, s'avance avec un corps de trente mille hommes jusqu'à deux lieues de Namur, poursuivant un corps prussien; mais il revient ensuite sur le gros de l'armée ennemie. Arrivé au-delà de Frasnes, Napoléon rallie à ses troupes celles du maréchal Ney. L'armée anglaise se déployait à ses regards dans les positions même qu'elle occupait la veille; le duc de Wellington venait d'y arriver avec le reste de ses forces. Il était prêt à recevoir la bataille; mais bientôt, apprenant la nouvelle de la défaite de l'armée

prussienne, il donne l'ordre à son armée de rétrograder. De grands mouvements commencent aussitôt parmi les Anglais. Napoléon se persuade que son ennemi se prépare à combattre. Il en éprouve la plus grande joie, et il fait aussi ses préparatifs. Il ne tarde point à reconnaître son erreur. L'armée ennemie quittait rapidement ses positions, et opérait sa retraite en bon ordre. Napoléon fait alors avancer des régiments de lanciers et de cuirassiers, pour troubler la retraite des Anglais; mais malgré leurs efforts, leurs charges demeurent sans effet. L'armée anglaise va prendre position en face de Waterloo, sur un rideau d'une pente douce qui couvre Mont-Saint-Jean, sa droite et sa gauche étant couvertes par un ravin. Alors, Napoléon vient former sa ligne dans une position opposée à celle de Mont-Saint-Jean, et établit son quartier-général à la ferme de *Caillon*, près de Planchenois. On semblait, des deux côtés, disposé à s'attaquer avec fureur, lorsqu'un violent orage vient fondre sur le champ de bataille. Après l'orage, quelques coups de canon sont échangés; mais, la nuit étant bientôt arrivée, le feu cesse et la bataille est différée.

Le 18 juin, au point du jour, Napoléon et Wellington font former leurs troupes respectives, et se livrent avec ardeur aux préparatifs de la grande bataille qu'ils vont bientôt se livrer. Wellington a eu le soin de prier le maréchal Blucher de lui envoyer promptement un ou deux corps d'armée; et le général prussien lui a fait répondre qu'à une heure après midi, le gros de ses troupes, commandé par lui-même, sera rendu sur le terrain. Napoléon, selon quelques relations, a eu la même précaution; il a fait dire à Grouchy de venir le plus tôt possible se rallier à l'armée française. A onze heures du matin, l'armée française commence l'attaque par des coups de canon. Des divisions sont aussitôt envoyés contre les fermes d'*Hougoumont* et de la *Haie-Sainte*, situées, l'une à la gauche, l'autre à la droite de l'ennemi. Là s'engagent de terribles combats. Les Anglais, après la résistance la plus opiniâtre, sont repoussés, mais conservent toujours le meilleur ordre et la plus ferme contenance. Napoléon, jugeant le moment favorable, envoie plusieurs régiments d'infanterie pour attaquer le centre des Anglais. L'infanterie se précipite impétueusement sur l'ennemi; mais, rencontrant une résistance invincible, elle montre quelque hésitation. Wellington profite habilement de cette circonstance; il fait charger l'infanterie française; elle

se retire aussitôt en désordre sur sa première position : heureusement la cavalerie française vient la couvrir et la sauver, en s'opposant au choc des cavaliers anglais. C'est alors qu'il s'engage entre les deux armées le plus terrible combat de cavalerie qu'on ait jamais vu. Les Français se portent contre l'ennemi avec tant de vigueur et de courage, que partout il est forcé de reculer. Wellington commence à s'inquiéter sérieusement. Déjà un grand nombre de voitures de bagages filait sur Bruxelles, et y portait la terreur. Il était quatre heures du soir. Tout-à-coup une division prussienne paraît sur le flanc droit des Français; c'était l'avant-garde de Blucher. Napoléon est instruit de cette fatale circonstance, et ne veut point d'abord y ajouter foi. Il juge qu'il faut se presser d'arracher la victoire. Il ordonne à toute l'artillerie, à toute l'infanterie de sa ligne, de se porter en masse contre les Anglais. La ligne ennemie oppose à l'ardeur impétueuse des Français un sang-froid imperturbable. Des deux côtés partent des décharges d'artillerie et de mousquetterie, qui éclaircissent horriblement les rangs. Jamais on ne s'est battu avec tant d'acharnement. Tout l'effort des Français était dirigé contre Mont-Saint-Jean, et ils étaient sur le point de triompher. Mais, à sept heures du soir, toute l'armée prussienne vient attaquer l'aile droite de l'armée française, du côté de Planchenois. Les Français, ainsi, couraient le risque d'être bientôt pris entre deux feux. Napoléon, malgré l'arrivée des troupes prussiennes, se prépare à diriger une nouvelle attaque contre les Anglais avec toutes ses troupes; et, pour encourager ses soldats, il fait répandre le bruit que Grouchy vient d'arriver à l'aile droite. Toute l'armée française, reprenant courage, se précipite donc contre l'ennemi. Mais les Anglais reçoivent le choc sans s'ébranler. Bientôt l'aile droite de Napoléon est enfoncée par les Prussiens, et le village de Planchenois, défendu par la garde impériale, est emporté d'assaut. Le duc de Wellington ordonne alors à toute son armée de prendre l'offensive à son tour. Les Français se déconcertent, se troublent; la peur s'empare d'eux; ils tournent aussitôt le dos, et se mettent à fuir dans le plus épouvantable désordre. La plupart jettent leurs armes, les canonniers laissent leurs pièces, et les soldats du train coupent les traits de leurs chevaux, afin de courir plus vite. Wellington, pour achever la défaite des Français, dirige sur eux toute sa cavalerie, laquelle leur tue beaucoup

de monde, leur fait un grand nombre de prisonniers et leur enlève la majeure partie de leurs canons, de leurs bagages et de leurs munitions. Mais, lorsque les Anglais croient l'armée française tout entière en déroute, ils se trouvent arrêtés, dans leur poursuite, par douze bataillons de la garde qui n'avaient pas encore donné. Ces bataillons, se présentant devant l'ennemi dans une attitude fière et imposante, lui tiennent tête quelques instants. Forcés enfin à la retraite, ils la font avec ordre, et par là ils ont un peu couvert la fuite de l'armée qui se dirigeait à travers champs du côté de Charleroy, pour repasser la Sambre. La nuit était venue, et les Anglo-Prussiens, emportés par l'ivresse de la victoire, ne cessaient point de poursuivre les fuyards. A neuf heures et demie du soir, le duc de Wellington et le maréchal Blucher se rencontrent à la ferme de *la Belle-Alliance*, et se félicitent mutuellement. Comme les Anglais étaient très-fatigués, les deux chefs conviennent que les Prussiens seuls poursuivront les Français. Pendant toute la nuit, ceux-ci ne s'arrêtent presque pas un instant. Lorsque l'armée française arrive sur la Sambre, le désordre et la confusion augmentent encore. Il n'y a qu'un pont, et tous s'obstinent à le passer à la fois. Enfin, après avoir gagné la rive gauche, les Français se séparent par bandes, et s'avancent vers les places-fortes, dans l'état le plus misérable. Ils ne ramenaient que vingt-neuf pièces de canon, et avaient laissé plus de six mille hommes aux mains de l'ennemi. Leurs pertes en hommes tués et blessés étaient considérables, mais elles ne l'étaient pas plus que celles des Anglais; ceux-ci avaient eu onze généraux tués. Cependant, Napoléon, dès le commencement de la déroute de son armée, s'était écrié : *Tout est perdu;* et il avait aussitôt quitté le champ de bataille, se glissant furtivement à travers ses soldats, sans tenter aucun effort pour les rallier. Le major-général avait fait comme lui. Les autres généraux, emportés dans la foule des fuyards, n'avaient pu faire entendre leur voix.

Le général Grouchy avait suivi l'armée prussienne à Vavres. Le 18 juin, tandis que l'armée française combattait les Anglais aux champs de Waterloo, il était lui-même aux prises avec le corps prussien aux ordres du général Thielmann. Le maréchal Blucher, précédé du général Bulow, avait, pendant ce temps-là, marché contre l'aile droite de Napoléon. Grouchy n'avait pu rejoindre l'armée française,

ayant à faire à un corps d'armée assez nombreux, et se trouvant d'ailleurs arrêté par les difficultés d'un terrain montueux, entrecoupé de bois et de ravins. Ce n'est que le lendemain de la défaite de Napoléon, le 19 juin, qu'il en reçoit la nouvelle. Il comptait aller se joindre à l'armée française à Bruxelles. Prenant aussitôt son parti, il dispose tout pour sa retraite; il la dirige sur Namur, vivement poursuivi par les Prussiens, mais sans qu'ils puissent jamais l'entamer. De Namur, il remonte la rive gauche de la Meuse, et gagne la route de Dinant. Vandamme couvrait sa retraite avec une forte arrière-garde. Grouchy, étant ainsi parvenu à échapper aux deux armées alliées qui se montraient d'ailleurs fort pressées de marcher sur Paris, arrive, après sept jours de marche, à Reims. Bientôt après, il ramène son armée sur la Seine; elle était encore forte de vingt-cinq mille hommes, et possédait cent pièces de canon. Arrivé au terme de sa glorieuse retraite, Grouchy reçoit du ministre de la guerre l'ordre de remettre son commandement au lieutenant-général Vandamme. Celui-ci va aussitôt prendre position à Nanteuil et à Gonesse.

Napoléon, après avoir repassé la Sambre, poursuit sa route à cheval jusqu'à Philippeville, où il arrive, le 19 juin, vers le milieu du jour. Des bandes de soldats, ayant su qu'il était entré dans cette place, viennent s'établir sous les remparts, croyant, par cela, remplir un devoir. Mais Buonaparte, craignant qu'elles n'attirent l'ennemi de ce côté, leur fait donner l'ordre de s'éloigner. Après avoir pris quelques heures de repos à Philippeville, il se remet en route. Le lendemain, il arrive de nuit à Paris; il va sur-le-champ se cacher dans les appartements de l'Elysée, où entrent avec lui la consternation et la terreur. La première visite qu'il y reçoit, est celle de sa belle-fille, Hortense de Saint-Leu, qui, se jettant à ses genoux et les mouillant de larmes, le conjure de ne pas céder au découragement, et lui représente que le sort d'une seule journée ne peut décider de celui d'un grand homme. On dit qu'avant de se rendre à l'Elysée, étant descendu chez son frère Lucien, il en reçut de vifs reproches sur sa fuite, et le conseil de retourner promptement sur ses pas, pour rallier les débris de son armée. Napoléon, ayant aussitôt convoqué les ministres, reçoit dans son cabinet Cambacérès, Decrès, Caulaincourt, Carnot et Fouché. On voit ensuite arriver successivement à l'Elysée tous les conseillers, tous les affidés

de Buonaparte. Ils portent sur leur front tous les signes de l'agitation et de la terreur. Bientôt le bruit se répand dans la capitale que Napoléon est de retour. On ne savait pas encore quels avaient été les résultats de la guerre; il ne reste plus de doute maintenant. Alors la plus grande consternation se répand dans Paris. Partout il se forme des groupes; les uns éprouvent un chagrin qu'ils exhalent tout haut, et les autres une satisfaction qu'ils n'osent exprimer, car ils sont encore sous le joug des buonapartistes et des révolutionnaires.

Après la défaite et la mort du marquis de la Rochejaquelein dans la Vendée, le découragement s'était emparé des insurgés, et ils s'étaient dispersés. Mais ils furent bientôt réveillés de leur assoupissement par les vexations même de leurs vainqueurs. Ils coururent de nouveau aux armes. MM. Auguste de la Rochejaquelein, de Suzannet, d'Autichamp, de Saint-Hubert se mirent encore une fois à la tête des Vendéens, et reconnurent M. de Sapinaud pour général en chef. Ils concertèrent aussitôt leurs mouvements. Dès que cette nouvelle prise d'armes fut connue, le ministre de la guerre donna ordre au général Lamarque d'entrer sur-le-champ dans le cœur de la Vendée, de faire juger et fusiller sans délai les chefs qui tomberaient en son pouvoir, de faire sauter leurs maisons, de briser les cloches, de faire supporter les frais de la guerre aux nobles, enfin de mettre à prix les têtes de MM. de la Rochejaquelein et Sapinaud. Lamarque rassembla promptement les divisions Travot et Brayer, puis il pénétra dans la Vendée. Ses soldats étaient animés d'une violente fureur contre les insurgés. Le 10 juin, l'avant-garde de M. d'Autichamp est assaillie, à la Grolle, par quinze cents soldats; elle résiste vivement, et parvient même à les repousser. Mais, le lendemain, les divisions de MM. de Saint-Hubert, de Suzannet et d'Autichamp se trouvant séparées, le général Lamarque les attaque l'une après l'autre, et les met complètement en déroute. La division de M. d'Autichamp, établie à la Roche-Servière, est celle qui souffre le plus du ressentiment des soldats de l'usurpateur. Ayant été cernée par les deux ailes de Lamarque, elle voit ses prisonniers et ses blessés tomber sous le fer de l'ennemi. Ce jour-là même, les braves Poitevins, sous la conduite de M. Auguste de la Rochejaquelein, occupaient la ville de Thouars. Le général Delaage vient, avec cinq mille hommes, pour leur fermer la

retraite; mais ils se font jour l'épée à la main et se retirent au milieu du pays insurgé.

On prétend que les courtisans de Buonaparte lui conseillèrent de frapper un coup d'état, de se rendre à l'assemblée des pairs et des représentants réunis, de se faire proclamer dictateur, et, si les chambres s'y refusaient, de les dissoudre. On ajoute que Lucien soutint cet avis, et que Fouché le combattit. Quoi qu'il en soit, ce bruit courut; la chambre des députés s'en effraya; elle envoya aussitôt à l'Elysée deux de ses membres, pour sonder les projets de Napoléon. Il s'engagea un colloque entre eux et lui. Napoléon dit qu'il était en mesure de résister aux chambres. Les deux députés répondirent que l'opinion était tout entière pour elles. Mais Napoléon répliqua que, bien qu'il sût que l'opinion le renverserait tôt ou tard, il avait encore toute sa puissance, et qu'il en userait. Les deux députés étant retournés vers leurs collègues, et leur ayant fait connaître dans quelle disposition était Buonaparte, ceux-ci en témoignèrent une grande indignation. C'est sous de tels auspices que s'ouvre la séance publique de la chambre des représentants, le 21 juin. M. de la Fayette monte le premier à la tribune[1], et parle énergiquement des dangers qui menacent la patrie. Il propose ensuite de déclarer que l'indépendance de la nation est menacée; que l'assemblée se constitue en permanence; qu'elle considère comme crime de haute trahison toute tentative pour la dissoudre, et qu'elle appelle les ministres dans son sein. Cette proposition est accueillie avec d'unanimes applaudissements. L'assemblée nomme ensuite une commission administrative. On délibérait alors au palais de l'Elysée. Napoléon, voyant l'attitude ferme qu'ont prise les représentants, se résout à recourir aux négociations. Il permet aux ministres, qu'il avait retenus jusqu'alors, de céder au second message de l'assemblée, et de se rendre dans son sein. Lucien les accompagne, en qualité de commissaire impérial. Le public ayant évacué la salle, à la demande des frères de Napoléon, celui-ci lit une relation étudiée de la bataille de Waterloo, puis un message impérial, par lequel Napoléon recommandait aux représentants la concorde et l'union, et leur annonçait que Carnot, Fouché et de Caulaincourt avaient été chargés par lui de négocier avec les puissances alliées. Il se fait quelques moments de silence; le député Henri Lacoste le rompt enfin, et dit avec force: « Si Napoléon, possesseur d'une belle armée, et secondé, en Italie, par son

beau-frère Murat, n'a pu obtenir que les souverains alliés veuillent traiter avec lui, comment l'atteindra-t-il aujourd'hui qu'il n'a plus ni armée, ni allié, et que la guerre civile est au sein de la France? » Lucien répond que l'empereur a encore plusieurs armées sur pied, et que tout n'est pas perdu; puis il prie les représentants d'éviter le reproche de légèreté si souvent adressé à la nation française. A ces paroles, M. de la Fayette se précipite à la tribune, et y exhale son indignation. « Les Français, dit-il » à Lucien, n'ont-ils pas suivi votre frère dans toutes les » parties du monde? Y a-t-il quelque genre de sacrifice » qu'ils n'aient fait pour lui? Les ossements de trois mil- » lions de soldats, enfouis dans presque toutes les plaines de » l'Europe, ne sont-ils pas des monuments authentiques de » leur présence et de leur fidélité? Dites à votre frère que la » nation n'a plus de confiance en lui, et que les représentants » de la France entreprendront eux-mêmes de la délivrer des » maux où il l'a précipitée. » Plusieurs députés succèdent à la tribune, à M. de la Fayette, pour appuyer ce qu'il vient de dire. Après eux, le député Girod (de l'Ain), propose de nommer une commission de salut public. Elle est nommée à l'instant même; elle est composée de M. Lanjuinais, président, et de MM. Grenier, la Fayette, Flaugergues et Dupont, vices-présidents. Une commission semblable est nommée presque en même temps à la chambre des pairs. Ce sont MM. Boissy-d'Anglas, Dejean, Drouot, Andréossy et Thibaudeau, dévoués en majorité à Napoléon, qui sont appelés à composer cette commission. Ainsi était anéantie la constitution impériale. Cependant, la plus alarmante agitation régnait à l'Elysée. Lucien ne quitte presque pas son frère. Il l'excite, le presse, le harcèle; il emploie tous les moyens possibles pour rappeler en lui son ancienne énergie. Vains efforts! Napoléon n'est plus que l'ombre de lui-même. Il ne sait plus oser; il ne sait plus vouloir. Dans la nuit, un grand conseil, présidé par Cambacérès, s'assemble aux Tuileries. On y avait appelé les quatre conseillers-ministres d'état, et les commissions de salut public des deux chambres. Après diverses propositions sur la défense de la patrie, sur la nécessité de trouver des ressources pour obtenir la paix, M. de la Fayette, ramenant les esprits au principal objet de la conférence, fait observer que l'abdication volontaire de Napléon peut seule sauver la France; puis il propose de se rendre immédiatement en corps auprès de lui, pour lui faire,

à cet égard, les plus pressantes représentations. Cette proposition ayant été rejetée, une majorité de seize voix contre cinq décide qu'une commission, autorisée par Napoléon, sera chargée de traiter avec les souverains alliés, aux conditions de respecter l'indépendance et l'intégrité du territoire français, et le droit qu'a tout peuple de se donner une constitution. La séance est ensuite levée : il était trois heures du matin.

La plus violente agitation commence avec la journée du 22 juin; dans le peuple, dans les différents corps de l'état, elle règne partout. Les ministres s'étant réunis, prennent la résolution, malgré l'opposition de Carnot, d'inviter Buonaparte à abdiquer le trône. Régnault se rend auprès de lui; et, voyant qu'il se refuse obstinément à ce qu'on exige de lui, il lui représente que l'opinion commande ce sacrifice, et que, s'il ne s'y soumet point, la motion de la déchéance sera faite par M. de la Fayette à l'assemblée des représentants. Fouché, voulant absolument vaincre l'obstination de Buonaparte, a recours à un mensonge pour y parvenir. Il lui montre une prétendue lettre du prince de Metternich, par laquelle ce ministre présente le renversement de Napoléon comme impérieusement voulu par les puissances alliées, et la régence comme agréable à l'Autriche et à quelques autres cabinets. Lucien, croyant, d'après de tels arrangements, qu'il pourra être à la tête du gouvernement, se joint à Fouché pour déterminer son frère à l'abdication. Buonaparte est irrésolu; mais tout fait croire qu'il cédera bientôt. Cependant la chambre des députés ouvre sa séance. Tous les députés s'écrient à la fois : *Le rapport de la commission extraordinaire!* Le lieutenant-général Grenier, montant après quelques instants à la tribune, expose les résultats de la délibération prise en commun avec les ministres, pour négocier la paix. Il ajoute ensuite qu'à la vérité il croit cette mesure insuffisante, mais qu'il a plusieurs raisons de penser que Napoléon, cédant enfin aux circonstances fâcheuses où se trouve la France, ne tardera point à faire le sacrifice qui lui est demandé. M. Grenier est à peine descendu de la tribune, qu'un grand tumulte éclate dans la salle. On s'indigne de n'avoir point encore obtenu l'abdication de Buonaparte. Le président cherche à calmer l'assemblée, en parlant dans le même sens que le général Grenier. C'est le lieutenant-général Solignac qui parvient à rétablir le calme, en proposant d'accorder une heure de délai pour ce que les

députés demandaient. Le maréchal Davoût est, sur ces entrefaites, introduit dans la salle. Il vient apprendre à la chambre que l'armée se ralliait, que le général Grouchy a battu, le 18 juin, le reste de l'armée prussienne, et qu'il reste encore à la France une armée de soixante mille soldats vers la frontière du nord, à laquelle on envoie dix mille hommes de renfort, avec de la cavalerie et deux cents pièces de canon. Ces nouvelles hyperboliques ne produisent que peu d'effet sur les députés; leur esprit n'est occupé que d'une chose, l'abdication de Napoléon. A midi, les ministres sont introduits. Ils apportent une déclaration de Buonaparte au peuple français, contenant une abdication conditionnelle. Cette déclaration, lue par l'un d'entre eux, porte qu'il s'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France; qu'il proclame son fils empereur des Français, sous le nom de Napoléon II; que les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement; et que l'intérêt qu'il porte à son fils l'engage à inviter la chambre à organiser sans délai une régence par une loi. Fouché, succédant au lecteur de cette abdication, recommande aux députés de ne point abandonner Napoléon à la malveillance, appelle leur intérêt sur son sort, et les prie de se ressouvenir qu'il est le chef qui a si long-temps présidé aux destinées de l'empire. Le fourbe! il méditait dans le moment même, en secret, les moyens de se débarrasser de Napoléon, comptant s'emparer de son pouvoir Un jeune député, M. Dupin, prenant la parole, propose à la chambre de se déclarer *assemblée nationale;* d'envoyer aux alliés cinq commissaires pacificateurs; de créer une commission exécutive, composée de cinq membres pris dans le sein des deux chambres; de nommer un généralissime, et enfin une commission chargée de poser les bases d'une constitution nouvelle. Ces propositions sont appuyées par M. Scipion Mourgues, qui n'y fait que quelques légères modifications. Le ministre d'état Regnault monte à la tribune pour les combattre et les faire rejeter. Après avoir appuyé sur la nécessité de conserver la forme existante de gouvernement, il propose la formation d'une commission exécutive de cinq membres nommés par le concours des deux chambres. Les représentants ayant, presque à l'unanimité, goûté la proposition de Regnault, donnent leur suffrage à Carnot, à Fouché et au lieutenant-général Grenier. La chambre lève ensuite la séance. Il était dix heures du soir. Les pairs

étaient alors assemblés. Le parti buonapartiste s'était retranché au Luxembourg, espérant y emporter plus facilement la régence. Cambacérès, président, Lucien Buonaparte, Labédoyère, le comte de Ségur, le comte de Flahaut, parlent tour à tour sur cet objet. Mais, tandis que les débats étaient le plus animés, le comte Decrès s'étant écrié que ce n'était point le moment de s'occuper des personnes, que la patrie était en danger, qu'il fallait, avant tout, s'occuper de ses intérêts, les pairs ajournent la proposition des orateurs, qui demandaient que Napoléon II fût proclamé, et procèdent à la nomination des deux membres qui doivent compléter la commission de gouvernement. Quinette et de Caulaincourt obtiennent leur suffrage.

Le parti buonapartiste, ayant vu que la chambre des pairs n'osait pas prendre un parti sur la succession au trône, ne compta plus que sur les représentants pour l'accomplissement de son vœu ; et, pour les contraindre à proclamer le fils de Napoléon, il recourut à des moyens de terreur. Tous les postes de la garde nationale furent doublés. Des fédérés exaltés vinrent se joindre encore aux gardes nationaux. Des piquets furent placés à la tête du pont Louis XVI, vis-à-vis le palais du corps-législatif. Enfin les casernes, situées dans le voisinage, furent encombrées de soldats qui poussaient, à chaque instant, le cri de *vive l'empereur!* C'est au milieu de ces dispositions militaires que s'ouvre la séance du 23 juin. Le premier député, qui monte à la tribune, M. Bérenger, évite de parler directement de la succession au trône. Il demande qu'en attendant la formation d'une régence, on statue sur la responsabilité des membres du gouvernement provisoire. Mais le ministre d'état De Fermond, qui lui succède, s'exprime clairement sur ce sujet. Il dit que les ennemis du dehors ne pourront se jouer des efforts des Français, lorsqu'ils verront que la constitution est leur étoile polaire, et qu'elle a pour point fixe Napoléon II. A peine ce député a-t-il fini de parler, que toute la salle retentit des cris de *vive l'empereur!* Mais cet enthousiame était factice, et il ne se soutient pas long-temps. Bientôt la discussion recommence avec une extrême vivacité. Les députés Boulay, Regnault, Garat, Mouton-Duvernet parlent en faveur de Napoléon II, et demandent qu'il soit immédiatement proclamé. Ils sont combattus par les députés Pénières, Malleville, Dupin, Bizanet, Duchesne. Les uns croient qu'un retard peut être utile ; les autres qu'il est préférable d'at-

tendre l'ouverture des négociations; ceux-ci craignent que les alliés ne traitent pas plus favorablement Napoléon II que son père. Enfin, la majorité est d'avis qu'il faut temporiser. Mais un député, M. Manuel, vient alors, par un discours plein de dextérité, mettre fin aux débats. Il représente que, Napoléon ayant abdiqué, sa couronne, par la force des constitutions encore subsistantes, passe de droit à son fils; et qu'en sanctionnant cet ordre de choses, la chambre suit la marche constitutionnelle. Il ajoute qu'il ne faut pas laisser les alarmes se répandre, les prétentions s'élever; qu'il faut craindre que chaque parti ne dise qu'il n'y a pas de gouvernement. Ce discours entraîne tous les avis. La chambre déclare aussitôt, par un ordre du jour motivé, que Napoléon II est empereur par le fait de l'abdication de Napoléon Ier, et que le gouvernement provisoire a toute la confiance du peuple. C'est ainsi que le député Manuel a su concilier les opinions diverses.

La commission de gouvernement, composée de MM. Fouché, Carnot, Grenier, de Caulaincourt et Quinette, s'étant, le 23 juin, installée aux Tuileries, et constituée sous la présidence de Fouché, adresse au peuple français une proclamation, où l'on ne trouve de remarquable que la phrase suivante : « L'empereur s'est offert en sacrifice, en abdiquant; les membres du gouvernement se dévouent, en acceptant les rênes de l'état. » Le premier acte de ce gouvernement est la nomination des plénipotentiaires chargés d'aller négocier la paix au quartier-général des souverains alliés. Fouché a fait tomber le choix de ses collègues sur MM. de la Fayette, Laforêt, de Pontécoulant, Le Voyer-d'Argenson et Sébastiani. M. Benjamin Constant était nommé secrétaire d'ambassade. Le premier objet des instructions des plénipotentiaires était d'accepter tout souverain, hormis Louis XVIII. C'est encore Fouché qui, voulant opposer le plus grand contre-poids possible aux buonapartistes qui se recrutaient à chaque instant des soldats rentrés dans Paris, fait déférer au maréchal Masséna le commandement de la garde nationale, et au maréchal Davoût, celui des débris de l'armée de Waterloo. Ainsi, Fouché employait tout son pouvoir à ravir au parti de Napoléon son influence, et à augmenter celle des révolutionnaires dont il était le chef.

Aussitôt après la victoire qu'il remporta sur les troupes royales de la Vendée, le général Lamarque proposa des conditions de paix à leurs chefs. Ceux-ci, au nombre de trente-

deux, convoqués à la Tessoualle, village près de Chollet, pour délibérer sur les propositions de Lamarque, se réunissent dans ce village, le 24 juin. Les avis étaient partagés. M. d'Autichamp opine pour la paix; MM. les généraux Canuel, Duperrat et Auguste de la Rochejaquelein, pour la guerre. On prend le parti de recourir à la majorité des voix. Vingt voix contre douze sont pour la paix. La nouvelle de la défaite de Waterloo étant parvenue sur ces entrefaites aux chefs royalistes, ils sont tous d'avis qu'il faut signer la paix. Puisqu'ils sont sûrs que le Roi ne peut tarder à remonter sur son trône, ils pensent qu'on ne saurait trop tôt arrêter l'effusion du sang. Ainsi la rive gauche de la Loire se trouve pacifiée; mais, sur la rive droite, les troupes royalistes, marchant sous MM. Desol-de-Grisolles, Bigarré, de Coislin, d'Ambrugeac et Tranquille, ne cessent point d'attaquer et de harceler les soldats de l'usurpateur.

C'est en vain que Jérôme Buonaparte, et les généraux Morand et Colbert essayèrent de réorganiser l'armée française à Beaumont et à Avesnes. L'avant-garde ennemie arriva bientôt, et la força de battre en retraite. Elle se dirigea sur Laon. Cependant, le duc de Wellington et le maréchal Blucher qui avaient, dès le 21 juin, pénétré sur le territoire français, s'avançaient avec rapidité, l'un sur Cateau-Cambresis, l'autre sur Avesnes. Chacun d'eux s'emparait avec facilité de tous les points situés sur la frontière, à l'exception des places-fortes défendues par des troupes de ligne. Les Prussiens, après s'être emparés d'Avesnes, se portent sur Guise, où ils entrent le 24 juin. Le même jour, les Anglais s'emparent de Cambray par escalade. Peu après, Saint-Quentin tombe au pouvoir de Blucher, et Péronne à celui de Wellington. L'armée bavaroise, forte de cinquante mille hommes, ayant chassé devant elle tous les corps français qui s'étaient opposés à sa marche, entrait alors à Nancy. Elle avait, par ses manœuvres, réussi à séparer les deux corps d'armée de Lecourbe et de Rapp, chargés de défendre, l'un la Franche-Comté, l'autre les frontières du Haut-Rhin. L'armée bavaroise était suivie de près par les armées austro-russe et allemande, qui s'avançaient également sur Nancy. C'est en vain que Rapp, à Weissembourg, et Lecourbe, aux environs de Bâle, veulent s'opposer à la marche de tant de troupes. Le premier se jette dans Strasbourg, avec vingt-cinq mille hommes. Le second est forcé d'abandonner ses retranchements de Bourogne et de Montrillard. La position

de ces deux généraux était telle, qu'ils ne pouvaient se retirer sous les murs de Paris.

Buonaparte, après la dispersion des troupes du duc d'Angoulême, avait réparti vingt-cinq mille hommes dans les principales villes du midi. Antibes, Marseille, Avignon, Nîmes, Perpignan, Toulouse, Bordeaux, Bayonne, avaient reçu de fortes garnisons. Outre ces forces destinées à contenir les dispositions insurrectionnelles des peuples du midi, des fédérations armées s'étaient organisées dans un grand nombre de villes, et avaient concouru, avec les troupes de l'usurpateur, à comprimer les sentiments des citoyens. Mais les peuples du midi, dont le dévouement à la cause royale ne connaissait point de périls, s'étaient montrés partout disposés à secouer le joug de leurs oppresseurs. Cet état de fermentation se manifesta surtout à Marseille. C'est pourquoi le maréchal Brune, commandant l'armée du Var, avant de se rendre à Grasse pour défendre la ligne qui lui était confiée, vint à Marseille, désarma la garde nationale, et de trois mille hommes qu'elle comptait, la réduisit à quatorze cents. De semblables mesures furent prises dans d'autres villes dont la population signalait chaque jour sa haine contre le gouvernement impérial. Mais rien ne put calmer l'effervescence qui régnait dans ces fidèles contrées. Le duc d'Angoulême, informé, à Barcelonne, de ces dispositions, envoya des commissaires dans quelques départements méridionaux, pour y régulariser les mouvements populaires qui éclateraient en faveur des Bourbons. Tout était prêt pour une insurrection générale, vers la fin du mois de mai. On la contint quelques jours encore; mais, lorsqu'on eut appris le désastre de Waterloo, elle éclata avec fureur. Marseille fut la première ville qui signala l'ardeur de son dévouement à la cause du Roi. Le 25 juin, malgré la garnison de trois mille hommes que renferment leurs murs, les Marseillais arborent le drapeau blanc, foulent aux pieds le drapeau tricolore, et font retentir le cri de *vive le roi!* Les soldats de la garnison marchent contre eux; le sang coule; la population entière court aux armes. Les troupes rentrent effrayées dans les forts; mais elles les évacuent pendant la nuit. Le lendemain les citoyens s'emparent des forts. Le peuple, dans les premiers moments de sa fureur, se montre terrible; une cinquantaine de buonapartistes tombe sous ses coups. Un comité provisoire se forme bientôt, et, par l'énergie qu'il déploie, parvient à mettre fin à la colère et à la vengeance du peuple de Marseille. Dans le même

temps, le département des Basses-Alpes était le théâtre d'une insurrection populaire. Un fidèle serviteur du Roi, le comte de Loverdo, paraissant tout-à-coup à la tête d'un parti royaliste, fond sur Digne, en chasse les autorités et les soldats de l'usurpateur, et y proclame l'autorité royale.

Les débris de l'armée de Waterloo, ralliés avec peine à Laon et à Soissons, étant enfin parvenus sous les murs de Paris, et s'étant réunis au corps de Grouchy, le maréchal Davoût, créé généralissime, en prit le commandement. Il établit son quartier-général à la Villette. La totalité de ses forces, en y comprenant les fédérés et les tirailleurs, s'élevait à soixante mille hommes. Ainsi, l'armée destinée à défendre la capitale était encore assez puissante pour entretenir l'audace et l'effervescence du parti buonapartiste qui, malgré l'abdication de Napoléon, conservait le fol espoir de le rétablir dans son autorité. Mais les armées anglaise et prussienne étaient déjà bien près de la capitale. Fouché, pour conjurer l'orage, chargea les comtes de Valence, Andréossy et Boissy-d'Anglas, et MM. Flaugergues et la Bénardière, d'aller solliciter un armistice auprès de Blucher et de Wellington. Les envoyés du gouvernement provisoire étaient porteurs d'une lettre de Fouché pour le duc de Wellington. Cette lettre fut donnée en communication à la chambre des représentants par le député Durbach. Fouché y flattait doucement le vainqueur de Waterloo, et lui parlait de l'influence dont il devait jouir auprès des monarques alliés. Il terminait en lui disant que la nation française voulait vivre sous un monarque, mais qu'elle voulait que ce monarque vécût sous l'empire des lois; que, dès que le traité serait signé du prince qui devait régner sur les Français, il recevrait des mains de la nation le sceptre et la couronne. Cependant, les envoyés du gouvernement provisoire, partis de Paris, le 25 juin, se rendent immédiatement à l'armée de Blucher, qui se trouvait la plus avancée; mais ce général, pour se débarrasser d'eux, leur répond qu'il n'accordera un armistice qu'à condition qu'on lui remettra toutes les forteresses qui sont sur son passage, et toutes celles des Ardennes et de la Lorraine. Alors ils se rendent au quartier-général de Wellington. Il paraît à peu près certain qu'il leur répondit que l'intention des puissances alliées était de rétablir les Bourbons sur le trône de France, et que, si ces princes étaient reconnus sur-le-champ, il accorderait l'armistice demandé. On dit que deux des envoyés du gouvernement entrèrent dans

les vues du général anglais, mais que leurs collègues s'y refusèrent. D'ailleurs, le maréchal Blucher persistait à ne vouloir pas traiter. Il disait maintenant qu'il ne le ferait que dans Paris même, et si l'armée française se retirait derrière la Loire.

Le roi de France, suivi de sa cour, franchit, le 24 juin, la frontière de son royaume. Il pénétra par Cateau, dont la population entière accourut à sa rencontre, et fit, en sa présence, éclater les transports de sa joie. Ayant appris dans le pays que Cambray était disposé à le recevoir, le Roi s'y rendit sur-le-champ. Il fut profondément touché des témoignages d'amour qu'il reçut dans cette ville. Tous les habitants étaient venus au-devant de lui, rangés dans le meilleur ordre, et portant des bannières blanches. C'est à Cambray que, le 28 juin, paraît cette proclamation royale, où Louis XVIII déclare qu'il accourt pour ramener ses sujets égarés, pour adoucir les maux qu'il avait voulu prévenir, pour se placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français, dans l'espoir que les égards dont il peut être l'objet tourneront à leur salut. Le Roi, en rappelant qu'il n'a jamais fait de vaines promesses, promet de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où il a quitté Lille, jusqu'au jour où il est rentré à Cambray, mais annonce que, le sang de ses enfants ayant coulé par la plus infâme des trahisons, et cette trahison ayant appelé l'étranger dans le cœur de la France, il doit, pour la dignité de son trône, pour l'intérêt de ses peuples et le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Cette proclamation jeta l'effroi dans l'âme des révolutionnaires, mais surtout dans l'âme de leurs chefs. Elle fut apportée à Paris, et immédiatemeut placardée; mais elle fut bientôt arrachée. Il fallait laisser ignorer au peuple quels sentiments animaient son roi, pour l'engager à persister dans sa révolte. Toute la France gémissait encore sous le joug des révolutionnaires qui composaient la commission de gouvernement. A la vérité, un grand nombre de royalistes tentèrent les plus généreux efforts pour délivrer les Français; mais Fouché fut instruit par ses espions de toutes leurs démarches, et les fit échouer. Ainsi, les révolutionnaires, se faisant illusion jusqu'à la fin, espéraient que l'Europe les laisserait les maîtres de se choisir telle forme de gouvernement qu'il leur plairait. C'est dans cet espoir qu'ils attendaient le retour des plénipotentiaires qu'ils avaient envoyés au quartier-général des souverains.

Le maréchal duc d'Albuféra avait commencé les hostilités en Piémont, à la même époque que Napoléon en Belgique. Les armées autrichiennes n'étaient point encore arrivées. Le maréchal s'empara promptement de Montméliant; il trouva plus de résistance à Maltaverne. Il fit prisonnier, sur le pont de l'Arve, deux bataillons du régiment de Savoie. Douze cents Piémontais furent défaits au revers de Baugès par le 24e. régiment de ligne. Les ennemis furent ensuite poursuivis jusqu'à l'Hôpital, où s'établit un détachement français. Les rives de l'Arve et de l'Isère, les issues de la Maurienne, la vallée de Tarantaise, le Chablais et Bonneville furent alors occupés par les troupes françaises. Le général Dessaix, qui commandait un petit corps de troupes du côté du Jura, se mettant en marche dans le même temps, prit Carouge, et passa l'Arve. Il fit sept cents prisonniers, et se rendit maître de tous les défilés. Mais bientôt toute l'armée autrichienne, aux ordres du baron de Frimont, arriva par le Simplon; et un corps austro-sarde, conduit par le comte de Bubna, vint par le Mont-Cénis. Le 25 juin, un détachement de l'armée française est repoussé de Césane. Le 29, six mille Autrichiens attaquent deux mille Français qui défendaient la tête du pont d'Arly. Ceux-ci, après une action où ils avaient combattu avec une brillante valeur, sont forcés d'abandonner leur position. L'ennemi avait perdu, dans l'action, mille à onze cents hommes. Le général Dessaix, attaqué par le général Créneville, est chassé promptement de ses positions. Nulle part les Français ne peuvent résister aux masses autrichiennes qui s'avancent contre eux. Le maréchal Suchet demande alors au baron de Frimont un armistice de vingt-quatre heures, attendu l'abdication de Napoléon, et l'obtient. Les Autrichiens marchent ensuite sur Lyon, sans rencontrer presque aucun obstacle.

Napoléon, peu après avoir abdiqué en faveur de son fils, s'est rendu au château de la Malmaison. Là, il continue à s'entourer des courtisans qui le flattent encore de l'espoir de rentrer dans la carrière politique, et déploie avec plaisir tout l'appareil et le faste de la puissance impériale. Il donne même une foule de décrets anti-datés, par lesquels il distribue des pensions, des grades et des titres honorifiques. Cependant, la tournure que prennent les affaires, l'oblige à songer sérieusement à la retraite. Le 25 juin, il demande qu'il soit mis deux frégates à sa disposition; son intention est de passer aux Etats-Unis d'Amérique, seul refuge qui lui reste désor-

mais. La commission de gouvernement fait droit à sa demande, et s'empresse de donner des ordres, à cet effet, au ministre de la marine. Ces ordres sont exécutés avec diligence. De plus, la commission de gouvernement écrit au duc de Wellington, pour lui demander un sauf-conduit pour Napoléon. Le 28 juin, le général anglais répond qu'il n'a reçu de son gouvernement aucun pouvoir pour faire une réponse quelconque sur cette demande. Enfin, pressé de partir par la commission de gouvernement, ou plutôt en ayant reçu l'ordre formel, Napoléon quitte la Malmaison le 29 juin, à quatre heures du matin. Sa suite se compose de cinquante-sept personnes, parmi lesquelles on remarque les comtes Bertrand et de Montholon et leurs familles, le comte de Las-Cases, etc. Napoléon est aussi accompagné par le lieutenant-général Becker, que le gouvernement provisoire a envoyé pour veiller à sa sûreté pendant la route.

L'approche du danger ne calmait point l'effervescence et l'agitation qui présidaient aux délibérations des deux chambres. Les Bourbons y étaient l'objet des déclamations les plus violentes et les plus passionnées. Le 27 juin, à la chambre des pairs, le comte Thibaudeau s'écrie que les pairs n'ont été créés qu'en vertu d'une constitution qui rejette les Bourbons; puis il déclare qu'il ne consentira jamais à les reconnaître, qu'il le dirait à la face de l'ennemi, qu'il le dirait à la face des Bourbons eux-mêmes. La même animosité régnait à la chambre des députés contre les nobles descendants de saint Louis. Dans la séance du 29 juin, le général Sorbier ayant dit que rien n'est plus pressant que de donner à l'armée la garantie qu'elle réclame, qu'il faut lui faire connaître l'homme appelé à gouverner les Français, sa voix est à l'instant couverte par les cris *à l'ordre! à l'ordre!* Le député Garrau s'élance à la tribune, et ne peut se faire entendre. Le tumulte s'étant enfin apaisé par la nouvelle que Napoléon venait de partir, le député Durbach lit un discours, tout dirigé contre les Bourbons. Il veut que la chambre déclare aux puissances étrangères, comme à tous les agents français, que les Bourbons sont ennemis du peuple français, qu'ils sont proscrits de son territoire, et que, conformément à l'art. 67 de la dernière constitution, nulle proposition de paix ne pourra être faite ni écoutée, si l'exclusion perpétuelle de ces princes du trône français n'est adoptée comme préliminaire, et comme condition *sine quâ*

non de toute négociation. M. Manuel vient alors demander que tout monarque qui acceptera une constitution, soit reconnu par l'assemblée. Le député Bérenger (de la Drôme), crie à l'humiliation. Il rappelle à ses collègues qu'ils tiennent leur mandat de la constitution, et qu'il ne leur est pas permis de s'en écarter; qu'ainsi, ils doivent garder fidèlement ces deux principes : l'exclusion des Bourbons, et le maintien de la couronne sur la tête de Napoléon et de sa famille. Plusieurs autres députés parlent dans ce sens, et les ennemis de la légitimité triomphent.

MM. de la Fayette, Laforêt, de Pontécoulant, Le Voyer d'Argenson et Sébastiani, nommés plénipotentiaires pour aller négocier la paix avec les souverains alliés, arrivent à leur quartier-général de Haguenau, le 30 juin. Mais ni les souverains ni même leurs ministres ne veulent leur donner audience. Ils insistent; ils déclarent qu'ils ont d'importantes communications à leur faire sur la situation de la France. Alors ils sont renvoyés devant une commission spéciale, composée du comte autrichien Walmoden, du comte russe Capo-d'Istria, du général prussien Knesebeck et de lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre auprès de Louis XVIII. Les plénipotentiaires français, dit-on, en avouant à la commission des alliés que les personnes qui tenaient momentanément le pouvoir en France, regardaient leur cause comme perdue, implorèrent la générosité des monarques, pour épargner à leur pays les maux dont il était menacé. Le lendemain même, ils sont congédiés, et retournent à Paris. Ils étaient porteurs d'une note émanée de la commission spéciale; cette note portait que les alliés, résolus à ne conclure séparément ni paix ni trève, n'entreraient en négociation que lorsque tous les cabinets seraient réunis; mais qu'en attendant, ils regardaient comme condition essentielle de la paix, que la personne de Napoléon fût remise à leur garde.

L'armée anglaise marchait sur Paris par Creil et par Senlis, et l'armée prussienne par Gonesse. Le 30 juin, les Français sont attaqués sur deux points par les armées de Wellington et de Blucher. Dès la pointe du jour, la canonnade se fait entendre dans la plaine de Saint-Denis et aux environs de Saint-Ouen. Les Anglais attaquent et prennent Aubervilliers. Les Prussiens réussissent aussi à s'emparer de Génevilliers, mais avec plus de peine : le combat dure tout le jour. L'ennemi n'a engagé cette attaque que pour occuper l'armée française, et donner ainsi à ses masses

combinées plus de facilité de passer la Seine sur sa droite.

La capitale était défendue, au nord, par de solides fortifications construites vers Saint-Denis, par les hauteurs de Montmartre, par une grande inondation de terrain, opérée au moyen des petites rivières de Rouillon et de la Vieille-Mare, et par des parapets et des batteries élevés sur les bords du canal de l'Ourcq. Le 1er. juillet, le prince Blucher, à la tête du gros de ses forces, tourne les fortifications septentrionales de Paris, longe la Seine, s'empare du Pecq, franchit la rivière à Saint-Germain-en-Laye, et se met en possession des hauteurs. Le maréchal Davoût, voyant que cette manœuvre avait pour objet d'aller attaquer le côté méridional de Paris, point qui n'était pas fortifié, charge aussitôt le général Vandamme de se porter avec son corps sur la rive gauche de la Seine. Ce général traverse rapidement Paris, et s'avance, par Montrouge, sur Meudon, Vanvres et Issy qu'il fait occuper. On apprend alors que quinze cents hussards de Brandebourg et de Poméranie venaient d'entrer à Versailles. Les généraux brûlaient de rendre aux armes françaises leur ancien éclat. Ils conçoivent la résolution d'enlever ces quinze cents Prussiens. Le général Excelmans part aussitôt à la tête de six mille hommes de cavalerie, et le général Piré reçoit l'ordre d'aller s'embusquer à Roquencourt, avec deux régiments de chasseurs à cheval et un régiment d'infanterie légère. Excelmans rencontre les cavaliers prussiens vers le Petit-Montreuil. Une action fort vive s'engage sur-le-champ en présence d'une grande foule de curieux ; elle se continue dans Versailles. Les Prussiens sont poursuivis de rue en rue, et sont en grande partie sabrés. Ils prennent promptement la fuite. Mais ils trouvent le général Piré à Roquencourt. Il ne paraissait pas possible qu'aucun d'eux échappât, lorsque toute l'armée prussienne se montre tout d'un coup, débouchant par la Bretèche, Saint-Non et Roquencourt, et attaque les deux généraux français. Ceux-ci, sentant bien l'inutilité de la résistance, se mettent sur-le-champ en retraite, emmenant une assez bonne quantité de chevaux et de prisonniers. Le même jour, toute l'avant-garde de l'armée prussienne se remet en possession de Versailles.

Le maréchal Blucher, ayant sa droite au Plessis-Piquet, sa gauche à Saint-Cloud, et sa réserve à Versailles, ordonne à ses troupes, le 2 juillet, de marcher contre l'armée française. Il a résolu de s'emparer de toutes les positions

qu'elle occupe sur la rive gauche de la Seine. Une action des plus vives s'engage entre les deux partis vers Meudon, Sèvres et Châtillon. Ces trois villages, quoique fort bien défendus par les Français, tombent enfin entre les mains des Prussiens. Ceux-ci se rendent aussi maîtres d'Issy, que les Français défendaient plus opiniâtrément encore. Vandamme, contraint à la retraite, l'exécute sur Montrouge et sur le bois de Boulogne. Ainsi Paris se trouvait dans le plus grand péril. Quel serait son sort, s'il était pris de vive force! Le gouvernement provisoire, redoutant beaucoup un tel événement, mais le redoutant surtout pour lui-même, se détermine à tout pour obtenir une suspension d'armes. Il envoie, dans la soirée, au camp des maréchaux Wellington et Blucher, MM. Bignon et de Bondy, avec ordre de leur proposer la reddition immédiate de Paris. Davoût lui-même envoie avec eux le général Guilleminot, son chef d'état-major. Mais cette nouvelle mission n'obtient pas plus de succès que les précédentes. Le maréchal Blucher surtout se montre intraitable. Il brûle de livrer bataille. De son côté, l'armée française, malgré l'infériorité de ses forces et les désavantages de sa position, exprimait le même désir.

Le 3 juillet, dès l'aube du jour, une colonne de l'armée française attaque avec vivacité le village d'Issy; mais elle est bientôt obligée de se retirer. Toute l'armée française, maîtresse de la plaine, demeure dès-lors sur la défensive. A midi, les deux armées étaient en présence, attendant à chaque instant le signal du combat. Mais, à quatre heures du soir, les deux généraux alliés consentent enfin à traiter, et, le maréchal Davoût se soumettant à leurs conditions, une capitulation est signée au palais de Saint-Cloud. Elle porte en substance, que l'armée française effectuera, dans huit jours, son mouvement derrière la Loire; qu'il lui sera permis d'emmener tout ce qui lui appartient; que, du 4 au 6 juillet, elle remettra aux alliés les différents postes qu'elle occupe; que la garde nationale et la gendarmerie municipale feront le service intérieur de Paris; que les autorités actuelles seront respectées tant qu'elles existeront; que l'approvisionnement de Paris sera protégé par les troupes étrangères; que cette convention sera observée jusqu'à la paix, et qu'elle sera commune à toutes les armées alliées, en supposant qu'elle soit approuvée par elles. Cette convention porte encore que toutes les propriétés, apparte-

nant soit au gouvernement, soit aux particuliers, seront respectées, mais qu'il n'en sera pas de même de celles qui ont rapport à la guerre. Cette clause annonce évidemment que les généraux alliés se réservent le droit d'emporter les objets d'art qui peuvent appartenir à leurs nations, et de renverser les monuments qui rappellent des souvenirs peu honorables pour elles. Ils exercèrent bientôt ce droit. Les Français, dans les divers pays où ils avaient porté leurs armes, avaient enlevé tous les monuments d'art qui avaient excité leur admiration, et les avaient envoyés à Paris. Les alliés les reprirent: cela était juste; mais leurs troupes, dans un moment d'ardeur et de ressentiment, voulurent anéantir quelques monuments que Buonaparte avait fait élever pour perpétuer le souvenir de ses principales victoires. Le pont d'Iéna et la colonne de la place Vendôme furent particulièrement menacés; l'heureuse présence de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse préserva de destruction ces deux beaux monuments.

Le 3 juillet, Buonaparte arrive à Rochefort, et va s'établir avec sa suite à l'hôtel du préfet maritime. Ses effets, qui étaient considérables, sont aussitôt embarqués sur *la Saale* et *la Méduse*, frégates disposées pour le recevoir. Mais le port était bloqué par une croisière anglaise, composée d'un vaisseau de soixante-quatorze canons, *le Bellérophon*, commandé par le capitaine Maitland, et de plusieurs autres bâtiments. Nul espoir de lui échapper. Alors, Napoléon fait armer une corvette et un aviso, croyant, par là, pouvoir plus facilement cacher sa fuite. Il est bientôt convaincu que ce moyen est inutile. Il reste à Rochefort jusqu'au 8 juillet. Cependant, comme le général Becker et le préfet maritime le pressent de partir, et de profiter du vent et de la marée, il se détermine, dans cette journée même, à dix heures du soir, à s'embarquer sur *la Saale;* une partie de sa suite l'y accompagne; le reste se rend à bord de *la Méduse*. Le lendemain, il débarque sur l'île d'Aix.

Une capitulation venait de livrer la capitale à la discrétion des armées alliées; l'armée française opérait sa retraite derrière la Loire; le Roi et sa cour n'étaient qu'à quelques lieues de Paris, et cependant Paris était encore sous le joug des fédérés et de la populace, qui, soudoyés par des révolutionnaires puissants, ne cessaient d'effrayer les habitants par les cris de la rage et de la vengeance. Des coups

de fusil étaient tirés en plusieurs lieux; le nom des Bourbons était couvert d'opprobre; des bandes de furieux, portant les couleurs de la révolte, se répandaient partout, et partout semaient le trouble et l'effroi; tout ce qu'il y avait d'hommes honnêtes et connus par leur dévouement au Roi, couraient à chaque instant le danger d'être victimes de leur rage. Tel était l'état d'effervescence que les révolutionnaires qui exerçaient encore le pouvoir, se plaisaient à entretenir dans la capitale, soit pour montrer que les Français ne voulaient point des Bourbons, soit pour effrayer ces princes et les forcer d'accepter les conditions qu'ils voudraient leur imposer. Selon leur plan, le Roi eût reconnu la chambre législative de Buonaparte, et souscrit à une déclaration des droits; il n'eût été roi que par les constitutions de l'empire; il eût daté de l'an 1er. de son règne les actes de son gouvernement; il eût licencié sa maison militaire, conservé l'armée de la Loire, et remplacé la cocarde blanche par la cocarde des rebelles. C'est à ces conditions honteuses que les révolutionnaires consentaient à rouvrir au Roi le chemin de sa capitale, et c'est pour soutenir de telles prétentions qu'ils excitaient par leur or la populace à la sédition et à la révolte. Mais heureusement pour les habitants paisibles de la capitale, la garde nationale conserva une attitude vigoureuse; cinquante mille hommes de troupes alliées vinrent prendre possession du château des Tuileries; et ainsi les criminels complots, les sinistres projets échouèrent. C'est à l'occasion de l'occupation des Tuileries par les alliés, que, le 7 juillet, les membres du gouvernement provisoire font savoir aux chambres, par un message, que, leurs délibérations ne pouvant plus être libres, attendu la présence des étrangers, ils ont cru devoir se séparer. Ainsi finissait le trop long règne de l'anarchie et de la révolution, pour faire place au règne heureux de le légitimité. Le même jour, Fouché se présente au château d'Arnouville, où était alors le Roi, et il y est reçu. Il y obtient une audience de Louis XVIII. Le président de la commission de gouvernement tenait entre ses mains le fil de toutes les trames, de tous les complots; il pouvait être utile à la chose publique; voilà ce qui décide le roi de France à recevoir l'un des meurtriers de son frère, et même à l'admettre dans ses conseils; car il n'est point de sacrifice impossible à son noble cœur, quand il s'agit des intérêts de son peuple. Fouché, dans son en-

tretien avec Louis XVIII, lui représente qu'une amnistie pleine et entière est indispensable; et il le trouve disposé à l'accorder à tous les rebelles, excepté à quelques-uns de leurs chefs. Mais, lorsque le perfide ministre vient à proposer au Roi les insolentes conditions dont nous avons parlé, le monarque indigné répond qu'il conservera sa maison militaire et le drapeau banc, et il exige que les représentants de l'usurpateur soient chassés sur-le-champ. Les ordres du Roi sont bientôt exécutés. Dans la nuit, des hommes armés viennent fermer les salles d'assemblée des chambres législatives.

Le peuple de Paris, comprimé long-temps par les factieux, peut enfin, le 8 juillet, s'abandonner librement et sans crainte à ses sentiments. Les barrières sont ouvertes, et les citoyens se portent en foule dans la plaine de Saint-Denis, pour jouir de la présence de leur Roi. La voiture royale franchit, vers trois heures du soir, la barrière Saint-Denis. Louis XVIII est reçu près de cette barrière, par le préfet de la Seine et le corps municipal. Voici la mémorable et touchante réponse qu'il fait à la harangue du préfet: « Je » ne me suis éloigné de Paris qu'avec la douleur la plus vive » et une égale émotion. Les témoignages de fidélité de ma » bonne ville de Paris sont arrivés jusqu'à moi; j'y reviens » avec attendrissement; j'avais prévu les maux dont elle » était menacée; je désire les réparer. » Le Roi et les princes, accompagnés de quelques maréchaux, d'un grand nombre de généraux et de seigneurs de la cour, étant rentrés dans Paris, sont salués sur leur passage par les acclamations les plus vives, et par les cris répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons! vivent nos princes chéris!* La cocarde blanche était arborée sur tous les chapeaux. Le drapeau de la légitimité flottait sur tous les édifices, à toutes les fenêtres. On ne voyait plus nulle part l'étendard de la rebellion, cet étendard qui avait fait tant de mal à la France. Des multitudes de dames, habillées de blanc, se montraient aux yeux des princes, un lys à la main. Le Roi arrive aux Tuileries à six heures du soir, et à peine est-il rentré dans ses appartements, qu'il vient se montrer au peuple sur l'un des balcons qui donnent sur le jardin. La foule immense de personnes qui s'y était portée, en revoyant le bon roi que le ciel leur rendait, fait éclater son allégresse par des cris et des battements de mains, par des transports impos-

sibles à décrire. Cette belle journée se termine par des illuminations générales, et que personne n'avait ni ordonnées ni conseillées.

Le lendemain, 9 juillet, le Roi et toute sa cour se rendent à l'église Notre-Dame. Après le *Te Deum*, toutes les voix font retentir les voûtes de la cathédrale du *Domine, salvum fac regem*, et ce chant sacré est plusieurs fois répété avec un vif enthousiasme. Le soir, la foule se porte encore au jardin des Tuileries, et toutes les maisons sont encore spontanément illuminées. Il y a deux jours que le Roi, que Louis-le-Désiré est rentré dans sa capitale, et personne n'a pu songer encore qu'au bonheur et à la joie. Partout, ce sont des réjouissances et des fêtes. Des hommes, des femmes, des enfants, dansent en rond sur les places publiques. Ces spectacles charmants se renouvellent sans cesse. Partout enfin règne le désordre le plus complet; mais ce désordre-là est sans danger, car c'est celui de la joie.

Dans cette journée du 9 juillet, le Roi nomme au département des affaires étrangères, le prince de Talleyrand; au département des finances, le baron Louis; à celui de la police générale, le duc d'Otrante (Fouché); à celui de la justice, le baron Pasquier; à celui de la guerre, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr; à celui de la marine, le comte de Jaucourt; et enfin à celui de sa maison, le duc de Richelieu. Le ministre de la justice demeure provisoirement chargé du portefeuille de l'intérieur. Le même jour, le Roi crée une commission chargée de veiller aux intérêts des citoyens des départements occupés par les troupes étrangères. Il nomme membres de cette commission MM. le comte Corvetto, le baron de la Bouillerie, le baron Portal et le baron Dudon.

Paris, après la capitulation du 3 juillet, fut occupé par les armées étrangères. Tous les ponts, toutes les places publiques furent gardés par des piquets d'infanterie. Des canons furent même braqués devant le château des Tuileries. Le bois de Boulogne, Neuilly et les Champs-Elysées furent assignés aux troupes anglaises. Le maréchal Blucher eut son quartier-général dans Paris même. Le corps du général Bulow fut cantonné entre Versailles, Rambouillet et Chartres. Pendant ce temps-là, les armées russe et allemande continuaient d'envahir les provinces orientales de la France, et s'avançaient du côté de la capitale. Mais, lorsqu'elles eurent connaissance de la capitulation qui avait mis Paris

au pouvoir de Wellington et de Blucher, elles changèrent leur direction. Les souverains alliés se dirigèrent vers la Champagne. Le 9 juillet, ils entrent à Châlons. La municipalité leur envoie une députation pour les complimenter. L'empereur d'Autriche répond à cette députation. « Le roi » de France doit être maintenu, rétabli sur son trône; » aimez-le bien, oubliez à jamais vos dissensions. » Plût à Dieu que ces paroles magnanimes eussent retenti dans tous les cœurs! Il n'en fut pas ainsi; malgré l'occupation d'une bonne partie de la France, malgré le retour du Roi dans sa capitale, les soldats de Buonaparte et les fédérés s'opposèrent de tout leur pouvoir au rétablissement de l'autorité royale. Mais les généraux royalistes, secondés puissamment par les populations, déployèrent de si courageux, de si constants efforts, qu'ils triomphèrent, enfin, de l'obstination de leurs ennemis. Les généraux de Napoléon, commandants des places-fortes, résistèrent surtout avec la dernière opiniâtreté aux attaques des étrangers. Ce fut principalement dans les départements du nord et de l'est, que les royalistes éprouvèrent de grandes difficultés à faire reconnaître l'autorité du Roi (1); mais, dans ceux de l'ouest, la chose ne souffrit presque aucun obstacle. Le général Lamarque évacua promptement le pays, et alla se joindre à l'armée de la Loire.

L'armée française, établie sur la Loire, manifestait toujours les sentimens les plus opposés à la cause des Bourbons. La chute du trône de Buonaparte était encore l'objet de ses regrets; elle signalait tous les jours, par ses cris et par ses actes, son attachement insensé à l'oppresseur de l'Europe; cependant, lorsque Louis XVIII fut remonté sur le trône, elle fit sa soumission, mais elle osa imposer des conditions à son roi. Dans son acte d'adhésion, daté du 10 juillet, elle se regarde comme le centre et le point de ralliement de tous les vrais Français, et stipule non-seulement pour l'autorité militaire, mais encore pour l'autorité civile; car elle prétend qu'il n'y ait de destitution

(1) Dans le département de l'Ain, le baron Othon de Monthoux et le comte Perrault de Feuillasse, qui, dès le 12 mars 1815, avaient reçu du gouvernement une mission spéciale pour plusieurs départements voisins de la Suisse et de la Savoie, sont parvenus, par des mesures sages et prudentes, à ramener, pendant les *cent jours*, les esprits égarés, et à augmenter le nombre des Français fidèles à leur roi. Le 6 juillet, le drapeau blanc fut arboré à Gex, et, le 13, il flottait dans tout le département, quoique la rentrée du Roi dans Paris y fût encore ignorée.

arbitraire ni dans l'armée ni dans aucune des branches de l'administration; que nulle personne appartenant soit à l'armée, soit à l'ordre civil, ne puisse être recherchée ni poursuivie, et que tout individu de l'armée soit conservé dans son grade et emploi jusqu'au départ des étrangers. Cette insolente adresse, présentée au Roi par les généraux délégués par le maréchal Davoût, excita son indignation et celle de ses ministres. Il fut arrêté qu'on ne recevrait de l'armée de la Loire qu'une soumission pure et simple. Cette mesure, indiquée par la justice et la prudence, obtint l'assentiment de tous les ministres, excepté d'un seul. Déjà le maréchal duc d'Albuféra, et les lieutenants-généraux Rapp et Lecourbe, ainsi que la garnison de Metz, avaient fait présenter au Roi l'assurance de leur respectueuse et entière soumission. Les généraux de l'armée de la Loire, au lieu d'imiter cet exemple, persistèrent dans des sentimens coupables, et par là prolongèrent les inquiétudes et les alarmes auxquelles l'état était en proie. Les alliés, assure-t-on, proposèrent au Roi d'envoyer, contre les rebelles, une armée de trois cent mille hommes. Heureusement on put se passer de leur intervention.

La suspension d'armes, conclue entre le maréchal duc d'Albuféra et le baron de Frimont, expira le 2 juillet. Les ennemis reprirent aussitôt les hostilités; le général autrichien avait déjà franchi tous les débouchés des Alpes; il eut, en peu de jours, forcé les défilés du Jura et la ligne fortifiée des Échelles. L'armée autrichienne, infiniment supérieure en nombre à l'armée française, la contraignit sur tous les points de rétrograder; de vifs combats eurent lieu dans les gorges de Nantua et de Saint-Claude, dans les défilés des Rousses. Les Français n'abandonnèrent leurs positions qu'après les avoir vaillamment défendues. Une autre action meurtrière s'engagea, le 6 juillet, sous les murs de Grenoble; les Autrichiens furent vainqueurs, et la ville fut obligée de se rendre. Bientôt l'armée du baron de Frimont s'approcha de Lyon par plusieurs points; le maréchal Suchet, dont les forces étaient réduites à dix mille hommes, et qui désirait vivement éviter une inutile effusion de sang, fit demander un nouvel armistice au général en chef de l'armée autrichienne; celui-ci répondit qu'il n'accorderait rien, que Lyon ne fût rendu. Déjà le baron de Frimont avait son quartier-général à Montluel; ses forces étaient considérables; celles du maréchal Suchet étaient

trop peu nombreuses pour pouvoir défendre Lyon avec succès. L'humanité, le désir d'éviter de grands malheurs à la seconde ville du royaume, le déterminèrent à céder aux volontés du baron de Frimont. En conséquence, le 11 juillet, une convention militaire, contenant à peu près les mêmes bases que la capitulation de Paris, est signée par les deux parties. La ville de Lyon gémissait à cette époque sous le joug honteux des buonapartistes et des révolutionnaires. Ils maintenaient le peuple dans un violent état d'effervescence. Les commissaires Rœderer et Maret, les lieutenants de police Lecointre-Puiravau et Teste, employaient toute leur influence pour prolonger le trouble et l'agitation. La nouvelle de la convention conclue par le duc d'Albuféra, vient augmenter encore la rage et le désespoir des agitateurs. Une sédition militaire, fomentée par eux, éclate le 13 juillet; les mutins se livrent à de coupables excès, à de honteux désordres; ils se répandent dans les rues, ayant un tambour à leur tête, et font partout entendre, sur leur passage, les cris de *vive l'empereur! vive Napoléon II!* Cette sédition, heureusement, n'eut point de suites sanglantes; il en faut rendre grâces à deux magistrats chers à la ville de Lyon, MM. de Chabrol, préfet, et de Fargues, maire. Le maréchal duc d'Albuféra lui-même, qui, pour prix du service qu'il venait de rendre, avait couru le danger de la vie, a contribué puissamment à apaiser la révolte. Le drapeau tricolore se montre encore quelques jours sur les édifices publics de Lyon; enfin, le 17 juillet, il disparaît pour jamais, et l'on voit flotter, à sa place, l'étendard de la légitimité, et l'autorité du Roi est publiquement reconnue. Le même jour, quinze mille Autrichiens entrent dans Lyon.

Quand Marseille et le département des Basses-Alpes eurent, comme on l'a vu, donné si courageusement l'exemple de l'insurrection en faveur des Bourbons, des révoltes éclatèrent dans presque toutes les villes du midi, et amenèrent le rétablissement de l'autorité royale. Mais un grand nombre de ces villes, comprimées par les fédérés et les soldats de Buonaparte, ne purent donner un libre essor à leurs sentiments pour les Bourbons; celles qui l'osèrent payèrent cher leur élan. Les villes de Nîmes, de Montpellier, de Toulouse, d'Avignon et de Bordeaux, furent les théâtres où les soldats et les adhérents de Napoléon, sous la conduite des généraux Gilly, Decaen et Clausel, exercèrent

le plus cruellement leur tyrannie et leur fureur. Le 11 juillet, la ville de Bordeaux, ayant appris la rentrée du Roi dans sa capitale, fait éclater, par un mouvement spontané, sa satisfaction et sa joie. Les habitants, aux cris de *vive le Roi!* arborent le drapeau blanc, et proclament avec transport l'autorité royale. Clausel, qui commande encore dans la ville, irrité du spectacle d'un peuple qui signale avec tant d'ivresse son attachement à son roi, ordonne à ses soldats de tirer sur les Bordelais; cet ordre est exécuté. Six personnes tombent mortes, un plus grand nombre sont blessées. Le peuple, sans armes et sans intention hostile, se hâte de fuir devant cette troupe furieuse. Tel fut aussi le sorte qui pesa sur Montpellier, Cette et Nîmes, villes où dominait le général Gilly. Mais des troupes royales, organisées à la hâte par de fidèles royalistes, se mirent bientôt en mouvement pour délivrer les villes du midi de l'oppression des rebelles. Gilly fut pressé par elles, et obligé de quitter Nîmes, où il laissa quelques troupes; ces troupes, partageant les sentiments de leur chef, tirèrent de leur caserne sur le peuple; cet acte violence exaspéra les Nîmois; ils s'armèrent; des paysans s'unirent à eux; ils attaquèrent les soldats, et se vengèrent avec cruauté. Cette réaction fut terrible, et fut malheureusement répétée dans plusieurs villes du midi.

Le 13 juillet, une ordonnance royale porte que les colléges électoraux d'arrondissements se réuniront, le 16 août, et ceux de départements, huit jours après; que chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département, et que les colléges électoraux de département choisiront au moins la moitié des députés parmi ces candidats. Les électeurs des colléges d'arrondisements et de départements pourront siéger à vingt-un ans; les députés pourront être élus à vingt-cinq ans. Le nombre total des députés des départements sera de 395.

Tandis qu'il était à l'île d'Aix, Buonaparte avait fait acheter deux bâteaux demi-pontés, dans l'intention de gagner, avec sa suite, un brick danois, avec lequel on croit qu'il avait pris des engagements. Mais, ayant réfléchi que ce moyen d'évasion était trop hasardeux, il y renonça encore, et prit la résolution de se confier à la générosité anglaise. Le 14 juillet, il envoie auprès du capitaine Maitland les généraux Lallemand et Becker et le comte de Las-

Cases, pour le prier de le recevoir sur son bord. L'officier anglais y ayant consenti, Buonaparte se rend le lendemain, avec toute sa suite, à bord du *Bellérophon*. Le capitaine Maitland avait, dès la veille, écrit aux lords de l'Amirauté, pour leur mander ce qu'il avait fait. Le 16, l'escadre anglaise, amenant Napoléon, cingle vers les côtes de l'Angleterre. C'est du *Bellérophon* que Buonaparte a écrit au prince régent d'Angleterre, cette lettre étrange: « Altesse » royale, en butte aux factions qui divisent mon pays, et à » l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai » terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thé- » mistocle, m'asseoir sur les foyers du peuple britannique; » je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame » de V. A. R. comme le plus puissant, le plus constant et » le plus généreux de mes ennemis. »

Le Roi ayant, le 23 mars, licencié l'armée française, ordonne, le 16 juillet, l'organisation d'une armée nouvelle. Son ordonnance porte que la force militaire active de la France sera composée de quatre-vingt-six légions d'infanterie, de huit régiments d'artillerie à pied, de quatre régiments d'artillerie à cheval, d'un régiment de carabiniers royaux, de six régiments de cuirassiers, de dix régiments de dragons, de vingt-quatre régiments de chasseurs et de six régiments de hussards. La force du corps royal du génie sera en proportion avec celle des autres armes.

Le 20 juillet, une autre ordonnance du Roi modifie la loi du 21 octobre 1814, en ce qui concerne l'examen des écrits au-dessous de vingt feuilles, confié au directeur général de la librairie et aux préfets. Considérant qu'une telle restriction, apportée à la liberté de la presse, peut entraîner plus d'inconvénients que d'avantages, le Roi la supprime entièrement, et ordonne aux diverses autorités de tenir la main à l'exécution des dispositions actuelles du code pénal contre les délits de la presse.

Nous avons dit que, même après le retour du Roi dans sa capitale, beaucoup de commandants militaires persévérèrent dans la révolte, armèrent des Français contre des Français, et refusèrent de reconnaître l'autorité royale. Le Roi, pour faire cesser ce déplorable état de choses, ordonne, le 21 juillet, que tous les officiers généraux, qui se seront rendus coupable de tels crimes, seront arrêtés et traduits devant un conseil de guerre.

Les résistances, opposées, dans le midi, aux efforts des royalistes par les partisans de Buonaparte, étaient presque toutes vaincues. Les peuples souhaitaient ardemment de posséder parmi eux ce fils de France, qui, quelques mois auparavant, avait déployé sous leurs yeux une valeur si brillante et si malheureuse. L'auguste prince s'empressa de se rendre aux vœux des fidèles habitants du midi. Il quitta Barcelonne, au milieu de juillet, et s'avança vers les frontières des pays où il était si chéri, avec une escorte de volontaires royaux. Son escorte, lorsqu'il pénétra en France, s'augmenta d'un grand nombre de royalistes. Dans le département de l'Arriège, le général Lafitte, commandant pour Buonaparte, envoya des troupes contre le duc d'Angoulême; mais elles furent repoussées, et le prince se dirigea vers Toulouse. Cette ville était encore sous le joug de trois mille soldats et d'un grand nombre de fédérés, commandés par le général Decaen. A la nouvelle de l'approche du duc d'Angoulême, les habitants de Toulouse se livrèrent au sentiment de la joie, et Decaen prit la résolution de céder. Il fit connaître, par un ordre du jour du 17 juillet, la nécessité où il se trouvait de renoncer à une plus longue résistance. Ses soldats quittèrent soudain la ville, et se débandèrent. Le drapeau blanc est arboré dès le soir même de ce jour, et le lendemain toute la ville jouit avec ravissement de la vue de l'étendard des lys. L'autorité du Roi est aussitôt proclamée, et cette heureuse révolution pénètre de joie tous les cœurs. Mais c'est le 23 juillet 1815, que les habitants de Toulouse peuvent goûter avec plénitude le bonheur d'être rentrés sous la domination des Bourbons; le duc d'Angoulême fait son entrée dans leurs murs. En revoyant ce noble fils de leurs rois, ils font éclater les transports de leur allégresse. Le duc d'Angoulême établit à Toulouse le siége du gouvernement que le Roi avait confié à sa sagesse, et nomme le maréchal Pérignon successeur du général Decaen dans le commandement de la division. De ce moment, tous les peuples du midi furent ralliés sous l'étendard de la monarchie légitime. Mais bientôt, on fut livré à de nouvelles alarmes. On apprit que deux armées espagnoles marchaient, l'une vers le Roussillon, l'autre vers le pays des Basques. Le duc d'Angoulême ne doutait point que ces troupes ne vinssent dans de bonnes intentions; mais il regardait leur présence dans le midi comme un événement funeste. Il courut aussitôt sur les

frontières, et obtint que les armées espagnoles s'abstinssent d'entrer en France, et de demeurer sur les frontières. Le prince se rendit ensuite à Paris, pour informer le Roi de l'heureux affranchissement des provinces méridionales.

Le 24 juillet, Louis XVIII rend une ordonnance sévère contre les généraux et officiers qui, avant le 23 mars, ont attaqué le gouvernement à main armée, et ont, par cette trahison infâme, compromis la dignité de la couronne et la tranquillité de l'Europe; il ordonne que les uns seront arrêtés et traduits devant des conseils de guerre, et que les autres se retireront, sur-le-champ, dans les lieux qui leur seront désignés par le ministre de la police, en attendant que les chambres aient statué sur ceux qui devront ou sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux. Dans la première catégorie on compte dix-neuf individus, dont les principaux sont le maréchal Ney, le colonel Labédoyère, et les généraux Gilly, Grouchy, Clausel, Bertrand, Drouot, Cambronne; la seconde catégorie contient trente-huit individus, parmi lesquels on remarque le maréchal Soult, le duc de Bassano, Thibaudeau, Carnot, Vandamme, Régnault de Saint-Jean-d'Angely, et Merlin de Douay; l'ordonnance porte que ceux qui seront bannis de la France, auront la faculté de vendre leurs biens dans le délai d'une année. Par une autre ordonnance, du même jour le Roi exclut de la chambre des pairs vingt-neuf de ses membres.

Le 24 juillet, l'escadre anglaise qui portait l'ex-empereur, arrive dans la baie de Torbay; le bruit de l'arrivée de cet homme trop fameux avait attiré sur la côte une si grande affluence d'Anglais, que plusieurs périssent dans les flots, victimes de leur curiosité. Cet événement malheureux oblige le gouvernement britannique à faire éloigner le *Bellérophon* des côtes d'Angleterre.

Le 1er. août; le Roi annule les nominations et promotions à des grades militaires qui ont eu lieu pendant le temps de l'usurpation; il annule en même temps les réintégrations d'officiers en retraite, ordonnées par Napoléon. C'est dans ce même jour que le maréchal duc de Tarente arrive à Bourges, pour remplacer le maréchal Davoût dans le commandement de l'armée de la Loire; elle pouvait alors être forte de cinquante mille hommes. Les soldats commençaient à se calmer, la désertion devenait chaque jour

considérable; la mission du duc de Tarente avait un grand objet, c'était le licenciement de l'armée de la Loire, ordonné par le Roi. On n'a que des éloges à donner à la conduite du loyal maréchal : il veilla avec zèle à la sûreté des routes, à la conservation des armes, des chevaux et de tous les objets d'équipement militaire; quatre ou cinq mois après, tous ces valeureux soldats, qui avaient eu pour leur ancien chef un dévouement si aveugle, étaient rentrés dans leurs foyers, et y reprenaient le goût du travail et du repos.

Le maréchal Brune avait été appelé, pendant les *cent jours*, au commandement de la huitième division militaire; lorsqu'il apprit le retour du Roi dans la capitale, il se rendit à Toulon, y fit arborer le drapeau blanc, et y arrêta les funestes effets d'une réaction; il déposa ensuite le commandement dont il était revêtu. Rappelé à Paris par le gouvernement royal, il obéit à cet ordre; le 2 août, il entre à Avignon; le bruit s'étant aussitôt répandu qu'un des lieutenants de Buonaparte venait d'arriver, un certain nombre d'hommes forcenés et armés se réunissent, et se rendent à l'auberge où le maréchal est descendu : ils entrent dans son appartement et le massacrent, en poussant les cris de la vengeance et de la fureur; ils saisissent ensuite son cadavre, le percent de nouveaux coups, le traînent dans la boue, puis le jettent dans le Rhône. Le corps de Brune, rejeté sur la grève par les vagues, y reste deux jours sans sépulture : vainement le maire, le préfet, assistés de quelques gendarmes, ont fait tous leurs efforts pour s'opposer à la fureur des assassins. Ce meurtre a été exécuté devant un grand nombre de spectateurs qui n'ont rien fait pour l'empêcher; toutes les têtes étaient égarées par la vengeance. Peu de temps après les maréchaux de camp, Ramel et Lagarde, sont massacrés par le peuple, l'un à Toulouse et l'autre à Nîmes.

Dès le 17 juillet, Fouché avait écrit à lord Castelreagh, pour l'informer que Buonaparte, ayant perdu tout espoir d'échapper aux croiseurs anglais, s'était rendu à bord du *Bellérophon*. Mais déjà le ministre anglais était informé de cette nouvelle, et l'avait communiquée aux ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse, qui étaient, comme lui, à Paris; le 2 août, les quatre ambassadeurs se réunissent, et concluent un traité, par lequel ils conviennent que Napoléon-Buonaparte est regardé par les puissances signataires du traité

du 25 mars, comme leur prisonnier; que la garde de sa personne est confiée au gouvernement britannique, et que ce gouvenement est seul chargé de fixer le lieu de sa détention; qu'enfin les cours de Russie, d'Autriche, de Prusse et même de France seront invitées à envoyer des commissaires qui séjourneront au lieu de la détention de Napoléon-Buonaparte, mais seulement dans le but de s'assurer de sa présence, et d'en informer leurs gouvernements respectifs.

Le 4 août, Napoléon reçoit de lord Keith, amiral anglais, la notification du traité conclu la veille, qui le déclarait prisonnier des quatre principales puissances de l'Europe. Il apprend en même temps qu'une petite île d'Afrique, l'île Sainte-Hélène, est le lieu choisi pour son séjour. A cette nouvelle, Buonaparte, transporté de colère, se répand en plaintes amères contre les puissances et surtout contre l'Angleterre. Il jure, avec l'accent le plus animé, qu'il n'ira point à Sainte-Hélène, et qu'il faudra l'arracher mort du *Bellérophon*. Cependant on verra bientôt que, quand il y va de la vie, Napoléon sait plier à la nécessité. Le jour même, il remet à lord Keith la protestation suivante; elle est trop curieuse, pour n'être pas rapportée en entier : « Je proteste solennel» lement, dit-il, à la face du ciel et des hommes, contre la » violation de mes droits les plus sacrés, puisque l'on dispose, » par la force, de ma personne et de ma liberté. Je me suis » rendu librement à bord du *Bellérophon*. Je ne suis point pri» sonnier; je suis l'hôte de l'Angleterre. Une fois placé à bord » du *Bellérophon*, je fus sur le foyer du peuple anglais. Si le » gouvernement, en donnant ordre au capitaine du *Belléro-* » *phon* de me recevoir avec toute ma suite, n'a voulu que me » tendre un piége, il a forfait à l'honneur, et souillé son pa» villon. Si cet acte doit être consommé, ce sera en vain que » les Anglais parleront encore à l'Europe de leur justice, de » leurs lois et de leur liberté. L'hospitalité, violée sur le » *Bellérophon*, compromettra à jamais la foi anglaise. J'en » appelle donc à l'histoire; elle dira qu'un ennemi, qui fit » vingt ans la guerre au peuple anglais, est venu librement, » dans son malheur, chercher un asile sous les lois de ce » peuple. Quelle preuve plus éclatante aurait-il pu donner » de son estime et de sa confiance? Mais comment les An» glais y ont-ils répondu? Ils ont tendu une main hospita» lière à cet ennemi; et lorsque dans sa bonne foi il s'est » livré lui-même, ils l'ont sacrifié. » Ainsi, après avoir, durant tout le cours de sa carrière politique, foulé aux pieds

tous les droits, Napoléon ose aujourd'hui les invoquer en sa faveur.

Le 8 août, le Roi ordonne que les journaux, de quelque nature qu'ils soient, ne pourront paraître, sans avoir obtenu une nouvelle autorisation du ministre de la police générale. L'ordonnance soumet tous les écrits périodiques à l'examen d'une commission, dont les membres seront nommés par le Roi lui-même.

Le 7 août, Napoléon passe du *Bellérophon* sur le *Northumberland* qui doit le conduire à Sainte-Hélène. C'est alors qu'on examine avec le soin le plus scrupuleux tous ses bagages. Toutes ses armes lui sont enlevées. On lui enlève aussi tout son argent, afin de lui ôter, disent les Anglais, toute possibilité de corrompre ses gardiens. C'est alors aussi que Buonaparte est forcé de se séparer d'une grande partie de ceux qui l'avaient suivi. Les personnes reçues avec lui à bord du *Northumberland*, sont le général Bertrand, sa femme et leurs enfants; le comte et la comtesse de Montholon, et un enfant; le comte de Las-Cases, le général Gourgaud, neuf domestiques mâles et trois femmes. Le chirurgien de Buonaparte, M. Maingault, ayant refusé de le suivre, fut remplacé dans ce service par le médecin du *Bellérophon*, M. O'Méara. Napoléon fit remettre aux personnes qui n'avaient pu l'accompagner le certificat suivant : « Les circon-
» stances m'empêchent de vous garder plus long-temps
» auprès de moi. Vous m'avez servi avec zèle. Votre con-
» duite dans cette dernière occasion mérite mes éloges, et
» me prouve que j'avais raison de compter sur vous. »
Enfin, le 11 août, l'escadre anglaise sort du canal de la Manche et cingle vers Sainte-Hélène.

Le 15 août, le Roi, par une ordonnance qui maintient provisoirement l'organisation actuelle des académies, supprime les pouvoirs attribués au grand-maître et au conseil de l'université, et crée une commission de l'instruction publique qui les exercera sous l'autorité du ministre de l'intérieur. MM. Royer-Collard, Cuvier, le baron Silvestre de Sacy, l'abbé Frayssinous et Guéneau de Mussy sont nommés membres de cette commission; M. Royer-Collard en a la présidence. Une ordonnance du même jour lève l'état de siége de toutes les places des 8e., 9e., 10e., 11e., 12e., 13e., 14e., 15e. et 18e. divisions militaires.

Le territoire français était occupé par les troupes alliées;

le trésor était presque sans fonds pour subvenir aux dépenses énormes que leur présence nécessitait chaque jour. Au milieu de ces malheureuses circonstances, le Roi se détermine à un sacrifice bien pénible pour son cœur. Le 16 août, il ordonne qu'une contribution extraordinaire de 100 millions, à titre de réquisition de guerre, sera levée sur les divers départements en proportion de leurs ressources. En faisant porter cette contribution sur les principaux négociants, capitalistes et propriétaires, Louis espère de leur patriotisme qu'ils partageront sa sollicitude pour le soulagement de leurs compatriotes ruinés par les événements de la guerre.

Vingt-neuf pairs ayant été éliminés par l'ordonnance du 24 juillet, et la mort en ayant enlevé six, il ne restait plus que cent dix-sept pairs des cent cinquante-deux que le Roi avait institués le 4 juin 1814. Le 17 août, le Roi en nomme quatre-vingt-seize autres; ceux-ci appartiennent presque tous aux anciennes familles nobles. Dix pairs seulement ont été choisis dans les familles anoblies par Napoléon. La chambre des pairs, à l'époque du 17 août, compte donc deux cent treize membres. Deux jours après, le Roi déclare la dignité de pair héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la ligne directe des pairs composant actuellement la chambre des pairs. Les pairs nommés postérieurement jouiront de la même prérogative.

Le 25 juin, vingt mille Autrichiens et Suisses, commandés par l'archiduc Jean, avaient investi le fort de Huningue. La garnison de ce fort se trouva réduite, après la retraite des gardes nationales licenciées, à cent canonniers, trente soldats de divers corps, et cinq gendarmes à cheval. Elle se défendit pourtant un mois contre l'armée alliée, qui, d'après la résistance qu'elle éprouvait, la croyait certainement beaucoup plus forte. Le 14 août, elle ouvre la tranchée avec cent trente pièces de canon. Treize jours après, le 27, la garnison de Huningue, commandée par le général Barbanègre, consent à capituler: elle n'était plus composée que de cinquante hommes. Elle sort avec les honneurs de la guerre, et se met aussitôt en marche, pour aller joindre l'armée de la Loire.

Le 1er. septembre, le Roi change l'organisation de sa maison militaire; il supprime les 4e et 5e compagnies de ses gardes du-corps, la compagnie des gardes-du-corps de Monsieur, et celles de gendarmes, de chevau-légers, de mous-

quetaires et de gardes-de-la-porte. Toutes ces compagnies sont remplacées par une garde royale, dont la force, en temps de paix, s'élèvera à vingt-cinq mille hommes. Les officiers appartenant aux compagnies supprimées, seront les premiers employés dans la composition des cadres de la garde royale. Le Roi veut, par là, donner à ces officiers un témoignage de sa satisfaction.

Le 18 septembre, la place de Longwy, assiégée depuis deux mois et demi par dix-huit mille Prussiens, consent à capituler. Elle n'avait pour la défendre qu'une très-faible garnison.

Le 19 septembre, le Roi crée un conseil privé, dans le sein duquel seront traitées spécialement les questions de haute législature. Le nombre des membres de ce conseil n'est pas fixé; il ne devra s'assembler que sur une convocation spéciale, faite, d'après les ordres du Roi, par le président du conseil des ministres. Le Roi appelle vingt-quatre personnes à l'honneur de faire partie du conseil privé. Les princes de la famille royale et du sang sont déclarés membres de ce conseil.

Le 26 septembre, le ministère est entièrement renouvelé. Le Roi appelle au ministère des affaires étrangères et à la présidence du conseil, le duc de Richelieu; au ministère de la justice, le comte Barbé-Marbois; à celui de l'intérieur, le comte de Vaublanc; à celui de la guerre le général Clarke, duc de Feltre; à celui de la marine et des colonies, le vicomte Dubouchage; à celui des finances, le comte Corvetto; enfin à celui de la police générale, le préfet de police Decazes.

Le 26 septembre 1815, les trois souverains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, signent, à Paris, une convention à laquelle ils donnent le titre de *Sainte-Alliance;* ils déclarent, d'abord, qu'éclairés par les grands événements qui ont marqué le cours des trois dernières années, et qui ont été évidemment conduits par la divine Providence, ils ont résolu de ne suivre désormais, soit dans le gouvernement de leurs états respectifs, soit dans leurs relations politiques, que les sublimes préceptes de la religion chrétienne, préceptes tous fondés sur la justice, la paix et la charité. Ils arrêtent ensuite que, conformément aux paroles des Saintes-Écritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, ils demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, se considérant

comme compatriotes, et se prêteront, en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours, se regardant envers leurs sujets et armées comme pères de famille, et voulant les diriger dans le même esprit de fraternité dont ils sont animés pour protéger la religion, la paix et la justice. Les trois monarques contractants veulent, en conséquence, que le seul principe en vigueur entre leurs sujets respectifs, soit de se rendre réciproquement service, de témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés, et de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne, attendu qu'ils ne se considèrent que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, savoir: l'Autriche, la Prusse et la Russie. Les trois augustes monarques terminent cette convention, qu'ils placent sous la protection de la *Très-Sainte et indivisible Trinité*, en annonçant qu'ils recevront dans leur *Sainte-Alliance* toutes les puissances qui reconnaîtront les principes sacrés qui la leur ont inspirée. L'empereur Alexandre fit publier dans ses états le traité de la *Sainte-Alliance*, le 6 janvier 1816; ce ne fut qu'à cette époque qu'il fut connu du public. La plupart des souverains de l'Europe y accédèrent successivement. Le prince régent déclara qu'il adhérait pleinement aux principes exprimés dans cet acte, mais que les lois constitutionnelles de son pays ne permettaient pas qu'il signât un acte quelconque, sans qu'il fût contresigné par un ministre responsable. Ainsi donc, sous un prétexte dont le lecteur appréciera la valeur, le roi d'Angleterre a refusé de faire partie d'une association de monarques, qui a pour but de se conformer, dans tous leurs actes, aux saints préceptes de l'évangile.

L'ouverture de la session des chambres législatives, de 1815, a lieu le 7 octobre; elle est remarquable par le touchant et vif accueil que les Bourbons reçoivent des chambres. Voici un passage du discours du Roi, qui atteste d'une manière éclatante son profond attachement aux principes constitutionnels: « C'est pour donner plus de poids à vos délibérations, c'est pour en recueillir moi-même plus de lumières, que j'ai créé de nouveaux pairs et que j'ai augmenté le nombre des députés. Vous ne perdrez jamais de vue les bases fondamentales de l'état: union franche et loyale avec le Roi, et respect pour la charte constitutionnelle. Cette charte, que j'ai méditée avec soin avant de la

» donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours » davantage, que j'ai juré de maintenir, et à laquelle vous » tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, » est sans doute, comme toutes les institutions humaines, » susceptible de perfectionnement; mais aucun de nous ne » doit oublier qu'auprès de l'avantage d'améliorer, est le danger » d'innover. » Le discours du Roi est couvert de vifs et unanimes applaudissements. Aussitôt, les princes qui assistaient à la séance, et parmi lesquels on voyait le vénérable prince de Condé, prêtent, avec enthousiasme, le serment de fidélité à la charte et au Roi. Cette scène touchante produit sur tous les assistants une impression que nous ne pourrions peindre. Le même serment est prêté par les pairs et les députés.

Le 12 octobre, une ordonnance royale établit, près du ministre de la guerre, une commission chargée d'examiner la conduite des officiers qui ont servi pendant l'usurpation: ceux sur lesquels elle n'aura pas exprimé une opinion favorable ne seront point admis aux emplois de l'armée. Cette mesure a pu paraître dure; mais elle était juste, et commandée par les circonstances. Il était difficile de traiter autrement des militaires qui avaient trahi leur prince légitime. Ce sont le maréchal duc de Bellune, les lieutenants-généraux comtes Lauriston et Bordesoulle, le maréchal de camp prince de Broglie, le sous-inspecteur aux revues du Perroux et l'adjudant-commandant chevalier de Querelles, que le Roi a choisis pour former cette commission.

Après une traversée de deux mois, l'escadre, conduisant Buonaparte à Sainte-Hélène, arrive, le 16 octobre 1815, dans la rade de cette île. Deux jours après, le 18, Buonaparte débarque, et va habiter une petite maison de campagne, située sur un plateau étroit, qu'environnent des rochers, des ravins et d'effroyables précipices. Cette maison appartenait à un gentilhomme nommé Bellecome; Buonaparte doit y rester, jusqu'à ce que celle qu'on va bâtir à Longwood, soit prête à le recevoir. Lord Cockburn, commandant de la flotte, prend, aussitôt après son arrivée à Sainte-Hélène, toutes les précautions qui lui ont été prescrites pour garder Buonaparte. D'abord, il place 300 hommes sur le petit plateau où Napoléon est établi, puis une quantité de sentinelles sur les hauteurs pour surveiller toutes les démarches du prisonnier. Quant aux mesures prises sur la mer pour la garde de l'île, elles sont plus sévères encore. Nul bâtiment, excepté ceux de l'Angleterre, ne pourra s'approcher; encore ces derniers ne pourront-

ils pas jeter l'ancre. Enfin, nulle barque ne pourra sortir de Sainte-Hélène, sans avoir été visitée. Beaucoup d'autres mesures sont encore prises, et leur sévérité est au-dessus de tout ce qu'on pourrait dire. Sainte-Hélène! une île bordée de rochers d'une effrayante hauteur, éloignée de toute terre de plus de 400 lieues, en ayant à peine dix de circonférence! Voilà donc le dernier asile de cet homme extraordinaire, de ce conquérant superbe, de ce puissant monarque, qui porta les plus brillantes couronnes de l'univers, qui vainquit et fit trembler l'Europe! Naguère, il dictait encore des lois à trente millions d'hommes, et maintenant il vit captif, captif de l'Angleterre, de cette puissance qu'il a combattue avec tant d'acharnement! Quelle leçon pour les conquérants! Ah! si l'âme de Buonaparte peut jamais se rouvrir aux sentiments de l'humanité, que de pleurs il devra verser, en songeant aux désastres dont il couvrit le monde! Mais, hélas! les Français sont encore forcés de bénir sa fatale ambition, puisque, sans elle, ils n'eussent probablement jamais joui du bonheur de rentrer sous la domination paternelle et légitime des descendants de Henri IV!

Le 29 octobre, une loi statue que tout individu, arrêté comme prévenu de crimes et délits contre la personne et l'autorité du Roi, contre les personnes de la famille royale, ou contre la sûreté de l'État, pourra être détenu jusqu'à l'expiration du terme fixé par cette loi, si, avant cette époque, il n'a été traduit devant les tribunaux. Les mandats d'arrêt ne seront décernés que par les fonctionnaires à qui les lois confèrent ce pouvoir. A défaut de motifs graves, le prévenu pourra être mis sous la surveillance de la haute police, conformément au code pénal. Le dernier article de cette loi porte que, si elle n'est pas renouvelée à la session suivante, elle cessera d'avoir son effet. Les discussions, dont elle a été l'objet à la chambre des députés, ont été vives et animées. Elle a trouvé des opposants opiniâtres; mais, malgré leur opposition, elle a été adoptée par deux cent quatre-vingt-quatorze voix sur trois cent cinquante.

Le 9 novembre, une autre loi prononce la peine de la déportation contre tous ceux qui, par leurs cris, leurs discours ou leurs écrits, auront exprimé la menace d'un attentat contre le Roi ou les personnes de sa famille; qui auront excité à s'armer contre l'autorité royale, qui auront provoqué directement ou indirectement le renversement du gouvernement, le changement de l'ordre de successibilité au

trône, alors même que ces tentatives n'auraient été suivies d'aucun effet, et n'auraient été liées à aucun complot; contre ceux, enfin, qui auront arboré un autre drapeau que le drapeau blanc. D'après la même loi, les autres délits séditieux contre le gouvernement, mais d'une nature moins grave que ceux que nous venons de mentionner, seront punis d'un emprisonnement de cinq ans à trois mois, d'amendes qui pourront s'élever à 3,000 fr., de la suppression des pensions ou des traitements d'inactivité, et de l'interdiction des droits politiques pour dix ans au plus, cinq ans au moins. Quelques députés ont vainement combattu cette loi; sûr trois cent soixante-deux voix, elle en a obtenu deux cents quatre-vingt-treize.

Depuis le milieu du mois de septembre, les négociations pour la paix entre la France et les puissances alliées se poursuivaient activement. Le 20 novembre 1815, le traité est signé. Il est précédé d'un préambule, où l'on voit que deux grands buts ont dirigé les souverains, le premier, de mettre fin aux longues agitations de l'Europe par un juste équilibre de forces entre les puissances; le second, de rétablir entre la France et ses voisins, ces rapports de confiance et de bienveillance réciproques, que les effets de la révolution et du système de conquête avaient troublés si long-temps. Il a fallu, en conséquence, que la France accordât aux alliés des indemnités pour le passé et des garanties pour l'avenir. On va voir combien elles durent coûter à Louis XVIII. Le premier article de ce traité réduit la France à des bornes plus étroites encore que celles qui avaient éte fixées par le traité du 31 mai 1814. Elle perd, au nord. Philippeville, Marienbourg, le duché de Bouillon, Sarrelouis, Saarbruck et les deux rives de la Sarre; du côté de l'Alsace, tout le pays situé au nord de la Lauter, et dans lequel se trouvent Landau, Bergzabern et Rheinzaber; enfin, du côté de la Suisse, une partie du pays de Gex. Par l'article 2, le roi de France s'engage à ne rétablir jamais les fortifications de Huningue, que les alliés ont fait démolir. L'article 4 fixe à 700 millions de francs l'indemnité pécuniaire que la France devra payer aux puissances alliées. L'article 5 porte que, vu l'état d'inquiétude et de fermentation occasionné parmi le peuple français par les derniers événements, les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambray, Le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroy, Givet, Charlemont, Mézières, Sédan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitche, et la tête

de pont du Fort-Louis, seront occupées par une armée de cent cinquante mille hommes; que cette armée sera commandée par un général à la nomination des puissances alliées; qu'elle sera entretenue aux frais de la France; que cette occupation durera au plus cinq ans, mais qu'elle pourra finir au bout de trois, si, à cette époque, il est prouvé que l'ordre est parfaitement rétabli en France. D'après l'art. 10, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la France s'engagent à concerter, sans perte de temps, les mesures les plus efficaces pour obtenir l'abolition entière et définitive de la traite des nègres. Le traité du 20 novembre est accompagné d'un article additionnel entre la France et la Russie, d'après lequel une commission est instituée pour procéder à la liquidation des prétentions réciproques de la France et du ci-devant grand-duché de Varsovie. Plusieurs conventions particulières sont encore jointes à ce traité. Elles sont relatives à la manière dont sera payée l'indemnité pécuniaire due par la France, dont se fera l'occupation militaire, et dont on fera droit aux réclamations des sujets de l'Angleterre et des autres pays.

Lorsque la capitale fut tombée au pouvoir des alliés, le maréchal Ney, désespérant d'obtenir du Roi le pardon de sa trahison manifeste, se réfugia en Auvergne. Il y fut arrêté en vertu de l'ordonnance du 24 juillet, et amené à Paris. Il fut enfermé à la Conciergerie, où il subit plusieurs interrogatoires. Un conseil de guerre, composé de maréchaux de France et de lieutenants-généraux, fut chargé de le juger. Le maréchal Ney récusa la compétence de ses juges. Ceux-ci se prêtèrent d'autant plus volontiers à la demande de l'accusé, qu'ils n'étaient point fâchés de se tirer ainsi d'une position difficile. Alors, une ordonnance du Roi traduisit Ney devant la chambre des pairs. Les défenseurs du maréchal invoquèrent inutilement la capitulation de Paris, d'après laquelle aucun de ceux qui se trouvaient dans ses murs, ne devait être ni inquiété ni recherché pour sa conduite politique. Le 6 décembre, la chambre des pairs, après seize audiences, condamne le maréchal Ney à la peine de mort, à la majorité de 119 voix sur 160. Le lendemain, Ney, après avoir reçu du curé de Saint-Sulpice les secours de la religion, est conduit dans l'avenue de l'Observatoire auprès de la grille du Luxembourg, et fusillé par un peloton de vétérans. Il a commandé lui-même le feu, et reçu le coup de la mort avec le sang-froid qu'il avait montré sur les champs de bataille.

Le Roi avait de grands malheurs publics à venger; le maréchal Ney avait été l'un des premiers auteurs de ces malheurs; il a dû expier sa faute par la mort.

Le 20 décembre, on établit par une loi, dans chaque département, une cour prévôtale. Cette cour, composée d'un prévôt pris parmi les officiers de terre ou de mer, ayant le grade de colonel au moins, et de cinq juges civils, pris parmi les membres du tribunal de première instance, est chargée de procéder contre tous ceux qui se seront rendus coupables du crime de rébellion armée, qui, dans des lieux publics, auront distribué des écrits ou proféré des discours tendant au renversement de l'autorité légitime, qui auront arboré un drapeau autre que le drapeau blanc, qui auront commis un assassinat ou vol avec port d'armes, etc. Les prévenus seront interrogés dans les vingt-quatre heures. Il sera procédé, dans le plus court délai, à l'information et à l'audition des témoins. Les arrêts des cours prévôtales sont sans appel; ils sont exécutés dans les vingt-quatre heures, si les condamnés ne sont pas recommandés à la commisération du Roi. Cette loi continuera d'être en vigueur jusqu'à la fin de la session de 1817, et elle cessera à cette époque, si elle n'est pas renouvelée. Deux séances, de trois heures chacune, ont suffi pour discuter et porter cette loi. Elle a passé à une grande majorité. Treize députés, parmi lesquels on trouve MM. Royer-Collard et de Serre, ont lutté vainement contre deux cent quatre-vingt-dix. A peine, au milieu des bruyantes clameurs de leurs collègues, ont-ils pu faire entendre leur voix. Cette loi peut être regardée comme un éclatant témoignage de l'attachement de la chambre à l'autorité légitime, et de l'ardeur avec laquelle elle a résolu de combattre les révolutionnaires. Bientôt une loi plus sévère encore sera portée contre eux.

1816. La majorité de la France, la majorité des chambres, excitées par une légitime indignation, par un ardent désir de venger la morale et la société, réclamaient hautement la punition des parjures et des traîtres qui avaient contribué à la fatale catastrophe du 20 mars 1815. Déjà la chambre des députés, prenant une honorable initiative, avait fait diverses propositions à cet égard. Louis XVIII sentait profondément sans doute la nécessité de frapper les hommes criminels qui avaient causé tant de maux à son royaume; mais il en coûtait à son cœur de prononcer un châtiment réclamé par la justice et l'intérêt de l'état. Il s'y décida enfin. Le 8 décembre 1815, les ministres du Roi apportèrent à la

chambre des députés un projet de loi relatif aux auteurs de la rébellion du 20 mars. La discussion de ce projet occupa cinq séances, et occasiona dans le sein de la chambre une violente agitation. Vainement la minorité invoqua-t-elle avec chaleur des mesures douces et l'oubli du passé. La majorité, qui avait juré d'extirper dans leurs racines la révolution et l'usurpation, soutint qu'on ne pouvait atteindre à un but si désirable et si heureux, qu'en déployant la plus sévère autorité. Elle alla même au-delà des intentions du gouvernement, en ajoutant à la loi proposée un article qui atteignait les régicides. Les ministres essayèrent de vaines représentations sur ce sujet. La majorité demeura inflexible. Le 12 janvier 1816, la loi est promulguée. Une amnistie pleine et entière était accordée à tous ceux qui avaient pris part à la rébellion et à l'usurpation de Napoléon-Buonaparte, excepté à ceux dont l'ordonnance du 24 juillet avait prescrit l'arrestation, et à ceux contre lesquels des poursuites avaient été dirigées antérieurement à la promulgation de la loi du 12 janvier. Cette loi conférait au Roi la faculté de bannir les individus désignés nominativement dans l'art. 2 de l'ordonnance du 24 juillet. Elle condamnait à sortir du royaume, dans le délai d'un mois, et à n'y rentrer jamais, les ascendants et descendants de Napoléon-Buonaparte, ses oncles et ses tantes, ses neveux et ses nièces, ses frères, leurs femmes et leurs descendants. Elle prononçait la même peine contre ceux des régicides qui, au mépris d'une clémence presque sans bornes, avaient voté pour l'acte additionnel, ou accepté des fonctions de la part de l'usurpateur, et qui, par là, s'étaient déclarés les ennemis irréconciliables du gouvernement légitime. Enfin, cette loi portait que les uns et les autres ne pourraient jouir en France d'aucun droit civil, y posséder aucun bien, aucune pension à titre gratuit; seulement elle leur laissait la faculté de vendre leurs biens dans le délai de six mois. Sur cent quarante-un pairs, il y en eut cent vingt qui adoptèrent la loi d'amnistie, et cela sans presque aucune discussion, tant ils étaient unis de sentiments et de principes à la chambre des députés!

La loi du 5 décembre 1814, en restituant aux émigrés ceux de leurs biens qui n'avaient point été vendus, leur accordait un sursis à toutes actions de la part de leurs créanciers. Par une loi du 16 janvier 1816, ce sursis bienfaisant est prorogé jusqu'au 1[er]. janvier 1818.

En conséquence de la loi d'amnistie, le Roi ordonne, le

17 janvier, que les trente-huit individus, désignés dans son ordonnance du 24 juillet 1815, sortiront tous du royaume, le 25 février au plus tard, et que, s'ils y rentrent sans autorisation, ils subiront les peines portées contre eux par l'art. 2 de la loi que nous venons de rapporter. Tel était le juste châtiment dont le gouvernement frappait les éternels ennemis de la France et de l'auguste famille des Bourbons.

Le même jour, le Roi met à la disposition du ministre de la marine et des colonies une somme de 200,000 fr., en lui ordonnant de distribuer cette somme, à titre de secours, aux marins qui se trouvent sans emploi dans les différents quartiers du royaume. Les intendants et ordonnateurs de la marine étaient chargés de cette distribution; ils remplirent promptement et avec zèle les paternelles intentions du monarque. Sa Majesté avait, en même temps, fait don aux indigents de Paris, d'une somme de 320,000 fr. à prendre sur la liste civile.

Dans sa séance du 28 décembre 1815, la chambre des députés avait pris une résolution relative à l'événement fatal du 21 janvier 1793, et à l'érection de monuments expiatoires à plusieurs victimes des fureurs révolutionnaires. Le 18 janvier 1816, la chambre des pairs adopte à l'unanimité la noble résolution des députés, en y faisant une addition concernant l'érection de deux monuments, l'un à Louis XVII, l'autre au duc d'Enghien. Le lendemain, 19, le Roi accorde sa sanction à la proposition des chambres. Cette nouvelle loi porte que le 21 janvier sera désormais marqué dans le royaume par un deuil général; que, ce jour-là, un service solennel sera célébré dans toutes les églises de France, et qu'un monument expiatoire du crime de ce malheureux jour, sera élevé aux frais et au nom de la nation. Des monuments expiatoires seront pareillement élevés à la mémoire de Louis XVII, de la reine Marie-Antoinette, de madame Élisabeth et du duc d'Enghien. Un mois après, le 23 février, Sa Majesté, en prescrivant l'achèvement de l'église de la Madeleine, désigne cette église comme devant recevoir les monuments expiatoires consacrés aux princes et princesses qui ont si cruellement fini leur vie. Le Roi ordonnait en même temps le rétablissement de la statue équestre de Louis XIII sur la *place Royale*, de celle de Louis XIV sur la *place des Victoires*, et de celle de Louis XV sur la place qui porte le nom de ce monarque.

Deux écoles de marine existaient à Brest et à Toulon; elles

sont supprimées, le 31 janvier, par une ordonnance royale. Cette ordonnance créait une autre école de marine, et l'établissait dans la ville d'Angoulême. Il fallait, pour y être admis, que les jeunes gens fussent au moins âgés de treize ans et qu'ils n'en eussent pas plus de quinze, qu'ils jouissent d'une constitution robuste, et qu'ils sussent les éléments de la langue latine et l'arithmétique jusqu'aux logarithmes. Le nombre des élèves était fixé à cent cinquante; il pouvait être augmenté, selon les besoins du service. L'un des articles de cette ordonnance portait que les élèves, qui auraient fini leur éducation théorique et pratique, seraient organisés en compagnies à Brest, à Toulon et à Rochefort.

Le 3 février, le Roi ordonne la réintégration dans leurs anciennes maisons, rues *du Vieux-Colombier* et *des Postes*, à Paris, des congrégations de Saint-Lazare et du Saint-Esprit. La congrégation des Missions-Etrangères, *rue du Bac*, était rétablie depuis onze mois.

Deux prisonniers, Gouvernet et Aubert, convaincus de délits graves, et que l'esprit de parti rendait intéressants aux yeux du peuple, étaient régulièrement détenus dans les prisons de Tarascon; leur procès s'instruisait. Le 13 février, une multitude nombreuse, poussée par une odieuse fureur, se porte aux prisons, et enlève les prisonniers. La garde nationale est chargée de venir s'opposer au désordre; elle reste immobile. Le sous-préfet lui-même se voit insulté par les séditieux, et obligé de se dérober à leur rage. Le lendemain, ils exercent leurs indignes violences sur les magistrats; ils les forcent à prononcer l'élargissement de Gouvernet et d'Aubert. Le 22 février suivant, le Roi, pour punir les révoltés de Tarascon, ordonne la translation à Arles du siége de la sous-préfecture, du tribunal et de tous les établissements qui en dépendent. Il ordonne aussi que les prisonniers soient repris, qu'il soit informé sans délai contre les auteurs et complices de la sédition, et qu'on lui rende promptement compte de la conduite des juges dans la journée du 14 février.

Le 21 février, un corps d'artillerie, spécialement affecté au service de la marine et des colonies, est créé sous le nom de Corps-Royal d'artillerie de marine. Ce corps sera composé de huit bataillons d'artillerie, de cinq compagnies d'ouvriers, de cinq compagnies d'apprentis-canonniers, et des officiers et employés nécessaires pour les différents genres de services. Un inspecteur-général est chargé d'inspecter le personnel et le matériel de cette arme. En conséquence, les

canonniers de marine cesseront leur service le 31 mars 1816. et l'on procédera immédiatement à l'organisation du Corps-Royal d'artillerie de marine.

La loi du 2 décembre 1814 avait accordé aux colons de Saint-Domingue un sursis à toutes actions de la part de leurs créanciers ; par une autre du 21 février 1816, ils obtiennent que ce sursis soit prorogé jusqu'à la fin de la session de 1817.

Après la mort de l'ex-conventionnel Courtois, on trouva dans ses papiers une lettre écrite par la reine Marie-Antoinette, cinq heures avant sa mort, à sa belle-sœur madame Elisabeth. Cette lettre est un admirable monument de la résignation, de la bonté d'âme et de la piété de la malheureuse princesse. Marie-Antoinette exprimait le désir que ses enfants vécussent toujours dans une union inaltérable, et qu'ils se chérissent toujours tendrement, leur présentant la bonne intelligence comme la seule source d'où découlent le repos et le bonheur des familles. Elle priait sa sœur de pardonner au Dauphin les paroles indiscrètes qui avaient pu sortir de sa bouche, en faveur de son jeune âge. Elle déclarait qu'elle mourait dans la religion catholique, apostolique et romaine, religion qui avait été celle de ses ancêtres, et dans laquelle elle avait été élevée. Enfin, à l'exemple de son saint époux, elle annonçait qu'elle pardonnait à ses ennemis, et qu'elle demandait pardon à Dieu et aux hommes des fautes et torts involontaires qu'elle avait pu commettre. Telles sont les dernières pensées qu'exprime cette grande et infortunée reine qu'on a tant calomniée. Cette lettre immortelle, comme le testament du vertueux Louis XVI, fut portée au Roi. Sa Majesté en fut profondément touchée ; elle ordonna qu'il en fût gravé des *Fac-simile*, pour être distribués aux membres de la chambre des pairs et de celle des députés. Le 22 février, les ministres du Roi se rendent dans le sein des deux chambres, pour donner communication de la lettre de Marie-Antoinette et de la résolution qu'avait prise Sa Majesté. Les pairs et les députés de la France saisissent avec chaleur l'occasion de faire éclater leur amour et leur respect pour la noble maison de Bourbon. Dans les deux chambres, on propose d'envoyer remercier le Roi, par une grande députation, du don précieux qu'il veut leur faire, et cette proposition est accueillie avec d'unanimes acclamations. Le lendemain même, les députations des pairs et des députés sont admises successivement devant le Roi et Madame. Sa Majesté exprime avec

abandon combien elle est sensible au vif empressement, au tendre attachement des chambres. Quant à la noble et vertueuse fille de Marie-Antoinette, elle ne peut répondre aux discours qui lui sont adressés, que par des soupirs et des larmes.

On connaît la vie et la mort, les talents et les exploits de Moreau et de Pichegru. Le Roi, pour acquitter envers ces deux illustres capitaines la dette de la reconnaissance nationale, ordonne, le 27 février, que des statues leur soient élevées. Il ne borne point là sa bienveillance pour la mémoire du premier. Madame Moreau, sa veuve, reçoit le titre de *maréchale* et une pension. Déjà elle tenait une pension des bontés de l'empereur de Russie. Madame la maréchale Moreau s'empressa de revenir en France : mais elle eut à peine joui du bonheur de revoir sa patrie, qu'elle mourut.

Le 19 février, Sa Majesté ordonne que des écoles pour l'instruction primaire seront établies dans toutes les communes qui en sont privées. Elle charge du soin de les organiser un comité *gratuit* et de *charité*, composé dans les chefs-lieux de canton. Ce comité doit en outre veiller au maintien de l'ordre, des mœurs et de l'enseignement religieux, à l'observation des réglements et à la réforme des abus dans toutes les écoles du canton. Un tel acte répond suffisamment aux calomnieuses accusations de ceux qui prétendent qu'il est dans les principes du gouvernement royal, d'étouffer les lumières et de faire rétrograder le siècle. Oui, le Roi veut que son peuple soit éclairé; mais, en même temps, il veut que la religion soit la base de l'instruction des Français, parce qu'il sait que, dans la religion, résident la plus respectable base de l'instruction humaine, et la plus solide garantie du repos et du bonheur publics.

Le canton helvétique, uni à la France par un traité d'alliance, lui avait servi de boulevard durant près de trois siècles. Cette alliance ne fut point renouvelée, quoiqu'elle semblât conseillée par la politique; le partage des opinions sur ce point en fut sans doute la cause. On conclut seulement avec la Suisse, le 13 mars et le 1er. juin 1816, des capitulations militaires par lesquelles elle s'engageait à fournir à la France douze mille hommes. Ces soldats étrangers furent divisés en six régiments, dont deux entrèrent dans l'infanterie de la garde royale, et quatre dans l'infanterie de ligne. Ils furent placés sous le commandement en chef d'un colonel-général. Cette dignité fut conférée par le Roi à S. A. R. Monsieur.

Louis XVIII avait conservé un religieux et tendre souvenir de son infortuné cousin, le duc d'Enghien, enlevé au monde à la fleur de ses ans, par un crime détestable, et dont le sang avait servi de gage à Buonaparte pour sceller son union avec les régicides. Sa Majesté ordonna, le 15 mars, que le corps du prince fût exhumé et transféré dans une chapelle du château de Vincennes, et que cette exhumation fût faite avec toutes les solennités qu'elle exigeait. Deux commissaires furent nommés pour procéder à cette funèbre opération; c'étaient MM. Laporte-Lalane, conseiller d'état, et le vicomte Héricard-Ferrand de Thury, maître des requêtes. Le 20 mars suivant, ces commissaires, en présence d'une foule de personnages distingués, dont quelques-uns avaient été attachés à la personne du prince, remplissent la douloureuse mission qu'ils ont reçue. Des chirurgiens et médecins avaient été appelés. Un paysan, âgé de plus de quatre-vingts ans, dont le bras avait été employé à creuser la fosse qui avait reçu le corps du duc d'Enghein, avait indiqué d'une manière précise la place où elle avait été ouverte. Les restes du descendant du grand Condé sont trouvés dans l'endroit indiqué, recueillis avec une religieuse tristesse et posés sur un linceul. Le précieux fardeau est confié à quelques sous-officiers de la garnison du château pour être porté à sa destination. Arrivé au pied du pavillon du bois, le cortége funèbre s'arrête, et M. le marquis de Puyvert, gouverneur de Vincennes, avec l'accent de la plus profonde douleur, prononce un discours où, après avoir rappelé le crime effroyable qui avait ravi le jour à un prince si illustre, il fait sentir combien il est important pour le bonheur des Français qu'ils vivent désormais étroitement unis, et constamment fidèles aux augustes descendants de saint Louis. Tous les spectateurs étaient émus. Les soldats pleuraient. Le corps du prince est ensuite déposé dans la chambre même où s'était tenu l'odieux conseil qui avait prononcé sa condamnation.

Le 21 mars, le Roi rend à l'institut royal son ancienne organisation, celle que lui avaient donnée ses glorieux prédécesseurs. Les quatre classes de l'institut reprirent donc, à compter de cette époque, les noms d'*Académie francaise*, d'*Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, d'*Académie des Sciences* et d'*Académie royale des Beaux-Arts*. Chaque académie eut un régime particulier. Le secrétariat, les bibliothèques et les autres collections, furent déclarés communs aux quatre académies. Il était certainement convenable que l'institut subît ces changements qui le

replaçaient dans son ancien état ; c'était marquer la restauration de la monarchie par un bienfait de plus. Sa Majesté ne pouvait donner aux savants, aux gens de lettres et aux artistes une plus haute marque de sa bienveillance.

Le 23 mars, M. le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, communique à la chambre des pairs la résolution prise par Sa Majesté, d'unir S. A. R. le duc de Berri à la princesse Marie-Caroline, petite-fille du roi des Deux-Siciles. La chambre témoigne une vive allégresse de cette nouvelle. Un pair propose sur-le-champ d'envoyer immédiatement une députation remercier le Roi. La proposition est unanimement adoptée. Le ministre va faire ensuite la même communication à la chambre des députés, qui la reçoit avec une joie difficile à peindre, et qu'elle manifeste par les cris de *vive le Roi!* M. de Richelieu lui donne en même temps lecture d'une ordonnance qui réglait l'état civil des princes et princesses de la famille royale, et d'un projet de loi par lequel Sa Majesté proposait qu'un million fût ajouté annuellement à l'apanage des princes et princesses de sa maison ; que cette somme fût réduite à 500,000 francs pendant cinq années ; et qu'il fût mis à la disposition du ministre des affaires étrangères une somme d'un million, affectée aux dépenses du mariage du duc de Berri. Dans cette séance, la chambre des députés arrête qu'une grande députation ira porter ses remercîments au Roi, à l'occasion de la communication qu'il a bien voulu lui faire faire. Elle s'occupa, le 27 mars suivant, du projet de loi relatif au duc de Berri. Elle alla bien au-delà des vœux de S. M. Premièrement, elle voulut que le million, demandé annuellement pour les membres de la famille royale, ne souffrît aucune réduction ; et ensuite, au lieu d'un million pour les dépenses du mariage du duc de Berri, elle vota 1,500,000 francs. Le lendemain, 28, S. M. sanctionne le projet de loi. Ainsi, d'un mouvement unanime et spontané, la chambre avait voté l'addition de 500,000 francs à l'apanage des princes, et l'addition d'une pareille somme à celle qui était demandée pour les fêtes du mariage et l'établissement de la future épouse du prince français. Le Roi et son auguste neveu donnèrent en cette occasion une éclatante preuve de leur amour pour les Français. S. M. destina les 500 mille francs pour les princes au soulagement des départements qui avaient le plus souffert dans les deux invasions ; et S. A. R. consacra au même usage les 500 mille francs qui le concernaient.

Le 24 mars, les grandes députations de la chambre des pairs et de celle des députés sont présentées au Roi et aux princes. Les pairs sont admis les premiers. Le Roi leur répond qu'il a voulu, dans cette circonstance, augmenter non-seulement le bonheur de son intérieur, mais celui de la France entière. « En multipliant ma famille, ajoute S. M., » c'est multiplier les héritiers de mon amour pour les Français. » Monsieur leur fait une réponse où il exprimait à peu près les mêmes sentiments. Quant à celle de son auguste fils, elle mérite, par la noblesse et la dignité dont elle est empreinte, d'être citée : « Si j'ai des enfants, Messieurs, » dit le généreux prince, ce que j'espère, ils naîtront avec » les sentiments d'amour pour les Français, qui sont innés » dans notre famille; je les élèverai dans le respect dû au » Roi et à la charte constitutionnelle, immortel ouvrage de » sa sagesse, cette charte qui assure à jamais la liberté du » peuple et la puissance du monarque. » La députation des députés ayant été ensuite admise en sa présence, S. A. R. leur adresse des paroles où régnait la même noblesse de sentiments.

Une désobéissance coupable venait d'éclater au sein de l'Ecole polytechnique. La plupart des élèves s'étaient révoltés contre leurs chefs. Un très-petit nombre d'entre eux étaient restés fidèles à leur devoir. Sa Majesté, pour punir les rebelles, prononça, le 13 avril, leur licenciement, et ordonna qu'ils se rendissent tous immédiatement dans leurs familles. Elle se réservait de statuer à l'égard de ceux qui n'avaient point pris part à la désobéissance, lorsque l'école serait rétablie. Une commission de cinq membres fut créée en même temps, pour préparer une nouvelle organisation de l'Ecole polytechnique.

Les ministres du Roi avaient porté la loi de l'impôt à la chambre des députés, le 20 novembre 1815. Toutes les dispositions, arrêtées par eux, furent rejetées. Cet incident fit naître une discussion fort animée et fort longue. La loi fut enfin rendue, quatre mois après. Elle fut sanctionnée par le Roi, le 28 avril 1816. Le budget de 1814 était réglé définitivement, en recettes, à 533,713,000 francs; et, en dépenses, à 637,432,000 francs. Les recettes de 1815 étaient fixées à 753,510,000 francs, et les dépenses, à 883,940,000 francs. L'excédant des dépenses de ces deux années était acquitté en reconnaissances de liquidation portant intérêt à cinq pour cent et non négociables. Des contributions extraordinaires

avaient été frappées dans le cours de l'année 1815; elles étaient régularisées. Enfin, le budget de 1816, divisé en ordinaire et en extraordinaire, à cause des charges énormes résultant des traités du 20 novembre 1815, était fixé, pour la dépense ordinaire, à 548,252,520 francs; pour la recette ordinaire, à 570,454,940 francs; pour la dépense extraordinaire, à 290,800,000 francs; et, pour la recette extraordinaire, à 269,140,000 francs. La recette ordinaire, excédant la dépense ordinaire de 22,202,420 fr., cette somme était destinée à compléter les dépenses extraordinaires.

Le même jour, 28 avril, S. M. ordonne la clôture de la chambre des pairs et de celle des députés.

L'année 1816 a été remplie de troubles et d'agitations; elle a vu éclater de nombreuses conspirations qui eussent pu mettre la monarchie légitime en péril, si la monarchie légitime n'avait ses plus solides fondements dans l'amour des Français, et n'était défendue par des hommes pleins d'honneur, de dévouement et d'intrépidité. Le département de l'Ain, les villes de Bordeaux, de Carcassonne, de Dijon, de Lyon et quelques autres, furent le théâtre de ces criminelles conspirations; l'histoire les fera connaître; nous, qui n'écrivons qu'une chronologie historique, et qui par conséquent sommes circonscrits dans un cercle étroit, nous avons dû nous abstenir d'en parler. Mais il en est une que le moindre succès eût rendue trop importante et trop dangereuse, pour que nous puissions n'en pas présenter à nos lecteurs au moins un précis. On voit qu'il s'agit de la conspiration de Grenoble. Dans le mois de janvier, des troubles révolutionnaires avaient agité la ville de Lyon; ils avaient été promptement étouffés. Mais leur principal auteur, le nommé Didier père, s'échappa, et gagna le département de l'Isère, où il fomenta de nouveaux complots. D'odieux révolutionnaires, parmi lesquels étaient plusieurs officiers de l'ancienne armée, s'associèrent à ses perfides machinations. Ils parvinrent à entraîner dans la révolte quelques communes de l'arrondissement de Grenoble. Dans la nuit du 4 au 5 mai, ils réunirent une troupe de quatre à cinq cents hommes, avec laquelle ils se disposaient à marcher sur Grenoble, au milieu même des ténèbres. D'autres conspirateurs étaient entrés dans cette place pour chercher à séduire les habitants et les disposer en faveur des rebelles. Mais les sourdes agitations, auxquelles le département de l'Isère était en proie depuis quelque temps, avaient donné l'éveil aux autorités de Grenoble; elles se tenaient

sur leurs gardes, lorsque, le 4 au soir, elles reçoivent des avis certains sur les événements qui se préparaient. Aussitôt le général Donnadieu, commandant la division, fait mettre la garnison sous les armes. Il faisait une nuit profonde. La légion de l'Isère, renforcée de quelques détachements d'autres légions, sort des murs de Grenoble aux cris de *vive le Roi !* Ces braves troupes brûlaient du désir de signaler d'une manière éclatante leur dévouement à la patrie et au gouvernement légitime. Elles se dirigent sur Eybens, village situé à deux lieues de la place, et où les rebelles étaient rassemblés. Ils sont promptement attaqués, et dispersés après une courte résistance. Ils courent dans les montagnes voisines cacher leur coupable existence. Ils laissaient cent des leurs entre les mains des soldats de la légitimité. Ainsi fut dissipée cette criminelle révolte. Le lendemain, les troupes victorieuses sont réparties dans les différentes communes qui avaient pris part à la rébellion. Elles éprouvèrent un profond remords de leur conduite, et s'empressèrent d'envoyer leur soumission au préfet du département, le comte de Montlivaut.

A la nouvelle des tentatives de révolte qui ont éclaté dans le département de l'Isère, une multitude d'officiers en demi-solde, de simples bourgeois, accoururent auprès du général Donnadieu, pour lui offrir leurs services contre les rebelles. Toutes les gardes nationales des départements limitrophes témoignèrent hautement le désir de marcher sur Grenoble. Ce vif et unanime empressement à défendre la légitimité prouvait combien le gouvernement était fort, combien il était aimé. Mais cet élan patriotique était heureusement devenu inutile. Les rebelles étaient vaincus et anéantis. Cependant les plus sévères précautions furent prises à Grenoble. Le 6 mai, les officiers étrangers, résidant dans cette ville, reçoivent l'ordre de porter au commissariat-général de police leurs brevets de pension, leurs lettres de naturalisation et les autres titres dont ils sont porteurs. Le 7 mai, un arrêté du préfet enjoint à toutes les communes, où la révolte avait éclaté, de déposer leurs armes, sous les peines les plus sévères. Le département de l'Isère est déclaré en état de siége. Déjà la cour prévôtale et le premier conseil de guerre de la division étaient rassemblés pour punir les coupables. Le 8, vingt-trois d'entre eux sont condamnés à la peine de mort. Un grand nombre subissent la peine de leur trahison; quelques-uns sont recommandés à la clémence

royale. Peu de jours après, la tranquillité fut parfaitement rétablie, grâce à la vigilance, à la fermeté des différentes autorités du département de l'Isère. S. M. s'empressa de récompenser la fidélité courageuse. Le général Donnadieu reçut le titre de vicomte, et le comte de Montlivaut, préfet de Grenoble, celui de conseiller-d'état en service extraordinaire. Les militaires qui, dans cette circonstance importante, avaient fait éclater un si noble dévouement, eurent aussi leur part des récompenses royales. La plupart d'entre eux furent nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur ou de l'ordre de Saint-Louis. Cependant, le criminel auteur de la révolte était parvenu à s'échapper, et à se réfugier dans la Savoie. Il ne put pas long-temps s'y cacher. Il fut arrêté par la gendarmerie sarde, et livré aux autorités françaises. Didier porta bientôt sa tête sur l'échafaud.

Le ministre de la justice, M. de Barbé-Marbois, était malade. Le 7 mai, S. M. ordonne que M. le chancelier d'Ambray reprenne les sceaux, et le charge par *interim* du portefeuille de la justice. Le même jour, M. Lainé est appelé au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. de Vaublanc. Le Roi nommait ce dernier, ministre d'état et membre du conseil-privé.

A la honte de la religion, de la morale et des saines maximes politiques, l'assemblée constituante avait, en 1790, rendu une loi qui consacrait le divorce. En 1800, lorsque le gouvernement consulaire ordonna la confection du code civil des Français, cette loi fut consacrée de nouveau, mais modifiée. Peut-être eût-elle été supprimée, si les temps l'eussent permis. Il était réservé au gouvernement légitime d'opérer une suppression si désirable. Lorsqu'il eût été rétabli pour la seconde fois, tout ce qu'il y avait de Français attachés à l'honneur et aux principes de la morale, manifesta le vœu de voir la loi du divorce effacée du code civil. Un tel vœu était dans le cœur religieux du monarque; il fut entendu et prévenu par la chambre des députés. M. de Bonald ouvrit une proposition qui tendait à la suppression de la scandaleuse loi. Le gouvernement la proposa d'abord à la chambre des pairs, où elle fut accueillie avec un empressement presque unanime. Quatre-vingt-dix-sept pairs l'adoptèrent; il n'y en eut que douze qui la rejetèrent. La loi fut adoptée, le 27 avril, par la chambre des députés, qui l'avait inspirée. Sur deux cent trente-six votants, il y eut deux cent vingt-cinq boules blanches, et seulement onze

boules noires. Le 8 mai suivant, la loi qui abolissait le divorce, reçoit la sanction royale. Elle convertissait en demandes et instances en séparation de corps, toutes demandes et instances en divorce, faites *pour causes déterminées;* elle restreignait aux effets de la séparation les jugements et arrêts restés sans exécution par le défaut de prononciation du divorce par l'officier civil; elle annullait tous les actes faits pour parvenir au divorce par consentement mutuel; enfin elle considérait comme non avenus tous jugements et arrêts rendus dans ce cas, et qui n'auraient point été suivis de la prononciation du divorce. Ainsi tous les actes du gouvernement royal avaient pour objet de remettre en honneur les principes sacrés de la religion et de la morale, qu'une révolution funeste avait pu affaiblir, mais jamais effacer entièrement dans le cœur des Français.

Le 8 mai, une commission de trois personnes choisies parmi les conseillers-d'état, est instituée pour prendre connaissance des départements et des localités qui avaient le plus éprouvé les ravages de la guerre, et pour faire entre eux, suivant le degré de leurs souffrances et de leurs besoins, la répartition d'un fonds de dix millions pris sur la liste civile et les apanages des princes. S. M. confiait de si nobles fonctions à MM. Laporte-Lalane, de Fermont, et Belmont de Melcor. Ces trois conseillers-d'état, fiers de se voir les organes de la bienfaisance royale, se montrèrent dignes d'un tel honneur, en remplissant leur mission avec un zèle infatigable.

Ce fut dans le mois d'avril que S. A. R. la princesse Marie-Caroline se sépara de son auguste famille, dont elle était chérie, et dont elle emportait les regrets. Elle arriva, le 1er. mai, en vue de Marseille, où elle ne fit son entrée que quarante-quatre jours après, ayant été obligée de subir la quarantaine ordonnée par les lois. Elle reçut dans cette ville le plus brillant accueil. Les Marseillais signalèrent dans cette nouvelle occasion leur profond amour pour les princes de la maison de Bourbon. La jeune princesse fut reçue avec le même empressement, le même enthousiasme dans toutes les villes qu'elle traversa. A Toulon, surtout, où elle entra le 1er. juin, elle fut saluée par des acclamations qui peignaient parfaitement l'alégresse que sa présence inspirait aux habitants. S. M., suivie de toute sa famille, alla au-devant de la princesse. La rencontre eut lieu, le 15 juin, dans la forêt de Fontainebleau. La famille royale fit la plus aimable

et la plus touchante réception à l'auguste future du duc de Berri. Le Roi s'entretint quelques instants avec elle ; elle lui répondit avec une modestie, une candeur et une présence d'esprit qui le charma. Le lendemain, les habitants de Paris peuvent jouir à leur tour du bonheur de contempler et de saluer par mille cris d'amour celle qui venait augmenter une famille chère à toute la France. Toute la garde nationale, toute la garnison de Paris étaient sous les armes. Plus de trois cent mille personnes étaient accourues pour assister à une si belle fête. De nombreux groupes de demoiselles brillantes de jeunesse, de charmes et de parure, se présentent pour offrir des fleurs à la jeune princesse ; elle reçoit leur offrande avec une grâce qu'on essaierait vainement de peindre. Le duc de Berri montrait sur son visage la joie qui remplissait son cœur.

Le 17 juin était l'heureux jour fixé pour les cérémonies du mariage de LL. AA. RR. monseigneur le duc de Berri et la princesse Marie-Caroline, fille du roi des Deux-Siciles. A onze heures et demie, toutes les formalités pour le mariage civil sont remplies dans le grand cabinet du Roi, au château des Tuileries. Immédiatement après, S. M., suivie de la famille royale, et de tous les grands personnages du royaume, se rend à l'église Notre-Dame. Cette église était ornée avec une magnificence incroyable. Le duc de Berri et la princesse de Naples reçoivent la bénédiction nuptiale de M. le grand-aumônier de France. Ces augustes héros de la fête attirent tous les regards de l'assemblée; leur visage rayonnait de bonheur et de joie ; il n'était personne qui ne partageât les sentiments qu'ils éprouvaient. Après la cérémonie, la famille royale retourna aux Tuileries. Elle y était à peine rentrée, qu'une foule immense se presse sous le grand balcon, faisant retentir les airs des cris de *vive le Roi! vive la famille royale!* S. M., cédant à un si vif enthousiasme, se montre à son peuple, entourée de sa noble famille. A neuf heures du soir, le peuple de Paris jouit encore de la vue de son vénérable souverain. Cependant, les Champs-Elysées, depuis quatre heures du soir, étaient le théâtre des jeux et des divertissements auxquels prenait part avec tout l'abandon de la joie un nombre prodigieux de personnes. Un magnifique feu d'artifice et de superbes illuminations mettent fin aux fêtes de ce jour mémorable, où l'hymen, en consacrant le bonheur d'un couple auguste, avait consacré celui de la France entière, et lui avait assuré

l'espoir de voir perpétuer, pour sa gloire et son repos, la noble famille de saint Louis.

Le mariage du duc de Berri avec la princesse Marie-Caroline fut signalé de la part de la ville de Paris par un grand acte de bienfaisance. Quinze orphelines, toutes ouvrières, furent dotées. Leur mariage fut célébré le même jour que celui du prince et de la princesse.

Le 29 juin, à l'occasion du mariage de son auguste neveu, S. M. ordonna la remise des confiscations générales, prononcées par les tribunaux, pour quelque cause que ce fût, et des amendes encourues dans des affaires relatives à des faits purement politiques, dont le but était de servir la cause royale. Le Roi accorde le même jour une amnistie pleine et entière à tous les déserteurs appartenant au département de la marine.

Le banc d'*Arguin* est fort connu; il est situé à vingt lieues du cap Blanc (Sénégal). Le 2 juillet 1816, la frégate *la Méduse*, commandée par le capitaine du Roy de Chaumareix, échoue sur ce banc. Le temps était superbe; il était trois heures après midi. Après l'échouement de son navire, le capitaine entasse sur un radeau les cent cinquante individus qu'il avait à son bord. Ces malheureux ont à lutter pendant quatre jours contre la faim, la soif, la tempête et l'ardeur du soleil. Ils périssent tous, à l'exception de dix; M. de Chaumareix fut un de ceux qui échappèrent à cet affreux désastre. Il reparut en France. Comme l'échouement de *la Méduse* était attribué à son incapacité, à sa négligence, il fut traduit devant un conseil de guerre, jugé, mais acquitté; ce jugement ne fut pas rendu public. On dit que l'inhabile capitaine était sous la protection du ministre même de la marine, le vicomte du Bouchage, qui avait à se reprocher d'avoir mis à la tête d'une expédition importante, un homme peu fait pour la commmander.

Le 3 juillet, MM. le duc de Coigny, le comte de Beurnonville, le duc de Feltre et le comte de Viomesnil reçoivent la récompense de leurs importants services et de leur inaltérable fidélité à la cause royale; ils sont élevés à la dignité de maréchal de France. C'est le même jour que S. M. accorde la grande croix de la Légion-d'Honneur à tous les princes de sa famille. Le 10 juillet suivant, elle leur accorda celle de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le 17 juillet, le roi ordonne que les dénominations, expressions et formules, qui rappelaient les divers gouverne-

ments antérieurs à la restauration, soient effacées du code civil, du code de procédure civile, du code de commerce, du code d'instruction criminelle, et du code pénal, et remplacées par celles qui sont conformes au gouvernement établi par la charte constitutionnelle. S. M. déclarait, dans le préambule de cette ordonnance, qu'elle était trop convaincue des maux que l'instabilité de la législation pouvait causer dans un état, pour songer à une révision générale des cinq codes, et qu'elle se réservait seulement de proposer des lois particulières, propres à réformer les dispositions susceptibles d'être améliorées, ou dans lesquelles le temps ou l'expérience lui auraient fait apercevoir des imperfections.

Il existait autrefois des écoles pratiques de mineurs à Pesey et à Geislautern. Le 2 août, S. M. crée un établissement de ce genre à Saint-Etienne, afin de rendre à l'exploitation des mines tout le développement et le perfectionnement possibles. Les jeunes gens ne seront pas admis à la nouvelle école des mines avant l'âge de quinze ans, et après celui de vingt-cinq. Cette école était placée sous la direction d'un ingénieur en chef, d'un directeur et de trois professeurs; l'instruction y était gratuite.

Le 4 septembre, le Roi réorganise l'école polytechnique, et la place sous la protection de son auguste neveu, le duc d'Angoulême. Le but spécial de cette école était de former des sujets pour les écoles royales du génie militaire et de l'artillerie de terre et de mer, des ponts-et-chaussées, des mines, du génie maritime, des ingénieurs-géographes, des poudres et salpêtres, etc. Les élèves ne devaient pas être reçus avant l'âge de seize ans, et après celui de vingt. Ils payaient une pension de 1,000 fr. Vingt-quatre d'entre eux seulement étaient entretenus aux frais de l'état. Le dernier titre de cette ordonnance portait que les élèves, présents à l'école polytechnique à l'époque du licenciement, seraient admis, en 1817, aux examens des écoles d'application. Mais, pour prévenir toute insubordination de la part des élèves, il était exigé qu'ils fournissent des certificats attestant leurs principes religieux, leur bonne conduite et leur dévouement au gouvernement légitime.

Le 5 septembre, le Roi prononce la dissolution de la chambre des députés; il arrête qu'aucun des articles de la charte ne sera révisé, que le nombre des députés élus sera conforme à celui qui est prescrit par l'art. 36 de la charte,

et que chacun d'eux devra avoir atteint sa quarantième année. Le Roi, en même temps, convoque les colléges électoraux d'arrondissement pour le 25 septembre 1816, et ceux de département pour le 4 octobre suivant. Enfin, il fixe l'ouverture de la nouvelle chambre au 4 novembre de la même année, et prescrit diverses mesures relatives aux colléges électoraux. Le préambule de cette ordonnance est trop remarquable pour que nous n'en fassions pas connaître au moins une partie. « Depuis notre retour dans nos états, » disait Sa Majesté, chaque jour nous a démontré cette vé» rité, proclamée par nous dans une occasion solennelle, » qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover. » Nous nous sommes convaincus que les besoins et les vœux » de nos sujets se réunissaient pour conserver intacte cette » charte constitutionnelle, base du droit public en France, » et garantie du repos général. »

Le 19 septembre, S. M. approuve de sa propre main une instruction que le ministre de l'intérieur adressait aux colléges électoraux, relativement aux choix qu'ils allaient faire. Il leur fesait sentir qu'il fallait à la France des députés qui marchassent d'accord avec le Roi, avec la charte, avec la nation; qu'ainsi ils devaient refuser leurs suffrages à tous les hommes qui ne professaient point ces principes tutélaires. Il leur recommandait également de repousser les malveillants qui ne verraient, dans le grand acte de politique que venait de faire le Roi, qu'une occasion de troubles et de désordres.

Dès les premiers jours de la restauration, une société d'ecclésiastiques, ayant pour but principal d'organiser des missions et de former des missionnaires, s'établit sous la protection du grand-aumônier de France. Les statuts, rédigés pour cette société, lui donnaient un supérieur et un conseil de huit membres.

Le 9 janvier 1815, MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain de Paris, le siége épiscopal étant vacant, autorisèrent la société des missionnaires de France, et reconnurent pour leur supérieur M. l'abbé Rauzan. La révolution du 20 mars étant venue troubler le royaume, et interrompre le cours de toutes les institutions, la pieuse société ne put recevoir l'autorisation royale que le 25 septembre 1816. Elle était soumise, pour l'exercice de son ministère, à l'autorisation des archevêques et évêques. Elle pouvait, avec l'approbation du Roi, recevoir des legs, des donations, des fondations et des constitutions de rentes. Aussitôt que le

gouvernement eût rétabli l'ordre et la tranquillité dans le royaume, les missionnaires, animés de la plus vive ardeur, se répandirent sur tous les points de la France, et commencèrent leurs travaux apostoliques. Dans la plupart des villes où ils vinrent exercer leur saint ministère, ils furent reçus avec toute sorte d'égards et de respect; et ils eurent le bonheur de convertir à la foi évangélique beaucoup d'âmes égarées par une longue révolution. Il est vrai qu'en quelques lieux où les esprits étaient malheureusement encore livrés à l'agitation et à l'effervescence, fruits impies de la rébellion, ils rencontrèrent des obstacles dans l'exercice de leur ministère, et furent même en butte aux vociférations et aux outrages de la populace; mais leur patience, soutenue par une ardente piété, n'en fut point ébranlée, et ils continuèrent courageusement leurs pieux travaux à travers les menaces et les dangers que suscitaient autour d'eux les ennemis de la religion et du trône.

Le 9 octobre, S. M. écrit à MM. les archevêques et évêques du royaume, pour leur exprimer l'intention qu'il soit célébré un service solennel dans toutes les églises de France en mémoire de la feue reine Marie-Antoinette; elle leur annonce qu'elle ne veut pas que l'on prononce aucun discours ni oraison funèbre, mais qu'on se borne à lire en chaire « la lettre » touchante et sublime qui a été retrouvée comme par mi- » racle, et où cette princesse, quelques heures avant sa » mort, a exprimé tous les sentiments que peut inspirer la » religion à une reine très-chrétienne et à la plus tendre des » mères. »

Les députés, destinés à remplacer ceux de la chambre de 1815, s'étaient rendus dans la capitale, déterminés à seconder activement l'autorité dans toutes les mesures que réclameraient les circonstances. Le 4 novembre 1816, le Roi ouvre la session de la nouvelle chambre. Le discours qu'il prononce dans cette occasion, est remarquable par la sagesse des principes et la grandeur des sentiments. « Soyons atta- » chés à la charte, dit Louis-le-Désiré. Je ne souffrirai pas » qu'il soit porté atteinte à cette loi fondamentale. Mon or- » donnance du 5 septembre vous le dit assez. Enfin, Mes- » sieurs, que les haines cessent, que les enfants d'une même » patrie, j'ose ajouter d'un même père, soient vraiment » un peuple de frères; et que de nos maux passés, il ne nous » reste plus qu'un souvenir douloureux, mais utile. Tel est » mon but; et, pour y parvenir, je compte sur votre coo-

» pération, mais surtout sur cette franche et cordiale con-
» fiance, seule base solide de l'union si nécessaire entre les
» trois branches de la législation. Comptez aussi, de ma part,
» sur les mêmes dispositions, et que mon peuple soit bien
» assuré de mon inébranlable fermeté pour réprimer les
» attentats de la malveillance, et pour contenir les écarts
» d'un zèle trop ardent. »

L'adresse de la chambre des pairs, présentée au Roi, le 10 novembre, contenait un fragment que nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître, parce qu'il montre l'unité de principes et de vues qui régnait entre le monarque et les pairs de France. « Pénétrés de tous nos devoirs, nous ne serons pas
» moins fidèles aux principes de cette charte donnée par
» vous-même. En-deçà, au-delà de cette ligne constitution-
» nelle, où nous avons constamment marché sur vos traces,
» tout est péril et confusion. La force n'est plus que dans la
» modération, l'habileté que dans la prudence. Si c'est un
» grand crime d'avoir précipité au-delà des bornes de la
» sagesse et de la morale le mouvement donné par le siècle,
» ce serait un grand tort de ne pas suivre ce mouvement jus-
» qu'aux limites fixées par la raison. Les espérances cou-
» pables doivent s'évanouir, les regrets inutiles doivent se
» calmer. Avec les plus pures et les plus nobles intentions,
» il est possible d'anéantir les effets du bien même, si on le
» hâte imprudemment. » S. M. témoigna une satisfaction extrême, en voyant la chambre des pairs professer les mêmes sentiments que ceux qui l'animaient pour le bonheur de la France.

Le 12 novembre, S. M. nomme M. le baron Pasquier à la présidence de la chambre des députés. Les quatre autres candidats étaient MM. Ravez, Beugnot, de Serre et Bellart.

Le 15 novembre, la députation de la chambre des députés, admise devant le Roi, lui présente l'adresse de cette chambre. Elle était conçue dans des termes énergiques, et profondément empreinte de l'amour de la charte. On en jugera par les deux fragments que nous rapportons. « Votre
» Majesté place l'attachement à la charte, immédiatement
» après celui qui est dû à la religion. Vous avez exprimé
» la pensée de la France entière ; car il n'est pas un Français
» qui ne veuille une sage liberté, la paisible jouissance de
» son état, de ses droits et de ses biens. C'est dans ces dis-
» positions et avec une profonde reconnaissance que votre
» ordonnance du 5 septembre a été reçue, et que sera reçue

» la royale assurance, que vous y ajoutez, de ne jamais souf-
» frir qu'il soit porté atteinte à la loi fondamentale de l'Etat.
» Là est le salut de la France, parce que là est le terme des
» révolutions.

» Vous voulez, sire, que les ressentiments s'éteignent,
» que les haines cessent, que les enfants d'une même patrie
» (et vous avez daigné ajouter d'un même père) soient un
» peuple de frères. Vous avez déjà beaucoup fait pour attein-
» dre ce noble but, par l'assurance que vous avez donnée
» d'employer une fermeté également inébranlable pour ré-
» primer les atteintes de la malveillance, et pour contenir
» les écarts d'un zèle trop ardent. Vos peuples vous ont en-
» tendu; ils savent que le Roi ne promet pas en vain. »
Cette adresse, votée à l'unanimité par la chambre des députés, fut entendue de S. M. avec un vif plaisir. Elle répondit qu'elle y voyait *l'heureux présage de cette tendance au même but, qui devait présider aux délibérations de la chambre.*

Louis XVIII avait rendu l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Denis à sa pieuse destination, en y faisant déposer, près des rois ses aïeux, les dépouilles des princes et princesses de sa famille, dont la Providence lui avait ménagé la conservation. Afin de pourvoir à perpétuité aux prières qui devaient consacrer ce dépôt sacré, il établit, le 23 décembre, un chapitre sous le titre de *chapitre royal de Saint-Denis*. Ce chapitre recevait pour chef le grand-aumônier de France, sous le titre de *primicier*. Il était composé de dix chanoines-évêques et de vingt-quatre chanoines de seconde classe. S. M. se réservait la nomination de ces chanoines, et laissait au grand-aumônier celle des autres personnes attachées au chapitre. Enfin, une somme annuelle de 250,000 fr. était consacrée à l'entretien de l'église royale.

1817. Le 2 janvier, une loi autorise tout établissement ecclésiastique, reconnu par la loi, à accepter, avec la permission de S. M., tous les biens meubles, immeubles ou rentes, qui lui seront donnés par actes entre-vifs ou par actes de dernière volonté. Il est enfin permis à de tels établissements d'acquérir des biens immeubles ou des rentes; ils les possèdent à perpétuité, et ne peuvent les aliéner, à moins qu'ils n'en reçoivent la permission du Roi.

Le 8 janvier, le Roi ordonne la confiscation de tout bâtiment qui aurait tenté d'introduire dans une des colonies françaises, des noirs de traite, soit française, soit étrangère.

Il ordonne, en même temps, l'interdiction du capitaine, s'il est français, et la confiscation de la cargaison de son bâtiment.

M. le chancelier Dambray réunissait les fonctions de ministre de la justice à celles de président de la chambre des pairs. Cette réunion avait de graves inconvénients pour la présentation et le soutien des lois aux chambres. Par ordonnance du 19 janvier, le Roi sépare le ministère de la justice de la présidence de la chambre des pairs, et le confie à M. le baron Pasquier, président de la chambre des députés.

Le 24 janvier, M. de Serre est nommé, par le Roi, président de la chambre des députés, en remplacement de M. Pasquier; il avait pour concurrents MM. Ravez, Faget de Baure, Bellart et Royer-Collard. Quelques-uns des membres de la chambre de 1815, avaient été réélus; ils vinrent, dans la nouvelle chambre, former cette minorité opiniâtre et courageuse, qui combattit constamment, mais en vain, des lois conçues dans un esprit sans doute trop favorable aux intérêts révolutionnaires. La première qui fut rendue par la nouvelle chambre, est celle qui réglait l'organisation des corps électoraux. Déjà un projet, concernant cette matière, avait été présenté dans la session précédente; il n'avait pu obtenir le suffrage des chambres. Le projet nouveau que proposa le gouvernement, fut mis en discussion dès le mois de décembre 1816. Il fut vivement combattu par ce parti de la chambre, qui plus tard, à l'occasion d'un exécrable attentat, devait conquérir la majorité dans la chambre, et d'où sont sortis la plupart des ministres actuels de la France.

Le 8 janvier 1817, le projet est adopté par les députés, à la majorité de 132 voix contre 100. Le 29 du même mois, à la chambre des pairs, il réunit 95 voix sur 172. Le 5 février, il reçoit la sanction royale. En voici les principales bases. Le droit électoral était accordé à tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de trente ans accomplis, et payant 300 francs de contributions directes. Nul ne pouvait exercer ce droit dans deux départements. La connaissance des difficultés relatives à la jouissance des droits civils ou politiques des réclamants, était attribuée aux cours royales. Un seul collége électoral était établi dans chaque département; il était composé de tous les électeurs du département; il en nommait directement les députés à la chambre. Les électeurs votaient par bulletins de liste,

contenant, à chaque tour de scrutin, autant de noms qu'il y avait de nominations à faire. Il n'y avait que trois tours de scrutin; pour être élu à l'un des premiers tours, il fallait réunir le quart plus une des voix de la totalité des membres qui composaient le collége, et la moitié plus un des suffrages exprimés. Au troisième tour de scrutin, les nominations avaient lieu à la pluralité des suffrages exprimés. Les préfets, les officiers généraux ne pouvaient être élus dans le département où ils exerçaient leurs fonctions. Enfin, les députés n'avaient droit à aucun traitement, à aucune indemnité.

Le roi de France avait témoigné le désir que le nombre des troupes, formant l'armée d'occupation, fût diminué, et que les charges, que nécessitait la présence de cette armée, subissent une diminution proportionnelle. Les cours d'Autriche, de Russie, d'Angleterre et de Prusse cédèrent à un si légitime désir. Elles arrêtent, le 10 février, qu'à partir du 1er. avril suivant, l'armée d'occupation compterait 30 mille soldats de moins, et qu'au lieu des 200 mille rations que fournissait chaque jour le gouvernement français, il n'en aurait plus que 160 mille à fournir.

Le 10 février, M. le vicomte du Bouchage fit à la chambre des députés, un rapport sur la marine française, par lequel on voyait que la France comptait 68 vaisseaux de ligne, 38 frégates et 271 bâtiments de moindre grandeur.

Le 12 février, une loi, relative à la liberté individuelle, est publiée. D'après cette loi, le président du conseil des ministres et le ministre de la justice avaient le pouvoir de faire arrêter et détenir tout individu prévenu de complots ou machinations contre la personne du Roi, la sûreté de l'Etat ou les personnes de la famille royale. Cette détention pouvait durer jusqu'à l'expiration de la loi, et sans qu'il y eût nécessité de traduire les personnes arrêtées devant les tribunaux. Voici les seules garanties que la loi leur accordait : dans les vingt-quatre heures écoulées depuis leur arrivée, le geôlier était tenu d'avertir le procureur du Roi, qui, après avoir entendu leurs réclamations, les fesait parvenir au conseil des ministres, appelé à statuer. Le ministre de la justice était chargé de faire connaître aux détenus la décision du conseil, quelle qu'elle fût. Ainsi se trouvait abrogée la loi du 29 octobre 1815, relative à la liberté individuelle, que nous avons fait connaître. La loi du 12 février avait été adoptée, à la chambre des députés, par

136 voix contre 92. La minorité, composée, comme on sait, des royalistes les plus ardents et les plus dévoués aux intérêts du Roi, saisit cette occasion de signaler son attachement à la liberté. Elle combattit avec une grande vigueur la loi proposée. A la chambre des pairs, la loi passa à la majorité de 116 voix contre 43. On avait inutilement proposé dans cette chambre un amendement d'une haute importance, dont l'objet était de déclarer libres de droit, les prisonniers d'état, lorsque dans les trois mois de leur arrestation, le conseil du Roi n'aurait pas prononcé sur leur sort.

Dans les journées des 12, 14, 15 et 16 octobre 1793, d'odieuses bandes révolutionnaires s'étaient portées à l'église royale de St-Denis, et avaient violé les tombeaux qui renfermaient les dépouilles des rois de France, des princes et princesses, et de plusieurs autres personnages illustrés par leurs services et leurs vertus. Ces dépouilles sacrées avaient été jetées, par les impies, dans deux fosses creusées au cimetière de Valois, attenant à l'église royale. Le 13 janvier 1817, des fouilles sont faites, d'après les ordres du Roi, dans ce cimetière. Les royales dépouilles sont trouvées dans un état complet de dessication, et déposées dans des cercueils de plomb. Le chancelier de France, accompagné de plusieurs personnes nommées par le Roi, assistait à cette religieuse cérémonie. Des prêtres récitaient avec un profond recueillement les prières des morts. La même opération se continue durant les jours suivants, jusqu'à ce que les précieux restes, que l'on cherchait, soient tous découverts. Enfin, le 19 février, ils sont transportés avec la solennité convenable à l'église de St.-Denis, et religieusement déposés dans deux caveaux destinés à les recevoir. On avait placé devant la face antérieure de chacun de ces caveaux, deux tables de marbre noir portant une inscription qui rappelait le nom, l'âge et la date de la mort de chaque prince ou autre personne illustre. Ainsi furent réparées, sous l'empire de la religion et de la royauté, les profanations sacriléges que des brigands impies avaient commises dans des jours de terreur, dont le cruel souvenir n'a pu s'effacer encore de nos âmes.

Le lieutenant-général Decaen, rentré en France, avait été traduit devant le conseil de guerre de la première division militaire. Une procédure nouvelle s'instruisit contre lui. Le Roi, n'écoutant que les conseils de sa royale clémence, déclara, le 23 février, que les faits imputés à ce général,

étaient compris dans l'amnistie prononcée le 12 janvier 1816, et ordonna qu'il fût immédiatement mis en liberté.

Le Roi maintint, par ordonnance du 26 février, les écoles royales d'arts et métiers, établies à Châlons-sur-Marne, et à Angers. Il ne changeait point le but de ces institutions. Il se réservait la nomination des deux directeurs de ces écoles, et de l'inspecteur-général chargé de les surveiller, et attribuait au ministre de l'intérieur celle des autres employés. Il portait à cinq cents le nombre des élèves admis dans les deux écoles.

Un projet de loi présenté à la chambre des députés, le 7 décembre 1816, portait que, lorsque, en vertu de la loi du 21 octobre 1814, un écrit aurait été saisi, l'ordre de saisie et le procès-verbal seraient, sous peine de nullité, notifiés dans les vingt-quatre heures à la partie saisie, qui pourrait y former opposition. D'après ce projet, le procureur du Roi était tenu de faire toute diligence, pour que, dans le cas d'opposition, il fût statué sur la saisie, dans le délai de huit jours à dater de l'opposition. Si le tribunal ne maintenait pas la saisie, elle demeurait de plein droit annullée, et le dépositaire de l'ouvrage saisi était tenu de le remettre au propriétaire. Ce projet de loi fut encore combattu avec une extrême vivacité par les membres de la minorité, qu'indignait toute mesure politique contraire à la justice et à la liberté. MM. de Villèle, de la Bourdonnaye, de Corbière, prononcèrent dans cette occasion des discours pleins de force et de raison. Malgré la vive opposition dont il était l'objet, le projet des ministres fut adopté par 128 voix contre 89, le 29 janvier 1817. Porté à la chambre des pairs, il ne rencontra que peu d'adversaires dans cette chambre. Les plus marquants étaient MM. le comte de Brigode et le duc de Broglie. Sur 116 suffrages, il en réunit 98. Le 28 février suivant, S. M. lui donna sa sanction.

Le même jour, S. M. sanctionne une autre loi, portant que les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du Roi. Cette loi devait cesser, de plein droit, d'avoir son effet au 1er. janvier 1818. Adoptée par la chambre des députés, le même jour que la loi relative aux écrits saisis, la loi sur les journaux avait passé à celle des pairs, à la majorité de 101 voix contre 46. Dans cette dernière chambre, divers amendements avaient été proposés pour les deux lois; ils avaient tous été rejetés. Le triomphe des ministres était complet.

Dans le mois de février 1817, la France est mise en possession de deux établissements qu'elle possédait avant la révolution dans les Indes; c'étaient ceux de Chandernagor, à 30 milles au-dessus de Calcutta, et de Pondichéri, à 100 milles au-dessous de Madras, sur la côte de Coromandel.

Après les événements de 1814, mais surtout après ceux de 1815, un grand nombre de militaires français, qui s'étaient compromis, s'exilèrent volontairement de leur patrie, et se retirèrent aux Etats-Unis d'Amérique. Le gouvernement de cette république, par un bill du 3 mars 1817, leur accorda 92 mille acres de terre dans le territoire d'Alabama, sur la Mobile et la Tombeck-bée, à raison de 2 francs l'acre, payables en quatorze ans, sans intérêts, pour y fonder une colonie, où ils devaient cultiver la vigne et l'olivier. Les réfugiés français furent à peine établis dans ce pays, qu'ils se laissèrent rebuter par les difficultés et les travaux pénibles que leur offrait le défrichement du territoire. Ils le cédèrent à vil prix, et se séparèrent. Les uns se retirèrent à Galvestown, sur le golfe du Mexique, où ils trouvèrent le général Humbert établi. Les autres, sous la conduite des généraux Lallemand, et s'élevant au nombre de près de 300, se rendirent dans la province du Texas. Il existait dans cette province, à 10 ou 12 lieues de Galvestown, un territoire abandonné, et dont la possession paraissait incertaine entre les Espagnols, les Indiens et les Américains. C'est là qu'ils jetèrent les fondements de leur colonie. Ils donnèrent à ce territoire le nom de *Champ d'Asile;* ils s'en distribuèrent les terres; chaque officier en reçut vingt arpents, avec les instruments nécessaires au défrichement. Ils déclarèrent leur gouvernement militaire. Quelques jours après avoir fondé la colonie du Texas, les réfugiés, dans un manifeste qu'ils rendirent public, annoncèrent que leurs intentions étaient pacifiques, qu'ils ne chercheraient jamais à troubler la paix de leurs voisins, mais qu'ils repousseraient, au péril de leurs jours, toute agression de leur part. Ils passèrent huit mois tranquilles dans leur nouvel établissement. Mais ils menaient une vie fort pénible; ils n'avaient point de femmes; ils étaient privés de bien des choses; le dégoût vint s'emparer d'eux. Pour surcroît de malheur, cent esclaves qu'ils avaient achetés désertèrent chez les sauvages. A cette époque, le bruit courait qu'ils entretenaient des correspondances avec les mécontents du Mexique, et qu'ils avaient le

projet d'aller se joindre à eux, pour donner un souverain à cette contrée. Le vice-roi du Mexique, Apodaça, s'alarma d'un tel bruit, et envoya sept à huit cents soldats espagnols pour chasser les nouveaux colons. Les réfugiés français n'étaient pas en état de faire résistance; ils cédèrent à la force, et retournèrent dans l'Alabama, où le gouvernement des Etats-Unis leur permit de nouveau de s'établir. Le vice-roi du Mexique fit chasser aussi de Galvestown, les Français qui s'y étaient établis sous le général Humbert.

Le 25 mars 1817, le Roi accorde sa sanction à la loi sur les finances. Cette loi apportait quelques modifications aux dispositions relatives au paiement de l'arriéré antérieur à 1816, contenues dans la loi du 28 avril précédent. Ainsi, les *reconnaissances de liquidation*, délivrées aux créanciers de l'arriéré antérieur à 1816, étaient rendues *négociables*, et *payables au porteur*. Ces reconnaissances commenceraient à être remboursées intégralement, dès l'année 1821, et par cinquième, d'année en année. Les remboursements devaient se faire en numéraire, et à défaut, en inscriptions de rentes au cours moyen des six mois qui auraient précédé l'année du remboursement. La loi fixait le budget général de l'année 1817 à 1 milliard 69 millions 261 mille 826 francs. Elle contenait des dispositions qui, par leur importance, méritent d'être connues. Nulle pension nouvelle ne pouvait être inscrite au trésor qu'en vertu d'une ordonnance dans laquelle les motifs et les bases légales seraient établis, et qui aurait été insérée au bulletin des lois. Nul ne pouvait cumuler deux pensions, ni une pension avec un traitement d'activité, de retraite ou de réforme. Cependant les militaires pouvaient cumuler leurs pensions de retraite avec un traitement civil d'activité.

Le lendemain, 26 mars, la clôture de la session de 1816 est prononcée par le Roi.

A l'époque de la restauration, la compagnie des gardes-suisses ordinaires du corps du roi avait été rétablie. Elle changea de nom, le 21 mai, et reçut celui de *compagnie des gardes à pied ordinaires du corps du roi*; elle acquit en même temps une augmentation. Elle fut portée dès-lors au nombre de trois cent trente-trois individus, tant officiers supérieurs qu'officiers inférieurs et gardes.

Comme l'année 1816, l'année 1817 fut marquée par des troubles et des désordres. L'esprit d'insurrection régna dans

un grand nombre de départements, et y excita des soulèvements populaires. La rareté des subsistances servait de prétexte aux factieux et aux ennemis du repos de la France. Mais partout les Français investis du pouvoir et de la confiance de leur roi, déployèrent une inébranlable fermeté; leur zèle fut couronné d'un plein succès. Les mouvements populaires avaient à peine éclaté, qu'ils étaient aussitôt réprimés. Les militaires montrèrent, dans ces orageuses circonstances, combien ils étaient profondément dévoués à la famille des Bourbons et à la paix de leur patrie. L'histoire leur doit cet hommage, ainsi qu'aux magistrats courageux auxquels ils unirent constamment leurs efforts pour réprimer les tentatives honteuses de la rébellion. Parmi les insurrections qui éclatèrent dans cette année, il en est une dont les conséquences eussent pu être dangereuses, et dont nous allons présenter quelques détails; nous voulons parler de celle qui, dans le mois de juin, agita pendant quelques instants le département du Rhône. Depuis plusieurs jours les diverses autorités de Lyon savaient que des factieux parcouraient les communes environnantes, cherchant, par d'alarmantes nouvelles, à en soulever les habitants. Mais elles veillaient attentivement sur toutes leurs démarches, et attendaient qu'ils eussent levé l'étendard de la révolte pour les frapper et les punir. Le 8 juin, à six heures du soir, dans plusieurs communes, Bregnais, Saint-Genis-Laval, Saint-Andéol, Milleri, Arbresle, Sarcei, Ampepluis, le signal de la révolte est donné; on sonne le tocsin; des hommes armés se réunissent; ils sont conduits par des officiers retraités, par de simples soldats. On cite, parmi ces chefs criminels, les nommés Odin, ex-capitaine de dragons, Colin, officier en retraite, et Gourlon, soldat retraité. Les rebelles trouvent d'abord de la résistance sur les lieux même où ils osent s'armer contre le gouvernement. Des maires, des adjoints, des curés les empêchent de sonner le tocsin; dans plusieurs communes, quelques fonctionnaires expient leur courage et leur fidélité par d'affreux traitements. Cependant le baron Canuel, gouverneur de Lyon, a été instruit de ces mouvements; cette circonstance va faire connaître son zèle pour la monarchie. Il se hâte de rassembler les troupes de la garnison, il leur rappelle leurs devoirs et leur serment; elles partent aux cris de *vive le roi!* Elles se sont à peine montrées, qu'elles font fuir les rebelles; elles les poursuivent vivement; elles leur

font une cinquantaine de prisonniers. Le lendemain, 9 juin, on voit une multitude d'officiers en retraite et de gardes nationaux accourir auprès du fidèle gouverneur pour lui offrir leurs bras. De nouveaux détachements quittent Lyon ; mais il ne restait plus de rebelles à combattre, tous s'étaient cachés. On se met à parcourir les communes où l'insurrection avait établi son théâtre ; on les désarme. Partout les habitants donnent les plus hautes preuves de soumission et d'obéissance ; ils s'empressent tous de se conformer aux ordres qu'ils ont reçus. Les communes révoltées occupaient un espace de près de cinq lieues. Il est évident que les factieux s'étaient ménagé des intelligences dans Lyon. On vit deux ou trois officiers, connus par leur inviolable dévouement aux Bourbons, tomber de nuit sous les coups d'assassins qui s'échappèrent ; un seul de ces derniers fut arrêté ; il paya sur l'échafaud la peine de son crime. Dès le 10 juin, la cour prévôtale de Lyon s'assemble ; les coupables sont traduits devant elle : leur crime était évident ; la condamnation de la plupart est prononcée. Le 11, l'ordre était parfaitement rétabli dans le département du Rhône ; les départements limitrophes ne furent pas un instant troublés par cette déplorable insurrection. S. M. se plut à décerner des récompenses aux magistrats, et aux jeunes militaires qui, dans cette occasion, avaient signalé leur fidélité ; la plupart d'entre eux furent nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

D'après un acte du congrès de Vienne, il avait été arrêté que les cours d'Autriche, d'Espagne, de France, d'Angleterrre, de Prusse et de Russie délibéreraient concurremment sur la question de la réversibilité des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, donnés à l'archiduchesse Marie-Louise ; cette question est décidée par un traité conclu à Paris, le 10 juin 1817, entre l'Autriche et l'Espagne, et signé par chacune des puissances que nous avons nommées plus haut. Il y est convenu qu'après la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla passeront à l'infante Marie-Louise, reine douairière d'Etrurie, et à son fils ; qu'alors le duché de Lucques sera réuni au grand-duché de Toscane ; qu'après l'extinction des descendants mâles de don Carlos, ci-devant roi d'Etrurie, le duché de Parme passera à la maison d'Autriche, et celui de Plaisance au roi de Sardaigne.

Dès l'année 1814, c'est-à-dire, dès les premiers jours où la famille de saint Louis était remontée au trône de ses

pères, des négociations avaient été entamées avec Sa Sainteté, relativement à la conclusion d'un nouveau concordat. Le marquis de Blacas-d'Aulps, ambassadeur de S. M. T. C. à Rome, le signa, le 11 juin, avec le cardinal Consalvi. Ce traité rétablissait le concordat passé entre le souverain pontife Léon X et le roi de France François Ier; il annullait, en conséquence, le concordat du 15 juillet 1801, ainsi que les articles organiques faits à l'insu de S. S., et publiés, sans son aveu, le 8 avril 1802. Il rétablissait les siéges supprimés en France par la bulle de S. S. du 29 novembre 1801, et conservait ceux qui avaient été érigés par la même bulle. Quant aux titulaires actuels des nouveaux siéges, ils pouvaient être destitués pour des causes graves et légitimes, ou transférés à d'autres siéges. Les diocèses des siéges anciens et nouveaux devaient recevoir la circonscription la plus favorable à leur administration respective, et jouir d'une dotation convenable en biens-fonds, aussitôt que les circonstances le permettraient; en attendant, des revenus suffisants étaient assurés à leurs pasteurs pour améliorer leur sort; les mêmes avantages étaient promis aux chapitres, aux cures et aux séminaires. S. S. s'engageait à publier une bulle pour procéder sans retour à l'érection et à la nouvelle circonscription des diocèses. S. M. T. C. s'engageait, de son côté, à employer, de concert avec le Saint-Père, tous les moyens possibles pour faire promptement cesser les désordres et les obstacles qui pourraient s'opposer au bien de la religion et à l'exécution des lois de l'église. Enfin, le rétablissement du concordat de François Ier. n'entraînait pas celui des abbayes, des prieurés et des autres bénéfices qui existaient avant 1789; mais il était statué que, s'il s'en établissait dans la suite, ils seraient soumis aux réglements prescrits dans le concordat de François Ier.

Le 23 juin, le maréchal comte de Gouvion-Saint-Cyr est appelé au ministère de la marine et des colonies. Le vicomte du Bouchage, qui occupait ce ministère, est nommé, le même jour, pair de France, ministre d'état et membre du conseil privé du Roi.

La rareté et la cherté des subsistances avaient, dans plusieurs parties du royaume, entraîné un grand nombre d'individus à des désordres coupables. La plupart de ces individus avaient été arrêtés et condamnés à des peines correctionnelles. Le 13 août, le Roi, considérant qu'ils avaient

pu être égarés par les perfides insinuations des ennemis de l'état, leur accorde une amnistie pleine et entière.

Le 20 août, le Roi convoque les colléges électoraux des départements de la première série, et de ceux dont la députation se trouve incomplète. L'ordonnance de S. M. contenait une instruction sur la manière dont les opérations électorales devaient se faire. Voici le serment auquel était assujetti tout électeur qui votait pour la première fois : *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.*

Le 25 août, S. M. ordonne que nul ne pourra, à l'avenir, être créé pair de France, s'il n'a préalablement institué un majorat. Les majorats étaient divisés en trois classes. Ceux des ducs devaient produire un revenu de 30 mille francs; ceux des marquis et des comtes, un revenu de 20 mille; et ceux des vicomtes et des barons, un revenu de 10 mille. Les majorats ne devaient être composés que d'immeubles affranchis de tout privilége et de toute hypothèque. Les pairs transmettaient à perpétuité leur majorat et leur titre à leur fils aîné, et à la descendance naturelle et légitime de celui-ci, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Les difficultés, relatives à la délimitation de la Guyane, n'avaient pu encore être aplanies. Le roi de Portugal, cédant enfin à un vœu exprimé dans l'un des actes du congrès de Vienne, autorisa son ministre près la cour de France, le chevalier de Brito, à entrer en arrangement à cet égard. Le 28 août, le ministre portugais signa, à Paris, avec M. le duc de Richelieu, un traité portant que S. M. T. F. s'engage à remettre à S. M. T. C., dans le délai de trois mois ou plus tôt, si faire se peut, la Guyane française jusqu'à la rivière d'Oyapock; des commissaires seront immédiatement envoyés par les deux parties, pour fixer définitivement les limites des Guyanes portugaise et française; et s'ils ne parviennent point à s'entendre, on s'en remettra, pour terminer les choses à l'amiable, au gouvernement de la Grande-Bretagne. Les forteresses, les magasins et tout le matériel militaire seront remis au roi de France, tels qu'ils existaient à l'époque de la capitulation en 1809. Le gouvernement français fera transporter dans les ports de Para et de Fernambouc, la garnison portugaise de la Guyane, ainsi que les employés civils, avec tous leurs effets. Enfin l'on traitera, dans une convention particulière, des difficultés qui pourraient s'élever relativement au paiement des dettes,

au recouvrement des revenus et à l'extradition réciproque des esclaves.

Le 12 septembre, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr est nommé ministre de la guerre, en remplacement du maréchal duc de Feltre, démissionnaire. Le même jour, le comte Molé, pair de France, est appelé au ministère de la marine et des colonies.

Le 17 septembre, le capitaine Louis Freycinet, montant la corvette l'*Uranie*, appareilla de Toulon pour une expédition scientifique. Il était chargé de déterminer, à l'aide du pendule, les éléments de la courbure de l'hémisphère austral, d'étudier les variations de l'aiguille aimantée, et de reconnaître le cours des lignes magnétiques, sur lesquelles l'aiguille est précisément dirigée du sud au nord. Un autre objet de cette expédition était l'observation des phénomènes propres à intéresser la physique, l'astronomie et la navigation. Le capitaine Freycinet explora la côte nord-ouest de la Nouvelle-Hollande, dont les détails étaient tout-à-fait inconnus. Le 8 octobre 1818, il relâcha à Timor.

Le 5 novembre 1817, Louis XVIII se rendit au Corps-Législatif, où les deux chambres s'étaient réunies, pour faire l'ouverture de la session nouvelle. Cette imposante cérémonie se fit avec la pompe ordinaire : elle était attendue avec impatience. Le discours du Roi était empreint de toute la noblesse, de toute la sensibilité de son cœur. Sa Majesté rappelait d'abord le malheur qu'avait eu la France de perdre la fille de Monseigneur le duc de Berri, et la mauvaise récolte de l'année 1816, qui avait amené des souffrances dont son cœur avait gémi, et causé des désordres qui avaient été, grâces au ciel, promptement apaisés. Le Roi annonçait ensuite aux pairs et aux députés, qu'il avait conclu un traité avec le Saint-Siége, et que ses ministres leur présenteraient un projet de loi propre à donner la sanction législative à celles des dispositions de cet acte, qui en avaient besoin ; que le budget des dépenses de l'exercice prochain, serait mis sous leurs yeux, et que, si le malheur des temps ne lui avait pas permis de les diminuer, il avait du moins la satisfaction de leur apprendre qu'elles n'avaient point subi d'augmentation. Louis XVIII donnait l'espérance que les désastreuses conventions de 1815, dont l'acceptation avait été nécessitée par les circonstances, seraient probablement bientôt adoucies. Il ajoutait que déjà les dépenses,

occasionées par l'armée d'occupation, étaient diminuées d'un cinquième, et que la force et la sagesse de son gouvernement, l'amour des Français, et l'amitié que lui portaient les souverains, ne permettaient pas de douter que la France n'en fût totalement délivrée très-prochainement, et qu'elle ne recouvrât le rang qui lui était dû parmi les nations. Après avoir exprimé de si consolantes espérances, le monarque annonçait qu'il n'avait pas jugé nécessaire la conservation des cours prévôtales, au-delà du terme fixé pour leur existence. Puis, venant à une loi de recrutement qu'il avait fait préparer, il disait, à cette occasion, qu'il ne souffrirait pas que la charte, cette véritable boussole, qui appelle indistinctement tous les Français aux emplois et aux honneurs, fût jamais violée, et que le soldat eût d'autre borne à son avancement que celle de ses services et de ses talents. Enfin, le Roi terminait son discours par ce tableau consolant : « Je vous ai exposé, disait-il, nos difficultés et les mesures qu'elles exigent ; je vais maintenant tourner vos regards vers des objets plus doux. Grâces à la paix rendue à l'église de France, la religion, cette base éternelle de toute félicité, même sur la terre, va refleurir parmi nous ; le calme et la confiance commencent à renaître ; le crédit s'affermit ; l'agriculture, le commerce et l'industrie reprennent de l'activité ; de nouveaux chefs-d'œuvres des arts excitent l'admiration. Un de mes enfants parcourt en ce moment une partie du royaume, et, pour prix des sentiments si bien gravés dans son âme, il recueille partout des bénédictions. Et moi, qui n'ai qu'une passion, le bonheur de mon peuple, qui ne suis jaloux que pour son bien de cette autorité que je saurai défendre contre les attaques de tout genre, je sens que je suis aimé de lui, et je trouve dans mon cœur l'assurance que cette consolation ne me manquera jamais. » Les députés nouvellement élus prêtèrent le serment entre les mains du chancelier, et Louis se retira au milieu des cris de *vive le Roi !*

MM. de Serre, Royer-Collard, Beugnot, Camille Jordan et Roy, avaient été nommés candidats pour la présidence de la chambre des députés. Le 12 novembre, S. M. choisit parmi eux M. de Serre.

Les 14 et 18 novembre, les adresses des deux chambres sont votées et présentées au Roi. Elles exprimaient la même volonté de seconder le monarque pour l'accomplissement de ses vues politiques et religieuses. Mais l'adresse de

la chambre des députés appuyait davantage sur les résultats de l'ordonnance du 5 septembre, et de la loi des élections. Elle rappelait que partout l'ordre et le calme le plus parfaits avaient présidé aux opérations des assemblées électorales, qu'ainsi leurs choix avaient été libres et nationaux, et qu'ils demeuraient le plus éclatant témoignage de l'union du peuple et de son roi. Les adresses des deux chambres n'avaient été discutées avec quelque contradiction que sous le rapport de certaines expressions.

Le 22 novembre, le concordat signé à Rome, le 11 juin 1817, est communiqué à la chambre des députés, par M. le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères. Le même jour, le ministre de l'intérieur, M. Lainé, présente à la même chambre un projet de loi organique, nécessaire pour donner la sanction législative à celles des dispositions du nouveau concordat, qui en étaient susceptibles, et *pour les mettre en harmonie*, selon le discours du trône, *avec la charte, les lois du royaume et les libertés de l'église gallicane.* M. Lainé développa successivement chacun des articles de ce projet, et s'appliqua à faire ressortir tous les avantages qui pouvaient en résulter pour l'église de France, et la tranquillité de l'Etat. D'après ce projet de loi, le Roi seul nommait, en vertu du droit inhérent à la couronne, aux archevêchés et évêchés, dans toute l'étendue du royaume, et les titulaires de ces siéges se retiraient auprès du pape, pour en obtenir l'institution canonique. Le concordat du 15 juillet 1801 était annullé, sans que néanmoins il pût être porté atteinte aux effets qu'il a produits, et à la disposition contenue dans l'art. 13 de cet acte. Quarante-deux nouveaux siéges étaient érigés. La circonscription des cinquante siéges anciens et celle des quarante-deux nouveaux étaient déterminées. Le projet de loi accordait ensuite des dotations aux archevêchés et évêchés, sur les fonds mis à la disposition du Roi par la loi du 25 mars précédent. Tous les actes, émanés de la cour de Rome, à l'exception des indults de la pénitencerie, en ce qui concerne le for intérieur seulement, ne pouvaient être reçus ni publiés en France, qu'avec l'autorisation du Roi. Quant aux actes de la même cour, qui concerneraient l'église universelle ou l'intérêt général de l'Etat ou de l'église de France, il fallait qu'avant leur publication, ils fussent examinés par les deux chambres législatives sur la proposition du Roi. Les publications non autorisées des actes dont nous venons de parler, étaient considérées comme des délits qui étaient directement portés

aux cours royales. Toutes personnes engagées dans les ordres sacrés, approuvées par leur évêque, qui seraient prévenues de crimes ou délits, soit hors de leurs fonctions, soit dans l'exercice de leurs fonctions, recevaient l'application des art. 479 et 480 du code d'instruction criminelle. Le projet de loi statuait, enfin, que les bulles données à Rome les 19 et 27 juillet, dont la première contenait ratification du concordat, et dont la seconde concernait la circonscription des diocèses du royaume, étaient reçues, et seraient publiées, sans approbation de celles de leurs clauses qui pourraient être contraires aux lois du royaume et aux libertés de l'église gallicane. Une telle restriction était de toute nécessité ; car la seconde de ces bulles contenait une protestation contre la réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France. Le concordat et le projet de loi furent à peine connus du public, qu'il parut une foule d'écrits dont les uns les soutenaient, et les autres les combattaient avec vivacité. La commission même, chargée de l'examen du projet de loi, était partagée en avis contraires ; cela pouvait faire présager quelles seraient les difficultés que ferait naître la discussion. Pour éviter le bruit et le scandale, le gouvernement retira son projet de loi.

Deux lois, concernant la répression des délits de la presse, avaient été rendues en 1814 et en 1816. L'une et l'autre furent jugées insuffisantes par le gouvernement : la première, parce qu'elle ne remplissait qu'imparfaitement les lacunes du code pénal ; la seconde, parce qu'elle n'avait point assez adouci les rigueurs de la loi de 1815. Une nouvelle loi sur cette matière fut donc préparée, et le projet en fut présenté, le 17 novembre, à la chambre des députés par M. le garde-des-sceaux Pasquier. Ce projet marquait les différents genres de responsabilité qui pesaient sur l'auteur, le libraire, l'imprimeur et tout autre distributeur d'un ouvrage ; la poursuite était restreinte à la personne et à l'ouvrage de l'auteur. Le cas de saisie et de poursuite était précisé ; mais le projet considérait comme publication, soit la distribution de tout ou partie de l'écrit, soit le dépôt même, prescrit par la loi du 21 octobre 1814. En cas de simple délit et de poursuite en police correctionnelle, l'auteur, s'il consentait à la saisie de son ouvrage, se mettait, par là même, à l'abri de la peine encourue. L'auteur pouvait être séparé de son ouvrage par la position des questions. Toute personne lésée dans un écrit, avait la faculté d'en rendre plainte devant le procureur du Roi, soit du lieu de

son domicile, soit de celui du prévenu. La poursuite d'office par le ministère public ne pouvait avoir lieu que devant les tribunaux; l'action publique contre les abus de la liberté de la presse était prescrite après un an révolu à compter du jour du dépôt. Les lois antérieures étaient abrogées en ce qu'elles avaient de contraire à la nouvelle loi; enfin, le dernier article, relatif aux journaux et aux autres ouvrages périodiques, qui traitaient de matières politiques, portait qu'ils ne pourraient, jusqu'au 1er janvier 1821, paraître qu'avec l'autorisation du Roi.

Le 6 décembre, la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la presse fit son rapport. La discussion du projet commença cinq jours après; il fut attaqué par les députés qui siégeaient aux deux côtés opposés de la Chambre. Au milieu des débats, quelques membres proposèrent l'adoption provisoire de la loi pour une époque déterminée; les orateurs ministériels combattaient cette proposition; elle fut rejetée. Mais la fin de l'année approchait; il était temps de s'entendre. La loi du 28 février précédent, relative aux journaux, allait expirer le 20 décembre. M. Pasquier vint proposer de séparer l'article qui la concernait, et d'en faire une loi unique. Cette proposition éprouva de vives oppositions; la nécessité la fit enfin triompher; elle passa à la majorité de cent trente-une voix contre quatre-vingt-dix-sept; elle fut sanctionnée le 30 décembre. Cette loi avait pour terme la fin de la session des Chambres de 1818.

Cependant, la discussion du projet de loi concernant la liberté de la presse, avait été reprise le 24 décembre. Il fut mis aux voix et adopté; porté à la chambre des pairs, il y subit plusieurs modifications importantes. La loi, ainsi amendée, ne pouvait plus satisfaire personne; le 23 janvier 1818, elle fut rejetée par cent deux voix contre cinquante-neuf.

Le 31 décembre 1817, le Roi créa une école militaire préparatoire, où l'on admettrait aux frais de l'état les fils des officiers sans fortune qui s'étaient distingués par leurs services, et aux frais de leur famille les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes. S. M. établit en même temps une école spéciale militaire, destinée à former des officiers pour tous les corps de l'armée, excepté pour ceux de l'artillerie, du génie et des ingénieurs géographes.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.



